Recueil des actes administratifs

n° 474

Tome 1/2

REUNION DE 2016
CONSEIL REGIONAL : 24 et 25 mars 2016

REUNION DE 2016

-

SESSION

-

CONSEIL REGIONAL : 24 et 25 mars 2016

SOMMAIRE

TOME 1

	Pages
Budget Primitif 2016 N°16_BUDG_01	7-337
Introduction générale et recettes	**11-36**
Mission I Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	**37-52**
101-Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	41-43
102-Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	44-48
103-Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	49-52
Mission II Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	**53-114**
201-Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	58-61
202-Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	62-65
203-Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	66-74
204-Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	75-79
205-Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	80-86
206-Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques	87-91
207-Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	92-101
208-Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	102-108
209-Développer le système portuaire	109-114
Mission III Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	**115-196**
301-Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	124-128
302-Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	129-134
303-Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens	135-137
304-Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	138-140
305-Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	141-144
306-Améliorer les équipements dans les lycées publics	145-147
307-Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	148-150
308-Développer le numérique éducatif	151-153
309-Assurer le fonctionnement des lycées publics	154-158
310-Participer au fonctionnement des établissements privés	159-161
311-Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	162-165

312-Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises 166-170
313-Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement 171-173
314-Assurer les formations sanitaires et sociales 174-177
315-Faciliter les projets individuels de formation et de qualification 178-182
316-Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales 183-187
317-Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable 188-191
318-Développer les langues de Bretagne 192-196

Mission IV Pour une Bretagne de toutes les mobilités 197-220

401-Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable 202-209
402-Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants 210-216
403-Moderniser les aéroports à vocation régionale 217-220

Mission V Pour une région engagée dans la transition écologique 221-240

501-Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau 225-229
502-Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages 230-234
503-Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources 235-240

Mission VI Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne 241-290

601-Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles 247-253
602-Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique 254-259
603-Développer le sport en région 260-263
604-Révéler et valoriser le patrimoine 264-268
605-Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception 269-275
606-Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes 276-279
607-Développer les actions européennes et internationales 280-284
608-Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne 285-290

Fonds de gestion des crédits européens 291-308

1110-Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 295-298
1120-Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020 299-301
1130-Programme FEAMP 2014-2020 302-303
1140-Mettre en œuvre les fonds européens 2014-202 304-306
8000-Subvention globale FEDER 2007-2013 307-308

Autres dépenses 309-337

9000-Patrimoine et logistique 311-314

9002-Développer le système d'information en appui des politiques régionales 315-317
9003-Fonds d'intervention régional 318
9010-Équipement des groupes élus 319
9011-Développement des conditions de travail et des compétences 320-325
9012-Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées 326-328
9020-Ressources et expertises 329-330
9021-Service de la dette 331-334
9023-Mouvements financiers divers 335-337
Cadre budgétaire et comptable 338-449
États annexes 450-528

Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Désignation de représentants dans des organismes extérieurs
● 16_DAJCP_SA_10 529-532
Rendu compte de la délégation du Président d'ester en justice 533-535
Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics 536-547

Direction du climat , de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité

Classement de la réserve naturelle régionale landes, étangs et prairies de Plounérin
● 16_DCEEB_SPANAB_01 548-564
Extension et renouvellement de classement de la réserve naturelle régionale des landes intérieures et tourbières du Cragou et du Vergam
●16_DCEEB_SPANAB_02 565-572
Renouvellement de classement des réserves naturelles régionales des étangs du Petit et du Grand Loc'h, des landes, tourbières et bas-marais de Lan Bern et Magoar-Penvern, de l'étang du Pont du Fer
●16_DCEEB_SPANAB_03 573-582

Direction des finances et du budget

Fiscalité indirecte-Taux pour 2016
● 16_DFB_SBUD_05 583-586

Direction générale des services

Candidature du Conseil Régional pour le transfert des ports départementaux,en application de la loi NOTRe du 7 août 2015
● 16_DGS__01 587-589

Direction des ressources humaines

Rémunération du personnel- Taux de promotion pour les avancements de grade de 2016
● 16_DRH_SGRH_01 590-594
Création de postes- Emplois permanents
● 16_DRH_DRH_04 595-599

TOME 2

Avis du CESER ● 14 mars 2016	600-840
Arrêtés	841-869
● 16_1640-Arrêté portant tableau d'avancement pour 2016 au grade d'Attaché principal après examen professionnel	842
● 16_1641-Arrêté portant tableau d'avancement au choix pour 2016 au grade d'Attaché principal	843
● 16_1642-Arrêté portant tableau d'avancement au choix pour 2016 au grade d'Ingénieur principal	844
● 16_1645-Arrêté portant tableau d'avancement au choix pour 2016 au grade d'Administrateur hors classe	845
● 16_1646-Arrêté portant tableau d'avancement au choix pour 2016 au grade de Directeur territorial	846
●16_1647-Arrêté portant tableau d'avancement au choix pour 2016 au grade d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle	847
●16_1653-Arrêté portant tableau d'avancement au choix pour 2016 au grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe	848
●16_1652-Arrêté portant tableau d'avancement au choix pour 2016 au grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe	849
●16_2807-Arrêté portant tableau d'avancement pour 2016 au grade d'Agent de maîtrise principal	850
●16_1651-Arrêté portant tableau d'avancement au choix pour 2016 au grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe	851
●16_A_1698-Arrêté portant tableau d'avancement pour 2016 au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	852-854
●16_1650-Arrêté portant tableau d'avancement au choix pour 2016 au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe	855
●16_A_1697-Arrêté portant tableau d'avancement POUR 2016 au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement	856-857
●16_A_1699-Arrêté portant tableau d'avancement pour 2016 au grade d'adjoint technique de 1ère classe des établissements d'enseignement	858-864
●16-1643-Arrêté portant liste d'aptitude au grade d'Attaché territorial par la voie de la promotion interne au choix	865
●16-1644-Arrêté portant liste d'aptitude au grade d'Ingénieur par la voie de la promotion interne après examen professionnel	866
●16-1649-Arrêté portant liste d'aptitude au grade de Rédacteur principal 2ème classe par la voie de la promotion interne après examen professionnel	867
●16-1648-Arrêté portant liste d'aptitude au grade de Technicien par la voie de la promotion interne au choix	868
●16-1654-Arrêté portant liste d'aptitude au choix au grade d'Agent de maîtrise par la voie de la promotion interne au choix	869

Budget primitif 2016

REGION BRETAGNE

CONSEIL REGIONAL

Délibération n°16_BUDG_01

24 et 25 mars 2016

DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 1er mars 2016, s'est réuni en séance plénière le vendredi 25 mars 2016 à 16h au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (départ à 17 heures 30) , Madame ARGAT-BOURIOT Sylvie, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 19 heures 30), Monsieur Philippe HERCOUET (départ à 18 heures 10), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER , Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC , Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (départ à 15 heures 15), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN , Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 17 heures 30), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 20 heures 15), Madame Renée THOMAIDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Georgette BREARD à partir de 17 heures 30), Madame Mona BRAS (pouvoir donné à Paul MOLAC), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Sylvaine VULPIANI), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir à Richard FERRAND), Monsieur Philippe HERCOUET (pouvoir à Dominique RAMARD à partir de 18 heures 10), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Gaël LE MEUR), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Maxime PICARD), Madame Lena LOUARN (pouvoir donné à Jean-Michel LE BOULANGER), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Christine LE STRAT à partir de 17 heures 30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Hind SAOUD à partir de 20 heures 15)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-1 à L4341-1 du livre III de la 4ème partie intitulée " Finances de la région" et L1611 à L1617-5 du livre VI de la 1ère partie intitulée "Dispositions financières et comptables générales" ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu l'ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux régions et aux syndicats mixtes de l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales, créant l'article L.4312-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les décrets n°2009-1785 et n°2009-1786 du 31 décembre 2009 ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil régional ;

Au vu du projet de budget primitif 2016 présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional sur le projet de Budget primitif 2016, lors de sa réunion du 14 Mars 2016.

Après avoir pris connaissance des avis émis :

. le 17 mars 2016 par la Commission « Éducation, formation et emploi » et « Développement durable » ",

. le 18 mars 2016, par la Commission " Économie, Agriculture et Mer, Europe", par la Commission "Aménagement du territoire" et par la Commission " Culture et vie associative ";

. le 21 mars 2016 par la Commission " Finances et affaires générales ";

Vu l'amendement du Président portant sur la mission 3 ; Vu l'avis des commissions « Éducation, formation et emploi » et " Finances et affaires générales " le 24 mars 2016 ;

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

par 55 voix pour

par 25 voix contre (Groupes Droite, Centre et Régionalistes, et Front National)

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2016 de la région Bretagne, dont la répartition des autorisations de programme, autorisations d'engagement et crédits de paiement par programme et par chapitre est détaillée

dans le cadre budgétaire et comptable, équilibré en crédits de paiement à hauteur de 1 320 600 000 € en mouvements réels et à hauteur de 1 640 010 500 € en mouvements budgétaires ;

- **d'OUVRIR** ou **d'ABONDER** au Budget primitif 2016, un montant d'autorisations de programme s'élevant à 351 860 000 € ;

- **d'OUVRIR** ou **d'ABONDER** au Budget primitif 2016, un montant d'autorisations d'engagement s'élevant à 531 622 600 € ;

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Reçu le
- 4 AVR. 2016
PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Introduction générale et recettes

Budget primitif pour 2016

Session de mars 2016

Principales évolutions des grands équilibres budgétaires

Le projet de budget primitif pour 2016 s'élève à 1 320,6 M€. Il connaît une inflexion significative par rapport au budget 2015 de -4,9% qui s'explique pour l'essentiel par l'achèvement progressif de Bretagne à Grande Vitesse après plusieurs années d'effort sans précédent de la Région pour son financement. Une nouvelle montée en puissance du budget régional est attendue dès 2017 avec l'élargissement des compétences régionales prévu par la loi NOTRe.

Evolution du montant total du budget primitif

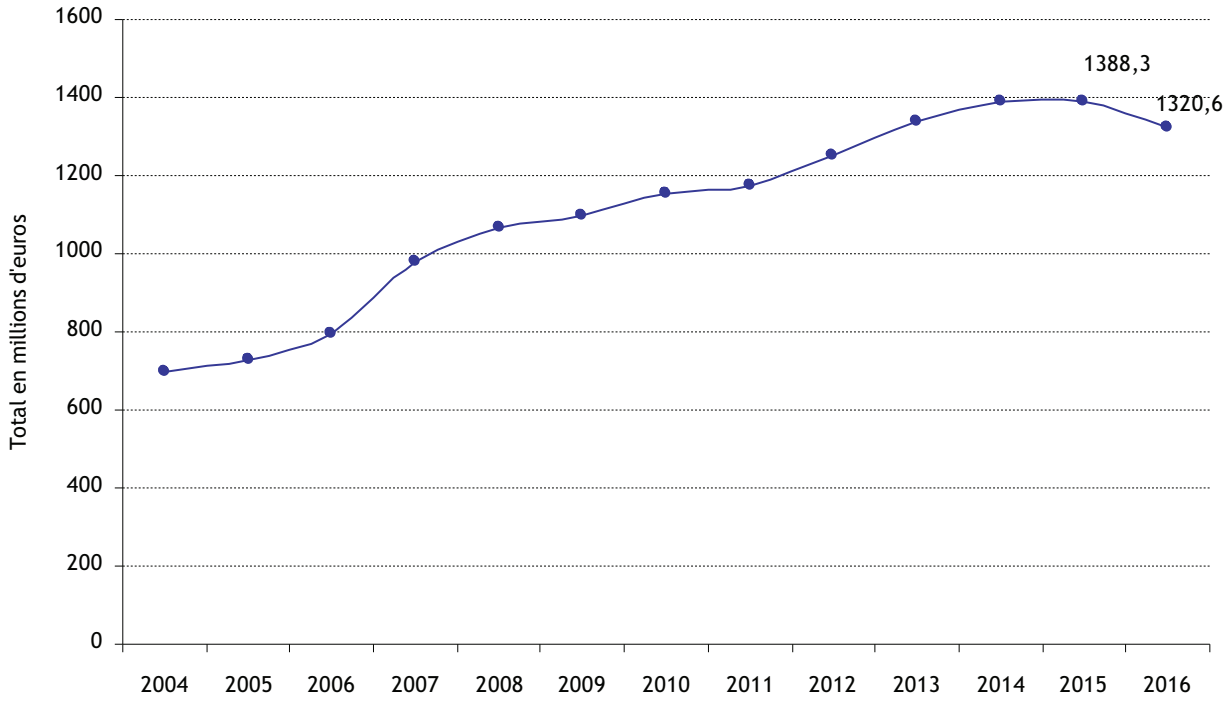

En ce qui concerne les investissements, l'achèvement progressif des travaux de BGV conjugué au cycle des investissements dans les lycées conduit à une moindre mobilisation de crédits. En parallèle, la Région axe notamment son effort d'investissement sur le soutien à l'économie, à l'agriculture et en particulier le plan breton pour l'avenir de la filière porcine, à l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi qu'au rayonnement de la Bretagne et à la vitalité culturelle. Au total, le budget primitif 2016 prévoit une baisse des crédits de paiement en investissement par rapport à 2015 (-89M€).

Conformément aux orientations budgétaires débattues en février dernier, le budget primitif 2016 est construit sur une baisse de 0,75% des crédits de paiement en fonctionnement (hors frais financiers, gestion des crédits européens et à périmètre constant). Cette diminution est rendue nécessaire par la réduction des dotations de l'État et par la volonté de la Région de poursuivre sa mobilisation sur un niveau d'investissements élevé (2 600M€ sur la période 2016-2021). La Région conserve néanmoins un haut niveau d'intervention dans le contexte économique actuel. Des moyens conséquents seront ainsi mobilisés en fonctionnement pour mettre en œuvre le plan régional de mobilisation pour l'emploi et favoriser le rayonnement et la vitalité culturelle de la Bretagne.

Depuis 2014, les dotations de l'État diminuent fortement.

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, la Région décide de relever le niveau du tarif applicable aux cartes grises. La hausse, de 5 € par cheval fiscal, modérée, permettra à la Région de se mobiliser dès 2016 sur les urgences économiques et sociales. Le produit supplémentaire attendu en 2016 est de 6,6M€.

Introduction

Le Budget primitif pour 2016 est le premier de cette nouvelle mandature et s'inscrit dans un calendrier particulier, trois mois seulement après le renouvellement du Conseil régional.

Dès lors, ce budget primitif répond à plusieurs caractéristiques.

Il est une première concrétisation du projet pour la Bretagne et de ses six grandes ambitions, projet qui a vocation à se mettre en œuvre sur les cinq années du mandat. Cette concrétisation ne peut être instantanée car elle se fera dans l'esprit qui a toujours présidé à notre action : consultation, proposition, concertation puis décision.

Il est conforme à la stratégie financière proposée et débattue lors des orientations budgétaires, dès la session du 25 février, réponse à l'équation budgétaire complexe qui a été présentée.

Il allie une action publique qui vise à préparer l'avenir avec une mobilisation forte pour répondre aux urgences.

I. Premier budget primitif du mandat pour une année d'action.

Construit autour de six « missions budgétaires », ce projet confirme le volontarisme régional autour des six grandes ambitions du mandat. Il se traduit, sur chacun de ces axes, par un fort niveau d'intervention, notamment en investissement, autour de priorités réaffirmées. Sans viser à l'exhaustivité, plusieurs éléments peuvent être soulignés.

Pour promouvoir l'égalité des chances dans les territoires (mission 1), le budget marque la montée en puissance des financements engagés au titre des nouveaux contrats de partenariat avec les 21 pays et les îles, en articulation avec les fonds européens mobilisés territorialement. Il confirme la poursuite du déploiement du plan Bretagne Très Haut Débit (BTHD), projet majeur de solidarité territoriale, inscrit dans l'ambition numérique bretonne.

En matière de développement économique et de soutien aux entreprises (mission 2), dans un contexte de renforcement des responsabilités de la Région, le budget conforte la dynamique de mise en œuvre de la Glaz économie, qui appellera un partenariat renouvelé avec les Etablissements publics de ccopération intercommunale (EPCI) et une capacité d'intervention rapide et adaptée en appui aux entreprises. Cette dynamique sera poursuivie avec le déploiement des feuilles de route de filières, la continuation de l'effort en matière d'innovation et d'internationalisation des entreprises, la concrétisation des outils de développement récemment créés, notamment le fonds de co-investissement Breizh Up, destiné à participer au financement de projets de développement dans des secteurs stratégiques de la Glaz économie. Il confirme le soutien à la dynamique engagée dans le cadre du Plan d'Avenir pour l'Agriculture et l'Agroalimentaire en Bretagne, adossé au FEADER, complété par la mobilisation régionale dans le plan d'urgence de soutien à la filière porcine. Les autres filières, dont le lait, feront l'objet d'une démarche particulière. La forte relance des politiques maritimes, en appui sur le FEAMP est permise par un programme opérationnel dorénavant validé. L'année 2016 verra également monter en puissance le projet de développement du port de Brest.

En matière de compétences humaines et de formation (mission 3), l'effort régional est confirmé, permis par l'extension de ses compétences, désormais plus cohérentes et qui placent la Région comme acteur pivot de la formation et de l'orientation. En matière de lycées, cet effort se matérialise par la mise en œuvre de son programme pluriannuel d'investissements (PPI), y compris le chantier des deux nouveaux établissements de Liffré et de Ploërmel, l'accélération du raccordement à la fibre optique et le déploiement de la maintenance informatique dans les établissements, la réflexion à engager sur les nouvelles tarifications solidaires en matière de restauration et d'hébergement, la poursuite de ses actions d'appui aux initiatives pédagogiques.

Il se concrétise aussi par l'effort constant fait en faveur du développement de l'apprentissage, la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du contrat de plan en matière d'enseignement et de recherche. Il se traduit aussi par la mise en œuvre de programmes de formation adaptés aux attentes des demandeurs d'emploi et des jeunes, et inscrits dans des logiques de parcours sécurisés vers l'emploi et l'entreprise . 2016 sera particulièrement marqué par une participation d'ampleur au plan de mobilisation pour l'emploi. Le budget permet aussi la mise en œuvre de la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne.

Pour le développement des transports et de la mobilité (mission 4), l'effort d'investissement est, cette année encore, massif. Il porte sur la poursuite du financement du projet BGV, celui des pôles d'échange multimodaux, et la modernisation des gares pour la diffusion de la grande vitesse à tout le territoire breton. Il se traduit aussi dans la préparation du projet de desserte TGV/TER. Le budget 2016 marque aussi la priorisation de l'investissement routier sur la RN 164 dans le cadre du contrat de plan. La préparation de la prise de compétence régionale sur les transports interurbains et scolaires, ainsi que le transfert des liaisons maritimes vers les îles mobilisera fortement le Conseil régional, ainsi que l'effort de coordination des offres de transports (horaires et tarifaires), l'aménagement des nœuds d'échanges, et le portage des projets emblématiques que sont KorriGo et BreizhGo dans le souci d'une permanente amélioration du service. La promotion de la mobilité électrique sera poursuivie avec le déploiement des bornes de recharges électriques. La Région assurera enfin l'exercice de ses responsabilités en matière aéroportuaire, avec notamment le renouvellement des délégations de service public de Brest et Quimper.

Pour accélérer la transition environnementale (mission 5), le budget 2016 permettra l'engagement de la mise en œuvre du volet TEE du contrat de plan, dans les domaines de l'énergie, des déchets et des ressources et de l'eau. Il permettra la montée en puissance de la dynamique régionale proposée sur la politique de l'eau et sa coordination, l'engagement de la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE - trame verte et bleue), le suivi du Schéma régional climat, air et energie (SRCAE), la poursuite du déploiement des Plateformes locales de rénovation de l'habitat (PLRH), l'effort pour l'éducation à l'environnement. La Région sera aussi mobilisée pour la préparation de la prise de compétence en matière de planification des déchets. La réflexion sera engagée pour une COP 21 régionale.

Pour favoriser le rayonnement et l'attractivité (mission 6), le budget 2016 est marqué par un effort particulier dans le domaine culturel pour le soutien à la création. Il sera complété par la poursuite des travaux engagés dans la cadre du Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne (CCCB) pour l'élaboration d'une grande ambition culturelle partagée. Il permettra le maintien de notre action en matière patrimoniale en synergie avec les politiques touristiques, la montée en puissance de destinations touristiques comme outils majeurs de coordination et de dynamisation des acteurs, la poursuite de l'action en faveur de la valorisation des canaux. Nos actions en matière de solidarité et de coopération internationales seront priorisées et dynamisées. Notre responsabilité nouvelle sur la gestion des fonds européens nous engagera à renforcer notre présence à Bruxelles et notre action pour la promotion de l'idée européenne.

II. Des chantiers à ouvrir.

L'année 2016 est donc une année active, qui verra la mise en œuvre d'actions très concrètes au service de nos concitoyens.

Elle sera aussi une année marquée par la préparation et la mise en œuvre des nouvelles lois de réforme territoriale. Il s'agit d'abord pour le Conseil régional de préparer la prise en charge de ses nouvelles compétences obligatoires : planification des déchets, transports interurbains et scolaires, dessertes des îles. Les compétences possibles ou optionnelles comme les ports départementaux, mais aussi l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). L'ensemble des évolutions de compétences engagera la Région dans la construction de nouveaux partenariats avec les territoires, à commencer par les EPCI.

Il nous faudra adapter nos modalités d'action aux évolution de compétences des autres acteurs publics. En matière de développement économique par exemple, il s'agira de proposer de nouvelles modalités de partenariat avec les EPCI qui montent en compétences et adapter l'action au repositionnement des Départements.

Pour chacun de ces sujets, il nous faudra confirmer les enjeux, préciser nos objectifs, assurer un transfert sans rupture de service pour les usagers, trouver des modalités d'exercice efficaces et efficientes. Il faudra enfin s'assurer que ces transferts et leur compensation se feront dans de bonnes conditions. Si les montants financiers en jeu et le nombre des agents concernés ne sont pas comparables à de précédents épisodes de décentralisation, la préparation de ces transferts, pour les réussir, sera néanmoins très mobilisatrice.

Le BP 2016 ne saurait traduire l'intégralité du projet du mandat. Ce dernier, inscrit sur une durée de 5 ans, conduit à ouvrir dès cette année de nombreux chantiers nouveaux qui ont vocation à être traduits sur le plan opérationnel dans les années à venir.

Ces chantiers à engager dès cette année portent notamment sur les sujets et enjeux suivants :

- Le lancement des travaux d'élaboration du SRADDET, démarche de construction complexe , qui s'inscrit dans un calendrier de trois années. 2016 permettra une première concertation avec nos partenaires territoriaux sur ses objectifs et sa méthode de construction.
- L'adaptation de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) - Glaz économie dans ses volets opérationnels, portant en particulier sur le nouveau partenariat avec les EPCI, l'évolution de l'écosystème des structures d'accompagnement au développement économique et l'élaboration de la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire, au profit d'une efficacité toujours accrue
- L'élaboration du Contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles (CPRDFOP), permettant de confirmer les grands enjeux en matière de formation et d'accompagnement vers l'emploi en Bretagne et ainsi de prioriser l'action conduite pour en renforcer la cohérence et l'efficacité. Cette démarche se fera en concertation avec l'ensemble de nos partenaires. Ces travaux, en lien avec la mise en œuvre du plan de mobilisation pour l'emploi, permettront de préparer sur le plan expérimental le cadre d'une nouvelle organisation de la responsabilité d'accompagnement vers l'emploi qui pourra faire l'objet d'une demande de délégation de compétences, dans le cadre de la loi NOTRe.
- La réflexion sera engagée pour la mise en place d'une COP 21 régionale permettant de donner une nouvelle impulsion et une nouvelle force à toutes les démarches en faveur de la transition énergétique et environnementale. Si chacun de ces enjeux (eau, biodiversité, climat...) appelle une mobilisation spécifique des acteurs, une mise en perspective et en cohérence globale de l'action, avec une participation très large des acteurs, voire du grand public, permettra de renforcer leur efficacité. La préparation de cette COP 21 régionale permettra de définir les contours d'une expérimentation nouvelle en matière de coordination des politiques énergétiques, qui pourrait être demandée par le Conseil régional et s'adosser à une délégation de compétence au titre de la loi MAPTAM.
- L'élaboration avec l'ensemble des acteurs concernés par le sujet, collectivités, entreprises, associations, réseaux, d'un plan breton d'accompagnement de la transition numérique. Il devra articuler les trois volets que sont la mise en œuvre de BTHD en matière d'infrastructures, l'accélération du développement des usages et la mobilisation des entreprises et acteurs économiques sur les formidables potentialité ouvertes par les croisements entre filières. Il s'agit, dans le cadre de la feuille de route de la stratégie de filière numérique, de saisir toutes opportunités ouvertes par la révolution de l'internet des objets.
- Le lancement d'une réflexion pour le partage aussi large que possible d'une stratégie d'attractivité globale, adossée à l'outil de la marque Bretagne et permettant de démultiplier l'ensemble des actions et dispositifs qui concourent au rayonnement de la Bretagne
- Plusieurs chantiers pourront enfin être engagés dans le cadre de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) pour conforter l'efficacité de l'action publique dans les domaines de compétences partagées ou là ou existe une compétence de chef de file. Il s'agira de cartographier les actions et d'identifier les nouvelles modalités d'organisation permettant par mutualisation ou meilleure information réciproque de gagner en efficacité et en lisibilité.

III. Une stratégie financière volontariste.

La complexité de l'équation financière dans laquelle s'est construit ce budget primitif a été clairement exposée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. On en rappelle ici les grandes lignes :

- une demande sociale croissante, liée aux difficultés que connaît notre région, qui se cristallise dans des situations d'urgence auxquelles il nous faut répondre. Cette demande sociale particulièrement forte pèse en particulier sur nos responsabilités en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi, mais également dans notre responsabilité de soutien aux entreprises.
- un besoin d'investissement public fort pour répondre aux enjeux d'avenir et soutenir l'activité économique. La Bretagne doit poursuivre son effort de modernisation et en particulier sa démarche historique de compensation de son caractère périphérique par ses investissements pour son accessibilité et son raccordement au monde. Les acteurs locaux ne peuvent plus attendre de l'Etat qu'il en assume seul la charge, aussi doivent-ils s'y impliquer avec volontarisme. La Région est ainsi investie dans un PPI ambitieux de 2600 M€ pour la période allant jusqu'à 2021, autour notamment de projets comme BGV et la diffusion de la grande vitesse, le programme BTHD, la modernisation du port de Brest, la mise en œuvre du contrat de plan, le déploiement des fonds européens appelant des contreparties régionales importantes, la mise en œuvre des contrats de partenariat avec les territoires. Son engagement est exceptionnel au regard du mouvement observé, par ailleurs préoccupant pour l'activité éco-

nomique, de repli général de l'investissement public. Mais cet engagement structure de fait la trajectoire financière pluriannuelle de la Région.

- une exigence de mise en œuvre du projet proposé aux bretonnes et aux bretons. Ce projet ambitieux, exige le maintien d'une intervention publique dynamique et forte autour des six ambitions qui le structurent.
- une obligation à assumer les nouvelles compétences dévolues par la loi, mais dont les niveaux de compensation sont un sujet d'inquiétude.
- une réduction drastique des dotations de l'Etat, qui représentent aujourd'hui la majeure partie de nos recettes. L'analyse faite dans le cadre des orientations budgétaires conduit à estimer à 0,4 % par an la baisse attendue de nos recettes de fonctionnement dans la période du mandat.
- un niveau de dette maîtrisé mais atteignant, comme prévu par notre prospective financière, du fait du pic d'investissement lié à BGV, des niveaux qui ne sauraient être dépassés sans fragiliser la signature de la Région. Signature actuellement favorablement perçue par les investisseurs et acteurs financiers préteurs.
- un levier fiscal dont on sait la faiblesse puisque réduit au seul tarif des cartes grises, une augmentation de 1€ du cheval vapeur produisant moins de 2 M€ de recette supplémentaire au budget régional.

A cette contrainte forte, la Région répond par une stratégie financière exigeante et volontariste reposant sur les engagements suivants :

- Le maintien d'un très fort niveau d'investissement, même si le passage du « pic » lié au projet BGV conduit naturellement à une légère baisse de l'engagement en 2016, il se situera cette année à plus de 515 M€. Le budget primitif de la Région Bretagne continue donc de présenter un profil spécifique, du fait de cet effort d'investissement, non seulement au regard des autres niveaux de collectivités, mais également en comparaison des autres régions, qui ne sont pas toutes impliquées et mobilisées sur des projets d'infrastructures de désenclavement.
- L'engagement résolu du projet de mandat autour de ses six grandes ambitions, avec une priorisation assumée mais préservant une intervention volontariste sur des compétences partagées et non obligatoires comme la culture.
- Un effort spécifique en réponse aux situations d'urgence en matière d'emploi et de réponse aux crises agricoles.
- Une contraction des dépenses de fonctionnement de 0,75 % cette année encore, après une réduction similaire en 2015. Elle est permise par la poursuite des efforts entrepris sur les dépenses de fonctionnement de la structure, impliquant une gestion des ressources humaines exigeante. Mais elle se prolonge surtout par l'effort de priorisation de nos actions dans une recherche permanente d'efficience de nos dispositifs et de leurs modalités de mise en œuvre. Cette priorisation et ces adaptations ont d'ores et déjà porté sur plusieurs de nos dispositifs en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. Elles ont également conduit, à poursuivre cette année l'effort budgétaire demandé aux structures fortement associées au Conseil régional. Cela conduira à des adaptations nouvelles. Les choix qui devront être faits le seront au regard des priorités du mandat, de critères clairs, tenant compte des effets de levier des actions en question, de leur impact sur l'emploi, l'activité, l'égalité des chances. Le dispositif régional de soutien à l'acquisition de manuels scolaire sera ainsi adapté.
- Une recherche de gains d'efficacité des politiques publiques par un partenariat renouvelé avec les autres niveaux de collectivités, ainsi qu'avec les opérateurs. Cela pourra conduire à des mutualisations de services, à de nouveaux modes d'organisation, à de nouvelles répartitions des rôles, plus claires, à des systèmes de guichets uniques. Ces démarches pourront résulter des travaux qui seront conduits en particulier dans le cadre de la CTAP.
- Une gestion de la dette exigeante, mais favorisée par le niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2015 le coût moyen de la dette régionale était de 1,16 % grâce à une gestion équilibrée en les taux fixes et les taux variables, et du fait du recours à des emprunts à taux bonifiés (BEI) ou obtenus directement sur les marchés financiers (emprunts obligataires).
- Un recours à l'emprunt important et maîtrisé à hauteur de 258 M€ afin de rester dans le cadre des ratios financiers que nous nous sommes fixés en réponse aux attentes des investisseurs et préteurs.
- Un recours au levier fiscal, marginal au regard des grands équilibres du budget limité dans ses effets concrets sur les contribuables, mais nécessaire pour répondre aux urgences sur lesquelles se mobilise le Conseil régional.

IV. Une Région pleinement mobilisée pour répondre à l'urgence

IV.1. Urgence pour l'emploi.

En réponse au plan national pour l'emploi, compte tenu de ses compétences dans le champ de l'économie, de la formation et de l'orientation, le Conseil régional, en lien avec l'Etat en région, avec Pôle Emploi et avec les partenaires sociaux, entend s'engager dans cette mobilisation avec quatre impératifs :

- porter à 50 000 le nombre de demandeurs d'emploi en formation sur une année,
- accélérer l'entrée en formation dès la période d'ouverture des droits à indemnisation des demandeurs d'emploi,
- agir au niveau de chaque territoire, c'est à dire décentraliser l'adaptation des offres de formation et des besoins des entreprises,
- renforcer l'apprentissage avec, pour objectif, au moins 20 000 apprentis contre plus de 17 000 aujourd'hui en proposant de nouvelles offres, en prévenant les ruptures de contrat, en accompagnant les maîtres d'apprentissage et en mutualisant les plateaux techniques des centres de formation pour apprentis.

Pour atteindre de tels objectifs, il nous faudra agir différemment et rechercher à l'occasion du plan une nouvelle organisation, une nouvelle coordination des acteurs, une nouvelle articulation des financements. L'objectif est de s'assurer qu'en effet, une formation doit bien s'inscrire dans un parcours professionnel.

C'est l'esprit dans lequel a été discuté avec l'État et Pôle Emploi un protocole innovant, prélude à la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance, donnant toute leur place au dialogue social.

D'abord expérimentale, la mise en œuvre de ce protocole a vocation à se traduire dans les mois qui viennent en une organisation nouvelle qui devra être confirmée par une délégation de compétences de l'Etat telle que prévue par la loi NOTRe et que nous demandons depuis longtemps.

Pour ce faire, la Région, en complémentarité avec Pôle Emploi et les partenaires sociaux, va accroître la mobilisation de ses dispositifs de formation. Elle le fera avec les moyens qui lui seront donnés par l'Etat, au titre de l'enveloppe de 1 milliard d'euros dédiée. Elle le fera en mobilisant aussi un effort propre de l'ordre de 10 M€.

IV.2. Urgence pour l'agriculture.

L'autre urgence, c'est la crise agricole et singulièrement celle de la filière porcine. Alors que les cours mondiaux baissent, les éleveurs porcins sont confrontés à une vraie crise structurelle qui nécessite une vraie reconfiguration de la filière.

Depuis la mi-janvier, la Région a pris l'initiative d'une concertation avec l'ensemble des acteurs et de discussions avec l'Etat pour aboutir à un plan d'avenir de la filière porcine.

Par ce plan, l'État et la Région s'engagent et appellent la mobilisation des acteurs autour de trois chantiers prioritaires. Soutenus par la puissance publique, mais dépendant de la profession, ils visent l'amélioration directe de la rémunération des exploitants autour de trois axes :

- Assurer une meilleure rémunération sur le marché intérieur et international
- Poursuivre l'amélioration de la compétitivité de chaque maillon de la filière
- Encourager au regroupement de l'offre de porc vivant par une plate-forme commerciale fédérative de la production bretonne.

Le Budget primitif pour 2016 concrétise les engagements pris. Il confirme l'effort de la Région sur ses dispositifs de subvention pour la modernisation des exploitations et des abattoirs, en adossement sur le FEADER, les dotations complémentaires pour les prêts participatifs de développement, pour la création d'un dispositif spécifique de prêts d'honneur, le soutien en garantie et enfin la possible dotation d'un fonds d'investissement dédié. Au total pour la seule année 2016, ce sont plus de 30 M€ qui pourraient être affectés par la Région à ce plan.

***
**

En synthèse, le budget pour l'année 2016 confirme à nouveau la pertinence de la stratégie budgétaire pluriannuelle mise en œuvre. Réajustée pour tenir compte des conséquences du programme national de réduction de la dépense et de l'endettement publics, elle permet la mise en œuvre effective du projet de mandat, le financement de nos engagements en matière de grands investissements et le financement des plans liés à l'urgence.

Ceci se traduit par :

- Un budget en légère diminution par rapport à 2015, qui atteint le niveau de 1 milliard 320 millions d'euros, ce qui représente une contribution significative au soutien de l'activité dans notre région. Et ce budget se caractérise notamment par un effort d'investissement maintenu à un niveau exceptionnel de plus de 515 M€.
- Un budget de fonctionnement s'élevant à près de 805 millions d'euros, hors dette et hors gestion des fonds européens, mais qui correspond à périmètre constant à une nouvelle réduction de -0,75 %.
- Un recours au levier fiscal qui se traduira par une augmentation de 5 euros par cheval vapeur du tarif régional de la carte grise, produisant une recette complémentaire de 10 M€ en rythme annuel (6,6 M€ pour 2016), qui permettra de contribuer, dès 2016, au financement de nos engagements propres, pris dans le cadre du plan de mobilisation pour l'emploi.

Le projet de budget primitif de la Région Bretagne pour 2016 s'établit à 1 320,6 millions d'euros en recettes et en dépenses.

Je vous demande de bien vouloir l'adopter.

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

Tableaux récapitulatifs et représentations graphiques

Recettes

> La DGF forfaitaire subit une baisse de 10,36 %

Evolution de la DGF forfaitaire de 2005 à 2016

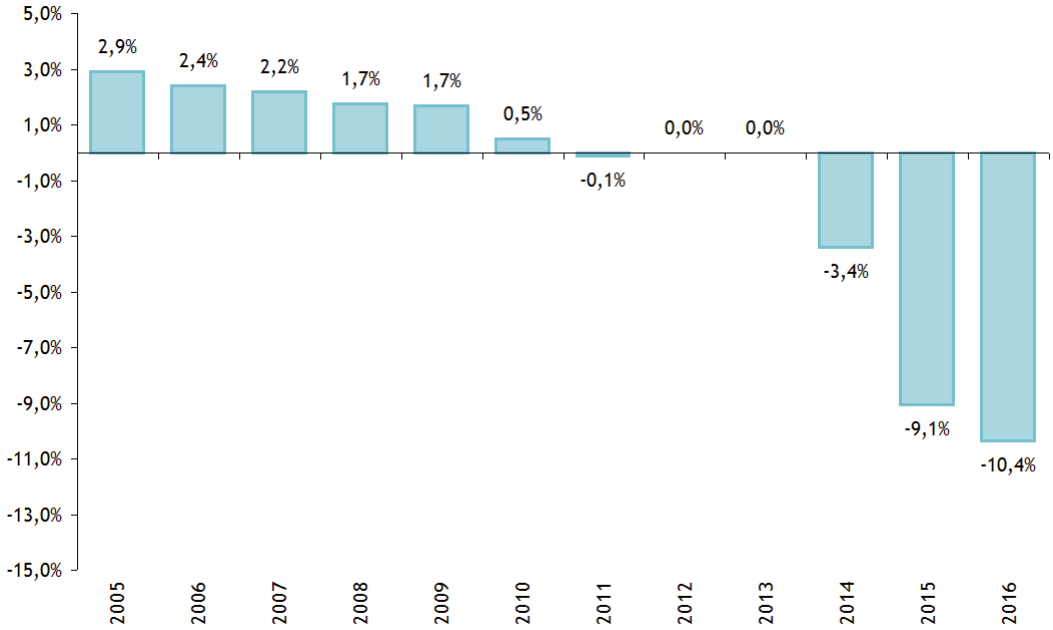

> Les recettes de la Région : 49 % de fiscalité mais 59 % de recettes dépendantes des décisions de l'État

Recettes 2016

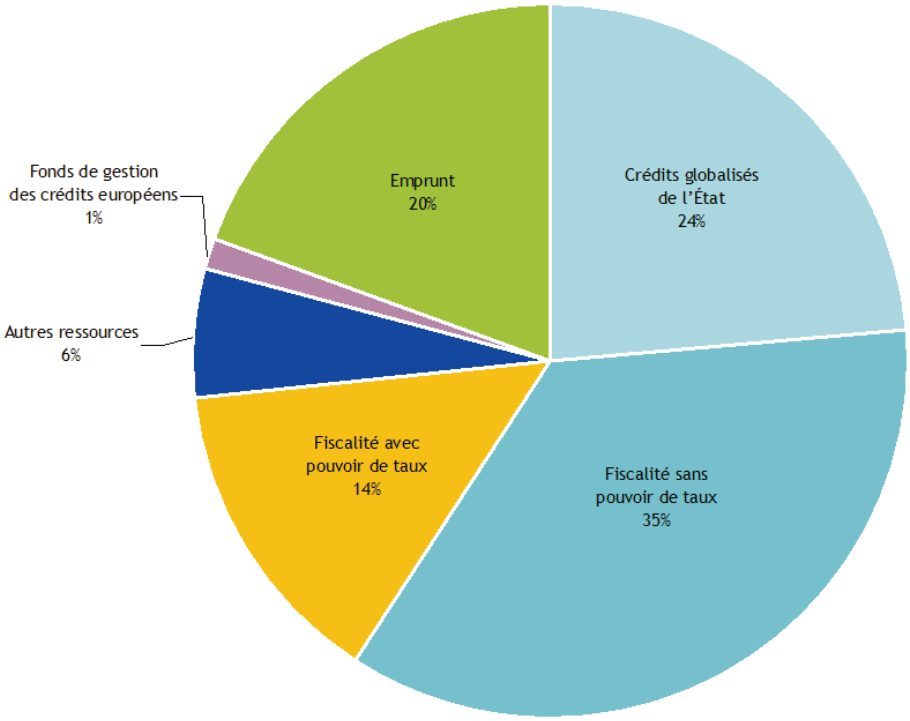

> La répartition des recettes

En euros

	Budget primitif 2015	Budget primitif 2016 (projet)
Crédits globalisés de l'État hors apprentissage	**332 787 000**	**310 619 000**
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	225 500 000	203 768 000
part forfaitaire	209 814 000	188 082 000
part péréquation	15 686 000	15 686 000
Enseignement (DRES)	20 958 000	20 958 000
Dotation Générale de Décentralisation	21 930 000	21 880 000
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale	9 216 000	8 830 000
Compensation au titre de la CET	676 000	505 000
Dotation pour transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale	8 540 000	8 325 000
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	27 575 000	27 575 000
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	27 608 000	27 608 000
Réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	**117 895 000**	**122 921 000**
Fiscalité issue de frais de gestion de fiscalité directe locale	22 454 000	22 456 000
TICPE formation professionnelle	10 953 000	10 953 000
TICPE primes apprentissage	11 291 000	11 015 000
TICPE aide au recrutement d'apprentis		4 700 000
Dotation Générale de Décentralisation pour l'Apprentissage (DGD Apprentissage)	1 070 000	
Taxe d'Apprentissage	65 640 000	67 200 000
part fixe	62 000 000	62 000 000
part péréquation	3 640 000	5 200 000
TICPE taxe d'apprentissage	6 487 000	6 597 000
Fiscalité sans pouvoir de taux	**344 438 000**	**349 080 000**
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	152 630 000	154 630 000
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - part péréquation		1 732 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de réseau (IFER)	29 395 000	29 018 000
IFER ferroviaire	7 485 000	7 418 000
IFER télécoms	21 910 000	21 600 000
TICPE - Tarifs transférés	162 413 000	163 700 000
Loi LRL 2004		154 664 765
Loi MAPTAM 27 janvier 2014		287 887
Loi formation professionnelle 5 mars 2014		8 747 348
Fiscalité avec pouvoir de taux	**177 775 000**	**184 740 000**
TICPE - Modulation régionale	35 811 000	36 020 000
TICPE - Majoration Grenelle	35 564 000	35 720 000
Cartes grises	106 400 000	113 000 000
Permis de conduire		
Autres ressources	**43 005 000**	**77 265 000**
Fonds de compensation de la TVA	10 000 000	11 500 000
Participations aux services de restauration et d'hébergement	7 750 000	8 200 000
Remboursement d'avances et produits financiers	9 177 000	8 064 000
Fonds social européen (FSE)	5 800 000	5 800 000
Participation aux travaux dans les cités scolaires	1 775 000	2 248 000
Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels		7 566 000
Participation AGEFIPH au dispositif de formation professionnelle	2 006 000	1 600 000
Recettes domaniales et concessives	1 088 600	1 243 900
Participations aux pôles de compétitivité	1 100 000	1 100 000
Projet UEB Campus Numérique	800 000	670 000
Participation Etat - Plan pour l'emploi		24 114 000
Autres ressources	3 508 400	5 159 100
Total hors emprunt	**1 015 900 000**	**1 044 625 000**
Emprunt	**342 400 000**	**258 300 000**
Total hors subvention globale	**1 358 300 000**	**1 302 925 000**
Fonds de gestion des crédits européens	**30 000 000**	**17 675 000**
Subvention globale FEDER 2007-2013	30 000 000	7 200 000
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		10 000 000
Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020		
Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020		475 000
TOTAL	**1 388 300 000**	**1 320 600 000**

Crédits de paiement

> La répartition des dépenses d'intervention

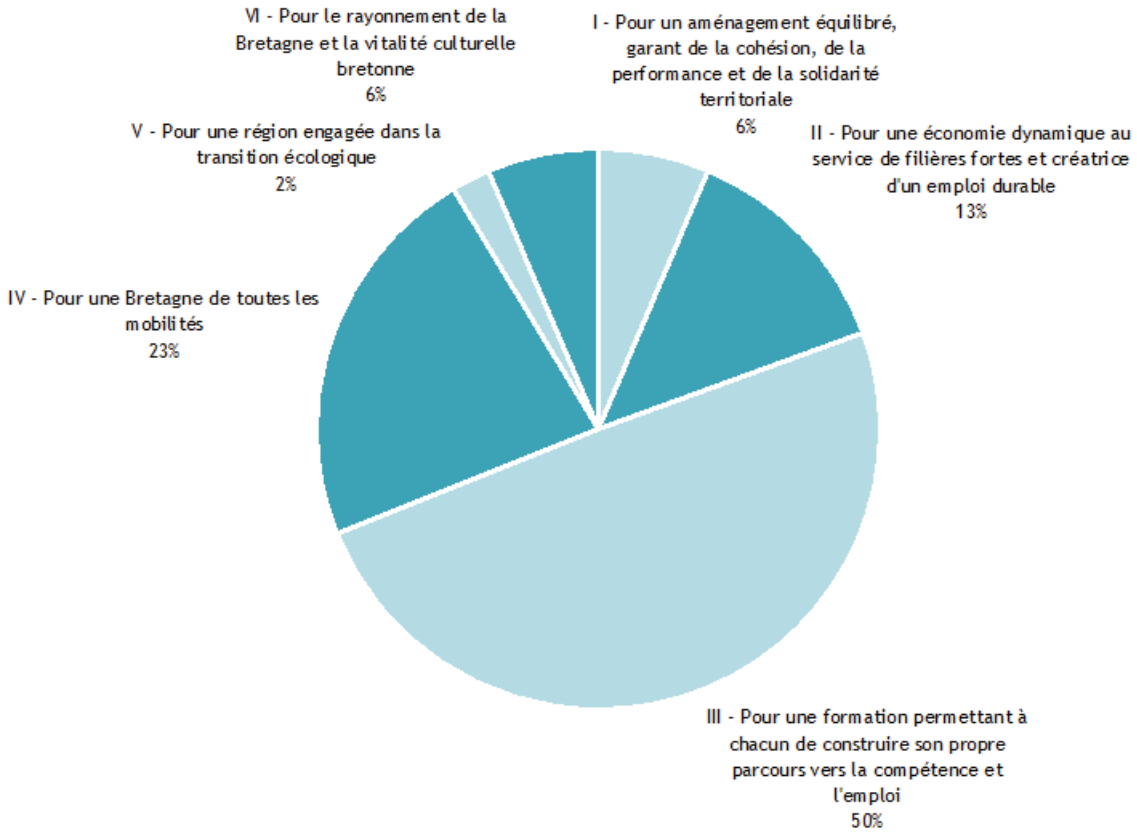

> L'évolution des frais généraux de fonctionnement

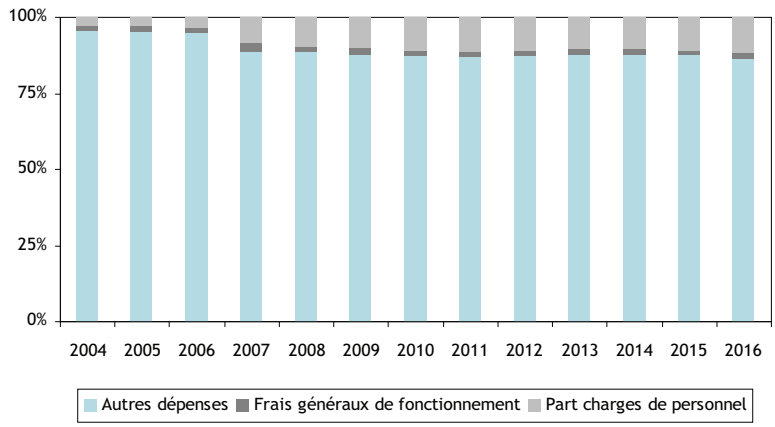

Le budget de la Région est essentiellement un budget d'intervention au service des territoires et leurs habitants. Ainsi, les 6 missions du BP 2016 représentent 79,61 % des crédits de paiement prévus.

Le poids des frais généraux de fonctionnement représente 13,15 % dans le BP 2016.
Il comprend la rémunération des personnels et membres des assemblées, les moyens dédiés à la logistique mobilière et informatique, ainsi que les frais généraux hors rémunération.

> Les missions du budget régional

> Les crédits de paiement en investissement et en fonctionnement en 2016

en euros

	Investissement	Fonctionnement
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	60 511 400	7 618 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	80 783 000	55 136 500
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	136 659 300	383 212 500
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	132 868 500	104 380 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	12 250 000	10 448 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	26 419 500	41 094 500
Total des interventions	449 491 700	601 890 000
Fonds de gestion des crédits européens	11 300 000	6 850 000
Autres dépenses	54 808 800	196 259 500
Total général	515 600 500	804 999 500

> les crédits de paiement en 2015 et 2016

en euros

	BP 2016	BP 2015
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	68 129 900	72 574 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	135 919 500	121 175 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	519 871 800	514 806 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	237 248 500	315 665 500
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	22 698 000	21 285 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	67 514 000	67 774 500
Total des interventions	1 051 381 700	1 113 280 000
Fonds de gestion des crédits européens	18 150 000	30 000 000
Autres dépenses	251 068 300	245 020 000
Total général	1 320 600 000	1 388 300 000

Autorisations de programme et d'engagement

> Les missions du budget régional

> Les autorisations de programme en 2015 et 2016

en euros

	BP 2016	BP 2015
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	490 000	5 739 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	66 229 000	56 562 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	121 792 000	191 050 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	121 131 000	85 709 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	12 600 000	7 900 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	24 370 000	22 740 000
Total des interventions	346 612 000	369 700 000
Fonds de gestion des crédits européens		
Autres dépenses	5 248 000	4 560 000
Total général	351 860 000	374 260 000

> Les autorisations d'engagement en 2015 et 2016

en euros

	BP 2016	BP 2015
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	7 560 000	7 804 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	61 467 600	62 744 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	388 803 300	376 469 900
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	1 910 000	4 662 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	11 518 000	11 410 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	40 783 000	41 986 000
Total des interventions	512 041 900	505 075 900
Fonds de gestion des crédits européens	800 000	
Autres dépenses	18 780 700	21 045 000
Total général	531 622 600	526 120 900

Détail des crédits

> Détail des crédits par programme

	AP 2016	AE 2016	Total	CPI 2016	CPF 2016	Total
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	490 000	7 560 000	8 050 000	60 511 400	7 618 500	68 129 900
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés		4 135 000	4 135 000	42 054 900	3 779 000	45 833 900
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	220 000	1 781 000	2 001 000	50 000	1 583 500	1 633 500
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	270 000	1 644 000	1 914 000	18 406 500	2 256 000	20 662 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	66 229 000	61 467 600	127 696 600	80 783 000	55 136 500	135 919 500
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	*5 500 000*	*28 300 000*	*33 800 000*	*3 100 000*	*25 400 000*	*28 500 000*
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	5 000 000	13 300 000	18 300 000	2 800 000	12 100 000	14 900 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	500 000	15 000 000	15 500 000	300 000	13 300 000	13 600 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	*24 550 000*	*16 331 600*	*40 881 600*	*25 450 000*	*16 657 500*	*42 107 500*
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	4 850 000	1 570 000	6 420 000	4 950 000	1 645 000	6 595 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	19 550 000	3 135 000	22 685 000	19 850 000	2 855 000	22 705 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	150 000	4 369 000	4 519 000	150 000	4 886 500	5 036 500
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		7 257 600	7 257 600	500 000	7 271 000	7 771 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	*17 400 000*	*12 600 000*	*30 000 000*	*9 600 000*	*9 100 000*	*18 700 000*
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	17 400 000	12 600 000	30 000 000	9 600 000	9 100 000	18 700 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	*18 779 000*	*4 236 000*	*23 015 000*	*42 633 000*	*3 979 000*	*46 612 000*
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	4 587 000	2 639 000	7 226 000	2 853 000	2 582 000	5 435 000
P.0209 Développer le système portuaire	14 192 000	1 597 000	15 789 000	39 780 000	1 397 000	41 177 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	121 792 000	388 803 300	510 595 300	136 659 300	383 212 500	519 871 800
Assurer la relation formation emploi		*6 794 300*	*6 794 300*		*6 428 000*	*6 428 000*
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation		6 794 300	6 794 300		6 428 000	6 428 000
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	*150 000*	*7 055 000*	*7 205 000*	*100 000*	*7 800 000*	*7 900 000*
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	150 000	7 055 000	7 205 000	100 000	7 800 000	7 900 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	*77 400 000*	*8 210 000*	*85 610 000*	*88 700 000*	*8 400 000*	*97 100 000*
P.0303 Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens	30 000 000		30 000 000	43 500 000		43 500 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	19 900 000	200 000	20 100 000	19 900 000	200 000	20 100 000
P.0305 Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	27 500 000	8 010 000	35 510 000	25 300 000	8 200 000	33 500 000
Améliorer les équipements des lycées	*17 250 000*	*500 000*	*17 750 000*	*16 950 000*	*500 000*	*17 450 000*
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics	8 400 000		8 400 000	8 100 000		8 100 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 100 000	20 000	4 120 000	4 100 000	20 000	4 120 000
P.0308 Développer le numérique éducatif	4 750 000	480 000	5 230 000	4 750 000	480 000	5 230 000
Améliorer le fonctionnement des lycées		*60 620 000*	*60 620 000*		*60 620 000*	*60 620 000*
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		29 900 000	29 900 000		29 900 000	29 900 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		30 720 000	30 720 000		30 720 000	30 720 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	*18 643 000*	*13 318 000*	*31 961 000*	*13 943 500*	*12 905 000*	*26 848 500*
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	18 643 000	13 318 000	31 961 000	13 943 500	12 905 000	26 848 500
Favoriser l'apprentissage	*7 500 000*	*78 666 000*	*86 166 000*	*8 000 000*	*81 343 500*	*89 343 500*
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	7 500 000	48 300 000	55 800 000	8 000 000	48 300 000	56 300 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement		30 366 000	30 366 000		33 043 500	33 043 500
Assurer les formations sanitaires et sociales	*51 000*	*52 320 000*	*52 371 000*	*8 167 800*	*51 861 000*	*60 028 800*
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	51 000	52 320 000	52 371 000	8 167 800	51 861 000	60 028 800
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux		*154 524 000*	*154 524 000*		*146 559 000*	*146 559 000*
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification		13 755 000	13 755 000		11 452 000	11 452 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales		90 769 000	90 769 000		88 507 000	88 507 000
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable		50 000 000	50 000 000		46 600 000	46 600 000
Développer les langues de Bretagne	*798 000*	*6 796 000*	*7 594 000*	*798 000*	*6 796 000*	*7 594 000*
P.0318 Développer les langues de Bretagne	798 000	6 796 000	7 594 000	798 000	6 796 000	7 594 000

	AP 2016	AE 2016	Total	CPI 2016	CPF 2016	Total
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	**121 131 000**	**1 910 000**	**123 041 000**	**132 868 500**	**104 380 000**	**237 248 500**
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	64 060 000	560 000	64 620 000	46 240 000	102 806 000	149 046 000
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	57 071 000	120 000	57 191 000	86 298 000	280 000	86 578 000
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale		1 230 000	1 230 000	330 500	1 294 000	1 624 500
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	**12 600 000**	**11 518 000**	**24 118 000**	**12 250 000**	**10 448 000**	**22 698 000**
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	7 900 000	5 400 000	13 300 000	5 200 000	4 370 000	9 570 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	900 000	3 063 000	3 963 000	900 000	3 063 000	3 963 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 800 000	3 055 000	6 855 000	6 150 000	3 015 000	9 165 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	**24 370 000**	**40 783 000**	**65 153 000**	**26 419 500**	**41 094 500**	**67 514 000**
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	1 235 000	16 150 000	17 385 000	1 235 000	16 150 000	17 385 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	3 780 000	4 400 000	8 180 000	3 780 000	4 650 000	8 430 000
P.0603 Développer le sport en région	2 100 000	4 200 000	6 300 000	3 900 000	4 200 000	8 100 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine	4 300 000	1 180 000	5 480 000	4 300 000	1 180 000	5 480 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	4 060 000	7 785 000	11 845 000	3 950 000	7 995 000	11 945 000
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	8 625 000	810 000	9 435 000	8 625 000	810 000	9 435 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	270 000	1 758 000	2 028 000	629 500	1 609 500	2 239 000
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne		4 500 000	4 500 000		4 500 000	4 500 000
Fonds de gestion des crédits européens		**800 000**	**800 000**	**11 300 000**	**6 850 000**	**18 150 000**
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020				6 500 000	3 500 000	10 000 000
P.1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020						
P.1130 Programme FEAMP 2014-2020						
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020		800 000	800 000		950 000	950 000
P.8000 Subvention globale FEDER 2007-2013				4 800 000	2 400 000	7 200 000
Autres dépenses	**5 248 000**	**18 780 700**	**24 028 700**	**54 808 800**	**196 259 500**	**251 068 300**
P.9000 Patrimoine et logistique	1 700 000	6 000 000	7 700 000	2 000 000	8 804 000	10 804 000
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	2 000 000	2 585 000	4 585 000	1 780 000	2 400 000	4 180 000
P.9003 Fonds d'intervention régional	300 000	980 000	1 280 000	300 000	980 000	1 280 000
P.9010 Equipement des groupes d'élus	83 000		83 000	13 800		13 800
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	165 000	6 790 700	6 955 700	165 000	6 716 000	6 881 000
P.9012 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées					155 734 500	155 734 500
P.9020 Ressources et expertises		1 425 000	1 425 000		1 125 000	1 125 000
P.9020 Évaluation		*430 000*	*430 000*		*130 000*	*130 000*
P.9020 Finances		*150 000*	*150 000*		*150 000*	*150 000*
P.9020 Cotisations		*360 000*	*360 000*		*360 000*	*360 000*
P.9020 Contentieux - Assemblées		*265 000*	*265 000*		*265 000*	*265 000*
P.9020 Documentation		*220 000*	*220 000*		*220 000*	*220 000*
P.9021 Service de la dette				50 400 000	19 000 000	69 400 000
P.9023 Mouvements financiers divers	1 000 000	1 000 000	2 000 000	150 000	1 500 000	1 650 000
Total	351 860 000	531 622 600	883 482 600	515 600 500	804 999 500	1 320 600 000

> Comparaison des crédits par orientation stratégique

	CP d'investissement		CP de fonctionnement		Total des CP	
	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	63 230 000	60 511 400	9 344 000	7 618 500	72 574 000	68 129 900
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	65 133 000	80 783 000	56 042 000	55 136 500	121 175 000	135 919 500
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	2 900 000	3 100 000	25 500 000	25 400 000	28 400 000	28 500 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	18 350 000	25 450 000	16 805 000	16 657 500	35 155 000	42 107 500
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	8 700 000	9 600 000	9 500 000	9 100 000	18 200 000	18 700 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	35 183 000	42 633 000	4 237 000	3 979 000	39 420 000	46 612 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	156 598 000	136 659 300	358 208 000	383 212 500	514 806 000	519 871 800
Assurer la relation formation emploi	3 000		5 766 000	6 428 000	5 769 000	6 428 000
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	100 000	100 000	12 460 000	7 800 000	12 560 000	7 900 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	104 900 000	88 700 000	9 700 000	8 400 000	114 600 000	97 100 000
Améliorer les équipements des lycées	18 200 000	16 950 000	150 000	500 000	18 350 000	17 450 000
Améliorer le fonctionnement des lycées			60 320 000	60 620 000	60 320 000	60 620 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	14 710 000	13 943 500	13 320 000	12 905 000	28 030 000	26 848 500
Favoriser l'apprentissage	15 000 000	8 000 000	83 800 000	81 343 500	98 800 000	89 343 500
Assurer les formations sanitaires et sociales	2 845 000	8 167 800	51 300 000	51 861 000	54 145 000	60 028 800
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux			114 716 000	146 559 000	114 716 000	146 559 000
Développer les langues de Bretagne	840 000	798 000	6 676 000	6 796 000	7 516 000	7 594 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	212 995 500	132 868 500	102 670 000	104 380 000	315 665 500	237 248 500
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	11 350 000	12 250 000	9 935 000	10 448 000	21 285 000	22 698 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	25 394 500	26 419 500	42 380 000	41 094 500	67 774 500	67 514 000
Fonds de gestion des crédits européens	18 000 000	11 300 000	12 000 000	6 850 000	30 000 000	18 150 000
Autres dépenses	52 634 000	54 808 800	192 386 000	196 259 500	245 020 000	251 068 300
TOTAL GENERAL	605 335 000	515 600 500	782 965 000	804 999 500	1 388 300 000	1 320 600 000

Recettes

Le budget 2016 traduit pleinement l'ensemble des évolutions identifiées dans le rapport d'orientations budgétaires.

Après une baisse de 1,5 milliards d'euros en 2014, l'État a prévu de réduire de 11 milliards d'euros les dotations aux collectivités locales entre 2015 et 2017, au rythme de 3,7 milliards par an. Ainsi les dotations de l'État diminuent de 6,7 % en 2016 (-20,8M€). Malgré cette baisse importante, leur part relative dans le budget régional se stabilise autour de 24 %, compte-tenu de l'effort important réalisé pour contenir le budget 2016 (- 6,9%), conformément à la stratégie budgétaire rigoureuse et ambitieuse adoptée lors des orientations budgétaires.

Parallèlement la part de la fiscalité transférée s'accroît en lien avec la restructuration du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage et les ajustements de compensations liés aux transferts de compétences de l'État aux Régions issus de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropole – dite loi MAPTAM - (gestion des fonds européens) et la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Le budget 2016 est par ailleurs marqué, suite à la nomination de la Région en tant qu'autorité de gestion, par la mise en œuvre effective de la délégation de gestion sur la nouvelle programmation 2014-2020 des fonds européens (FEDER et une partie du FSE) avec une enveloppe de 17,6M€ en dépense et en recettes.

Le budget 2016 intègre une majoration de 5€ du taux unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules sur laquelle il vous est demandé de vous prononcer.

Enfin, la Région inscrit une autorisation d'emprunt de 258,3M€, permettant le respect de ses engagements et projets d'investissements, conformément à la stratégie présentée dans le cadre des orientations budgétaires 2016-2021.

I. Les dotations de l'État représentent 24 % du BP 2016 et poursuivent leur mouvement de baisse

Le Pacte de responsabilité et de solidarité, adopté par le Parlement lors de la définition des perspectives budgétaires de l'État, prévoit la mobilisation de 50 milliards d'économies sur la dépense publique, en vue du financement de mesures pour renforcer la compétitivité des entreprises et soutenir le pouvoir d'achat des ménages modestes.

Ce plan s'appuie sur une contribution structurelle de 11 milliards de la part des collectivités, par une réduction à due concurrence des concours financiers de l'État. Ce niveau d'économie a vocation à être principalement mis en œuvre par des baisses successives de la Dotation globale de fonctionnement entre 2014 à 2017.

I.1. La Dotation Globale de Fonctionnement : 203 768 000 €

Les crédits de l'État perçus par la Région Bretagne connaîtront une réduction sans précédent entre 2015 et 2017, dans le cadre de l'effort demandé aux collectivités locales pour participer à la réduction du déficit public. Comme en 2015, la Loi de Finances pour 2016 fait porter cet effort sur la part forfaitaire de la DGF.

Après avoir été gelée entre 2010 et 2013, **la part forfaitaire de la DGF** régionale connaît une diminution depuis 2014 (237,8M€ en 2013, 229,7M€ en 2014, 208,9M€ en 2015). Confirmée en 2016, cette diminution devrait se poursuivre jusqu'en 2017.

Ainsi pour 2016, la contribution de l'ensemble des régions à l'effort de redressement des comptes publics, portée par la DGF forfaitaire, est de 451 M€. La clé de répartition retenue est la même que pour 2014 et 2015 : elle se fera au pro rata de leurs ressources réelles hors emprunt, avec un dispositif spécifique pour les régions d'outre-mer. Pour la Région Bretagne, cette contribution est estimée, comme en 2015, à 20,8M€. En conséquence, la DGF forfaitaire prévisionnelle est inscrite pour un montant de 188,082 M€ (-10%).

Les modalités de répartition de **la part péréquation de la DGF** ont été modifiées en loi de finances pour 2012. En effet, la péréquation de la DGF reposait sur le calcul du potentiel fiscal des régions. La réforme de la fiscalité directe rendant cette notion inopérante, un nouvel indicateur de ressources a été instauré, l'indicateur de ressources fiscales des régions (IRFR), constitué de la somme de plusieurs produits d'impositions (CVAE, IFER, Cartes Grises et modulation TICPE). Cet indice est rapporté au nombre d'habitants et à la superficie du territoire. Des conditions d'éligibilité sont également définies, ouvrant le droit à la péréquation à plusieurs régions jusqu'alors non éligibles. Pour les régions déjà bénéficiaires, dont le montant perçu diminue du fait de la réforme, comme la Bretagne, une garantie à la baisse a été instituée, à hauteur de 10% par an jusqu'en 2015.

Dans le contexte du regroupement de certaines régions prévu par la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, la loi de finances pour 2016 prévoit la reconduction en 2016 de la part péréquation de la DGF perçue en 2015. Aussi, la dotation de péréquation est attendue, en 2016, à hauteur de 15,686 M€.

I.2. La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 21 880 000 €

La DGD assure la compensation financière par l'État des transferts de compétence qui n'ont pas donné lieu à transfert de fiscalité. Elle a subit une évolution importante en 2004 à la faveur de la création de la DGF des régions, laquelle a reprit 95 % de la DGD de 2003.

La DGD évoluait jusqu'en 2008 au même rythme que l'enveloppe globale de DGF ; elle a été gelée depuis lors. Ainsi depuis 2009, les variations du montant perçu au titre de la DGD ne relèvent que des effets de périmètre. Celles-ci sont cependant, par définition, neutralisées par les transferts de charges.

Le montant inscrit au titre de la DGD 2016 est donc identique à celui perçu en 2015 après retraitement des régularisations non pérennes perçues en au titre des années antérieures, soit 21,88 M€ .

I.3. La Dotation Régionale d'équipement scolaire : 20 958 000 €

La Dotation régionale d'équipement scolaire, dotation d'investissement, finance les travaux et acquisitions d'équipement dans les lycées. Comme depuis 2009, elle sera à nouveau gelée en valeur en 2016. Elle s'élèvera donc à 20,958 M€.

I.4. La Dotation pour Perte de compensations de fiscalité directe : 8 830 000 €

De manière à ce que l'enveloppe globale des crédits de l'État aux collectivités n'augmente pas (on parle d' « enveloppe normée »), certaines compensations de fiscalité directe jouent le rôle de « variables d'ajustement ». Celles-ci sont diminuées chaque année pour compenser les effets de périmètre qui augmentent mécaniquement le montant des autres concours de l'État aux collectivités, et notamment certaines dotations de péréquation destinées au bloc communal et aux départements.

La Dotation pour Perte de Compensations de Fiscalité Directe Locale est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité. Certaines de ces compensations de fiscalité directe sont gelées tandis que d'autres jouent dans l'enveloppe normée le rôle de "variables d'ajustement". Cette part sera diminuée d'environ 4,19% en 2016 par rapport à leur valeur 2015 (montant prévu par la Loi de Finances initiale pour 2016) soit, pour la Région Bretagne, un montant attendu évalué à 8,830 M€ en 2016.

I.5. Les dotations de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle : la DCRTP et le FNGIR : 55 183 000€

Deux dotations ont été instituées lors de la refonte de la fiscalité locale de 2010[1], pour assurer la neutralité de la réforme la première année d'application, au sein de chaque niveau de collectivités. Les régions reçoivent donc désormais :

- Un **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**, abondé par la contribution de la Région Île-de-France, du fait des ressources supplémentaires occasionnées par la nouvelle fiscalité en 2010 ;
- Dans les cas où le FNGIR était insuffisant pour neutraliser les effets de la réforme, une **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)**, versée par l'État, permet de compenser la différence de recettes en 2010 par rapport à la situation d'avant réforme.

Après quelques ajustements les premières années suivant la réforme, les montants de la DCRTP et du FNGIR ont vocation à être définitivement gelés. Ils s'élèvent ainsi respectivement à 27,575 M€ et 27,608 M€ depuis 2014.

II. Les ressources fiscales sans pouvoir de taux représentent 35 % du BP 2016

II.1. Le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage représente un transfert de fiscalité de 122 921 000 €

La réforme du financement de la formation professionnelle, mise en place progressivement entre 2014 et 2016, a substitué aux dotations attribuées auparavant un financement exclusivement par fiscalité transférée. Cette enveloppe représente, en 2016, 123 M€ de fiscalité transférée, soit 9 % du budget.

II.1.1. Le financement de la formation professionnelle : 33 409 000€

Les actions réalisées en matière de formation professionnelle sont désormais financées par l'attribution :

- des recettes correspondant aux frais de gestion perçus par l'Etat au moment de la mise en recouvrement des trois principales impositions locales : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe d'habitation. Cette recette évolue donc comme le produit constaté de ces impôts, lequel dépend à la fois de la croissance de la valeur ajoutée, de l'actualisation annuelle des bases d'imposition mais également des taux votés par le bloc communal et les départements. La progression attendue est de l'ordre de +2,5 % par an , la recette attendue à ce titre est de 22, 456 M€;
- d'une fraction de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (dite TICPE « formation professionnelle ») afférente aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national ; chaque région bénéficiant d'un pourcentage de cette ressource, correspondant au prorata de sa dotation historique, soit 3,65 % pour la Bretagne. Aucune dynamique n'est attendue sur cette ressource, toutefois le montant globalement compensé est assorti d'une garantie plancher. Le montant attendu à ce titre en 2016 est de 10,953 M€.

II.1.2. Le financement des aides aux employeurs d'apprentis versées par la Région : 15 715 000€

Les aides aux employeurs d'apprentis versées par les régions donnent lieu elles aussi à compensation par l'attribution de fractions de TICPE :

- la TICPE « prime d'apprentissage » compense forfaitairement aux régions les primes attribuées aux entreprises de moins de 11 salariés sur la base du nombre d'apprentis recensés en 2013 ; 11,015M€ sont attendus à ce titre en 2016 ;
- la TICPE « aide au recrutement d'un apprenti » est une nouvelle fraction instaurée en 2016 destinée à rembourser aux régions l'aide de 1000€ attribuée aux entreprises de moins de 250 salariés pour le recrutement d'un apprenti supplémentaire ; 4,7M€ sont inscrits en recettes à ce titre en 2016.

---

1 La réforme fiscale de 2010 supprime la taxe professionnelle et la remplace par la Contribution économique territoriale (CET), composée de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur le Valeur ajoutée des Entreprises (CVAE), perçue pour 25 % par les régions ; elle créée une Impositions Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) dont deux des neuf composantes sont attribuées aux régions ; elle organise également la redistribution des différents impôts locaux entre niveaux de collectivités, les régions perdent ainsi leurs parts de taxes foncières sur le foncier bâti et non bâti au profit respectivement des départements et du bloc communal.

II.1.3. Le financement de l'apprentissage : 73 797 000€

Pour financer leurs actions en matière d'apprentissage les régions bénéficient depuis 2015 d'une « ressource régionale pour l'apprentissage » composée :

- de 51 % de la taxe d'apprentissage collectée au niveau national (part fixe destinée à l'ensemble des régions) ; cela représente un montant estimé à 62 M€ pour la Région Bretagne
- et d'un complément sous forme de TICPE « taxe d'apprentissage », qui s'élèverait pour la Bretagne à 6,597 M€ en 2016
- par ailleurs, si le produit de la « part fixe » de la taxe d'apprentissage est supérieur au montant dû à chaque région, le surplus est réparti entre les régions selon des critères qui font notamment référence au nombre d'apprentis inscrits en CFA (cette part est désignée comme « péréquation ») ; 5,2M€ sont attendus à ce titre pour 2016.

Ces recettes sont indexées sur l'évolution de la masse salariale du secteur privé, estimée à 1,7 % en 2015. Au total 73,797 M€ sont inscrits au titre de cette ressource en 2016.

II.2. La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 154 630 000 €

La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** est assise sur la valeur ajoutée produite. Elle est, avec la Cotisation Foncière des Entreprises, l'une des deux composantes de la Contribution Économique Territoriale, nouvelle imposition des entreprises, créée en 2010 suite à la suppression de la Taxe Professionnelle.

La CVAE doit être acquittée par toutes les entreprises et travailleurs indépendants réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 152 500€. La cotisation est déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la valeur ajoutée produite.

La valeur ajoutée est territorialisée : elle est imposée dans la commune où l'entreprise dispose de locaux ou emploie des salariés depuis plus de trois mois. Si les locaux ou les salariés sont situés dans plusieurs communes, la valeur ajoutée est répartie entre les communes concernées, au prorata des effectifs employés.

Pour 2016, la CVAE est répartie entre les trois niveaux de collectivités : 25% pour les régions, 48,5% pour les départements et 26,5% pour le bloc communal. Cette répartition est appelée à évoluer pour porter à 50 % la part de la CVAE revenant aux régions pour financer les transferts de charges provenant des départements (transports scolaires et interurbains et liaisons maritimes).

Conformément aux pré-notifications adressées par l'État le montant attendu pour 2016 est de 154 634 217 €. Mais ce chiffre est à considérer avec prudence, compte-tenu du caractère volatile de cette ressource, jusqu'aux notifications définitives, qui permettront d'établir l'analyse pour 2016.

Le mécanisme de péréquation des ressources régionales issues de la CVAE vise à ce que les régions dont les ressources augmentent significativement par rapport aux ressources d'avant réforme, contribuent à un fonds de péréquation des régions, en redistribuant la totalité de la croissance de leurs ressources supérieure à la moyenne nationale. La Région Bretagne a bénéficié en 2013 et en 2014 de reversements respectivement à hauteur de 1,6 M€ et 2,7 M€ puis est devenue contributrice en 2015 pour 2M€. En 2016, la Région devrait à nouveau en être bénéficiaire, pour un montant estimé de 1,732 M€.

II.3. L'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER): 29 018 000€

Depuis 2011, les régions bénéficient de deux composantes de l'IFER :

- **l'IFER ferroviaire** est assise sur le matériel roulant pour le transport de voyageurs. L'exploitant du matériel roulant (SNCF Mobilités) est redevable d'une taxe, selon un tarif différencié par type de matériel. La répartition entre régions de cette taxe est proportionnelle au nombre de sillons-kilomètres (trajet réservé sur une ligne ferroviaire à un horaire donné) réservés par les exploitants auprès de SNCF Réseaux dans chaque région. L'IFER ferroviaire notifié en 2015 s'élevait à 7,345 M€. Depuis 2013, conformément à l'article 37 de la Loi de Finances rectificative pour 2012, les tarifs des IFER sont revalorisés de l'inflation prévisionnelle, fixée à 1% dans le PLF. En prenant pour hypothèse la stabilité de la base, 7,418M€ sont donc attendus à ce titre en 2016.
- **l'IFER télécoms** est assise sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre. Sont taxées les lignes en service des répartiteurs principaux, ainsi que les unités de raccordement d'abonnés et cartes d'abonnés du réseau téléphonique commuté, selon des tarifs définis par la loi. Cette imposition est basée uniquement sur le réseau cuivre et ignore le développement de la fibre optique, entraînant une diminution du rendement. Un produit minimum de 400M€ est donc garanti par l'article 112 de la loi de Finances pour 2011 pour l'ensemble des régions. Au regard des perspectives de baisse

de l'assiette du réseau de téléphonie classique, à la faveur du développement des services de téléphonie inclus dans les offres Internet, la loi de Finances rectificative pour 2013 a modifié les modalités de répartition de l'IFER télécom. La répartition du produit national entre les régions se fait désormais en proportion du produit perçu en 2013. Le montant prévisionnel inscrit pour 2016 est de 21,6 M€.

II.4. Une TICPE transférée évoluant au rythme des compensations dues par l'État (réévaluations de charges liées aux évolutions réglementaires, transferts de compétences) : 163 700 000€

Depuis 2003, la Constitution dispose que « tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice » (article 72-2). Cette obligation de compensation recouvre plusieurs principes : la compensation doit être intégrale, concomitante au transfert de charges, contrôlée par la Commission Consultative sur l'évaluation des charges (CCEC), garantie et conforme à l'objectif d'autonomie financière. Ainsi les transferts de compétences mis en œuvre depuis la loi Liberté et Responsabilités Locales du 13 août 2004 sont majoritairement compensés par des transferts de fiscalité ; pour les régions ces transferts ont concerné une part de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), devenue taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

La TICPE est un impôt indirect auquel sont soumis les produits énergétiques (carburant, fioul, gazole, combustibles…) lorsqu'ils sont acheminés vers les réseaux de distribution.

La TICPE prélevée sur les carburants automobiles est partagée entre l'Etat, les régions et les départements en compensation des transferts de compétences intervenus depuis 2006. Les fractions de tarifs de TICPE transférées sont calculées de façon à ce que leur produit estimé atteigne le montant de la compensation due par l'État (le « droit à compensation »). Le montant de la compensation étant garanti, l'Etat verse un complément si le produit de TICPE perçu dans l'année n'atteint pas le montant dû.

L'inscription de 2016 pour un montant de 163,325 M€ est estimé à partir du droit à compensation définitif attribué à la Région en 2015. A ce montant s'ajoute le transfert de la formation des détenus du centre pénitentiaire de Vezin, intervenu au 1er janvier 2016, pour un montant de 374 340€. Cette compétence est issue de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, laquelle réaffirme le rôle central des Régions en matière de formation , et leur transfère des responsabilités auparavant assurées par l'État, en matière d'offre de formation, mais également de rémunération des stagiaires, auprès de publics divers : personnes handicapées, français de l'étranger, personnes détenues.

Au total, le droit à compensation attendu en 2016 sous forme de TICPE s'élève à 163,7 M€.

III. Les ressources fiscales régionales avec pouvoir de taux représentent 14 % du BP 2016 avec 184 740 000€

III.1. La modulation régionale de TICPE : 36 020 000 €

Depuis 2007, les régions ont été autorisées à moduler marginalement leurs fractions de tarifs au-delà des tarifs déjà transférés, selon un mécanisme limitant la capacité de modulation à 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole. L'assemblée régionale a voté, lors de sa session d'octobre 2015, la reconduction de ce dispositif pour 2016.

Le produit de la modulation dépend directement de la consommation de carburant sur le territoire régional. Au regard des montants encaissés en 2015 et de la dynamique de la consommation observée depuis plusieurs années, la prévision de recettes est stable et s'établit à 36 020 000€ pour 2016 .

III.2. Majoration de TICPE affectée au projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) : 35 720 000 €

La loi de finances initiale pour 2010 a permis aux régions de prélever une nouvelle fraction de TICPE, en vue du financement des infrastructures prévues par le Grenelle de l'Environnement. La fraction de TICPE perçue par les régions a été portée à partir de 2011 à 2,5 centimes par litre pour le gazole comme pour le supercarburant. L'assemblée régionale a voté la reconduction de cette majoration pour 2016 lors de sa session d'octobre 2015. A l'instar de la modulation régionale, la recette attendue au titre de la majoration est stable. En 2016, 35 720 000€ devraient être perçus par la Région à ce titre.

La loi prévoit que ces recettes soient exclusivement affectées au financement des grands projets d'infrastructure de transport durable mentionnés dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre

du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, qui cite explicitement la ligne à grande vitesse « Bretagne-Pays-de-la-Loire », partie intégrante du projet Bretagne Grande Vitesse.

III.3. Taxe sur les cartes grises : 113 000 000 €

La taxe sur les certificats d'immatriculations, dernier levier fiscal à la disposition des régions avec la taxe sur le permis de conduire, a été maintenu à tarif constant entre 2012 et 2015 et représentait en 2015, 8,7% du budget de la Région Bretagne. Son dynamisme, fonction du nombre d'immatriculations sur le territoire et de la puissance fiscale des véhicules, est faible en Bretagne.

En complément des efforts d'économies identifiés dans le cadre de la stratégie financière 2016-2021, il est proposé, de faire évoluer ce tarif en 2016, et de le porter à 51€/CV. L'impact en terme de recette supplémentaire est estimé à + 6,6M€ pour 2016 compte-tenu de son application à compter du 1er mai.

Il est par ailleurs proposé de reconduire l'exonération de 50 % applicable aux véhicules « propres », c'est à dire spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen d'énergies dite « propres » visées part l'article 1599 novodecies A du code général des impôts (électricité, gaz naturel véhicules ou gaz de pétrole liquifié ou superethanol E85).

Le produit attendu pour 2016 au titre de cette taxe, avec application des nouveaux tarifs à mi-année, s'élèverait ainsi à 113M€.

Parallèlement, la Région maintient son choix d'établir à 0€ la taxe sur le permis de conduire.

IV. La part des ressources internes, participations et co-financements évolue à mesure de l'élargissement des compétences régionales : 6% du BP 2016

Le projet de budget 2016 inscrit 77,265 M€ de recettes générées par les activités et les interventions de la Région, soit 7% des ressources globales hors emprunt et fonds européens.

L'augmentation des inscriptions par rapport à 2015 est due essentiellement au financement du Plan breton de mobilisation pour l'emploi, à hauteur de 30 M€ en 2016, par l'État (+24,114M€) et par les partenaires sociaux à travers un abondement du Fonds Paritaire de sécurisation des parcours professionnels (+5,886M€) ; ce financement est destiné à la mise en place de 13 418 entrées en formation supplémentaires en 2016.

Par ailleurs trois recettes représentent à elles seules une évolution de +3,7M€ par rapport à 2015 :

- le Fonds de Compensation de la TVA dont le montant prévisionnel des crédits versés par l'État est estimé à 11,5 M€, en augmentation par rapport au BP 2015 en raison d'une estimation plus fine permise par la date du vote de ce budget (mars), plus tardive que celle du budget 2015 (décembre 2014) ;
- 1,6M€ attendus du Fonds Paritaire de sécurisation des parcours professionnels au titre du solde de la convention 2015 ;
- une première participation de Rennes Métropole à l'acquisition par la Région d'un terrain appartenant à l'entreprise PSA, à hauteur de 1,65M€ (acompte sur cession à venir).

Parmi les divers financements générés par les politiques publiques conduites par la Région, les principaux montants inscrits à ce jour sont les suivants :

- Les participations des familles aux services de restauration et d'hébergement généreront une recette d'un montant prévisionnel de 8,2 M€ ;
- Les avances remboursables accordées par la Région au titre de sa politique de développement économique et touristique seront remboursées en 2016 à hauteur de 6,7M€ ;
- Les financements du Fonds Social Européen sont inscrits à hauteur de 5,8M€ au titre des actions de formation professionnelle engagées par la Région, sur la programmation 2007-2013 ;
- Les participations des départements aux travaux dans les cités scolaires sont prévus à hauteur de 2,248 M€ au regard du montant des travaux engagés ;
- Les participations de collectivités aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité devraient générer des co-financements d'un montant de 1,1 M€ en 2016;
- La participation de l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) est attendue à hauteur de 1,6 M€ ;

- Les produits financiers résultant de la politique active de gestion de la dette sont estimés à 1,3 M€ ;
- Les recettes domaniales et concessives, que constituent les produits du domaine des ports , des aéroports et des voies navigables, sont estimées à 1,243 M€ ;
- Participations au projet UEB C@mpus : les collectivités partenaires du projet devraient verser 670K€ de co-financement en 2016 ;

Une évolution importante intervient en 2016 dans la mise en œuvre et le financement de la politique culturelle régionale. En effet, l'État délègue à la Région, depuis du 1er janvier 2016, la gestion des aides relatives aux secteurs du livre, du cinéma et du patrimoine culturel immatériel. La convention de délégation de gestion prévoit ainsi, en contrepartie des subventions attribuées pour le compte de la DRAC, le versement à la Région de 395k€ en 2016. Les financements du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et au Centre National du Livre (CNL) à la politique régionale de soutien à ces filières sont attendus à hauteur respectivement de 785 k€ et de 100k€.

L'ensemble des autres participations, recettes ou remboursements identifiés pour 2016 est inscrit à hauteur de 2,228 M€.

V. Fonds de gestion des crédits européens : 17,675 M€

Pendant la période 2007-2013, et dans le cadre du dispositif de « subvention globale », la Région Bretagne a géré une délégation de crédits du fonds européen de développement régional (FEDER) au titre du programme opérationnel régional « compétitivité et emploi ». La Région continue en 2016 à percevoir à ce titre des crédits communautaires, à hauteur des dépenses qu'elle finance au titre de projets éligibles au FEDER. La recette prévue de 7,2 M€, équilibre strictement les dépenses prévues dans ce domaine en 2016.

Les régions sont devenues autorités de gestion pour la **programmation 2014-2020** des fonds FEDER et pour une partie du FSE. Ainsi, parallèlement à la programmation 2007-2013, 10M€ sont inscrits au titre de cette nouvelle programmation, en dépenses et en recettes, pour 2016.

Enfin, 475 000€ sont attendus de la Commission Européenne au titre de l'assistance technique pour couvrir une partie des frais de gestion de ces fonds.

VI. Autorisation d'emprunt

Il est proposé d'inscrire une autorisation maximum d'emprunt de 258,3 M€. Cette inscription permet d'équilibrer le budget régional d'investissement dans le respect de la stratégie financière pluriannuelle.

Evolution de l'emprunt (en millions d'euros)

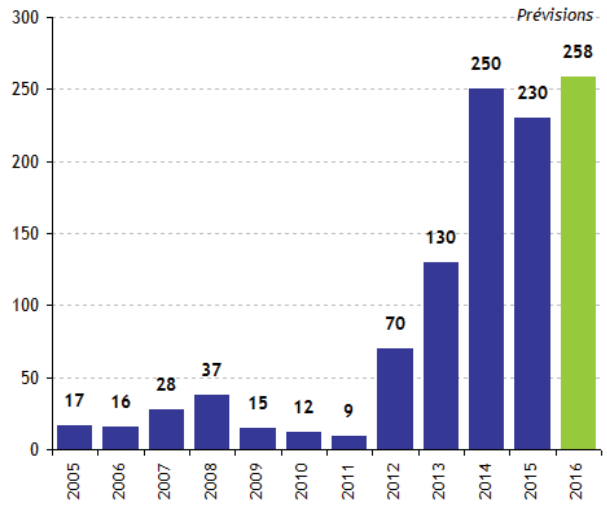

Evolution de l'encours de la dette (en millions d'euros)

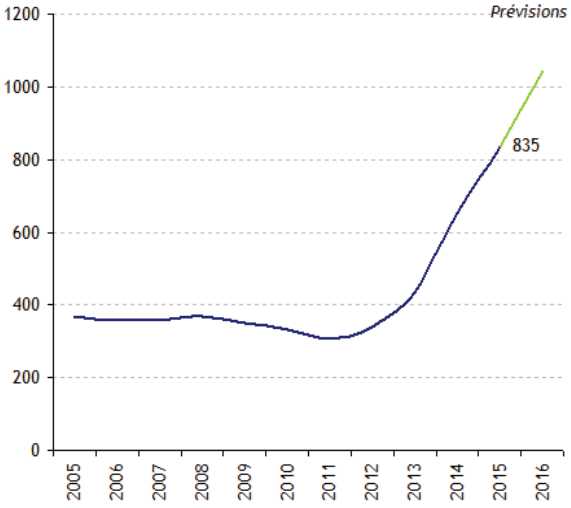

> Projet de délibération

Ainsi, l'ensemble des ressources à inscrire pour assurer l'équilibre du budget primitif 2016, telles qu'elles ont été présentées, s'élève à 1 320 600 000 € et se décompose comme suit :

>	Crédits globalisés de l'État	310 619 000 €
>	Réforme du Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	122 921 000 €
>	Fiscalité sans pouvoir de taux	349 080 000 €
>	Fiscalité avec pouvoir de taux	184 740 000 €
>	Autres ressources	77 265 000 €
>	Emprunt à autoriser	258 300 000 €
>	Fonds de gestion des crédits européens	17 675 000 €

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions ainsi que sur les mesures fiscales correspondantes, à savoir :

- Maintenir le tarif des permis de conduire à 0 € ;
- Fixer le taux unitaire de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) à 51 € par cheval vapeur à compter du 1er mai 2016 ;
- Maintenir l'exonération à hauteur de 50% de ce tarif sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) en faveur des véhicules « propres ».

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

I
Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

Budget primitif pour 2016

Session de mars 2016

Synthèse de la mission

101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Synthèse de la mission

Chaque territoire a sa place et son rôle à jouer en Bretagne. Les métropoles de Brest et Rennes, le réseau des agglomérations et des villes, les espaces ruraux, littoraux, les îles, les quartiers prioritaires de la politique de la ville concourent, chacun avec leurs caractères propres, à la dynamique du territoire breton.

L'enjeu est de permettre un développement équilibré du territoire, restaurant au mieux les capacités de chacun à trouver son propre modèle de développement et toute sa place dans l'avenir régional. Ceci doit résulter à la fois de mécanismes permettant aux pouvoirs publics de rééquilibrer les moyens et les financements accordés mais aussi et surtout de donner à chacun la possibilité de définir et de mettre en œuvre sa propre stratégie et ses propres projets, adaptés aux réalités locales.

Cela suppose de bien observer et connaître les dynamiques territoriales afin de définir les orientations à mettre en œuvre pour l'avenir ; orientations qui doivent à la fois intégrer les enjeux de dimension régionale mais également de dimension locale. Le croisement de ces enjeux doit permettre d'aboutir sur la co-construction d'un cadre renouvelé de l'action publique dans lequel tous les acteurs, quel que soit leur statut, doivent pouvoir se reconnaître et se sentir responsables. C'est cet esprit qui animera, dès 2016, le lancement des premiers travaux d'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

C'est bien dans cette logique de développement, d'équilibre et d'équité territoriale que la Région s'est lancée dans la mise en œuvre d'une nouvelle génération de contrats de partenariat avec les îles et les pays, adossés aux fonds européens et à leur territorialisation. Elle place une fois de plus, par sa méthode d'élaboration et de mise en œuvre comme par les montants financiers en jeu, la Bretagne en situation d'exemplarité. Il convient de poursuivre le travail engagé et d'assurer son effet de levier. 2016 sera l'année de pleine mise en œuvre de ces contrats et de montée en puissance du financement des projets. Il conviendra de veiller au bon fonctionnement des instances mises en place, d'adapter ces modalités de mise en œuvre à l'écoute des retours du terrain. Ces adaptations pourront être faites pour améliorer la fluidité et la simplicité des dispositifs sans rien retrancher à l'ambition régionale posée.

Ceci se fera dans le contexte de la montée en puissance des métropoles, de la réforme de la carte de l'intercommunalité, de la contrainte budgétaire publique, qui nous conduira, forcément, au plus tôt à l'horizon de la révision prévue pour les contrats, à adapter nos modalités d'actions et de partenariat.

Si ces évolutions les bouleversent fortement, les territoires pourront compter sur les capacités d'innovation sociale et territoriale des acteurs bretons pour les assimiler. En effet, ce qui caractérise la Bretagne, c'est bien cette volonté de travailler collectivement, de mutualiser, capitaliser, reconnaître et encourager les initiatives, notamment des jeunes générations.

La transition numérique est engagée avec de multiples impacts, sur nos modes de vie, nos comportements individuels et collectifs, sur nos organisations, nos manières de produire, de nous déplacer, de communiquer. Elle induit sans doute des bouleversements de civilisation que nous n'appréhendons pas encore pleinement. En fragilisant, voire en rendant obsolètes nombre de nos organisations et habitudes, elle peut apparaître comme une menace pour l'emploi, le lien social, pour la culture ou pour nos libertés individuelles. Mais elle est aussi une formidable opportunité de création de valeur, d'innovation sociale, de performance dans nos organisations, en matière de mobilité, d'éducation, de santé, d'administration des services publics... Elle est aussi un puissant facteur potentiel de qualité de vie et d'ouverture.

Compte tenu de ses compétences et de son positionnement historique dans le domaine du numérique, confirmé par notre stratégie d'innovation (S3) et par l'avance qu'elle a su prendre avec le plan BTHD, la Bretagne entend bien s'inscrire avec volontarisme dans cette transition et se saisir des opportunités qu'elle porte. C'est l'une des orientations du mandat qui s'ouvre que de construire, avec nos partenaires, une grande ambition globale et partagée du numérique en Bretagne. L'année 2016 sera consacrée à ce travail d'élaboration qui devra articuler et donner toute leur cohérence aux différents pans d'un tel projet : développement des infrastructures et réseaux dans le cadre de Bretagne très haut débit (BTHD) ; développement des usages portés par les acteurs publics et privés ; valorisation du numérique dans le champ du développement économique, au croisement des filières. Les dispositifs liés au numérique portés par les programmes du budget 2016 seront revus en conséquence. L'excellence bretonne dans le domaine numérique, alors que l'internet des objets ouvre des perspectives de développement immenses, apparaît comme un levier de développement essentiel.

La répartition des crédits par programme et par chapitre

Autorisations d'engagement et de programme

		AE		Total	AP	Total
		934	935		905	
P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés		4 135 000	4 135 000	0	0
P.0102	Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	706 000	1 075 000	1 781 000	220 000	220 000
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		1 644 000	1 644 000	270 000	270 000
	Total	706 000	6 854 000	7 560 000	490 000	490 000

Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

		CPF		Total	CPI	Total
		934	935		905	
P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés		3 779 000	3 779 000	42 054 900	42 054 900
P.0102	Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	664 500	919 000	1 583 500	50 000	50 000
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		2 256 000	2 256 000	18 406 500	18 406 500
	Total	664 500	6 954 000	7 618 500	60 511 400	60 511 400

Programme 101 > Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

L'année 2015 a vu aboutir les différentes contractualisations régionales avec les territoires : les contrats de partenariat Europe / Région / Pays avec les 21 Pays, le contrat État / Région / Association des Îles du Ponant (AIP) et les deux contrats métropolitains de Brest et Rennes.

	Projet de BP 2016
AP	- €
AE	4 135 000 €
Total	**4 135 000 €**
CPI	42 054 900 €
CPF	3 779 000 €
Total	**45 833 900 €**

Engagées sur l'année 2015 en particulier sur leur volet régional, leurs mises en œuvre monteront en puissance en 2016 avec l'aboutissement des volets européens des contrats (Investissement Territoriaux Intégrés (ITI) FEDER des pays et métropoles, programmes LEADER (FEADER) et Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) FEAMP des pays). C'est ainsi un levier potentiel de plus de 400 M€ au service des projets locaux que la Région pré-flèche vers les territoires au travers de ses contractualisations sur la période 2014-2020.

Pour accompagner cette dynamique, la Région poursuivra son soutien à l'ingénierie des territoires par la mobilisation de crédits dédiés à l'ingénierie des Pays, conseils de développement et de l'Association des Îles du Ponant.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires

II. Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales

II.1 Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires

II.2 Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels

II.3 Honorer les engagements antérieurs

> Actions par objectif

I. Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires

Le soutien à l' ingénierie territoriale fait partie des principes fondateurs de la politique territoriale adoptée en 2014. Cela se traduit, dans les contrats de partenariat, par un soutien aux capacités d'ingénierie des territoires pour les accompagner dans l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre de leur stratégie. Une subvention annuelle est ainsi garantie aux pays, conseils de développement et à l'Association des îles du Ponant (AIP). Ce soutien doit donner lieu à la formalisation d'une convention d'objectifs et de moyens s'inscrivant dans le contrat de partenariat. Cette convention permet d'accompagner les moyens du territoire pour mettre en œuvre la stratégie locale et à formaliser les objectifs et responsabilités des Pays, des conseils de développement et de l'AIP. Elle devra avoir une vision large de l'ingénierie territoriale, intégrant l'ensemble des accompagnements proposés par le Conseil régional, au titre de plusieurs de ses politiques sectorielles. Elle devra prendre en compte les évolutions de la carte intercommunale et les capacités différenciées des différents territoires.

Le soutien à l'ingénierie a été mobilisé, depuis 2014, par anticipation de la signature de cette convention, dans le souci de ne pas mettre en difficulté les structures concernées. L'année 2016 sera mise à profit pour mener ces travaux. Dans cette attente, et surtout au vu du contexte de refonte de la carte intercommunale qui ne sera pas sans impact sur les capacités d'ingénierie dans les territoires, il est proposé de reconduire pour 2016 les enveloppes annuelles qui avaient été notifiées aux pays pour 2014 et 2015. L'AIP se voit garantir par

le contrat de partenariat État / Région /AIP une enveloppe annuelle maximale de 125 000 € (100 000 € pour le soutien à l'ingénierie et 25 000€ pour la conduite d'études stratégiques nécessaires au développement d'une capacité d'anticipation et de prospective sur les îles). Concernant les conseils de développement, la politique territoriale prévoit une enveloppe annuelle maximale garantie à chaque conseil de 25 000 €.

Par ailleurs, depuis 2005, la Région soutient de manière spécifique le développement de la prévention et de la promotion de la santé dans les territoires bretons dans le cadre de « l'animation territoriale de santé ». Promu conjointement avec l'Agence régionale de santé (ARS), ce dispositif est porté par les territoires volontaires et se concrétise par le recrutement d'animateurs chargés de favoriser l'intégration de la santé dans les politiques locales, d'accompagner les partenaires de terrain dans leurs projets et de favoriser leur mise en réseau.

Depuis sa création, l'animation territoriale de santé a connu une montée en charge progressive pour compter aujourd'hui 12 animateurs (un par territoire) employés à l'échelle des territoires suivants : les Pays d'Auray, Centre Bretagne, Centre Ouest Bretagne, Dinan, Fougères, Guingamp, Ploërmel – Cœur de Bretagne, Redon – Bretagne Sud, Saint-Malo, Trégor-Goëlo, Vitré – Porte de Bretagne et la Ville de Rennes. L'animation territoriale de santé fait l'objet d'un financement tripartite impliquant la Région, l'ARS et les structures qui emploient les animateurs (collectivités ou groupements de collectivités). Sa plus-value est largement reconnue par l'ensemble des partenaires, qui ont manifesté leur volonté de poursuivre le dispositif, ainsi que par les acteurs de terrain. Le champ d'intervention de l'animation est toutefois questionné, certains territoires demandant son élargissement à la coordination de contrats locaux de santé voire à l'action pour le maintien de l'offre de soins de proximité. Suite à l'arrivée à échéance des contrats qui encadraient la mise en œuvre de l'animation territoriale de santé pour la période 2013-2015, et en accord avec l'ARS et les territoires porteurs, la Région poursuivra son accompagnement à ce dispositif et contribuera aux réflexions relatives à sa nécessaire évolution.

II. Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales

II.1. Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires

Dans le cadre des contrats de partenariat avec les pays et les îles, la Région a souhaité pouvoir accompagner au maximum trois priorités et un éventuel axe « rééquilibrage territorial ». Ces priorités négociées ont vocation à permettre la mobilisation des crédits régionaux mais également les crédits européens territorialisés. Elles se déclinent, dans chacun des contrats, en « fiches actions ». Ces priorités sont cohérentes avec les orientations régionales et les enjeux issus du travail mené préalablement à la négociation des contrats sur les « lectures régionales des dynamiques territoriales ». Elles intègrent le soutien au renforcement des centralités, au renouvellement urbain, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et à l'amélioration de la qualité de l'habitat social, dont la Région a souhaité faire un axe fort de sa politique territoriale.

Le comité unique de programmation, instance partenariale de mise en œuvre de la stratégie de territoire par l'examen des projets sollicitant les crédits du contrat de partenariat, qu'ils soient régionaux ou européens, assure la mise en œuvre de ce volet relatif aux priorités partagées ainsi que celui des services collectifs essentiels à la population.

Les comités uniques de programmation sont, depuis le début 2016, renforcés dans leur dimension partenariale et intégratrice. En effet, l'État et la Région, dans un souci d'articulation et de mutualisation, ont souhaité qu'ils soient également le lieu d'examen des sollicitations de l'État au titre du volet territorial du Contrat de Plan État Région (crédits du FNADT) lorsque les projets sollicitent à la fois des crédits de l'Etat, de la Région et/ou de l'Europe. Les Départements siègent également dans ces instances et ceux qui le souhaitent la mobilisent également pour assurer l'articulation avec leurs crédits contractualisés avec les EPCI.

En cette année de montée en puissance du dispositif, des adaptations pourront être faites, sans rien retrancher à l'ambition régionale, pour améliorer la fluidité de leur mise en œuvre .

Une réflexion devra également être initiée sur les modalités de soutien que la Région peut envisager dans le cadre de sa politique territoriale aux communes bretonnes membres de la communauté d'agglomération de Cap Atlantique (Camoël, Férel et Pénestin).

II.2. Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels

Parce que la Région est attentive au maintien et au développement des services collectifs essentiels à la population, elle a souhaité, en s'inspirant du rapport du CESER consacré à cette question, prévoir, dans chaque contrat de partenariat, une enveloppe spécifique.

Ainsi, chaque pays et l'AIP a pu flécher 20 % maximum de sa dotation à cette question des services. Pour la Région, il ne s'agit pas seulement de soutenir des projets portés par des collectivités mais de soutenir le mouvement associatif par exemple dans les actions qu'il peut porter pour proposer des réponses aux enjeux des territoires sur cette question des services comme l'ont mis en exergue les travaux du CESER.

Ce volet fera également l'objet d'une articulation très forte avec le volet territorial du CPER qui prévoit un financement de l'État sur ce sujet, et plus particulièrement sur une dimension relative à la mutualisation, et avec les futurs schémas conduits à l'échelle départementale sur l'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Sur les différentes composantes des contrats de partenariat, l'articulation entre fonds régionaux et européens est recherchée. En ce sens, un indicateur retraçant la part et le nombre de projets bénéficiant d'un financement régional et européen parmi ceux affectés dans le cadre des contrats de partenariat 2014-2020 sera renseigné au fur et à mesure de l'avancée des programmations.

II.3. Honorer les engagements antérieurs

Si, en 2016, il s'agit de mettre en œuvre les contrats de partenariats signés en 2015, la Région sera également mobilisée par les engagements pris les années précédentes. Ainsi, il convient de procéder au paiement des opérations des contrats Région/pays 2006-2012, du Contrat Région/AIP 2009-2012, des opérations soutenues en 2013 et 2014 au titre du dispositif de continuité 2013 en faveur des territoires, des opérations portées par les Conseils de développement, des projets métropolitains soutenus dans le cadre du Grand Projet 8 du CPER 2007-2013 ainsi que des opérations relatives à l'habitat et au renouvellement urbain.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 101 « Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés » :

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 135 000€ titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 42 054 900 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3 779 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 102 > Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

Projet de BP 2016	
AP	220 000 €
AE	1 781 000 €
Total	**2 001 000 €**
CPI	50 000 €
CPF	1 583 500 €
Total	**1 633 500 €**

Les mutations territoriales sont permanentes. Il nous revient d'être en capacité de les anticiper afin de travailler collectivement à l'identification et à la mise en œuvre de réponses collectives.

Pour ce faire, cette anticipation nécessite de bien connaître les dynamiques à l'œuvre, de les observer sur du long terme afin de repérer les grandes tendances et agir aux moments les plus propices.

Face à des tendances lourdes, la Région a une responsabilité singulière en matière d'anticipation et de préparation aux mutations. Elle se doit d'accompagner les grandes dynamiques en matière de développement équilibré de la Bretagne, mais en y associant tous les acteurs. La capacité de résilience des territoires est importante. Elle peut, avec l'aide de la Région, se trouver renforcée par la capitalisation et le partage d'expériences.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Améliorer la connaissance des territoires

I.1 Développer et mutualiser l'information géographique

I.2 Renforcer les capacités d'observation territoriale

II. Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne

III. Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques

IV. Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain

> Actions par objectif

I. Améliorer la connaissance des territoires

I.1. Développer et mutualiser l'information géographique

Pour améliorer la connaissance des territoires, l'Etat et la Région ont, depuis plusieurs années, initié une démarche partenariale d'échange de données avec les acteurs publics de l'aménagement du territoire. Cette démarche s'inscrit dans la constitution de l'infrastructure européenne d'échange de données publiques nommée INSPIRE.

Ce partenariat autour du partage de l'information géographique en Bretagne (geobretagne.bzh) rassemble désormais 133 institutions publiques et plus de 1000 jeux de données partagés avec le plus grand nombre. La plate-forme GéoBretagne propose à ses partenaires et au public des services de recherche, visualisation, téléchargement et transformation de données conformes à INSPIRE.

Indicateur n° 1 : SIG/ Geobretagne : données d'activité					
	2012	2013	2014	2015	2016 (Cible)
Nombre moyen de connexions mensuelles au site Geobretagne.bzh (adresses IP différentes)	5 192	23 827	25 349	22 600	23 000

Plus localement, la Région a renouvelé en 2015 et pour une durée de 3 ans la mise à jour des bases de données de l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière).

Au-delà de cette démarche partenariale, la Région développe des outils internes permettant de géolocaliser son action. Ainsi, une nouvelle version de Kartenn (kartenn.region-bretagne.fr) a été mise en production en 2015. Celle-ci se décline également via des applicatifs dédiés aux services publics régionaux (ports, aéroports, patrimoine, transport, eau, etc.). Les enjeux pour 2016 portent essentiellement sur le lien étroit à constituer entre les données géographiques et les données statistiques nécessaires à la vie de l'observatoire des territoires.

I.2. Renforcer les capacités d'observation territoriale

La territorialisation des politiques nécessite de renforcer la connaissance des territoires et d'en partager les visions stratégiques. Dans un contexte budgétaire contraint, elle amène les collectivités à réfléchir à de nouvelles formes de coopération et de mutualisation. En 2013, la Conférence territoriale a souhaité que puisse être étudiée la mise en œuvre d'un projet d'observation territoriale à l'échelle régionale. Le Pacte d'avenir a formalisé cette volonté en indiquant que « la mise en œuvre des outils d'observation partagés des dynamiques territoriales, dans l'esprit de ce qui a été réalisé avec GéoBretagne, constitue une priorité ». Le CPER appuie cette démarche. Ainsi, l'État, la Région et les quatre Départements ont souhaité formaliser et faire converger leurs besoins et réflexions au moyen d'une feuille de route commune. Ce document fixe les objectifs suivants :

- Réunir et structurer un socle de données « partageables »

- Valoriser les travaux d'observation : collecte des travaux réalisés, recensements des travaux en cours, regroupement dans un espace organisé et cohérent pour en faciliter l'accès, l'exploitation, et le partage.

- Faire travailler en réseau les fonctions d'observation existantes en facilitant les échanges de données, coordonnant l'activité, mutualisant les compétences…

- Piloter collectivement des productions partagées avec une approche multi-thématique innovante

Ces derniers mois ont été consacrés à travailler à une première traduction technique des orientations politiques de la feuille de route et à l'organisation de premiers échanges avec des acteurs de l'observation qui auront vocation à trouver toute leur place dans le partenariat. En 2016, il s'agira de bâtir une organisation et un outil répondant aux besoins des usagers. Le lancement de ce partenariat devrait donner lieu à l'organisation d'un temps fort régional au printemps. Les premiers travaux d'acquisition d'une plate-forme numérique devraient également être lancés. Enfin, l'expérimentation liée à l'index du développement durable sera poursuivie.

En articulation avec cette démarche, la Région poursuivra son action en faveur de l'observation en matière de santé et de développement durable.

II. Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne

La Région lancera en 2016 l'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), institué par la loi du du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre). Ce schéma fixera les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. Pour toutes ces thématiques, le schéma tiendra lieu et remplacera les documents sectoriels de planification existants.

La loi prévoit que les règles générales du SRADDET seront opposables, dans un rapport de compatibilité, aux schémas de cohérence territoriale, et, à défaut, aux plans locaux de l'urbanisme, aux cartes communales, aux plans de déplacement urbains, aux plans climat air énergie territoriaux, et aux chartes des parcs naturels régionaux. Les objectifs et orientations du SRADDET devront également être pris en compte par ces mêmes documents.

La phase de mise en œuvre initiale consistera à organiser les travaux et les dispositifs de concertation. Deux étapes interviendront en 2016 :

- le débat au sein de la conférence territoriale de l'action publique portant sur le calendrier prévisionnel d'élaboration, les modalités d'association des acteurs ainsi que la liste des personnes morales associées sur les différents volets du schéma régional

- à l'issue de ce débat, une délibération du Conseil régional, fixant le calendrier prévisionnel, les modalités d'association et la liste des personnes morales associées.

Suite à ces premières étapes, il s'agira alors d'organiser les travaux et les dispositifs de concertation afin de préparer le débat du Conseil régional sur les objectifs du schéma, préalablement à sa rédaction.

Dans le souci du renforcement des politiques publiques et de leur mise en cohérence, ces travaux, menés à la fois en interne et avec les partenaires de la Région, auront pour objectif d'identifier les leviers opérants pour assurer la transversalité du schéma intégrateur, et de garantir la dimension participative et concertée de ses futures orientations.

A cet effet, la Région poursuivra le travail engagé depuis de nombreuses années pour accompagner des démarches de planification infra-régionales (les Schémas de Cohérence Territoriale en particulier) auxquelles elle est réglementairement associée et encourager la couverture progressive de l'ensemble du territoire par des SCOT à l'échelle du pays, et par des Plans Locaux d'Urbanisme à l'échelle intercommunale. En 2015, avec 29 SCOT élaborés ou en cours d'élaboration, une très grande partie de la Bretagne est concernée par un projet de territoire matérialisé par un document d'urbanisme, témoignant d'une dynamique forte en matière de planification locale. Toutefois, la refonte de la carte intercommunale prévue en 2016 et son impact prévisible sur les documents d'urbanisme et de planification (dans leur périmètre et leurs objectifs) implique de poursuivre l'effort de co-construction et de contribution régionale.

Pour les documents d'urbanisme, l'année 2016 marquera également la poursuite de la « grenellisation » (institué par la loi du 12 juillet 2010, portant « engagement national pour l'environnement » - ENE, dite Grenelle 2), qui permet de renforcer le rôle des SCOT dans la maîtrise du développement territorial. Il s'agit pour la Région d'accompagner les territoires dans l'atteinte de cet objectif qualitatif, fixé par le législateur à échéance 2017, mais également de favoriser la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique, du Schéma Régional Climat Air Énergie, et du futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), relevant directement des compétences régionales. La Région utilisera pour ce faire son « porter à connaissance », regroupant les attentes de la Région, diffusé auprès des territoires en 2015, afin de rendre son avis de personne publique associée sur les projets arrêtés. La Région cherchera aussi, avec ses partenaires, à accompagner les territoires dans l'auto-évaluation des SCOT, en lien avec son projet de création d'un observatoire des territoires.

III. Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques

Dans la continuité de l'approche intégrée portée dans les Contrats de partenariat Europe/Région/Pays, la Région souhaite impulser la mise en œuvre d'un réseau des acteurs des territoires qui dépasse les clivages urbain-rural, littoral-intérieur... Il s'agit ainsi de faire dialoguer les territoires, partager les bonnes expériences, favoriser les bonnes pratiques, professionnaliser les acteurs, faciliter l'interconnaissance, engendrer de nouvelles coopérations entre acteurs. Il s'agit également de promouvoir une démarche ascendante, repérer les innovations territoriales, les soutenir.

Il s'agit de s'adresser à tous les acteurs du développement local qui mettent en œuvre des stratégies de territoire quel que soit leur statut (public/privé, élu/technicien, tête de réseau/acteur local, acteurs thématiques...). De nombreuses initiatives, réflexions sont conduites mais elles ne sont pas toujours connues de tou.te.s. La Région est légitime à faciliter et encourager le croisement de ces acteurs, la diffusion et la capitalisation de leurs pratiques.

Aujourd'hui, plusieurs lieux de dialogue existent ou sont en réflexion : le réseau rural, le réseau maritime, le réseau des conseils de développement, le réseau breton des acteurs de la politique de la ville et RésoVille (centre de ressources des acteurs du développement social urbain). Plusieurs acteurs ressources du

développement territorial tels que les pays, les conseils de développement, BRUDED, l'ARIC (association régionale d'information des collectivités), la Conférence des villes et des territoires de Bretagne... et bien d'autres œuvrent au quotidien pour la diffusion de ces dynamiques allant dans le sens de l'innovation sociale territoriale. La Région sera attentive à encourager leurs dynamiques.

En tant qu'autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, la Région à la responsabilité de mettre en œuvre un réseau rural qui doit contribuer, en lien étroit avec les autres politiques de la Région concernées, à l'animation des priorités du Programme de développement rural (PDR) et des actions du développement local, notamment du programme LEADER. Déjà engagée dans son pilotage sous la période précédente (2006/2014), la Région aura à cœur, en 2016, de poursuivre la dynamique engagée dans une approche concrète et opérationnelle. Le réseau rural breton participera à la professionnalisation des acteurs, aux échanges de pratiques, et aura pour ambition de favoriser l'émergence de coopérations... En articulation avec le réseau des acteurs des territoires, il concourra au décloisonnement des acteurs et des thématiques.

Dans cette logique de partage d'expérience, la Région organise depuis plusieurs années des réunions d'échanges « inter-scot » qui sont notamment l'occasion de dialoguer autour de la déclinaison des enjeux régionaux à l'échelle des territoires et de leur articulation avec les orientations régionales. Elle poursuivra cette animation et s'appuiera sur ce réseau « inter-SCoT » pour assurer une partie de la concertation nécessaire à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Enfin, la Région poursuivra son soutien formalisé dans une convention 2015-2018 à la Chaire « territoires et mutations de l'action publique » portée par l'Institut d'études politiques de Rennes et qui analyse les relations entre territoires et action publique, notamment dans le contexte de la réforme territoriale, des débats qu'elle suscite et des perspectives qu'elle ouvre.

IV. Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain

A travers la charte d'engagement en faveur de la jeunesse, actualisée et renforcée en 2013, la Région a construit une politique publique qui articule l'ensemble des compétences régionales. Elle poursuivra son engagement en faveur de la jeunesse.

La construction de réponses adaptées et cohérentes en faveur de la jeunesse nécessite une connaissance fine de la situation des jeunes. A cet effet, la Région accompagne depuis quatre ans l'unique chaire de recherche en France consacrée à la jeunesse basée à l'Ecole des Hautes Études en Santé Publique. Cet objectif de toujours mieux connaître la situation des jeunes sera poursuivi en articulation étroite avec le projet d'Observatoire des Territoires.

L'enjeu de la santé des jeunes est majeur. Si les données globales sont globalement plutôt encourageantes en la matière, elles peuvent masquer certains comportements et pratiques à risques, tels qu'une consommation excessive d'alcool, une souffrance psychique et un suicide plus répandus que sur l'ensemble du territoire national. Dans ce cadre, pour répondre à ces spécificités, la Région poursuivra son soutien aux démarches de prévention conduites en Bretagne ainsi qu'aux dispositifs d'écoute des jeunes. Elle veillera par ailleurs à favoriser l'association des jeunes à la définition des priorités régionales pour un environnement favorable à la santé, dans le cadre de l'élaboration du troisième Programme régional santé environnement.

Enfin, parce que les jeunes sont les mieux placés pour faire aboutir leurs initiatives mais qu'ils ont parfois besoin d'un coup d'accélérateur, la Région a, en 2015, lancé un appel à projets en partenariat avec deux plate-formes bretonnes de financement participatif, considérant que ces nouveaux modes de financements étaient en phase avec les pratiques des jeunes. Au regard des éléments de bilan qui ont confirmé l'adéquation de cette démarche « Accélérateur d'initiatives jeunes » avec les pratiques des jeunes, cette initiative sera reconduite en 2016.

Tableau n° 2 : Indicateur d'activité sur « l'accélérateur d'initiatives jeunes »

	2015	2016 Cible
Nombre de projets mis en ligne sur les plate-formes de crowdfunding dans le cadre de l'appel à projets « accélérateur d'initiatives jeunes »	11	20

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 102 « Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 220 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 781 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 50 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 583 500 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

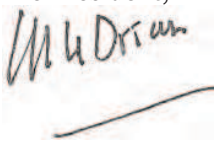

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 103 > Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

L'aménagement numérique du territoire est un enjeu majeur du développement de la Bretagne. Ce programme a donc pour double ambition, en articulation avec le fonds européen de développement régional (FEDER) d'accompagner le déploiement des infrastructures numériques notamment afin de déployer, sur l'ensemble du territoire, le très haut débit et de développer les usages numériques des bretonnes et des bretons.

	Projet de BP 2016
AP	270 000 €
AE	1 644 000 €
Total	**1 914 000 €**
CPI	18 406 500 €
CPF	2 256 000 €
Total	**20 662 500 €**

En matière d'infrastructures, la Région poursuivra son action en faveur de Bretagne Très Haut Débit, avec une forte mobilisation du FEDER. Il s'agira également, en lien avec les engagements du Contrat de plan Etat/Région 2015-2020 (CPER) de répondre aux enjeux centraux de la gestion de la donnée numérique publique.

Concernant le développement des usages, l'année 2016 permettra de travailler à l'élaboration partagée avec l'ensemble de nos partenaires d'une grande ambition globale de numérisation de la Bretagne qui devra articuler et donner toute leur cohérence au développement :

- des usages portés par les acteurs publics et privés, notamment dans le domaine de la formation (e-formation, grande école du numérique...), de la santé, de la gestion énergétique ou des mobilités et permis par le développement de tous ces espaces nouveaux et informels de création que sont les tiers lieux (fabs labs...) ;
- des compétences et du numérique au service de la formation ; développement économique en faisant du numérique un accélérateur de croissance au croisement avec l'ensemble de nos filières plus traditionnelles (en appui sur la S3 et sur le comité stratégique de filière).

Ce travail se fera notamment en articulation avec les contrats de partenariat signés avec les pays qui sont également mobilisés sur ces enjeux.

Cette ambition partagée, à construire, devra prendre en compte l'enjeu de l'inclusion numérique, recouvrant les questions de l'égalité dans l'accès aux usages et services, d'innovation sociale, d'aménagement du territoire.

Dans l'attente du plan à élaborer, qui entraînera son adaptation, le programme s'inscrit, en 2016, dans la continuité des dispositifs en cours et s'articule autour des objectifs suivants :

I. Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques

I.1 Déployer le très haut débit

I.2 Mutualiser la gestion des données numériques publiques

II. Développer les usages numériques

II.1 Observer les pratiques numériques

II.2 Soutenir l'innovation numérique

II.3 Œuvrer pour l'inclusion numérique

II.4 Faciliter l'accès à la connaissance

III. Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique

> Actions par objectif

I. Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques

I.1. Déployer le très Haut Débit

Assurer le déploiement du Très Haut Débit (THD) sur l'ensemble du territoire breton constitue un enjeu majeur pour un développement équilibré de la Bretagne tant économique que social.

Le programme Bretagne Très Haut Débit (BTHD) initié par les collectivités locales en 2011 a l'ambition, en complémentarité avec les initiatives des opérateurs privés, de déployer sur toute la Bretagne la fibre optique d'ici 2030. Les collectivités bretonnes ont ainsi décidé de mutualiser leurs moyens afin de couvrir l'intégralité du territoire breton.

Concentrant leurs efforts de déploiement du THD dans les zones denses en population, les opérateurs télécoms couvriront à terme seulement 40 % des foyers bretons et 10 % du territoire, ne couvrant, ainsi, pas la majorité des bretonnes et des bretons et du territoire. Compte tenu de l'importance de l'accès au numérique aujourd'hui pour les entreprises et la cohésion sociale, il est primordial de soutenir le déploiement de la fibre optique en priorité dans les villes moyennes, les zones à faible débit et les sites prioritaires (sites d'éducation, de santé, zones d'activités...).

Ainsi la stratégie BTHD mise en œuvre par le syndicat mixte Megalis Bretagne se décline-t-elle en quatre axes :

- un axe « Équilibre » qui consiste à déployer la fibre optique sur les villes moyennes pour éviter un décrochage vis-à-vis des zones couvertes par les investissements privés ;
- un axe « Cohésion » qui consiste à déployer la fibre optique sur des zones rurales « à faible débit », dans une proportion équivalente (1 pour 1) à celle de l'axe équilibre et en même temps ;
- un axe « Économie, Connaissance, Services » qui consiste à déployer la fibre optique vers des sites publics ou des entreprises en fonction des besoins et en complément des autres axes ;
- un axe « Montée vers le très haut débit » pour améliorer les débits dans des zones très mal desservies dans l'attente de la fibre optique. La montée en débit est une opération qui consiste à remplacer les réseaux historiques (cuivre) situés entre les répartiteurs et les « nœuds de raccordement abonnés » (NRA) par des fibres optiques, afin d'améliorer les débits offerts.

2015 aura vu la réalisation de l'axe Montée en Débit ainsi que le lancement des axes « Équilibre » et « Cohésion ». En 2016, les travaux visant à la mise en œuvre de l'axe « Économie, Connaissance, Services » débuteront.

Tableau n° 1 : Nombre de prises déployées dans le cadre du projet Bretagne très haut débit (donc hors zone AMII - Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement -) (Source Mégalis Bretagne)

	2016 Prévision	2018 Cible
Nombre de prises déployées	40 000	230 000

Tableau n° 2 : Taux de couverture de la population couverte par le très haut débit (déploiements privés et publics confondus) (Source projection Mégalis Bretagne)

	2013	2015	2016 (Prévision)	2023 Cible
Taux de couverture de la population desservie par le THD en Bretagne	6.2 %	10 %	17 %	68.4 %

Par ailleurs, dans le cadre du volet numérique du CPER, l'Etat et la Région ont, en 2015, lancé un travail sur la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile, en lien avec le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) avec la réalisation d'un état des lieux de la couverture réseaux mobiles en Bretagne et d'une étude visant à préciser le cadre d'une éventuelle intervention des collectivités sur cette problématique (obligations réglementaires, dynamiques des

opérateurs, possibilités d'action des pouvoirs publics en matière de couverture et d'exposition aux ondes,...). Ce travail sera poursuivi en 2016.

I.2. Mutualiser la gestion des données numériques publiques

A l'heure du numérique, la gestion de la donnée est un enjeu central, y compris pour les acteurs publics, et en tout premier lieu dans le domaine de la santé, de l'enseignement et de la recherche.

En 2015, l'État et la Région, dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, ont mené un travail exploratoire sur le besoin en matière de stockage de données et sur les perspectives de mutualisation des besoins entre acteurs publics.

Il convient aujourd'hui, fort d'un constat positif de ces travaux et face aux besoins toujours plus importants, de s'impliquer en faveur d'une solution qui garantisse un niveau de service et de sécurité satisfaisant. Seule une démarche conjointe, mutualisant les besoins permettra d'y parvenir.

II. Développer les usages numériques

II.1. Observer les pratiques numériques

Porteuse d'une forte ambition numérique pour la Bretagne, la Région souhaite se donner les moyens d'évaluer l'impact de ses politiques mais également d'appréhender les évolutions sociétales qu'occasionnent les technologies numériques.

Pour ce faire, la Région poursuivra son conventionnement avec le Groupement Scientifique Marsouin. Ses travaux de recherche et d'observation permettent une meilleure compréhension des évolutions sociétales notamment en matière d'usages (et de non usages) des TIC. Ils sont diffusés sous la forme de publications en lien avec la Région. Ils seront naturellement sollicités dans le cadre des travaux d'élaboration du plan régional à construire.

II.2. Soutenir l'innovation numérique

La Bretagne est une terre d'innovations numériques. De très nombreux acteurs innovent parfois en dehors des sentiers battus, c'est une des caractéristiques forte de l'ère numérique, l'innovation émane d'univers diffus, informels, parfois éloignés des laboratoires de recherche et de développement. On parle alors de tiers lieux (cantines, fablabs, d'infolabs...). En 2016, la Région poursuivra son soutien à l'émergence de projets innovants.

II.3. Œuvrer pour l'inclusion numérique

L'accessibilité au numérique passe par le THD, elle passe aussi par la capacité des bretonnes et des bretons à s'approprier les nouveaux usages.

En 2016, forte de son expérience du Visa Internet Bretagne, la Région interrogera sa politique en faveur de l'inclusion numérique afin de s'assurer que les nouveaux usages soient accessibles à tous.

II.4. Faciliter l'accès à la connaissance

Les espaces numériques de la connaissance (ENC) ont pour objet de rendre accessible le savoir sur la Bretagne par l'intermédiaire de technologies numériques innovantes (Web 3D, réalités virtuelles, réalités augmentées par exemple).

Une réflexion plus globale sera poursuivie en lien avec l'enjeu des espaces numériques de travail, de l'équipement informatique dans les établissements scolaires et les actions conduites au titre du programme 308.

III. Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique

La Région apportera sa contribution annuelle en 2016 afin de permettre à Mégalis Bretagne de mettre en œuvre les compétences qui lui ont été transférées.

Tableau n° 3 : Nombre d'entités publiques utilisant la plate-forme de services dématérialisés de Mégalis Bretagne (Source Mégalis Bretagne)				
	2013	2014	2015	2016 Cible
Nombre d'entités publiques utilisatrices	1 139	1 392	1 660	1 850

Parce que les acteurs du numérique sont divers et que le numérique puise sa richesse et sa créativité dans le croisement des énergies, la Région accompagnera en 2016 les événements d'envergure régionale qui concourent à la vitalité et la visibilité du numérique breton ainsi qu'à l'interconnaissance des acteurs entre eux, de quelque horizon qu'ils viennent.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 103 « Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques » :

> de proroger l'autorisation de programme de 55 164 000 € ouverte au titre des exercices 2011 à 2015 et de l'abonder de 270 000 € ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 644 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 18 406 500 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 2 256 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

II
Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

Budget primitif pour 2016

Session de mars 2016

Synthèse de la mission

Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation

201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi

203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire

207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer

208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

209 Développer le système portuaire

Synthèse de la mission

Stimuler la création de richesses, conforter notre appareil productif et développer l'initiative entrepreneuriale au service d'un emploi durable est la première des six grandes ambitions de notre projet de mandat. Elle est affirmée dans le contexte d'un retour de la croissance économique, mais d'un retour encore trop faible pour entraîner une réduction durable du chômage, encore trop incertaine pour restaurer l'indispensable confiance dont les entrepreneurs ont besoin pour investir et se projeter dans l'avenir.

Ce contexte est le résultat cumulé de mutations très profondes des marchés, des technologies, des modèles de production, des formes du travail, liées à la mondialisation de fait, mutations qui ont des impacts directs et indirects sur les entreprises et leurs salariés, sur leurs modèles d'organisation, sur les filières. Et ces mutations structurelles sont souvent doublées de chocs conjoncturels à répétition, liées à des embardées sur les marchés mondiaux et aux surréactions des acteurs financiers.

La responsabilité des acteurs publics et au premier chef de la Région est de répondre à ces urgences tout en maintenant un effort continu pour accompagner les transitions nécessaires, inscrites dans le moyen terme.

Le diagnostic, les enjeux et les grands objectifs en matière de développement économique ont été posés par la Glaz économie : promouvoir une économie productive et industrielle, conforter la compétitivité des entreprises et des filières bretonnes, développer pour cela l'innovation et l'internationalisation de l'économie, conforter nos filières clé et les accompagner dans leurs nécessaires mutations, accentuer le positionnement de la Bretagne sur des secteurs émergents. Le rebond en Bretagne passera avant tout par le développement endogène de nos entreprises, c'est à dire à travers la valorisation de nos atouts, de nos propres forces, sans attendre que les solutions ne viennent de l'extérieur. Comme le traduisent ses interventions récentes et marquantes sur PSA ou d'Aucy ou la création de Breiz-up, la Région se mobilise pour être actrice de son destin.

Une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la Glaz économie.

La Glaz économie propose un cadre d'action privilégiant nos atouts et points forts : la mer, l'agriculture et l'agroalimentaire, le potentiel du numérique, notre potentiel de recherche et d'innovation autour des priorités de la S3 (stratégie de spécialisation de l'innovation, demandée par l'Union européenne), l'esprit d'entreprise des breton.ne.s, la pratique du partenariat et du réseau, l'ouverture à l'international et une image attractive. Elle pose un cadre de mobilisation pour tirer parti de toutes les opportunités ouvertes par la transition énergétique et environnementale. Elle fait des croisements de filières une priorité. Elle propose la promotion de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale, encourage les modèles émergents d'expérimentation sociale. Elle porte enfin l'enjeu de la valorisation économique de la commande publique.

Comme le prévoit la loi NOTRe, il sera proposé de confirmer ces orientations qui ont été largement partagées dans leur élaboration ; tout en engageant, avec les EPCI notamment, un travail de partage des visions stratégiques, orientations prioritaires et répartition des rôles et des compétences afin de donner une nouvelle efficacité à l'action de mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises.

Un travail complémentaire sera effectué d'une part pour y intégrer un volet portant sur la stratégie régionale de l'ESS et d'autre part pour en renforcer la dimension opérationnelle, notamment avec les EPCI.

La mise en œuvre de la SRDEII est engagée et a permis de développer des stratégies de filières, à la fois sur les fondamentaux de notre économie, notamment avec le P3AB (Plan d'avenir de l'agri et de l'agro en Bretagne) dans le domaine de l'agriculture et agroalimentaire, et sur les secteurs émergents, de doper l'innovation, de développer l'accompagnement à l'international, de proposer des outils nouveaux en matière d'ingénierie financière. Elle a permis de positionner la Bretagne sur des sujets à fort potentiel comme la cybersécurité, les biotechnologies ou les énergies marines renouvelables.

Le budget pour 2016 permet de poursuivre et d'accélérer cette dynamique, en mobilisant l'ensemble de nos outils et leviers d'action.

Vers un nouveau partenariat avec les EPCI et adaptation de nos outils

Cette action régionale se fera, en 2016, dans le contexte particulier lié aux fortes évolutions dues aux lois de réforme territoriale. Si elles confirment le rôle et la responsabilité de la Région dans le domaine des aides aux entreprises et du pilotage de l'action de développement économique, dans le cadre de la SRDEII, elles confirment aussi un rôle croissant des EPCI en leur confiant en particulier une compétence exclusive sur l'immobilier d'entreprises. Cela se traduit aussi depuis le 1er janvier par un retrait total ou partiel des Départements. Le Conseil régional a signé avec trois d'entre eux une convention leur permettant de poursuivre leurs interventions. La loi NOTRe se traduira aussi à l'horizon de 2017 par le retrait des Départements des organismes qu'ils financent avec des incidences budgétaires non négligeables.

Il nous faudra, dès 2016, veiller à ce que ce retrait ne porte pas préjudice au soutien à l'économie et évidemment prioritairement aux entreprises qui doivent rester les principaux destinataires finaux des différentes interventions régionales. Nous répondrons à cet enjeu en partenariat avec les EPCI dans le cadre d'un dialogue d'ores et déjà engagé. Il s'agit de garantir aux acteurs économiques de trouver, où qu'ils se situent et quel que soit leur projet, un accompagnement adapté, réactif et, au moins sur les aspects les plus généralistes, de proximité.

Ces évolutions conduiront aussi à des adaptations de l'écosystème des structures de soutien au développement économique. Bretagne développement innovation (BDI) sera repositionné sur les enjeux de mise en œuvre des grandes priorités stratégiques de la Glaz économie, autour de ses cœurs de métiers que sont l'observation et l'anticipation pour préparer l'économie de demain, ainsi que sur le pilotage de grands projets stratégiques, permettant d'accompagner les innovations et les entreprises vers l'industrialisation et les marchés, dans des domaines priorisés par la Glaz économie.

Plus largement, c'est l'ensemble de nos outils d'aides qui devront poursuivre leur adaptation aux besoins et attentes des acteurs économiques. La priorité sera donnée au principe de simplification, dans un souci de réactivité, d'adaptabilité et d'efficience des fonds publics.Un débat en CTAP sera organisé à cette fin, comme le requiert la loi.

Parmi ces outils, ceux qui permettent l'accompagnement des entreprises et des projets en matière d'ingénierie financière seront privilégiés, avec le soutien du FEDER, comme ils l'ont été lors du mandat qui s'achève. Dès 2016, les nouveaux outils de financement dont notamment le fonds de co-investissement Breizh Up et de portage immobilier entreront en action.

Un levier nouveau pour l'économie maritime.

Dans le domaine de la mer, dès 2016, l'enjeu sera pour la Bretagne la mise en œuvre du PO (Programme opérationnel) du FEAMP désormais adopté par la Commission européenne. Cela structurera notre action en ce domaine et se traduira par l'élaboration d'une stratégie régionale sur les enjeux de la pêche et aquaculture. Cette action sera confortée par un positionnement volontariste de la Région pour la prise de compétence sur les ports départementaux, présentée lors de cette session. Elle est l'expression d'une réelle ambition pour faire du réseau des ports régionaux un outil majeur de développement économique.

Le déploiement du projet de développement du port de Brest sera poursuivi, permettant un investissement global de 220M€.

Un effort exceptionnel pour le soutien aux filières alimentaires.

L'action régionale pour l'accompagnement aux mutations des filières agricoles et agro-alimentaires s'inscrit dans une perspective de moyen terme, traduite largement dans un Programme de Développement Rural décliné opérationnellement depuis l'an passé, mais elle doit tout à la fois répondre aux urgences du moment. Le début de l'année est ainsi marqué par une nouvelle crise de l'élevage et tout particulièrement de la filière porcine bretonne.

Le Conseil régional s'est immédiatement et pleinement mobilisé et a pu, dès la fin février, au terme d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, présenter en session et signer avec l'Etat un plan de soutien exceptionnel. Sa conviction est que la filière porcine bretonne ne sortira de cette crise qu'avec une plus grande solidarité de ses opérateurs et une meilleure organisation de la répartition de la valeur ajoutée de toute la filière.

Par ce plan, l'État et la Région s'engagent et appellent la mobilisation des acteurs autour de trois chantiers prioritaires. Ces chantiers, soutenus par la puissance publique, mais qui dépendent de la profession, visent l'amélioration directe de la rémunération des exploitants autour de trois axes :

- Assurer une meilleure rémunération sur le marché intérieur et international
- Poursuivre l'amélioration de la compétitivité de chaque maillon de la filière
- Encourager au regroupement de l'offre de porc vivant par une plate-forme commerciale fédérative de la production bretonne.

Le budget primitif concrétise les engagements pris. Il confirme l'effort de la Région sur ses dispositifs de subvention pour la modernisation des exploitations (8M€) et des abattoirs et transformateurs au sein de la filière (7M€), les dotations complémentaires pour les prêts participatifs de développement (2M€), pour la création d'un dispositif spécifique de prêts d'honneur (1,5M€), le soutien en garantie (12M€) et enfin la possible dotation d'un fonds d'investissement dédié. Au total pour la seule année 2016, ce sont plus de 30 M€ qui pourraient être mobilisés par ce plan.

La répartition des crédits par programme et par chapitre

Autorisations d'engagement et de programme

	AE			AP		
	938	939	Total	908	909	Total
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation						
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		13 300 000	13 300 000		5 000 000	5 000 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		15 000 000	15 000 000		500 000	500 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi						
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		1 570 000	1 570 000		4 850 000	4 850 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		3 135 000	3 135 000		19 550 000	19 550 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		4 369 000	4 369 000		150 000	150 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		7 257 600	7 257 600			
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire						
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		12 600 000	12 600 000		17 400 000	17 400 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer						
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 639 000	2 639 000		4 587 000	4 587 000
P.0209 Développer le système portuaire	1 597 000		1 597 000	14 192 000		14 192 000
	1 597 000	59 870 600	61 467 600	14 192 000	52 037 000	66 229 000

Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF			CPI		
	938	939	Total	908	909	Total
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation						
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		12 100 000	12 100 000		2 800 000	2 800 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		13 300 000	13 300 000		300 000	300 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi						
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		1 645 000	1 645 000		4 950 000	4 950 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		2 855 000	2 855 000		19 850 000	19 850 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		4 886 500	4 886 500		150 000	150 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		7 271 000	7 271 000		500 000	500 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire						
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		9 100 000	9 100 000		9 600 000	9 600 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer						
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 582 000	2 582 000		2 853 000	2 853 000
P.0209 Développer le système portuaire	1 397 000		1 397 000	39 780 000		39 780 000
	1 397 000	53 739 500	55 136 500	39 780 000	41 003 000	80 783 000

Programme 201 > Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Dans le cadre de la déclinaison de la Glaz Economie (SRDEII) et en particulier de sa stratégie d'innovation (S3), le programme 201 a pour objectif de développer l'innovation en Bretagne partout et pour tous : tous types d'innovations (dont sociale), pour tous types d'entreprises (traditionnelles ou innovantes), sur tous les territoires, dans les filières socles de l'économie régionales comme dans les filières en émergence. Renforcé dans son rôle en matière de soutien aux entreprises, le Conseil régional mène ainsi une politique active de soutien au transfert de technologies et à l'innovation.

	Projet de BP 2016
AP	5 000 000 €
AE	13 300 000 €
Total	**18 300 000 €**
CPI	2 800 000 €
CPF	12 100 000 €
Total	**14 900 000 €**

Dans un contexte de mutations économiques et institutionnelles, le Conseil régional entend :

- poursuivre le portage, l'animation, la déclinaison et l'évaluation de la stratégie régionale d'innovation (S3), en appui et en partenariat avec un écosystème régional d'innovation lisible et performant, organisé autour des grands objectifs régionaux.

- adapter la chaîne de financement de l'innovation, afin qu'elle soit à la fois simplifiée et plus efficace, en particulier dans le cadre du partenariat avec Bpifrance, pour toujours mieux accompagner les projets d'innovation des entreprises bretonnes.

- mettre en œuvre une nouvelle dynamique territoriale de l'innovation, en préparant l'échéance de 2017 et la réduction de l'implication des Conseils départementaux.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Favoriser un environnement propice à l'innovation

II. Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation

II.1 Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up

II.2 Favoriser les projets industriels innovants

III Gouvernance, Coordination et promotion de l'innovation

III.1 Animation et coordination du système régional d'innovation

III.2 Promotion de l'innovation en Bretagne

I. Favoriser un environnement propice à l'innovation

Pour favoriser un environnement régional favorable à l'innovation, la Région vise à conforter la structuration du système régional d'innovation pour le rendre encore plus efficient, lisible et performant. Les opérateurs dédiés à l'innovation permettent d'accompagner la diffusion et le transfert de technologies dans les filières prioritaires régionales, de répondre aux besoins d'innovation des entreprises bretonnes et de développer les interfaces entre la recherche académique et les entreprises.

Opérateur visant la valorisation de la recherche académique bretonne et issu du programme des « investissements d'avenir », la **Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) Ouest Valorisation** a été créée pour dynamiser le système de transfert des technologies issues de la recherche publique et pour assurer une gestion optimisée de la propriété intellectuelle des laboratoires publics. La Région Bretagne est partenaire de la SATT depuis sa création. Elle souligne les résultats obtenus ces trois dernières années, mis en avant par l'audit national de 2015. La possibilité offerte par la loi NOTRe aux Régions d'entrer au capital des SATT est une opportunité dont les conditions d'accès seront examinées au premier semestre 2016.

Les Centres d'Innovation Technologique (CIT), répartis sur tout le territoire, qui regroupent les centres techniques, les plate-formes technologiques et les CRITTs sont des acteurs essentiels du système régional d'innovation, reconnus dans le volet innovation du CPER 2015-2020,. Chacun spécialisé dans sa thématique (biotechnologies, santé, végétal, agroalimentaire...), ils apportent une contribution majeure au développement économique et au déploiement de l'innovation sur le territoire breton, d'une part en s'attachant à la résolution des questions scientifiques et techniques posées par les entreprises, et d'autre part en contribuant à la valorisation de la recherche publique en lien avec la SATT. Les types de missions des principaux CIT régionaux accompagnés par la Région, sont définis dans le cadre de projets de Contrats d'Objectifs et de Moyens multi-financeurs définis en 2014. Il conviendra en 2016 de poursuivre le processus d'amélioration de la lisibilité et de l'efficience des CIT, au travers de la bonne articulation entre eux et d'actions de mutualisation dans la logique de la création fin 2015 de l'association régionale des centres Agri-Agro "ACT Food Bretagne", porteuse de projets stratégiques pour développer l'innovation alimentaire en Bretagne.

Les 7 Technopoles assurent une couverture du territoire pour accompagner en proximité les créateurs et les entreprises innovantes. Généralistes en ingénierie de projets d'innovation, ils sont désormais organisés au sein de la fédération des 7TB, créée en 2014 pour mutualiser des moyens, coordonner et déployer des actions, en particulier l'incubateur Emergys Bretagne. Les technopoles sont aussi impliquées dans le programme PEPITE (pôle entrepreneuriat étudiant) ou encore dans les nouvelles dynamiques French Tech de Rennes/St Malo et Brest Tech +.

Ces **French Tech**, dont l'objectif est de fédérer sur leurs territoires les écosystèmes du numérique et des start-up, feront l'objet en 2016 d'une convention globale avec la Région, telle que prévue aux Contrats Métropolitains. Il conviendra d'y identifier précisément les actions déjà engagées par la Région, les actions nouvelles et les synergies avec l'ensemble des orientations régionales (BCI, aides à la création, aides à l'innovation aux entreprises, accélérateur 222 Business Pool, Fonds PHAR et BreizhUp, etc.) Ces dynamiques doivent être complémentaires des incubateurs et accélérateurs privés : West Web Valley à Brest, Beaumanoir à Saint Malo, La Fabrique à Rennes, Grenier numérique à La Gacilly, Nurserie numérique à Malestroit...

Tableau n° 1 : Nouveaux projets accompagnés par les opérateurs de l'innovation*

(* hors Pôles de Compétitivité – Programme 202)

	2013	2014	2015	Cible 2016
Projets de maturation SATT Ouest Valorisation	32	35	36	40
Incubateur Emergys Bretagne[1]	44	53	68	50
Centres d'innovation technologiques	NC	NC	220	230
TOTAL	76	88	324	320

1 L'incubateur ayant été créé en 2015, les chiffres présentés de 2012 à 2014 sont l'addition des deux dispositifs précédents (CreInnov pour la Région et Emergys pour l'État).

II. Soutenir les projets tout au long de la chaîne de l'innovation

II.1. Accompagner le transfert de technologie et la création de start-up

En complémentarité de la politique régionale de soutien à l'enseignement supérieur / recherche, et des actions des opérateurs de l'innovation présentées en I, le soutien aux projets de transfert vise à faciliter le passage de la recherche à la création d'activités économiques, sur le territoire breton, grâce à la transposition de découvertes scientifiques, technologiques ou non, en innovations (procédés, produits...). Il convient aussi de transformer et de valoriser économiquement les résultats de travaux de recherche en faisant appel aux compétences des structures d'interfaces, en particulier des Centres d'innovation technologique. Pour cela, sont mis en œuvre les dispositifs de :

- **Maturation-Transfert**, qui ont pour objet de passer de la recherche fondamentale à la recherche industrielle, par le financement de la preuve de concept voire du prototype des projets de valorisation ayant une propriété intellectuelle garantie et avec un potentiel de transfert vers les entreprises (prioritairement bretonnes) en particulier sous forme de start-up (en lien avec l'incubation). L'articulation avec les CIT régionaux devra être approfondie en 2016, et l'investissement régional en matière de transfert de technologies et de maturation issus des laboratoires académiques sera nécessairement ajusté dès 2016 si l'entrée du Conseil régional au capital de la SATT se confirme.

- **Ressourcement et investissements R&D** des Centres d'innovation technologique : il s'agit ici de s'assurer de l'appropriation des travaux de recherche académique par les filières économiques régionales. En 2016, la Région, avec le soutien du FEDER, des collectivités et de l'Etat dans le cadre du CPER, interviendra d'une part dans le cadre d'un dispositif de « ressourcement », projets de Recherche et Développement (R&D) en appui sur les laboratoires académiques, visant à préparer les transferts des technologies de demain vers les filières industrielles bretonnes, et d'autre part dans le cadre d'un dispositif d'aide aux « investissements matériels de R&D » des CIT.

- **Incubation** : il convient de favoriser les projets de création d'activités innovantes et de startup, à forte valeur ajoutée et créatrices d'emploi, par un accompagnement de qualité sur l'ensemble du territoire. Le dispositif régional d'incubation « Emergys Bretagne », porté par l'association régionale des 7 technopoles et cofinancé par l'Etat et la Région sera consolidé en 2016. Dans la continuité de l'incubation, la Région poursuivra le dispositif d'aide au développement commercial des jeunes entreprises innovantes bretonnes par le recrutement d'une ressource dédiée.

II.2. Favoriser les projets industriels innovants

La politique régionale d'innovation passe naturellement par un soutien aux projets d'innovation des PME régionales, en synergie avec Bpifrance. Les dispositifs régionaux seront adaptés dans une perspective de modernisation, et de simplification, en fonction des besoins des PME. La Région et Bpifrance cherchent en effet à couvrir ensemble les besoins d'innovation des TPE, PME et ETI régionales, avec une palette des dispositifs composée :

- D'un dispositif d'aide simple et aisément mobilisable pour initier des démarches d'innovation, ciblé sur les entreprises primo-accédantes de moins de 50 personnes, par le financement de prestations externes, dans la limite de 15 K€ de subvention.

- D'aides pour les programmes de Recherche et Développement des PME de moins de 250 personnes, gérées par Bpifrance, afin d'accompagner les études de faisabilité des projets d'innovation technologique particulièrement risqués, dans la limite de 100 K€ de subvention, en particulier pour les entreprises innovantes de moins d'un an. Les étapes de développement de ces projets sont ensuite financées en avances remboursables par Bpifrance et des fonds FEDER qui seront mobilisés en 2016 pour créer un « Prêt FEDER Innovation » permettant de financer les programmes régionaux les plus ambitieux aux côtés de Bpifrance.

- D'un soutien régional aux projets d'innovation des PME, technologique ou non, où la notion d'innovation est analysée au travers du prisme du développement durable et des priorités régionales (innovation sociale, impacts en termes d'emplois, transitions numérique et écologique).

Par ailleurs, l'émergence de nouveaux secteurs ou les dynamiques au croisement des filières, sont l'occasion de lancer des appels à projets thématiques (expérimentation de solutions de cybersécurité dans les filières bretonnes en 2016), ou requièrent l'accompagnement de projets collaboratifs hors du périmètre des grands secteurs représentés par les Pôles de Compétitivité (programme 202).

Indicateur 1 « Soutien aux projets industriels innovants »				
	2013	2014	2015	Cible 2016
Nombre total de projets industriels innovants soutenus (dont transfert/collaboratifs et ALPI)	174	178	186	160

III. Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation

Après le vote de la Glaz Economie fin 2013, les deux premières années de mise en œuvre ont permis, en appui sur BDI, à la fois la structuration de l'écosystème régional autour des filières et des domaines d'innovation, et l'impulsion d'actions nouvelles et fédératrices comme l'organisation des « *360 possibles, l'innovation en mode BZH* ». En 2016, il conviendra à la fois de conforter ce mouvement engagé, d'assurer sa coordination par la Région, mais aussi de concentrer les efforts sur une animation opérationnelle du système régional d'innovation autour des grands domaines d'innovation stratégiques régionaux et des filières de la Glaz Economie.

III.1. Animation et coordination du système régional d'innovation

Confortée dans son rôle de chef de file, la Région va coordonner en 2016 la déclinaison de la Glaz Economie et de sa stratégie de recherche et d'innovation, la S3. Au delà de la gouvernance stratégique, du suivi et de l'évaluation, la Région s'appuiera sur Bretagne Développement Innovation pour l'animation du système régional d'innovation autour de l'émergence de projets structurants positionnés sur les 7 Domaines d'innovation stratégiques, ou sur les grandes filières de la Glaz Economie.

III.2. Promotion de l'innovation en Bretagne

L'agence régionale BDI a aussi pour mission à la fois de diffuser la culture de l'innovation et d'enrichir l'image de la Bretagne innovante. BDI porte ces objectifs à travers des outils tels que le portail de l'innovation, l'organisation d'événements, ou encore l'édition du magazine « Paré à innover », bimestriel de l'innovation. Toutes ces actions, appuyées sur la « Marque Bretagne », permettent de rendre plus lisibles et cohérentes les actions en matière d'innovation en Bretagne, portées par l'ensemble des structures de soutien, en particulier celles financées par la Région.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 201 « Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 5 000 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 13 300 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 2 800 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 12 100 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

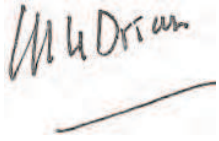

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 202 > Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Projet de BP 2016	
AP	500 000 €
AE	15 000 000 €
Total	**15 500 000 €**
CPI	300 000 €
CPF	13 300 000 €
Total	**13 600 000 €**

Le programme 202 permet d'accompagner la structuration et les mutations des secteurs clés de l'économie bretonne, dans le cadre d'une dynamique nationale et européenne, et d'accélérer les collaborations et synergies entre la recherche publique et privée dans chacun des grands secteurs économiques bretons. Ce programme s'inscrit en Bretagne à la fois dans un partenariat historique avec l'Etat, qui a créé le label « pôle de compétitivité » en 2005 et accompagne les pôles de compétitivité aux côtés des Régions, en particulier via le Fonds unique interministériel (« FUI »), et avec les collectivités bretonnes, au sein d'un système unique en France de « Guichet unique » des collectivités bretonnes en faveur des projets des pôles de compétitivité, géré par la Région. Deux mutations majeures vont intervenir en 2016 :

- Prévue sur le premier semestre 2016, une évaluation à mi-parcours des Contrats de Performance 2013-2018 des Pôles de compétitivité est en cours par l'Etat. Une reconfiguration importante des Pôles pourrait être engagée à l'issue de l'évaluation attendue mi-2016, en particulier au travers du prisme des plans de la Nouvelle France Industrielle (NFI).
- Les conséquences de la loi NOTRe sur la mise en oeuvre de la politique des Pôles et de la convention cadre des collectivités bretonnes. Si la convention cadre signée en amont de la loi s'applique, la question des compétences des Départements et plus largement des budgets d'intervention des collectivités qui interviennent dans les projets labellisés par les Pôles devra être analysée en 2016.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Développer les pôles de compétitivité

I.1 Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité

I.2 Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité

II. Accompagner les projets structurants

> Actions par objectif

I. Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité

I.1. Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité

Au croisement d'une dynamique nationale et d'une approche territoriale, la politique des pôles de compétitivité vise à accroître la compétitivité de l'économie par l'innovation en mobilisant les acteurs économiques et académiques d'une même thématique autour de stratégies de développement partagées. Leur cœur de métier réside dans l'animation d'écosystèmes dont ils assurent la visibilité nationale et internationale, et dans l'accompagnement de projets de R&D collaboratifs associant entreprises et laboratoires des territoires qu'ils couvrent pour faire émerger des produits/services/procédés innovants.

Sur la base des contrats de performance 2013-2018, l'Etat et la Région se sont engagés à poursuivre leur soutien financier. Signés en janvier 2014 pour cette période entre l'Etat et les Régions, partageant ainsi les orientations stratégiques entre écosystèmes des Pôles, une évaluation à mi-parcours sera menée par l'Etat en 2016. Depuis le lancement de cette troisième phase, l'Etat et les Régions co-pilotent cette politique. En retour, les Pôles doivent assurer l'animation de leurs écosystèmes et l'émergence de projets collaboratifs de R&D, devant aboutir à des produits/services/procédés nouveaux sur le marché, avec, la recherche de

retombées en termes d'emplois sur le territoire. Dans le contexte de tensions budgétaires, il est plus que jamais essentiel que chacun reste bien positionné sur son cœur de métier. Aux aides directes aux structures d'animation des Pôles, s'ajoutent également des soutiens indirects via les contributions en ressources humaines d'autres structures financées par la Région (Centres d'innovation technologiques, technopoles…). Cette année, à mi-parcours des Contrats de Performance, au vu de l'évaluation nationale engagée et de la réorganisation de la politique nationale d'innovation centrée sur les solutions de la Nouvelle France Industrielle (NFI), mais aussi dans le contexte nouveau de la Loi NOTRe, les Pôles de Compétitivité se trouvent à une période charnière.

- **Le Pôle Mer Bretagne Atlantique** (maritime), dont le siège est à Brest, a été étendu aux Pays de la Loire en 2014. Avec 340 membres, le nombre de projets labellisés par le Pôle se situe entre 20 et 25 par an. Après le développement du nouveau Domaine d'Action Stratégique « Port, infrastructure et transports maritimes », en 2016, de nouveaux thèmes pourraient apparaître comme la cybersécurité et activités maritimes, déconstructions, stockage de l'énergie, acceptabilité sociétales des projets littoraux, Océan et climat …
- **le Pôle Images et Réseaux** (numérique) a son siège social à Lannion et un périmètre couvrant la Bretagne et les Pays de la Loire depuis sa création. Sur la période 2013-2015, le pôle a labellisé plus de 200 projets dont 60 ont été financés, contribuant au maintien de leaderships internationaux sur certaines thématiques, réaffirmant le passage du pôle d'une "usine à projets" à une "usine à produits". Outre son implication dans des initiatives nationales et européennes , Images & Réseaux s'est engagé dans des actions régionales autour du numérique : Pôle d'Excellence Cyber, RFI, projet SMILE.
- **le Pôle Valorial** (agroalimentaire), dont le siège social est à Rennes, était initialement breton puis a été élargi progressivement aux Pays de la Loire et à la Normandie. De 2013 à 2015, le pôle VALORIAL a labellisé 96 projets de R&D et son nombre d'adhérents est passé de 263 à 307. En 2015, le pôle s'est engagé dans un certain nombre de chantiers : la recherche d'une plus grande efficacité dans le processus d'émergence et d'ingénierie de projets de R&D, la participation accrue du pôle aux projets européens et enfin, l'évolution du modèle économique du pôle vers un équilibre entre ressources publiques et ressources privées. En 2016, le pôle de compétitivité VALORIAL poursuit son objectif de faire émerger et de labelliser une trentaine de projets collaboratifs agroalimentaires innovants par an. La contribution à des projets européens reste également une priorité.
- **le Pôle ID4Car** (véhicule et mobilité) est basé à Nantes et est interrégional depuis l'origine (un site à Rennes La Janais). Pour ID4Car, la période 2013-2015 a vu la labellisation de 101 projets et le recrutement de 104 nouveaux adhérents. Cette période a également été marquée par la création fin 2014 de l'association EXCELCAR donc les activités de plateforme collaborative ont effectivement démarré en 2015. Pour l'année 2016, le Pôle envisage de poursuivre sa démarche de rapprochement avec les deux Agences régionales de l'Industrie Automobile (ARIA) du territoire sur lequel il œuvre, d'accentuer sa présence dans la filière agri-équipements, d'assurer le positionnement d'ID4Car et de ses membres sur les projets européens, de mettre en place un projet structurant autour des services de mobilité, de positionner un à deux projets sur le plan « industrie du futur », et d'accélérer les partenariats avec les autres Pôles.

Depuis 2015, dans une démarche de réciprocité entre les deux Régions Bretagne et Pays de la Loire, les Pôles ligériens se sont développés ou étendus à la Bretagne : **EMC2** (technologies avancées de production - « Advanced Manufacturing »), **Vegepolys** (création et pratiques culturales de végétaux spécialisés), et Atlanpole **Biothérapies** (thérapies médicales avancées). Les antennes régionales de ces Pôles sont portées par des Centres d'innovation technologique bretons. Chacune des antennes fera l'objet d'un comité de suivi spécifique sur l'année 2016, afin de s'assurer de la bonne insertion de ces Pôles en Bretagne et des retombées pour leurs membres.

Indicateur 1 : Nombre de projets labellisés par les Pôles

Pôles	Mer	Images et Réseaux	Valorial	Id4Car	EMC2	Végépolys	Biothérapies
2015	14	43	35	15	47		25

I.2. Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité

La principale mission des Pôles est de faire émerger et d'accompagner des projets collaboratifs de R&D entre les différents types d'acteurs de leurs écosystèmes (TPE, PME, ETI, Groupes, centres d'innovation technologiques, laboratoires académiques de recherche). Les projets labellisés doivent être en adéquation avec les priorités régionales (SRDEII et S3) et la feuille de route stratégique du Pôle, attester une qualité technique et un caractère innovant. Il s'agit aussi, pour le Pôle, de bien qualifier l'intérêt économique et les retombées (vision marché), pour que les projets aboutissent à des produits/procédés/services nouveaux

déployés sur les marchés, et se concrétisent ainsi en valeur ajoutée et en emplois. Sur la période 2013-2015, la Région, aux côtés des collectivités, a engagé plus de 30 M€ pour financer des projets collaboratifs aux côtés de l'Etat.

Pour répondre aux besoins des PME de projets plus proches de leurs problématiques court terme, sont proposés des Appels à projets PME, en lien avec les Pays de la Loire et Bpifrance. Les projets ciblés, d'un volume généralement inférieur à 500 K€, doivent nécessairement être portés par des PME et ETI et viser des retombées rapides à l'issue des projets.

Avec le passage de 4 à 7 Pôles en 2015, mais aussi des contraintes budgétaires de tous les financeurs, la sélectivité des projets sera renforcée en 2016, quelle que soit la porte d'entrée des projets. Pour autant, une nouvelle dynamique complémentaire est engagée en appui sur le PO FEDER/FSE et son volet dédié aux projets collaboratifs structurants s'inscrivant dans la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3). Il est donc proposé un appel à projets régional mobilisant les 7 pôles au « croisement des filières », dont la cible se situe entre les AAP PME et les AAP nationaux de type FUI.

Indicateur 2 : Part des financements infrarégionaux dans le cadre du « guichet unique » breton				
	Réalisation 2009-2012	Réalisation 2013-2015	Réalisation 2015 *	Cible 2016
en %	29	24,11	21,4	20
En valeur absolue (en M€)	12,66	7,39	2,6	1,5 < v < 2

* L'ensemble des financements accordés aux projets collaboratifs sont engagés par la Région, et les collectivités contribuent à l'effort budgétaire , projet par projet, dans ce cadre. Leur contribution à hauteur de 25 % du budget régional engagé pour ces projets constitue ainsi une déclinaison de la convention cadre entre collectivités bretonnes pour le financement des projets des Pôles.

II. Accompagner les projets structurants

Nouveaux opérateurs et projets issus des Pôles, également cofinancés avec l'Etat et/ou l'Europe, au croisement des filières régionales et des domaines d'innovation stratégique, ils se concrétisent dans les outils mutualisés de R&D retenus dans le cadre du programme national des investissements d'avenir (PIA) : l'Institut de Recherche Technologique (IRT) B-COM sur « les réseaux et les contenus du futur », France Energies Marines (FEM) sur les « Energies Marines Renouvelables »(EMR). Dans cette dynamique, la plate-forme EXCELCAR a émergé dans l'automobile en 2015 sur l'excellence des procédés de fabrication. Chacun de ces projets regroupe un nombre resserré de partenaires issus de l'environnement des Pôles, travaillant ensemble autour d'objectifs précis à court, moyen, et long termes.

Pour FEM, dans l'objectif de création d'un réel ITE (Institut de Transition Énergétique), une convention a été signée en juillet 2015 avec l'ANR, permettant d'assurer la montée en puissance de FEM, dans le cadre d'un AAP dédié. Ce premier objectif est atteint par FEM qui porte 8 des 10 projets retenus par l'Etat dans cet AAP mobilisant ainsi 3,4 M€ du PIA. Le lancement d'un deuxième appel à projets est prévu au 1er trimestre pour un résultat en fin d'année. L'année 2016 sera donc décisive pour FEM dans sa reconnaissance nationale, européenne et internationale. En partenariat avec la région, FEM participera au développement des EMR en Bretagne et à l'exportation des compétences bretonnes dans ce domaine.

B-Com est un des huit Instituts de Recherche Technologique (IRT) issus de l'appel à projets dédié du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), labellisé par l'État en 2012 pour 10 ans. Ses activités se situent dans les domaines des contenus multimédia, des réseaux ultra haut débit, et de la médecine du futur. Après la fin d'une première période 2012-2014 et un audit lancé par l'ANR en 2015, une nouvelle convention 2016-2019 est à envisager au vu des résultats de l'audit national, largement positifs.

Excelcar, association créée en octobre 2014 sur le site de la Janais (35), est une plateforme d'innovation regroupant des grandes entreprises, PME et ETI ainsi que des organismes de recherche actifs en Bretagne et dans les régions voisines, au cœur de la filière véhicules et mobilités. Le projet Excelcar vise trois objectifs stratégiques majeurs : allègement des structures, montée en gamme et développement des technologies d'assemblage multi-matériaux. Le projet a démarré le 1er janvier 2015 pour 3 ans. Après une première année de mise en place du projet, un Comité de Pilotage formalisé en 2016 permettra de suivre et d'accompagner les projets d'Excelcar et plus largement l'innovation industrielle de la filière véhicule et mobilité.

La Région pourra, en complément de ces programmes fédérateurs, accompagner de nouveaux projets structurants en particulier dans les filières industrielles et alimentaires (Institut Carnot).

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 202 « Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 500 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 15 000 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 300 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 13 300 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

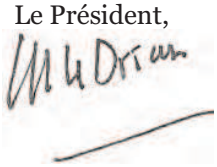

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 203 > Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

La création d'entreprises, le soutien à leur développement, et la transmission d'entreprises sont des priorités du Conseil régional avec pour objectif la création d'emplois durables. Privilégiant les dispositifs et outils à fort effet levier, vertueux pour les finances publiques, attachant une importance majeure à ce que l'accompagnement des porteurs de projets soit réalisé de façon équitable en tous lieux du territoire breton, elle veillera tout particulièrement à l'articulation et aux synergies avec l'échelon des EPCI, récemment renforcé dans son rôle en faveur de l'économie par la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République).

	Projet de BP 2016
AP	4 850 000 €
AE	1 570 000 €
Total	**6 420 000 €**
CPI	4 950 000 €
CPF	1 645 000 €
Total	**6 595 000 €**

L'année 2016 sera marquée notamment par :

- l'adaptation et le développement des outilsdans le but d'apporter des réponses adaptées aux besoins des entreprises ;
- le renforcement des dotations des fonds et outils qui font la preuve de leur efficience;
- la préparation du transfert de l'Etat à la Région de la compétence d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi vers la création de leur entreprise ;
- la nécessité d'accompagner les chefs d'entreprises bretons vers la transmission de leur entreprise.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton

I.1 Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire

I.2 Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement

II. Améliorer la structure financière des entreprises PME grâce aux outils d'ingénierie financière

II.1 Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres

II.2 Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur

II.3 Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

I. Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton

L'effort de la Région pour soutenir la transmission d'entreprises, face à l'enjeu estimé à 17 000 entreprises à reprendre d'ici 2020, sera poursuivi en 2016.

Un travail partenarial engagé entre la Région, la Caisse des dépôts, bpifrance et les chambres consulaires a déjà permis d'identifier les principaux freins à lever et les leviers d'actions à mobiliser pour favoriser les reprises et transmissions d'entreprises.

Des propositions d'actions concrètes seront donc faites en 2016, à l'instar de la proposition d'évolution du fonctionnement du fonds de prêts d'honneur BRIT dédié à la reprise d'entreprise (cf point II.2).

I.1. Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire

Le soutien de la Région à l'organisation des Journées Régionales de la Création et de la Reprise d'Entreprises (JRCE) sera poursuivi en 2016. Réunissant les professionnels de la création d'entreprise, ce salon est conçu pour informer, accompagner et conseiller les entrepreneurs. L'espace dédié aux structures de l'Economie sociale et solidaire, sous la bannière de la Région et de la Caisse des dépôts, -visant à faire connaître les réseaux et à mettre en valeur le continuum et la complémentarité entre les différentes structures, ainsi que les différents statuts d'entreprises, sera également renouvelé en 2016.

La création d'entreprises par les femmes reste un enjeu fort. La Région reste très mobilisée sur ce sujet en partenariat avec l'Etat (DRDFE Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité) et la Caisse des dépôts. Un nouveau PAR (plan d'action régional) pour l'entrepreneuriat des femmes pour la période 2016 à 2018 (dans la lignée des précédents) sera élaboré avec la DRDFE, la Caisse des dépôts et l'ensemble des acteurs œuvrant sur le sujet. Son objectif est de voir les femmes représenter au moins 40 % des créations d'entreprises en 2017 (contre 30 % actuellement).

Durant l'année 2016, afin d'anticiper le transfert prévu par la loi NOTRe de la compétence de l'accompagnement des publics sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion durable dans l'emploi vers la création de leur entreprise aux Régions, fixé au 1er janvier 2017, une étude du dispositif de l'Etat NACRE (Nouvel Accompagnement la Création et la Reprise d'Entreprise) sera réalisée. Elle aura pour objectifs :

- d'analyser le fonctionnement et les résultats obtenus pas NACRE,
- d'identifier des modalités d'intégration à la Région qui soient les plus efficientes possibles.

I.2. Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement

Afin que les créateurs et les repreneurs d'entreprises puissent être accompagnés dans la réalisation de leurs projets, la Région soutient de nombreuses structures dont la mission est d'accueillir, de renseigner, d'accompagner, de financer et de suivre les porteurs de projets sur l'ensemble du territoire.

Tous les publics porteurs de projets viables peuvent ainsi être accueillis et accompagnés, de manière qualifiée, par ces structures qui proposent des offres de services complémentaires. En 2016, la Région poursuivra son soutien au fonctionnement d'une quarantaine de structures : les quatre Boutiques de gestion (une par département), les vingt plates-formes d'initiative locales ainsi qu'Initiative Bretagne (structure de coordination régionale des 20 plates-formes d'initiatives locales), le Réseau entreprendre Bretagne (REB), l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), Bretagne Active, et les treize pépinières d'entreprises labellisées par le réseau régional PHASE (Pépinière Hébergement Accompagnement Services aux Entreprises).

La Région poursuivra pour la 3e année son soutien au réseau social www.femmesdebretagne.fr. La plate-forme collaborative portée par l'Association Femmes de Bretagne est un espace d'échanges visant à guider le parcours des porteuses de projets de créations ou de reprises d'entreprises. Les différents acteurs et réseaux d'accompagnement intervenant sur le sujet de la création et de la reprise d'entreprises sont également partenaires du réseau social Femmes de Bretagne. Il compte désormais 1 766 membres, dont 663 porteuses de projets de création ou de reprise d'entreprise.

Indicateur 1 : nombre d'entreprises créées ou transmises en Bretagne et nombre de projets accompagnés ou suivis par les structures d'accueil

Années	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 réalisation	Estimation 2015 (cumul sur les 3ers trimestres)	Cible 2016
Nombre d'entreprises créées ou transmises en Bretagne (INSEE)	19 250 créations brutes Dont 8 550 AE	*18 918 créations brutes* Dont 9 795 AE	*19 504 créations brutes* Dont 10 291 AE	*13 974 créations brutes* Dont 5 958 AE	19 000
Nombre de projets accompagnés par les structures d'accueil (PFIL, ADIE, Pépinières Entreprises, Boutiques de Gestion, Bretagne Active, REB)	2 586	2755	3 150	Au 30/09 : 2 772	2 032

Commentaire : cet indicateur vise à identifier le dynamisme de la Bretagne en matière de création et de transmission d'entreprises ainsi que le nombre de projets accompagnés. Il est calculé à partir des données de l'INSEE et des bilans des structures d'accueil. A noter que depuis 2009, le nombre de créations intègre celles dues au nouveau statut d'auto-entrepreneur (AE). Concernant le nombre de projets accompagnés, il inclut à partir de 2009 les formations financées préalablement par la Région

II. Améliorer la structure financière des entreprises PME grâce aux outils d'ingénierie financière

Sous ce vocable sont regroupées toutes les modalités d'intervention dites à effet levier, s'inscrivant dans une démarche partenariale avec des opérateurs privés ou publics dont il s'agit de faciliter la mobilisation au profit des entreprises et de leurs salariés. Cette typologie d'outils (prises de participation, prêts participatifs, d'honneur ou garanties d'emprunt) offre, de plus, l'intérêt de permettre un usage vertueux des fonds publics, via la régénération après usage par le bénéficiaire.

L'année 2015 a été marquée par une stratégie volontariste visant à accélérer le développement des entreprises inscrites dans la Glaz Economie en adaptant les outils fonds propres régionaux :

- aux besoins financiers issus de nouveaux modèles économiques,

- aux évolutions de l'éco-système du financement des entreprises, marqué par l'affirmation de nouveaux acteurs en amont (SATT Ouest Valorisation ou IRT B<>Com, mais aussi la création d'une Fédération des centres techniques (agro avec Act Food) ou d'une association régionale des technopoles), comme en aval (structuration d'un réseau de Business Angels à l'échelle régionale, apparition de plusieurs fonds d'investissement portés par des personnes physiques, développement du crowdfunding ...).

Cette dynamique s'inscrit dans un triple enjeu de lisibilité de l'action publique régionale :

- assurer aux entreprises une offre complète afin de répondre à une grande diversité de besoins,

- assurer une offre souple et adaptable, afin de répondre aux évolutions rapides et fréquentes des besoins, selon les secteurs et le contexte économique,

- assurer la meilleure efficience de l'action publique en la positionnant résolument sur les créneaux où son intervention est déterminante et légitime, soit parce qu'elle est seule, soit parce qu'elle peut y déployer des effets de levier importants sur l'investissement privé.

En parallèle, dans le cadre de son partenariat historique avec Bpifrance, le Conseil Régional a demandé le déplafonnement d'outils de financement structurants déployés sur le territoire pour qu'ils s'adaptent aux enjeux des filières stratégiques.

II.1. Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres

L'action menée par la Région vise à assurer un *continuum* du financement pour accompagner les projets viables à toutes les étapes de leur vie, en partant de la création, qu'elle soit innovante ou non, jusqu'à la transmission d'entreprise. En 2015, trois nouveaux outils ont été constitués pour compléter la chaîne du

financement de l'entreprise au service de la croissance des PME entrant dans les cibles de la Glaz économie, sur les derniers segments les moins bien couverts.

Breizh Immo, société de portage d'immobilier d'entreprise

Une analyse conduite avec la Caisse des dépôts a permis de qualifier un besoin spécifique et mal couvert en matière d'immobilier. Il est apparu qu'une offre nouvelle de portage d'immobilier d'entreprise, sur des projets sélectionnés, dans des domaines spécifiquement liés aux enjeux de la Glaz économie, permettrait de débloquer la réalisation de certains investissements.

Une structure de portage immobilier, amenée à agir en investisseur avisé en lien avec les EPCI sur des projets répondant à des conditions et des enjeux particuliers, a été constituée sous forme de société par actions simplifiée (SAS), Breizh Immo. La finalité de cet outil de portage est de favoriser le développement des territoires tout en répondant à des critères d'efficacité économique suffisants, de nature à générer un retour sur investissement correspondant aux attentes des investisseurs avisés. Sont prioritairement visés des projets sur des territoires où l'offre privée est la plus difficile à mobiliser et/ou sur des projets nécessitant des investissements assez spécifiques.

Les principaux objectifs de la société sont les suivants :

- le développement d'une offre immobilière nouvelle. L'outil n'interviendra pas dans une logique de reprise ou de portage de patrimoine existant ;

- il s'agit d'intervenir sur de la construction de bâtiments, ou de réhabilitation lourde, et non pas sur de simples rénovations de locaux.

Breizh Immo est géré par la SEMAEB. Compte tenu d'un volume d'investissement estimé à 36 M€ pour 4 projets annuels, la mobilisation de fonds propres à hauteur de 8 M€ a été validée par les contributeurs du projet.

Ouest Ventures 3 (OV3), relais d'OV1 et 2, et complémentaire de Go Capital Amorçage

Pour soutenir le développement des entreprises bretonnes innovantes, le Conseil régional s'est mobilisé dès 2003 aux côtés des Pays de la Loire, de Bpifrance et de l'ensemble des banques de place pour souscrire les 34 M€ de parts du fonds Ouest Ventures 1 (OV1), puis, en 2009, pour la création de son successeur, le fonds Ouest Ventures 2 (OV2), doté de 21 M€.

En 2012, elle a constitué -avec les Pays de la Loire, la Basse et la Haute-Normandie- le fonds GO Capital Amorçage, abondé par le Fonds National d'Amorçage (FNA) pour 20 M€ et le Fonds Européen d'Investissement pour 25 M€, qui, fort de ses 57 M€ souscrits, est le plus gros fonds interrégional positionné sur le segment de l'amorçage.

OV1, 2 et Go Capital Amorçage sont des fonds professionnels de capital investissement (FPCI) qui comptent une période d'investissement limitée dans le temps. Celle d'OV2 s'est achevée fin 2014 : désormais, cet outil peut uniquement réinvestir dans les entreprises qui sont déjà dans son portefeuille. Et OV1 est en phase de liquidation de ses actifs. Le montant engagé par la Région Bretagne dans ce fonds lui a déjà été intégralement « remboursé » par les plus-values réalisées à la sortie des entreprises du portefeuille. Sur OV2 la visibilité quant aux perspectives financières n'est pas encore définitive.

En 2015, un fonds OV3 a été constitué pour prendre la suite d'OV2 et répondre aux attentes des projets innovants en phase de conquête de marchés mondiaux, dont les besoins de financement en haut de bilan peuvent atteindre plusieurs millions d'euros. Malgré la difficile mobilisation des partenaires bancaires, et alors que la période de souscription est prolongée jusqu'à fin 2016, OV3 recueille déjà 32 M€ de souscriptions, dont 15 M€ de fonds publics (8 M€ de Bpifrance et 7 M€ à parité des régions Bretagne et Pays de la Loire) et 17 M€ de fonds privés (dont 11,6 M€ de 30 entrepreneurs). L'objectif pour 2016 est d'atteindre la taille jugée critique désormais par les spécialistes de 50 M€.

La présence conjointe des outils interrégionaux Go Capital Amorçage et OV3 contribue à offrir un avantage comparatif non négligeable au territoire qu'ils couvrent en apportant notamment une possibilité de continuité aux projets accueillis par la SATT Ouest Valorisation sur l'amorçage et le post-amorçage, segments les moins bien couverts par les acteurs du marché. Leurs interventions doivent conduire à faire rayonner nationalement des compétences clés des régions contributrices en faisant émerger les entreprises « pépites » régionales. En 2016, la question de l'intérêt d'un fonds Go Capital Amorçage 2 en relais du fonds Go Capital Amorçage devra être étudiée.

Breizh up, le fonds breton de co-investissement

Une étude *ex-ante* obligatoire, préalable à la mobilisation du FEDER pour la programmation 2014-2020, a été menée début 2015. Elle a permis de confirmer une « défaillance de marché » sur l'amorçage dit « petits tickets ». Dans le prolongement de ces travaux, la Région a décidé de constituer un nouvel outil, Breizh up, dont elle est l'actionnaire unique. Il est d'ores et déjà abondé de 8 M€ de FEDER.

Breizh up est une société de capital-risque au capital de 10 M€ (20 M€ à 5 ans) totalement publique qui co-investira dans les PME innovantes aux côtés d'un ou plusieurs opérateurs de capital risque privés exactement dans les mêmes conditions (même niveau de risque et de subordination). L'intervention restera toujours minoritaire et la participation publique consolidée dans chaque entreprise devra respecter les règles du *pari passu*. Les investissements visent un objectif de rentabilité et s'inscrivent dans une logique de long terme, de pérennisation et de développement des activités financées.

Dès début 2016, Breizh up labellisera des acteurs du capital risque, les «partenaires co-investisseurs» (business angels, fonds d'investissements, plates-formes de financement participatif …), en vue de réaliser des apports en fonds propres au bénéfice des PME éligibles. Les réseaux de «business angels» bretons, partenaires «naturels » du fonds, pourraient, dans ce cadre, bénéficier d'une aide en fonctionnement visant à professionnaliser la structuration de leurs interventions.

La politique d'investissement du fonds s'orientera prioritairement sur les filières de la Glaz Economie. Au lieu de répondre aux sollicitations dispersées des fonds existants, le fonds de co-investissement s'inscrit dans une logique d'offre de financement; c'est lui qui choisit sa doctrine et labellise des investisseurs dans un cadre partenarial. C'est en ce sens qu'on le caractérise de «fonds stratégique». Il est l'outil à même de prendre le relais des projets portés en amont par l'incubateur régional Emergys et financé par le dispositif PHAR.

Désormais, pour Breizh up, tout l'enjeu est de réussir à créer un double effet d'entraînement pour les sociétés de capital risque existantes et les réseaux de business angels afin de favoriser leur intervention sur les phases risquées de l'amorçage et du primo développement d'entreprises innovantes, et augmenter le montant des capitalisations initiales trop souvent insuffisantes.

Complémentarité avec les autres outils en place

Au 31/12/2015, pour l'ensemble des outils bretons d'intervention en fonds propres, Bretagne Capital Solidaire, Bretagne Jeunes Entreprises, Bretagne Participations, Ouest Ventures 1, 2 et 3, Go Capital Amorçage et Breizh up, ce sont plus de 22 M€ qui ont été souscrits par la Région avec un effet de levier significatif puisqu'au total ce sont 178 M€ qui ont été levés. A fin 2015, ce sont plus de 250 entreprises qui ont été accompagnées pour près de 100 M€.

La Région privilégie ses interventions sur les champs où elle a le plus d'effet-levier, en complémentarité des opérateurs privés. En conséquence, si certains véhicules s'avéraient positionnés sur des segments bien couverts par les outils du marché, la Région pourrait s'en retirer en veillant à la défense de ses intérêts financiers d'actionnaire.

En 2015, BJE (Bretagne Jeune Entreprise) a pris des participations dans des entreprises du territoire tant en phase de création que de transmission, notamment dans des entreprises industrielles traditionnelles, qui bien que présentant de réelles perspectives de création de valeur sur la durée, ne sont pas perçues comme suffisamment rémunératrices par les opérateurs du capital-investissement.

Bretagne Capital solidaire – BCS (1), société qui cible les projets à portée sociale sur des « petits tickets » d'intervention et Bretagne Participations (3), société positionnée sur le développement, ne devraient pas connaître d'évolution stratégique sensible en 2016.

Indicateur 2 : nombre de projets soutenus en fonds propres					
Interventions en Fonds propres :	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 provisoire	2016 cible
BCS Création-reprise (20 à 50 K)	67 projets expertisés 5 interventions	68 projets expertisés 11 interventions	72 projets expertisés 8 interventions	72 projets expertisés 8 interventions	7-8 interventions
BJE Création-développement - transmission (150 à 500 K€)	70 dossiers expertisés 2 investissements 1 réinvestissement	25 dossiers expertisés 3 investissements 2 réinvestissements	62 dossiers expertisés 4 investissements 1 réinvestissement	Au 30/09 : 34 expertises 2 investissements 1 réinvestissement	4-5 investissements
Bretagne Participations Développement (250 à 500 K€ doublé avec FIP)	53 expertises 4 interventions 1 remise de fonds	41 expertises 1 intervention	33 expertises 3 interventions 2 remises de fonds	Au 30/09 : 33 expertises 1 intervention	3-5 interventions
Ouest Ventures Création (300 K€ à 1 M€)	4 réinvestissements	5 réinvestissements			
Ouest Ventures II Création (300 K€ à 1 M€)	1 investissement 7 réinvestissements	7 réinvestissements	3 investissements 4 réinvestissements	fin de la période d'investissement en 4/2015 1 réinvestissement	
Ouest Ventures III Création (300 K€ à 1 M€)				Au 30/09 : 3 investissements	4-5 investissements
GO Capital Amorçage	5 investissements	5 investissements et 3 réinvestissements	7 investissements 10 réinvestissements	Au 30/9 : 2 investissements 5 réinvestissements	8 dont 3 en Bretagne
Breizh Up					6 co-investissements

Commentaire : cet indicateur vise à identifier le nombre de projets ayant été accompagnés dans leur structuration financière en phase de création ou de transmission.

(1) Bretagne Capital Solidaire (BCS, 47% Région) est plus spécifiquement dédié au soutien au développement de petits projets à fort taux de création d'emplois plus particulièrement dans l'artisanat, le service, le commerce et l'industrie. Tickets de 20 à 50K€.

(2) BJE (26% Région) – tickets de 300 à 500 K€, interventions toujours minoritaires.

(3) Bretagne Participations (BP, 21% Région) soutient des sociétés en reprise - transmission, développement ou croissance externe. Le ticket moyen est de 250 K € doublé par un co-investissement du Fonds d'Investissement de proximité (FIP) des Caisses d'Epargne. Les cibles sont des entreprises traditionnelles, réalisant un chiffre d'affaires de plus de 3 M €.

Montée en puissance des outils de quasi fonds propres

La Bretagne est la seule Région actionnaire de Bpifrance.

Le partenariat fort mis en place autour d'une gamme d'outils partagés entre la Région et Bpifrance s'inscrit dans une double logique :

- d'une part, l'intervention régionale permet à Bpifrance de disposer à la fois de moyens supplémentaires, et surtout d'étoffer sa gamme d'outils (pas de prêt participatif de développement -PPD- sans soutien de la Région) ou d'adapter les outils nationaux (plafond relevé, augmentation de la quotité garantie),

- d'autre part, il permet à la Région de choisir ses priorités d'intervention et de moduler les outils «génériques» pour apporter aux entreprises du territoire une solution de financement rapide et souple, adaptée aux spécificités de son écosystème.

Deux dispositifs de quasi fonds propres sont opérés avec Bpifrance en Bretagne. Ils se caractérisent par un différé d'amortissement long qui permet aux bénéficiaires de les incorporer dans leurs ressources stables.

• Le PPD vise à favoriser la croissance des entreprises bretonnes, via l'octroi d'un financement sans garantie, à des conditions privilégiées.

Avec une dotation de la Région de 11,5 M€ au 31 décembre 2015, le fonds PPD breton est le plus gros fonds régional de France. La dotation régionale permet d'accorder un PPD égal à 5 fois le montant de la dotation régionale à Bpi, le PPD génère lui -même un prêt bancaire a minima du même montant (effet levier de 10).

A la demande de la Région, dans le cadre du Pacte d'Avenir et du plan agricole et agroalimentaire d'avenir breton (P3AB), ce dispositif a été déplafonné de 100 à 200 K€, puis à 500 K€ pour accompagner les projets portés par les ETI (entreprises de taille intermédiaire) des filières stratégiques. De plus, dans le cadre d'un partenariat innovant avec le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel, le PPD est désormais ouvert aux projets de modernisation portés par des exploitations agricoles.

Le PPD qui bénéficiait en moyenne à une quarantaine d'entreprise pour 5 M€ par an avant l'élargissement de sa cible a permis d'accompagner, en 2015, 80 projets pour un total de 10 M€.

L'élargissement des cibles a porté ses fruits avec l'accompagnement, aux côtés des acteurs bancaires, de projets stratégiques de diversification portés par plus de 20 belles entreprises du territoire pour un total de 10 M€ de PPD mis en place (dont 2 premiers PPD agricoles) en 2015. 80 PPD ont été décaissés en 2015, au regard d'une moyenne de 40 avant l'ouverture du dispositif.

• Le prêt participatif d'amorçage (PPA) est une solution bien adaptée aux besoins financiers liés à la phase de post-création, dite d'amorçage, l'une des plus risquées de la vie d'une entreprise innovante. Cet outil, très apprécié des créateurs d'entreprises en phase de réalisation de leur première levée de fonds, a été renforcé et assoupli en 2015 .

La convention de partenariat entre la Région et Bpifrance signée en 2014 traduit la volonté commune des partenaires d'ancrer leur relation dans la durée pour porter conjointement les ambitions de la Glaz économie déclinées à travers des outils de communication conjoints, au plus près des territoires et grâce à une gouvernance participative. Ainsi, c'est le Président du Conseil Régional qui préside le Comité Régional d'Orientation qui réunit des acteurs économiques bretons et des partenaires sociaux. Enfin, pour rendre plus lisible encore l'offre de financement, le portail d'information « Financer son entreprise en Bretagne » devrait prochainement intégrer un critère territorial.

II.2. Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les fonds de prêts d'honneur

Quatre fonds de prêts d'honneur ont été dotés par la Région pour apporter une réponse à la difficulté pour les créateurs et repreneurs d'entreprises de réunir les fonds propres nécessaires à la concrétisation de leurs projets en consolidant leur niveau d'apport personnel.

Ces fonds sont des dispositifs à fort effet de levier qui mutualisent les dotations des partenaires privés (banques régionales principalement) et publics (Caisse des Dépôts et Région, mais aussi, pour les plus anciens, Conseils départementaux). Au delà de l'aide financière, c'est une réelle labellisation du projet qui est obtenue par son agrément devant un comité ad-hoc. L'accompagnement des bénéficiaires augmente fortement le taux de pérennité des entreprises créées ou reprises.

• Le fonds de prêts d'honneur de l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) :

Avec un fléchage spécifique sur la cible jeunes créateurs d'entreprises de moins de 32 ans, cette expérimentation, menée depuis 2014, a permis l'octroi de 77 prêts d'honneur «jeunes» à des créateurs de micro-entreprises, afin de les aider à disposer de ressources au démarrage de leur activité.

L'action régionale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises par les personnes rencontrant des difficultés d'insertion durable dans l'emploi fera l'objet d'une remise à plat en 2016 dans le cadre de la préparation du transfert au 1er janvier 2017 tel que prévu dans la loi NOTRe du 07 août 2015. Ce transfert devra également se faire en articulation avec le déploiement en région du Plan d'urgence pour l'emploi de l'Etat.

• Le fonds de prêts d'honneur pour l'amorçage régional (PHAR) :

Réalisée à l'occasion des cinq ans de la création de PHAR, l'évaluation menée en 2015 valide le positionnement du dispositif comme première marche du financement de l'entreprise innovante en création et propose quelques adaptations à la marge, comme la mise en œuvre d'un quatrième Comité dès 2016 pour mieux répondre aux besoins du territoire.

• Le fonds de prêt d'honneur géré par Réseau Entreprendre Bretagne (REB) :

Destiné au soutien de projets de création ou de reprise d'entreprises à fort potentiel de création d'emplois, ce fonds conditionne l'octroi d'un prêt à un parrainage par des chefs d'entreprises expérimentés pendant au moins 2 ans.

• Le fonds BRIT (Bretagne Reprise Initiative Transmission) :

Créé en 2007 par la Caisse des dépôts et la Région, puis abondé par les banques bretonnes, BRIT permet de faciliter les opérations de reprise et de transmission de PME bretonnes à travers le réseau des 20 plates-formes d'initiative locales du territoire et le Réseau Entreprendre Bretagne.

Le fonds BRIT a aujourd'hui atteint son rythme de croisière. Son mode de fonctionnement actuel, qui impose un apport personnel du repreneur minimal de 6 000 €, ne permet toutefois pas d'accompagner les reprises des petites entreprises qui ne nécessitent pas un apport personnel aussi important. La baisse du seuil d'apports personnels du repreneur pourrait permettre d'accompagner davantage de petites reprises d'entreprises par an. Une nouvelle projection quinquennale du dispositif sur la période 2017-2021 devra être construite en 2016 en intégrant dans ses hypothèses les contraintes de mobilisation assouplies évoquées ci-dessus.

Indicateur 3 : Nombre de projets soutenus en prêt d'honneur au créateur ou repreneur					
Interventions en Prêts d'honneur	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 cible
BRIT : reprise et transmission de TPE	306 repreneurs aidés	327 repreneurs aidés	357 repreneurs aidés	414 repreneurs aidés (dont 9 prêts croissance)	420
Bretagne Entreprendre (Créations et reprises à potentiel)	14 créateurs et 16 repreneurs aidés 26 K€ par entreprise	17 créateurs et 17 repreneurs aidés 25 K€ par entreprise	22 créateurs et 15 repreneurs aidés 27 K€ par entreprise	30 créateurs et 17 repreneurs aidés 29 K€ par entreprise	45
PHAR: amorçage	19 prêts PHAR - montant moyen de 47 K€ par projet	25 prêts PHAR - montant moyen de 51 K€ par projet	35 prêts PHAR - montant moyen de 40 K€ par projet	34 prêts PHAR - montant moyen de 43 K€ par projet	25 prêts PHAR - 45 K€ par projet

Commentaire : cet indicateur vise à identifier le nombre de porteurs de projets ayant bénéficié d'un prêt en consolidation de leur propre apport financier et en soutien à leur projet de création, de reprise ou de transmission.

II.3. Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

Dans un contexte économique qui n'offre que peu de visibilité, l'accès aux crédits bancaires est un enjeu essentiel, en particulier pour les PME. La Région intervient au travers de trois dispositifs de garantie pour faciliter le financement de projets d'entreprises du territoire de tous les secteurs d'activité et à toutes les étapes sensibles de leur vie.

D'une part, le fonds de garantie Bpifrance Bretagne, doté par la Région à hauteur de 23 M€ (dont 2 M€ de FEDER) intervient pour garantir des prêts bancaires à parité avec Bpifrance jusqu'à 70%. A fin 2015, plus de 1 700 opérations bancaires ont bénéficié de la garantie régionale pour plus de 380 M€ de crédits garantis, les PME régionales appréciant la souplesse et la réactivité des réponses apportées dans un délai qui n'excède pas, en général, une semaine. Bpifrance souhaite faire évoluer sa méthode de suivi des risques d'un système d'autorisation à un système d'utilisation des garanties accordées, plus économe en dotation régionale. De plus, les banques bénéficient désormais d'un seuil réévalué pour mobiliser en direct la garantie Bpifrance, ce qui implique une probable baisse des sollicitations orientées vers le fonds régional.

D'autre part, le fonds de garantie géré par Bretagne Active est mobilisable pour les projets de création ou de reprise portés par des demandeurs d'emplois. Ce fonds permet la mise en place de prêts bancaires sans appel aux garanties personnelles du porteur de projet, et l'accompagnement assuré consolide la viabilité des projets garantis. Il devra être renforcé en 2016 au regard de l'intérêt pour un public éloigné de l'emploi de pouvoir créer son propre emploi.

En complément, pour répondre à des besoins très spécifiques d'entreprises en sortie de crise, le Fonds de Garantie Régional géré directement par la Région peut être mobilisé ponctuellement en fonction des enjeux.

Indicateur 4 : nombre de projets soutenus en garantie					
Interventions en garantie de prêts	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 provisoire	2016 cible
Bretagne Active	479 expertises 313 accords	527 expertises 393 accords	629 expertises et 496 accords	Au 30/09 : 542 expertises et 425 accords	500/600 expertises 400 accords
BPIfrance	121 opérations	149 opérations	154 opérations	107 opérations	100 dossiers

Commentaire : cet indicateur vise à identifier l'activité des outils financiers de garantie soutenu par la Région

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 203 «Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises» :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 4 850 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 570 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 4 950 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 645 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 204 > Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

	Projet de BP 2016
AP	19 550 000 €
AE	3 135 000 €
Total	**22 685 000 €**
CPI	19 850 000 €
CPF	2 855 000 €
Total	**22 705 000 €**

Ce programme budgétaire est dédié à l'accompagnement des entreprises afin qu'elles gagnent en compétitivité et puissent se développer en créant des emplois durables sur l'ensemble du territoire.

Dans le contexte économique qui demeure incertain, de très ambitieux projets industriels ont été initiés en 2015, aussi bien portés par de grandes entreprises SILL, LNA, DOUX, MONBANA, Josselin Porcs Abattage, SAGEM, Cooper Standard...que par des PME : SAVEOL, APPROBOIS, EICHROM, ARMOR MECA, Socomore.... La construction ou l'extension d'outils de production débouchera sur de la création de valeur ajoutée et des emplois.

L'ensemble des outils existants sera donc mobilisé pour accompagner les entreprises porteuses de projets de développement. D'autres outils pourront également être créés pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises, toujours dans un état d'esprit d'effet-levier, de réactivité par rapport aux attentes, et de mise en œuvre des enjeux stratégiques de la « Glaz économie ».

En 2016, l'attention sera donc portée en particulier sur l'accompagnement :

- des investissements matériels permettant de réaliser de nécessaires gains de compétitivité (avec notamment la mobilisation de FEADER sur les projets d'envergure des IAA),
- de la réflexion stratégique dans les entreprises et le déploiement de plans d'actions permettant la montée en compétitivité, (en mobilisant du FEDER lorsque ce sera possible),
- du développement du chiffre d'affaires, y compris sur les marchés internationaux.

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

I. Soutenir les entreprises dans leur développement international

- I.1 Encourager et organiser la présence de PME sur les manifestations internationales
- I.2 Soutenir les investissements et la prospection des marchés export
- I.3 Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international

II. Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité

- II.1 Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques
- II.2 Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes

III. Accompagner la dynamique des territoires

- II.1 Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales
- II.2 Accompagner les mutations économiques

I. Soutenir les entreprises dans leur développement à l'international

Dans un contexte économique national toujours contrasté, le soutien aux entreprises souhaitant se mobiliser à l'international restera en 2016 une priorité, avec le déploiement de nouvelles initiatives et le renforcement des dispositifs existants.

I.1. Encourager et organiser la présence des PME sur les manifestations internationales

La présence des entreprises bretonnes sur les salons internationaux est un élément essentiel dans leur stratégie de prospection de nouveaux marchés. Pour organiser cette participation, BCI (Bretagne Commerce International) et la CRMA (Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat) apportent leur savoir-faire en termes de mobilisation des acteurs et de logistique.

Depuis deux ans, les entreprises ont réduit leur présence sur les salons internationaux (cf indicateur 2 du programme 206), principalement pour des raisons financières. Considérant que la participation à des salons à l'étranger reste souvent une étape essentielle dans le process de développement à l'international, le Conseil régional a ajusté son dispositif de soutien en 2015 pour le rendre plus incitatif (simplification et augmentation des taux d'intervention régionaux). En complémentarité, pour faciliter la participation des entreprises bretonnes aux salons internationaux, BCI poursuivra la formule du « Visiteur + » permettant à des entreprises ayant plus de difficultés à se mobiliser, de conserver une certaine visibilité en étant présentes sur le stand de BCI pour un coût très réduit.

I.2. Soutenir les investissements et la prospection des marchés export

Afin d'accompagner de façon fine et opérationnelle les entreprises dans leur prospection des marchés à l'export, le Conseil régional a lancé en 2015 un appel d'offres pour la réalisation de trois études de marché sur des secteurs d'activité et des pays pouvant offrir un potentiel pour les entreprises bretonnes (secteur du médical en Allemagne, la construction navale dans les pays nordiques et l'agroalimentaire en Malaisie et Indonésie). Elles ont été réalisées en étroit partenariat avec BCI et des organismes professionnels référents dans ces secteurs (ID2Santé, Bretagne Pôle Naval, l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires). Ces études, seront diffusées au cours de l'année 2016 aux entreprises bretonnes, avec une réflexion sur d'éventuelles opérations de prospection sur sites à initier, en fonction des opportunités identifiées.

I.3. Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international

Un des freins à l'internationalisation des PME réside dans le manque de structuration des ressources humaines dédiées à l'export au sein des entreprises. Conscients de cette difficulté, BCI et le Conseil régional associent leurs moyens pour répondre à cet enjeu.

En 2016, BCI déploiera un programme d'accompagnement spécifique, « BCInside », qui permet à une entreprise d'être accompagnée jusqu'à deux jours par mois par un conseiller de BCI afin de faire le point sur sa stratégie à l'international et d'apporter une réponse personnalisée à ses besoins. L'objectif est d'aboutir dans un délai de 6 mois à un démarrage de flux commerciaux qui pourront permettre à l'entreprise un recrutement dédié.

Ce nouveau dispositif de BCI s'articule avec le dispositif régional « RH Export » qui vise à aider les PME bretonnes à se doter d'une première ressource humaine dédiée à l'export. Ce dispositif qui connaît un vif succès depuis son lancement mi 2013, avec plus de 60 postes financés et un accroissement du chiffre d'affaires export, sera poursuivi en 2016. Le lien est évidemment permanent avec les Groupements d'Employeurs qui sont souvent la solution pertinente pour des TPE/PME qui n'ont pas les moyens permettant de porter seules un emploi.

II. Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité

La Région met à disposition des entreprises un panel de dispositifs pour les accompagner dans leur développement en faveur de l'emploi durable et de qualité, que ce soit en accompagnant les chefs d'entreprises dans leurs réflexions stratégiques, dans l'appartenance à des réseaux, ou dans leurs investissements dans des process de fabrication plus compétitifs.

II.1. Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques

Le soutien aux actions collectives permet aux chefs d'entreprises d'interroger leur stratégie et de bâtir des plans d'actions, en étant accompagnés individuellement par des professionnels spécialistes des thématiques. Les accompagnements collectifs permettent quant à eux non seulement la montée en compétence des entreprises sur des sujets communs, mais aussi la diffusion des bonnes pratiques, la mise en réseaux, la création de courants d'affaires sur le territoire....

Ainsi, « Compétitivité Auto Bretagne » portée par AUTEO, qui a pour objectif d'améliorer la compétitivité industrielle des entreprises de la filière automobile, s'achèvera mi-2016.

Le soutien au réseau « PLATO » va être poursuivi en 2016. En effet, sa méthodologie spécifique (constitution de groupes, rencontres mensuelles, cadres de grandes entreprises «coachs »...) et le retour d'expérience positif qu'en font des centaines d'entreprises contribuent à sa dynamique. Ainsi, l'an passé ce sont 32 groupes qui ont été actifs mobilisant 395 entreprises de toute la Bretagne Par ailleurs, pour 2016, une réflexion est en cours pour s'appuyer sur le réseau PLATO pour faciliter l'accompagnement des repreneurs d'entreprises.

L'ARIST va poursuivre son travail d'accompagnement des entreprises pour les faire monter en compétences sur les enjeux liés à la veille.

L'action « PBRH+ », portée par la CCIB, en faveur de la montée en compétences des chefs d'entreprises dans leur gestion des ressources humaines, devrait être renouvelée en 2016, dans la continuité du programme précédent.

En 2016, la Région accompagnera la mise en œuvre du programme « Performances PME bretonnes » qui s'échelonnera sur 3 ans. Ce dispositif a pour objectif de repérer les entreprises « pépites » à fort potentiel de créations d'emplois et de développement, pour les mener plus rapidement vers le succès. Expérimental et novateur dans sa méthode, son portage sera assuré par un prestataire, sélectionné à l'issue d'un appel d'offres. L'accompagnement proposé aux PME sera intensif et le prestataire sera intéressé aux résultats du programme. 10 à 15 entreprises à fort potentiel devraient bénéficier de ce programme.

Plusieurs autres actions construites dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du Plan d'Avenir pour l'Agriculture et l'Agroalimentaire (P3AB) seront mises en œuvre cette année. Citons celles retenues dans le cadre de l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) lancé par la Région et la DRAAF en 2015, avec ZOOPOLE qui pilotera une plate-forme d'audits réalisés entre PME bretonnes et l'ABEA qui mènera une action sur la mutualisation des achats des entreprises.

Le soutien aux initiatives de mutualisation logistique constitue un enjeu majeur pour les entreprises bretonnes qui, pour être compétitives en dépit de leur éloignement des grands bassins de consommation, doivent optimiser les frais connexes. Des démarches comme celles du GIE Chargeurs de Bretagne pourront donc être accompagnées.

Indicateur 1 : Nombre d'entreprises ayant participé à une action collective				
	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 Objectif
Nombre d'entreprises concernées par les actions collectives (accompagnement individuel ou collectif)	567	617	586	713

II.2. Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes

Le soutien aux groupements d'employeurs va se poursuivre avec l'appui au Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs d'une part et le maintien des aides au démarrage des groupements d'employeurs d'autre part. En 2016, la Région souhaite pouvoir dynamiser -avec le CRGE- la question de l'emploi de personnels en charge des Ressources Humaines à temps partagé, dans les PME.

Indicateur 2 : Nombre et effectifs des groupements d'employeurs adhérents du CRGE				
	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 objectif
Nombre de groupements d'employeurs	14	14	15	16
Nombre d'entreprises adhérentes	1 300	1 382	1 499	1 600
Nombre de salariés	774	769	838	900

Le dispositif d'aide au conseil pour les PME sera maintenu, et son accès demeurera conditionné au fait que les entreprises aient au préalable participé à une action collective, afin de préserver la logique de parcours d'accompagnement de l'entreprise.

En matière d'aides directes, la mobilisation d'avances remboursables sera encore renforcée au vu de l'effet-levier qu'elles permettent sur les financements bancaires. Chaque fois que cela sera possible, l'approche partenariale avec les EPCI sera recherchée. Cette approche est très appréciée par les entreprises qui y voient une vraie simplification administrative.

En 2016, la Région qui est devenue autorité de gestion des fonds FEADER, engagera sur ce programme budgétaire -dans le cadre du dispositif « Compétitivité IAA - FEADER »- les contreparties nécessaires à la mobilisation de FEADER. Plus de 6 M€ de FEADER (sur la programmation 2014-2020) ont ainsi déjà pu être mobilisés malgré l'adoption tardive du Programme de Développement Rural, en août 2015.

La mobilisation de crédits FEADER en complément des aides régionales représente ainsi un effet levier qui permet de soutenir massivement les industries agroalimentaires qui transforment des matières premières agricoles, très largement issues du territoire et qui investissent notamment afin de gagner en compétitivité.

En 2016, la Région poursuivra son soutien à la filière agroalimentaire afin de permettre à toutes les entreprises exprimant une volonté forte de développer leur activité sur le territoire, de gagner en efficience plus rapidement, et donc de préserver ou de créer des emplois dans un secteur fondamental pour le territoire et extrêmement concurrentiel. Elle s'attachera également à valoriser les projets visant à développer de nouveaux produits répondant aux attentes des consommateurs, à augmenter l'efficacité énergétique, dans la continuité des politiques de soutien à l'innovation.

Les sommes qui seront dédiées à cet objectif seront donc en croissance, en respect des orientations du Pacte d'Avenir pour l'agriculture et l'agroalimentaire pour la Bretagne (P3AB).

III. Accompagner la dynamique des territoires

III.1. Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales

En 2016, se déroulera l'action expérimentale «*Plan Stratégie Commerce*» portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne (CCIB). Ce Plan vise à encourager les entreprises commerciales bretonnes à se professionnaliser, se moderniser et à s'adapter aux mutations de leur environnement, en les aidant notamment à utiliser internet pour leurs ventes, et à renforcer leur visibilité sur le net. Articulé autour d'actions de sensibilisation au numérique, de diagnostics de stratégie marketing, de conseils et d'aides au financement d'équipements, et d'études d'images commerciales, le Plan Stratégie Commerce de la CCIB fera l'objet d'une évaluation fin 2016.

En complément, un travail sera mené avec les EPCI pour adapter les soutiens aux artisans et commerçants à la réalité des besoins diversifiés des territoires, dans un contexte de retrait des Départements.

III.2. Accompagner les mutations économiques

Afin de répondre aux besoins des entreprises, l'ensemble des dispositifs sera mobilisé et adapté si nécessaire, en faveur du maintien de l'emploi durable, avec le souci constant de coordonner et d'articuler l'action avec les opérateurs sur les territoires. Sur cette thématique le lien existant avec la politique formation professionnelle sera renforcé pour optimiser l'efficience de l'action régionale et contribuer ainsi à la mise en place d'actions concrètes et pragmatiques de GTEC.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 204 « Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 19 550 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 3 135 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 19 850 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 2 855 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

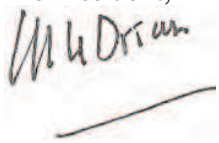

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 205 > Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

	Projet de BP 2016
AP	150 000 €
AE	4 369 000 €
Total	**4 519 000 €**
CPI	150 000 €
CPF	4 886 500 €
Total	**5 036 500 €**

Dans un contexte de mutations socio-économiques, climatiques, technologiques accélérées, il est plus que jamais essentiel de développer l'innovation sociale (IS), c'est à dire d'inventer, d'expérimenter de nouvelles modalités d'ingénierie, d'actions, d'entrepreneuriat pour répondre à de nouveaux besoins ou à des besoins couverts de manière insatisfaisante.

Il peut s'agir de nouveaux biens ou de nouveaux services, de nouveaux modes d'organisation, de production ou de distribution, de nouveaux outils de financement, des nouvelles gouvernances. L'IS est ainsi un processus qui permet la participation et la coopération des acteurs concernés - entrepreneurs, acteurs territoriaux, utilisateurs et usagers - qui autorise l'expérimentation et exige l'évaluation.

L'IS couvre également le champ des nouvelles formes du travail et de l'emploi ainsi que celui des innovations visant l'amélioration conjointe de la qualité de production et de la qualité de vie au travail, au sein de l'entreprise, dans une approche de développement durable.

L'innovation sociale est une priorité reconnue de la Glaz économie, consacrée par sa S3, tant pour sa contribution au progrès social que pour sa capacité à améliorer les performance économiques de l'entreprise et des organisations ou susciter de la création d'activités nouvelles. L'un de ses champs d'application majeur est celui de l'ESS qui regroupe en Bretagne près de 15 % des emplois.

La stratégie régionale de l'ESS sera réaffirmée dans le cadre de la SRDEII, en concertation avec les acteurs ; elle conduira naturellement à l'adaptation de dispositifs portés par ce programme.

La promotion de l'égalité des droits, dans leur acception la plus large est l'un des volets prioritaires de l'innovation sociale. En Bretagne elle commence par une vigilance particulière portée à l'enjeu de l'égalité femmes hommes.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires

- I.1 Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie
- I.2 Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable
- I.3 Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse

II. S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité

- II.1 Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS
- II.2 Consolider l'emploi sur le territoire
- II.3 Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation
- II.4 Consolider la structure financière et financer les projets

III. Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires

- III.1 Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives

IV. Favoriser et promouvoir l'égalité des droits

- IV.1 Repérer les inégalités entre les femmes et les hommes
- IV.2 Diffuser la culture de l'égalité
- IV.3 Agir contre toutes les discriminations et les violences liées au sexe

I. Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires

Les projets soutenus par la Région visent une utilité sociale qui peut trouver réponse sous des formes diverses. Dans tous les cas, l'expérimentation est au cœur de la démarche .

I.1. Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie

Les projets d'innovation sociale ont des besoins d'accompagnement similaires à ceux des projets techniquement innovants. Les quatre phases d'accompagnement de ces projets sont : l'émergence et faisabilité, la création, le développement et le suivi. Par ailleurs, la collectivité a besoin sur ce sujet en exploration d'expérimenter et d'évaluer.

I.1.1. Accompagner l'émergence : soutenir les études de faisabilité et le démarrage des projets

Le Fonds de confiance et le Fonds CAP Création ESS (création 2014) est géré par Bretagne Active pour le financement d'études de faisabilité et de soutien dans l'élaboration d'un modèle économique viable en particulier pour les projets socialement innovants. Le Fonds de confiance permet de dupliquer des expérimentations réussies. En 2016, il s'agira de poursuivre encore l'optimisation du dispositif. Des aides au lancement du projet pourront ensuite être apportées en utilisant les dispositifs régionaux de droit commun.

I.1.2. Appel à projets pour faire émerger les initiatives

Les AAP permettent de faire émerger des projets socialement innovants en gestation qui correspondent aux réels besoins des territoires. En 2016, la région préparera le lancement de son appel à projets sur des thématiques d'intérêt régional. Des partenariats financiers privés sont envisagés.

Tableau n° 1 : Nombre de projets d'innovation sociale accompagnés

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nb de projets accompagnés (tous dispositifs)	16	18	12	15	19	20
Dont nombre d'études de faisabilité	2	1	8	10	12	12
Dont b d'EAIR	N 2	4	2	5	7	8
Pourcentage de femmes	NC	NC	50 %	50 %	50 %	50 %

I.2. Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable (contribution à la RSE)

La Région soutient le référencement des produits et services des entreprises solidaires afin d'augmenter la lisibilité de l'offre des entreprises solidaires (site de la Boutique Solidaire Bretagne) et pour faciliter le développement de la commande publique responsable.

Au cours du mois de l'ESS 2015, s'est tenue à la Région une rencontre réunissant les acteurs de la commande publique régionale et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS),pour faciliter l'information réciproque entre les agents en charge des achats publics et les entreprises de l'ESS. Suite à cette rencontre des ateliers pourraient être envisagés pour améliorer l'information technique et juridique des acheteurs.

I.3. Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse

L'éducation populaire vise à favoriser l'accès au savoir et à la culture au plus grand nombre afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver sa légitime place de citoyen. La majorité des structures de l'éducation populaire s'adresse à la jeunesse. Certains des projets soutenus dans ce cadre, préparent les jeunes à l'entrepreneuriat ESS. En 2016, au vu des bilans présentés par les fédérations d'éducation populaire dont les conventions sont arrivées à échéance en fin 2015, la mise en place de nouvelles conventions pluriannuelles pourra être proposée.

En 2015, la troisième période d'expérimentation des coopératives jeunesses et services (CJS), lauréates de l'appel à projets « la France s'engage », a été lancée sur huit territoires bretons en partenariat avec les coopératives d'activité et d'emploi (CAE). Cette action propose à des jeunes entre 14 et 25 ans d'expérimenter l'entrepreneuriat coopératif en offrant des services de proximité aux habitants et/ou aux entreprises locales, durant les congés scolaires. La Région soutient l'animation et la formation des encadrants, le soutien de chaque CJS étant assuré par les collectivités locales s'impliquant dans le projet. Au vu de sa dynamique et de l'intérêt suscité chez les jeunes, il est proposé de reconduire le dispositif en 2016.

II. S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'économie sociale et solidaire pour développer des emplois pérennes et de qualité

L'économie sociale et solidaire (ESS) concerne 14 % des emplois en Bretagne, dont 11 % dans les associations. Selon la loi du 31 juillet 2014, le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne les entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. La majeure partie des résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières peuvent êtres privées ou publiques. En 2016, la Région s'appuiera en particulier sur les acteurs de terrain pour contribuer à la création d'emplois durables sur tout le territoire. La prise en compte des besoins des territoires et la contribution à leur vitalité économique s'appuieront sur les initiatives socialement innovantes.

II.1. Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS

II.1.1. Structurer au niveau régional et promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS

Afin de faciliter la représentativité des acteurs de l'ESS et permettre un dialogue structurant avec eux, la Région signe avec des têtes de réseaux régionales des conventions pluriannuelles d'objectifs. Ces conventions permettent de définir ensemble les priorités et les objectifs partagés.

La CRESS Bretagne, le Mouvement Associatif, l'URSCOP, Bretagne Active figurent parmi les principales structures qui bénéficient de ce soutien régional. En 2016, la plupart de ces conventions sont à renouveler. Certaines d'entre elles pourront donner lieu à des avenants d'un an afin de se donner le temps de l'analyse et du bilan des actions, puis leur mise en perspective dans le cadre des orientations stratégiques de la nouvelle mandature.

La Région confirmera son adhésion au Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES).

II.1.2. Structurer l'ESS et ancrer une dynamique entrepreneuriale territoriale

Quinze Pôles de développement de l'ESS existent en Bretagne, et trois études de faisabilité sont en cours. L'animation inter pôles est assurée par la CRESS. En 2015, un nouveau référentiel des pôles a été conjointement élaboré pour ajuster leur action aux besoins des territoires. Ce référentiel confirme le rôle des pôles comme acteurs de l'économie locale : sur le primo accueil de projets de l'ESS en collaboration avec l'écosystème économique existant, l'animation et le soutien à l'émergence de projets collectifs, la promotion de l'ESS et la participation au dialogue civil territorial. Des co-financements d'EPCI et de Départements sont nécessaires à la viabilité des pôles.

Les quinze pôles vont bénéficier d'une convention cadre jusqu'à fin 2016. Pour la suite, une réflexion sera engagée sur d'éventuels rapprochements inter-pôles et sur la mutualisation de moyens et de compétences afin de compléter la couverture territoriale et de permettre aux pôles d'assurer leurs missions sur tout le territoire.. Les pôles sont porteurs de projets de Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), d'incubateurs territoriaux et de projets socialement innovants. La reconfiguration des territoires induite par la loi NOTRe, le renforcement du rôle des EPCI sur la thématique économique, et la nécessaire optimisation des ressources en ingénierie, pourra amener en 2016 une évolution des périmètres des pôles de l'ESS dans un environnement en mutation.

II.1.3. Accompagner la création d'activités viables et d'emplois pérenne en ESS

La Région soutient et co-finance sur le territoire, un maillage assurant des fonctions d'accueil d'orientation, d'accompagnement et de suivi de la création d'activité, de conseil et de financement spécifique des structures de l'ESS constitué de : quinze pôles ESS, neuf CAE, cinq antennes Urscop, cinq antennes Bretagne Active. S'ajoute à ce réseau, le réseau d'accompagnement des entreprises classiques (BGE, PFIL pépinières,...) qui depuis 2015 accompagne également la viabilité économique des projets ESS. L'enjeu 2016 est d'optimiser un

travail fonctionnel en réseau de tous ces acteurs. Une attention particulière sera apportée aux projets socialement innovants.

II.2. Consolider l'emploi sur les territoires

La Région contribue à la création et au maintien de l'emploi sur les territoires de façon directe, via les emplois associatifs d'intérêt régional, et de façon indirecte en soutenant les neuf CAE ainsi que Bretagne Active pour son intervention en ingénierie financière. La Région soutiendra les initiatives visant à consolider les emplois existants.

II.2.1. Soutenir l'emploi associatif d'intérêt régional

Pour tenir compte des résultats de l'évaluation menée en 2015, le dispositif de soutien à l'emploi associatif d'intérêt régional (EAIR) sera adapté. Les critères seront ajustés et les types de postes précisés. La mutualisation des emplois inter-associations sera favorisée. Seront accompagnés les projets économiquement viables, favorisant l'innovation sociale, en lien avec les orientations des politiques sectorielles.

Ce dispositif sera également mieux articulé avec le dispositif préexistant de mutualisation de l'emploi dans les entreprises d'insertion par l'emploi.

Enfin, une réflexion sera menée sur le besoin des associations en terme de mutualisation de compétences en lien avec le soutien aux groupements d'employeurs.

II.2.2. Déployer les valeurs coopératives pour impulser une dynamique de création et de reprise d'activité sur le territoire

Les neuf CAE maillent tout le territoire de la Bretagne d'entrepreneurs salariés. La finalité d'une CAE est de permettre à des porteurs de projet de tester, développer et pérenniser leur activité dans un objectif ultérieur de création d'entreprise. Elle offre au créateur, un statut protecteur d'entrepreneur salarié, un hébergement juridique comptable et fiscal, un accompagnement personnalisé, une démarche d'apprentissage par l'action dans un environnement coopératif. Cet environnement sécurise la création d'activité et convient particulièrement aux femmes et aux jeunes qui ont ainsi l'opportunité de créer leur propre emploi, voire, si tout se passe bien, de devenir employeurs. Reconnu par la loi ESS de 2014, le modèle est adapté aux porteurs de projets isolés, notamment en zone rurale.

Tableau n° 2 : Porteurs de projets accompagnés par les 9 CAE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Porteurs de projet accueillis	1 366	1 374	1 398	1 420	1 420	1 420
Porteurs de projets présents au 31/12	660	655	799	881	881	881
Chiffre d'affaires	7,55 M€	8,7 M€	9,65 M€	10 M€	10 M€	10 M€
Pourcentage de femmes	()	()	45 %	50 %	50 %	50 %

Parmi ses priorités, la Région soutiendra particulièrement les démarches de sensibilisation et d'accompagnement des salariés pour qu'ils reprennent des entreprises dans un contexte de vieillissement des dirigeants. L'Union régionales des SCOP (URSCOP) qui a développé un savoir faire dans ce domaine, sera soutenue.

II.2.3. Prime de service civique : modification du dispositif et maintien de la prime pour les mois réalisés en 2015.

Du fait de l'engagement pris par l'Etat d'augmenter fortement le nombre de services civiques à compter de 2016, il est envisagé de changer les modalités d'intervention de la Région. Les jeunes ayant réalisé des engagements éligibles selon le dispositif en vigueur en 2015 sur les trois thématiques (handicap, soutien scolaire et biodiversité), pourront être accompagnés au titre des mois pleins effectués jusqu'au 31/12/2015.

II.3. Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation

II.3.1. Dispositif local d'accompagnement (DLA) ; co financement Etat-CDC-Région

Créé par l'Etat et la Caisse des Dépôts, rejoints par la Région et certains Départements, le DLA aide les associations employeuses, les entreprises d'utilité sociale créatrices d'emploi et les structures d'insertion, dans leur démarche de consolidation, de développement d'activité et de pérennisation de l'emploi. Les

conventions passées entre les financeurs du dispositif et les opérateurs territoriaux du DLA ont été signées pour la période 2014-2016. L'année 2016 devra être mise à profit pour préparer le conventionnement 2017-2020.

Tableau n° 3 : Dispositif local d'accompagnement (DLA)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de DLA de l'année	215	211	210	210	210	210

II.3.2. Appel à projet annuel pour la formation des bénévoles ; dynamiser la vie associative

Les bénévoles tiennent une place importante dans la vie associative. Chaque année, la Région à parité avec l'Etat accompagne la formation des bénévoles associatifs. Les principales formations concernent les techniques d'animation, d'encadrement, de gestion des ressources humaines ainsi que la mise en œuvre du projet associatif. En 2016, une attention particulière sera accordée aux demandes répondant aux actions favorisant l'engagement de la jeunesse, les actions se déroulant en territoires Politique de la Ville ou en zone rurale, les actions en faveur de la laïcité et de la citoyenneté, aux demandes mutualisées de soutien. Cet appel à projets forme près de 5 000 bénévoles par an.

II.4. Consolider la structure financière et financer les projets

II.4.1. Consolider la structure financière des entreprises de l'ESS, et leurs projets par l'ingénierie financières

Bretagne Active (BA) soutient chaque année une centaine de projets de l'ESS et contribue ainsi à créer ou maintenir des emplois sur le territoire (2015 : 1 622 ETP créés ou consolidés, 2,3 M€ mis en place). En 2016 la Région poursuivra son partenariat avec Bretagne Active (BA), principal acteur du financement de l'ESS par l'ingénierie financière (quasi fonds propres et garanties), et accroîtra le dialogue avec son conseil d'administration pour augmenter la cohérence de ses interventions avec les orientations régionales. Ce partenariat se traduit par une adaptation permanente des dispositifs, ainsi Bretagne Active teste depuis 2015 un accompagnement à l'élaboration de plans d'affaires pour les projets d'innovation sociale.

II.4.2. Dynamiser le financement et l'émergence de projets innovants socialement

En Bretagne, plusieurs approches contribuent déjà au financement des projets ESS et d'IS par l'épargne solidaire. BA gère le Fonds Régional d'Investissement Solidaire abondé par la Région (FRIS). Les 83 Cigales de Bretagne interviennent sur tout le territoire pour accompagner l'émergence des projets. Enfin, la Région soutient le label Finansol qui permet le financement, par des fonds labellisés, des projets ou de grosses structures solidaires présentes au niveau national. En 2014, c'était ainsi 4,4 M€ qui ont été mis au service de projets territoriaux.

Le financement participatif qui s'inscrit dans les priorités régionales (crowdfunding) s'est développé. Le secteur se concentre aujourd'hui de façon accélérée, à la recherche d'un modèle économique. En 2016, la Région s'attachera à optimiser la cohérence entre les financements publics et ce type de financement.

Ainsi la Région poursuivra l'animation, en partenariat avec la CRESS, du groupe de travail pour le financement des projets de l'ESS, regroupant l'ensemble des financeurs de l'ESS.

En lien avec les autres dispositifs de soutien à l'innovation, le partenariat avec Bpifrance sera renforcé pour ouvrir encore plus nos outils communs au financement de l'innovation sociale.

III. Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires

III.1. Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives

La loi de modernisation sociale donne la possibilité aux Régions d'attribuer des subventions de fonctionnement aux représentations régionales des organisations syndicales de salariés. L'objectif de la Région est de renforcer le dialogue social, condition nécessaire au développement économique, en favorisant en Bretagne, une meilleure structuration des organisations syndicales de salariés représentées au CESER. L'union régionale CFDT, l'union régionale CFE CGC, l'union régionale CFTC, le comité régional CGT, l'union régionale FO, la coordination FSU, la section régionale UNSA et l'Union régionale solidaires sont bénéficiaires de cette aide.

IV. Favoriser et promouvoir l'égalité des droits

Les politiques d'égalité des droits visent à identifier et à analyser les inégalités sur un territoire, en questionnant notamment la responsabilité de l'action publique dans sa production, sa pérennité à engager des actions pour les réduire. Leur objectif est de garantir l'égalité d'accès au(x) droit(s) à chacune et à chacun quel que soit son sexe, son origine, son orientation sexuelle....sans discrimination aucune.

« Faire de l'égalité femmes.hommes », c'est s'inscrire dans le champ du droit soumis, désormais, à de nouvelles obligations législatives . La loi cadre « Pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » du 4 août 2014 impacte directement les collectivités. Par l'adoption en octobre 2015 d'un plan d'action pour une politique intégrée de l'égalité des droits au sein de toutes ses compétences, la Région a confirmé sa responsabilité à agir de façon transversale et à rendre compte annuellement de son action.

L'analyse de l'impact différencié femmes.hommes d'un projet (de sa conception à son évaluation) contribue à l'efficacité et à l'efficience des politiques publiques.

IV.1. Repérer les inégalités entre les femmes et les hommes

Les inégalités entre les femmes et les hommes évoluent, se transforment mais persistent. Leurs dimensions traversent tous les âges de la vie, concernent tous les milieux et impactent tous les champs de l'activité humaine.

« L'égalité entre les femmes et les hommes, c'est observer la même autonomie, responsabilité, participation et visibilité des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée » (Conseil de l'Europe).

Cette observation s'appuie sur une connaissance statistique détaillée et approfondie de la place et des fonctions occupées par les femmes et les hommes. Pour garantir l'égalité d'accès et d'exercice des droits à chacun.e, il s'agit de s'assurer qu'aucune aide, action, projet... proposé au soutien de la collectivité ne contribue et/ou n'aggrave une situation inégalitaire entre les femmes et les hommes. Ainsi, la Région apportera son soutien à la recherche et à la récolte de statistiques sexuées , à l'établissement de diagnostics thématiques, et à une ou des expérimentations visant à conduire sur un territoire des travaux d'analyses et d'impacts différenciés.

IV.2. Diffuser la culture de l'égalité

Face à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes notamment, il demeure majeur pour notre société de diffuser cette culture de l'égalité.

La conduite des expérimentations « Territoires d'excellence pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » témoigne d'un passage parfois difficile de l'égalité de droit à l'égalité réelle. Les nouvelles obligations législatives imposent pourtant des progrès tangibles et mesurables. Dans ce cadre, la Région poursuivra le financement de projets et événements régionaux de promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et soutiendra l'émergence de projets expérimentaux relatifs à la prise en compte de l'égalité femmes.hommes dans les champs d'intervention régionale peu sensibilisés à l'approche intégrée de l'égalité dans les politiques publiques .

La formation connaît un paradoxe : toute la chaîne des apprentissages est impliquée dans la reproduction des inégalités et dans le même temps chaque maillon de celle-ci constitue un levier à la réduction ou à la suppression de celles-ci. L'égalité est un savoir qui se transmet et s'apprend. Il convient d'en faire connaître les enjeux et de contribuer à outiller les partenaires à déconstruire les stéréotypes liés au sexe. Ainsi, la Région soutiendra la formation des acteurs et actrices de l'orientation, de la formation, du développement économique, du monde associatif... Elle accompagnera également l'élaboration et la diffusion d'outils pédagogiques.

IV.3. Agir contre toutes les discriminations et les violences liées au sexe

La cohésion sociale bretonne tient dans sa capacité à agir dans le respect des droits et des différences de chacun.e . La Région participe à cette ambition commune en agissant avec toutes celles et ceux qui, sur le territoire, contribuent à promouvoir des actions solidaires, notamment en direction des personnes discriminées, plus fragiles et plus vulnérables. Ainsi, la Région apportera son soutien à des actions relatives à :

- l'accès aux droits destinées à un public identifié par une ou plusieurs discriminations cumulées ;
- la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'accès à la formation et à l'emploi ;
- la remise en cause des stéréotypes de genre ;

- la formation et l'insertion sociale et professionnelle des femmes victimes de discriminations liées au genre et à l'origine ;

- la lutte contre les violences faites aux femmes, les discriminations liées au sexe, à l'origine, au handicap, à l'âge, à l'orientation sexuelle au travail.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 205 « Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 150 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 369 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 150 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 886 500 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

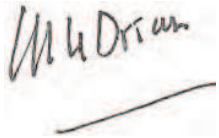

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 206 > Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

	Projet de BP 2016
AP	- €
AE	7 257 600 €
Total	**7 257 600 €**
CPI	500 000 €
CPF	7 271 000 €
Total	**7 771 000 €**

Ce programme a pour objectif de soutenir les acteurs et les têtes de réseaux qui jouent un rôle reconnu dans la dynamique de mobilisation de coordination et d'accompagnement des acteurs de l'économie bretonne, sur les secteurs stratégiques de la Glaz économie. Il vise notamment au renforcement de l'attractivité de l'économie bretonne, à son internationalisation et au développement de stratégies collectives au sein des filières.

Il s'appuie pour cela sur l'écosystème des structures d'accompagnement du développement économique, particulièrement actif et important en Bretagne. Ce programme finance en particulier l'activité de BDI et BCI, les deux agences régionales de développement économiques.

Le souci de rechercher une plus grande efficience dans l'action, de mieux répondre aux attentes des entreprises, la prise en compte des évolutions liées à la loi NOTRe, comme, enfin, la contrainte budgétaire croissante, conduiront la Région à proposer dès 2016, des évolutions dans l'organisation de cet écosystème des structures d'accompagnement.

Elles viseront à confirmer le rôle nouveau reconnu au Conseil régional par la loi NOTRe, en lien avec les EPCI, à renforcer l'opérationalité des outils d'accompagnement, à poursuivre la clarification des rôles, à rechercher de plus grandes mutualisations, à toujours mieux s'adapter aux attentes réelles des entreprises. BDI devra être conforté dans ses cœurs de métiers, dans sa capacité à préparer l'économie de demain, à accompagner les filières et les entreprises sur des enjeux stratégiques leur permettant de se rapprocher du marché, en lien avec les autres structures spécialisées.

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

I. Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne

II. Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises

III. Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie

III.1 Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne

III.2 Renforcer la coordination de l'économie bretonne

III.3 Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

> Actions par objectif

I. Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne

Depuis 2015, Bretagne Commerce International (BCI) a repris l'intégralité de la fonction de prospection des investissements directs étrangers, assurant le rôle de partenaire territorial de Business France Invest, alors que Bretagne Développement Innovation (BDI) continue d'exercer la mission de développement des outils de promotion et de marketing afférant.

Cette mission est réalisée en étroite collaboration avec les collectivités territoriales du territoire.

Pour 2016, l'objectif est de poursuivre la collaboration avec les bureaux de Business France Invest, y compris grâce à l'organisation de missions spécifiques thématiques ou géographiques. Il s'agit également de poursuivre les rencontres avec les investisseurs déjà implantés en Bretagne pour s'assurer de la poursuite de l'accompagnement et garder les indispensables relations avec eux. En effet, dans un contexte national difficile, les entreprises étrangères implantées sont souvent à l'origine des projets parmi les plus créateurs d'emplois et constituent également des relais intéressants pour attirer de nouveaux investisseurs.

De même, BCI poursuivra son étroite collaboration avec BDI par des opérations de promotion avec des visites d'acheteurs étrangers, notamment sur les marchés de l'agroalimentaire et des énergies marines renouvelables et ce, en marge de salons internationaux majeurs se déroulant en France (SIAL Paris, Milipol, Euronaval…).

Indicateur 1 : Nombre de visites de porteur de projets et nombre d'implantations

	2013	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Objectifs
Nombre de projets Cospe (national) fléchés Bretagne transmis aux membres du Cospi (Bretagne)	174	139	215	200
Nombre total de nouveaux prospects identifiés (BF+BCI)	132	86	82	100
Nombre de nouveaux projets qualifiés (BF+BCI)	64	35	16	30
Nombre de 1ères visites en Bretagne	24	25	13	25
Nombre d'implantations/extension/reprises	3	4	3	4
Nombre d'emplois annoncés (hors extension)	16	35	15	20

II. Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises

Afin de mettre en place une démarche structurée d'accompagnement des entreprises bretonnes à l'international, un plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE) a été signé le 8 juillet 2013 par l'ensemble des acteurs de l'écosystème, au premier rang desquels le Conseil régional, l'Etat, Bpifrance export, BCI, Business France, la Coface, la Direccte, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat, la Chambre régionale d'agriculture et BDI.

L'objectif du partenariat consiste à accroître le développement international des entreprises bretonnes par la définition d'une stratégie et d'outils communs à l'ensemble des partenaires. Les échanges opérationnels entre les différents partenaires permettent de mutualiser ou de coordonner les accompagnements dans l'intérêt des chefs d'entreprise, de gagner en réactivité, et d'améliorer de façon continue le service rendu.

Le PRIE arrivant à échéance en juillet 2016, un bilan sera effectué durant le premier semestre et une nouvelle démarche partenariale sera proposée aux partenaires. Elle pourra proposer des évolutions dans nos modes d'organisation.

L'Open de l'international qui mobilise plus de 1000 participants, dont 70 % d'entrepreneurs, est un exemple concret de coordination réussie ; il sera renouvelé en 2016.

Des comités thématiques (IAA, TIC) se tenant entre les membres du PRIE permettent d'échanger sur les enjeux de l'internationalisation des entreprises pour ces secteurs d'activité, et de s'informer mutuellement des actions menées par chacun. Ils sont le lieu de réflexion contribuant à l'élaboration d'actions spécifiques « filière ».

Afin de saisir toutes les opportunités, il est particulièrement important d'encourager les entreprises bretonnes qui en ont le potentiel à se tourner vers l'international, et de les accompagner vers les marchés les plus dynamiques, européens et grand export.

En 2016, BCI aura pour mission de poursuivre le soutien aux entreprises qui souhaitent travailler à l'international. Dans un contexte financier souvent tendu pour les entreprises, BCI continuera de s'adapter pour répondre, au plus près et au moindre coût pour elles, à leurs besoins (proposition notamment de nombreux ateliers d'information gratuits).

Les visites d'acheteurs étrangers en Bretagne seront également poursuivies. Ces missions organisées ont pour objectif de générer du chiffre d'affaires à l'international grâce aux référencements de produits et aux commandes additionnelles passées. Elles sont particulièrement efficaces et prisées des chefs d'entreprise, et ont démontré qu'elles étaient une réponse pertinente aux enjeux.

Indicateur 2 : Activité Bretagne Commerce International

	2013 Réalisé	2014 Réalisé	2015 Réalisé au 26.12	2016 Objectifs
Nombre de visites d'entreprises	2476	2834	2663	2930
Conseil technique & réglementaire	456	722	561	730
Développement commercial	2020	2112	2102	2200
Nombre d'entreprises distinctes visitées	1284	1593	1396	1480
Conseil technique & réglementaire	331	566	418	580
Développement commercial	953	1027	978	900
Nombre de contrats individuels	309	260	202	250
Nombre d'entreprises différentes sous contrats individuels	174	165	130	150
Nombre d'opérations collectives (salons/missions)	45	42	38	35
Nombre d'entreprises différentes participantes aux salons/missions	494	386	380	400
Nombre d'entreprises participantes aux rencontres d'acheteurs en Bretagne	19	65	88	80
Nombre de rencontres d'acheteurs étrangers dans les entreprises en Bretagne	3	9	12	10
Nombre d'ateliers d'information	74	115	113	120
Techniques & réglementaires	34	63	60	60
Développement Commercial	40	52	53	60
Nombre de participants aux ateliers	2420	2837	3247	3300
Techniques & réglementaires	578	1358	1643	1150
Développement Commercial	1842	1479	1604	215
Nombre de nouvelles entreprises	300	580	575	550

III. Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie

La glaz économie recouvre onze filières clefs de l'économie bretonnes, parmi lesquelles des filières socles comme « l'agroalimentaire », «véhicules et mobilité », « bâtiment »... et des filières moins ancrées historiquement sur le territoire mais à fort potentiel de développement comme « défense et sécurité » ou « énergies marines renouvelables »...sur lesquelles la Bretagne entend devenir un acteur incontournable à l'échelle européenne.

Ces onze filières bénéficient d'un accompagnement privilégié par la Région .

La SRDEII définit également sept domaines d'innovation stratégiques (DIS) qui témoignent des activités scientifiques et économiques d'excellence du territoire, sur des marchés d'avenir : l'innovation sociale et citoyenne, les technologies numériques, la chaîne alimentaire durable, les technologies de pointe pour les applications industrielles, les activités maritimes, la santé et le bien être, et l'ingénierie au service de l'environnement. Les 4 premiers DIS ont été les plus soutenus en nombre de dossiers durant l'année 2015.

III.1. Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne

La Région soutiendra les actions en faveur du rayonnement et du développement des filières, comme par exemple en poursuivant son soutien en faveur de la « Cyber sécurité » au forum international de Lille.

La mise en œuvre du Plan agricole et agro-alimentaire pour l'avenir de la Bretagne (P3AB) sera poursuivie en 2016. Les actions qui en découlent seront financées par les différents programmes de la mission 2, ainsi que par les budgets de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou en mobilisant des fonds européens.Elles sont articulées avec la mise en œuvre du plan d'urgence pour la filière porcine bretonne.

Les comités stratégiques de filière sont le lieu privilégié du suivi de la mise en œuvre des feuilles de routes élaborées dans la cadre de la SRDEII. Ils seront réunis régulièrement pour rassembler en un même lieu l'ensemble des acteurs concernés par ces dynamiques porteuses.

Les « têtes de réseaux » des filières et des secteurs stratégiques de la Glaz économie seront accompagnées dans leur capacité à apporter aux entreprises qui en sont membres une réelle valeur ajoutée collective, en termes de veille, de rayonnement, d'approche business, d'appui à la compétitivité.

III.2. Renforcer la coordination de l'économie bretonne

La responsabilité de la Région pour la coordination des acteurs du soutien au développement économique est confortée par la loi NOTRe. Et l'exigence de cette coordination est d'autant plus forte en cette période de contrainte budgétaire. La Région entend se saisir pleinement de cette compétence et conforter son action en ce sens.

Les travaux qui seront engagés en 2016 sur une adaptation de sa SRDEII ne porteront pas sur les grandes orientations stratégiques, validées en fin 2013 mais essentiellement sur les enjeux de mise en œuvre opérationnelle, de modalité d'action auprès des entreprises. Ceci se fera par la construction d'un partenariat nouveau avec les EPCI, mais également par une adaptation forte de l'écosystème d'accompagnement au développement économique. Cette adaptation devra être globale et toucher l'ensemble des structures soutenues par le Conseil régional, elle commencera naturellement par BDI, l'agence régionale de développement et d'innovation qui se verra confortée sur ses cœurs de métiers, que sont la veille, l'observation et la promotion, mais également sa capacité à construire et porter des programmes stratégiques sur des thématiques prioritaires et porteuses de l'économie bretonne. Son positionnement comme agence d'innovation travaillant à préparer l'économie de demain sera confirmée. Ses missions seront rendues plus opérationnelles autour de feuilles de route devant accompagner les entreprises vers les marchés.

III.3. Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

L'Aract est un acteur incontournable en matière d'amélioration des conditions de travail, soutenu par la Région et l'Etat dans le cadre du CPER. Le programme en 2016 de l'Aract s'inscrit dans la continuité des interventions menées précédemment et s'articule autour des 5 axes d'intervention suivants :

- Promouvoir les démarches de qualité de vie au travail pour l'amélioration des conditions de travail et la performance des entreprises
- Prévenir l'usure professionnelle et favoriser le maintien en emploi et la qualité des parcours professionnels
- Prévenir les risques professionnels en améliorant l'organisation du travail
- Accompagner les changements techniques et organisationnels
- Prospective et communication

La Région confirme la priorité donnée à l'accompagnement par l'Aract des PME et plus particulièrement celles qui relèvent des entreprises de production. La Région veillera à ce que les actions d'expérimentation de l'Aract bénéficient à un nombre d'entreprise plus important, grâce à une meilleure anticipation des dynamiques de diffusion et de capitalisation des expérimentations menées.

Indicateur 3 : Nombre d'entreprises accompagnées par l'ARACT					
Objectif opérationnel 226-II Renforcer la coordination des opérateurs de l'économie bretonne					
	Réalisation 2012	Réalisation 2013 (au 30/09)	Réalisation 2014	Réalisation2015	Prévision 2016
Nombre de journées en entreprise dispensées par l'ARACT	393 j	330 j	326 j	260 j	300 j

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 206 «Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques» :

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 7 257 600 € au titre de l'exercice 2016;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 500 000 €;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 7 271 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

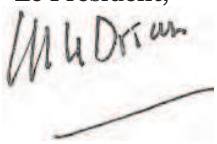

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 207 > Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

	Projet de BP 2016
AP	17 400 000 €
AE	12 600 000 €
Total	**30 000 000 €**
CPI	9 600 000 €
CPF	9 100 000 €
Total	**18 700 000 €**

L'instabilité des marchés agricoles n'a cessé de croître ces dernières années. L'agriculture est désormais complètement intégrée dans la mondialisation. Les crises traversées par le monde agricole se caractérisent par le nombre de filières concernées (porcs, volaille, bovins viande et lait). Elles allient enjeux conjoncturels et défis structurels et appellent donc des réponses à la fois immédiates et de moyen terme. Il s'agit tout à la fois d'accompagner les situations d'urgence et de préparer l'avenir d'une filière qui demeure l'avantage comparatif premier de la Bretagne, un facteur de développement, d'emploi, d'aménagement du territoire et de cohésion sociale majeur. Il s'agit de favoriser la compétitivité des filières par la modernisation de leurs instruments industriels et productifs, par un meilleur positionnement de leur offre sur les marchés, par une augmentation de la valeur ajoutée de leurs produits et une meilleure répartition de cette valeur ajoutée tout au long de la chaîne, par leur meilleures structuration et organisation.

La Région y est pleinement investie, à la fois dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement économique, de la nouvelle alliance et du P3AB, et dorénavant dans la filière porcine plus spécifiquement, qui visent à accompagner les filières agricoles et agroalimentaires dans les mutations en cours.

Ainsi poursuit-elle son engagement pour accompagner le renouvellement des générations dans l'agriculture, la modernisation des outils de production, le développement de la valeur ajoutée dans l'ensemble des maillons de la filière. La Région va aussi poursuivre sa mobilisation pour une agriculture écologiquement performante, autonome et économe en énergie. La nouvelle programmation des fonds européens est désormais opérationnelle pour accompagner, avec des moyens accrus et renouvelés, la métamorphose de l'agriculture bretonne.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Renouveler les générations dans l'agriculture

- I.1 Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations
- I.2 Sécuriser et consolider les projets d'installation
- I.3 Amplifier l'accompagnement des porteurs de projets

II. Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers

- II.1 Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production
- II.2 Mettre en œuvre le plan pour l'avenir de la filière porcine
- II.3 Accompagner les économies d'énergie dans les exploitations agricoles
- II.4 Soutenir la compétitivité de la filière bois

III. Développer les démarches qualité et la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles

- III.1 Soutenir les filières de production de qualité et l'agriculture biologique
- III.2 Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification

IV. Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement

- IV.1 Développer la connaissance sur les techniques et systèmes agricoles écologiquement performants et favoriser leur diffusion
- IV.2 Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles
- IV.3 Accompagner les actions d'aménagement de l'espace rural

V. Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles

V.1 Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole

V.2 Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes

V.3 Former les futurs acteurs de l'agriculture par le développement de contrats d'autonomie et de progrès dans les exploitations agricoles des lycées

> Actions par objectif

I. Renouveler les générations dans l'agriculture

I.1. Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations

De nouvelles modalités d'accompagnement de l'installation en agriculture ont été mises en place pour renforcer leur efficience. La gouvernance de la politique d'installation s'appuie sur le Comité Régional Installation Transmission (CRIT) qui fixe en présence de tous les acteurs les orientations de la politique installation-transmission en Bretagne. Les Commissions Départementales d'Orientation Agricoles (CDOA), instances de proximité, sont désormais les comités de sélection et de validation des projets d'installation.

La dynamique d'installation ralentit et le décalage entre le nombre d'exploitations inscrites au Répertoire Départ Installation (RDI) et les candidats à l'installation perdure. Les prévisions de départs restent élevées avec près de la moitié des chefs d'exploitation qui ont plus 50 ans. La transmission des exploitations agricoles constitue un enjeu majeur pour l'avenir des filières agricoles particulièrement dans les filières animales. La Région s'est engagée dans La Charte transmission des exploitations aux cotés de partenaires tels que l'État, la Chambre régionale d'agriculture, la MSA, les Coopératives, la SAFER, les banques afin de privilégier l'installation-confortation des exploitations plutôt que l'agrandissement des exploitations.

L'accessibilité au foncier demeure un frein à la dynamique d'installation/transmission. Le Plan Pluri Annuel de la Safer Bretagne est désormais adopté et reconnaît l'installation comme une priorité dans l'accès au foncier. Les Safer bretonnes pourront désormais s'appuyer sur les nouvelles dispositions du droit de préemption issues de la loi d'avenir agricole pour optimiser la gestion du foncier agricole.

La Région poursuit son soutien à la mise en réserve temporaire de terres destinées à l'installation de jeunes agriculteurs. L'année 2016 doit permettre de lancer une nouvelle dynamique grâce à la mise en place d'un comité technique réunissant l'ensemble des partenaires de l'installation en Bretagne. En complémentarité des actions d'accompagnement pour l'installation, la Région souhaite renforcer son soutien à la transmission des exploitations notamment par la poursuite d'actions de sensibilisation auprès des cédants : diagnostics de reprenabilité, incitation au développement des contrats de parrainage.

I.2. Sécuriser et consolider les projets d'installation

Le nouveau dispositif de soutien à l'installation, pierre angulaire du Programme de Développement Rural Bretagne (PDRB), est désormais bien engagé. La Dotation Jeune Agriculteur (DJA), est composée d'un montant de base et de modulations. Une partie des modulations de la DJA est issue du Cadre National. La Région poursuit son soutien à l'installation participant au financement des DJA lorsque l'installation concerne un projet hors cadre familial, en agriculture biologique ou avec une valorisation en circuit court

De plus en plus de porteurs de projets s'installent sans aides notamment les plus 40 ans qui ne sont pas éligibles à la DJA. Afin d'accompagner au mieux ces porteurs de projets, la Région soutient l'installation des plus de 40 ans et les installations en secteur équestre sous réserve que les porteurs de projet aient suivi un parcours à l'installation, ce qui sécurise leur projet.

La Région va poursuivre le déploiement des outils d'ingénierie financière en partenariat avec BPI France. Ces outils doivent être mieux expliqués et mieux diffusés auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels et dans les Points Accueil Installation. Enfin, dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAEA), les investissements portés par des JA bénéficient d'une bonification du taux d'aide de 10 %. En 2015, les dossiers avec un JA représentent près d'1/3 des projets de modernisation.

I.3. Amplifier l'accompagnement des porteurs de projets

La réussite d'un projet d'installation repose à la fois sur la qualité du projet économique mais aussi sur l'accompagnement du JA. Cet accompagnement est nécessaire à toutes les étapes du projet : élaboration, professionnalisation du candidat et suivi post-installation.

Les nouvelles modalités du parcours à l'installation réaffirment la nécessité de poursuivre cet accompagnement individualisé de tous les porteurs de projet. Cet accueil et accompagnement de proximité s'effectue au travers d'un guichet unique constitué par les Points Accueil Installation (PAI).

La Région va poursuivre son accompagnement au travers du Programme d'Accompagnement des Projets d'Installation (PAPI) dont les modalités vont être adaptées afin notamment d'intégrer le nouveau parcours à l'installation mais aussi de mieux accompagner la transmission des exploitations agricoles.

Indicateur 1 : Nombre d'installations en agriculture aidées par an

Cet indicateur vise à mesurer le nombre de jeunes agriculteurs qui intègrent les dispositifs d'accompagnement à l'installation. Il est déterminé à partir des éléments transmis dans les chiffres clés de l'agriculture (Source ODASEA). Avec une stabilisation autour de 500 installations aidées la Bretagne reste dans les deux premières Régions françaises en terme d'installations aidées :

Installation en agriculture		2011	2012	2013	2014	2015	2016
		réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	programmé	cible
Nombre d'installations aidées Dotation Jeune Agriculteur (Etat+ FEADER)		512	460	478	494	391	480
Nombre de DJA cofinancée par la Région (à partir de 2015)						158	180

Installations aidées par la Région Bretagne, dispositif « Soutien à l'Installation en agriculture des plus de 40 ans ou en filière équestre » en agriculture biologique ou en diversification ou hors cadre familial ou avec évolution en MAEC système ou sur les îles :

Installation en agriculture					2014	2015
					réalisé	estimé
Nombre d'installations aidées SIA Région, + de 40 ans et équestre à partir de 2014					14	14

II. Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers

II.1. Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production

La modernisation des exploitations agricoles bretonnes est un enjeu stratégique pour la pérennisation des filières de production agricole bretonnes. Défini comme axe prioritaire du Programme de Développement Rural breton et du plan agricole et agroalimentaires, le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles est articulé autour des priorités suivantes : amélioration de la compétitivité des filières, économies d'énergie, lutte contre les gaz à effet de serre (GES), limitation des intrants, diminution de la pénibilité du travail et de l'astreinte…

Le plan de compétitivité a connu un vif succès en 2015 avec plus de 1500 exploitations agricoles qui se sont engagées dans des projets d'investissement. En 2016, il s'agira de stabiliser la mise en œuvre administrative et financière du dispositif et de maintenir la dynamique des engagements.

La Bretagne doit aussi pouvoir s'appuyer sur son engagement historique en organisation collective pour mieux appréhender les opportunités de marchés. Afin d'accompagner l'évolution des filières agricoles, il est nécessaire de s'appuyer sur des filières organisées possédant des outils de veille économique, qui sont des outils d'analyses et d'aide à la décision.

II.2. Mettre en œuvre le plan pour l'avenir de la filière porcine

La production, l'abattage et la transformation de porcs bretons sont des maillons stratégiques pour l'industrie de l'alimentation française. Représentant plus de 55 % de la production française, les 6100 sites d'élevage porcin en Bretagne, (dont plus de 3 000 exploitations spécialisées) mobilisent 7 000 emplois dans la production agricole et sans doute plus de 30 000 au total dans la filière. Après avoir conquis progressivement, et en dépit de crises successives, la place de leader en volume comme en traçabilité et

qualité, ce secteur s'est trouvé confronté à une forte concurrence européenne. Dans un contexte de surproduction, aggravé par un embargo sanitaire contestable, cette concurrence a fragilisé l'ensemble de la filière et particulièrement les producteurs.

Dans ce contexte, la Région et l'Etat se sont engagés le 22 février dernier dans la mise en œuvre d'un plan pour l'avenir de la filière porcine. La mise en œuvre de ce plan se traduira pour la Région pour la mobilisation de 30M€ au bénéfice de l'ensemble de la filière, répartis de la manière suivante :

- 8M€ pour le financement d'un appel à projets sur la compétitivité des exploitations agricoles
- 7M€ pour le soutien aux investissements des industries agro-alimentaires dans la filière porcine
- 2M€ d'abondement du fonds géré par Bpifrance pour l'octroi de Prêts participatifs de développement
- 1,5M€ pour la mise en place d'un fonds de prêts d'honneur qui sera abondé par la Caisse des Dépôts et Consignation
- 12M€ de garanties bancaires en faveur des exploitants agricoles, par le biais du fonds Bpifrance, alimenté par la Région.

II.3. Accompagner les économies d'énergie dans les exploitations agricoles

L'agriculture a été évoquée lors des débats de la récente COP 21 comme levier indispensable à l'atteinte des objectifs internationaux. Par ailleurs, la stratégie bas carbone du Ministère de l'Écologie vient de fixer un objectif de réduction de GES de 12 % d'ici à 2028. Le secteur agricole comme le secteur forestier présente la particularité d'être à la fois émetteur et puits de carbone des gaz à effet de serre (GES).

Ce principe est déployé autour du plan modernisation des filières de production agricole et l'amélioration de l'autonomie énergétique dans l'ensemble des filières. Un programme spécifique d'économie d'énergie et de réduction des GES pour les filières de production est désormais engagé. Ce programme doit permettre de répondre au double objectif d'allier performance économique et environnementale.

En 2016, la Région dans la continuité du programme « Beepos », centré sur la performance énergétique et la production d'énergie renouvelable dans les bâtiments en hors-sol, va élargir son action aux filières ruminants au travers d'un nouveau programme d'actions appelé « Innobel », intégrant plus les enjeux environnementaux et de GES. Il s'agira ensuite de capitaliser ces expériences et de les valoriser.

Plus de 2 000 exploitations laitières sont engagées dans le plan éco énergie lait en Bretagne soit près du ¼ des exploitations laitières bretonnes. Le déploiement du dispositif se poursuit notamment avec la mobilisation de partenariats privilégiés des laiteries et du Pôle Cristal dans le cadre du projet tank à lait 2020 destiné à intégrer dès la conception des tanks à lait économes en énergie.

II.4. Soutenir la compétitivité de la filière forêt bois

Lors de la signature du contrat de filière bois, l'État a réaffirmé l'importance de la forêt et de cette filière comme facteur de croissance durable. En Bretagne les acteurs régionaux ont formalisé une nouvelle stratégie régionale à l'horizon 2020. Parmi les priorités identifiées, la mobilisation des bois d'origine bretonne au profit des industries de transformation régionales est identifiée comme un sujet majeur de travail dans une stratégie de relocalisation, de création de valeur ajoutée et donc d'emplois. La politique forêt et bois se décline désormais au sein de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) co présidée par l'État et la Région.

Dans le cadre de la programmation des fonds européens, le programme « Breizh Forêt Bois », est la pierre angulaire pour décliner cette nouvelle stratégie avec la production de bois d'œuvre et la pérennisation de la ressource en Bretagne. Ce programme poursuit l'ambition de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière, aussi bien les propriétaires forestiers que les transformateurs. L'année 2016 va permettre de déployer ce programme avec l'objectif de replanter 4 000 Ha de forêts à vocation de production de bois d'œuvre d'ici 2020 en valorisant d'anciennes friches agricoles ainsi que des boisements forestiers actuellement sans valeur ni perspectives.

La Région va poursuivre son soutien aux investissements matériels spécifiques dans la filière bois. Les fonds européens seront mobilisés en faveur de la lutte contre les incendies de forêt et pour le développement de la desserte forestière.

L'animation territoriale sur les plans de développement de massifs (PDM) doit être mise à profit pour le déploiement local de l'outil « Breizh Forêt Bois ».

Indicateur 2 : Nombre de projet de modernisation des outils agricoles accompagnés							
Cet indicateur vise à mesurer l'impact du plan de compétitivité des filières de production agricoles au titre des mesures du feader 411 a,b et c sur les filières de production agricoles.							
Modernisation des outils de production agricole	2013	2014	2015	2016			
	réalisé	réalisé	réalisé	estimé			
Soutien à la modernisation des bâtiments et des équipements agricoles	652	405	1 252	1 350			

III. Développer les démarches qualité et la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles

III.1. Soutenir les filières de production de qualité et l'agriculture biologique

Les Signes de l'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) permettent de créer de la valeur ajoutée et de protéger les bassins de production tout en valorisant les terroirs. Ils sont vecteurs d'images positives du territoire par le consommateur. La Bretagne offre une richesse de produits, dont beaucoup sont aujourd'hui, par la qualité de leur méthode de production, leur terroir d'origine ou la tradition qu'ils représentent, reconnus sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Environ 12% des exploitations agricoles bretonnes ont une production sous SIQO (Label Rouge, AOC/AOP, IGP, Spécialité traditionnelle garantie, Agriculture biologique). Les filières qualité sont dynamiques en Bretagne et sont structurées au sein de la Fédération des filières de qualité (FFQB).

Avec désormais 2000 exploitations certifiées en agriculture biologique (AB), la Bretagne se place au 7ème rang des régions françaises en nombre de fermes. Ce nombre a doublé entre 2009 et 2015, et les surfaces en bio continuent de progresser en Bretagne. Le Plan Ambition Bio se déploie sur la Bretagne. L'objectif pour 2017 est de doubler les surfaces en agriculture biologique.

Le soutien à l'AB est désormais une mesure spécifique sur le 2ème pilier de la politique agricole. Près de 400 agriculteurs sont engagés dans des mesures conversions et maintien en AB. De nombreux éleveurs en bio ont aussi souscrit les mesures agri environnementales et climatiques (MAEC) systèmes. Afin d'accompagner au mieux les perspectives de conversions en bio notamment dans la filière laitière, la Région va poursuivre son soutien à la conversion en bio notamment au travers du Pass'Bio.

Afin de poursuivre le développement des démarches qualité, il est nécessaire d'accroître leur lisibilité auprès des consommateurs, notamment en développant le lien avec le tourisme mais aussi en s'appuyant sur la notoriété et l'image de la Bretagne à travers par exemple une signature commune « SIQO breton ». Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Feader, la Région va déployer les mesures qui permettent d'accompagner les démarches qualité.

L'apparition récente de nouveaux cas de grippe aviaire confirme l'importance d'une maîtrise totale des questions sanitaires dans les élevages. La Bretagne reste à la pointe en matière de prévention et de sécurité sanitaire des élevages. Sur ce volet, la Région va poursuivre son engagement dans l'accompagnement du suivi des maladies avec la poursuite du travail engagé pour maîtriser le syndrome dysgénétique et respiratoire porcin (SDRP) avec différents partenaires dont l'Union des Groupements de Viande de Bretagne (UGPVB), l'OVS porc Bretagne, l'IFIP et l'ANSES.

III.2. Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification

La connaissance de l'origine des produits est une préoccupation constante des consommateurs très souvent à la recherche de produits de proximité. La valorisation de la production sur l'exploitation est génératrice de valeur ajoutée, créatrice d'emplois et recrée du lien entre l'agriculture et la société. Ce phénomène est particulièrement développé dans les territoires denses comme les zones péri-urbaines ou littorales. Cependant, les filières restent encore insuffisamment structurées notamment sur les questions de logistique et de sécurisation de la continuité des approvisionnements.

La Région va poursuivre son soutien au développement des circuits alimentaires de proximité via son appui aux réseaux professionnels afin de mieux connaître et mieux accompagner le développement de ce type de filière. Les actions conduites par les partenaires devront s'articuler avec la volonté de développer la consommation de produits locaux à destination de la restauration hors foyer (RHF). La capitalisation des actions conduites dans les Pays bretons doit constituer un socle pour le développement de l'utilisation des produits locaux dans la restauration collective.

En soutenant les activités des filières de diversification, la Région a aussi relevé le défi de sauvegarde de la biodiversité en soutenant le maintien du patrimoine génétique. Désormais, l'enjeu est de professionnaliser les filières locales, d'assurer le développement économique et la valorisation de ces productions. Les filières races locales commencent à se structurer avec l'émergence d'organisations collectives, d'une part la Fédération des races de Bretagne qui regroupe une dizaine d'associations d'éleveurs et d'autre part le Pôle fruitier, chargé de l'animation d'un réseau d'acteurs bretons impliqués dans la conservation des variétés fruitières.

La Région, va poursuivre son accompagnement à la structuration et la pérennisation de ces filières notamment au travers de la MAEC Petite Races Menacées dont la rémunération a été fortement revalorisée dans la nouvelle programmation du Feader.

Avec plus de 4 000 structures dont l'activité est liée à la filière équine et un chiffre d'affaires d'environ 200 M€, la Bretagne constitue historiquement une terre marquée par le cheval. Depuis 2011, la mise en œuvre du Plan Cheval porté par la Région Bretagne a permis de déployer une stratégie régionale d'intervention ciblée. Après avoir accompagné avec réussite une première étape de régionalisation de la politique équine, la Région doit à présent s'attacher à assurer la pérennisation des outils en place dans un contexte où le désengagement de l'État, au travers de l'IFCE, se poursuit.

La vente par l'État des deux Haras de Bretagne fin 2015 laisse planer de sérieuses interrogations quant au devenir des sites. Dans un contexte budgétaire contraint pour l'ensemble des collectivités locales, une mutualisation des moyens et une réflexion sur la mise en place d'une gouvernance simplifiée entre ces structures apparaissent comme une nécessité. Il s'agira aussi de bien distinguer le patrimoine nécessaire au maintien des activités régionales d'étalonnage de celui destiné à des fins touristiques, sportives ou culturelles.

Ces évolutions interviennent au moment où un nouvel acteur régional est en passe d'apparaître, le GIP Cheval breton. Le soutien régional à la dynamique naissante autour du cheval territorial pourrait venir appuyer les objectifs du GIP. Un réseau de collectivités impliquées sur la thématique tend à s'organiser afin de fédérer les initiatives et de capitaliser sur les expériences de chacun.

Indicateur 3 : Taux d'exploitations engagées en agriculture biologique ou en système herbager extensif

Commentaire : cet indicateur vise à évaluer le développement et le maintien de ce type de systèmes agricoles, parmi d'autres, respectueux de l'environnement. Il est calculé à partir de : [nombre d'exploitations certifiées ou en conversion bio + en contrat MAE « système herbager »] / nombre total d'exploitations professionnelles bretonnes (Source AGRESTE 2015)

Année d'atteinte des objectifs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 Cible
Taux d'exploitations engagées en AB ou dans un système herbager extensif (%)	4.5	4.7	5	7.8	8.7	10.5	11.2	11.8	12.0	12.5

IV. Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement

IV.1. Développer la connaissance sur les techniques et systèmes agricoles écologiquement performants et favoriser leur diffusion

L'innovation est essentielle pour accompagner le développement de l'agriculture et répondre aux grands enjeux auxquels elle est confrontée : enjeux climatiques et énergétiques, enjeux économiques, enjeux territoriaux. La différenciation des produits par l'innovation peut permettre de conquérir de nouveaux marchés.

La Bretagne dispose d'atouts grâce à un réseau dense de stations de recherche appliquée riche de compétences dans les principaux domaines de production pour relever les nouveaux défis. Les programmes de ces stations sont notamment articulés autour de l'intensification des processus écologiques, l'autonomie en intrants, l'approche système, la qualité des produits, l'agriculture biologique et herbagère, le développement de nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les exploitations.

Le Plan Protéine Végétale construit en partenariat avec la Région Pays de la Loire répond aux objectifs du partenariat européen par l'innovation (PEI-AGRI) qui vise à soutenir tant la productivité agricole que le caractère durable de l'agriculture. Dans le cadre du PEI, un nouvel appel à projet va être engagé en 2016.

Les deux premiers appels à projet sur l'Agriculture Écologique Performante ont rencontré un vif succès, avec près de 30 groupes d'agriculteurs engagés dans la démarche. La déclinaison de l'AEP se conduit en complémentarité avec le Plan national agroécologique. Par ailleurs, la Région va poursuivre son accompagnement dans la modernisation des outils de recherche appliquée.

Les innovations n'ont de sens que si elles sont diffusées au plus grand nombre. Par son approche, le Partenariat Européen pour l'Innovation rassemble les agriculteurs, les chercheurs, les conseillers agricoles pour un meilleur partage de la connaissance et la mise en application par le plus grand nombre des évolutions des pratiques agricoles sur le terrain.

Un des objectifs visés par la démarche de l'AEP est de favoriser la capitalisation des expériences par une diffusion des bonnes pratiques vers les territoires. Cette diffusion doit notamment pouvoir s'organiser auprès des acteurs de bassins versants afin de développer des habitudes de travail entre les acteurs des territoires et le monde de la recherche.

IV.2. Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles

La Commission Régionale Agri Environnementale et Climatique (CRAEC), coprésidée par l'État et la Région, devient l'instance de pilotage de la politique agri environnementale liée à la mise en œuvre de la programmation du Fonds Européen pour le Développement Rural (Feader).

Le projet agroenvironnemental et climatique est l'axe fort d'intervention dans les territoires pour l'amélioration des pratiques agricoles. Après un succès dans la contractualisation en 2015 principalement sur les mesures systèmes, l'année 2016 sera consacrée à la sécurisation des contrats souscrits par des accompagnements spécifiques.

La logique d'intervention privilégie des pratiques et systèmes durables sur des territoires à enjeux « eau » ou « biodiversité ». Des mesures spécifiques visant la gestion des milieux remarquables, les zones humides ou le bocage pourront aussi être proposées.

Les exploitations agricoles en agriculture biologique ont souscrit prioritairement des mesures systèmes plus rémunératrices. Compte tenu des engagements importants sur 2015 et dans un souci d'une dynamique d'évolution vers des systèmes et pratiques durables, il s'agira en 2016 de mettre en place une priorisation dans la gestion des mesures agri-environnementales et climatiques en favorisant les enjeux territoriaux forts ainsi que les évolutions de système.

IV.3. Accompagner les actions d'aménagement de l'espace rural

Le bocage breton est un élément structurant du paysage de notre région. Il est essentiel pour la lutte contre l'érosion des sols et l'amélioration de la qualité de l'eau. Il participe au maillage de corridors écologiques établissant un lien physique entre réservoirs de biodiversité. Il peut aussi être exploité pour une valorisation en bois énergie et ainsi permettre l'approvisionnement de chaudières notamment en milieu rural. Néanmoins, afin de se prémunir d'une trop forte pression sur la ressource bocagère liée à une exploitation inadaptée, il est important d'encourager les dynamiques en cours de type plan de gestion et/ou label de bois bocage, garantissant des pratiques de valorisation durables. L'enjeu est d'autant plus fort que malgré les nouvelles plantations, l'érosion du bocage se poursuit au rythme de 1% par an.

Dans le cadre du Feader, la Région a souhaité mettre en place un nouveau programme Breizh Bocage dans la continuité du travail engagé dans la précédente programmation. Ce programme multipartenarial s'articule autour de trois axes majeurs : la création et la restauration du maillage bocager, la mobilisation d'outils pour la gestion et la préservation du bocage, l'appropriation durable par l'ensemble des acteurs des territoires.

Le programme Breizh Bocage est désormais bien engagé avec une quarantaine de territoires mobilisés. En 2016, l'objectif est de le déployer sur 80 % du territoire. Parmi les nouvelles actions apparaissent la bonne gestion et la protection du bocage existant.

Indicateur 4 : Taux de surface agricole couverte par des études bocagères Breizh Bocage									
Commentaire : Il s'agit d'un indicateur mis en place avec le dispositif européen Breizh bocage opérationnel depuis fin 2007. Il vise à évaluer le soutien aux démarches visant à mettre en place une stratégie locale en faveur du bocage ainsi que des actions découlant de cette stratégie (plantation, protection, gestion...). Il est calculé à partir des surfaces faisant l'objet d'une étude bocagère Breizh Bocage ramenées à la surface agricole totale bretonne (2 750 667 ha – source INSEE Edition 2009).									
Année d'atteinte des objectifs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Cible 2016
Taux de surface agricole utile couverte par des études bocagères Breizh bocage	25%	40%	50%	60%	80%	80 %	80 %	80 %	80 %
Taux de surface totale couverte par une stratégie locale en faveur du bocage								50 %	70 %
Taux de surface agricole utile couverte par des actions en faveur du bocage								50 %	60 %

V. Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles

V.1. Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole

Le modèle de méthanisation développé en France basé sur la codigestion (mélange de matières animales et végétales) poursuit son développement mais l'équation économique des projets reste fragile. Les nouvelles dispositions tarifaires promulguées fin 2015 devraient permettre d'améliorer la santé financière des installations existantes. Pour les nouvelles unités, les modalités qui s'appliqueront ne sont pas encore complètement connues.

En 2015, on a constaté en Bretagne une certaine stagnation du nombre de nouveaux projets de méthanisation. Compte tenu du temps nécessaire à leur émergence et de la connaissance des dynamiques en cours, on peut s'attendre à ce que 2016 soit également une année où le nombre de projets reste relativement limité.

Un certain développement pourrait néanmoins venir d'une évolution de l'offre industrielle avec l'apparition de nouveaux process innovants sur la petite méthanisation agricole à la ferme. Les derniers projets en réflexion notamment dans le cadre de l'appel à projet pour le développement d'une offre groupée d'unités de méthanisation montrent une orientation plus marquée vers ce type de méthaniseurs à faible puissance.

La Région Bretagne sera également attentive aux conclusions de l'expérimentation pour étudier la faisabilité technique et économique de la très petite méthanisation par couverture de fosse, qui pourrait apporter des réponses en termes de déploiement de la méthanisation à grande échelle, de réduction des gaz à effet de serre et d'amélioration des conditions de stockage des effluents.

En 2016, la Région continuera à soutenir le développement des projets de méthanisation dans un objectif d'autonomie énergétique, de production d'énergie et de réduction des GES. La Région reste attachée à accompagner des projets de méthanisation qui s'inscrivent dans une démarche agroécologique, par leur dimension collective, par la recherche d'une amélioration de l'autonomie énergétique et alimentaire sur la ferme ou par la volonté d'optimiser à terme les pratiques de fertilisation par une substitution des intrants minéraux par le digestat.

Le nouveau plan bois énergie 2015-2020 est désormais en vigueur avec une orientation nouvelle affirmée en faveur de l'approvisionnement des chaufferies par la ressource forestière bretonne. La structuration de l'offre en bois énergie constitue donc un objectif majeur dont la Région Bretagne et les autres partenaires du Plan Bois accompagneront le développement en soutenant particulièrement l'acquisition de matériels spécifiques pour l'exploitation de la ressource feuillue dont la qualité ne permet pas une valorisation en bois d'œuvre.

L'effort de mobilisation supplémentaire de la ressource pour l'atteinte des nouveaux objectifs du plan bois énergie définis par le SRCAE s'effectue en lien étroit avec la mise en œuvre du programme Breizh Forêt Bois. En effet, la conversion des peuplements forestiers pauvres en forêt de production de bois d'œuvre de qualité se traduit par la mise sur le marché d'une offre nouvelle de bois énergie.

Parmi les principales dispositions inscrites dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte impactant directement les compétences de la Région, on relèvera la mise en place du schéma régional de la biomasse. Ce dernier a pour vocation de mieux connaître les gisements disponibles et les flux de matière organiques au niveau régional dans l'optique d'une meilleure structuration des filières de valorisation matière ou énergétique, d'une meilleure planification de leur développement afin d'éviter toute concurrence entre

elles. En Bretagne, ce nouveau plan stratégique sera conduit en articulation avec le nouvel observatoire régional de la biomasse confié au GIP Bretagne environnement.

V.2. Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes

Face à la volatilité des prix des intrants, notamment des céréales, l'autonomie alimentaire des exploitations est un atout majeur pour contribuer à la pérennité économique de l'exploitation agricole. Une meilleure autonomie alimentaire est souvent associée à une durabilité renforcée du système d'exploitation et la recherche d'autonomie est avant tout la recherche d'un système cohérent.

La France a fait le choix dans le cadre de la PAC 2015-2020 de consacrer plus de 146 M€ par an pour le développement de plantes riches en protéines avec une aide à la production de légumineuse fourragère, soja, protéagineux…

Afin de développer l'autonomie protéique dans les élevages de l'Ouest, la Région a mis en œuvre un partenariat avec la Région Pays de la Loire autour d'un programme de recherche spécifique « Plan Protéines Végétales Grand Ouest ». Ce programme est inscrit dans le PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture. Les projets PEI-AGRI sont financés via le FEADER.

Dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, les investissements visant l'autonomie de l'exploitation comme la fabrication d'aliments à la ferme (FAF) seront soutenus. Le développement de l'autonomie des exploitations s'envisage enfin dans le cadre d'une évolution du système d'exploitation notamment par le développement des systèmes herbagers. Les MAEC systèmes (1600 contrats en 2015) visent une limitation des concentrés et un développement des systèmes herbagers. La Région poursuivra son soutien au développement de ces systèmes plus autonomes au travers des MAEC de 2015 à 2020.

V.3. Former les futurs acteurs de l'agriculture par le développement de contrats d'autonomie et de progrès dans les exploitations agricoles des lycées

Le Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP) dans les exploitations agricoles des lycées vise à renforcer la durabilité des systèmes de production. Les exploitations des établissements d'enseignement agricole, au cœur du projet pédagogique de chaque établissement, doivent contribuer à l'évolution de l'agriculture bretonne par la formation, la démonstration et l'exemplarité.

La Région propose qu'une plus grande autonomie soit recherchée et promue en tant que principe général de fonctionnement des exploitations agricoles. La démarche de CAP doit permettre d'améliorer la prise en compte de l'agronomie et de l'autonomie ainsi que la qualité à différents niveaux (technique, économique et pédagogique). Le CAP doit permettre de renforcer la cohérence globale de l'exploitation (système/structure).

Ces fermes pédagogiques ont un rôle stratégique face aux enjeux du développement durable et de la gestion du territoire, de la qualité des productions ou encore de la performance agronomique. Près des ¾ des exploitations des lycées sont désormais inscrit dans un CAP. En 2016, la Région va poursuivre son ambition de contractualisation pour les six exploitations non encore engagées.

Indicateur 5 : Développement de l'énergie renouvelable produite par la méthanisation agricole

Commentaire : cet indicateur vise à évaluer l'essor de la méthanisation agricole en Bretagne. Il quantifie à la fois le nombre d'unités en fonctionnement en Bretagne financées dans le cadre du Plan Biogaz Bretagne ainsi que la puissance installée.

Année d'atteinte des objectifs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Cible 2016
Nombre d'unités de méthanisation agricole en fonctionnement	2	6	12	19	23	31	39	50
Puissance régionale installée issue de la méthanisation agricole (MW)	0,5	1,7	4,3	5,5	6,5	8,3	10	11,5

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 207 « Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 17 400 000€ au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 12 600 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 9 600 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 9 100 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

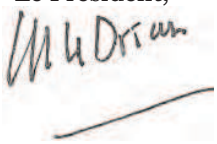

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 208 > Développer l'économie maritime, le littoral et le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture

	Projet de BP 2016
AP	4 587 000 €
AE	2 639 000 €
Total	**7 226 000 €**
CPI	2 853 000 €
CPF	2 582 000 €
Total	**5 435 000 €**

La Bretagne bénéficie d'une économie maritime dynamique et à très fort potentiel qui concilie à la fois des filières halieutiques, marines, maritimes fortes et qui sont ancrées sur des territoires ayant pleinement intégré la diversité, les forces et les opportunités des milieux littoraux et marins pour leur développement. Le soutien à cette économie maritime et à ses développement est une priorité transversale du Conseil régional. Son investissement en ce domaine, d'ores et déjà important, sera dès 2016 conforté par la mise en oeuvre du volet régional du FEAMP , particulièrement structurants pour l'action publique sur ces secteurs, dont la Région est autorité de gestion déléguée. Elle sera aussi modifiée et confirmée par les nouvelles responsabilités qu'elle pourrait assumer en matière portuaire dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi NOTRe qui prévoit le possible transfert des ports départementaux.

La stratégie régionale pour la mer et le littoral, que la Bretagne s'est engagée à construire, en lien avec la stratégie nationale, devra naturellement intègrer les objectifs de la politique commune des pêches au travers d'un plan pour une pêche durable et responsable mais également ceux du plan pour le développement de l'aquaculture. Mais elle dépasse l'aspect sectoriel pour prendre en compte l'ensemble des paramètres d'un milieu littoral et marin riche de ses diversités et de ses usages, au travers d'une gestion intégrée de la zone côtière et d'une promotion de l'ensemble des métiers de la mer, au service d'une économie maritime facteur de croissance pour la Bretagne. La CRML sera le cadre de sa construction en large concertation avec l'ensemble de nos partenaires.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Promouvoir une gestion intégrée de la zone côtière

- I.1 Soutenir des projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière
- I.2 Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral : assurer la concertation, améliorer la connaissance et animer le réseau d'appui
- I.3 Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière

II. Renforcer l'attrait pour le secteur maritime

- II.1 Promouvoir les métiers de la mer et les formations maritimes
- II.2 Participer à des initiatives en faveur de la qualité de l'emploi maritime
- II.3 Pour une mer plus sûre : contribuer à la protection de la vie humaine en mer et aider à lutter contre les pollutions.

III. Contribuer au développement de l'économie maritime

IV. Garantir la pérennité et la performance du tissu productif, facteur d'aménagement du territoire

- IV.1 Moderniser et adapter la flotte de pêche
- IV.2 Moderniser et adapter les entreprises aquacoles
- IV.3 Moderniser et adapter les entreprises de mareyage et de transformation

V. Soutenir la performance économique, technique, environnementale et sanitaire de la place portuaire

V.1 Favoriser la performance économique et technique de la place portuaire

V.2 Favoriser l'adaptation environnementale et sanitaire de la place portuaire

II.3 Animer au niveau régional les places portuaires

VI. Conforter la transmission des entreprises et l'installation des jeunes

VI.1 Valorisation des métiers

VI.2 Horizon pêche et aquaculture

VI.3 Installation jeune pêcheur

VII. Accompagner les projets structurants et collectifs au bénéfice des professionnels

VII.1 Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée

VII.2 Valoriser les ressources à l'échelle de l'entreprise et des filières

VII.3 Développer un accompagnement technique de filière

VIII. Animer l'évolution du secteur de la pêche et de l'aquaculture et les projets transversaux

VIII.1 Suivi de la politique commune des pêches

VIII.2 Animation nationale et régionale des politiques sectoriellles et projets transversaux

> Actions par objectif

I. Promouvoir une gestion intégrée de la zone côtière

I.1. Soutenir des projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière

L'objectif poursuivi à travers cette action est de faire en sorte que l'ensemble des actions publiques menées à l'échelle des territoires maritimes bretons s'inscrivent bien dans une logique de gestion intégrée de la zone côtière, c'est-à-dire une gestion durable des activités, des ressources et des espaces maritimes.

Dans cette perspective, un appel à projets « gestion intégrée de la zone côtière » (GIZC) a été initié en 2011, 2012 et 2013. Ces trois appels à projets ont permis, en 2014, de couvrir la totalité du littoral breton d'une démarche de gestion intégrée de la zone côtière.

Ce réseau, unique en France, a servi de socle pour la prise en compte de la GIZC dans la mise en œuvre des fonds européens et des politiques régionales. En 2015, un important travail a été mené, en concertation avec les pays et les professionnels de la pêche et de l'aquaculture, pour promouvoir le volet mer et littoral dans les contrats de pays et élaborer une stratégie de mise en œuvre de la priorité 4 du Fonds européen des affaires maritimes (FEAMP), intitulé « développement local par les acteurs locaux » (DLAL). L'appel à candidature auprès des pays pour la constitution de groupes action local pêche et aquaculture (GALPA) a été lancé le 23 novembre 2015 pour une durée de 6 mois. A ce jour l'ensemble des pays envisagent de se porter candidats, dont certains en élaborant des propositions communes. Une aide préparatoire d'un montant forfaitaire de 25 000 € a été prévue pour les pays candidats. La cible visée est de 8 GALPA et 100 % du littoral breton

Tableau n° 1 : nombre de projets territoriaux de GIZC

	2011	2012	2013	2014	2015	Cible 2016
Nombre de projets soutenus - cumul	9	11	12	14	14	8

I.2. Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral

Cette action vise a développer une gouvernance de la mer et du littoral garantissant une bonne prise en compte des enjeux maritimes de la région, cela dans une logique de gestion durable des activités, des ressources et des territoires maritimes. Elle porte donc sur :

- Les dynamiques engagées au niveau de la Conférence régionale de la mer et du littoral, avec les groupes de travail thématiques ;

- L'acquisition de connaissances, avec le réseau Rebent qui permet d'acquérir des données relatives aux habitats et biocénoses benthiques associées dans la zone côtière, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin ;

- L'organisation des Rencontres régionales de la mer et du littoral.

Les principaux dispositifs de gouvernance prévus dans la charte des espaces côtiers bretons étant maintenant en œuvre, il s'agit de les renforcer et de les mobiliser pour élaborer une Stratégie régionale pour la mer et le littoral. L'édition 2016 des Rencontres régionales de la mer et du littoral se dérouleront à Saint-Malo en juin.

I.3. Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en GIZC

Cette action vise à développer de nouvelles formes d'action collective capables de promouvoir les principes de la gestion intégrée de la zone côtière et plus globalement de la politique maritime intégrée.

En 2013, un appel à candidatures avait été lancé autour des enjeux thématiques de la Charte des espaces côtiers bretons. Suite à cet appel à projet des actions collectives ont été développées en 2014 et 2015 . Afin de poursuivre et de structurer les actions amorcées en partenariat avec le rectorat et le REEB, Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne, dans le domaine de l'éducation à la mer, un appel à projets pour promouvoir des projets innovants a été réalisé en 2015. Face à son succès, et compte tenu des potentialités de développement, il est prévu de le reconduire en 2016 en complément du soutien aux projets structurants s'inscrivant dans les thématiques de la charte des espaces côtiers bretons, en synergie avec les stratégies des GALPA.

II. Renforcer l'attrait pour le secteur maritime

II.1. Promouvoir les métiers de la mer et les formations maritimes

Le Conseil régional considère les métiers et les formations comme un ensemble. Il s'attache donc à garantir une bonne articulation entre les initiatives menées par les différentes branches professionnelles et à promouvoir une action collective pour valoriser au mieux toutes les activités maritimes. Il s'agit de soutenir les initiatives et projets en faveur du secteur maritime, des formations maritimes et des emplois de la mer.

Depuis 2014, les actions en faveur de la promotion des métiers et des formations maritimes se sont peu à peu concentrées sur le soutien à des opérations de promotion et sur la mise en place d'actions structurantes par le biais de convention de partenariat avec l'association La Touline. Cette convention a été signée en 2014, pour une durée de 3 ans, et prévoit la définition d'un programme de travail annuel. Compte tenu des enjeux concernant l'emploi dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, et des objectifs visés par la Commission européenne sur le sujet, une convention de partenariat de même nature pourrait être envisagée en 2016 avec l'association Cap Avenir.

Un travail sur les formations maritimes et les parcours professionnel dans les secteurs maritimes sera conduit en 2016.

II.2. Participer à des initiatives en faveur de la qualité de l'emploi maritime

Le secteur maritime connaît des problématiques très particulières en matière de condition de travail. Plusieurs conventions de partenariat ont été mises en œuvre, couvrant ainsi plusieurs secteurs ou problématiques. On peut par exemple citer la convention avec l'Institut maritime de prévention (IMP) qui porte sur plusieurs actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la prévention des risques professionnels dans les secteurs de la pêche, de la conchyliculture, portuaires et du transport maritime. La Région travaille également avec l'observatoire des droits des marins pour améliorer les conditions de travail dans les secteurs maritimes et des droits des marins.

Après avoir inauguré en novembre 2014 à Brest, le 1er pôle social maritime de France qui regroupe le seamen's club, l'association la Touline et le service social des gens de mer, un projet similaire sera à l'étude à Lorient en 2016.

II.3. Pour une mer plus sûre : Contribuer à la protection de la vie humaine en mer

Cette action porte d'une part sur la sécurité des personnes et d'autre part sur la lutte contre les pollutions maritimes.

La Région soutient les familles des marins péris en mer en leur attribuant une aide d'urgence. Pour que celle-ci soient attribuée dans les meilleures conditions, une convention entre la Région et l'ENIM a été renouvelée en 2015 pour une durée de 6 ans.

En Bretagne la Région est le premier financeur de la SNSM. La convention avec la SNSM doit être renouvelée en 2016 pour la troisième fois. Elle prévoit un certain nombre d'opérations d'investissement, que ce soit pour le renouvellement de vedettes ou la rénovation des stations. Par ailleurs, le projet d'un nouveau centre d'entretien sur le port de Saint-Malo, ainsi que la création d'un nouveau centre d'entraînement au sauvetage à l'ENSM de Saint-Malo sont toujours à l'étude.

Une convention de partenariat entre la Région et Vigipol a été signée pour la période 2014 / 2016. Celle-ci, d'un montant de 25 000 €, porte sur le soutien à des projets précis et vient s'ajouter à la prise en charge par le programme 242 de la cotisation obligatoire (30 500 €). Cette convention a permis de reconsidérer la place de la Région dans la gouvernance du syndicat mixte. La généralisation des démarches Infra Polmar à l'échelle régionale a amené Vigipol à créer un poste de chargé de mission dédié à cette action. Son financement est assuré par la Région, pour une durée de 16 mois.

III. Contribuer au développement de l'économie maritime

Les secteurs maritimes occupent une place majeure dans l'économie de la Bretagne. De la même manière le poids de la Bretagne dans l'économie maritime française est déterminent. La mise en perspective de cette réalité avec les ambitions de la Commission en matière de croissance bleue et avec le potentiel de développement que représentent les nouvelles économies maritimes, met clairement en exergue l'enjeu que constitue pour la Bretagne l'essor des activités maritimes sur son territoire. Pour cela il est essentiel de disposer d'une vision claire de l'existant pour être en mesure de mieux préparer l'avenir.

De surcroît, la structuration de l'économie bleue bretonne est d'autant plus importante qu'elle donnera une meilleure visibilité aux investisseurs potentiels. Cet effort de lisibilité doit aussi permettre à moyen terme de mesurer les effets des politiques menées sur les emplois de ce secteur d'activités appréhendé dans son ensemble.

Ces deux dernières années, un travail méthodologique a été réalisé pour la planification du développement des énergies marines renouvelables et un travail en faveur du développement du nautisme a été amorcé. Suite à la publication par le Ceser d'un rapport sur l'économie maritime en Bretagne, un travail de mise en réseau de l'observation de l'emploi maritime a été engagé, en collaboration étroite avec le Ceser et les différents acteurs producteurs de donnés. Ce travail se poursuivra en 2016 avec l'objectif de disposer de données robustes et d'un dispositif opérationnel d'acquisition et de mise à disposition des données.

IV. Garantir la pérennité et la performance du tissu productif, facteur d'aménagement du territoire

Sous cet objectif sont déclinés principalement les dispositifs d'accompagnement des entreprises bretonnes du secteur, qu'il s'agisse des navires de pêche, des entreprises aquacoles, du mareyage ou de la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

IV.1. Moderniser et adapter la flotte de pêche

Il s'agit d'accompagner, en cofinancement du FEAMP, les projets individuels des entreprises de pêche leur permettant de moderniser leur outil de travail afin de répondre à un objectif d'amélioration des conditions de travail et de sécurité, d'amélioration à bord de la qualité des produits, de s'adapter à la transition écologique (économie d'énergie…) et de réduire l'impact de leur activité sur l'écosystème marin.

IV.2. Moderniser et adapter les entreprises aquacoles

La Région accompagne, en cofinancement du FEAMP, le développement du potentiel productif des entreprises aquacoles via le soutien aux investissements permettant d'adapter et améliorer les outils et sites de production. Les nouveaux installants sont soutenus à travers ce dispositif.

IV.3. Moderniser et adapter les entreprises de mareyage et de transformation

L'accompagnement des entreprises de mareyage et de transformation est essentiel pour valoriser les produits de la pêche bretonne. Il s'agit de soutenir, en cofinancement du FEAMP, des projets s'inscrivant dans le cadre de la transition écologique, améliorant les conditions de travail et permettant notamment de mettre en œuvre des processus de transformation innovants.

V. Soutenir la performance économique, technique, environnementale et sanitaire de la place portuaire

Le port de pêche est un élément structurant de la filière et du territoire par ses fonctions de prise en charge et de commercialisation des produits de la mer et de l'aménagement du territoire. Le dispositif régional, en cofinancement du FEAMP, permet de soutenir les investissements répondant à ces fonctions et permettant de réduire l'impact environnemental des activités de la place portuaire ou d'améliorer les conditions de travail.

Les investissements soutenus feront l'objet d'une priorisation dans le Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche (PROEPP) élaboré dans le cadre du FEAMP.

V.1. Favoriser la performance économique et technique de la place portuaire

L'intervention régionale doit permettre aux ports de pêche de renforcer certaines de leurs fonctions comme l'efficacité de la première commercialisation ou les services aux navires et aux entreprises.

V.2. Favoriser l'adaptation environnementale et sanitaire de la place portuaire

La Région encourage les démarches visant à anticiper les réglementations sanitaires et environnementales et à réduire l'impact environnemental des activités de la place portuaire.

V.3. Animer au niveau régional les places portuaires

Outre une aide aux investissements portuaires par le biais de cofinancements, l'intervention régionale en faveur des places portuaires et de ses acteurs se traduit également par des démarches d'animation. Par exemple, l'ambition de la Région est de mettre en œuvre une démarche d'amélioration du tri des produits sous les halles à marée à l'échelle régionale.

L'ensemble de ces actions devront être adaptées au regard des évoluions des responsabilités régionales en matière portuaire, en application de la loi NOTRe et du possible transfert des ports départementaux.

VI. Conforter la transmission des entreprises et l'installation des jeunes

Le maintien du tissu d'entreprises de pêche et d'aquaculture sur le territoire est un enjeu majeur pour la Bretagne. Cela passe notamment par la revalorisation de l'image des métiers de ces secteurs, le renouvellement des populations de producteurs via l'installation de nouveaux chefs d'entreprises et la transmission des outils de production.

VI.1. Valorisation des métiers

Il s'agira de soutenir des actions, en particulier des structures professionnelles, pour accompagner les démarches d'installation des jeunes pêcheurs et aquaculteurs.

VI.2. Horizon pêche et aquaculture

Le dispositif Horizon pêche et aquaculture permet d'accompagner les candidats à l'installation dans leurs démarches de formation qualifiante.

VII. Accompagner les projets structurants et collectifs au bénéfice des professionnels

VII.1. Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée

Dans le cadre d'un développement durable des activités de pêche et d'aquaculture, la problématique environnementale est un enjeu majeur. Les opérations favorisant la transition écologique ou permettant de réduire l'impact de ces activités sur les écosystèmes marins, d'améliorer qualité des milieux et en particulier de l'eau dans les zones conchylicoles sont au centre des actions soutenues par la Région.

Le Réseau halieutique aura un rôle important concernant la diffusion de l'information sur ces thématiques ou pour favoriser les projets de coopération entre scientifiques et professionnels.

VII.2. Valoriser les ressources à l'échelle de l'entreprise et des filières

La Région participe aux initiatives collectives en faveur d'une meilleure valorisation des produits, de l'organisation du marché et de la gestion des risques et des aléas de production.

Les travaux menés dans le cadre de l'animation concernant la première commercialisation des produits de la mer contribuent également à la réalisation de cette action.

VII.3. Développer un accompagnement technique de filière

Ce volet concerne l'accompagnement des structures collectives des secteurs pêche et aquaculture afin de leur donner les moyens de mettre en oeuvre des actions permettant de structurer leur filière.

VIII. Animer l'évolution du secteur de la pêche et de l'aquaculture et les projets transversaux

VIII.1. Suivi de la Politique Commune des Pêches

La future politique commune de la pêche (PCP) aura un impact majeur sur nos filières. Aussi, il convient dès à présent, en lien notamment avec l'intergroupe pêche de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes et du groupe pêche de l'Arc Atlantique, de suivre les divers travaux qui poseront les fondements de cette future politique maritime.

VIII.2. Animation nationale et régionale des politiques sectorielles et projets transversaux

> Animation régionale

A l'échelle régionale, le rôle d'autorité de gestion déléguée demandera à la Région de renforcer ses actions en termes d'information des bénéficiaires potentiels du FEAMP.

La Région poursuivra également ses actions d'animation de la filière pêche en faveur d'une amélioration des conditions de la première commercialisation.

C'est également dans le cadre d'une volonté de développer la filière des algues, que la Région poursuivra l'animation de cette filière via le programme Breizh'alg.

> Animation interrégionale

La dimension interrégionale passe, outre le travail via l'ARF, par l'investissement de la Région au sein de l'Aglia, association regroupant les professionnels de la pêche et des cultures marines et les trois Régions de la façade atlantique.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 208 « Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 4 587 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 2 639 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 2 853 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 2 582 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

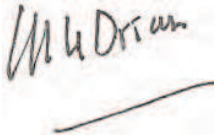

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 209 > Développer le système portuaire

Le développement maritime de la Bretagne constitue un enjeu essentiel pour l'attractivité de son territoire et la performance de son économie. C'est une priorité régionale traduite notamment par une politique portuaire ambitieuse.

	Projet de BP 2016
AP	14 192 000 €
AE	1 597 000 €
Total	**15 789 000 €**
CPI	39 780 000 €
CPF	1 397 000 €
Total	**41 177 000 €**

Les ports contribuent à l'économie régionale en offrant aux territoires des capacités logistiques. Les espaces portuaires accueillent aussi des entreprises et de nombreux emplois industriels. La stratégie mise en œuvre par la Région pour le développement de ses ports concerne les différentes filières d'activités portuaires : le commerce (regroupant le transport de marchandises et de passagers), la réparation navale, la pêche et la plaisance.

Le soutien apporté au développement des trafics portuaires conduit la Région à intervenir :

- pour les ports régionaux (Brest, Lorient et Saint-Malo), en qualité de maître d'ouvrage de travaux d'infrastructures, soit en qualité d'autorité concédante pour des investissements de superstructures ;

- pour les « ports d'intérêt régional » et jusqu'à leurs transferts possible, en contribuant aux investissements.

Ainsi, le projet d'extension du port de Brest sur le polder, porté par la Région, ouvre des perspectives importantes de développement. Sa réalisation va permettre d'augmenter les capacités d'accueil du port et d'accueillir de nouvelles activités industrielles dans le domaine des Energies Marines Renouvelables et des colis lourds. Après une phase de travaux préparatoires, les dragages seront engagés en 2016.

Dans une ambition économique, sociale et environnementale partagée impliquant l'ensemble des acteurs portuaires, les conditions d'exploitation des ports seront aussi adaptées à la stratégie portuaire régionale lors du renouvellement des concessions portuaires de Brest, Lorient et Saint-Malo avant 2018.

L'approche systémique des questions portuaires développée par la Région traduit une volonté de cohérence des interventions régionales sur les différentes filières économiques et leur articulation entre les places portuaires. C'est pourquoi la Région est candidate au transfert des ports départementaux. La construction d'une nouvelle gouvernance partagée des ports est l'enjeu principal de l'année 2016. Le programme 209 s'articule autour des objectifs suivants :

I. Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires

- I.1 Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires
- I.2 Entretenir le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité
- I.3 Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires
- I.4 Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

II. Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale

- II.1 Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
- II.2 Améliorer la performance logistiques des ports
- II.3 Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires

III. Préparer le transfert des ports départementaux

I. Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires

La Région doit assurer la pérennité du patrimoine portuaire qui lui a été transféré par l'Etat en 2007, en application de la loi relative aux libertés et responsabilités locales de 2004. Le développement et la modernisation des infrastructures sont aussi nécessaires pour permettre le développement des trafics portuaires en lien avec l'économie des territoires.

I.1. Développer et valoriser le domaine portuaire pour soutenir les activités qui s'y exercent

La Région développe le domaine portuaire par l'acquisition d'emprises stratégiques sur les ports de commerce de Lorient et Saint-Malo principalement. La valorisation du domaine foncier et bâti est aussi un objectif poursuivi pour accueillir des entreprises dans les espaces industrialo-portuaires (traitement des bâtiments dégradés, résorption des friches industrielles et dépollutions). Ainsi, à Lorient, en partenariat avec l'Agglomération, une démarche sera engagée en 2016 pour favoriser l'installation d'entreprises halieutiques dans l'emprise du port de pêche de Lorient Kéroman.

I.2. Entretenir le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité

L'audit technique des ouvrages, réalisé pour chaque port, sera traduit dans un programme de maintenance préventive et curative. Les ouvrages du port de Saint-Malo seront traités en priorité compte tenu des désordres constatés sur les quais des Corsaires et le Quai Chateaubriand. Outre la réparation des quais et des terre-pleins, le rapport d'études produit par le CEREMA conclut à la nécessité de reconstruire le pont mobile de Saint-Malo.

Les travaux de réfection des défenses d'accostage commenceront à Brest en 2016 puis à Lorient, avec une priorité donnée aux quais du port de commerce.

I.3. Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires

Pour développer ses ports, la Région réalise des investissements importants tant pour les activités relevant du commerce, y compris le trafic trans-manche, de la réparation navale et de la pêche.

Les ports de commerce :

En 2015, le trafic de marchandises est en recul, au total des trois ports, en raison notamment de la crise de l'élevage et des difficultés dans l'industrie du bâtiment.

Indicateur 1 : Evolution du tonnage annuel de marchandises manutentionnées dans les ports régionaux

	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 cible*
Tonnage total	6 854 451	6 893 749	6 447 167	6 694 500
Brest	-4,81%	-0,37%	-4,00%	+0,57%
Saint-Malo	+3,72%	+12,37%	-6,01%	+0,46%
Lorient	-0,52%	-3,97%	-8,91%	*+9,02%*

** données fournies par les concessionnaires*

Les ports contribuent à l'activité économique régionale en tant que plate-forme logistique desservant un hinterland terrestre, mais aussi comme espace accueillant de nombreux emplois industriels. Le projet de développement du port de Brest traduit cette ambition.

En effet, la Région Bretagne souhaite à travers ce projet ambitieux atteindre deux objectifs :

- le développement de l'activité historique du port de commerce, par l'amélioration des conditions nautiques d'accès aux quais des terminaux vrac et multimodal ;

- l'installation de nouvelles activités industrielles au port de commerce par la création d'un terminal portuaire adapté aux colis lourds, notamment pour la filière des Energies Marines Renouvelables (EMR).

Le projet de développement du port de Brest prévoit :

- des opérations de dragage du chenal et des souilles d'accès aux quais vrac et multimodal ;

- la création d'un nouveau terminal industrialo-portuaire adapté aux EMR par des aménagements terrestres et la création d'un quai et de terre-pleins.

L'enquête publique prévue par le code de l'environnement et celui des transports s'est déroulée fin 2014. Un avis favorable a été rendu sans réserve par le commissaire enquêteur début 2015. Passée cette étape essentielle, les études de maîtrise d'œuvre, mises en suspend depuis mi-2014, ont pu reprendre et les instructions administratives se poursuivre. Ces dernières ont abouti l'été 2015 avec la publication de l'arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau le 31 juillet 2015 et l'arrêté de dérogation « espèces protégées » le 1er septembre 2015.

A l'automne 2015, les travaux préparatoires sous maîtrise d'ouvrage Région ont commencé (opérations de défrichements, nivellement, mesures compensatoires etc...). Simultanément les études de maîtrise d'œuvre s'achèvent . Les travaux de la phase 1 du projet se dérouleront entre septembre 2016 et décembre 2020. Le FEDER sera mobilisé.

Le trafic passagers :

Le trafic passagers progresse au total des trois ports (2015) en raison d'une hausse de trafic sur le trans-manche, la croisière et le trafic côtier sur le port de Saint-Malo.

Indicateur 2 : Evolution du trafic passagers annuel dans les ports régionaux

	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 cible*
Nombre de passagers total	1 114 321	1 133 695	1 141 448	1 130 000
Brest	+175,45%	+17,14%	-26,95%	-30,84%
Saint-Malo	+8,71%	+0,18%	+2,47%	-0,86%
Lorient	-10,97%	+41,61%	-45,58%	+1,65%

** données fournies par les concessionnaires*

Les échanges maritimes entre Saint-Malo et les ports de Portsmouth, Saint Hélier (Jersey) et St Peter Port (Guernesey) représentent une part significative de l'activité du port de Saint-Malo et contribuent pour plus de 40 % aux recettes portuaires. Une augmentation des trafics est prévisible compte tenu des investissements prévus par les compagnies maritimes pour augmenter la capacité des navires. Les installations actuelles du terminal ferry, tant terrestres (terre-plein, gare maritime, outillage d'accès passagers) que maritimes (postes de stationnement des navires, profondeur des accès maritimes), ne sont plus en capacité d'accueillir les nouveaux navires, de dimensions et de capacités d'emport plus importantes, dans des conditions satisfaisantes.

Une extension du terminal ferry du Naye est nécessaire pour répondre à l'augmentation des trafics. L'amélioration des conditions d'accès nautiques doit aussi permettre une plus large amplitude d'accès au port, répondant ainsi aux stratégies commerciales des compagnies (adaptation des horaires d'escale, dimension des navires, robustesse des escales). Les études de faisabilité s'achèvent.

La programmation des travaux sur les espaces terrestres et maritimes sera conduite en 2016 par la Région. En parallèle, les modalités de financement du projet seront arrêtées avec les partenaires du projet.

La réparation navale :

Les trois ports régionaux offrent des services et des équipements consacrés à la réparation navale. En 2015, le nombre de navires réparés dans les formes de Brest progresse de +11,4 % pour atteindre 39 unités. La réparation de navires à quai représente quant à elle 481 unités sur les 3 ports régionaux en hausse de +1,9 %.

La concession réparation navale du port de Brest est exploitée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest. En 2011, la Région, le Conseil Départemental du Finistère, Brest Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest ont conclu un plan de compétitivité pour la période 2009-2015. Le programme prévisionnel s'élève à 28 M€. Compte tenu du retard des travaux, qui doivent être compatibles avec les activités en forme, l'exécution de ce plan sera prolongée en 2016, mobilisant une participation régionale de 3 M€.

La progression du tonnage total des navires en formes à + 18 % par rapport à 2014, et en nombre de jours + 40 %, témoignent d'une activité croissante de la société DAMEN. Le soutien apporté par les collectivités publiques et la CCI de Brest pour la modernisation des installations de la réparation navale a contribué au maintien de ce secteur d'activités essentiel pour le bassin d'emplois. Un prochain plan de soutien à la réparation navale à Brest est d'ores et déjà en réflexion.

La pêche :

En 2015, les débarquements cumulés des 3 ports régionaux sont en hausse (+ 2,12%) et la valeur des transactions progresse également (+11,5%).

Indicateur 2 : Evolution annuelle de la pêche dans les ports régionaux

	2013		2014		2015	
	Tonnage	Valeur en K€	Tonnage	Valeur en K€	Tonnage	Valeur en K€
Brest	1 568	7 580	1 475	6 977	1 551	7 667
Lorient	26 149	70 598	25 847	75 269	26 470	84 617
Saint-Malo	1 431	3 388	1 209	3 196	1 115	2 981
Total	**29 148**	**81 566**	**28 531**	**85 443**	**29 135**	**95 265**

A Brest, le projet d'aménagement du quai hauturier, nécessaire après le transfert de la criée sur le 3ème éperon, entrera en phase de conception dès 2016. Cette extension de la capacité de débarque et de stationnement des bateaux de pêche permettra de mettre les infrastructures en cohérence avec les perspectives de tonnages attendues par la nouvelle criée.

Les conditions d'accueil dans les bassins du port de pêche de Lorient sont difficiles en raison de l'insuffisance de la profondeur des fonds, suscitant le mécontentement des professionnels de la pêche. Les travaux d'enlèvement des macro-déchets achevés en 2015 ont déjà permis une amélioration de la situation. Toutefois, pour atteindre une cote d'exploitation plus pérenne des bassins de Keroman, une opération de dragage est indispensable compte tenu de l'engraissement constant de la rade de Lorient. Les demandes d'autorisations réglementaires seront déposées au printemps 2016. Cette étape constitue le préalable à la tenue de l'enquête publique et à l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant la Région à lancer les travaux.

De plus, des investissements structurants pour le port de pêche sont portés techniquement et financièrement par le syndicat mixte de Lorient Keroman (SMLK) dans le cadre d'un partenariat entre la Région et l'Agglomération de Lorient. D'ores et déjà, 14,4M€ sont programmés pour moderniser le port de pêche sur la période 2015-2018. Une actualisation du programme pluriannuel sera engagée en 2016.Ces investissements sont financés à 60 % par la Région et 40 % par Lorient Agglomération.

A Saint-Malo, les travaux d'aménagement de l'avant-port, autorisés et encadrés par l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2015, seront réalisés au premier semestre 2016. Ils permettront de créer une zone de mouillage pour les bateaux de pêche qui pourront s'affranchir du passage par l'écluse avant leurs départs en mer. Les sédiments extraits constitueront un terre-plein supplémentaire dans le bassin Bouvet, répondant ainsi à une demande forte de la profession de disposer d'espaces techniques supplémentaires.

I.4. Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

La Région a confié l'exploitation de ses installations portuaires à des concessionnaires qui assurent, pour l'essentiel, l'entretien, le renouvellement et le développement des installations et des outillages concédés. Quand les résultats financiers de la concession sont insuffisants, la Région peut apporter des financements sous la forme de subventions, parfois en partenariat lorsque la concession présente un intérêt économique majeur pour les collectivités territoriales partenaires. C'est notamment le cas à Brest pour la réparation navale et à Lorient pour la pêche.

Les installations de la plaisance des ports régionaux sont concédés aux villes, à l'exception du bassin Vauban exploité par la CCI de Saint-Malo-Fougères. En 2015, le port du Château à Brest a fait l'objet d'un transfert de gestion à Brest Métropole pour assurer une unité de gestion avec le port du « Moulin Blanc ». La Ville de Saint-Malo propose de redéfinir les modalités de gestion du port des Bas-Sablons. La Région sera étroitement associée à la réflexion préalable engagée en 2016. Les concessions de la plaisance auto-financent l'intégralité de leurs investissements.

II. Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale

La Région intervient sur l'exploitation des ports tout d'abord en qualité d'autorité concédante. Au-delà de cette compétence, son action sur trois ports favorise la mutualisation de moyens et l'harmonisation de pratiques porteuses de valeurs.

II.1. Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concessions

La Région est autorité concédante de 12 concessions portuaires depuis mars 2007. A ce titre, la Région formalise les conditions juridiques, financières et techniques des contrats de délégation de service public. Elle organise le contrôle permanent de leur exécution et gère les différents stades de leur réalisation (passation, résiliation, clôture ...). Alors que la Région a renouvelé les contrats des ports de Brest et Lorient en 2008, le contrat de concession portuaire de Saint-Malo lui a été transféré par l'État.

Les échéances des concessions d'outillage public des 3 ports de commerce, ainsi que celle de la concession réparation navale de Brest s'échelonnent sur les années 2017 pour Saint-Malo et 2018 pour Brest et Lorient. L'enjeu de l'année 2016 sera donc de définir les conditions futures d'exploitation des services publics portuaires, véritables outils stratégiques de développement économique et d'aménagement du territoire.

Consciente des enjeux auxquels doivent faire face les ports bretons dans un contexte économique difficile, et de leur rôle dans l'économie bretonne face aux Grands Ports Maritimes, la Région Bretagne a souhaité s'engager aux côtés des acteurs portuaires, dans une démarche de redynamisation des places portuaires bretonnes.

Sur le port de Lorient, la Région et les acteurs portuaires ont conclu, fin 2014, une charte de redynamisation visant à concilier l'exemplarité sociale et l'efficacité du port.

La Région se préoccupe aussi des conditions d'accueil des marins sur ses ports. Un soutien financier volontaire aux associations d'accueil des marins a été proposé par la Région aux transitaires et armateurs. L'ouverture du « pôle social des marins » à Brest, dans un bâtiment totalement rénové par la Région, permet à trois associations de poursuivre dans de meilleures conditions leurs activités au profit des gens de mer. Des améliorations ont aussi été apportées pour l'accueil des marins à Saint-Malo. Une opération similaire pourrait être réalisée à Lorient en concertation avec les associations.

II.2. Améliorer la performance logistique des ports

La volonté de conduire des actions stratégiques et cohérentes dans le domaine des transports des marchandises, garantes d'un développement durable responsable, s'est traduite par le « plan régional d'actions logistiques » adopté par l'Assemblée régionale en 2013. Les ports occupent une place stratégique dans l'offre multimodale de transports régionale.

Dans l'objectif de faciliter les escales des navires et d'assurer une traçabilité des marchandises, la Région met en œuvre le projet de « port de Bretagne numérique ». D'une part, le logiciel AP+ proposé à tous les acteurs portuaires des trois ports régionaux sera généralisé en 2016. D'autre part, la Région participera au projet de « guichet unique national », 2016 étant la première année d'exercice du GIE pour les ports équipés de la technologie Vigie. Ainsi, la normalisation des formats d'échanges inter-portuaires au niveau européen sera poursuivie.

Enfin, la Région contribue à la promotion des ports régionaux qui seront pour la troisième fois présents au Salon International des Transports et de la Logistique au parc des expositions de Villepinte en mars 2016. En s'associant pour la première fois à des professionnels du transport et de la logistique de toute la région sur un stand « Bretagne », les ports régionaux s'inscrivent dans une démarche collective de promotion d'une offre multimodale intégrée (fer, mer, route), au service de la performance logistique et économique d'un territoire et de ses entreprises.

II.3. Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires

Le dragage des ports est indispensable pour développer les capacités d'accueil des navires, et à Lorient pour lutter contre l'ensablement de la rade. Ces opérations, réalisées en maîtrise d'ouvrage régionale, présentent une très forte sensibilité.

La mise en œuvre de la « charte des dragages des ports bretons » réalisée à l'initiative de la Région et adoptée par les maîtres d'ouvrage portuaires en 2011 sera poursuivie. Un groupe de travail dragages sera constitué en 2016 au sein de la « conférence régionale mer et littoral ». Il s'agit, dans un contexte déconnecté des

opérations, pour les professionnels portuaires, les usagers et les associations environnementales, de proposer un cadre stabilisé pour la réalisation des futures opérations de dragage en Bretagne.

Dans la rade de Lorient, la Région, l'Agglomération, la DCNS et la Compagnie des Ports du Morbihan ont décidé d'établir conjointement un « Plan de Gestion Opérationnel des Dragages » (PGOD) qui sera présenté en 2016. Prévu sur 10 ans, le PGOD vise, dans une logique de simplification, à faciliter l'obtention des autorisations administratives délivrées par l'Etat et à raccourcir les délais d'instruction des demandes d'autorisation.

L'identification des flux de dégradations des eaux pluviales s'écoulant dans les ports est terminée à Lorient et Saint-Malo, et s'achève à Brest. La démarche associe tous les responsables de ces rejets dans l'objectif d'actions correctives qui amélioreront à terme la qualité des sédiments portuaires. Dans le même objectif, la Région a contraint ses concessionnaires à la certification ISO 14001.

III. Préparer le transfert des ports départementaux

Les « systèmes portuaires » nécessitent une articulation des politiques à l'échelle régionale pour gagner en compétitivité et en coordination . C'est pourquoi la Région se saisit de l'opportunité de la loi NOTRe en se portant candidate au transfert des ports départementaux. Un bordereau dédié est présenté à l'examen du Conseil régional au cours de la session.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 209 « Développer le système portuaire » :

> d'abonder l' autorisation de programme de 191 847 000 € ouverte au titre des exercices 2014 à 2018 de 14 192 000 € ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 597 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 39 780 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 397 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

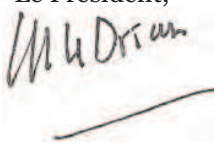

Jean-Yves LE DRIAN

III
Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

Budget primitif pour 2016

Session de mars 2016

Synthèse de la mission

Assurer la relation formation emploi

301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne

302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Améliorer le cadre bâti des lycées

303 Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens

304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

305 Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées

Améliorer les équipements des lycées

306 Améliorer les équipements dans les lycées publics

307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

308 Développer le numérique éducatif

309 Assurer le fonctionnement des lycées publics

310 Participer au fonctionnement des établissements privés

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Favoriser l'apprentissage

312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Assurer les formations sanitaires et sociales

314 Assurer les formations sanitaires et sociales

Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux

315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Développer les langues de Bretagne

318 Développer les langues de Bretagne

Synthèse de la mission

La poursuite du développement des compétences humaines, première richesse bretonne, articule les responsabilités de la Région dans les lycées, en matière d'apprentissage, pour la formation des demandeurs d'emploi et des jeunes, des personnes sous main de justice, en situation de handicap, en matière de formations sanitaires et sociales, pour l'orientation professionnelle, et en matière d'enseignement supérieur, dans son rôle de chef de file.

L'inclusion sociale et l'égalité des chances restent des défis majeurs pour les politiques d'éducation, de formation et d'emploi. Aussi, ce champ de responsabilités et d'interventions très large permet dorénavant à la Région, en lien avec sa compétence en matière de développement économique, de mettre en œuvre une politique de formation globale permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi.

Cette politique se décline autour des compétences régionales dont le fil conducteur est à la fois la relation emploi-formation-orientation tout au long de la vie et la construction de parcours individuels.

La Région a d'abord la responsabilité première d'assurer le fonctionnement de l'appareil de formation initiale des jeunes, de leur fournir un cadre propice à la formation, du lycée à l'université, et dans les instituts de formations sanitaires et sociaux, en lien avec les besoins du territoire.

La Région assure aussi une compétence générale dans le domaine de l'apprentissage. Cette compétence se traduit notamment dans les décisions prises au titre de la carte des formations pour les ouvertures de nouvelles formations dans les Centres de Formation des Apprentis, par le biais des dotations apportées aux centres de formation, par le dispositif qu'elle met en place pour les aides aux apprentis, par les compléments apportés aux aides de l'Etat vers les employeurs des apprentis. En outre, le Conseil régional s'engage dans le développement de la qualité (accueil, relations aux entreprises, lutte contre le décrochage et les ruptures de contrats, développement du numérique,...).

La loi du 8 juillet 2013 instaure de nouvelles modalités pour l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales, en confiant aux Régions le pilotage celle-ci : « *chaque année, après accord du recteur, la région arrête la carte régionale des formations professionnelles initiales* [...]. » La démarche s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale d'évolution de l'offre régionale de formation professionnelle au travers une vision consolidée scolaire/apprentissage.

La réforme de la formation professionnelle de 2014 conforte le Conseil régional dans sa responsabilité en matière de formation des demandeurs d'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes qui sont sortis du système scolaire.

La loi du 5 mars 2014 est également venue conforter la place de la Région comme chef de file du Service Public Régional d'Orientation. Elle stipule notamment : « *L'État et les régions assurent le service public de l'orientation tout au long de la vie.* »

Le SPRO, en Bretagne s'inscrit dans la continuité des orientations du contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle (CPRDFP) et de la dynamique de mise en réseau initiée dans le cadre de la démarche MFP. Axé sur la personne, ses attentes, ses besoins, ses usages, le SPRO s'appuie sur un réseau d'acteurs apportant des expertises complémentaires, et proposant une nouvelle offre de service d'accueil personnalisé et individualisé accessible à tous les publics sur l'ensemble du territoire régional.

La loi Maptam fait aussi de la Région le chef de file des acteurs publics en matière d'enseignement supérieur et de recherche, notamment dans le cadre du schéma régional dédié. Il s'agit de soutenir et favoriser la recherche et de promouvoir les initiatives bretonnes en lien avec les enjeux de développement économique du territoire, les grands enjeux repérés au niveau national, et ceux répertoriés dans la politique européenne de développement de la recherche « Horizon 2020 ».

Le développement des langues de Bretagne et du sport en région représente enfin un objectif complémentaire des enjeux de formations et contribue à l'attractivité de la Bretagne.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit l'élaboration dans l'année suivant le renouvellement du Conseil régional d'un nouveau Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) qu'il conviendra d'articuler avec la SRDEII et le futur SRADDET .

Suite du CPRDFP, remodelé par la loi du 5 mars 2014, son périmètre est étendu à l'orientation et aux conditions d'hébergement et de mobilité des jeunes. Il devra venir confirmer les objectifs fondamentaux que sont :

- la réduction du nombre de jeunes sortant du système scolaire sans diplôme et permettre au plus grand nombre d'élever son niveau de qualification,

- l'amélioration de l'orientation de tous, tout au long de la vie,

- le développement des logiques de parcours, en formation initiale avec le continuum -3/+3 entre l'enseignement pré-bacs et l'enseignement supérieur, comme dans la vie professionnelle, en tenant compte des bouleversements profonds de la réalité même du travail et de l'évolution du salariat,

- le développement des dispositifs permettant une seconde chance à celles et ceux qui connaissent des échecs en assurant des passerelles entre filières de formation.

En 2016, le budget proposé permettra en particulier de :

- répondre aux divers enjeux liés à notre compétence dans les lycées. Des enjeux démographiques avec l'augmentation de la population lycéenne, qui nous conduit notamment au projet de construction des nouveaux lycées de Liffré et de Ploërmel, mais également à un effort pour l'internat. Des enjeux d'optimisation de nos investissements, liés aussi à la transition énergétique, qui nous conduisent à l'élaboration d'un schéma directeur immobilier traçant le cap à 10 ans de l'évolution de notre patrimoine. Des enjeux pédagogiques avec de nouveaux besoins en ressources, équipements et réseaux, notamment liés à la transition numérique. Le projet eFran déposé par l'académie en lien avec le Conseil régional vise à développer l'innovation dans le domaine. Forte de l'expérimentation mise en place dès 2013, la Région va déployer un système territorial de maintenance informatique, à l'image de ce qu'elle a mis en place avec succès sur la maintenance immobilière en 2012. Il nous faut, parallèlement, répondre aux urgences identifiées. Et il nous faut étudier les modalités de maîtrise d'ouvrage permettant de maximiser les travaux réalisés en fonction des moyens financiers mobilisés, et rechercher ainsi l'effet levier maximal de chaque euro investi.

- engager une réflexion sur l'évolution des tarifs de restauration et d'hébergement, ainsi que sur les tarifs du transport scolaire ;

- poursuivre le travail engagé avec les établissements sur la restauration scolaire pour favoriser l'achat des produits alimentaires en circuits courts dans le cadre des dispositions introduites par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

- faire évoluer le dispositif d'aide individuelle aux manuels scolaires, permettant de réorienter son financement vers un projet d'accompagnement des associations scolaires et parascolaires, afin de mieux cibler l'accompagnement des familles, soutenir les initiatives locales et favoriser le développement de l'usage des ressources éducatives numériques, pour tous les élèves, tel que proposé au programme 308

- organiser et articuler la carte des formations professionnelles initiales en lycées comme en apprentissage et en formations sanitaires et sociales, en fonction des besoins des territoires et en veillant à la relation emploi-formation, tout en maîtrisant la dépense publique ;adapter l'appareil des formations sanitaires et sociales aux besoins des territoires en veillant particulièrement à l'intégration et l'articulation du schéma des formations sanitaires et sociales dans le CPRDFOP,

- améliorer de façon continue la voie de l'apprentissage, en faire une filière d'excellence,

- accompagner le développement de l'enseignement supérieur en améliorant le lien avec l'enseignement pré-baccalauréat (poursuite du continuum-3/+3) , en poursuivant la mise en œuvre du CPER 2015-2020, en favorisant la structuration de l'appareil de l'enseignement supérieur et de la recherche, en lien avec la COMUE/UBL.

- participer au développement des liens fructueux entre l'enseignement supérieur, la recherche, l'économie et l'innovation avec une attention particulière aux suites données aux candidatures aux appels à projets lancés par les programmes investissements d'avenir (PIA-IDEX/I-SITE),

- veiller à la mise en œuvre des objectifs fixés par la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne (2015-2020) et accompagner les études pour l'ouverture d'un second lycée DIWAN,

- poursuivre l'articulation de la politique régionale en faveur des pratiques sportives avec celle de la formation en consolidant le développement du Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne et en s'appuyant sur les contrats de partenariat territoriaux et les dispositifs relevant de la compétence « Lycée » et « Tourisme » pour contribuer au financement des infrastructures sportives.

L'effort budgétaire 2016 est tout particulièrement orienté vers la mise en œuvre du plan de mobilisation pour l'emploi. Avec les partenaires, il s'agit de décliner ce plan selon les objectifs et principes généraux suivants :

- Porter à 50 000 le nombre de demandeurs d'emploi en formation sur une année ;

- Favoriser un développement ciblé et de qualité de l'alternance, notamment de l'apprentissage (parcours mixtes, formation des maîtres d'apprentissage, meilleure utilisation des plateaux techniques... ;

- Augmenter notamment, par la formation, y compris par la VAE, le taux de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée ;

- Accélérer l'entrée en formation, pendant la période d'ouverture des droits à indemnisation des demandeurs d'emploi ;

- Rechercher une articulation accrue, au niveau de chaque territoire, entre les offres de formations, leurs modalités d'organisation et les besoins expressément identifiés dans et par les entreprises.

L'enjeu est majeur puisqu'il s'agira de proposer une formation s'inscrivant dans un parcours d'accès à l'emploi durable à près de 50 000 demandeurs d'emploi (alors que 28 000 demandeurs d'emploi ont été formés en 2015). Pour ce faire, la Région, en complémentarité avec Pôle Emploi et les partenaires sociaux, va accroître la mobilisation de ses dispositifs de formation (Programme Bretagne Formation, Action territoriales expérimentales, Dispositif régional d'insertion professionnelle, compétences clés et transverses, dispositifs individuels de formation). Elle pourra aussi accompagner des expérimentations de type « territoire zéro chômeur ».

L'apprentissage est le second enjeu de ce plan. La Région entend proposer la voie d'un modèle breton de développement de l'apprentissage qui pourrait se traduire par un engagement régional renforcé sur l'apprentissage avec les organismes gestionnaires, les partenaires sociaux et l'Etat.

Ce plan pour l'emploi devra également s'appuyer sur de nouvelles modalités de gouvernance avec nos principaux partenaires (Etat, Pôle Emploi, les partenaires sociaux) visant à mieux coordonner nos différents dispositifs, à rechercher une mutualisation des moyens. Cette nouvelle gouvernance préfigurera en partie le projet qui sera proposé au cours de l'année 2016 sur la délégation de compétences de l'Etat en matière de politique de l'emploi. Ces principes sont posés dans le protocole partagé avec l'Etat et Pôle emploi.

Pour mettre en œuvre ce plan, la Région s'appuiera sur les moyens qu'elle obtiendra auprès de l'Etat au titre de l'enveloppe nationale actuellement en cours de négociation et sur un effort propre de plus de 10M€.

Le Conseil régional, chef de file de la mise en œuvre du service public régional de l'orientation, va accompagner les réseaux partenaires afin de rendre effectif un accueil personnalisé et individualisé (API) sur l'ensemble du territoire. L'enjeu est bien de proposer par une proximité dans l'accueil une écoute pertinente et adaptée.

Dans le droit fil du plan breton de mobilisation pour l'emploi exposé fin février, le budget primitif 2016 est renforcé afin d'y intégrer des moyens complémentaires destinés à la mise en œuvre opérationnelle de ce plan en Bretagne, grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires de la Région : Etat, Pôle Emploi et partenaires sociaux, chacun dans le respect de leurs interventions.

Des moyens supplémentaires, nécessaires en 2016, correspondant à la mise en place de 13 418 entrées en formation supplémentaires sont donc à intégrer au budget.

Il faut souligner que ces moyens sont additionnels, en complément :

- de l'effort propre de la Région ;
- ainsi que du maintien des moyens déployés en 2015 en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, y compris la reconduction de l'effet levier permis par l'intervention du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, pour lequel on peut souligner que l'enveloppe fléchée vers la Région a été entièrement actionnée.

L'objectif de réalisation de 13 418 entrées en formation supplémentaires en 2016 en Bretagne s'appuie ainsi sur les moyens financiers importants dégagés par l'Etat (40,2M€), complétés par les partenaires sociaux dans le cadre du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (5,6M€ supplémentaires attendus par rapport aux moyens mobilisés en 2015). Compte tenu des montants déjà inscrits au projet de budget primitif, ce sont 2,88M€ supplémentaires qui peuvent être inscrits en complément pour le FPSPP. En effet, les montants des financements sont établis sur la base de versements maximum à hauteur de 60 % en 2016 par le FPSPP et par l'Etat.

Les modalités de mise en œuvre feront l'objet de conventions d'application, qui seront soumises à la Commission permanente.

La répartition par programme des moyens supplémentaires pour la mise en œuvre du plan, dont le montant global s'élève à 43,070 M€, est la suivante :

- 1,5M€ sont prévus dans le cadre de la mobilisation des dispositifs d'accompagnement aux projets individuels (programme 315) ;
- 33,5M€ sont prévus dans le cadre de l'offre de formation collective, qu'elle soit mise en œuvre directement par la Région, ou dans le cadre de la coordination avec Pôle Emploi (programme 316);
- 8,1M€ sont prévus pour accompagner matériellement les personnes formées (rémunération pendant le stage, aide à la restauration et à la mobilité, programme 317).

La répartition des crédits

Autorisations d'engagement

	AE				
	931	932	933	939	Total
Assurer la relation formation emploi					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	6 794 300				6 794 300
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	650 000	6 405 000			7 055 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens					
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		200 000			200 000
P.0305 Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées		8 010 000			8 010 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics					
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		20 000			20 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		480 000			480 000
Améliorer le fonctionnement des lycées					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		29 900 000			29 900 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		30 720 000			30 720 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		1 478 000		11 840 000	13 318 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	48 300 000				48 300 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	30 366 000				30 366 000
Assurer les formations sanitaires et sociales					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	52 320 000				52 320 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	13 755 000				13 755 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	90 769 000				90 769 000
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	50 000 000				50 000 000
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	1 353 500	180 000	5 262 500		6 796 000
	294 307 800	77 393 000	5 262 500	11 840 000	388 803 300

Autorisations de programme

	AP				
	901	902	903	909	Total
Assurer la relation formation emploi					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orienta					
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		150 000			150 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens		30 000 000			30 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		19 900 000			19 900 000
P.0305 Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées		27 500 000			27 500 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		8 400 000			8 400 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		4 750 000			4 750 000
Améliorer le fonctionnement des lycées					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics					
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés					
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		5 943 000		12 700 000	18 643 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	7 500 000				7 500 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement					
Assurer les formations sanitaires et sociales					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	51 000				51 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environner					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification					
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territori					
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi dura					
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			798 000		798 000
	7 551 000	100 743 000	798 000	12 700 000	121 792 000

Crédits de paiement - Fonctionnement

	CPF				Total
	931	932	933	939	
Assurer la relation formation emploi					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	6 428 000				6 428 000
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	650 000	7 150 000			7 800 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens					
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		200 000			200 000
P.0305 Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées		8 200 000			8 200 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics					
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		20 000			20 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		480 000			480 000
Améliorer le fonctionnement des lycées					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		29 900 000			29 900 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		30 720 000			30 720 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		1 470 000		11 435 000	12 905 000
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	48 300 000				48 300 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	33 043 500				33 043 500
Assurer les formations sanitaires et sociales					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	51 861 000				51 861 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	11 452 000				11 452 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	88 507 000				88 507 000
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	46 600 000				46 600 000
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	1 487 388	180 000	5 128 613		6 796 000
	288 328 888	78 320 000	5 128 613	11 435 000	383 212 500

Crédits de paiement - Investissement

	CPI				Total
	901	902	903	909	
Assurer la relation formation emploi					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orient:					
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		100 000			100 000
Améliorer le cadre bâti des lycées					
P.0303 Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens		43 500 000			43 500 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		19 900 000			19 900 000
P.0305 Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées		25 300 000			25 300 000
Améliorer les équipements des lycées					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		8 100 000			8 100 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		4 750 000			4 750 000
Améliorer le fonctionnement des lycées					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics					
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés					
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		5 043 500		8 900 000	13 943 500
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	8 000 000				8 000 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement					
Assurer les formations sanitaires et sociales					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	8 167 800				8 167 800
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environner					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification					
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territori.					
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi dur:					
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			798 000		798 000
	16 167 800	110 793 500	798 000	8 900 000	136 659 300

Programme 301 > Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

	Projet de BP 2016
AP	- €
AE	6 794 300 €
Total	**6 794 300 €**
CPI	- €
CPF	6 428 000 €
Total	**6 428 000 €**

Au regard des compétences qui sont les siennes en matière de formation professionnelle initiale, apprentissage et voie scolaire, de formations sanitaires et sociales et de formation continue, la Région, en lien avec les différents acteurs et au premier chef les partenaires sociaux, doit se doter d'un système d'observation de la relation emploi formation de qualité. Ce système d'observation participe aux travaux d'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales et plus globalement à la définition d'une stratégie globale d'évolution de l'offre de formation professionnelle en Région.

Cet apport de connaissance, mis à disposition des partenaires, doit participer par ailleurs à la formation continue des professionnels du service public régional de l'orientation (SPRO) sur l'environnement économique et social tant au niveau régional qu'au niveau national. Cet axe s'inscrit dans le cadre de la compétence de la Région en matière de coordination des acteurs membres du service public régional de l'orientation, dont l'objectif en 2016 est de veiller à garantir la mise en œuvre d'un accueil personnalisé et individualisé de qualité, dans l'ensemble des structures partenaires. En 2016, le service public régional de l'orientation doit devenir une réalité pour tous les bretons et les bretonnes.

Le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) qui sera élaboré, à partir de 2016, dans le cadre d'une concertation renforcée au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), identifiera les objectifs fondamentaux de l'action régionale en matière d'orientation et de formation professionnelle pour les cinq prochaines années.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Développer l'observation de la relation emploi-formation

- I.1 Garantir une démarche structurelle d'observation à l'échelle régionale
- I.2 Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires

II. Assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)

III. Mettre en place le service public régional de l'orientation

- III.1 Accompagner les réseaux régionaux
- III.2 Développer la professionnalisation et l'ingénierie
- III.3 Faciliter l'information des publics
- III.4 Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs

IV. Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire

I. Développer l'observation de la relation emploi-formation

I.1. Garantir une démarche structurelle d'observation à l'échelle régionale

Le Groupement Relation Emploi-Formation, en tant que GIP État-Région, assure une mission d'observatoire régional emploi-formation, en appui aux travaux conduits par la Région. Dans le cadre de son programme d'activité, défini annuellement, il conduit la réalisation d'études et d'enquêtes participant à la production d'outils d'aide à la décision pour la définition des politiques régionales en matière de formation professionnelle.

Le programme d'activité du GREF pour l'année 2016, arrêté conjointement par la Région et l'État dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER), portera plus particulièrement sur l'appui technique à la préparation du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) - production d'éléments de diagnostic sur la relation emploi-formation - et au déploiement du service public régional de l'orientation - mise à disposition de données socio-économiques.

Le GREF sera également chargé d'assurer des enquêtes sur l'insertion professionnelle des publics ayant bénéficié de formations relevant de la compétence de la Région (enquêtes « IROISE »). La Région assurera le financement des enquêtes téléphoniques réalisées dans ce cadre auprès des publics, les enquêtes confiées aux établissements de formation faisant quant à elles l'objet d'une indemnisation.

I.2. Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires

En complément des travaux du GREF et afin de répondre à des problématiques spécifiques identifiées tant au niveau régional que territorial, la Région pourra participer au financement d'études :

- par l'attribution de subventions régionales à des projets d'études-actions proposés par des partenaires locaux ou sectoriels, dans le cadre d'appels à projets au titre du Contrat de Plan État-Région ;

- dans le cadre de marchés d'études, quand la Région souhaite disposer d'avis d'opportunité, d'études approfondies ou d'autres éléments d'analyse nécessaires à la prise de décision régionale sur des dossiers précis ;

- par l'attribution de subventions régionales à des projets proposés par des partenaires locaux ou sectoriels, dans une logique d'expérimentation ou pour un approfondissement spécifique sur une question stratégique pour la Région.

II. Assurer la gouvernance de la préparation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)

II.1. Conduire l'élaboration du CPRDFOP au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale prévoit que l'élaboration du CPRDFOP soit conduite au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), confirmant ainsi son rôle d'instance quadripartite de coordination entre les acteurs de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'emploi au niveau régional.

II.2. Associer les acteurs régionaux et territoriaux à la préparation du CPRDFOP, dans le cadre d'une démarche transversale « économie-emploi-formation »

Complémentairement à la démarche de concertation conduite au sein du CREFOP, la Région souhaite associer et mobiliser pleinement les différents acteurs régionaux dans le cadre de la préparation du CPRDFOP. Compte tenu des compétences qui sont les siennes en matière de développement économique, de formation et d'aménagement du territoire, ces travaux s'inscriront dans une approche transversale économie-emploi-formation.

L'analyse des besoins à moyen terme en matière d'emplois, de compétences et de qualification à conduire dans ce cadre, au regard de la situation et des objectifs de développement économique du territoire régional,

impliquera de développer plus particulièrement une démarche de concertation avec les représentants professionnels (Commissions paritaires emploi-formation, branches professionnelles ...). A ce titre, les contrats d'objectifs emploi-formation constitueront un cadre privilégié pour la concertation avec les branches professionnelles qui ont souhaité s'y engager.

Pour favoriser la mobilisation des partenaires, des rencontres thématiques, des groupes de réflexion, des groupes « experts » et des séminaires pourront être organisés à l'initiative de la Région.

III. Mettre en place le service public régional de l'orientation

III.1. Accompagner les réseaux régionaux

L'implication des réseaux régionaux partenaires est indispensable à la mise en œuvre du service public régional de l'orientation.

La Région apportera son soutien aux réseaux qui en exprimeraient le besoin, dans le but de mieux accompagner leurs structures adhérentes dans la mise en œuvre du service public régional de l'orientation (structuration du réseau, soutien à la coordination et à l'animation du réseau...).

La Région soutiendra la plate-forme d'accueil et d'information du Fongecif Bretagne qui participe à l'offre de service dématérialisée de l'accueil personnalisé et individualisé.

La Région poursuivra son soutien à l'Association régionale des missions locales (ARML) afin d'animer le réseau des professionnels des missions locales et d'accompagner notamment chaque mission locale dans la mise en œuvre de l'accueil personnalisé et individualisé (API). En lien avec le plan régional de professionnalisation des acteurs du service public régional de l'orientation, la Région favorisera la mise en œuvre du programme régional de formation des personnels des missions locales.

III.2. Développer la professionnalisation et l'ingénierie

Pour assurer pleinement sa compétence de coordination des acteurs membres du service public régional de l'orientation, et pour garantir la mise en œuvre d'un accueil personnalisé et individualisé de qualité, la Région accompagnera, en lien avec chaque réseau, les structures et les professionnels en soutenant des actions d'ingénierie et de professionnalisation, et en favorisant des actions partenariales locales visant à améliorer le service rendu aux personnes.

La Région entend actionner plusieurs leviers pour accompagner les structures dans la mise en œuvre concrète de ce service :

- créer des outils de connaissance, notamment sur l'environnement socio-économique avec l'appui du GREF ;

- développer la professionnalisation et permettre aux professionnels des différents réseaux de s'enrichir des expériences des autres partenaires et d'échanger sur leurs pratiques ;

- soutenir les actions partenariales locales visant à améliorer le service rendu.

L'évaluation sera également au cœur des préoccupations en 2016. Il s'agira de définir, de manière concertée avec les partenaires du service public régional de l'orientation et le CREFOP :

- des indicateurs permettant de suivre quantitativement les bénéficiaires de l'accueil individualisé et personnalisé,

- des modalités d'enquêtes qualitatives sur la satisfaction des usagers sur le service rendu et la bonne articulation entre le premier niveau d'accueil et les conseils spécifiques.

La Région mettra en œuvre les actions d'évaluation définies et s'attachera notamment à prendre en compte la parole des usagers et à organiser des espaces de concertation permettant de recueillir les avis et propositions des bénéficiaires directs du service public régional de l'orientation dans un souci d'amélioration du service rendu.

Par ailleurs, la Région poursuivra les travaux menés dans le cadre européen au sein de l'association EARLALL, et notamment dans le cadre du projet européen ERASMUS + intitulé BRIDGE. En partenariat avec la Suède et l'Allemagne, ce projet vise à travailler de manière plus précise sur les services d'orientation à destination des publics de faible niveau de qualification.

III.3. Faciliter l'information des publics

- *Construire une offre de services dématérialisés*

La Région développera en 2016, en complémentarité de l'accueil personnalisé et individualisé, proposé dans chaque structure membre du service public régional de l'orientation, une plateforme numérique regroupant les réponses aux premières interrogations d'orientation liées aux métiers, aux formations et à l'emploi posées par tout type de public. Cette plateforme sera accessible au grand public et constituera un outil de travail pour les acteurs du service public régional de l'orientation.

- *Soutenir des actions d'information sur les métiers et les formations*

La Région soutiendra les manifestations d'information sur les métiers et les formations, selon une nouvelle charte qualité qui sera définie en 2016.

Par ailleurs, la prochaine édition des Olympiades des métiers organisée par la Région est en préparation. Elle aura lieu sur l'année scolaire 2016-2017.

- *Communiquer sur le service public régional de l'orientation*

L'année 2015 a été consacrée à la structuration du service public régional de l'orientation, notamment au travers des divers conventionnements avec les structures œuvrant pour ce service.

A partir de 2016, le service public régional de l'orientation doit devenir une réalité pour tous les bretons et les bretonnes. L'accès aux services doit devenir lisible et visible.

Cette priorité nécessitera la mise en place d'une campagne d'information grand public, à travers la définition d'une stratégie de communication, et notamment la réalisation de supports de sensibilisation.

III.4. Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs

La Région assurera la coordination des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs et encouragera, dans ce cadre, le développement des collaborations partenariales dont l'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs du service public régional de l'orientation, les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et le monde associatif permettant de répondre ainsi à l'ensemble des problématiques rencontrées par un jeune en situation de décrochage.

La Région soutiendra la mise en œuvre d'actions de prise en charge des jeunes accompagnés au sein de ces plateformes.

IV. Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire

En lien avec les engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du service public régional de l'orientation, la Région soutient les services apportés par le réseau des missions locales afin d'assurer une sécurisation des parcours des jeunes les plus vulnérables face aux exigences du marché du travail, notamment l'accueil personnalisé et individualisé.

L'accès à une qualification demeure le moyen le plus sûr pour obtenir un emploi durable. Aussi, la Région propose une offre de services au bénéfice des jeunes les plus en difficulté.

En fonction de la situation de chaque jeune, le réseau des missions locales favorise un accès à cette offre de services et accompagne le jeune tout au long de son parcours jusqu'à son insertion dans l'emploi.

En 2016, les missions locales devront prendre en compte le renouvellement du DRIP, et s'attacheront, avec les différents partenaires concernés, à une articulation optimale avec les autres dispositifs destinés au public jeunes notamment la Garantie jeunes.

La Région poursuivra le financement des parcours de formation des jeunes en emploi d'avenir.

Tableau n° 1 : Niveau d'accueil des jeunes les moins qualifiés

	2012	2013	2014	2015	2016 (cible)
Part des jeunes actifs de niveau infra IV	48%	52%	52%	52%	52%
Nombre de jeunes suivis par conseiller technique	172	184	182	155	155

Tableau n° 2 : Accès à la qualification					
	2012	2013	2014	2015	2016 (cible)
Nombre de jeunes entrés en qualification (alternance, PBF)	5 877	5 033	4 975	4 600 (estimation)*	5 000

**:Le nouveau logiciel de suivi des parcours des jeunes, I Milo, déployé en 2015 dans les Missions locales, rencontre de nombreux dysfonctionnements ne permettant pas d'obtenir des données fiables en 2015.*

Par ailleurs, la Région apportera un soutien financier pour permettre un suivi des parcours des jeunes accueillis dans toutes les missions locales.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 301 « Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation » :

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 6 794 300 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 6 428 000€.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 302 > Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

	Projet de BP 2016
AP	150 000 €
AE	7 055 000 €
Total	**7 205 000 €**
CPI	100 000 €
CPF	7 800 000 €
Total	**7 900 000 €**

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des projets éducatifs la Région Bretagne a, depuis plus de dix ans, mis en œuvre un appui financier significatif aux porteurs de projets et permis la mutualisation des bonnes pratiques entre établissements, confortant le rôle de la Région dans le volet éducatif.

Les actions Karta Bretagne et le Conseil régional des jeunes de Bretagne, ainsi que Qualycée pour des lycées à section professionnelle, ont pour ambition commune de faciliter la réflexion, le questionnement et la création de projets collectifs de qualité, partagés par tous et s'inscrivant dans la durée.

Par son dispositif de mobilité collective et et l'attribution de bourses de mobilité individuelle, la Région accompagne chaque année plus de 3 000 jeunes pour des séjours à objectif professionnel en Europe et à l'international. Au-delà de l'expérience professionnelle qu'elles leur permettent d'acquérir, ces mobilités constituent un vecteur de développement personnel (autonomie, confiance en soi, esprit d'initiative ...) propre à développer leur ambition et leur réussite, que ce soit pour la poursuite de leur formation dans l'enseignement supérieur ou leur capacité à s'intégrer dans l'entreprise et évoluer professionnellement.

La Région contribue également au développement de cette dynamique de mobilité : co-animation avec l'Etat, du Comité Régional de la Mobilité (COREMOB), portage depuis 2015 de projets de mobilité dans le cadre du programme Erasmus+ pour le compte d'une dizaine d'établissements de formation sanitaire et sociale, réunions d'établissements bretons en organisant des rencontres annuelles de mutualisation et de partage d'expériences, travail à la structuration du réseau des « développeurs » bretons de la mobilité et incitation à l'accueil de jeunes européens dans les établissements de formation.

Par ailleurs, la Région soutient les familles en agissant sur les coûts liés à la scolarité : l'aide financière pour l'achat du premier équipement professionnel sera harmonisée avec celle attribuée aux jeunes apprentis, afin d'assurer l'égalité entre les jeunes quelle que soit leur statut. En parallèle, la Région souhaite faire évoluer le dispositif d'aide individuelle aux manuels scolaires, permettant de réorienter son financement vers un projet d'accompagnement des associations scolaires et parascolaires, afin de mieux cibler l'accompagnement des élèves, d'une part, et vers le développement de l'usage des ressources éducatives numériques, pour tous les élèves, tel que proposé au programme 308, d'autre part.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens

- I.1 Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées
- I.2 Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons
- I.3 Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique

II. Développer la mobilité internationale des apprenants

- II.1 Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région
- II.2 Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international
- II.3 Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation
- II.4 Informer les jeunes bretons

III. Promouvoir les initiatives associatives, et soutenir les familles

- III.1 Soutenir les projets éducatifs associatifs
- III.2 Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels

I. Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens

I.1. Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens

I.1.1. Contribuer au projet éducatif global de l'établissement

L'action régionale « Karta Bretagne » permet l'accompagnement de la dynamique éducative des établissements secondaires bretons autour de cinq axes thématiques :

- Santé et qualité de vie
- Développement durable et agenda 21
- Ouverture des jeunes au monde
- Éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques
- Égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations

Le calendrier du dépôt des projets est maintenu sur trois dates (juin, octobre et décembre) permettant notamment aux établissements de mettre en œuvre leurs projets dès la rentrée scolaire s'ils les déposent en juin.

En 2016, une réflexion sera engagée afin d'optimiser les subventions régionales au regard des caractéristiques des lycées, des thématiques des projets proposés et de l'enveloppe financière globale dédiée au dispositif. A cet effet, des consultations avec les établissements de formation et les partenaires institutionnels seront organisées afin d'aboutir à des ajustements pour la rentrée 2017.

De plus, la Région souhaite s'inscrire en tant que partenaire éducatif auprès des lycées bretons. Aussi seront organisées, au cours de l'année 2016, de nouvelles réunions de mutualisation, à destination des équipes éducatives et des chefs d'établissement, qui réuniront des porteurs de projets témoignant de la mise en œuvre de leurs actions et des personnes ressources. La valorisation des ressources sera également poursuivie afin de mettre à disposition des équipes, des outils (structures ressources, bonnes pratiques d'accueil en résidence d'artiste) pour construire leurs projets.

Indicateur 1 : Karta Bretagne – Répartition des actions par axe

Année 2014-2015	Santé Qualité de vie	Développement durable et agenda 21	Ouverture des jeunes au monde	Sensibilisation arts, culture, sciences, techniques	Égalité fille garçon lutte discriminations	Total
Budget alloué (en K€)	156	264	692	1 041	100	2 253

D'une manière générale, le financement de l'ensemble des actions d'informations nécessaires à la mise en œuvre des objectifs généraux de la mission III pour la partie formation initiale (plaquettes d'informations spécifiques, manifestations, actions d'information et de formation …) est intégré à ce programme ainsi que les actions relevant des politiques transversales (agenda 21 et égalité femmes– hommes).

I.1.2. Inciter les lycéennes et lycéens à s'engager dans les actions d'ouverture culturelle et artistique

La Région accompagne également les lycées dans l'ouverture culturelle offerte à leurs élèves en leur proposant une implication dans des événements culturels bretons. Les partenariats noués avec le festival Étonnants Voyageurs et le Goncourt des lycéens seront poursuivis pour encourager les projets autour de l'écriture et de la lecture.

Pour le Goncourt des lycéens, le concours de critiques littéraires sera de nouveau proposé avec une recherche d'ouverture européenne en s'appuyant sur les coopérations bretonnes avec la Saxe, la Grande-Pologne et le Pays de Galles. Cela permet à des lycéens étrangers de s'investir aux côtés des 50 classes bretonnes dans la rédaction d'une critique sur l'un des ouvrages de la sélection Goncourt. Des rencontres avec des auteurs pourront également être proposées en prolongement.

La journée « lycéens et apprentis » dans le cadre du festival Etonnants Voyageurs permettra à plus de 800 élèves de découvrir un festival de littérature et de bénéficier de rencontres privilégiées avec des auteurs

contemporains. D'autres partenariats éducatifs dans le domaine de la culture seront étudiés pendant l'année 2016.

I.2. Permettre l 'expression et la création de projets par les jeunes bretons

En 2016 s'achèvera la 6ème mandature du Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne (CRJ). Pendant ce 1er semestre 2016 seront mis en œuvre concrètement les projets des différentes commissions de travail qui composent cet espace d'expression. Ils concernent les thématiques liées à la biodiversité (plantations d'arbres), la tolérance et le respect mutuel (réalisation d'une chanson), la responsabilisation dans le cadre festif (création d'un film-support) et enfin le gaspillage alimentaire (exemple du pain). Il s'agira dès la rentrée 2016 de partager ces projets avec les lycées, les CFA afin de générer débats et appropriation au sein de ces lieux d'éducation.

Ce premier semestre 2016 doit permettre également une réflexion sur les modalités de fonctionnement de cette instance afin de favoriser les liens jeunes élus et conseillers régionaux adultes lors notamment de politiques régionales à mettre en œuvre ou dont le bilan doit être dressé. Ce travail contribuera à l'installation du prochain CRJ fin 2016.

Indicateur 2 : CRJ – taux de présence des jeunes élus et des établissements représentés		
	2014-16 Réalisation 1ère année 6e Mandat	2014-16 Prévision 6e Mandat
CRJ – taux de présence des jeunes élus (nombre de réunions)	Jeunes élus : 78 % (6 réunions) Établissements : 91% (6 réunions)	Jeunes élus : 70% (14 réunions) Établissements : 70% (14 réunions)

I.3. Valoriser les filières professionnelles et technologiques des lycées

I.3.1. Favoriser la mise en œuvre d'une démarche qualité dans les lycées à sections professionnelles et technologiques

La démarche Qualycée permet aux lycées professionnels et technologiques volontaires de développer une démarche qualité et de développement durable au sein de leurs ateliers. Cette mise en œuvre d'un système d'amélioration continue est valorisée par l'attribution d'un label d'une durée de trois ans. Depuis la relance du dispositif, ce sont 25 établissements, tous réseaux confondus, qui ont été labellisés ou dont le label a été renouvelé. Cette démarche s'inscrit en cohérence avec le label « lycée des métiers » délivré par le Rectorat.

En 2016, l'objectif est d'accompagner les lycées sur les évolutions du référentiel renforçant la prise en compte du développement durable et le suivi des indicateurs. De plus, de nouvelles réunions de mutualisation seront proposées afin de partager les bonnes pratiques mises en œuvre par les lycées. Elles seront l'occasion de regrouper les établissements par filière professionnelle pour aborder des problématiques communes et de poursuivre ainsi l'enrichissement du guide des ressources.

De nouveaux lycées pourront intégrer la démarche dès la rentrée 2016-2017. Afin de faciliter la mise en œuvre de leur démarche, un accompagnement financier est également prévu pour l'achat de petits équipements permettant de prendre en compte rapidement les attentes en terme de sécurité et de développement durable. Ce financement est plafonné à 50 % pour les établissements privés.

I.3.2. Favoriser l'approche du milieu professionnel

La Région souhaite développer l'approche du milieu économique par les lycéens en s'appuyant sur les dynamiques de territoire. Aussi, un accord-cadre a été signé en octobre 2015 avec le Rectorat, la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) et l'ESPER (Economie sociale partenaire de l'école de la République). Fondée sur des actions existantes, cet accord a pour objectif de promouvoir l'économie sociale et solidaire auprès des publics scolaires et d'informer les jeunes sur les possibilités d'emploi dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

L'année 2016 sera l'occasion d'encourager les établissements à développer des initiatives de sensibilisation à la pluralité du monde économique et plus particulièrement du secteur innovant de l'économie sociale et solidaire. Des rencontres de mutualisation pourront être organisées afin de valoriser les dynamiques déjà mis en place et de partager les outils pédagogiques pour aborder cette thématique, découvrir les entreprises de ce secteur, développer les stages…

L'implication de la Région dans le concours académique « une entreprise dans votre lycée » sera poursuivie, cette action répondant aux objectifs de découverte du monde économique et de développement de l'esprit

d'entreprise. Il s'agit d'apporter un accompagnement aux équipes participantes et à l'organisation de la journée de clôture , notamment par la remise de prix.

Parallèlement, d'autres actions originales répondant à cet objectif pourront être accompagnées selon des modalités proposées en Commission permanente.

II. Développer la mobilité internationale des apprenants

II.1. Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région

II.1.1. Faciliter les partenariats à l'étranger

Il s'agit d'encourager les recherches de partenaires et la préparation des mobilités collectives des centres de formation d'apprentis, des établissements de formation sanitaire et sociale et des établissements de formation continue. Ces mobilités, préalables à l'organisation de séjours à l'étranger, participent à l'ouverture internationale des établissements et sont l'une des garanties du bon déroulement des séjours des apprenants (identification et sélection des entreprises d'accueil, préparation des conditions logistiques ...). Ce dispositif est très apprécié et souvent présenté comme l'une des conditions de la faisabilité des mobilités collectives.

Indicateur 1 : Évolution du nombre de recherches de partenariat soutenues						
	2011	2012	2013	2013-14	2014-15	*Prévision 2015-2016*
Nombre de recherches de partenariat	18	8	18	12	10	*15*

II.1.2. Soutenir les initiatives collectives

La Région accompagne les mobilités collectives des apprentis, des élèves/étudiants de formation sanitaire et sociale, les stagiaires relevant de ses dispositifs de formation continue. Ces séjours, portés par l'établissement de formation, doivent avoir un caractère professionnel en relation avec la qualification préparée. Ce dispositif encourage très fortement les mobilités collectives des élèves de niveaux V et IV : cette première expérience de mobilité doit permettre aux jeunes bénéficiaires d'envisager petit à petit des mobilités plus longues, plus éloignées et dans une situation de plus grande autonomie.

Indicateur 2 : Nombre de bénéficiaires des aides collectives à la mobilité						
	2011	2012	2013	2013-14	2014-15	Prévisions 2015-2016
Nombre de personnes	1 382	1 470	1 618	1 337	1 057	1050
% de femmes	49,58 %	49,8 %	44,75 %	52 %	48 %	50 %

Le nombre de bénéficiaires de ce dispositif est en baisse depuis le début de l'année scolaire 2014-2015 : il est précisé que les publics des niveaux les plus élevés n'y sont désormais plus éligibles mais peuvent cependant bénéficier de bourses régionales pour des mobilités individuelles.

II.2. Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international

Le dispositif « Jeunes à l'international » s'adresse aux lycéens professionnels / étudiants / apprentis du supérieur / élèves-étudiants de formation sanitaire et sociale, souhaitant réaliser des stages professionnels ou des séjours d'études à l'étranger. Conformément au règlement d'attribution du dispositif, voté à la Commission permanente de mai 2015, les candidats doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement breton et suivre leurs études en Bretagne. La mobilité à l'étranger peut être facultative ou obligatoire mais doit nécessairement avoir lieu dans le cadre du cursus scolaire ou universitaire. Un bilan quantitatif et qualitatif de ce dispositif est présenté chaque année en Commission permanente. Ce dispositif est aujourd'hui entièrement dématérialisé, toutes les demandes de bourses étant déposées sur un Extranet.

II.2.1. Soutenir les projets individuels pré-bac

La Région contribue à la valorisation des filières professionnelles en soutenant la réalisation de stages à l'étranger pour les élèves en formation dans ces filières. Une bourse individuelle forfaitaire d'un montant de 460 € est attribuée par bénéficiaire, pour des stages à l'étranger d'au moins 4 semaines consécutives (26 jours).

Indicateur 3 : Nombre de bénéficiaires pré-bac d'une aide à la mobilité individuelle						
	2011	2012	2013	2013-14	2014-15	Prévisions 2015-2016
Nombre d'élèves bénéficiaires	882	695	679	646	728	800

II.2.2. Soutenir les projets individuels post-bac

La Région accompagne les mobilités de stage ou d'études des étudiants en BTS, DUT, Licence, Master et Diplômes d'Etat des secteurs sanitaires et sociaux, qu'ils soient en formation initiale ou en apprentissage. Un plafond de revenus fixé à 30 000 € de quotient familial (Revenu Brut Global / Nombre de parts) conditionne l'éligibilité des étudiants à cette bourse. Le montant perçu augmente en fonction de la durée passée à l'étranger et des ressources du candidat : la bourse est en effet majorée pour les étudiants boursiers sur critères sociaux de l'Etat. Les étudiants en situation de handicap bénéficient également d'une aide complémentaire.

Indicateur 4 : Nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide régionale à la mobilité individuelle						
	2011	2012	2013	2013-14	2014-15	Prévisions 2015-16
Nombre de séjours individuels financés	1 085	1 080	1 283	1 303	1 449	1 500
Nombre d'étudiants boursiers bénéficiaires	/	/	/	602 (46%)	661 (46%)	750 (50%)

Depuis la rentrée 2015, la Région mène une action spécifique dédiée au développement des mobilités européennes pour les étudiants et personnels des établissements de formation sanitaire et sociale : elle porte un projet européen dans le cadre du programme Erasmus+ intitulé B-MOUVE (Bretagne – Mobilité Ouverture Vers l'Europe). Ce projet s'élargira en 2016 aux élèves de formation sanitaire et sociale. Une trentaine de personnes en bénéficieront en 2015-2016, et plus du double l'année suivante.

II.3. Encourager l'accueil de jeunes européens et internationaux dans les établissements de formation

En 2015, la Région a initié, en lien avec l'Etat, une expérimentation visant à développer l'accueil de jeunes en Service Volontaire Européen (SVE) dans les lycées bretons. Les objectifs de ces accueils sont de contribuer à la dynamique internationale des établissements, de développer des projets spécifiques en lien avec l'interculturalité et la citoyenneté européenne, de stimuler la mobilité sortante des jeunes et de construire de nouveaux partenariats internationaux. Cette expérimentation s'appuie sur des structures de coordination (Bureau Information Jeunesse, FJT, associations d'éducation populaire ...) qui accompagnent les établissements dans leurs projets d'accueil.

En 2016, la Région formalisera son soutien aux établissements et/ou aux structures de coordination qui s'engagent dans des projets d'accueil de jeunes européens dans le cadre du dispositif « Service Volontaire Européen » d'Erasmus+. A terme, d'autres formes complémentaires d'accueil pourront être envisagées (service civique international, volontariat franco-allemand ...).

II.4. Informer les jeunes bretons

Dans le cadre de la convention tripartite Etat / Région / CRIJ Bretagne signée en 2015, la Région contribuera au développement d'un service d'information qui permettra à chaque jeune, quel que soit le territoire où il réside, de disposer d'un accès à une information pertinente, fiable, actualisée et sûre.

III. Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles

III.1. Soutenir les projets éducatifs associatifs

La Région proposera dès 2016, à tous les établissements scolaires qui le souhaitent, une démarche éducative innovante en s'appuyant sur le réseau des associations scolaires et parascolaires pour développer des projets éducatifs ciblés, à destination notamment des publics en difficultés.

Ces projets pourront concerner toutes formes de soutiens scolaires.

Par ailleurs la Région pourra, sur sollicitation des établissements scolaires publics, abonder le fonds social lycéen pour accompagner des dépenses spécifiques d'équipements pédagogiques destinés à des élèves en difficultés particulières ou certaines dépenses liées à l'accueil d'élèves en situation de handicap.

III.2. Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels.

En complément des aides de l'Etat pour les élèves boursiers, la Région souhaite poursuivre son dispositif d'aide individuelle en faveur des lycéens inscrits en lycées professionnels, dans une formation de niveau V (CAP) ou IV (bac professionnel) pour acquérir leurs équipements spécifiques coûteux lié à la formation dispensée. Ces aides seront harmonisées avec celles existantes pour les apprentis.

Enfin, l'action destinée aux lycéens inscrits dans une formation navigante au sein des établissements maritimes bretons avec le financement des vêtements à flottabilité intégrée (VFI) se poursuit également à la rentrée 2016.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 302 « Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 150 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 7 055 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 100 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 7 800 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

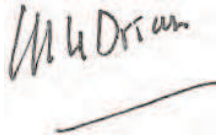

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 303 > Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens

	Projet de BP 2016
AP	30 000 000 €
AE	- €
Total	**30 000 000 €**
CPI	43 500 000 €
CPF	- €
Total	**43 500 000 €**

Ce programme a pour objectif d'adapter le cadre bâti des lycées aux évolutions à la fois des formations mais aussi de la population lycéenne accueillie.

Que ce soit une évolution de la démographie lycéenne dans les secteurs de recrutement d'un lycée nécessitant une augmentation de la capacité d'accueil, d'une ouverture de nouvelles formations nécessitant des aménagements spécifiques ou d'une évolution des référentiels de formations, le cadre bâti doit pouvoir s'adapter à ces différents événements.

Les modifications du cadre bâti s'inscrivant dans le temps long au contraire de ces différentes modifications du contexte, des adaptations transitoires doivent le plus souvent être mises en place en concertation avec les chefs d'établissement et / ou les autorités académiques pour permettre l'accueil des lycéens.nes dans des conditions de formation qui répondent aux attentes de la communauté éducative.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs

I.1 Construire de nouveaux lycées

I.2 Restructurer et accroître les capacités d'accueil des locaux existants

II. Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers

II.1 Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées

II.2 Améliorer l'accès aux ressources numériques

II.3 Permettre aux lycéens de disposer d'espaces sportifs pour l'EPS

> Actions par objectif

I. Disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs

I.1. Construire de nouveaux lycées

Pour répondre à l'évolution des effectifs, l'assemblée régionale a décidé la création de deux nouveaux lycées à Liffré et à Ploërmel pour des capacités initiales d'accueil respectivement de 1200 et 700 élèves. La carte des formations ayant été arrêtée, les études de programmation sont désormais achevées et le concours de maîtrise d'œuvre lancé pour la construction du lycée de Liffré. Il s'agit d'un concours sur APS qui s'achèvera au cours de l'été 2016 par le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Concernant le lycée de Ploërmel, les études de programmation vont démarrer au cours du 1er trimestre 2016 en concertation avec la ville qui a lancé une étude d'aménagement de la zone qui intégrera le futur lycée. Sous réserve de l'avancée de cette étude, le concours sera lancé au cours de ce semestre. La cible qui demandera à être confirmée par l'avancement des études est une ouverture à la rentrée scolaire 2020.

Pour ces deux lycées, le foncier nécessaire à leur construction fait l'objet d'une cession à titre gratuit à la Région par la collectivité ou l'EPCI siège du futur lycée comme pour toutes les nouvelles constructions ou extensions de sites existants depuis le transfert de compétence au profit de la Région. De même, les aménagements de voirie et des abords directs du lycée sont réalisés par la ville d'accueil.

I.2. Restructurer et accroître les capacités d'accueil des locaux existants

En parallèle de la construction de nouveaux lycées, les capacités d'accueil des lycées existants doivent être analysées et optimisées pour répondre à l'évolution de la démographie lycéenne. Ainsi en 2016, des études de maîtrise d'œuvre ou des travaux concerneront plusieurs lycées du bassin rennais pour répondre à cet objectif. Il s'agira des lycées suivants : Jean Macé (Rennes), Victor et Hélène Basch (Rennes), Théodore Monod (Le Rheu), René Cassin (Montfort sur Meu), Mendès-France (Rennes) et Jean Brito (Bain de Bretagne).

Il en va de même pour le lycée Henri Avril (Lamballe) dont la restructuration va entrer en phase d'études de maîtrise d'œuvre en 2016. A Lamballe comme à Bain de Bretagne et au Rheu, dans l'attente de la réalisation des travaux, des bâtiments modulaires permettent d'adapter provisoirement les capacités d'accueil à la réalité des effectifs accueillis à chaque rentrée scolaire.

II. Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers

II.1. Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées

Le plan d'actions 2015-2016, adopté en octobre dernier, décrit par phase – études de programmation, de maîtrise d'œuvre ou travaux – les opérations envisagées dans les lycées jusqu'à la fin 2016. Les travaux en cours sur l'élaboration d'un schéma directeur immobilier intégrant les obligations de la collectivité en terme d'accessibilité permettront, avant la fin de l'année, l'actualisation de ce plan et son glissement sur les deux années suivantes. Les principales opérations qui visent à l'amélioration des conditions d'accueil dans les lycées concernent les locaux à vocation pédagogique mais aussi les internats et les restaurants. Concernant les internats, l'opération la plus importante après la livraison de l'internat du lycée maritime Florence Arthaud début 2016 sera le lancement du concours d'architecture pour la construction d'un nouvel internat au lycée Colbert de Lorient pour l'hébergement des internes de ce lycée et du lycée voisin Marie Le Franc.

Le cas particulier des cités mixtes : dans le cadre des conventions de partenariat conclues avec les départements concernés, la Région exerce la maîtrise d'ouvrage et le préfinancement des travaux. Ces modalités sont identiques pour les travaux réalisés dans le cadre du programme 305.

II.2. Améliorer l'accès aux ressources numériques

Afin d'accompagner le déploiement de la prise en charge de la maintenance informatique par la collectivité, des diagnostics de l'état des réseaux, de la qualité de service, vont être systématisés sur l'ensemble du parc. Cette opération sera réalisée sur plusieurs exercices compte tenu de l'importance du parc. Ces diagnostics permettront de prioriser les opérations d'extension, de mise à niveau ou de construction des réseaux globaux d'établissements qui ne peuvent attendre des opérations plus vastes de rénovation ou de restructuration intégrant des interventions sur les courants faibles. D'autres diagnostics, notamment de détection de matériaux amiantés, peuvent néanmoins dans certains cas avoir pour conséquence un report dans le cadre d'une opération plus globale.

II.3. Permettre aux lycéens de disposer d'espaces sportifs pour l'EPS

Afin d'optimiser la dépense publique et l'usage des équipements sportifs, les lycées sont invités à utiliser les équipements sportifs municipaux qui permettent une ouverture à un plus large public tout au long de l'année. A cette fin, la collectivité participe en contrepartie de cet usage à la fois à la construction, la rénovation ou l'extension de ces installations mais aussi à leur exploitation grâce à la « dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs », versée chaque année aux établissements (cf. programme 309). Lorsque des équipements sportifs sont intégrés dans le périmètre d'un lycée et qu'ils ne peuvent être intégrés au patrimoine de la collectivité siège, ils doivent également participer à l'offre locale.

Les constructions et les rénovations d'équipements sportifs (gymnases, aires extérieures et piscines) réalisées par les villes ou les EPCI bénéficient d'un cofinancement de la Région Bretagne quand ils sont mis à disposition des lycées publics dans le cadre d'une démarche partenariale. Ce dispositif sera reconduit en 2016. Des modalités spécifiques peuvent être définies en partenariat avec les villes ou les EPCI lorsque l'usage consenti à un lycée est très supérieur à celui prévu dans le cadre des aides définies de manière forfaitaire pour l'ensemble des collectivités qui mettent à disposition leurs équipements pour l'enseignement de l'EPS en lycée.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 303 « Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens » :

> d'abonder l' autorisation de programme de 83 200 000 € ouverte au titre des exercices 2015 à 2016 de 30 000 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 43 500 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

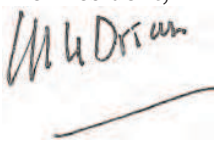

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 304 > Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

	Projet de BP 2016
AP	19 900 000 €
AE	200 000 €
Total	**20 100 000 €**
CPI	19 900 000 €
CPF	200 000 €
Total	**20 100 000 €**

Ce programme a pour objectif d'adapter le cadre bâti des lycées privés. D'une manière générale, il s'agit de répondre aux demandes de construction, de modernisation et de mises aux normes des locaux exprimées par les lycées relevant des réseaux du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) pour les établissements sous contrat avec l'Education Nationale, du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP) et de la Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales (FRMFR) pour les établissements agricoles.

La Région poursuit dans les lycées privés les mêmes objectifs d'amélioration des locaux scolaires et de la qualité environnementale du patrimoine bâti.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers

I.1 Participer à la mise en conformité des locaux

I.2 Améliorer l'accessibilité des usagers

II. Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées

II.1 Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers

II.2 Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau

II.3 Participer à la conservation du bâti

> Actions par objectif

Les demandes de travaux sont transmises chaque année par les chefs d'établissement et font l'objet d'une validation préalable par les autorités de chaque réseau concerné : comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour les 81 établissements sous contrat avec l'Education Nationale, Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP, partie intégrante du CAEC) et Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales (FRMFR) pour les 53 établissements agricoles. Chaque réseau définit la priorité des demandes des établissements de son réseau et perçoit en contrepartie de cette prestation une subvention de fonctionnement.

Les dossiers sont instruits au regard des actions prioritaires définies dans l'éco-référentiel de la Région. Les établissements doivent préciser quels sont les enjeux de l'éco-référentiel concernés par leur projet et décrire, le cas échéant, en quoi et comment leur projet respecte ces enjeux : santé des usagers (enjeu 1) ; énergie (enjeu 2), gestion de l'eau, des déchets et des espaces végétalisés (enjeu 3) ; écogestion (enjeu 4).

Les modalités de financement de la Région respectent les plafonds fixés par la loi Falloux pour les lycées d'enseignement général.

I. Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers

I.1. Participer à la mise en conformité des locaux

Les établissements scolaires accueillent quotidiennement de nombreux usagers, élèves, enseignants, personnels administratifs et techniques de jour comme de nuit. Garantir leur sécurité et leur santé est essentiel. En affichant cette priorité, la Région participe, aux côtés des établissements, au financement de travaux de mises aux normes, remplacement de dispositifs de sécurité contre les risques d'incendie (réfection des réseaux électriques par exemple) avec une attention particulière pour les internats, les services de restauration, les ateliers et les salles de sciences.

I.2. Améliorer l'accessibilité des usagers

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées. Le handicap n'est plus considéré comme une situation d'exception. Il n'est pas inhérent à la personne mais l'effet des obstacles que celle-ci rencontre en raison des difficultés d'accès dans son environnement. La loi rend obligatoire l'accessibilité des locaux neufs et des locaux existants lorsqu'ils sont l'objet de travaux. La personne handicapée doit pouvoir accéder à tous les bâtiments recevant du public et évoluer de manière continue, sans rupture. Par cette action, la Région participe au financement des divers aménagements améliorant les conditions d'accès des publics qui présentent un handicap dans les établissements scolaires.

II. Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées

II.1. Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers

La modernisation et l'adaptation des locaux d'enseignement sont importants pour offrir aux élèves une formation initiale adaptée et efficace. Ces adaptations constituent un préalable indispensable aux évolutions de la structure pédagogique des lycées technologiques et professionnels. Les évolutions des référentiels pédagogiques propres à chaque formation ont également un impact sur l'organisation des locaux dont il convient de tenir compte. De même, la qualité des espaces de vie des élèves, notamment les services de restauration et les internats, favorisent l'égalité des chances et contribuent à la réussite des élèves.

Par cette action, la Région apporte son concours à la rénovation et à l'aménagement des locaux scolaires : salles de cours, ateliers professionnels, internats, service de restauration, centre de documentation et d'information, espaces sportifs.

II.2. Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau

L'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables constituent un enjeu affirmé dans l'éco-référentiel. Par cette action, la Région accompagne les lycées privés dans le financement d'opérations permettant de réduire les dégagements de CO_2 : réfection des installations de chauffage, isolation thermique des bâtiments, rénovation des menuiseries, recours aux énergies renouvelables.

De même, cette action contribue à l'effort de réduction des consommations d'eau et d'amélioration de la qualité de l'eau en participant à la rénovation ou la reconstruction des installations les plus consommatrices en eau, à l'installation de dispositifs d'économie d'eau, à la rénovation des réseaux de récupération des eaux pluviales. Cette action participe indirectement à la maîtrise des charges de viabilisation des établissements.

II.3. Participer à la conservation du bâti

La Région participe au maintien en bon état de conservation du patrimoine des établissements en apportant son concours financier aux opérations de réfection des charpentes et toitures, de ravalement et de bardage.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 304 « Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 19 900 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 200 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 19 900 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 200 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

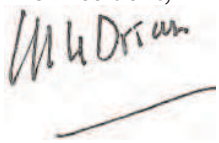

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 305 > Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées

Projet de BP 2016	
AP	27 500 000 €
AE	8 010 000 €
Total	**35 510 000 €**
CPI	25 300 000 €
CPF	8 200 000 €
Total	**33 500 000 €**

S'agissant d'un patrimoine composé d'établissements recevant du public (ERP), les contraintes réglementaires sont importantes – accessibilité, sécurité - et doivent être conjuguées avec les objectifs que la Région se donne en tant que propriétaire et employeur. En tant que promoteur du « plan bâtiment durable breton », la collectivité applique également à son propre patrimoine les objectifs de bâtiment économe en mettant en œuvre des programmes de rénovation thermique des bâtiments les plus énergivores.

Ces objectifs et ces contraintes forment le socle d'un schéma directeur immobilier des lycées en cours de construction dans son aspect patrimonial garantissant un maintien dans le temps du cadre bâti conforme aux nécessités de continuité du service public.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine

- I.1 Améliorer la connaissance du patrimoine
- I.2 Piloter la mise en oeuvre de la stratégie

II. Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers

- II.1 Assurer la sécurité et l'accessibilité des usagers
- II.2 Mobiliser les moyens permettant de faire face aux situations exceptionnelles

III. Assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine

- III.1 Assurer les grosses réparations et le renouvellement des ouvrages
- III.2 Optimiser les installations de chauffage et développer le recours aux énergies renouvelables
- III.3 Assurer la maintenance et l'entretien des lycées par les équipes mobiles d'assistance technique

> Actions par objectif

I. Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine

I.1. Améliorer la connaissance du patrimoine

Prioriser les actions en fonction de l'état du cadre bâti, de ses performances mais aussi de sa conformité réglementaire nécessite de connaître parfaitement ses caractéristiques. Aussi, depuis 2015, des actions ont été engagées et se continueront sur plusieurs exercices pour parfaire la connaissance des quelques 2 millions de m_2 que constitue le patrimoine des lycées. Il s'agit de relevés de plans, diagnostics techniques amiante et avant travaux, de mesures de la qualité de l'air et de diagnostics radon.

Ces différents éléments alimentent la base descriptive du patrimoine et participent à qualifier l'état du bâti indépendamment de sa valeur d'usage issue de l'adéquation aux formations délivrées et à la population accueillie.

I.2. Piloter la mise en oeuvre de la stratégie

La Région a déposé en décembre 2015 son agenda d'accessibilité programmée conformément aux dispositions de l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP. S'agissant d'un agenda de patrimoine d'une durée de 9 ans décomposé en 3 périodes de 3 ans, la 1ère période intègre toutes les opérations répondant conjointement à cette obligation et à la croissance de la démographie lycéenne conformément à la stratégie globale arrêtée par la collectivité.

La stratégie globale doit conjuguer l'ensemble des contraintes réglementaires, les objectifs patrimoniaux de la collectivité – sobriété énergétique, santé des usagers ... - ceux du plan d'amélioration des conditions de travail pour les agents territoriaux en EPLE mais aussi la prise en compte des décisions concertées avec les établissements et les autorités académiques pour l'accueil des formations, l'ensemble devant s'inscrire dans un cadre budgétaire soutenable. Cette stratégie doit se traduire dans un schéma directeur immobilier dont le pilotage se doit d'offrir l'agilité nécessaire à la prise en compte des modifications de contexte et en même temps la stabilité propre à mener des projets immobiliers qui s'inscrivent dans un temps long.

II. Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers

II.1. Assurer la sécurité et l'accessibilité des usagers

Les opérations qui relèvent de la mise en sécurité - incendie, sanitaire...- ou de la mise en accessibilité, s'intègrent souvent dans des opérations lourdes de restructuration notamment en raison de la présence de matériaux amiantés. Elles relèvent de ce programme lorsque le fait générateur est celui d'un diagnostic de l'état du patrimoine et non d'une démarche concertée avec les autorités académiques ou les chefs d'établissement.

Il en va de même pour les opérations décidées par la Région en application des dispositions du code du travail ou pour la mise en œuvre du plan d'amélioration des conditions de travail des agents en lycée. En effet, au contraire des opérations touchant à l'accueil des formations ou aux conditions de vie des lycéen.nes, la concertation avec les chefs d'établissement n'est pas de même nature, ces opérations relevant de la responsabilité propre de la collectivité.

L'éco-référentiel des lycées, dans son volet conception, donne pour les locaux dédiés aux agents des lycées des objectifs à atteindre en terme de qualité et de dimensionnement. La connaissance de ces locaux dont l'aménagement a longtemps été laissé à l'initiative des lycées est imparfaite et une enquête faite auprès des lycées est actuellement en cours d'analyse. Des référentiels spécifiques ont été élaborés pour les laveries des services de restauration ou les lingeries, postes où les conditions de travail nécessitent un traitement particulier en raison des risques pour la santé des travailleurs. Ils sont mis en œuvre dans le cadre des projets de rénovation des services de restauration ou pour les lingeries, dans le cadre d'un plan progressif de mutualisation à l'échelle de plusieurs lycées.

II.2. Mobiliser les moyens permettant de faire face aux situations exceptionnelles

Compte tenu de l'état hétérogène du patrimoine à mettre en regard de son importance, il est nécessaire de mobiliser chaque année des moyens pour réaliser des travaux imprévisibles mais obligatoires et urgents, tels que :

- des travaux de mises aux normes de sécurité et d'hygiène, notamment pour lever des observations émises lors des contrôles périodiques obligatoires ou répondre aux demandes des commissions de sécurité et d'accessibilité ;

- des travaux nécessaires à la continuité du service en raison d'une rupture de canalisation, d'une dégradation subite d'un élément technique ou du cadre bâti ...

- des travaux de rénovation des logements de fonction à l'occasion du départ de l'occupant.

Ces travaux sont réalisés, soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit en maîtrise d'ouvrage déléguée aux établissements lorsqu'ils ne comportent pas de difficulté technique particulière.

Une dotation pour les contrôles obligatoires, les travaux urgents et le petit entretien (la Do.C.O.T.U.P.E) est attribuée chaque année aux établissements pour répondre à leur obligations en terme de contrôles obligatoires et de travaux d'entretien urgents non prévisibles. Cette dotation est attribuée de manière forfaitaire en fonction de la surface bâtie des établissements sans abondement possible en cours d'année.

Ce programme permet également de recourir à la location de bâtiments démontables ou à un transfert de bâtiments existants disponibles, en provenance d'autres sites, pour faire face à une indisponibilité des locaux pendant une période de travaux ou à une montée des effectifs au delà de la capacité d'accueil, sans autre alternative possible à court terme. Lorque les travaux nécessitent des déménagements de mobiliers et d'équipements pédagogiques, ces frais font l'objet d'une prise en charge sous forme de subventions de fonctionnement.

III. Assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine

III.1. Assurer les grosses réparations et le renouvellement des ouvrages

Anticiper la renouvellement des ouvrages et des installations techniques permet de ne pas être en réaction aux pannes et dans l'urgence pour préserver la continuité du service public. Aussi est il nécessaire de réserver des ressources en investissement pour les gros travaux et le renouvellement des équipements techniques, en fonction des durées d'amortissement. Cet objectif de moyen et de long terme doit s'inscrire dans la stratégie globale de maintien du patrimoine et de coût global incluant la maintenance et l'exploitation.

III.2. Optimiser les installations de chauffage et développer le recours aux énergies renouvelables

La maîtrise des consommations énergétiques des lycées est un objectif à la fois financier pour contenir l'évolution des dotations de fonctionnement des lycées et environnemental. La maintenance des installations de chauffage est désormais assurée directement par les services régionaux territorialisés – les équipes mobiles d'assistance technique (EMAT) – qui apportent en outre un accompagnement des lycées dans la conduite des installations pour une pratique plus vertueuse en termes de consommations énergétiques. A l'appui de cet accompagnement, un guide de la conduite des installations de chauffage a été produit à destination des gestionnaires, encadrants et agents de maintenance du patrimoine en lycée.

Toutes les opérations de restructuration comprennent un objectif chiffré de diminution des consommations énergétiques. Le recours aux énergies renouvelables dans les programmes de rénovation de chaufferies (chaufferies bois, raccordement à des réseaux de chaleur faisant appel à des énergies renouvelables) ou de toitures (pose de panneaux photovoltaïques) est systématiquement recherché et mis en œuvre lorsque toutes les conditions technico-économiques sont réunies.

III.3. Assurer la maintenance et l'entretien des lycées par les équipes mobiles d'assistance technique

Les EMAT interviennent dans les domaines du génie électrique, thermique et sanitaire, des installations de cuisine, des revêtements-finitions et enfin des espaces verts. Ces 2 derniers domaines ne sont pas présents dans tous les territoires. Toutefois en matière de revêtements-finitions, le recours à une externalisation des travaux, désormais privilégié, permet d'une part d'intervenir dans des délais plus courts et donc plus facilement compatibles avec le fonctionnement d'un lycée et d'autre part d'offrir un service sur l'ensemble du territoire. Cette spécialité permet d'améliorer la perception des locaux dans des sites pour lesquels aucun chantier lourd de modernisation et de restructuration n'est prévu à moyen ou long terme. Ces travaux dits de maintenance améliorative ont vocation à être planifiés comme les opérations de travaux neufs dans les plans d'action à 2 ans dans le cadre budgétaire défini.

Il est également fait recours à des entreprises extérieures en complément des activités en régie pour maintenir le service rendu aux établissements lorsque la disponibilité des équipes ne permet pas de répondre à toutes les situations. Il en va de même pour certaines installations plus particulièrement sensibles pour la continuité du service comme les installations haute tension mais qu'il est souhaitable, compte tenu du caractère très spécifique de ces interventions, d'externaliser.

Depuis le début de l'année, toutes les EMAT utilisent un outil de GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) facilitant la planification de la maintenance préventive et l'anticipation des opérations de renouvellement des installations techniques maintenues. Ces indications viennent alimenter la planification pluri-annuelle, technique et budgétaire, des interventions en lycée.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 305 « Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées » :

> d'abonder l' autorisation de programme de 36 300 000 € ouverte au titre des exercices 2015 à 2016 de 27 500 000 € ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 8 010 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 25 300 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 8 200 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

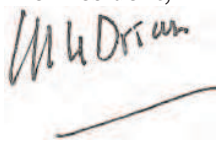

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 306 > Améliorer les équipements dans les lycées publics

Ce programme regroupe un ensemble d'actions dont la finalité est de permettre d'équiper les lycées publics relevant de la compétence de la Région : lycées de l'Éducation Nationale, lycées agricoles, lycées maritimes.

L'intervention de la Région concourt, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, à conforter les performances du système éducatif breton. Ce programme contribue à améliorer les conditions de vie et de travail des lycéens, notamment l'accueil, la restauration et l'hébergement, mais aussi à mettre à disposition des élèves des matériels modernes adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des enseignements dispensés.

Projet de BP 2016	
AP	8 400 000 €
AE	- €
Total	**8 400 000 €**
CPI	8 100 000 €
CPF	- €
Total	**8 100 000 €**

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

I.1 Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules

I.2 Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration

II. Adapter les équipements pédagogiques

II.1 Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations

II.2 Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations

> Actions par objectif

I. Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

I.1. Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules

Cette action assure le financement des équipements qui, d'une manière générale, concourent au fonctionnement normal d'un lycée : mobiliers, véhicules, petits matériels de restauration, équipements d'entretien utilisés par les agents de la Région affectés dans les établissements. Elle représente environ le tiers de l'autorisation de programme votée. La Région prend en charge intégralement ces dépenses hormis pour les petits équipements de restauration pour lesquels une contribution financière des établissements est demandée. Quant aux véhicules, le financement de la Région est plafonné et subordonné au respect d'un niveau maximum d'émission de CO^2.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration des conditions de travail des agents chargés de l'entretien général des locaux des lycées, la Région met en place une nouvelle méthode de nettoyage par balayage humide, plus ergonomique, efficace et économique. Ce projet se traduit par le remplacement à terme de l'ensemble des chariots de ménage. Le déploiement de cette méthode est envisagé sur trois années pour un coût global d'équipements estimé à 2,5 M€. Pour 2016, l'effort de la Région est évalué à 0,65 M€ pour 25 établissements soit près de 8 % des crédits de ce programme.

I.2. Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration

Dans le prolongement de la réalisation du programme pluriannuel des investissements (PPI), la Région assure un accompagnement afin que les locaux soient équipés des mobiliers et matériels nécessaires à leur utilisation. Le niveau d'intervention est déterminé en fonction des besoins exprimés par l'établissement et tient compte, dans un souci de bonne utilisation des crédits, des équipements et matériels en bon état pouvant être redéployés dans les locaux. Cette action mobilise près du quart de l'autorisation de programme ouverte mais la nature des espaces livrés ainsi que le niveau d'avancement du PPI peuvent faire varier ce niveau.

II. Adapter les équipements pédagogiques

II.1. Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations

La Région participe à la modernisation des équipements pédagogiques, afin que l'enseignement dispensé dans les établissements soit en phase avec les réalités des milieux professionnels et puisse intégrer les évolutions technologiques en cours ou à venir.

Les proviseurs sont invités après concertation avec leur équipe pédagogique à élaborer et transmettre leur projet annuel d'équipement pédagogique. Les équipements sollicités doivent correspondre aux référentiels de formation mais aussi s'inscrire dans le cadre des préconisations académiques. Pour s'assurer de la conformité entre les demandes et les besoins réels des formations, mais aussi équiper de manière identique des établissements dispensant une même formation, les corps d'inspection sont sollicités lors de de l'instruction et émettent un avis sur le volet pédagogique.

La Région ayant consenti des efforts importants dans ce domaine, les lycées sont aujourd'hui bien équipés. L'effort pour maintenir le niveau d'équipement se poursuit dans le cadre d'un cofinancement systématique avec chaque établissement. Les équipements les plus onéreux, tels que les machines outils où les équipements dont le coût d'acquisition dépasse les capacités normales de financement d'un établissement scolaire, sont pris en charge intégralement par la Région. De plus, dans le contexte de baisse globale de la collecte de taxe d'apprentissage par les lycées, la Région portera une attention particulière lors de l'instruction des demandes à la situation des établissements. L'objectif consiste à amortir la baisse de cette recette et de permettre aux lycées d'investir dans des matériels pédagogiques qui auraient été en partie financés par la taxe.

II.2. Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République confie à la Région le pilotage de la carte des formations professionnelles initiales. Chaque année, après accord du Recteur, la Région arrête la carte régionale pour les lycées publics de l'Education nationale, les lycées agricoles, les lycées professionnels maritimes. Dans ce cadre, cette action assure le financement des équipements indispensables aux ouvertures de formation.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 306 « Améliorer les équipements dans les lycées publics » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 8 400 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 8 100 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

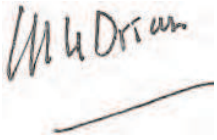

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 307 > Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Ce programme permet de participer au financement des équipements des lycées privés sous contrat avec l'Éducation Nationale, des lycées privés agricoles relevant du Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP), de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR) et du lycée DIWAN.

	Projet de BP 2016
AP	4 100 000 €
AE	20 000 €
Total	**4 120 000 €**
CPI	4 100 000 €
CPF	20 000 €
Total	**4 120 000 €**

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

I.1 Participation à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires

I.2 Participation à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière

II. Adapter les équipements pédagogiques

II.1 Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations

II.2 Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique

II.3 Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale d'équipements informatiques pour les filières d'enseignement général

> Actions par objectif

Les demandes d'équipement sont transmises chaque année par les chefs d'établissement et font l'objet d'une validation préalable par les autorités de chaque réseau concerné : comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour les établissements sous contrat avec l'Education Nationale, Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP, partie intégrante du CAEC) et Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales (FRMFR) pour les établissements agricoles. En contrepartie de leur implication dans la pré-instruction des demandes de leurs établissements, ces derniers bénéficient d'une subvention de fonctionnement.

Les modalités de financement de la Région respectent les plafonds fixés par la loi Falloux pour les lycées d'enseignement général.

I. Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

I.1. Participation à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires

Pour cette action, l'intervention de la Région concerne le financement de mobiliers et de matériels destinés aux espaces d'enseignement, au fonctionnement des services de restauration et d'hébergement ainsi que, pour les lycées sous contrat avec l'Éducation Nationale, l'équipement des locaux de vie lycéenne. Ces équipements font l'objet d'un financement à parité avec chaque établissement.

I.2. Participation à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière

Dans le prolongement du financement des opérations de travaux dans les établissements, la Région assure un accompagnement afin que les locaux rénovés disposent des mobiliers et matériels nécessaires à leur utilisation. Les demandes sont présentées par les chefs d'établissement et les équipements sont cofinancés pour moitié par les établissements. La part de cette action dans le montant de l'autorisation de programme varie fortement en fonction de la nature des travaux livrés.

II. Adapter les équipements pédagogiques

II.1. Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations

Cette action représente plus des deux tiers des financements de ce programme. L'intervention de la Région concerne le financement à parité avec les établissements des équipements pédagogiques sur la base des référentiels des formations. La part des équipements informatiques et audiovisuels est prépondérante dans les demandes. Dans le contexte de baisse globale de la collecte de taxe d'apprentissage par les lycées, le taux d'intervention de la Région peut, en fonction de la situation de l'établissement, être ajusté à la hausse. Il s'agit d'amortir la baisse de recettes de taxe d'apprentissage observée et de permettre aux établissements d'investir dans des matériels pédagogiques qui auraient été en partie financés par celle-ci.

II.2. Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République confie à la Région le pilotage de la carte des formations professionnelles initiales. Chaque année, après accord du Recteur, la Région arrête la carte régionale pour les lycées privés de l'Education nationale, les lycées privés agricoles, les Maisons familiales et rurales. Dans le cadre de cette action, la Région assure le financement intégral des équipements indispensables aux ouvertures de formation.

II.3. Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale d'équipements informatiques pour les filières d'enseignement général

En complément des subventions accordées pour l'acquisition de matériel informatique, la Région met à disposition des établissements sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale, des matériels informatiques. Cette action concerne en priorité les lycées dispensant des enseignements dans les filières d'enseignement général. Environ 600 postes informatiques sont déployés pour équiper ces établissements. Les ordinateurs, identiques à ceux mis en service dans les lycées publics, sont acquis par la Région dans le cadre de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 307 « Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 4 100 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 20 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 4 100 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 20 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

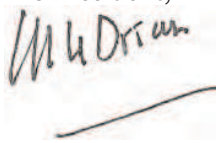

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 308 > Développer le numérique éducatif

	Projet de BP 2016
AP	4 750 000 €
AE	480 000 €
Total	**5 230 000 €**
CPI	4 750 000 €
CPF	480 000 €
Total	**5 230 000 €**

Ce programme regroupe un ensemble d'actions dont la finalité est de mettre à disposition et d'assurer la disponibilité dans les lycées publics relevant de la compétence de la Région, des équipements et ressources numériques utiles à leurs actions de formation.

Ce programme comprend également les crédits associés à la volonté régionale de renforcer l'usage du numérique éducatif pour tous à travers la prise en charge directe, par la Région de la maintenance des équipements informatiques des établissements publics.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques

I.1 Identifier les nouveaux outils numériques

I.2 Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage

II. Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques

II.1 Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques

II.2 Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels

> Actions par objectif

I. Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques

I.1. Identifier les nouveaux outils numériques

Dans le domaine de l'équipement pédagogique, l'innovation est permanente. Cette action a pour ambition d'identifier de nouvelles solutions numériques pouvant demain présenter un intérêt pédagogique.

En 2014, un partenariat a été initié pour une période de deux ans avec l'académie et le réseau CANOPE afin de promouvoir l'usage d'outils numériques auprès des lycées bretons, les accompagner dans l'utilisation pédagogique de ces technologies, et identifier les équipements innovants en cohérence avec leurs besoins. Les enseignants ont ainsi pu accéder à une « numérithèque » leur permettant de découvrir des usages, des outils et ressources et de les emprunter pour une utilisation en cours avec leurs élèves. Par l'intermédiaire de ce dispositif, une veille technologique sur les nouveaux équipements a pu être assurée. Les retours d'expérience ont permis de valider ou non l'adéquation entre les fonctionnalités des matériels et les pratiques en classe. Pour 2016, il est proposé de reconduire ce partenariat qui représente un coût annuel de 35 k€ en fonctionnement.

I.2. Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage

Depuis 2011, la Région participe financièrement au développement par l'académie de l'Espace Numérique de Travail (ENT) « Tout@tice ». Cet outil se présente comme un portail web offrant aux divers acteurs l'accès aux ressources et services liés à leur profil. Il constitue l'un des vecteurs du développement des usages des ressources numériques en lycée. Dans le cadre de la clarification des compétences opérée par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République adoptée en juillet 2013, le partenariat avec l'académie a été reconduit. La Région s'est ainsi engagée à subventionner de 2014 à 2017, la

mise en œuvre et le développement par l'académie de l'ENT dans les lycées de Bretagne pour un montant global de 1,37 M€ dont 270 k€ pour l'année 2016. Quant à l'académie, au delà du développement de l'outil, elle assure l'accompagnement pédagogique des enseignants et des élèves pour l'usage de ces ressources.

II. Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques

II.1. Mettre à disposition des équipements favorisant les usages numériques

L'effort de la Région pour mettre à disposition des lycéens des équipements récents est conséquent. Le parc informatique actuel pour la pédagogie totalise près de 30 000 ordinateurs, soit en moyenne un poste pour trois élèves. Le parc actuel, au regard des formations dispensées et du nombre d'élèves, apparaît suffisant et son extension doit donc maintenant être exceptionnelle. Compte tenu de l'impact environnemental de la fabrication et de l'utilisation des ordinateurs, la priorité est donnée à la mutualisation et à la prolongation de la durée d'utilisation des équipements. Cependant, sur la base d'une durée de vie minimale de six années, le renouvellement des matériels mobilise une part importante des crédits, de l'ordre de 2,5 M€ par an. Les équipements sont acquis directement par la Région dans le cadre de procédures de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage. Les ordinateurs mis à disposition disposent tous d'une suite bureautique libre, contribuant ainsi à la diffusion des logiciels libres auprès des établissements.

Cette action finance également d'autres équipements qui participent au développement des usages numériques tels que les mallettes de baladodiffusion utilisées en langues, les solutions interactives, le matériel d'expérimentation assistée par ordinateur, ou bien encore des tablettes numériques.

II.2. Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée

Les équipements numériques jouent un rôle majeur dans les enseignements et leur disponibilité doit être assurée. La question de la maintenance informatique en lycée a été évoquée, à plusieurs reprises, par les proviseurs et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République adoptée en juillet 2013, confie aux Régions de nouvelles responsabilités dans ce domaine, sans transférer de moyens toutefois.

Depuis quelques années la Région a fait le choix d'intervenir de manière ciblée dans la maintenance informatique aux côtés de l'académie auprès d'une vingtaine d'établissements, de toutes tailles, situés en zone rurale ou urbaine, tous réseaux confondus. Un service a été créé au sein de l'administration régionale avec des techniciens intervenant directement dans ces lycées. La collaboration avec l'académie a permis d'identifier les processus techniques à mettre en place ainsi que le dispositif à déployer en vue de la généralisation à l'ensemble des lycées.

Pour 2016, la Région entend engager la généralisation de la prise en charge directe de la maintenance informatique des établissements publics locaux d'enseignement dont elle à la charge, au profit d'une meilleure accéssibilité et du développement des usages pédagogiques.

Le dispositif cible s'articule classiquement autour de trois niveaux d'interventions techniques. Le premier niveau (N1) correspond aux interventions de base en établissement permettant d'assurer la disponibilité du système d'information pour la pédagogie. La Région a souhaité investir immédiatement ce niveau par l'identification au sein du tableau de répartition des moyens (TRM) de chaque établissement, d'une compétence informatique dont la quotité est en lien avec l'étendue du parc. Les besoins sont estimés à 53 équivalents temps plein dont 23 agents à temps complet. Cette nouvelle compétence métier est désormais intégrée dans les discussions annuelles avec les lycées sur leur dotation en moyens humains. Aujourd'hui un lycée sur cinq dispose de ce premier niveau d'intervention.

Le second niveau (N2) assure les interventions sur les architectures et les équipements de réseaux. Ces techniciens ne sont pas rattachés à un établissement mais répartis sur l'ensemble du territoire. Le besoin à terme est estimé à 26 agents, dont 4 sont déjà en fonction, en complément des 10 postes actuels que l'académie affecte historiquement à ces missions dans le réseau de l'éducation nationale.

Enfin, le dernier niveau (N3), avec trois ingénieurs, est en charge de l'ingénierie informatique sur les composantes systèmes, réseaux et télécoms. Il permet également de conduire les audits dans les établissements avant la mise en œuvre d'opérations lourdes sur les réseaux. Inexistant pour le moment, sa mise en place est stratégique car elle détermine les orientations techniques permettant une homogénéisation et une industrialisation des architectures cibles à implanter en établissement.

Un déploiement progressif est prévu tenant compte des problématiques techniques et des organisations propres à chaque établissement. Chaque année, cela revient à intégrer une quinzaine de permettant une

mise en place complète en cinq années. En résumé, sur cette base, l'effort de recrutement pour 2016 serait de trois ingénieurs (N3) et neuf techniciens (N2) tel que proposé au programme 9012. En adéquation avec ce déploiement, les crédits du présent programme intègrent les moyens d'investissement permettant l'achat des matériels de remplacement lors des opérations de maintenance, ainsi qu'une enveloppe en fonctionnement pour mener les diverses études et audits.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 308 « Développer le numérique éducatif » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 4 750 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 480 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 4 750 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 480 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

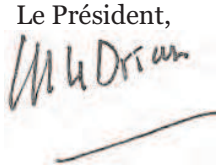

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 309 > Assurer le fonctionnement des lycées publics

En charge des moyens humains, matériels et financiers fournis aux établissements scolaires, la Région est responsable des missions liées à l'accueil, la restauration et l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des lycées. Les missions d'éducation, d'encadrement et de surveillance des élèves relèvent de la compétence de l'Etat. En outre, la Région attribue les ressources financières nécessaires au fonctionnement matériel des lycées pour couvrir notamment les charges de viabilisation telles que l'eau, le gaz et l'électricité, assurer l'entretien courant et accompagner la mise en œuvre des activités pédagogiques.

	Projet de BP 2016
AP	- €
AE	29 900 000 €
Total	**29 900 000 €**
CPI	- €
CPF	29 900 000 €
Total	**29 900 000 €**

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

I. Mettre en place une démarche globale de progrès

- I.1 Définir une démarche de progrès adaptée à chaque mission
- I.2 Piloter les métiers et les compétences
- I.3 Établir et formaliser des relations contractuelles

II. Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement

- II.1 Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
- II.2 Assurer le patrimoine scolaire
- II.3 Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles
- II.4 Collecter les déchets liés aux activités pédagogiques

III. Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens

- III.1 Attribuer des aides aux associations sportives des établissements scolaires
- III.2 Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

> Actions par objectif

I. Mettre en place une démarche globale de progrès

I.1. Définir une démarche de progrès adaptée à chaque mission

Dans un souci de concertation avec les agents et les établissements, la démarche de qualité du service public se poursuivra en 2016 :

- La mission « entretien général » se professionnalise avec la diffusion d'une nouvelle méthode de net-toyage par pré-imprégnation. Déployée sur trois ans dans l'ensemble des lycées publics bretons, cette méthode, plus ergonomique, va permettre d'améliorer les conditions de travail des agents de service général tout en étant économique et efficace ;

- Dans le but de définir le niveau de qualité de service et d'harmoniser les pratiques, l'année 2016 verra la création d'un référentiel « hygiène et propreté ». Cet outil, qui devra être partagé, sera construit en collaboration, notamment avec des gestionnaires et des encadrants de service général.

- En restauration collective : au delà du respect des normes d'hygiène et des principes d'équilibre alimentaire, il s'agit d'améliorer la qualité des repas servis en encourageant les modes de fabrication « maison » et en favorisant l'approvisionnement en denrées de qualité, en circuits courts ;

- Afin de réaliser un état des lieux précis de l'origine des produits entrant dans la composition des menus, un travail d'observation va être mené ;

- Un plan d'action pour la gestion et la valorisation des déchets de service de restauration (biodéchets) sera établi.

- La mutualisation des lingeries se poursuivra dans un objectif de professionnalisation de la mission de blanchisserie et d'amélioration des conditions de travail.

- Compétence transférée par la loi du 8 juillet 2013, la maintenance informatique dans les EPLE s'articule autour de 3 niveaux d'intervention. Le niveau 1, qui permet d'assumer des interventions de base dans les établissements et d'assumer la disponibilité du système d'information pour la pédagogie, est en cours de déploiement depuis 2014. Il s'agit de le poursuivre en 2016, avec un objectif de généralisation de la mission à la quasi-totalité des établissements.

- La maintenance courante du patrimoine bâti est en cours de redéfinition, elle se recentre sur les corps de métiers essentiels et se structure dans le cadre d'un maillage territorial. Afin d'orienter les équipes techniques dans les lycées, de leur donner un cadre de référence et de renforcer la maintenance préventive, « le guide de la maintenance courante et de la conduite des installations en EPLE »sera diffusé dans les établissements en 2016.

- La mise en place de la gestion différenciée des espaces verts dans les établissements se poursuivra. Respectueuse de l'environnement et économe en ressources, elle supprime l'impact des produits phytosanitaires tout en améliorant et valorisant le travail des équipes.

- Etendue à la quasi-totalité des établissements, la mission encadrement se structure avec la prise de poste des quatre référents encadrement qui a eu lieu fin 2015. En accentuant la présence territoriale auprès des agents encadrants, ils travailleront à améliorer l'organisation et diffuser les bonnes pratiques.

I.2. Piloter les métiers et les compétences

L'amélioration de l'exercice des missions régionales dans les lycées nécessite une adaptation continue des moyens alloués en personnel attribués aux établissements. Chaque année depuis 2012, dans le cadre du dialogue de dotation mené avec les EPLE, les transferts et transformations de postes réalisés permettent d'optimiser et d'équilibrer l'allocation des ressources.

Cette démarche sera menée en 2016 afin de poursuivre le déploiement des agents de maintenance informatique de niveau 1. Elle permettra également l'attribution de moyens à la mission d'accueil dans les lycées agricoles et maritimes.

Déployé en 2015 dans l'ensemble des lycées publics bretons, le logiciel de gestion des activités « My antiriade » permettra de conduire, en 2016, des premières actions d'harmonisation des pratiques en matière d'organisation du travail, en s'appuyant notamment sur les référents encadrement.

I.3. Etablir et formaliser des relations contractuelles

La mise en œuvre de cette démarche globale de progrès nécessite de conforter le partenariat avec les établissements, de préciser et de formaliser les responsabilités, dans le respect des compétences de chacun. Le contrat tripartite Etat-Région-EPLE est le support que le législateur a choisi lors du vote de la loi du 8 juillet 2013.

La collectivité arrêtera les termes de ce nouveau contrat qui viendra formaliser la volonté commune des parties de conjuguer les efforts en faveur de la réussite des lycéennes et des lycéens bretons.

II. Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement

II.1. Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique

Les dotations annuelles de fonctionnement versées aux établissements scolaires représentent environ 90 % du montant des crédits inscrits à ce programme. Pour information, elles sont composées de deux parts, une part « pédagogique » qui tient compte, à la fois, des effectifs et des formations dans lesquelles ils sont inscrits et une part « viabilisation » qui tient compte de l'évolution des dépenses relatives aux fluides.

L'ouverture du marché du gaz à la concurrence a permis aux établissements de souscrire des contrats plus avantageux depuis le 1er janvier 2015. En effet, l'adhésion au nouveau dispositif d'achat groupé de gaz naturel proposé par l'UGAP a eu pour conséquence une baisse des dépenses en la matière. Par ailleurs, le contrat proposé par le SDE22 (syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor), devrait permettre de stabiliser les coûts de fourniture d'électricité pour les lycées qui y ont souscrit. Ces éléments permettront de contenir l'enveloppe financière dédiée aux dotations annuelles de fonctionnement.

La Région attachant de l'importance au développement des langues régionales, des crédits spécifiques sont alloués aux établissements dispensant l'enseignement du breton et du gallo.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les lycées agricoles, ils bénéficient d'un complément prenant en compte les coûts induits par les transports liés aux activités pédagogiques nécessitant de fréquents déplacements.

Pour finir, des compléments de dotation de fonctionnement peuvent être le cas échéant attribués lorsque les lycées sont confrontés à des dépenses non prévues, liées notamment à des décisions prises par la Région ou encore à des conditions climatiques défavorables. Préalablement, les demandes formulées par les établissements font l'objet d'un examen tenant compte de leur situation financière.

Tableau n° 1 : Evolution des dotations de fonctionnement

	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Dotations annuelles de fonctionnement	24,43 M€	25,63 M€	26,27 M€	26,96 M€	27,01 M€
Dotations complémentaires de fonctionnement (DCF)	1,04 M€	0,88 M€	0,92 M€	0,50 M€	0,32 M€
Dont surcoûts induits par les travaux réalisés par la Région en tant que maître d'ouvrage	0,43 M€	0,41 M€	0,34 M€	0,21 M€	0,01 M€
Poids des DCF par rapport aux dotations annuelles	4,3 %	3,4 %	3,5 %	1,9 %	1,2 %

II.2. Assurer le patrimoine scolaire

Les risques liés à l'usage du patrimoine scolaire dont la Région a la charge sont couverts dans le cadre d'un contrat « responsabilité civile » souscrit pour une durée de cinq ans, à compter de 2015.

II.3. Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles

Des dotations pédagogiques sont versées aux lycées agricoles publics pour compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves. A terme, le versement de ces dotations doit être conditionné par la signature d'un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP), en lien avec la Nouvelle alliance agricole, et le respect des orientations régionales, à savoir l'intensification de la prise en compte des processus écologiques, l'autonomie alimentaire, l'autonomie par rapport aux intrants, l'autonomie énergétique, l'autonomie économique, et enfin le développement de filières de qualité et des usages pédagogiques de l'exploitation.

II.4. Collecter les déchets liés aux activités pédagogiques

Chaque année, dans le cadre de marchés publics, la Région organise en lieu et place des établissements scolaires les campagnes de collecte :

- des déchets toxiques issus notamment des activités des laboratoires et des ateliers ;

Tableau n° 2 : Evolution des quantités de déchets toxiques collectés dans les lycées					
	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Quantités de déchets toxiques collectées dans les lycées (en tonnes)	36,8	29,2	34,7	39,4	37,5

- des déchets d'équipements électriques et électroniques, notamment des ordinateurs et des téléviseurs obsolètes.

Tableau n° 3 : Evolution des quantités de déchets d'équipements électriques et électroniques dans les lycées					
	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Quantités de déchets d'équipements électriques et électroniques collectées dans les lycées (en tonnes)	ND	ND	106,6	65,9	96,8

III. Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens

III.1. Attribuer des aides aux associations sportives des établissements scolaires

La Région verse aux associations sportives des lycées une aide afin de soutenir le sport de compétition scolaire. Ainsi, elle participe à la prise en charge des déplacements collectifs induits par la participation des élèves aux compétitions sportives de niveau régional, interrégional ou national organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Tableau n° 4 : Evolution du nombre d'élèves participant aux compétitions sportives scolaires					
	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre d'élèves participant aux compétions scolaires	3 786	4 149	4 763	4 339	4 506
Niveau régional	2 835	3 261	3 619	3 282	3 465
Niveau interrégional	421	313	493	398	402
Niveau national	530	575	651	659	639

III.2. Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

Dans le cadre des activités physiques et sportives, les équipements intégrés aux établissements scolaires peuvent s'avérer insuffisants. Afin de maintenir un enseignement de qualité dans des conditions normales de fonctionnement, la Région verse une dotation d'accès aux équipements sportifs situés en dehors des lycées afin de participer à la prise en charge des coûts induits par leur utilisation.

Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 309 « Assurer le fonctionnement des lycées publics » :

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 29 900 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 29 900 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

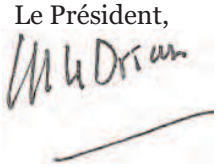

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 310 > Participer au fonctionnement des établissements privés

	Projet de BP 2016
AP	- €
AE	30 720 000 €
Total	**30 720 000 €**
CPI	- €
CPF	30 720 000 €
Total	**30 720 000 €**

La Région intervient auprès des établissements privés en leur versant d'une part, des dotations de fonctionnement et en leur faisant bénéficier d'autre part, d'opérations ciblées, telles que les collectes de déchets toxiques et électriques, financées directement par la Région dans le cadre de marchés publics.

Le programme s'articule autour des deux axes suivants :

I. Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement

I.1 Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique

I.2 Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles

I.3 Collecter les déchets liés aux activités pédagogiques

II. Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens

II.1 Attribuer des aides aux associations sportives des établissements scolaires

II.2 Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

> Actions par objectif

I. Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement

I.1. Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique

Pour ce qui concerne les dotations versées aux établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale, la Région Bretagne intervient à double titre. En effet, elle contribue, d'une part, à la prise en charge des dépenses de viabilisation, d'entretien, de maintenance, liées à la mise en œuvre de leurs activités pédagogiques (part « matériel ») et, d'autre part, à celle des rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat (part « personnels »).

S'agissant de la part « matériel », elle est calculée à parité avec les dotations versées aux établissements publics. Ainsi, leur montant pour l'année 2016, correspondra à 95 % de celui versé en 2015, hors enveloppe dédiée à l'enseignement du breton et du gallo.

En effet, la Région attache de l'importance au développement des langues régionales. C'est pourquoi, des crédits spécifiques, faisant partie intégrante des dotations annuelles, part « matériel », sont alloués aux établissements dispensant l'enseignement du breton et du gallo.

Tableau n° 1 : Evolution des dotations de fonctionnement					
	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Montant global du forfait d'externat (part « personnels »)	11,39 M€	11,26 M€	11,25 M€	11,36 M€	11,78 M€
Montant global des dotations annuelles de fonctionnement (part « matériel »)	16,94 M€	17,54 M€	17,84 M€	18,11 M€	18,05 M€

I.2. Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles

Des dotations pédagogiques sont versées aux lycées agricoles privés pour compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves. A terme, le versement de ces dotations doit être conditionné par la signature d'un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP), en lien avec la Nouvelle alliance agricole, et le respect des orientations régionales, à savoir : l'intensification de la prise en compte des processus écologiques, l'autonomie alimentaire, l'autonomie par rapport aux intrants, l'autonomie énergétique, l'autonomie économique, et enfin le développement de filières de qualité et des usages pédagogiques de l'exploitation.

I.3. Collecter les déchets liés aux activités pédagogiques

Chaque année, dans le cadre de marchés publics, la Région organise en lieu et place des établissements scolaires les campagnes de collecte :

- des déchets toxiques issus notamment des activités des laboratoires et des ateliers ;

Tableau n° 2 : Evolution des quantités de déchets toxiques collectés dans les lycées privés					
	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Quantités de déchets toxiques collectées dans les lycées (en tonnes)	26,4	15,1	18,2	20,3	20,6

- des déchets d'équipements électriques et électroniques, notamment des ordinateurs et des téléviseurs obsolètes.

Tableau n° 3 : Evolution des quantités de déchets d'équipements électriques et électroniques dans les lycées privés					
	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Quantités de déchets d'équipements électriques et électroniques collectées dans les lycées (en tonnes)	ND	ND	59,1	33,9	40,5

II. Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens

II.1. Attribuer des aides aux associations sportives des établissements scolaires

La Région verse aux associations sportives des lycées une aide afin de soutenir le sport de compétition scolaire. Ainsi, elle participe à la prise en charge des déplacements collectifs induits par la participation des élèves aux compétitions sportives de niveau régional, interrégional ou national organisées par l'Union Générale et Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL).

Tableau n° 4 : Evolution du nombre d'élèves participant aux compétitions sportives scolaires					
	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
Nombre d'élèves participant aux compétions scolaires	3 392	3 155	3 564	3 959	3 533
Niveau régional	2 341	2 123	2 448	2 914	2 393
Niveau interrégional	298	321	286	112	268
Niveau national	753	711	830	933	872

II.2. Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

Dans le cadre des activités physiques et sportives, les équipements intégrés aux établissements scolaires peuvent s'avérer insuffisants. Afin de maintenir un enseignement de qualité dans des conditions normales de fonctionnement, la Région verse une dotation d'accès aux équipements sportifs situés en dehors des lycées afin de participer à la prise en charge des coûts induits par leur utilisation.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 310 « Participer au fonctionnement des établissements privés » :

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 30 720 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 30 720 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

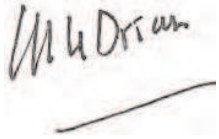

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 311 > Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

	Projet de BP 2016
AP	18 643 000 €
AE	13 318 000 €
Total	**31 961 000 €**
CPI	13 943 500 €
CPF	12 905 000 €
Total	**26 848 500 €**

La Région soutient activement le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les récentes lois de réforme territoriale ont reconnu son rôle de chef de file en ces domaines. Elle l'exerce notamment au travers de l'élaboration et la mise en œuvre du schéma régional dédié, adopté en Bretagne en octobre 2013, ainsi que par le pilotage de la réalisation et de la mise en œuvre du Contrat de plan et de son volet ESR, qui concentre l'essentiel des investissements mobilisés sur ces secteurs. La politique régionale se déploie dans un contexte très mouvant, lié à la structuration des COMUEs d'une part, et aux candidatures portées par les acteurs académiques en réponse au programmes d'investissement d'avenir.

Au-delà de l'amélioration du continuum formation/recherche/innovation, de l'attractivité et du rayonnement de la Bretagne, les enjeux de l'ESR touchent à la vie des étudiants et leurs capacités à se former et aller vers l'emploi, aux conditions matérielles dans lesquelles exercent enseignants et chercheurs. L'accompagnement peut ainsi se matérialiser à travers une réhabilitation immobilière, l'acquisition d'un spectromètre ou le lancement d'un programme de recherche par l'embauche d'un doctorant.

Si la Région cible prioritairement les thématiques porteuses pour le territoire et sa compétitivité définies dans le cadre de sa stratégie de spécialisation intelligente (S3), elle cible également les actions qui concourent à la transformation et à l'évolution du champ concerné : (r)évolution numérique des apprentissages, meilleure fluidité des parcours, besoin de culture scientifique réaffirmé.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Une région visible et attractive, cultivant l'excellence

- I.1 Une recherche bretonne active dans un concert mondial
- I.2 Rayonner et attirer

II. Une région mobilisée

- II.1 Créer les conditions de la réussite
- II.2 Cultiver une envie
- II.3 Une recherche ancrée dans le territoire régional
- II.4 Communiquer et informer

III. Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche

- II.1 Permettre le déploiement du c@mpus numérique
- II.2 Favoriser les applications et pratiques numériques

I. Une région visible et attractive, cultivant l'excellence

I.1. Une recherche bretonne active dans un concert mondial

L'acquisition d'équipements scientifiques de haut niveau demeure cruciale pour les laboratoires, dans le cadre de leurs recherches ouvertes sur et avec le monde. A ce titre, le Contrat de Plan Etat-Région constitue le vecteur privilégié de soutien par les acteurs publics. Des dynamiques collectives avérées sont également soutenues, en cela qu'elles permettent une recherche partenariale à valeur ajoutée.

La recherche, si équipée soit-elle, ne peut s'opérer sans la matière grise dédiée à la connaissance, au premier rang desquels les doctorants et les post-doctorants. Dans ce cadre, sont financés les dispositifs d'allocations de recherche doctorales *ARED* et de stratégie d'attractivité durable *SAD*. L'accent est mis sur les thématiques forces de la région et sa capacité à attirer les talents, cet arsenal étant complété par le renforcement des relations internationales des équipes à travers la mobilité doctorale sortante.

Indicateur n° 1 : Mesure du soutien régional aux projets de recherche					
	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 cible
Nombres de thèses soutenues par la Région	302	395	412	428	435
Nombre de post-doctorats soutenus	29	30	35	37	37

L'effort d'ouverture continue de la Bretagne à l'espace européen de la recherche calibré dans le programme *Horizon 2020* et aux collaborations internationales doit être poursuivi. Il se traduit notamment par le soutien à la plate-forme de projets européens, organisée territorialement et par domaine d'innovation stratégique, qui accompagne enseignants et chercheurs dans leur quête de réseaux et financements européens. A cet égard et de façon complémentaire, le dispositif de soutien à la préparation de projets européens *S2PE* est reconduit en recherche et formation.

La création de chaires internationales de haut niveau dans le domaine de la cybersécurité est soutenue, démontrant la vitalité du secteur et la capacité des acteurs académiques à fournir un terreau propice aux meilleures innovations. En fonction des opportunités et dynamismes, la création de nouvelles chaires pourra être étudiée.

I.2. Rayonner et attirer

Par la mobilisation du CPER, des opérations de réhabilitation du patrimoine immobilier des établissements sont programmées, dans le but d'améliorer le confort fonctionnel, thermique et la performance économique des bâtiments. Une réflexion plus large par ailleurs, relative à la massification de la rénovation avec un objectif de Facteur 4 (réduction des émissions de gaz à effet de serre), sera menée avec les acteurs et en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

La qualité de vie étudiante – cités universitaires, lieux de restauration – sera également accompagnée, une convention liée au CPER avec le CNOUS devant réaffirmer la volonté sur le territoire d'offrir les meilleures prestations possibles.

Indicateur n° 2 : Nombre d'opérations d'investissements immobiliers					
	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 cible
Nombres d'opérations immobilières soutenues (enseignement supérieur)	9	6	3	8	10

II. Une Région mobilisée

II.1. Créer les conditions de la réussite

A la proposition d'une offre de formations cohérente en lien avec les forces et les emplois des territoires, dans le cadre d'un continuum bac-3/bac+3 lisible, doit implicitement s'ajouter la proposition de formations rénovées qui font l'objet d'une ingénierie innovante. Le soutien à la pédagogie par le numérique et aux humanités numériques sera notamment mis en exergue.

En outre, afin de lutter contre toutes formes de déterminismes, une attention particulière est portée aux projets de territoires, dans une logique de sites locaux de formations supérieures adaptées aux réalités locales. Les actions menées à Pontivy ou Redon par exemple seront poursuivies dans cette logique.

II.2. Cultiver une envie

Le pôle régional breton autour de la culture scientifique, technique et industrielle, regroupant les centres qui font cette culture sur le territoire, proposera de nouvelles actions visant à accroître sa diffusion auprès de tous les publics et notamment du public jeune. De meilleures synergies pourront être opérées par la mutualisation des acteurs et leur regroupement au sein de ce pôle. De façon complémentaire, la Région soutiendra, par des Contrats d'Objectifs et de Moyens, leurs initiatives propres.

Enfin, l'opération *Immersion Sciences*, visant à intéresser les jeunes aux carrières scientifiques par un stage immersif, est reconduite pour la 4ème année, tant les retours d'expérience(s) – tant des lycéennes et les lycéens qui participent que des chercheurs – sont bons.

II.3. Une recherche ancrée dans le territoire régional

Conformément au protocole d'accord signé entre les collectivités et les ministères concernés l'année dernière, les premières mises en œuvre de l'installation du siège d'Ifremer à la pointe bretonne constitueront une priorité de l'année 2016, se concrétisant par des engagements financiers conséquents relatifs notamment à la flotte océanographique française et l'équipement *in situ*.

De plus, afin d'ancrer une formation-recherche de haut niveau en sciences économiques, une avance remboursable sera octroyée à Brest Business School, qui lui permettra de développer ses activités.

II.4. Communiquer et informer

Toute action jugée opportune de communication ou d'information et de réflexion, à destination et avec les établissements partenaires, pourra être étudiée, à l'instar du séminaire relatif au continuum bac-3/bac+3 organisé en 2015.

III. Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche

III.1. Permettre le déploiement du c@mpus numérique

Les bâtiments connectés issus du projet de campus numérique breton seront ouverts cette année, et permettront la multiplication par deux des potentialités liées aux équipements immersifs, et donc des usages induits. La Région, cheffe de file des collectivités pour ce projet, poursuivra l'accompagnement de ce déploiement technologique.

III.2. Favoriser les applications et pratiques numériques

La maîtrise du numérique constitue aujourd'hui une condition, bien évidemment non exclusive, de la réussite. Au-delà de l'outil technologique représenté par le support, la pratique numérique permet l'expérimentation de nouvelles formes d'apprentissage et d'explorer de nouvelles modalités d'enseignement. Le soutien régional se fondera en partie sur l'assise que fournit le campus numérique pour l'appropriation et l'imagination de ses utilisateurs, mais pourra également explorer de nouvelles pistes, qui toutes devront rechercher la réussite de l'apprenant.

Indicateur n° 3 : Mesure du soutien régional au projet de campus numérique					
	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 cible
Nombres de projets de recherche liés aux usages	5	0	4	5	5

Le monde de la recherche est quant à lui particulièrement impacté par la production toujours plus nombreuse de données numériques et l'accès à ces données devient de plus en plus prégnant. A ce titre, la réflexion autour de centres de données écologiquement responsables au service des acteurs du territoire sera poursuivie.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 311 « Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 18 643 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 13 318 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 13 943 500 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 12 905 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 312 > Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

	Projet de BP 2016
AP	7 500 000 €
AE	48 300 000 €
Total	**55 800 000 €**
CPI	8 000 000 €
CPF	48 300 000 €
Total	**56 300 000 €**

Ce programme décline la compétence générale de la Région en matière d'apprentissage, renforcée par la loi du 5 mars 2014, qui concerne le conventionnement et le financement des centres de formation d'apprentis (CFA). La mise en œuvre de cette compétence s'appuie sur le schéma de l'apprentissage qui sera intégré au Contrat de plan régional des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) pour la période 2016-2021.

La voie de l'apprentissage, qui participe de la proposition régionale globale de formation initiale en réponse aux besoins des secteurs économiques, est adaptée à de nombreux jeunes, qui grâce à une première expérience acquise dans le cadre de leur contrat d'apprentissage et l'obtention d'une qualification reconnue, ont une bonne insertion dans la vie professionnelle.

Dans le cadre du plan breton de mobilisation pour l'emploi, la Région entend proposer la voie d'un modèle breton de développement de l'apprentissage qui se traduira par un engagement régional renforcé sur l'apprentissage avec les organismes gestionnaires, les partenaires sociaux et l'Etat. Ce plan prévoit :

- dans le cadre d'un appel à projets, des plate-formes de préparation à l'apprentissage permettant un accueil des jeunes en CFA et amenant à une première découverte des métiers grâce à une immersion sur les plateaux techniques des centres.
- l'expérimentation en cours de parcours mixtes en formation initiale professionnelle alternant une année sous statut scolaire et une année en apprentissage sera développée.
- des parcours de formation aux maîtres d'apprentis, considérant que ces professionnels doivent pouvoir bénéficier d'une valorisation de leur savoir faire et de l'acquisition, le cas échéant, de techniques d'accompagnement des apprentis sur leur lieu de travail. Ce peut être également une façon de mieux prévenir des ruptures de contrats.
- un meilleur ciblage des actions des développeurs de l'alternance au regard des besoins actuellement observés, tenant compte des places disponibles dans les CFA, des entreprises accueillant peu ou pas d'apprentis, ou en fonction de stratégies volontaires de certains secteurs d'activités.
- l'utilisation des plateaux techniques des CFA pour contribuer à la formation des demandeurs d'emploi (jeunes et adultes) à travers des séquences de découverte des métiers, d'acquisition des premiers gestes professionnels.

Un des axes forts de la politique régionale réside dans la poursuite et l'approfondissement de la démarche Bretagne Qualité Apprentissage, qui vise à ancrer l'innovation et la démarche de progrès au cœur des formations par apprentissage et à renforcer l'accompagnement des apprentis tout au long de leur parcours.

Le contexte financier du fonctionnement des CFA connaîtra une nouvelle évolution cette année, avec la finalisation de la réforme de collecte et de la répartition de la taxe d'apprentissage.

Le programme s'articule autour des deux axes suivants :

I. Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

I.1 Mettre en œuvre la carte des formations par apprentissage

I.2 Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis

I.3 Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA

II. Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA

II.1 Mettre en œuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage

II.2 Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

II.3 Participer et réaliser des actions valorisant l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie

> Actions par objectif

I. Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

I.1. Mettre en œuvre la carte des formations professionnelles par apprentissage

Les conventions quinquennales portant création des 39 CFA bretons ont été renouvelées en septembre 2014, constituant le socle de l'offre de formation, qui est ensuite adapté en préparation de chaque nouvelle rentrée. Un travail précis de recensement des capacités réelles d'accueil des jeunes en formation devra être entrepris dans le cadre de l'inventaire qui pourrait être mené pour l'ensemble des formations professionnelles initiales.

Compte tenu du contexte économique difficile dans certains secteurs professionnels, ce travail d'inventaire devra être croisé avec l'analyse des besoins identifiés, dans une approche transverse aux différents publics et dispositifs, afin de privilégier les mutualisations et les synergies entre établissements de formation.

Dans le même temps, l'apprentissage continue de participer à l'objectif général d'élévation des niveaux de qualification, notamment par la constitution de filières cohérentes en termes de parcours de formation au sein de pôles de compétences reconnus par les professionnels et attractifs pour les jeunes et leurs familles.

Indicateur 1 : Evolution des effectifs d'apprentis par niveau de formation

Niveau	31 décembre 2013 Année 2013/2014			31 décembre 2014 Année 2014/2015			31 décembre 2015 Année 2015/2016		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
V	8 669	25%	75%	8 037	26%	74%	8 047	26%	74%
IV	5 257	33%	67%	4 998	32%	68%	4 931	32%	68%
III	2 220	34%	66%	2 255	32%	68%	2 274	33%	67%
II et I	1 827	35%	65%	1 884	35%	65%	2 008	35%	65%
Total	17 973	29%	71%	17 174	29%	71%	17 260	29%	71%

Indicateur 2 : Nombre de places nettes créées

	Rentrée 2011	Rentrée 2012	Rentrée 2013	Rentrée 2014	Rentrée 2015
Niveau V	- 28	94	37	24	72
Niveau IV	286	- 15	28	182	122
Niveau III	120	80	254	152	158
Niveaux II et I	78	182	150	170	91
Total	456	341	469	528	443

I.2. Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre de la première partie de la réforme de la taxe d'apprentissage. Si la collecte de taxe d'apprentissage des CFA a été en progression en 2015, la majeure partie de cette évolution provient de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA).

La CSA est versée par les entreprises de plus de 250 salariés ne respectant pas un quota de jeunes en contrats d'alternance de 5% au moins des effectifs. La progression de taxe d'apprentissage constatée dans les CFA repose donc sur une ressource qui pourrait se réduire au fur et à mesure de la progression des effectifs d'alternants. En raison de la typologie des entreprises concernées par la CSA, qui ne relèvent généralement pas des métiers et formations proposés par les CFA généralistes formant aux niveaux 4 et 5, ce sont les CFA de branche, déjà mieux financés par la taxe d'apprentissage, qui ont aussi bénéficié de la CSA.

Le législateur a octroyé aux Régions un pouvoir de recommandation aux organismes collecteurs de taxe d'apprentissage (OCTA) afin de flécher leurs fonds libres vers les CFA qui en ont le plus besoin. Cependant, ces recommandations n'ont été suivies que par 2 collecteurs sur les 11 sollicités. Ce constat impose l'organisation d'un dialogue plus étroit et plus en amont avec les OCTA, en particulier avec l'organisme inter-consulaire unique prévu dans chaque région à partir de cette année.

La seconde et dernière étape de la réforme de la taxe d'apprentissage sera en effet marquée par la réduction du nombre d'OCTA de 150 en 2015 à environ 40 en 2016 (1 OCTA inter-consulaire par région et 19 OPCA nationaux agréés aussi comme OCTA). Des modifications dans les affectations de taxe d'apprentissage aux CFA par les entreprises sont ainsi attendues au titre de la collecte 2016.

Le dialogue de gestion initié en septembre 2015 pour s'assurer des grands équilibres des CFA sera reconduit en 2016, à la fois sous l'angle des recettes mais aussi des coûts avec la mise en place d'un outil commun à tous les CFA. L'objectif sera d'intégrer la stratégie globale du CFA en lien avec les perspectives de développement et la démarche qualité.

I.3. Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA et services connexes

De nombreux CFA ont été reconstruits ou réhabilités sur la période 2005-2015, dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens entre l'État et la Région. Les fins de travaux auront encore un impact sur les crédits de paiements de cette année.

Peu de projets d'investissements lourds sont identifiés à partir de 2016, à l'exception notable du réseau CFA Bâtiment Bretagne souhaitant reconstruire son CFA d'Ille-et-Vilaine.

Les interventions de la Région vont donc désormais principalement consister à maintenir au meilleur niveau tant l'outil de formation que les fonctions d'accueil des jeunes, en intégrant les considérations de rénovation thermique et énergétique :

- mise en conformité des locaux avec les dispositions réglementaires, avec notamment la prise en compte de la problématique d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- adaptation des équipements pédagogiques et autres matériels avec les évolutions de la carte des formations et/ou des référentiels diplômes ;
- maintien de l'offre de services collectifs d'hébergement et de restauration, afin d'offrir aux apprentis des prestations de qualité au meilleur coût ;
- soutien aux projets d'innovation pédagogique, en privilégiant les outils permettant la diversification des modalités pédagogiques et le développement des usages du numérique, et notamment les logiciels et les ressources didactiques.

II. Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA

II.1. Mettre en œuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage (BQA)

Bretagne Qualité Apprentissage, démarche d'innovations et d'expérimentations, se décline en deux volets:

- les trois missions d'accueil, d'accompagnement et d'insertion (AAI) pour chaque apprenti,
- les plans d'actions, élaborés par chaque CFA sur la base d'un auto-diagnostic.

En 2016, l'accompagnement des jeunes dans leur parcours (projet socio-éducatif global, santé, qualité de vie et lutte contre les discriminations), les pratiques d'individualisation des parcours de formation, le renforcement des relations avec l'entreprise et du positionnement avant l'entrée en formation sont les principales actions que les CFA vont menées durant l'année scolaire 2015-2016.

La construction d'un nouveau dialogue de gestion entre les CFA et la Région explique la forte adhésion des CFA à cette démarche. Face à ce constat et en concertation avec les autorités académiques et les CFA, la Région a proposé une grille d'évaluation, support de rendu compte de l'amélioration permanente de la qualité de la formation en CFA et de l'animation régionale afin de soutenir la dynamique engagée.

Dans le prolongement de l'évaluation globale de la démarche, le dialogue de gestion avec les CFA en septembre prochain sera renforcé afin de permettre à la Région comme à chaque CFA de produire un état des lieux de la qualité de ses services, de l'efficience de son management et de la gestion de ses ressources. Ce dialogue fondera une contractualisation d'engagements réciproques et déterminera les modalités d'évaluations des résultats.

Indicateur 3 : Bretagne Qualité Apprentissage – nombre d'actions soutenues par thématiques		
	2014-2015 réalisation	2015-2016 Prévision
Accompagnement des jeunes dans leurs parcours	15	15
Les pratiques d'individualisation	14	14
Les outils collaboratifs et numériques	11	11
L'organisation et le développement du CFA	11	11
La pédagogie de l'alternance et le renforcement de la relation avec l'entreprise	10	10
Le renforcement du travail de positionnement	4	4
L'ouverture sur les mondes	3	3

En parallèle des actions menées par les CFA, seront prévus des temps de mutualisation, c'est à dire des échanges de pratiques à partir d'un repérage d'actions remarquables de nature à être transférées au service d'autres CFA.

Afin d'apporter une meilleure lisibilité et cohérence de la démarche qualité mise en œuvre par chaque CFA, la réflexion autour d'un extranet sera poursuivie afin de suivre l'ensemble des indicateurs d'évaluation des CFA.

En parallèle, un dispositif de formation de professionnalisation des acteurs de l'apprentissage prenant en compte les nouvelles attentes en matière de formation des personnels enseignants des CFA, en lien avec la démarche qualité, est en cours de réflexion et pourra faire l'objet d'un marché public.

II.2. Conforter la diversité de l'offre de formation permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

La Région Bretagne et l'Association de gestion des fonds pour l'insertion des publics handicapés (Agefiph Bretagne) mettent en œuvre des actions permettant le bon déroulement de la formation des apprentis reconnus travailleurs handicapés, déficients cognitifs légers. Les parcours de ces jeunes nécessitent un accompagnement personnalisé, condition de leur réussite (seulement 9% de taux de rupture et 79% d'insertion, grâce au partenariat engagé). Le marché d'accompagnement de 350 apprentis initié en 2015 se poursuivra en 2016.

II.3. Participer et réaliser des actions valorisant l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie

La Région poursuivra les actions de promotion et d'information sur l'apprentissage et les métiers réalisées lors des années précédentes.

La Région organise et coordonne un temps fort d'information en direction du grand public dénommé «semaine régionale de l'apprentissage». L'édition 2016, programmée du 27 février au 5 mars, a permis aux familles et aux entreprises de découvrir le dispositif apprentissage et les formations proposées.

Des actions à destination des entreprises et des jeunes seront réalisées en juin et en septembre, ciblées vers les secteurs professionnels et les métiers identifiés 'en tension'. Ces campagnes devront s'articuler avec les actions entreprises par les organisations professionnelles concernées. La Région mettra en œuvre un dispositif d'information adapté.

Les actions relatives à la démarche qualité se concrétisent :

- soit par la signature de conventions ou avenants spécifiques avec les organismes gestionnaires de CFA ou avec des organismes extérieurs,
- soit par l'attribution de marchés publics.

Les participations de la Région seront appréciées selon des modalités votées par la Commission permanente en 2016.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 312 «Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises» :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 7 500 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 48 300 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 8 000 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 48 300 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

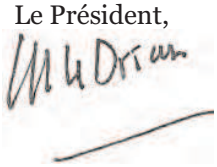

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 313 > Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

	Projet de BP 2016
AP	- €
AE	30 366 000 €
Total	**30 366 000 €**
CPI	- €
CPF	33 043 500 €
Total	**33 043 500 €**

Dans un objectif de sécurisation des parcours de formation des apprentis inscrits dans un CFA breton et de reconnaissance des entreprises dans la voie de la formation par apprentissage, la Région poursuivra en 2016 son accompagnement auprès de ces deux publics.

Elle prévoit de se mobiliser dans le cadre du plan breton de mobilisation pour l'emploi en favorisant un développement ciblé et de qualité de l'apprentissage.

Au delà des aides obligatoires fixées par l'Etat que sont la prime à l'apprentissage de 1 000 € pour les entreprises de 0 à 10 salariés et l'aide de 1 000 € pour toute entreprise de moins de 250 salariés recrutant un apprenti supplémentaire, les aides régionales complètent le dispositif de soutien auprès des entreprises de 0 à 20 salariés:

- l'extension de la prime à l'apprentissage de 1 000 € aux entreprises de 11 à 20 salariés.

- L'aide à la mixité de 500 €, dans le cadre de l'égalité femmes/hommes, attribuée à l'employeur qui recrute une jeune fille dans un métier traditionnellement masculin ou un jeune homme dans un métier traditionnellement féminin.

- L'aide de 500 € à l'insertion professionnelle des apprentis pour reconnaître l'engagement tout au long de la formation de l'employeur qui recrute son apprenti diplômé en CDI ou en contrat de génération.

De même, la Région renouvelle son action auprès des apprentis pour soutenir leur projet professionnel.

Ainsi, le dispositif ARGOAT vise à diminuer les frais inhérents au transport, à l'hébergement, et à la restauration, en apportant une aide financière aux apprentis allant de 400 € à 800 € par année de formation. Par ailleurs, une aide au premier équipement permet de contribuer à l'achat d'équipements coûteux dans le cadre des formations professionnelles.

Enfin, un partenariat avec le CROUS permet aux apprentis de l'enseignement supérieur d'accéder à un logement universitaire.

Ce programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Inciter les entreprises à accueillir des apprentis

I.1 Encourager les entreprises à accueillir des apprentis

I.2 Soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis

II. Faciliter l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage

II.1 Participer à l'acquisition du premier équipement des apprentis

II.2 Participer aux frais de transport, hébergement et restauration des apprentis

I. Inciter les entreprises à accueillir des apprentis

L'apprentissage a pour objectif de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle leur permettant de s'insérer dans le monde du travail.

Afin d'inciter les entreprises privées bretonnes et certains employeurs publics à accueillir des apprentis, et les accompagner tout au long de la formation, la Région leur attribue des aides.

I.1. Encourager les entreprises à accueillir des apprentis.

L'aide au recrutement des apprentis d'un montant de 1 000 € (article L.6243-1-1 du code du travail) s'adresse aux entreprises de moins de 250 salariés qui recrutent un apprenti supplémentaire. En Bretagne cette aide concerne environ 4 250 entreprises pour environ 5 400 contrats d'apprentissage.

I.2. Soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis

Ce soutien se concrétise par trois types d'aides auprès des entreprises de 0 à 20 salariés:

- *la prime à l'apprentissage d'un montant de 1 000 €* (article L.6243-1 du code du travail) par année de cycle de formation s'adresse aux entreprises de 0 à 10 salariés. La Région Bretagne a étendu cette aide aux entreprises de 11 à 20 salariés. En Bretagne, cette aide concerne environ 6 800 entreprises pour environ 9 000 nouveaux contrats d'apprentissage.

- *L'aide à la mixité d'un montant de 500 €* afin d'encourager les employeurs bretons à recruter une jeune fille dans des métiers traditionnellement masculins, ou un jeune homme dans des métiers traditionnellement féminins. En Bretagne cette aide concerne environ 800 entreprises pour environ 900 nouveaux contrats d'apprentissage.

- *L'aide à l'insertion professionnelle d'un montant de 500 €* s'adresse aux entreprises qui embauchent leur apprenti diplômé, à l'issue du contrat d'apprentissage, en contrat à durée indéterminée à temps plein, ou en contrat de génération.

II. Faciliter l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage

Afin de poursuivre son engagement pour lever les freins à l'accès à la formation relatifs au transport, à l'hébergement et à la restauration et pour réduire les frais liés à l'acquisition des équipements professionnels indispensables au suivi de la formation,la Région maintient son niveau d'intervention et reconduit les dispositifs pour tous les apprentis inscrits dans un CFA breton à compter du 1er juillet 2016.

II.1. Participer à l'acquisition du premier équipement des apprentis

Dans le cadre de la formation par apprentissage, il incombe à l'apprenti de s'équiper pour travailler en toute sécurité lors des travaux pratiques. Le coût des équipements varie d'une formation à l'autre et ceux-ci doivent répondre aux exigences de sécurité, de qualité et de durabilité. Or, les familles ou les apprentis procèdent parfois à des choix qui ne répondent pas à ces critères en raison de difficultés financières. Pour y remédier, le La Région intervient chaque année auprès de plus de 8 000 apprentis de niveau 5 (CAP, CAPA) ou 4 (baccalauréat professionnel, brevet professionnel).

II.2. Participer aux frais de transport, hébergement et restauration des apprentis

Aide ARGOAT :

Chaque année plus de 17 000 jeunes suivent une formation par apprentissage en Bretagne. En fonction de leur âge, de l'éloignement géographique et de leurs revenus les choix d'hébergement, de transport et de restauration varient mais le coût à supporter reste toujours important pour les familles ou les apprentis, lorsque ces derniers sont autonomes. Le dispositif ARGOAT vise à favoriser l'égalité des chances pour l'accès à la formation par apprentissage et pour répondre aux problématiques précitées.

Une aide forfaitaire est attribuée aux apprentis sous condition de respect des critères de présence aux cours dispensés. Ces forfaits varient de 400 € à 800 € par année de formation en fonction de l'âge de l'apprenti et du niveau du diplôme préparé.

Partenariat avec le CROUS :

En collaboration avec le CROUS (Comité régional des œuvres universitaires et scolaires), le Conseil régional offre la possibilité aux apprentis qui suivent une formation relevant de l'enseignement supérieur, de louer un des 58 logements réservés en résidences universitaires, sur tout le territoire breton.

Tarifs préférentiels TER :

En complément, la Région aide les apprentis par des réductions tarifaires de 75% pour leurs trajets réguliers en TER, par l'intermédiaire de la carte « Actuël » ou de l'abonnement « Uzuël ».

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 313 « Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement » :

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 30 366 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 33 043 500€ ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

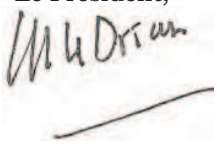

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 314 > Assurer les formations sanitaires et sociales

La Région est compétente en matière de formations sanitaires et sociales depuis la loi du 13 août 2004. Il s'agit, à la fois, d'organiser l'offre de formation sur le territoire régional, d'assurer le financement des instituts de formation et d'accompagner les étudiants et élèves par l'attribution de bourses d'étude.

	Projet de BP 2016
AP	51 000 €
AE	52 320 000 €
Total	**52 371 000 €**
CPI	8 167 800 €
CPF	51 861 000 €
Total	**60 028 800 €**

Depuis 2005, la Région Bretagne a développé l'appareil des formations sanitaires et sociales et mis en place la gratuité pour les formations de niveau V. Ces actions se traduisent par un effort régional supérieur au montant de la compensation financière apportée par l'État. Aujourd'hui, la maîtrise de ces dépenses est essentielle dans le cadre de la trajectoire financière globale de la Région.

Ces formations se caractérisent par une relation emploi-formation très forte. Dans cet objectif, la Région anime avec les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social, un Contrat d'Objectif Emploi Formation (COEF). La priorité de ce contrat est l'observation des besoins afin d'organiser l'offre de formation avec les besoins des territoires.

Les partenaires majeurs de la Région, et en tout premier lieu l'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), sont associés à ces travaux. Il s'agit notamment d'intégrer au mieux la stratégie des huit territoires de santé que compte la Région. De même, les Départements, acteurs majeurs de l'action sociale et médico-sociale, seront appelés à prendre toute leur place dans ces réflexions.

L'année 2016 sera marquée par l'élaboration d'un nouveau Schéma des formations sanitaires et sociales intégré au Contrat de Plan Régional des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP). Ce document d'orientation devra prendre en compte les données de ces secteurs professionnels, les évolutions des modes de prise en charge des personnes, le développement de l'hospitalisation en ambulatoire et l'organisation des soins pour préparer les futurs professionnels de ces secteurs.

La Région poursuivra en parallèle le dialogue avec les organismes de formation et finalisera les conventions pour l'universitarisation des formations du secteur paramédical, pour les niveaux III.

Ces analyses et orientations ainsi précisées permettront, lors du renouvellement des autorisations des instituts et écoles, d'adapter l'appareil de formation du secteur sanitaire et du secteur social à cet environnement en changement.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Structurer les fonctions de veille et de communication autour des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social

II. Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels paramédicaux et sages femmes

- II.1 Optimiser l'attribution des dotations de fonctionnement des formations paramédicales et de sages femmes
- II.2 Permettre la modernisation des instituts de formations aux carrières paramédicales

III. Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels de l'accompagnement social

IV. Contribuer à la sécurisation des parcours de formation

> Actions par objectif

I. Structurer les fonctions de veille et de communication autour des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social

L'observation des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social est l'action prioritaire retenue dans le Contrat d'objectif emploi formation (COEF) signé en octobre 2013. Ce Contrat d'Objectif, qui rassemble plus de 30 signataires représentant l'ensemble des acteurs de ces filières, a été prorogé pour un an dans l'attente du nouveau Schéma des formations sanitaires et sociales. Depuis la signature de ce Contrat, un important travail de connaissances des métiers a été réalisé. Il s'agit de définir, avec les professionnels eux-mêmes, les caractéristiques de chaque métier ou d'une filière à l'aide de deux supports :

- un tableau de bord quantitatif qui caractérise le ou les métiers de la filière sur le plan de l'emploi, de la formation ;
- une analyse qualitative qui se traduit pas des documents intitulés "paroles de professionnels".

Ce travail animé par le GREF Bretagne associe des professionnels de terrain, des encadrants ou responsables de ressources humaines, ainsi que les branches professionnelles et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Finalisé pour les deux volets de l'étude relative aux aides- soignants, ce travail s'achèvera en 2016 par les analyses qualitatives des métiers de la filière éducative et du métier d'infirmier.

En 2016, l'étude d'insertion des diplômés de 2014, pour toutes les formations entrant dans le champ de la compétence de la Région et pour toutes les voies de formation (initiale- scolaire et apprentissage- continue, VAE) sera terminée permettant ainsi d'apprécier les modalités d'accès à l'emploi de ces jeunes professionnels.

Le Schéma des formations sanitaires et sociales sera construit à partir de ces éléments et réunira l'ensemble des acteurs de ces filières pour définir les besoins en formation des cinq années à venir.

II. Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels paramédicaux

II.1. Optimiser l'attribution des dotations de fonctionnement des formations paramédicales

L'inscription des formations paramédicales dans le dispositif Licence- Master- Doctorat (LMD) se poursuit avec la signature, en décembre 2015, des conventions portant universitarisation des formations d'Infirmier-anesthésiste, de Manipulateur en électroradiologie médicale, de Pédicure-podologue et d'Ergothérapeute. Elles font suite à la convention, signée dès 2012, pour la formation d'Infirmier. Il reste à formaliser le conventionnement relatif à la formation de Masseur- kinésithérapeute. Le référentiel de cette formation a fait l'objet de modifications réglementaires en septembre dernier. La formation se déroule désormais sur quatre ans au lieu de trois précédemment, ce qui à une incidence sur le coût de la scolarité pour les étudiants.

Le dispositif de fidélisation mis en œuvre en 2013 par la Région pour accompagner les candidats à la formation de masseur- kinésithérapeute qui s'engagent à travailler trois ans, après l'obtention de leur diplôme, auprès d'un employeur associé au dispositif, sera évalué en 2016, la convention arrivant à échéance. Cette mesure de fidélisation permet de sécuriser le cursus de formation d'étudiants parfois en situation précaire.

Les projets de budget 2016 des instituts et écoles de formations aux carrières paramédicales ont fait l'objet, conformément aux textes réglementaires, d'entretiens contradictoires annuels en novembre et décembre 2015. Il s'agit en priorité d'analyser la réalisation budgétaire des établissements et d'apprécier la pertinence des moyens demandés (reconduction et/ou mesures nouvelles). Ce dialogue offre aussi la possibilité d'échanger sur le fonctionnement de ces instituts et écoles.

L'offre de formation de ce secteur ne sera pas modifiée pour la rentrée 2016. Cependant, le nombre de places ouvertes (quota) en formation d'infirmier devra être examiné , pour la rentrée 2017, au regard des éléments relatifs à l'insertion des jeunes diplômés, des travaux en cours sur ce métier, des données relatives à la démographie régionale en relation avec les besoins et l'organisation des huit territoires de santé.

Par ailleurs, la Région pourra être amenée à proposer des adaptations de l'offre de formation, en priorité pour le niveau V en fonction des besoins exprimés (particulièrement, les aides-soignants). C'est dans cette logique d'adaptation territoriale que le CHU de Brest a ouvert début 2016, 20 places pour la formation d'aides soignants au CH de Carhaix afin de répondre aux besoins spécifiques de ce territoire.

Les arrêtés relatifs aux autorisations des écoles et instituts de formation aux carrières paramédicales et de sage- femme et aux agréments de leurs directeurs, arrivent à échéance en février 2017. Ces arrêtés seront prorogés d'un an afin d'analyser les nouvelles autorisations à la lumière des données issues du Schéma des formations sanitaires et sociales et d'organiser l'offre de formation dans ce secteur au regard des orientations retenues.

Indicateur 1 : Nombre des places de formations paramédicales agréées* par la Région Bretagne					
	2010/2011 réalisation	2011/2012 réalisation	2012/2013 réalisation	2013/2014 réalisation	2014/2015 réalisation
Nombre de places agréées	6 194	6 194	6 224	6 224	6 224

**le nombre de places agréées correspond aux places de formation, ouvertes à ce dispositif, autorisées par la Région dans les instituts en application des dispositions du Code de la Santé publique. Selon le statut de l'étudiant, ces places sont financées par la Région, l'Éducation Nationale, le Fongécif ou les OPCA*

Indicateur 2 : Nombre des bénéficiaires de la gratuité des formations de niveau V dans le secteur paramédical (aide- soignants, ambulanciers et auxiliaires de puériculture)					
	2010/2011 réalisation	2011/2012 réalisation	2012/2013 réalisation	2013/2014 réalisation	2014/2015 réalisation
Nombre de places	931	951	951	851	1 014

II.2. Permettre la modernisation des Instituts de formations aux carrières paramédicales

Les travaux relatifs à la construction par la Région des bâtiments qui seront affectés aux Instituts de formations de Saint- Brieuc et de Fougères se poursuivent selon le calendrier prévu. Les marchés publics correspondants à ces travaux devraient être lancés à l'automne 2016 et la livraison reste prévue pour 2017-2018.

III. Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels de l'accompagnement social

Une des mesures du plan d'action en travail social porte sur la restructuration des formations en travail social dans une démarche de transversalité et de réponse globale aux problématiques des personnes accompagnées. La Région sera attentive aux modalités de la mise en œuvre par la DRJSCS, en 2016, de la fusion des diplômes d'Etat de travail social de niveau V remplacés par la création d'un diplôme unique dans le champ du travail social qui répond aux exigences d'évolution des formations en travail social et intègre le champ de l'éducation inclusive dans la formation proposée par le nouveau diplôme d'Etat.

Ce nouveau Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social (DE AES) devra être mis en œuvre par les organismes de formation sans augmenter les flux d'étudiants ni les financements consacrés à ces formations.

Indicateur 3 : Nombre de places de formation en travail social agréées* par la Région Bretagne				
	2011/2012 réalisation	2012/2013 réalisation	2013/201 réalisation	2014/2015 réalisation
Nombre de places agréées *	1 746	1 724	1 724	1 724
Nombre de bénéficiaires de la gratuité des formations initiales de niveau V	148	148	148	148

* le nombre de places agréées correspond aux places de formation, ouvertes à ce dispositif et financées par la Région

IV. Contribuer à la sécurisation des parcours de formation

Le nombre de bourses d'étude attribuées sur critères sociaux et gérées par la Région est stable. Cependant, de plus en plus d'étudiants demandent un réexamen de leurs droits en raison d'évolutions de leur situation personnelle. Une évaluation de ce dispositif des bourses d'étude sera conduite en 2016, dans un objectif de sécurisation des parcours des étudiants.

Indicateur 4 : Les aides aux étudiants -bourses d'étude

	2011 réalisation	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation
Nombre de demandes	2 428	2 358	2 203	2 323	2 310
Nombre de bourses accordées	2 009	1 974	1 922	1 967	2 006
Nombre de recours *	55	57	57	49	53

* il s'agit du nombre des dossiers qui ont fait l'objet d'un ré-examen avant une nouvelle décision d'accord ou de refus suite à un changement de situation signalé par l'étudiant.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 314 « Assurer les formations sanitaires et sociales » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 51 000 € au titre de l'exercice 2016;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 52 320 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 8 167 800 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 51 861 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

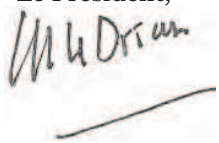

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 315 > Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

	Projet de BP 2016
AP	- €
AE	13 755 000 €
Total	**13 755 000 €**
CPI	- €
CPF	11 452 000 €
Total	**11 452 000 €**

La fluidité des parcours de formation et de qualification ainsi que leur sécurisation constituent des priorités de l'action régionale.

Dans ce cadre, la Région prévoit de conclure un nouvel accord en 2016 avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, assurant un effet levier en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, dont les impacts sont intégrés au présent budget.

Ainsi la Région propose des dispositifs collectifs mis en œuvre dans le programme 316 «Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales» et des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation, permettant de répondre à des projets en complémentarité avec les autres dispositifs régionaux.

Élément d'une stratégie régionale cohérente et globale de formation, ce programme est centré prioritairement sur les dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante (Chèque Formation, Chèque Validation) ou à des modules techniques professionnels d'adaptation (Chèque Force). S'agissant de ce dernier, des évolutions sont proposées conformément aux engagements pris en 2015 dans le cadre de la convention avec Pôle emploi en vue d'une meilleure lisibilité et complémentarité de l'offre de formation.

L'année 2016 sera tout particulièrement orientée vers la mise en œuvre du plan de mobilisation pour l'emploi, présenté lors de la session de février dernier, visant à permettre l'entrée en formation de 50 000 demandeurs d'emploi au cours de l'année dans l'objectif d'un accès à l'emploi durable.

Au vu du contexte économique, notamment dans l'agroalimentaire et dans les petites entreprises tous secteurs confondus, la Région intervient dans le cadre de l'accompagnement des salariés licenciés notamment par le biais du Chèque reconversion qui permet un financement complémentaire pour l'acquisition d'une qualification.

Ce programme intègre également un volet d'actions en faveur de la formation des salariés ou chefs d'entreprises petites ou moyennes, permettant à la Région d'intervenir, par complémentarité de financements, auprès de ceux qui accèdent difficilement à la formation et qui dont l'accompagnement pour une transition professionnelle s'avère prioritaire.

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

I. Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification

- I.1 Participer au financement de projets individuels de formation longue
- I.2 Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience

II. Favoriser le renforcement des compétences

- II.1 Maintenir et renforcer les qualifications des demandeurs d'emploi
- II.2 Contribuer à la formation des actifs

III. Accompagner les salariés en licenciement économique

- III.1 Soutenir la formation des personnes licenciées économiques

> Actions par objectif

I. Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification

I.1. Participer au financement de projets individuels de formation longue

Le Chèque Formation est une aide individuelle qui permet d'apporter un financement à une personne qui souhaite suivre une formation débouchant sur un titre ou un diplôme figurant au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). La demande de Chèque formation s'inscrit dans une démarche de construction de projet professionnel.

La mobilisation du Compte personnel de formation (CPF), créé au 1er janvier 2015, est fortement encouragée dans ce dispositif. Si son incidence est neutre sur le montant maximum de l'aide régionale, son utilisation par les demandeurs a permis à la Région, en 2015, de bénéficier de financements supplémentaires du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) et d'accroître ainsi le nombre d'aides attribuées.

Le Chèque Formation est également ouvert aux jeunes en emploi d'avenir, sur la base d'un cofinancement avec l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé ou l'employeur du jeune pour le secteur public. Cette mesure favorise la sécurisation de la sortie de contrat du jeune grâce à l'obtention d'une certification.

En 2015, le secteur tertiaire en représente 26% des formations. Le domaine social et soins personnels représente 23%. Les autres formations relèvent majoritairement de l'enseignement général universitaire (18%). A l'entrée en formation, 47% des personnes ont un niveau bac professionnel et infra. 69% des bénéficiaires sont des femmes.

Le Chèque formation est attribué par le Président du Conseil régional, selon des modalités qui sont votées en Commission permanente. Le Président du Conseil régional en rend compte une fois par an à la Commission permanente.

Indicateur 1 : Chèque Formation							
	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision
Nombre de bénéficiaires	1 174	1 532	1 544	1 683	1 870	1 970	2140

I.2. Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience (VAE)

La Région soutient le développement de la validation des acquis de l'expérience en application des compétences transférées par la loi du 5 mars 2014. Un programme d'actions est mis en place à cet effet. Une aide individuelle vient le compléter : le Chèque validation.

Le programme d'actions a pour objectif, d'une part, de favoriser l'accès à la VAE pour les demandeurs d'emploi en valorisant l'accompagnement, dont celui des personnes ayant obtenu une validation partielle, en facilitant l'organisation des jurys. D'autre part, un renforcement des coopérations avec les branches professionnelles et l'accroissement de démarches de VAE collectives est recherché. En amont, le conseil et l'information sur la VAE sont confortés en lien avec la mise en œuvre du service public régional d'orientation. Enfin, l'observation de la VAE en Bretagne est consolidée, apportant ainsi un éclairage sur les actions à mener.

Le Chèque validation est une aide individuelle permettant de financer un accompagnement pour les demandeurs d'emploi qui s'engagent dans une démarche de validation des acquis de l'expérience, apportant ainsi un soutien dans la constitution de leur dossier de présentation devant le jury.

Le Chèque validation est attribué par le Président du Conseil régional, selon des modalités qui sont votées en Commission permanente. Le Président du Conseil régional en rend compte une fois par an à la Commission permanente.

Indicateur 2 : Chèque Validation							
	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision
Nombre de bénéficiaires	293	387	323	344	309	405	400

II. Favoriser le renforcement des compétences

II.1. Maintenir et renforcer les qualifications des demandeurs d'emploi

Le Chèque force est un dispositif de formation professionnelle continue individualisé, prenant en compte les acquis de la personne et ses besoins de formation pour favoriser la reprise d'emploi.

Ce dispositif prend la forme d'une aide individuelle pour une formation de courte durée (150 heures maximum). La demande de la personne est validée par un prescripteur (agences de Pôle emploi, missions locales, CAP emploi, ou par les structures accompagnant les personnes en insertion pour le compte du département).

Les domaines de formation les plus représentés dans ce dispositif sont, pour 75%, le tertiaire, avec des formations à la bureautique, la comptabilité, et pour 20% environ, des formations en langues. A l'entrée en formation, 40% des personnes ont un niveau bac et infra.

L'attribution du Chèque force est mise en œuvre par le Président du Conseil régional, sur la base des modalités qui sont votées en Commission permanente. Le Président du Conseil régional en rend compte une fois par an à la Commission permanente.

La convention Région/Pôle emploi, signée le 3 juillet 2015, a pour objectif la recherche d'une meilleure complémentarité dans les dispositifs initiés par la Région et Pôle emploi. Dans ce cadre, il est prévu qu'à partir du 1er septembre 2016, tous les projets individuels traités dans le Chèque Force le seront par Pôle emploi dans le cadre des Aides individuelles à la Formation. Compte tenu de ce transfert vers Pôle emploi, la prévision d'attribution 2016 reflète la mise en œuvre du dispositif jusqu'en septembre et non sur une année complète.

Indicateur 3 : Chèque Force							
	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 (de janv à août) Prévision
Nombre de bénéficiaires	2 803	5 495	4 704	2 334	1 570	2 039	1300

II.2. Contribuer à la formation des actifs

II.2.1. Aider le plan de formation des chambres consulaires

L'objectif est de favoriser la formation d'actifs de divers secteurs économiques et plus particulièrement ceux des Très Petites Entreprises (TPE) de l'agriculture, du commerce ou de l'artisanat, dans la mesure où l'accès à la formation est plus difficile du fait de la très petite taille de leur entreprise.

Les actions de formation menées dans ce contexte, qui concernent environ 11 000 personnes, sont destinées aux actifs des TPE qu'ils soient chefs d'entreprises, salariés ou demandeurs d'emploi. Une complémentarité est recherchée avec les actions mises en place dans les autres politiques de la Région, au travers des contrats d'objectifs emploi formation.

En 2016, les actions seront centrées autour des objectifs suivants :

- la création, la reprise et la transmission des TPE,
- la gestion des ressources humaines,
- le développement durable avec une intégration des notions de développement durable dans les actions des entreprises artisanales liées au patrimoine, à l'éco construction.

II.2.2. Soutenir le plan de formation d'autres structures

D'autres structures spécifiques à dimension régionale, sont également impliquées dans la formation d'actifs. Le Conseil régional finance des actions de promotion sociale telles que le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), le plan de formation mis en œuvre par le CNAM en Bretagne, l'appui à la formation des salariés via le Fongécif.

Les relations développées avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) ont permis une intervention de la Région sur des actions de formations en faveur des demandeurs d'emploi, complémentairement au financement des OPCA. En 2016, cette modalité pourrait également être utilisée pour des actions en faveur de demandeurs d'emploi et des salariés en transition professionnelle confrontés à des mutations économiques dans le cadre de l'appel à projet du Fonds Paritaire de sécurisation des parcours professionnels.

II.2.3. Participer au développement des formations de l'aide à domicile

Les axes structurants et les nouvelles modalités de la convention pour le développement de l'Aide et l'accompagnement à domicile en Bretagne ont été définies fin 2015. Elle s'inscrit dans le contrat d'objectifs emploi formation du secteur sanitaire, social et médico-social, renouvelé jusqu'en décembre 2016.

L'objectif de cette convention est recentré sur le maintien et le développement d'un espace partagé d'observation, de concertation et de coordination pour accompagner la formation et valoriser les métiers de ce secteur.

III. Accompagner les salariés en licenciement économique

III.1. Soutenir la formation des personnes licenciées économiques

Le Chèque reconversion permet d'apporter une réponse aux besoins de formation des salariés concernés par une procédure de licenciement économique en congé de reclassement, aux personnes récemment licenciées en Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).

Son objectif est de favoriser les transitions entre les différents statuts (de salarié à stagiaire notamment) et de participer à la sécurisation des parcours professionnels en évitant que les personnes concernées ne se trouvent momentanément dans une situation non sécurisée au regard de la réalisation de leur projet de formation.

Le Chèque reconversion est attribué par le Président du Conseil régional, selon des modalités qui sont votées en Commission permanente. Le Président du Conseil régional en rend compte une fois par an à la Commission permanente.

Indicateur 4 : Chèque Reconversion					
	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision
Nombre de bénéficiaires	214	912	1 402	653	950

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 315 « Faciliter les projets individuels de formation et de qualification» :

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 13 755 000€ au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 11 452 000€ ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

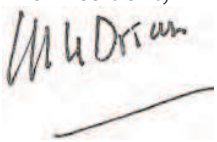

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 316 > Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

	Projet de BP 2016
AP	- €
AE	90 769 000 €
Total	**90 769 000 €**
CPI	- €
CPF	88 507 000 €
Total	**88 507 000 €**

Dans une perspective de sécurisation des parcours professionnels et pour faciliter l'accès à l'emploi, la Région propose aux demandeurs d'emploi des formations permettant d'acquérir des connaissances et compétences professionnelles.

Cette offre de formation est construite sur la base des besoins définis en concertation avec les acteurs régionaux (branches professionnelles, Pôle Emploi, acteurs du service public de l'orientation,...), notamment dans les secteurs socles de l'économie bretonne et les secteurs porteurs d'emploi.

Les formations sont dispensées par des organismes de formation public ou privé, retenus dans le cadre d'une consultation. Chaque stagiaire, après avoir validé son projet professionnel, réalise un parcours de formation individualisé qui lui permet d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnus, d'adapter ses compétences professionnelles aux exigences de l'emploi ou encore de maîtriser les savoirs de base.

Les dispositifs de formation proposés prennent également en compte les besoins spécifiques des demandeurs d'emploi les plus éloignés de la formation ou de l'emploi : jeunes en insertion socio-professionnelle, personnes en situation d'illettrisme, personnes sous mains de justice... La pédagogie proposée est adaptée et les formations sont réalisées en partenariat avec les acteurs de l'insertion socio-professionnelle.

La Région agira pour le plan breton de mobilisation pour l'emploi. Par ailleurs, elle souhaite conclure un nouvel accord en 2016 avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, assurant un effet levier en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, dont les impacts sont intégrés au présent budget. Néanmoins, les indicateurs n'intègrent pas encore les places supplémentaires par dispositif, dans l'attente de la conclusion des accords avec les partenaires.

Afin de garantir des formations de qualité, des pratiques innovantes et adaptées aux métiers de demain, la Région accompagne les acteurs de la formation pour mettre en œuvre des politiques régionales de formation, notamment sur l'accueil des personnes handicapées ou encore la mise en œuvre des orientations du plan bâtiment durable.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification

- I.1 Proposer des formations accompagnant des différentes étapes de construction d'un parcours préparant à la qualification
- I.2 Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et compétences professionnelles.
- I.3 Proposer des formations pour les personnes sous main de justice

II. Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires

- II.1 Proposer des formations certifiantes du niveau V (CAP/BEP) au niveau III (licence)
- II.2 Proposer des formations pour se qualifier au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité.

III. Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique

- II.1 Accompagner les acteurs de la formation
- II.2 Accompagner les parcours des stagiaires

I. Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification

I.1. Proposer des formations accompagnant des différentes étapes de construction d'un parcours préparant à la qualification

I.1.1. Le Dispositif Régional pour l'Insertion Professionnelle - DRIP

Mises en œuvre depuis 2012, les formations du DRIP arrivent au terme des trois reconductions annuelles possibles. Une consultation a été lancée en février 2016 pour de nouvelles formations qui débuteront à compter du 1er septembre 2016. Les objectifs et contenus des nouvelles prestations du DRIP ont été ajustés, pour tenir compte de l'évolution du contexte socio-économique.

Le DRIP 2016 est organisé autour de quatre prestations :

- Pour des jeunes en difficulté d'insertion socio-professionnelle :la prestation préparatoire à l'insertion (PPI) propose des mises en situation professionnelle adaptées, et accompagne chaque stagiaire dans la définition d'un projet professionnel.

- Pour les jeunes de moins de 26 ans,mais également les adultes en reconversion :la plate-forme d'orientation professionnelle (POP) propose des outils individualisés pour définir ou valider un projet professionnel. L'organisation pédagogique facilite des parcours de formation courts et rapidement mobilisables, adaptés aux besoins de chacun.

- Pour des personnes migrantes, la prestation compétence FLE permet l'apprentissage du français langue étrangère en lien avec un travail sur l'orientation professionnelle.

- Pour des demandeurs d'emploi de longue durée et peu qualifiés, la prestation Compétences Transverses favorise la mobilisation professionnelle et l'acquisition des compétences professionnelles de base. Certaines actions Compétences transverses sont spécifiquement dédiées aux demandeurs d'emploi senior (plus de 45 ans). Dans le cadre de la convention avec Pôle Emploi signée en 2015 en vue d'améliorer la complémentarité de l'offre de formation, la Région s'est engagée à reprendre ce dispositif au deuxième semestre 2016.

Pour la sécurisation de son parcours après une PPI ou une POP, chaque jeune de moins de 26 ans peut bénéficier d'un suivi post-formation dans le cadre du Contrat d'Accès à la Qualification. Il est alors accompagné pendant 6 mois maximum par le formateur de la prestation POP ou PPI et le conseiller de la mission locale, jusqu'à son entrée en formation qualifiante.

Tableau n° 1 :DRIP

	2012/13 (réalisation)	2013/14 (réalisation)	2014/15 (réalisation)	2015/16 (estimation)	2016/17 (prévision)
Nombre de places financées	7 167	7 265	6 609	5 622	5 771
Nombre de parcours réalisés	7 584	7 839	6 520	5 650	/

I.1.2. Les Actions territoriales expérimentales d'insertion.

En complément du Dispositif Régional pour l'Insertion Professionnelle, la région finance des actions d'insertion socio-professionnelle pour des personnes ayant besoin d'un accompagnement plus global. Ces actions sont mises en œuvre en lien avec d'autres partenaires de l'insertion. Des formations de renforcement des compétences sont également financées pour les salariés en structure d'Insertion par l'Activité Économique (I.A.E).

Tableau n° 2 :ATE

		2014 (réalisation)	2015 (réalisation)	2016 (prévision)
Nombre de place en ATE insertion		478	595	600
Nombre de place en ATE IAE		107	120	120

I.2. Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et compétences professionnelles.

Le dispositif Compétences Clés permet aux demandeurs d'emploi d'acquérir ou de renforcer leurs connaissances et compétences, pour une meilleure employabilité ou pour préparer une formation qualifiante. Déployé sur la totalité des pays bretons, il constitue une offre de formation de courte durée et facilement mobilisable, qui bénéficie à plus de 4 000 stagiaires par an.

En 2016, les contenus de formation de Compétences Clés ont évolué pour permettre aux stagiaires d'obtenir, s'ils le souhaitent, une certification « CléA »à l'issue de leur formation. Cette nouvelle certification proposée par les partenaires sociaux atteste de la maîtrise du socle de connaissances et compétences nécessaires pour l'insertion professionnelle.

Tableau n° 3 :Compétences Clés

	2013/14 (réalisation)	2014/15 (réalisation)	2015/16 (prévision)	2016/17 (prévision)
Nombres d'heures de formation financées	245 997	254 180	377 850	390 000
Nombre de stagiaires	4 975	5 457	8 400	8 600

I.3. Proposer des formations pour les personnes sous main de justice

Depuis le 1er janvier 2015, la Région met en œuvre l'offre de formation pour les personnes détenues dans les sept établissements pénitentiaires de Bretagne (auxquels s'ajoute celui de Vézin-le Coquet depuis 1er janvier 2016). Une convention avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) définit les orientations et modalités de collaboration pour la réalisation des 18 actions de formation (environ 600 détenus en formation par an, y compris ceux de Vezin désormais).

En maison d'arrêt où le temps de détention est limité, les formations portent principalement sur la préparation d'un projet professionnel pour la sortie de détention. Dans les autres établissements, les formations favorisent la mise en place d'un parcours de formation qualifiante.

II. Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires

II.1. Proposer des formations certifiantes du niveau V (CAP) au niveau III (licence)

L'ensemble des formations qualifiantes est proposé dans le cadre du Programme Bretagne Formation. Le PBF 2015-2017, qui a débuté en septembre 2015, propose dans 14 secteurs d'activités, 222 actions de formation pour un potentiel de 12 800 places sur deux ans. Il s'agit de formations permettant l'obtention d'une certification reconnue (inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles).

La dernière enquête, réalisée par le GREF, montre que la moitié des demandeurs d'emploi qui entrent dans une formation du PBF ont un niveau équivalent ou inférieur au CAP-BEP. 91% des stagiaires obtiennent leur certification. Un an après leur fin de formation, 65% des stagiaires sont en emploi.

Au premier trimestre 2016, après analyse des entrées en formation et des premiers résultats de certification et d'insertion des actions déjà financées, une nouvelle commande sera adressée aux organismes de formation conformément aux engagements des marchés.

De plus, afin d'adapter l'offre de formations aux évolutions des besoins économiques et territoriaux, une consultation complémentaire sera lancée dans le courant de l'année pour de nouvelles formations.

Tableau n° 4 :PBF

	2011-13	2013-15	2015-17 (estimation)
Nombre de place de formation ouvertes	11 806	11 955	12 730

II.2. Proposer des formations pour se qualifier au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité

En complément de cette offre socle, les actions territoriales expérimentales permettent de financer, de manière réactive et par convention de subvention :

- des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes en lien étroit avec des projets de recrutement d'entreprises ou des dynamiques emploi-compétence de territoires

- des projets de reconversion professionnelle suite à des mutations économiques.

Pole Emploi et les OPCA sont les principaux co-financeurs des ATE.

Tableau n° 5 :ATE

	2014 (réalisation)	2015 (réalisation)	2016 (prévision)
ATE recrutement	693	826	800
ATE reconversion	0	250	/

III. Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique

III.1. Accompagner les acteurs de la formation

Un programme d'accompagnement des acteurs de formation est proposé pour favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques. En 2016, au regard des orientations du plan bâtiment durable breton, les formateurs intervenant en construction durable pourront ainsi bénéficier d'un plan de formation spécifique.

D'autres thématiques (prise en compte des situations d'illettrisme,individualisation, formation à distance, ...) pourront être abordée en fonction des orientations portées par la région, notamment celles du CPRDFOP.

L'accès des personnes handicapées aux dispositifs de formation de droit commun est valorisée dans le cadre d'une convention financière signée entre la Région et l'AGEFIH. La Région anime également, au côté de l'AGEFIPH, la politique régionale de formation des personnes handicapées (PRFPH). L'objectif est notamment de sensibiliser les acteurs de la formation aux questions du handicap en proposant une formation sur deux jours.

III.2. Accompagner les parcours des stagiaires

Pour garantir un bon déroulement de la formation et prévenir les risques d'abandon en cours de formation, la Région informe directement les stagiaires de leur droits et devoirs en formation par le biais d'un « guide du stagiaire » distribué à tous dès le début de sa formation.

Pour la sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi qui s'engagent dans des formations longues, la région contribue également au financement de l'offre de service de l'AFPA en matière d'hébergement et de restauration. Ces services bénéficient principalement aux stagiaires en formation dans les campus AFPA, mais ils sont également ouverts à des stagiaires en formation PBF dans les autres centres de formation.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 316 « Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales » :

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 90 769 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 88 507 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

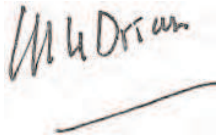

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 317 > Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Projet de BP 2016	
AP	- €
AE	50 000 000 €
Total	**50 000 000 €**
CPI	- €
CPF	46 600 000 €
Total	**46 600 000 €**

En apportant des aides directement aux stagiaires qui suivent une action de formation de la Région, telles que la rémunération et l'aide à la restauration, ce programme contribue à sécuriser le parcours de ces personnes. Il est donc complémentaire aux programmes 315 «Faciliter les projets individuels de formation et de qualification » et 316 «Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales» dans lesquels sont mises en place des actions de formations individuelles et collectives.

Dans ce cadre, la Région prévoit de conclure un nouvel accord en 2016 avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, assurant un effet levier en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, dont les impacts sont intégrés au présent budget.

Pour aller plus loin dans la lutte contre le chômage et participer au plan national d'urgence pour l'emploi annoncé en janvier 2016 par le Président de la République, la Région a décidé d'un plan breton de mobilisation pour l'emploi présenté en session de février 2016 pour permettre l'entrée en formation et par conséquent, le financement des rémunérations d'un nombre supplémentaire de stagiaires.

La loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, transfère à la Région des compétences en faveur de nouveaux bénéficiaires :les détenus, les personnes handicapées en formation dans un centre de rééducation professionnelle et les personnes en insertion professionnelle dans le programme Compétences clés. Ces publics peuvent bénéficier d'une rémunération et/ou d'une couverture sociale. Les montants transférés seront rattachés à ce programme. Il représentaient environ 1400 dossiers pris en charge par l'Agence de Services et de Paiement en 2015 (1000 pour les personnes handicapées et 400 pour les personnes détenues).

Une étude a été initiée en 2015 sur la question de la rémunération comme élément de sécurisation des parcours. Les conclusions sont attendues pour la fin du premier semestre 2016.

Le programme s'articule autour des deux axes suivants :

I. Rémunérer les stagiaires

I.1 Rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence directe de la Région (revenu, indemnités de transport et d'hébergement)

I.2 Attribuer une bourse à l'accompagnement de projet

II. Contribuer à la restauration des stagiaires des formations collectives

II.1 Attribuer une aide à la restauration pour les stagiaires

I. Rémunérer les stagiaires

I.1. Rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence de la Région (revenu, indemnités de transport et d'hébergement)

Cette action, en application du code du travail, consiste à verser une rémunération aux stagiaires qui suivent une formation financée par la Région, et qui ne perçoivent plus d'allocations chômage. La Région s'attache à verser une rémunération aux stagiaires non indemnisés, jusqu'à la fin de leur formation.

La rémunération est constituée :
- d'une partie versée directement au stagiaire (équivalent à un revenu) et résultant de l'application de barèmes,
- de compléments versés directement au stagiaire, correspondant à des indemnités de transport et d'hébergement, en application de barèmes,
- d'une couverture sociale versée aux différentes caisses d'assurance sociale selon le régime auquel est affilié le stagiaire.

Dans ses orientations en matière de formation professionnelle, la Région favorise la formation des personnes les plus éloignées de l'emploi, en leur proposant un parcours allant jusqu'à l'obtention d'une qualification ou d'une certification. Pour une bonne partie des dispositifs mis en place, la Région propose une rémunération aux stagiaires non indemnisés.

En matière de rémunération, certaines dispositions résultent d'une application du Code du travail, Livre III, Titre IV (6ème partie), d'autres relèvent d'une initiative régionale et permettent de créer une situation plus favorable en faveur des personnes qui suivent les stages de formation de la Région.

Au-delà du Code du travail, la Région a adopté des dispositions spécifiques pour les personnes dont l'indemnisation par le régime d'assurance chômage (ou autres) s'arrête au cours de l'action de formation : dans ce cas, la Région prend le relais en attribuant une rémunération de formation professionnelle pour la fin du parcours. Cette disposition s'applique pour les dispositifs collectifs (DRIP, PBF, Actions territoriales expérimentales et formations longues à la langue bretonne) et pour le dispositif individuel Chèque formation.

Les modalités d'intervention de la Région figurent dans un règlement, qui fait l'objet d'une décision en Commission permanente. Ce règlement intègre désormais les publics transférés par la loi du 5 mars 2014 : personnes détenues en établissements pénitentiaires, personnes handicapées en formation en centre de rééducation professionnelle (CRP) ou en Centre de Pré-orientation (CPO), la couverture sociale des personnes du dispositif Compétences clés, ainsi que la couverture sociale des apprentis suivant une formation dans un Centre de formation d'apprenti dont le contrat a été rompu sans qu'il soit à l'initiative de cette rupture.

La convention de partenariat conclue avec l'Agefiph favorise l'accueil des personnes handicapées en formation et finance une partie du surcoût des rémunérations lié au statut de ces personnes. Cette convention sera renégociée en 2016 afin de fixer le cofinancement apporté à la Région.

En matière de rémunération, la Région peut aussi prendre en charge uniquement la couverture sociale des stagiaires, sur des dispositifs plus courts, permettant ainsi aux personnes d'avoir une sécurité quant à d'éventuels accidents du travail ou maladie.

L'effet des mesures prises en 2014 a été très perceptible au cours de l'année 2015 où il est constaté une baisse du nombre de nouveaux dossiers pris en charge. Ceci est très net sur le DRIP où la rémunération a été remplacée par une bourse pour deux prestations la Prestation d'orientation professionnelle et le Contrat d'accès à la qualification.

L'attribution individuelle de la rémunération aux stagiaires est faite par le Président du Conseil régional, qui en rend compte une fois par an à la Commission permanente.

I.2. Attribuer une bourse à l'accompagnement de projet

Les plateformes d'orientation professionnelle du Dispositif régional d'insertion professionnelle nécessitent une souplesse d'organisation pédagogique, alternant des périodes à temps plein et d'autres à temps partiel. Elles sont, depuis juin 2014, assorties d'une bourse, pour les jeunes de moins de 26 ans. Elle a pour objectif

d'accompagner le jeune dans la construction de son projet professionnel. Son montant est de 640€ pour le projet.

Il en est de même pour les stagiaires accédant au Contrat d'accès à la qualification. La souplesse d'organisation est recherchée, cette bourse s'inscrivant dans le cadre d'une simplification de gestion, l'enveloppe budgétaire consacrée restant identique. Son montant est de 900€.

Les bourses sont versées en plusieurs fois, en contrepartie de démarches effectuées pour l'avancement de la construction du projet du jeune, justifié par l'organisme de formation. Les bénéficiaires de ces bourses peuvent avoir une couverture sociale versée par la Région, pendant la durée de la prestation.

Elles sont attribuées par le Président du Conseil régional, selon des modalités qui sont votées en Commission permanente. Le Président du Conseil régional en rend compte une fois par an à la Commission permanente.

Tableau n°1 : Nombre de stagiaires par dispositif

	Nombre de stagiaires entrés et rémunérés par la Région par dispositif						Nombre de stagiaires entrés et bénéficiaires d'une bourse par dispositif	
	Dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP)	Programme Bretagne Formation (PBF)	Chèque formation	Autres dispositifs (Langues bretonnes, ATE)	Centres de rééducation professionnelle (CRP)	Centres péniten tiaires	Contrat d'accès à la qualification	Prestations d'orientation professionnelle
entrés en 2015 (non définitifs)	2 344	2 883	465	656	1010	395	891	1 681
entrés 2016 (Prévision)	2 600	3 800	630	770	1 000	400	1600	2 950

II. Contribuer à la restauration des stagiaires des formations collectives

II.1. Attribuer une aide à la restauration pour les stagiaires

En complément du Code du travail, la Région verse une aide à la restauration. Elle consiste en une aide financière, d'un montant de 4 euros par jour, plafonnée à 84 euros mensuels, pour contribuer aux conditions de vie du stagiaire. Elle est versée aux stagiaires suivant une formation collective du DRIP (hormis une plateforme d'orientation professionnelle et un contrat d'accès à la qualification), PBF et Actions territoriales expérimentales, qui perçoivent une rémunération mensuelle de la Région inférieure à 1000 euros. Les stagiaires du PBF suivant leur formation dans un centre Afpa ne bénéficient pas directement de l'aide à la restauration de la Région, l'intervention s'effectuant via une convention de financement conclue avec l'Afpa compte tenu de l'existence de sites de restauration.

En 2015, cette aide a bénéficié à environ 4 100 stagiaires, soit un nombre en baisse par rapport à 2014 (6 673).

Cette aide est gérée conjointement à la rémunération, selon les mêmes modalités d'attribution. Le montant de l'aide à la restauration versée figure sur l'avis de paiement adressé aux stagiaires. Les modalités de l'aide à la restauration sont intégrées dans le règlement d'intervention « Rémunération et aides au transport, hébergement et restauration » et font l'objet d'une décision en Commission permanente.

Tableau n°2 : Aide à la restauration

	2015 (non définitif)	2016 (Prévision)
Nombre de bénéficiaires	4 052	4500

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 317 « Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable » :

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 50 000 000€ au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 46 600 000€ ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

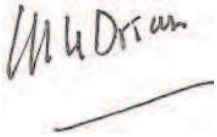

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 318 > Développer les langues de Bretagne

	Projet de BP 2016
AP	798 000 €
AE	6 796 000 €
Total	**7 594 000 €**
CPI	798 000 €
CPF	6 796 000 €
Total	**7 594 000 €**

Le présent programme a pour objectif principal la mise en œuvre des moyens propres à assurer la transmission du breton et du gallo ainsi que le développement de leur présence dans la vie publique, sociale et culturelle.

En application du Pacte d'Avenir, une convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne a été signée par l'Etat, la Région et les Universités de Bretagne occidentale et Rennes 2 en décembre 2015. Elle prévoit notamment une adaptation des seuils d'ouverture des nouveaux sites bilingues, l'évolution de la carte des pôles dans le secondaire, l'objectif de voir plus de 20 000 élèves scolarisés dans les filières bilingues, l'augmentation des taux de recrutement des enseignants bilingues et leur formation continue, la mise en place d'outils de développement de la présence des langues dans la vie de tous les jours, en particulier dans le domaine des pratiques culturelles.

Ce budget s'inscrit en hausse afin de tenir compte de la volonté d'accroître le développement d'actions en faveur du gallo et de soutenir la structuration du réseau DIWAN.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Transmettre les langues de Bretagne

- I.1 Développer l'enseignement bilingue initial
- I.2 Développer la formation pour adultes
- I.3 Favoriser la transmission familiale

II. Développer la présence des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique

- II.1 Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques
- II.2 Assurer une présence territoriale des langues de Bretagne
- II.3 Intensifier la présence des langues de Bretagne dans les médias
- II.4 Développer l'édition
- II.5 Encourager les pratiques culturelles

> Actions par objectif

I. Transmettre les langues de Bretagne

I.1. Développer l'enseignement bilingue initial

I.1.1. Soutenir l'enseignement bilingue

Afin de permettre le développement du nombre d'élèves bilingues dans les trois filières, la Région poursuivra son aide au fonctionnement et aux activités de Diwan Breizh ainsi que des fédérations d'associations de parents d'élèves bilingues Div Yezh et Dihun. Elle maintiendra par ailleurs son soutien au Département du Finistère pour le dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles publiques monolingues, et reconduira son aide au Comité académique de l'Enseignement catholique pour le développement de sa filière bilingue.

I.1.2. Accompagner les parcours de formation des futurs enseignants bilingues

Afin de renforcer la formation professionnelle des futurs enseignants bilingues, la Région soutient Kelenn, centre de formation des enseignants du premier degré de Diwan, sous convention avec l'ESPE de Bretagne. Elle finance également 50 % des coûts des options d'enseignement du breton en licence dans les universités de Bretagne occidentale et de Rennes 2 ainsi que de l'option de gallo à Rennes 2. Les dispositifs Skoazell pour les étudiants en master enseignement bilingue et Desk/enseignement pour les adultes en formation longue se destinant à l'enseignement bilingue seront maintenus.

Tableau n° 1 : bénéficiaires de Skoazell et Desk/enseignement

	2012	2013	2014	2015	Cible 2016
Aides Skoazell en master 1	21	36	39	32	50
Aides Desk/enseign. 6 mois	53	56	67	59	65
Aides Desk/enseign. 3 mois	5	14	18	15	15

I.1.3. Encourager la production et la diffusion de matériel pédagogique

La Région maintiendra sa participation aux activités de Ti-embann ar Skolioù (TES), service de Canopé (ex-CRDP) qui assure la production, l'édition et la distribution gratuite de manuels scolaires en breton pour les élèves des trois filières de l'enseignement bilingue et immersif, dans le premier et le second degré.

I.2. Développer la formation pour adultes

I.2.1. Aider les structures

Les structures de formation intensives des adultes à la langue bretonne (Mervent, Roudour, Skol an Emsav et Stumdi) sont soutenues chaque année par la Région pour leur fonctionnement et leurs activités, tout comme la fédération Deskiñ d'an Oadourien (DAO), qui fédère ces centres et la majorité des associations dispensant des stages courts ou cours du soir de langue bretonne. La Région soutient par ailleurs des organismes de formation à distance à la langue bretonne (Klub Edubreizh, Skol Ober). Elle participe au financement des deux sessions annuelles (sur plusieurs sites) du Diplôme de Compétences en Langue bretonne (DCL), inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles.

I.2.2. Soutenir la mise en place de stages longs

La Région reconduira son dispositif de financement des places de stages intensifs de 6 et 3 mois à destination des demandeurs d'emploi, l'Office public de la Langue bretonne étant chargé de coordonner la répartition initiale des places ainsi que les deux clauses de revoyure, la première avant la fin 2016 et la seconde début 2017 pour la transformation, au besoin, de places 6 mois en places 3 mois.

Tableau n° 2 : places de stages (6 & 3 mois) pour adultes

	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
Places de stages financées	189	227	235	256	256
Nombre total de stages	245	280	307	NR	330 (cible)

I.3. Favoriser la transmission familiale

I.3.1. Aider les structures associatives

La Région poursuivra son soutien au fonctionnement et aux activités des deux associations régionales (Divskouarn, Babigoù Breizh) qui travaillent au développement du bilinguisme ou de l'accueil immersif dans le secteur de la petite enfance.

I.3.2. Accompagner les parcours de formation des professionnels

La Région poursuivra son soutien au dispositif Desk/petite enfance a été mis en place en 2013 pour soutenir la formation à la langue bretonne des futurs professionnels bilingue de la petite enfance sur le modèle de Desk/enseignement.

II. Développer la présence des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique

II.1. Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques

En investissement, le dispositif d'aide à l'acquisition et l'adaptation de produits informatiques destinés à la mise en ligne gratuite de ressources linguistiques (grammaticales et lexicales) sera reconduit en 2016.

II.1.1. Soutenir l'Office public de la langue bretonne

La Région étant membre de l'établissement public de coopération culturelle Ofis publik ar Brezhoneg – Office public de la Langue bretonne avec l'État, la Région des Pays-de-la-Loire et les cinq Départements, elle participe statutairement au fonctionnement et aux activités de cet établissement.

II.1.2. Soutenir le développement de la langue gallèse

La Région poursuivra son soutien au fonctionnement et aux activités des associations régionales de promotion et diffusion du gallo. Une analyse sera conduite dans l'année 2016 pour évaluer les conditions d'une amélioration de la coordination de ces associations et les moyens nécessaires pour promouvoir sa diffusion.

II.1.3. Soutenir la sensibilisation à la langue bretonne

La Région soutiendra le fonctionnement et les activités de la fédération Kevre Breizh ainsi que le fonctionnement de l'association Ar Redadeg.

II.2. Assurer une présence territoriale des langues de Bretagne

II.2.1. Aider les ententes de pays

La Région soutient les Ententes de pays (emglevioù-bro, tiez ar vro) disposant d'au moins un salarié pour leur fonctionnement et leurs activités. Les Ententes peuvent par ailleurs être bénéficiaires d'aides dans le cadre des dispositifs Semaine du Breton et Semaine du Gallo, destinés à promouvoir l'apprentissage, la pratique et la présence de ces langues dans la vie de tous les jours, en particulier auprès des publics éloignés du fait linguistique breton.

II.2.2. Soutenir les activités périscolaires, de loisirs et les centres de vacances

Les modalités du soutien régional aux activités de loisirs en langue bretonne seront adaptées en 2016 et la Région maintiendra son soutien aux stages de formation aux BAFA et BAFD en langue bretonne.

II.3. Intensifier la présence des langues de Bretagne dans les médias

II.3.1. Aider la diffusion (Tv et radio)

La Région soutient le fonctionnement et la réalisation de productions en langue bretonne par France 3 Bretagne ainsi que de Brezhoweb, web-télévision intégralement en breton conventionnée par le CSA, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO). Elle soutient également Dizale, association produisant des programmes doublés en langue bretonne, en particulier pour la jeunesse, au travers d'une CPO. Enfin elle participe au financement du dispositif d'initiation à la création vidéo en langue bretonne conduit par Canal Ti Zef auprès des établissements scolaires.

Dans le domaine radiophonique, la Région a mis en place pour la période 2015-2019 un dispositif spécifique de soutien aux activités des 4 radios associatives entièrement brittophones ou bilingues, dans une optique d'amélioration continue de la quantité, de la qualité et de la diversité des contenus. Le soutien à la fédération Brudañ ha Skignañ, qui regroupe ces 4 radios sera poursuivi. Enfin la Région maintiendra son soutien aux émissions en breton de Radio Rivages et en gallo de Plum FM.

II.3.2. Aider la production et le doublage (FALB)

Au travers du Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langues de Bretagne (FALB), la Région soutient en investissement les productions de flux (séries de magazines, émissions de plateau, sitcoms…) et de doublage ainsi que la production de fictions radiophoniques. Les modalités de ce dispositif ayant été adaptées en 2014 et 2015, elles seront inchangées en 2016.

Tableau n° 3 : fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langues de Bretagne					
	2012	2013	2014	2015	Cible 2016
Production en breton (h.)	67h54	58h37	54h52	51h43	60h00
Doublage en breton (h.)	29h41	28h17	20h25	23h11	25h00
Fiction radiophonique (h.)				01h20	3h00
Nombre total d'opérations	17	23	18	18	20

II.4. Développer l'édition

II.4.1. Aider les structures associatives

La Région maintiendra son soutien au fonctionnement et aux activités des éditeurs associatifs professionnels en langue bretonne ainsi qu'à l'édition des revues littéraires.

II.4.2. Aider la traduction et l'édition d'ouvrages

En fonctionnement, le dispositif d'aide à la traduction littéraire en langue bretonne, en constante progression, sera maintenu dans ses modalités.

En investissement, les modalités d'aides à l'édition des ouvrages en breton, gallo ou bilingues breton/autre langue ou gallo/autre langue seront reconduites au profit des éditeurs professionnels ayant leur siège en Bretagne. Il sera proposé la création d'un dispositif spécifique adapté afin que les classiques de la bande dessinée puissent être disponibles en breton. Ce dispositif permettra de financer directement les éditeurs détenteurs des droits, dans le cadre d'une programme d'édition pluriannuel.

Tableau n° 4 : aide régionale à l'édition en langue bretonne et en gallo					
	2012	2013	2014	2015	Cible 2016
Nombre d'aides à l'édition	65	101	87	103	110
N. d'aides à la trad. littér.	1	4	4	6	6
N. total de titres édités	117	129	135	121	140

II.5. Encourager les pratiques culturelles

La Région soutient les fonctionnement et les activités des fédérations culturelles en langue bretonne, ce soutien sera reconduit (Kanomp Breizh, fédération des chorales en langue bretonne, C'hoariva, qui regroupe les troupes de théâtre en breton).

Pour ce qui concerne l'aide directe aux troupes de théâtre en langue bretonne et en langue gallèse, seules les troupes professionnelles pourront être financées par la Région en 2016.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 318 « Développer les langues de Bretagne » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 798 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 6 796 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 798 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 6 796 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

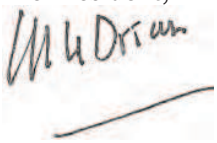

Jean-Yves LE DRIAN

IV
Pour une Bretagne de toutes les mobilités

Budget primitif pour 2016

Session de mars 2016

Synthèse de la mission

401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

402 Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

403 Moderniser les aéroports à vocation régionale

Synthèse de la mission

Parce que l'accessibilité est un facteur essentiel de développement territorial, la qualité de la desserte régionale représente un enjeu déterminant pour la Bretagne, que ce soit par le fer, par la route ou par l'aérien. Le défi est majeur, et la situation géographique spécifique impose une ambition publique pour éviter tout risque d'enclavement des territoires bretons. Avec le plan routier breton, et maintenant la mise en œuvre du grand projet régional «Bretagne à Grande Vitesse», de grandes étapes ont déjà été franchies. Mais l'effort doit être maintenu pour toujours mieux connecter la Bretagne occidentale et centrale et assurer un maillage performant pour l'ensemble des villes bretonnes.

Dans cette perspective, la politique transport du Conseil régional se structure autour de deux grands axes : renforcer l'accessibilité de la Bretagne et améliorer les transports du quotidien, que ce soit pour les déplacements régionaux, ou pour les déplacements à plus longue distance.

Dans les prochaines années, deux rendez-vous majeurs marqueront l'exercice de cette compétence :

- la mise en service de « Bretagne à Grande Vitesse » en 2017 ;
- la prise de compétence transport interurbain, transports scolaires et liaisons vers les îles en 2017.

Le Conseil régional s'est beaucoup investi pour voir aboutir le grand projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV), d'abord pour que la LGV se fasse, ensuite pour accompagner cette infrastructure par la modernisation des lignes bretonnes et la réalisation des projets de pôles d'échanges, enfin pour assurer que le service TGV et TER soit à la hauteur des attentes de tous les territoires. Dans cette dernière phase du projet BGV, l'action régionale consiste à préparer l'arrivée de la grande vitesse en Bretagne dans plusieurs dimensions.

En premier lieu, il s'agit de finaliser avec la SNCF le projet de desserte TER et TGV en favorisant l'adhésion de tous les territoires. L'objectif de la nouvelle desserte est à la fois de diffuser la grande vitesse sur l'ensemble du réseau régional et de répondre aux besoins des bretons pour leurs déplacements quotidiens, pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'étude, pour leurs déplacements professionnels, touristiques ou de loisirs.

Les travaux dans les pôles d'échanges multimodaux (PEM) ont démarré un peu partout en Bretagne. Il est important d'en suivre l'avancement pour ceux qui ont démarré et de préparer leur future exploitation avec les partenaires du transport pour être prêt à l'arrivée de la LGV.

Dans cette dernière phase de travaux tous azimuts, la Région doit développer des actions marquantes pour la notoriété du projet, et son appropriation par tous. Cela passe par la mise en place synchronisée d'outils de communication, de concertation et d'information qui permettent de poursuivre et d'amplifier la prise de parole régionale pour faire connaître BGV dans son ensemble, et le rendre concret au yeux des bretonnes et des bretons. Il y a là un enjeu décisif pour l'adhésion au projet de l'ensemble des partenaires et *in fine* la réussite du projet.

S'agissant des aménagements du réseau routier, la Région Bretagne a fait de la mise à 2x2 voies de la RN164 sa priorité n°1. Le nouveau contrat de plan Etat-Région 2015-2020 traduit cette ambition avec l'Etat pour engager toutes les sections restantes dans un effort inédit en Bretagne.

Avec plus de 10 millions de voyages par an, le TER s'est affirmé comme un transport du quotidien, capable d'apporter une réponse efficace aux besoins de déplacements quotidiens d'un grand nombre d'usagers. Aujourd'hui, en lien avec BGV, une nouvelle ère s'ouvre pour le TER, avec une nouvelle desserte, une forte croissance du trafic attendue, une nouvelle convention à négocier avec la SNCF pour 2017, des commandes de nouveaux matériels et la poursuite de la mise en qualité des gares et haltes du réseau régional.

Après des années de forte croissance ayant conduit le TER Bretagne à presque doubler sa fréquentation entre 2002 et 2013, il connaît depuis un certain tassement de sa fréquentation et de ses recettes. Il est indispensable que la SNCF et la Région continuent à renforcer l'attractivité du réseau dans un paysage de la mobilité reconfigurée avec le covoiturage et les nouvelles offres d'autocars librement organisés. Les dernières initiatives de la politique tarifaire TER mises en œuvre sont encourageantes.

Si le TER constitue aujourd'hui l'essentiel de l'offre de transport public régional, l'offre des lignes routières est aussi à intégrer pleinement dans une dynamique de réseau. La Région joue ainsi pleinement la complémentarité trains/cars pour proposer des services de cars vers Pontivy, Loudéac, Fougères et Le Mont St Michel, et compléter le maillage ferroviaire là où le train ne va pas suffisamment.

A l'avenir, l'enjeu des lignes routières a vocation à se renforcer, la loi NOTRe apporte un nouvel équilibre entre les modes, avec comme mesures les plus fortes pour le réseau régional les transferts des services de transport routier non urbain (réguliers ou à la demande) et scolaire, le transfert des gares routières et enfin le transfert des liaisons maritimes vers les îles.

Aussi le réseau régional va-t-il connaître un bouleversement majeur en intégrant une offre routière dense, et il sera utile de rechercher une stratégie d'ensemble pour le futur périmètre du transport public régional. En terme d'usage et en terme financier, le poids du TER et du transport par autocar (interurbain et scolaire) va s'équilibrer au sein de la compétence transport de la Région.

Les évolutions du réseau régional s'envisageront aussi toujours avec le souci du développement de l'intermodalité avec les réseaux urbains, à la fois sur la coordination des offres de transports (horaires et tarifaires), l'aménagement des nœuds d'échanges, et le portage des projets emblématiques que sont KorriGo et BreizhGo.

Enfin, la Région se mobilise depuis 2012 sur la promotion de la mobilité électrique. Le déploiement des bornes de recharges électriques est un projet porté par la Région et les syndicats d'énergie départementaux dans l'objectif d'offrir une infrastructure publique permettant de développer l'usage de la voiture électrique partout en Bretagne.

L'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne passe également par le développement des places aéroportuaires.

La Région Bretagne poursuivra donc son action de contrôle du respect des engagements pris par ses concessionnaires en termes de développement, de modernisation, de sécurité et de politique environnementale des aéroports dont elle est dépositaire. La Région conduira la procédure de renouvellement des concessions aéroportuaires de Brest et Quimper, afin de retenir le nouvel exploitant à compter du 1er janvier 2017.

Elle soutient également les aéroports hors de sa compétence obligatoire dans l'objectif de maintenir ou d'améliorer l'accessibilité des territoires.

La répartition des crédits par programme et par chapitre

Autorisations d'engagement et de programme

		AE	Total	AP	Total
		938		908	
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	560 000	560 000	64 060 000	64 060 000
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	120 000	120 000	57 071 000	57 071 000
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	1 230 000	1 230 000	0	0
	Total	1 910 000	1 910 000	121 131 000	121 131 000

Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

		CPF	Total	CPI	Total
		938		908	
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	102 806 000	102 806 000	46 240 000	46 240 000
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	280 000	280 000	86 298 000	86 298 000
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	1 294 000	1 294 000	330 500	330 500
	Total	104 380 000	104 380 000	132 868 500	132 868 500

Programme 401 > Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

	Projet de BP 2016
AP	64 060 000 €
AE	560 000 €
Total	**64 620 000 €**
CPI	46 240 000 €
CPF	102 806 000 €
Total	**149 046 000 €**

Depuis janvier 2002, le Conseil régional de Bretagne est responsable du transport régional de voyageurs, transféré par l'État vers les Régions par la loi SRU. La Région Bretagne est ainsi l'Autorité Organisatrice chargée de définir le niveau de service des trains et cars régionaux : desserte, tarification et qualité de service.

En 2017, la mise en service de la nouvelle ligne à grande vitesse entre Le Mans et Rennes, la « LGV Bretagne Pays de la Loire » (LGV BPL), apportera un saut de performance très important pour tout le territoire breton. La Région Bretagne et SNCF Mobilités ont acté, en 2015, les engagements de SNCF Mobilités sur la consistance des services régionaux de transport ferroviaire de voyageurs assurés par TGV en prolongement ou en amorce de services TGV nationaux à l'ouest de Rennes, ainsi que leur articulation avec les services TER Bretagne (Intervilles longue distance), en contrepartie desquels la Région Bretagne accordera une compensation financière.

En complément du TER, la Région organise des dessertes par autocars dont elle confie l'exploitation à des transporteurs routiers par délégation de service public. La loi NOTRe lui confère, à compter de 2017 , un rôle encore plus majeur et structurant dans l'organisation des transports publics sur le territoire régional.

Enfin, le transport public ne pourra s'installer durablement, au sens économique, social et environnemental, que s'il s'inscrit dans une chaîne véritablement multimodale offrant des solutions de déplacements pour tous les habitants, quels que soient leurs lieux de vie, de travail, leur condition sociale, ou encore leur handicap et dans laquelle tous les moyens de transport seront considérés comme participant à la solution (transports publics réguliers ferroviaires, guidés, routiers, marche à pied, bicyclette, transport à la demande, co-voiturage, auto-partage, etc.).

Le numérique et globalement les outils mobiles de communication y ont un rôle important à jouer. Avec KorriGo et BreizhGo, la Région Bretagne et sa politique Transports s'engage dans la démarche Bretagne Numérique portée comme une priorité régionale.

En conséquence de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015, les compétences des départements en matière de transports terrestres et maritimes sont transférées à la Région. A ce titre, la Région Bretagne deviendra propriétaire des navires assurant la desserte des îles bretonnes à partir du 1er janvier 2017. La nécessité de remplacer le navire « Acadie » pour desservir l'île de Groix a conduit le Département du Morbihan et la Région Bretagne à s'accorder préalablement au transfert sur les conditions d'acquisition d'un nouveau navire livrable fin 2017. Cet accord prévoit la répartition du financement entre les parties.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Le TER Bretagne, un engagement structurant pour le territoire

- I.1 Développer le transport ferroviaire en favorisant un accès pour tous tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité
- I.2 Maintenir un parc de matériel roulant optimisé en quantité et en qualité
- I.3 Faire du train en général, et du TER en particulier, un outil appropriable par tous

II. L'Autocar, complément indispensable du TER aujourd'hui, maillon fort d'un nouveau réseau de transport régional demain

- II.1 Développer le transport routier de voyageurs d'intérêt régional
- II.2 Relever le défi du transfert de compétences du mode autocar

III L'importance de la prise en compte du phénomène multimodal et de l'essor des nouvelles formes de mobilités collectives et individuelles

- III.1 Favoriser le passage d'un mode de transport à l'autre grâce à des outils adaptés
- III.2 Favoriser l'émergence de solutions de mobilités durables et innovantes

I. Le TER Bretagne, un engagement structurant pour le territoire

Depuis 2002, le TER Bretagne a vu sa fréquentation presque doubler, sous l'impulsion en particulier de la forte croissance du nombre d'abonnés. Avec plus de 10 millions de voyages par an, le TER s'est affirmé comme un transport du quotidien. Aujourd'hui, et en lien avec BGV, une nouvelle ère s'ouvre pour le TER, avec une nouvelle desserte, une croissance de la fréquentation attendue, notamment des voyageurs dits occasionnels. C'est pour cela qu'une nouvelle gamme tarifaire dite "occasionnelle" a été mise en place en 2015.

Si la fréquentation des TER pour l'année 2015 affiche une baisse de 2%, les recettes se portent bien avec une hausse de 2,7%. Les premières analyses de 2015 mettent en avant une légère baisse du nombre d'abonnés mais une reprise des voyages en correspondance TGV, lesquels affichent une recette moyenne au voyage supérieure. Le prix bas de l'essence est un facteur qui explique ce moindre attrait de la part des abonnés.

Pour mémoire, les voyages occasionnels contribuent pour plus de 70 % dans les recettes du TER Bretagne alors que les abonnés contribuent à hauteur de moins de 30 %. La structure du nombre de voyages est inverse : 2/3 de voyages abonnés pour 1/3 de voyages occasionnels.

L'enjeu est donc fort s'agissant de la capacité du réseau TER à accueillir toujours plus d'abonnés bien évidemment mais aussi de voyageurs moins réguliers, car ils contribuent fortement aux recettes et donc au financement du service public du quotidien. C'est ainsi la tendance qui semble s'esquisser et qui est de bonne augure.

I.1. Développer le transport ferroviaire en favorisant un accès pour tous tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité

Conscient du rôle essentiel du TER pour un aménagement durable de la Bretagne, la Région poursuit un effort financier considérable, avec 390 millions d'euros engagés pour le fonctionnement du TER dans le cadre de la prolongation de la convention 2014-2017 Région-SNCF, auxquels s'ajoutent les crédits engagés pour la rénovation des gares et la modernisation des infrastructures (cf. programme 402).

I.1.1. La maîtrise du coût global TER grâce à un conventionnement équilibré avec la SNCF

L'organisation du TER est régie par une convention d'exploitation avec la SNCF, qui définit les missions et responsabilités de la Région et de la SNCF. En résumé, la SNCF assume le risque industriel et commercial de l'activité de transport, en s'engageant sur un montant pluriannuel de charges et la Région assume la charge du service public de transport : elle verse une contribution financière à la SNCF correspondant à la différence entre les charges et les recettes du TER. Cette différence s'élève à près de 100 millions d'euros en 2015.

Il est à noter que le ratio recettes/charges est de près de 32%, ce qui place le TER Bretagne parmi les moins mobilisateurs de fonds publics de France.

I.1.2. L'objectif constant de croissance de la fréquentation et des recettes grâce à une tarification adaptée, partout, pour tous

Après des années de forte croissance, le TER Bretagne connaît depuis 2013 une certaine stagnation de sa fréquentation et de ses recettes. En cause, la forte baisse des voyages en correspondance avec le TGV (liée à la situation économique), et la concurrence du covoiturage.

Face à ce constat, la Région et la SNCF ont proposé une nouvelle gamme tarifaire plus incitative pour les trajets occasionnels, avec les « prix ronds » lancés en avril 2015. Il s'agissait d'attirer de nouveaux voyageurs (80 % des Bretons n'ont jamais pris le TER), et de les inciter à se déplacer plus souvent, mais pas d'augmenter la contribution financière de la Région Bretagne.

En septembre 2015, le TER a complété la gamme tarifaire des prix ronds avec un dispositif « aller-retour au prix de l'aller » étendu à tout le réseau, sur les trains moins fréquentés.

Les résultats de trafic et de recettes du TER Bretagne depuis le lancement de cette nouvelle gamme sont plutôt bons (surtout en comparaison des autres régions), et nous incitent à poursuivre en ce sens, d'autant que les nouvelles offres autocars privées, permises par la loi Macron, durcissent un peu plus la concurrence. et font du prix un élément majeur du choix modal. Il nous faut rompre avec cette image de train cher.

Ces "prix ronds" sont venus compléter un changement majeur de niveau de prix mis en place pour les moins de 26 ans en septembre 2013. Ce nouveau tarif lisible, simple et sans contrainte avec 8€ pour les trajets de

moins 150km et 15€ pour les autres trajets connaît un véritable succès : plus de 465 000 voyages en 2015 contre 410 000 en 2014. Cette initiative de la Région permet d'attirer de nouveaux jeunes vers le train et d'avoir une offre compétitive par rapport au covoiturage. La plupart des régions de France observent une décroissance de la fréquentation des jeunes dans le train, la Bretagne échappe à ce phénomène.

De même, les liens entre Transport et Tourisme en Bretagne se renforceront encore en 2016 et des expérimentations de packages destinés notamment aux touristes (dont les bretonnes et les bretons) seront testés. Il y a là un enjeu fort de préparation de l'arrivée de la grande vitesse : il faut saisir les opportunités de fréquentation nouvelle dans les TER qu'occasionnera le développement annoncé des courts séjours.

Enfin, il est à noter l'essor de la gamme solidaire Actuël pour les publics fragiles avec près de 9 500 cartes émises en 2015 et 135 500 voyages.

Le défi des prochaines années consiste à mettre en avant des prix attractifs, tout en assurant un haut niveau de qualité de service (temps de parcours, fréquence de desserte, confort du matériel…) et une contribution stable.

I.1.3. Adapter les dessertes et les coordonner au mieux à l'offre TGV

L'adaptation des dessertes, pour mieux répondre aux besoins de déplacement des usagers à travers le territoire, a fait l'objet d'une attention continue depuis que la Région a pris sa compétence d'Autorité Organisatrice du transport régional de voyageurs.

Cependant, après les développements importants des dernières années, l'offre de transport proposée reste dans la continuité. Ceci est étroitement lié au projet de ligne à grande vitesse Bretagne Pays-de-la-Loire, qui sera mise en service à l'horizon 2017.

En effet, à cette occasion, l'offre de transport ferroviaire bretonne sera entièrement restructurée avec la mise en place du cadencement. Ce travail s'accompagnera d'une restructuration des missions longue distance, afin de garantir une complémentarité entre les missions TGV et TER. De même, une attention particulière sera portée aux correspondances, dans le souci permanent de la diffusion de la grande vitesse à l'ensemble des territoires. A moins de deux ans de cette échéance, il est donc préférable de stabiliser l'offre de transport actuellement proposée, et de concentrer les études sur la refonte intégrale de l'offre à venir.

Cette coordination TGV/TER passe aussi par un accord historique et assez unique en France. Les deux autorités organisatrices de transport, SNCF Mobilités pour TGV, la Région Bretagne pour TER, sont totalement mobilisées pour réussir la mise en service du projet de desserte à la mise en service de la LGV. Les enjeux clés sont le développement coordonné des fréquences TGV et TER, l'obtention des meilleurs temps de parcours entre Paris et la pointe bretonne, la préservation de la desserte des gares actuellement desservies par TGV et la qualité des correspondances entre TGV et TER. Ces enjeux font l'objet du Protocole d'intention signé le 24 avril 2015, dont les engagements ont été déclinés dans une convention conclue fin 2015 avec SNCF Mobilités, par laquelle la Région Bretagne accorde une compensation financière de 50 M€ (10 M€ par an pendant 5 ans) à compter du 1er juillet 2017.

I.2. Maintenir un parc de matériel roulant optimisé en quantité et en qualité

Pour poursuivre le développement du TER, un des premiers leviers d'action concerne le parc de matériel roulant ferroviaire, qui est une composante essentielle du service de par ses implications techniques mais aussi financières. Au-delà de l'impact d'image, l'acquisition de nouveaux trains permet de développer l'offre et de garantir un service fiable et de qualité.

Lors de la régionalisation en 2002, le parc breton était composé à 68% de rames anciennes non rénovées, à 16% de matériel neuf et à 16% de matériel ancien rénové. Fin 2015, les rames neuves représentent 64 % du parc et les rames anciennes rénovées représenteront 36% du parc.

Ainsi, après livraison des 21 Regio2N entre 2014 et 2018 et depuis 1998, ce seront près de 470 M€ qui auront été consacrés à la modernisation incluant la rénovation de rames anciennes et l'acquisition de rames neuves.

Au bilan, l'âge moyen du parc matériel du TER Bretagne qui était de 23 ans et 2 mois en 2002, est de 14 ans et 7 mois au 1er janvier 2016. Ceci traduit les efforts de modernisation qui ont été effectués. Ce parc est à 63% à traction électrique ou bimode, et à 37% à traction thermique.

I.2.1. La livraison des Regio2N

La Commission permanente a validé, en février 2010, l'acquisition de 17 rames à deux niveaux baptisées Régio2N pour un montant de 200 millions d'euros, puis en octobre 2015, une nouvelle phase d'acquisition de 4 rames supplémentaires.

Ces commandes permettront au TER Bretagne de répondre aux besoins de déplacement toujours plus importants des bretonnes et des bretons, et d'être au rendez-vous de la LGV à la fois en mettant en place des nouvelles dessertes pour diffuser la grande vitesse en 2017, et en faisant face aux évolutions de fréquentation attendues à cet horizon, mais aussi, à plus court terme, de trouver des solutions aux phénomènes de sur-occupations et à la tension pesant sur le parc de matériel, fortement engagé notamment le vendredi soir.

La chaîne de montage de ce nouveau matériel roulant a subi quelques retards mais ceux-ci restent peu impactant pour le service voyageurs en Bretagne. Six rames ont été livrées depuis octobre 2014 ; les livraisons des 15 rames suivantes s'étaleront entre février 2016 et février 2018, avec 4 rames courtes livrées entre mars et mai 2016.

La livraison des Regio2N n'est pas sans conséquences pour le technicentre de maintenance qui va connaître un programme de modernisation.

I.2.2. La poursuite du travail prospectif sur le parc

Les études menées avec SNCF en 2013 et 2015 ont permis de corréler les croissances attendues de fréquentation et les besoins en places assises pour répondre à ces croissances. Elles ont également mis en évidence les besoins liés à la rotation naturelle du parc. Certains matériels, notamment thermiques, arrivent en fin de vie et leurs caractéristiques de confort et de capacité ne sont plus adaptées, sans même parler des problèmes de fiabilité et de pannes se répercutant sur l'ensemble des circulations.

Ces études ont été croisées avec les perspectives de croissance de l'offre liées à la mise en place de la nouvelle desserte cadencée à l'arrivée de la LGV (service annuel TER2018).

Ce travail prospectif a mis en avant le besoin d'une commande complémentaire de rames Régio2N et la nécessité de trouver sur le parc de l'occasion des rames thermiques ou bimodes de type Autorail Grande Capacité (AGC). L'année 2016 devra permettre de valider ces options et de les quantifier.

I.3. Faire du train en général, et du TER en particulier, un outil appropriable par tous

I.3.1. Développer la concertation

Pour adapter au mieux le service aux besoins des territoires, la Région a développé la concertation avec les usagers, les élus locaux, les associations et les différents partenaires du TER Bretagne. Pour cela, elle a mis en place des lieux de débat qui permettent d'échanger sur les sujets d'actualité et de recueillir les attentes :

- le Comité régional des partenaires du transport public qui réunit une fois par an les partenaires institutionnels,

- huit comités de lignes répartis sur tout le réseau, qui se réunissent tous les ans depuis 2007, et qui sont aussi ouverts aux usagers.

Depuis 2014, la Région a également engagé la consultation des territoires autour du projet « Bretagne à Grande Vitesse ». Une première phase de réunions publiques (mi 2014) a permis de faire connaître BGV, ses enjeux, et de clarifier les périmètres de l'ensemble des projets transports (TER, LNOBPL, infrastructures…). Ces réunions ont rassemblé au total 350 participants et ont constitué des temps forts d'échanges avec l'ensemble des territoires.

La deuxième phase de consultation (mi 2015) a permis de rentrer dans le détail du projet de desserte, et a mobilisé 220 participants sur 4 réunions départementales. Ces réunions ont concrètement fait évoluer la grille horaire, avec la mise en place d'un TGV plus tôt le matin pour répondre à une demande forte et partagée par l'ensemble des territoires.

En 2016, la démarche se poursuivra, avec une attention particulière pour les usagers TER. Le bouleversement que va connaître le réseau en 2017 est en effet inédit, et nécessite une démarche préalable pour préparer les usagers et créer les conditions favorables d'une bonne compréhension des changements apportés. Au-delà des réunions publiques qui seront à nouveau organisées, il s'agira donc de renforcer notre relation de proximité aux usagers et aux partenaires du transport, à la fois par une présence régulière sur le terrain et par l'animation d'un espace sur le web permettant de créer un lien continu.

I.3.2. Améliorer la lisibilité des actions régionales pour renforcer l'image d'Autorité Organisatrice de la Région

La communication sur le transport régional revêt plusieurs enjeux. Il s'agit à la fois de rendre attractif le réseau TER Bretagne, et de dynamiser les recettes pour continuer de développer le service public, et de faire connaître et reconnaître la compétence régionale en matière de transport. L'année 2015 a été marquée par

des campagnes sur les nouvelles tarifications pour les occasionnels, par des opérations dans le cadre de « Voyagez, prenez l'art », une démarche à la croisée des politiques transports et culture.

II. L'Autocar, complément indispensable du TER aujourd'hui, maillon fort d'un nouveau réseau de transport régional demain

Les lignes routières ont pour vocation de compléter le maillage offert par les liaisons ferroviaires. Elles sont ainsi un complément indispensable permettant d'offrir des transports efficaces au service des personnes et de l'économie. La Région exerce sa compétence sur le transport routier de voyageurs au moyen de deux modes de gestion : la convention TER et les délégations de service public.

Elle exercera une compétence toute autre en 2017 du fait de l'application de la loi NOTRe qui la rend compétente pour le transport non urbain régulier ou à la demande, le transport scolaire et les gares routières de voyageurs de compétence départementale.

II.1. Développer le transport routier de voyageurs d'intérêt régional

II.1.1. Permettre une meilleure couverture territoriale en transport public régional

La ligne St Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient relie le nord et le sud de la Bretagne et dessert des lieux de vie majeurs du Centre-Bretagne, notamment Pontivy et Loudéac. C'est le transporteur CAT (groupe Transdev) qui exploite la ligne, le contrat courant jusqu'au 31/08/2017.

L'objectif de la collectivité régionale est de commencer à préparer les conditions optimales d'une diffusion de la grande vitesse en Centre-Bretagne, grâce notamment à des véhicules neufs, confortables et accessibles aux personnes en situation de handicap, et ce, tout en continuant à offrir un service public de transport régional de qualité pour les salariés, étudiants et scolaires.

En 2015, la fréquentation estimée est de 161 709 contre 174 462 voyages en 2014. A noter que 49% des voyages sont effectués par des scolaires. La cible pour 2016 se situe à plus de 200 000 voyages et sera sans doute difficile à atteindre.

La ligne Pontivy - Rennes a été fortement améliorée depuis 2009 et a connu une forte évolution de sa fréquentation (+25% entre 2009 et 2014). Elle est exploitée via une délégation de service public par Keolis. Le nouveau contrat signé pour la période 2015-2020 apporte des améliorations dans le service offert avec notamment le Wi-Fi gratuit à bord ou encore le paiement possible par carte bancaire. Parmi les objectifs assignés au transporteur par la Région, être au rendez vous de la LGV et offrir un niveau de qualité « sans couture » : nouveaux autocars, services à bord, desserte encore accélérée et renforcée notamment en 2018.

La première année d'exploitation n'est pas à la hauteur des prévisions, ceci étant dû à un double phénomène : la baisse des voyages en correspondance TGV, et les travaux en gare de Rennes, rendant la correspondance peu confortable pour les voyageurs. Ainsi, les prévisions 2015 sont en dessous des 98 000 voyages alors que l'année 2014 affichait 108 563 voyages. L'objectif 2016 se situe à plus de 109 000 voyages.

La ligne Loudéac - Rennes vient compléter le dispositif : son exploitation a été confiée au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de sa délégation de service public globale pour l'exploitation du réseau interurbain illenoo moyennant compensation. L'accord en cours par voie conventionnelle entre les trois collectivités concernées (CD35, CD22 et Conseil Régional de Bretagne) devra certainement être réinterrogé en 2016 dans le cadre de la loi NOTRe.

La ligne routière régionale Rennes / Dol - Le Mont Saint Michel a été fortement améliorée depuis 2009 et a connu une très forte évolution de sa fréquentation (+36% entre 2010 et 2014). Elle est exploitée via une délégation de service public par Keolis entre 2015 et 2020.

La première année d'exploitation du nouveau contrat a été fortement impactée par les attentats de janvier et de novembre, ayant conduit à une forte baisse des touristes étrangers ; or, cette ligne a la particularité d'avoir une fréquentation étrangère, surtout asiatique, à plus de 90%. Ainsi, le prévisionnel 2015 se situe à 87 000 voyages environ contre plus de 100 000 voyages en 2014. L'objectif de 96 000 voyages en 2016 devrait pouvoir être atteint si le contexte international s'apaise.

II.1.2. Compléter l'offre ferroviaire

Certaines dessertes routières régionales ont pour vocation de venir compléter l'offre ferroviaire là où celle-ci, pour diverses raisons, ne peut être assez développée pour offrir un service public suffisant. Ceci est particulièrement vrai pour les lignes routières TER telles que Morlaix-Roscoff, ou encore la ligne Saint-Malo – Saint-Brieuc offrant un aller-retour hebdomadaire à destination principalement des élèves internes et

étudiants. Cette ligne fait l'objet d'une convention de co-gestion avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor.

Trois lignes TER routières perdurent dans la convention et viennent de faire l'objet d'un renouvellement jusqu'à la fin de la convention TER en 2017. Elles représentent à elles trois moins de 70 000 voyages par an. Elles feront l'objet en 2016 d'une analyse au regard notamment des mutualisations offertes par la loi NOTRe.

II.2. Relever le défi du transfert de compétences du mode autocar

Le réseau régional va connaître un bouleversement majeur en intégrant des offres de transport par autocars denses, présentant un maillage très fin du territoire s'agissant notamment des circuits spécifiques scolaires.

Si les budgets ainsi que le nombre d'élèves transportés sont relativement proches d'un département à l'autre, ceci cache des disparités très fortes dans les modes organisationnels, les relations aux citoyens, les niveaux de service offerts, tout ceci découlant en partie des disparités socio-économiques des territoires, mais pas uniquement.

Il existe donc un enjeu fort à harmoniser afin de créer un véritable service public de transport régional mais la tâche est immense, complexe politiquement, techniquement et financièrement. Il conviendra de définir des étapes et jalons permettant de qualifier plusieurs niveaux d'ambitions, de rechercher les cibles, les synergies, les complémentarités sur de nombreuses thématiques qui vont au-delà de la desserte : la distribution, les tarifs, les services aux voyageurs, etc.

L'année 2016 sera celle de l'établissement d'un diagnostic précis sur toutes les composantes de l'offre et devra préparer la prise de compétence de 2017, les transferts de personnels ou encore les accords financiers avec les quatre Départements.

III. L'importance de la prise en compte du phénomène multimodal et de l'essor des nouvelles formes de mobilités collectives et individuelles

La Région Bretagne agit sur son domaine de compétence d'Autorité Organisatrice du transport régional de voyageurs en prenant à sa charge le transport régional de voyageurs, ferroviaire et routier.

Mais il est primordial, aujourd'hui et encore plus demain, que les transports publics se développent avec une ambition résolument multimodale.

De même, le Conseil Régional doit se donner les moyens d'agir sur les comportements individuels en améliorant la chaîne des déplacements et en améliorant les services : l'information, la tarification, la distribution et la relation au voyageur, le tout, dans une vision multi-modes.

Dans un contexte de tension budgétaire, les « nouvelles mobilités », telles que le partage de voiture ou de trajets, doivent être également mieux intégrées à l'offre de services, notamment pour la couverture de secteurs et périodes à faible demande.

L'essor important du covoiturage ces dernières années, indépendamment ou presque de toute action publique, si ce n'est par la création d'aires de covoiturage, démontre bien qu'il faut se montrer agile et réussir à s'adapter à ces nouveaux comportements.

III.1. Favoriser le passage d'un mode de transport à l'autre grâce à des outils adaptés

Au-delà de la mise en place de pôles d'Échanges multimodaux sur le territoire, lesquels représentent un saut qualitatif important dans la facilitation du passage d'un mode à l'autre (voir programme 402), d'autres outils y contribuent.

III.1.1. Le système d'information multimodale BreizhGo

Le site BreizhGo, opérationnel depuis 2010, a été renouvelé en février 2015, avec des fonctionnalités améliorées et une meilleure ergonomie. Il propose des itinéraires en transport public à partir des données de plus de 20 réseaux bretons (bus, métro, cars, trains…) et de l'offre SNCF nationale. L'année 2015 a aussi été marquée par l'intégration d'un nouveau partenaire : Guingamp communauté.

Au-delà du site, le service est diffusé aussi par le biais des "marques grises", qui sont des formulaires de recherche simplifiés pouvant être intégrés sur un site tiers (collectivités, office du tourisme…). Par ailleurs, des interfaces sont développées avec les outils SNCF (site web, application mobile, écrans multimodaux dans les PEM) pour assurer la plus large diffusion possible des informations sur le transport public en Bretagne.

En 2016, BreizhGo s'engage également dans une démarche "open data", avec l'ouverture des interfaces de programmation comme le stipule la Loi Macron, et une réflexion en cours avec les partenaires pour diffuser librement la base de données multimodales.

III.1.2. KorriGo, la carte bretonne des déplacements et des services

Avec plus de 600 000 cartes KorriGo émises à ce jour, dont 400 000 utilisées régulièrement et plus de 40 000 sur le réseau TER Bretagne, la "carte bretonne des déplacements et des services" est entrée dans le quotidien des utilisateurs du transport public partout en Bretagne. Elle permet de rendre la chaîne des transports plus fluide : sur ce support unique, il est possible de charger des titres de transports de plusieurs réseaux (TER, réseau départemental illenoo, réseaux urbains de Rennes, Lorient, Quimper, Brest et Saint-Brieuc), mais aussi d'accéder à de nouveaux services : parkings vélos sécurisés sur le parvis de certaines gares, parkings réservés aux abonnés TER, rechargement de la carte sur internet…

Aujourd'hui, l'enjeu est de poursuivre le développement de cette carte en garantissant l'interopérabilité au niveau régional, et de porter l'ouverture de la carte vers les services de la vie quotidienne. Avec la diversification des fonctionnalités de la carte, il est apparu nécessaire de renforcer le support technique, et une convention vient d'être signée avec Mégalis dans cet objectif.

La carte KorriGo doit en 2016 poursuivre son essor et des solutions technologiques plus légères devraient être testées permettant d'équiper des réseaux plus modestes.

III.1.3. Mise en œuvre de tarifications intermodales

La déclinaison intermodale des abonnements TER Uzuël tout public et jeunes permettant l'accès aux réseaux urbains avec 50% de réduction a rencontré un vif succès depuis sa mise en place : plus de 42% des abonnements sont intermodaux (Uzuël+) depuis plusieurs années, ce chiffre monte à 60 % pour le périurbain rennais. Ce succès est encore plus marqué pour les abonnements mensuels Uzuël Jeunes, pour lesquels la part d'abonnements intermodaux atteint 65%. Le succès de cette mesure montre combien elle répond à une attente forte des voyageurs.

L'intermodalité tarifaire passe aussi par la création de produits permettant de combiner plusieurs moyens de transport différents mais aussi d'accéder à des équipements culturels ou touristiques.

Dans le cadre de la loi NOTRe, ce volet tarifaire prendra une dimension toute autre et des produits innovants pourraient être créés.

III.2. Favoriser l'émergence de solutions de mobilités durables et innovantes

III.2.1. Le maillage du territoire en bornes de recharge

Au-delà de sa compétence d'Autorité Organisatrice du transport régional de voyageurs, la Région Bretagne a fait le choix d'innover et de s'investir dans des solutions de transport globales, plus respectueuses de l'environnement et donc plus durables.

La Région Bretagne s'est associée avec les quatre syndicats d'énergie départementaux pour proposer le déploiement d'un réseau de près de 900 bornes de recharge publiques. En cohérence avec le réseau de bornes privées porté par le groupe Bolloré, le travail partenarial se poursuit avec une première phase de déploiement de 400 bornes avant fin 2016, financées à hauteur de 20 % par la Région et 50 % par l'ADEME.

III.2.2. La veille active sur les nouvelles mobilités

Beaucoup d'éléments viennent bouleverser le paysage institutionnel des transports en France ; les frontières entre modes collectifs et individuels, entre transport public et transport privé tombent peu à peu, également sous l'impulsion des nouvelles technologies.

Dans ce nouveau paysage de la mobilité, il s'agira pour la Région de définir son intervention sur ces systèmes, voire d'établir une politique régionale. Ceci nous amène à penser que la période de calage de nos nouvelles compétences doit être l'occasion de prendre du recul et nous interroger sur le champ des possibles en terme d'innovations de services de transport. Ceci fera l'objet d'études en 2016.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 401 « Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable » :

> d'abonder l' autorisation de programme de 292 300 000 € ouverte au titre des exercices 2009 à 2017 de 64 060 000 € ;

> d'abonder l'autorisation d'engagement de 1 026 378 600 € ouverte au titre des exercices 2007 à 2018 de 560 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 46 240 000€ ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 102 806 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

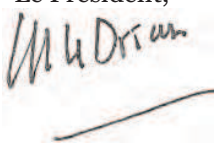

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 402 > Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

Ce programme regroupe un ensemble d'actions dont la finalité est d'irriguer le territoire breton par des infrastructures terrestres (ferroviaires et routières) et des gares performantes, permettant à la Bretagne, à la fois de développer ses échanges avec l'extérieur, et d'offrir au sein de son territoire des infrastructures adaptées aux usages du quotidien, contribuant à un aménagement équilibré et durable du territoire.

	Projet de BP 2016
AP	57 071 000 €
AE	120 000 €
Total	**57 191 000 €**
CPI	86 298 000 €
CPF	280 000 €
Total	**86 578 000 €**

Le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 consacre 950 M€ à son volet « Mobilité Multimodale ». La plupart des actions de ce programme y sont intégrées. La part contributive de la Région Bretagne est de 280M€ dont 160M€ qui portent sur le ferroviaire.

L'année 2016 sera une année pleinement consacrée aux grands travaux ferroviaires sur le réseau structurant permettant la mise en service de Bretagne à Grande Vitesse en 2017, visant à rapprocher l'Ouest de la Bretagne de Paris avec la Ligne à Grande Vitesse Bretagne Pays-de-la Loire, la désaturation de la gare de Rennes, la modernisation de Rennes-Redon, et les travaux dans cinq pôles d'échanges multimodaux.

Là où le ferroviaire n'est pas présent, le désenclavement routier se poursuit en 2016, avec notamment trois sections en travaux en Bretagne Centrale pour la mise à 2x2 voies de la RN164.

Dans le même temps, la Région Bretagne se mobilise en faveur des mobilités du quotidien. La desserte fine du territoire régional est également un objectif assigné dans le CPER 2015-2020. L'état des lignes ferroviaires de maillage est préoccupant. La modernisation et la mise en accessibilité des points d'arrêt ferroviaires du réseau TER se poursuivront en 2016, avec toujours la même préoccupation d'attractivité du réseau et de la diffusion de la grande vitesse sur l'ensemble du territoire.

Le projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire, qui vise à la fois à renforcer l'accessibilité de la Bretagne et à répondre aux besoins de mobilité du quotidien par la création de sections de lignes nouvelles offrant des potentiels de capacité et de vitesse adaptés aux enjeux de mobilité à l'horizon 2025-2030, entre dans une nouvelle étape. Après le débat public, une étape d'étude et de concertation complémentaire s'engage en 2016, et doit aboutir à une décision ministérielle en 2017 sur la poursuite du projet.

Concernant le fret, la mise en œuvre des actions priorisées du Plan régional d'actions logistiques se poursuivra en 2016 avec l'objectif de développer une logistique durable en Bretagne.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire

- I.1 Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant
- I.2 Participer à la modernisation du réseau routier

II. Faciliter les déplacements de la vie quotidienne

- II.1 Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires
- II.2 Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux
- II.3 Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes

III. Encourager le développement du fret dans une logique durable

- III.1 Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques
- III.2 Accompagner la reprise du transport combiné rail-route
- III.3 Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret

I. Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire

I.1. Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant

I.1.1. Réaliser la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire et le contournement sud de Paris

Au 1er semestre 2016, les travaux d'équipement de la Ligne à Grande Vitesse, ainsi que les deux derniers raccordements au réseau existant, vont s'achever. A l'été 2016, la ligne sera donc terminée. Commencera alors pendant près de 10 mois une phase intensive d'essais de toutes natures complétée par la formation des conducteurs de TGV et TER. De nombreux experts sont mobilisés pour élaborer d'ici fin 2016 le dossier de sécurité devant permettre l'obtention de l'Autorisation de Mise en Exploitation Commerciale délivrée par l'Établissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF). La grille horaire et les dessertes 2017, qui verront une refonte complète des services sur un tiers du territoire national, seront arrêtées en septembre 2016.

En complément, la liaison rapide Angers - Laval - Rennes, dite "Virgule de Sablé-sur-Sarthe", qui consiste à créer une liaison de 3,6 km entre la ligne principale Le Mans-Rennes et le barreau de Sablé-sur-Sarthe, suit le même calendrier que la LGV. La mise en service de cette virgule va permettre dès 2017 de réduire significativement les temps de parcours, notamment entre Rennes et Angers, qui passeront de 2h15 aujourd'hui à moins de 1h30.

Concernant le projet de modernisation de la ligne Massy-Valenton, point de passage obligé des TGV intersecteurs (entre régions) et des circulations de fret dans le sud du bassin parisien, la signature de la convention de financement intervenue au cours de l'été 2009 a permis d'engager les études préalables aux travaux d'aménagement de la section Est de la ligne ainsi que la concertation publique sur la section Ouest. Sur le secteur Est, les travaux ont bien avancé, mais la mise en service n'interviendra probablement qu'en 2019. Sur la section Ouest, l'enquête publique s'est tenue du 1er juin au 10 juillet 2015.

L'horizon de mise en service du projet global (sections Est et Ouest) est prévu en 2019, mais cela nécessite que les partenaires s'accordent sur un plan de financement de l'opération, le montant de l'opération étant en dépassement important, du fait du décalage dans le temps et de l'évolution des normes techniques, par rapport au montant inscrit dans la convention de financement initiale.

I.1.2. Moderniser les infrastructures du réseau ferroviaire structurant

En complément de la LGV, dans le cadre de l'opération Bretagne à Grande Vitesse visant à mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris, la modernisation des axes Rennes-Brest/Rennes-Quimper a été engagée.

La 1ère phase de cette modernisation (Rennes-Brest/Rennes-Quimper phase 1) consistant à relever la vitesse sur 7 tranches fonctionnelles et à supprimer 41 Passages à Niveau, est aujourd'hui achevée.

En 2016, il convient de procéder à la clôture financière de l'opération. Cela nécessite de faire le bilan des crédits FEDER obtenus convention par convention, de solder les conventions, et de procéder le cas échéant au rééquilibrage des participations financières entre co-financeurs.

Dans le cadre de la révision du contrat de projet 2007-2013, des opérations complémentaires à la phase 1 de Rennes-Brest/Rennes-Quimper avaient par ailleurs été identifiées, afin d'optimiser les temps de parcours et d'apporter des gains de capacité pour les TGV et les TER sur le réseau structurant :

- La modernisation de la section Rennes-Redon est en cours, avec une mise en service prévue en décembre 2017. Une intervention complémentaire de relèvement de vitesse, sur un tronçon difficile, est par ailleurs inscrite au CPER 2015-2020 et reste à programmer.
- Le renforcement de deux sous-stations électriques, l'une à Cesson-Sévigné, l'autre à St Avé, est quasiment achevé, avec une livraison prévue en 2016.
- La section de ligne Plouaret-Guingamp doit bénéficier également de travaux visant à augmenter la capacité en ligne de manière à développer les fréquences de circulation et à raccourcir les délais de correspondance entre TGV et TER, notamment en gare de Guingamp. Ces travaux sont inscrits au CPER 2015-2020, mais restent à programmer.

Le travail mené avec SNCF Mobilité et SNCF Réseau dans le cadre de la réflexion globale sur le plan de transport TER-TGV 2017-2018 intègre ces opérations, de manière à répercuter l'ensemble de ces gains de temps et de capacité au bénéfice des usagers à partir de 2017.

En dehors de l'opération Rennes-Brest, Rennes-Quimper, la Région participe au cas par cas à des projets de suppression de Passages à Niveau (PN) inscrits sur la liste de sécurisation nationale en fonction de l'intérêt régional de la suppression, notamment pour le bon fonctionnement des gares adjacentes. La Région participe

ainsi aux études relatives aux PN de Landivisiau (PN n°288), St Médard (PN n°11) et Rosporden (PN n° 497). En ce qui concerne St Médard, un protocole d'intention est soumis à la validation des partenaires début 2016, et doit aboutir à la suppression du PN d'ici quatre ans au plus tard.

A plus long terme (horizon 2025-2030), le projet de «Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL) », projet ferroviaire global et d'ampleur pour les territoires breton et ligérien, a pour objectifs d'améliorer l'accessibilité de la pointe bretonne, de rapprocher Rennes et Nantes via le nouvel aéroport, de renforcer le réseau inter-villes et de dégager des possibilités d'évolution à long terme du réseau ferroviaire.

Suite au débat public (septembre 2014-janvier 2015) et au bilan dressé par la Commission Nationale du Débat Public, SNCF Réseau a décidé lors de son conseil d'Administration du 21 mai 2015 de poursuivre le projet par une étape complémentaire au débat public pendant laquelle des études complémentaires seront réalisées et la concertation poursuivie. Cette phase du projet doit permettre de définir les objectifs et le scenario à retenir pour engager les études préalables à l'enquête d'utilité publique. Il s'agit d'une étape de consolidation pour sécuriser le projet. Elle fera l'objet d'une décision nationale en 2017.

Le projet LNOBPL est inscrit dans le CPER 2015-2020 de façon à accompagner les phases d'études et de concertation à venir.

I.1.3. Accompagner le développement des gares TGV

Le développement des trafics TER et TGV attendus à l'horizon 2020 nécessite de repenser, en amont, le fonctionnement et la capacité des 10 principales gares bretonnes (Rennes, Saint-Brieuc, Guingamp, Morlaix, Quimper, Brest, Lorient, Auray, Redon et Vannes). Dans le cadre du Contrat de projets 2007-2013, un dispositif de financement des études et des travaux d'aménagement des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) a été mis au point et se poursuit dans le cadre du CPER 2015-2020. Le PEM de Vitré a été intégré par la suite au dispositif.

Huit contrats de pôle sont signés à ce jour pour les sites de Saint-Brieuc, Guingamp, Rennes, Redon, Morlaix, Quimper, Lorient et Auray. Pour Quimper, une reprise d'études est en cours suite à l'abandon du projet de Bus à Haut Niveau de service desservant la gare, ce qui impliquera la signature d'un nouveau contrat de pôle à la fin 2016. La signature du contrat de pôle de Vannes devrait aussi probablement intervenir en fin 2016.

Suite à la signature du CPER 2015-2020 d'une part, actant la réorientation des crédits de l'État sur les opérations de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la validation des contrats de partenariat et du PO FEDER 2015-2020 d'autre part, les plans de financement des opérations sont adaptés dans le cadre de nouvelles conventions de financement ou d'avenants.

A ce jour, plusieurs demandes de crédits FEDER ont été adressées à la Région Bretagne, pour instruction, pour le financement des PEM : Guingamp, Vitré, Saint-Brieuc.

Le PEM de Guingamp est le 1er finalisé et cinq PEM sont en travaux. En 2016, vont s'achever les travaux sur les périmètres ferroviaires (souterrain et bâtiment voyageurs) du PEM de Redon ; les travaux urbains seront dans une phase active à Redon et Morlaix et devraient s'achever en 2017. En ce qui concerne le PEM de Vitré, une 2ème phase de travaux est en cours. Les travaux des PEM de Saint-Brieuc et Lorient se poursuivent, les travaux d'accès aux quais et les bâtiments voyageurs seront achevés en 2017. A Rennes, les travaux sont bien engagés, avec notamment des démolitions importantes côté parvis nord et des interventions importantes sur les quais. A ce jour, le calendrier du chantier PEM de Rennes est conforme, avec une finalisation des travaux sur les quais prévue pour mi 2017, et sans impact sur la circulation des trains dès mi 2017 et une mise en service du nouveau bâtiment voyageurs mi 2018. A l'arrivée de la LGV, en mai 2017 , le PEM sera donc toujours en travaux, mais les fonctionnalités essentielles du cœur ferroviaire seront opérationnelles.

En complément des travaux du PEM de Rennes, une opération de désaturation de la gare de Rennes, porte d'entrée ferroviaire de la Bretagne, est en cours, afin de répondre aux besoins de mobilité exprimés (TGV et TER).

Ces investissements capacitaires sont composés d'un premier groupe d'aménagements évalué à 27M€ qui est désormais terminé. Un second groupe d'aménagements est évalué à 46 M€ ; sa mise en service est prévue en lien avec le nouveau poste central en 2018. Le financement des travaux de ce second groupe relève du CPER 2015-2020 à l'exception des travaux, de construction d'un nouveau quai (F) au sud de la gare actuellement en travaux qui avaient été anticipés.

La Région mobilisera en 2016 les moyens nécessaires à la poursuite des travaux de désaturation de la gare de Rennes de manière à ce que ces infrastructures soient en capacité de faire face aux développements d'offre TGV et TER programmés dès la mise en service de la LGV BPL.

I.2. Participer à la modernisation du réseau routier

L'intervention de la Région Bretagne sur le réseau routier a pour objectif principal le désenclavement de la Bretagne centrale. La Région Bretagne cible donc ses participations essentiellement sur la mise à 2x2 voies de la RN 164 qui relie la commune de Montauban-de-Bretagne en Ille-et-Vilaine à la commune de Châteaulin dans le Finistère, opération sous maîtrise d'ouvrage de l'État, et sur la mise à 2x2 voies de l'axe Triskell reliant le Nord et le Sud de la Bretagne, opération sous maîtrise d'ouvrage des Départements des Côtes d'Armor et du Morbihan.

I.2.1. Moderniser le réseau routier national (« Plan Routier Breton »)

La modernisation du réseau routier national, sous maîtrise d'ouvrage de l'État, est inscrite au CPER 2015-2020 à hauteur de 271,4M€, dont 236,85M€ ciblés sur la mise à 2x2 voies de la RN164.

Ceci traduit les engagements inscrits dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne signé par le 1er Ministre en décembre 2013 de faire de la RN164 une priorité partagée par l'État et la Région pour finaliser l'aménagement en 2x2 voies sur la totalité du linéaire. La Région intervient sur les opérations de la RN 164 à parité avec l'État afin de conduire l'opération dans les meilleurs délais.

A ce jour, sur les 162 km que compte cet axe, 101 km de 2x2 voies sont déjà réalisés, soit un peu plus de 62% du linéaire. Au fil des mises en service des dernières sections, la RN164 deviendra progressivement une véritable alternative aux axes littoraux (Rennes-Brest/Rennes-Quimper), avec à terme le meilleur temps de parcours.

Les engagements nouveaux de cette programmation prévisionnelle 2016 sont essentiellement axés sur la mise à 2x2 voies de la RN164 et se décomposeraient comme suit :

- En travaux : la section St Méen le Grand - RN 12 phase II, la finition de la déviation de Loudéac phase II et la section Châteauneuf-du-Faou ;
- En étude : les sections de Rostrenen, Merdrignac Est & Ouest, Plémet et Mûr-de-Bretagne.

Le montant de cette programmation 2016 est étroitement lié au budget qui sera mobilisé par l'État en 2016 sur les investissements routiers et notamment la RN164 ; des ajustements pourraient donc intervenir dans le courant de l'année si les montants alloués par l'État s'avéraient différents de ceux mentionnés dans le présent rapport budgétaire. La Région Bretagne apporte un financement de 50 % pour chacune des opérations RN164, ce qui constitue une mobilisation exceptionnelle au niveau national.

I.2.2. Moderniser le réseau routier départemental structurant

Depuis 2011, l'intervention financière de la Région porte exclusivement sur les travaux de mise à 2x2 voies de l'axe St Brieuc- Loudéac (RD700)- Pontivy- Lorient (RD 768) / Vannes (RD 767) dit « Triskell », considérant que cet axe constitue une condition essentielle de l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne centrale.

Dans le département du Morbihan, sur les 8 km de la section « Sud Colpo », 6 km ont été mis en service en 2014 ; les travaux sur les deux derniers km devraient se terminer en 2016. Les travaux sur la déviation de Locminé (5,5 km) se poursuivent. La mise en service de la déviation de Locminé est prévue à l'horizon 2017.

Concernant l'aménagement de l'axe Triskell dans les Côtes d'Armor, les travaux de terrassement de la rocade section Est et de l'échangeur de Le Perray, qui assure la connexion de la rocade Est avec la RN12, se poursuivent. La mise en service de la rocade Est est prévue fin 2016. Les travaux sur l'axe Triskell, section Bel Air / La Fourchette (nord de Loudéac), ont débuté en 2015.

La Région Bretagne accompagnera la mise à 2x2 voies de l'axe Triskell en 2016 avec l'objectif de concentrer rapidement son intervention sur la RN 164.

II. Faciliter les déplacements de la vie quotidienne

II.1. Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires

Les lignes de maillage du territoire breton, très anciennes et insuffisamment entretenues par le gestionnaire d'infrastructures, sont globalement dans un état critique. Des limitations de vitesse sont effectives sur plusieurs lignes pour des raisons de sécurité, avec pour effet un allongement des temps de parcours, donc une dégradation de l'attractivité du train, mais aussi dans certains cas la difficulté de réaliser techniquement l'offre de transport. Des travaux de renouvellement sont nécessaires pour maintenir les lignes en fonctionnement.

Les lignes concernées sont principalement :

- Dol - Dinan (section Pleudihen - Dol-de-Bretagne, la section Dinan - Pleudihen ayant déjà été traitée) et Dinan - Lamballe : besoin de travaux estimé à 62 M€
- Guingamp - Paimpol : besoin estimé à 28 M€
- Rennes - Chateaubriant : besoin estimé à 40 M€
- Brest - Quimper : besoin estimé à 70 M€
- Morlaix – Roscoff : besoin estimé à 40M€

Face à de tels montants, une prise de conscience collective s'impose. La Région, qui assume à elle seule les dépenses de fonctionnement associées à l'offre TER proposée sur ces lignes, ne peut pas en plus couvrir les besoins de régénération de ces voies, qui représentent environ 240 M€. Il est donc indispensable de regrouper l'ensemble des partenaires et des collectivités concernées par chaque ligne, afin de chercher des solutions de financement solidaires, et ainsi de permettre de sauver les lignes.

Sur proposition de la Région, la remise en état de ces lignes a été inscrite au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 de la Bretagne dans le cadre de l'objectif stratégique n°3 « Assurer une desserte fine du territoire régional ».

II.1.1. Brest-Quimper

Les objectifs poursuivis pour cette opération consistent à améliorer l'accessibilité du Finistère par des liaisons performantes entre Brest et la Bretagne Sud jusqu'à Nantes, à répondre à un besoin interne de mobilité des Finistériens par une offre complémentaire train+car, et à pérenniser la ligne ferroviaire à long terme pour éviter des restrictions de circulation.

En 2015, pour des raisons de sécurité, des mesures de ralentissement ont été prises sur cette ligne, témoignant de l'urgence de la situation.

Les études projet ont été finalisées en 2015. En 2016, il conviendra de conforter le plan de financement de cette opération inscrite au CPER 2015-2020 pour un montant de 70M€ dans l'objectif de passation des marchés de travaux dès 2016 et la réalisation des travaux en 2017.

II.1.2. Les autres lignes de maillage

En 2015, le plan de financement pour la réalisation des travaux de renouvellement de la ligne Guingamp-Paimpol sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, a pu être finalisé. Guingamp Communauté, la Communauté de Communes de Paimpol Goëlo, Pontrieux Communauté, le Pays de Bégard, le Pays de Guingamp, le Département des Côtes d'Armor et SNCF Réseau se sont joints au tour de table financier initié dans le CPER 2015-2020 par l'État et la Région. Grâce à cette mobilisation locale inédite en Bretagne, les travaux évalués à 28M€ sont programmés en fermeture de ligne entre septembre 2016 et avril 2017 assurant ainsi la pérennisation de cette infrastructure.

Deux conventions de financement ont par ailleurs été signées en 2015 pour les études de l'axe Dol-Dinan-Lamballe, une étude d'avant-projet sur la section Dinan-Dol afin de définir la consistance, l'estimation du coût et le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération ; une étude préliminaire sur la section Dinan-Lamballe afin de préciser l'état de la voie et la modernisation envisageable. Ces études se dérouleront en 2016.

En ce qui concerne Rennes-Châteaubriant, une réunion sous l'égide du Préfet s'est tenue le 23 septembre 2015 en présence du maître d'ouvrage, de l'État, de la Région, de Rennes Métropole et des élus locaux de l'ensemble de la ligne, afin de partager le diagnostic présenté par SNCF Réseau sur l'état de la ligne, les conséquences pour son exploitation, et les solutions techniques envisageables pour une remise à niveau. Les échanges se poursuivront en 2016 afin de statuer sur les mesures envisageables par l'ensemble des acteurs concernés par cette infrastructure.

II.2. Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux

L'intervention de la Région Bretagne sur 116 points d'arrêts ferroviaires du réseau TER breton poursuit deux objectifs essentiels.

En premier lieu, il s'agit de moderniser les gares, pour les rendre attractives, fonctionnelles, conviviales, lisibles. Cet objectif se traduit par le programme de modernisation des gares initié en 2004 qui se déploie à la fois sur le périmètre ferroviaire sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF (quais, bâtiment voyageurs, passerelle, souterrain) et sur le périmètre urbain sous maîtrise d'ouvrage des communes (traitement des abords de la gare, parvis, aménagement des stationnements).

Ensuite, il convient de rendre les gares accessibles, pour faciliter les déplacements de tous et notamment des Personnes à Mobilité Réduite. Conformément à la nouvelle législation en faveur des Personnes à Mobilité réduite, cet objectif se traduit dans l'Agenda D'Accessibilité Programmé (Ad'Ap), formalisé par la Région en concertation avec la SNCF, l'État, les associations et adopté lors de la session des 15-16 octobre 2015.

Ces deux objectifs sont poursuivis conjointement sur les différents sites de façon à garantir la cohérence des opérations réalisées sur les différents périmètres.

Des opérations de travaux sont en cours à Pontchaillou, Rosporden (bâtiment voyageurs), Messac (passage souterrain), et courant 2016 vont s'engager les travaux à Bruz (quais), Guichen (quais et traversées), Montauban (passerelle), Plouaret (passerelle).

II.3. Accompagner le développement des principales agglomérations

L'amélioration de l'accessibilité et de l'attractivité de la Bretagne passe par la mise en place d'une chaîne de transports collectifs performante et offrant des points d'interconnexion forts entre le mode ferroviaire et les réseaux de transport urbains, en particulier les sites propres.

S'agissant de Rennes, la convention de financement des travaux de la ligne B du métro a été signée en 2012 pour un montant de participation régionale de 90M€ et donnera lieu à de premiers versements en 2017.

Dans le cadre du Contrat de projets 2007-2013, trois conventions de financement ont été finalisées et engagées fin 2013 pour les projets de Saint-Brieuc, Lorient et Quimper ; la Région a ainsi honoré 100% de ses engagements sur les TCSP. Depuis lors, l'agglomération de Quimper a fait savoir à la Région que le projet de TCSP était suspendu, ce qui implique un retrait des financements CPER de la Région.

Les travaux sur les sites de Rennes, Saint-Brieuc et Lorient sont en cours.

III. Encourager le développement du fret dans une logique durable

Région périphérique et maritime, la Bretagne est plus que les autres régions concernée par les principaux enjeux transport et logistique identifiés au plan national et international : mondialisation des flux, augmentation prévisible des coûts de transport (énergie et fiscalité), développement durable, refonte de la politique agricole européenne (PAC), développement des énergies marines renouvelables. Il s'agit d'enjeux qui structureront à l'avenir son économie et l'aménagement de son territoire.

Ces enjeux sont au cœur du plan régional d'actions logistiques, fruit d'une large concertation avec plus de 250 acteurs économiques qui a permis de poser et prioriser 3 grandes actions clés pour l'évolution d'une logistique durable en Bretagne.

III.1. Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques

Ce plan co-construit de manière pragmatique et opérationnelle avec les professionnels de la logistique, des transports (route-fer-mer), les industriels bretons et les fédérations professionnelles a permis d'identifier des actions concrètes, des pistes de progrès pour l'évolution de la performance logistique de la Bretagne.

En 2016, la Région engagera la poursuite de la mise en œuvre de ce plan en contribuant notamment :

- à des actions de promotion pour valoriser la performance logistique de la Bretagne au travers d'une participation au salon international du transport et de la logistique en 2016 à Paris (SITL) ;
- au soutien à des projets logistiques innovants.

Les différentes modalités d'intervention seront soumises à la commission permanente.

III.2. Accompagner la reprise du transport combiné rail-route

Pour favoriser l'activité rail-route au départ et à l'arrivée de la Bretagne, la Région Bretagne accompagne depuis fin 2011 les transporteurs routiers désireux de s'investir dans le transport combiné rail-route par la mise en place d'un dispositif de soutien à l'investissement de matériel (subvention acquisition UTI – unités de transport intermodal).

Soucieuse de contribuer au développement de l'intermodalité des transports, elle participe à toutes actions favorisant le redéploiement du fret ferroviaire en Bretagne. Le développement d'un système de transport multimodal innovant et pérenne passe notamment par un assemblage de solutions de transport performantes (route-fer-mer).

Dans ce contexte, des études et réflexions sont menées pour la co-construction d'un réseau de transport multimodal permettant d'articuler l'ensemble des modes : ferroviaire, routier et maritime. Cette volonté de structuration multimodale a vocation à répondre aux diverses activités industrielles régionales actuelles et futures.

En 2016, la Région poursuivra ses actions pour la co-construction d'un système multimodal qui permette d'optimiser la connexion de la Bretagne à ses marchés. Les deux principales actions consisteront en la mise en œuvre d'une étude globale multimodale d'envergure régionale et à la poursuite du dispositif de soutien à l'investissement de matériel rail-route.

Les différentes modalités d'intervention seront soumises à la commission permanente.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 402 « Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 57 071 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 120 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 86 298 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 280 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

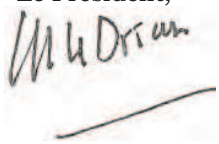

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 403 > Moderniser les aéroports à vocation régionale

Le trafic aérien national continue sa progression en approchant le seuil des 150 millions de passagers et avec un taux de croissance (+3,5%) supérieur à ceux de 2014 (+2,9%) et 2013 (+2,5%).

Avec un trafic passagers de plus de 1,75 million en 2015, les aéroports régionaux voient également leurs trafics progresser (+2,59% à fin décembre 2015).

S'agissant du fret, 2015 s'annonce défavorable par rapport aux résultats atteints en 2014 (-19,3 % à fin décembre). Cette baisse s'explique principalement par l'arrêt de l'avionné postal à l'aéroport de Rennes (-2 047 tonnes).

Projet de BP 2016	
AP	- €
AE	1 230 000 €
Total	**1 230 000 €**
CPI	330 500 €
CPF	1 294 000 €
Total	**1 624 500 €**

En 2016, la Région Bretagne poursuivra son action de contrôle du respect des engagements pris par ses concessionnaires en termes de développement, de modernisation et de sécurité des aéroports dont elle est dépositaire. La Région poursuivra et finalisera, également en 2016, la procédure de renouvellement des concessions aéroportuaires de Quimper et Brest.

La Région confirmera son engagement pour maintenir l'accessibilité de ses territoires, en soutenant les aéroports d'intérêt régional hors de sa compétence, en contribuant à des obligations de service public (OSP).

Enfin, la Région Bretagne est membre du syndicat mixte aéroportuaire relatif au projet de réalisation du nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes.

Toutes ces actions relèvent du programme 403. Il permet à la Région de conduire une politique volontariste et cohérente dans le domaine aéroportuaire sur le territoire régional, qu'il s'agisse de ses propres équipements ou d'équipements ne relevant pas de son rôle d'autorité délégante, mais présentant un intérêt stratégique.

Le présent programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. **Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper**

II. **Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional**

III. **Accompagner le projet de réalisation du nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes**

> Actions par objectif

I. Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper

La Région est autorité concédante de quatre aéroports, Rennes, Dinard, Brest et Quimper, depuis mars 2007 et après conclusion de conventions avec l'État, passées dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités locales de 2004. L'aménagement, l'entretien et l'exploitation sont confiés à des exploitants dans le cadre de contrats de concessions :

- La concession de l'aéroport de Brest est actuellement gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine de Brest. L'échéance de cette concession, initialement prévue le 31 décembre 2015, a été prolongée d'une année par voie d'avenant pour permettre la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation européenne en matière de sécurité aéroportuaire. Cet avenant de prolongation n'a pas modifié les autres dispositions du contrat.

- La concession de l'aéroport de Quimper a été confiée en 2009 pour une durée de 6 ans et 9 mois à la « Société d'Exploitation de l'Aéroport de Quimper-Cornouaille » (S.E.A.Q.C.), filiale à 100 % de Vinci Airport. Le contrat a également été prolongé jusqu'au 31 décembre 2016 pour permettre la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation européenne en matière de sécurité aéroportuaire. Dans le cadre de cet avenant, la Région s'est engagée à verser au délégataire, en 2016, une indemnité pour « modification unilatérale du contrat dans l'intérêt général ». Cette indemnité compense le préjudice généré par les modifications du contrat initial.

- La concession des aéroports de Rennes et Dinard est exploitée, depuis 2010, par « la société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard » (S.E.A.R.D) dont les actionnaires sont la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes (50%), Vinci Airport (49%) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Malo Fougères (1%). Son échéance est fixée au 31 décembre 2024.

Il appartient à ces concessionnaires de conduire leur mission dans le respect des objectifs fixés contractuellement par la Région Bretagne.

Ils cherchent ainsi à dynamiser l'offre aérienne par des actions volontaristes auprès des compagnies aériennes :

Indicateur 1 : Nombre de lignes passagers nationales et internationales				
4 aéroports	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 cible
Nombre de destinations nationales	22	23	23	23
Nombre de destinations internationales	57	62	42	42

Indicateur 2 : Nombre de compagnies utilisant au moins 1 aéroport régional				
4 aéroports	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 cible
	22	24	24	24

Les concessionnaires assurent également la maintenance, le renouvellement et le développement du patrimoine aéroportuaire régional, afin de renforcer l'attractivité des plate-formes. La Région peut, le cas échéant, apporter son soutien financier à ces investissements réalisés dans le cadre des dispositions contractuelles. En 2016, la Région ne prévoit pas de participer au financement d'investissements.

La Région a lancé, fin 2015, la procédure de renouvellement des concessions des aéroports de Brest et Quimper qui arrivent toutes deux à échéance le 31 décembre 2016. La concordance du terme de ces deux contrats permet une mise en cohérence des conditions nouvelles d'exploitation des deux plate-formes. L'exploitation des deux aéroports sera confiée à un opérateur unique, soit par un contrat unique mutualisant les aéroports soit par deux contrats distincts. La Région a ainsi affirmé sa volonté de préserver les intérêts de chacune des places aéroportuaires tout en assurant leur pérennité. Avant d'assurer l'exploitation des plate-formes au 1er janvier 2017, le nouvel exploitant devra obtenir la certification européenne AESA.

Dans le cadre de ce renouvellement, mais également pour assurer le contrôle de l'exécution des différents contrats, la Région se fait accompagner par des assistants à maîtrise d'ouvrage juridique, financière et technique.

II. Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional

La Région apporte aussi son soutien financier aux aéroports de Bretagne qui ne lui ont pas été transférés (Lorient, Morlaix, Lannion, et Saint-Brieuc) soit par le financement d'investissements ou d'obligations de services publics aéroportuaires.

Ainsi en 2016 et pour la 3ème année, la Région versera, aux côtés du Syndicat mixte gestionnaire de l'aéroport de Lannion, une contribution aux obligations de service public de la ligne aérienne Lannion-Paris. Cette intervention financière est justifiée par la nécessité de maintenir la liaison aérienne avec Paris, quand la configuration des réseaux ferroviaires et routiers n'offre actuellement pas d'alternative compétitive pour le bassin d'emplois de Lannion.

Dans le même cadre, une contribution de la Région aux obligations de service public de la ligne aérienne Lorient-Lyon, renégociée en 2015, est programmée sur 2016. Le principe d'une intervention financière de la Région, associée à Lorient Agglomération et à la CCI du Morbihan, est légitime pour contribuer à

l'accessibilité de la Bretagne sud. Le « hub » de Lyon est en effet un carrefour de liaisons important entre les régions et l'Europe, véritable opportunité de développement pour le tissu économique du bassin de Lorient.

La contribution financière de la Région aux obligations de services publics est accordée sous conditions de partenariat et dans le cadre de dispositions conventionnelles encadrées.

III. Accompagner le projet de réalisation du nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes

La Région Bretagne est membre du syndicat mixte aéroportuaire Notre-Dame-des-Landes (SMA NDDL) Ce syndicat relaie les participations des collectivités au financement de la plate-forme aéroportuaire.

A ce titre, la Région Bretagne verse au SMA NDDL des subventions d'investissement dédiées au concessionnaire de l'Aéroport du Grand Ouest (maître d'ouvrage de la future plate-forme) et à l'Etat (maître d'ouvrage de la desserte routière). Les échéanciers de versements sont précisés dans les conventions de financement.

Aucune subvention d'investissement n'a été versée depuis 2013 en attendant la reprise effective des travaux. Le SMA NDDL ne prévoit pas de verser de participations financières en 2016. En effet, la reprise de ses versements nécessite l'actualisation du calendrier de réalisation du projet. Un nouvel échéancier de paiements sera annexé à la convention de cofinancement.

Le syndicat mixte aéroportuaire Notre-Dame-des-Landes assure aussi :

- la préparation de la desserte en transports collectifs ;
- l'aménagement et le développement des territoires concernés ;
- l'information sur la réalisation du futur aéroport du Grand Ouest ;
- le contrôle de la concession aéroportuaire.

Pour la réalisation de ces missions, la Région Bretagne verse au SMA NDDL une subvention de fonctionnement qui est adaptée annuellement aux évolutions de la structure.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 403 « Moderniser les aéroports à vocation régionale » :

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 230 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 330 500 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 294 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

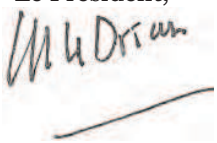

Jean-Yves LE DRIAN

V
Pour une région engagée dans la transition écologique

Budget primitif pour 2016

Session de mars 2016

Synthèse de la mission

501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Synthèse de la mission

L'Accord de Paris, issu de la COP21, le 12 décembre 2015 constitue une avancée majeure dans la lutte contre le changement climatique en retenant l'objectif ambitieux de limiter l'élévation des températures à +1,5°C par rapport au niveau mesuré avant la révolution industrielle. Pour atteindre cet objectif, l'engagement des États mais aussi de toutes les composantes institutionnelles contributrices devra être sans faille. Les scientifiques nous rappellent que les dix prochaines années seront déterminantes pour l'atteinte de cet objectif. Par-delà la question climatique, c'est bien une mobilisation historique pour une mise en œuvre de la transition énergétique et écologique qui doit être engagée. Le Conseil régional y prend toute sa place avec une politique volontariste en matière environnementale.

Pour autant aujourd'hui, il s'agit d'amplifier et d'accélérer la transition écologique et énergétique. Deux convictions fondent notre action :

- La relation indissociable entre développement économique et préservation de l'environnement ; un environnement de qualité et une gestion durable des ressources étant les conditions du futur développement économique de la Bretagne ;

- En conséquence, la nécessité d'une solidarité et d'une responsabilité des territoires pour mettre en œuvre la transition écologique et énergétique.

Si le contexte national apporte un cadre normatif dorénavant structuré et des objectifs ambitieux avec le vote de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 et le vote attendu en 2016 de la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, c'est bien la mise en mouvement concrète des territoires qui permettra d'atteindre cet objectif.

La Bretagne dispose d'un panel d'outils permettant d'accélérer et d'accompagner la transition énergétique et écologique :

- Elle s'est saisie des responsabilités qui lui ont été confiées depuis 2010 en matière de planification : le Schéma régional climat air énergie et le Schéma régional de cohérence écologique, élaborés avec l'État qui seront parties intégrantes du futur Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable de l'Égalité des Territoires (SRADDET)

- Elle a développé depuis de nombreuses années une approche territoriale et partenariale sur la politique de l'eau et sur les questions de biodiversité ou d'énergie.

- Elle a installé des Conférences thématiques comme la Conférence Bretonne de l'Énergie, la Conférence de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou encore le Comité Régional Trames Vertes et Bleues utiles au pilotage de ces politiques complexes et transversales.

- La mobilisation du Contrat de Plan État-Région et des Fonds européens permet le financement et la mise œuvre en cohérence de nos politiques.

En outre, les dernières évolutions institutionnelles liées aux lois MAPTAM et NOTRe viennent conforter et renforcer les leviers d'actions du Conseil régional en matière d'environnement avec les chefs de filât énergie-climat et biodiversité, la compétence planification des déchets, la possible délégation de compétence sur la coordination et l'animation de la politique de l'eau.

Ainsi, la période 2016- 2021 permettra la mise en œuvre de quatre axes de travail principaux :

- L'élaboration du Plan Breton pour l'Eau et d'un second Plan Algues Vertes permettra de rendre plus efficaces les actions sur les territoires pour répondre aux objectifs du nouveau SDAGE Loire-Bretagne en matière de qualité de l'eau, en s'appuyant sur la nouvelle compétence régionale animation et coordination de la politique de l'eau, dont la délégation à la Région devrait être confirmée dès 2016. Une nouvelle génération de Projets de territoires pour l'Eau à l'échelle des bassins versants sera également déployée sur l'ensemble des 21 SAGE bretons.

- En matière de biodiversité, la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est la priorité. Parallèlement, la Région entend s'appuyer avec volontarisme sur la future loi biodiversité, en recherchant une nouvelle organisation de la gestion des espaces naturels à l'échelle régionale. Une stratégie renouvelée pour les parcs naturels régionaux et les réserves naturelles régionales devra être proposée. Elle poursuivra également sa participation aux démarches régionales de structuration de la connaissance en matière de patrimoine naturel et d'éducation à l'environnement .

- La contribution régionale à la lutte contre le changement climatique passera par une accélération de l'action en matière de transition énergétique. En Bretagne cette volonté s'exprimera par des propositions pour une expérimentation de la compétence énergie, qui s'appuiera sur les territoires pour conforter la mise en œuvre du SRCAE. Concrètement, l'accent sera mis sur le renforcement du Plan Bâtiment Durable Breton, le déploiement des réseaux intelligents et l'émergence des énergies marines. Compte tenu de l'inertie des systèmes climatiques et océaniques et malgré nos efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le changement climatique en cours se poursuivra : il nous faut donc mettre en œuvre une politique volontariste d'adaptation au changement climatique visant à conforter la résilience de nos activités et territoires à ce phénomène.

- Avec le transfert de la compétence planification des déchets, la Région prend une nouvelle responsabilité qui viendra s'inscrire plus globalement dans une approche plus large d'usage durable des ressources et d'économie circulaire.

La plupart des thèmes portés ici sont transversaux et se déclineront en lien étroit avec la plupart des politiques régionales : c'est le cas de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, de la gestion qualitative et quantitative de l'eau, des continuités écologiques ou encore de l'efficacité énergétique.

A titre d'exemple, le Plan Bâtiment Durable Breton traverse les enjeux d'efficacité énergétique du bâti, de territorialisation de l'énergie, de gestion des ressources, d'aménagement du territoire, mais aussi d'emplois, de formation et d'économie ou encore d'innovation.

Enfin, l'année 2016 verra la préparation d'un événement d'ampleur régionale dédié à la transition écologique et énergétique en Bretagne, associant citoyens et partenaires, pour partager le plus largement possible les constats, les défis et les chantiers à mener.

La répartition des crédits par programme et par chapitre

Autorisations d'engagement et de programme

		AE 937	Total	AP 907	Total
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	5 400 000	5 400 000	7 900 000	7 900 000
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 063 000	3 063 000	900 000	900 000
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 055 000	3 055 000	3 800 000	3 800 000
	Total	11 518 000	11 518 000	12 600 000	12 600 000

Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

		CPF 937	Total	CPI 907	Total
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	4 370 000	4 370 000	5 200 000	5 200 000
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 063 000	3 063 000	900 000	900 000
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 015 000	3 015 000	6 150 000	6 150 000
	Total	10 448 000	10 448 000	12 250 000	12 250 000

Programme 501 > Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

	Projet de BP 2016
AP	7 900 000 €
AE	5 400 000 €
Total	**13 300 000 €**
CPI	5 200 000 €
CPF	4 370 000 €
Total	**9 570 000 €**

Ce programme regroupe l'ensemble des actions régionales menées pour reconquérir et maintenir le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques. Il contient également l'ensemble des actions envisagées par le Conseil régional pour assurer sa future mission de coordination et d'animation de la politique de l'eau, après accord du gouvernement. Cette nouvelle compétence est désormais permise par la loi NOTRe. L'Assemblée régionale s'est prononcée en faveur d'une candidature bretonne en ce sens lors de sa session d'octobre 2015.

La politique de l'eau du Conseil régional vise à répondre aux objectifs ambitieux fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016-2021) et à accompagner les territoires porteurs des 21 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) bretons, en matière de gestion intégrée de l'eau. C'est une politique partenariale menée à 2 niveaux :

- à un niveau régional, par notamment l'animation participative de la Conférence Bretonne de l'eau et des Milieux Aquatiques (CBEMA), lieu du débat sur l'eau, et d'élaboration d'une stratégie régionale et partenariale pour un Plan Breton pour l'Eau (PBE).

- de façon territorialisée à une échelle hydrographique, en partenariat avec l'État, l'Agence de l'Eau, les Conseils Départementaux et les acteurs de SAGE et de bassins versants.

Le programme s'articule autour des objectifs stratégiques du Plan breton pour l'eau :

I. Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons

I.1 Informer et Former

I.2 Organiser les conditions d'une gouvernance efficace

I.3 Mieux comprendre pour mieux agir

II. Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires

II.1 Soutenir les Projets de Territoires pour l'Eau (PTE)

II.2 Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »

III. S'adapter aux risques liés à l'eau

III.1 Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante

III.2 Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine

I. Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau, par les acteurs bretons

I.1. Informer et former

La politique de l'eau traite de sujets techniques et juridiques complexes, en constante évolution, ce qui la rend difficilement appropriable par les acteurs qui doivent la mettre en œuvre et le grand public. Cette question de l'appropriation de la politique de l'eau a d'ailleurs été identifiée comme une thématique prioritaire des travaux de la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

Le Conseil régional soutient donc des actions visant à informer et former les acteurs de l'eau afin qu'ils disposent des éléments essentiels à la bonne compréhension et mise en œuvre de leurs actions. Il s'agit par exemple :

- du partenariat du Conseil régional sur le carrefour des Gestions locales de l'eau, salon professionnel qui réunit chaque année 9 000 participants, techniciens et élus, acteurs publics et privés.

- de la mise en œuvre d'actions de formation vers les animateurs de SAGE et de bassins versants, ainsi que vers les élus régionaux siégeant dans les Commissions Locales de l'Eau (CLE).

- du soutien au fonctionnement du GIP Bretagne Environnement qui pilote l'Observatoire de l'Eau. Celui-ci met à disposition des acteurs locaux des données et indicateurs leur permettant de mieux connaître leur territoire et piloter leurs actions.

Indicateur 1 : Evolution de l'information en matière d'eau					
	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Objectif
Nombre de visiteurs uniques sur le site de l'OEB www.observatoire-eau-bretagne.fr	59 574	31 794	32 938	35 000	38 000

I.2. Organiser les conditions d'une gouvernance efficace

Une organisation territoriale optimisée et une gouvernance régionale plus participative, sont des leviers identifiés par les partenaires de l'eau, pour améliorer l'efficacité des actions. Le Conseil régional poursuivra ainsi l'animation participative de la CBEMA qui regroupe 170 acteurs de l'eau, leur offre un lieu d'un débat stratégique sur la gestion de l'eau, et la possibilité de participer à l'élaboration du Plan breton pour l'eau. La question de la gouvernance de l'eau fait ainsi l'objet d'un chapitre du Plan breton pour l'eau, et est traitée au sein du groupe de travail « eau et gouvernance » animé par la Région Bretagne qui fera des propositions à la CBEMA fin 2016.

Par ailleurs, la loi MAPTAM, qui affecte la compétence de Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au bloc intercommunal à partir du 1er janvier 2018, vient modifier une organisation bretonne des acteurs de l'eau historiquement assurée par des syndicats mixtes structurés par bassin versant. En tant qu'animateur de la politique de l'eau en Bretagne, le Conseil régional souhaite se placer en facilitateur dans la mise en œuvre de la réforme territoriale de l'eau, et accompagnera les réflexions menées sur ce sujet auprès des territoires.

Enfin, et notamment en lien avec sa mission d'animation et de coordination de la politique de l'eau, le Conseil régional soutiendra et s'appuiera de façon renforcée sur les réseaux d'acteurs structurés, tels que l'Assemblée Permanente des Présidents de Commissions Locales de l'Eau (APPCB) et l'Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons (ATBVB).

I.3. Mieux comprendre pour mieux agir

Le Conseil régional coordonne depuis 2015, le volet régional et partenarial d'acquisition et de partage de connaissances dans le domaine de l'eau. Il s'appuie pour cela sur l'expérience et le réseau du Centre de Recherche et d'Expertises sur l'Eau en Bretagne (CRESEB), créé à l'initiative du Conseil régional en 2011 et animé par une cellule de trois agents rattachés au service de l'Eau.

Le Conseil régional finance les études et le transfert des connaissances répondant aux besoins des territoires qui mènent les actions et des financeurs. Ce volet est mené en partenariat étroit avec l'Agence de l'Eau qui co-finance les études, les Conseils départementaux, les scientifiques et les acteurs des bassins versants et SAGE.

II. Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires

II.1. Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE)

Pour mener à bien les actions de gestion de l'eau sur les territoires hydrographiques, le Conseil régional de Bretagne s'appuie sur 2 piliers :

- Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux bretons (SAGE), pilotés par les Commissions Locales de l'Eau (CLE) qui définissent des enjeux et objectifs partagés pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, au sein desquels des élus régionaux sont présents.

- Les bassins versants, sur lesquels des porteurs de projet (syndicats mixtes, EPCI, Chambre d'agriculture…) mettent en œuvre les actions répondant aux enjeux définis par les SAGE.

Le Conseil régional poursuit son accompagnement aux actions d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des SAGE, sous la forme d'une participation statutaire ou d'une subvention annuelle à la structure porteuse de SAGE.

Par ailleurs, la Région renforcera l'accompagnement technique de ses élus de CLE, via un programme de formation spécifique interne.

II.2. Soutenir les projets de territoire pour l'eau

L 'année 2015 a vu l'émergence d'une nouvelle génération de Projets de Territoire pour l'Eau (PTE), issus de l'expérience des baies Algues vertes et dont les principes attendus ont été partagés par le Conseil régional et ses partenaires, et inscrits dans le Plan breton pour l'eau.

Il s'agit pour les maîtrises d'ouvrage locales de mobiliser l'ensemble des leviers à leur disposition pour améliorer la gestion de l'eau sur leur territoire, en développant notamment des liens et des partenariats avec les acteurs de l'aménagement du territoire et de l'économie. Il s'agit également de se concentrer sur les zones où les enjeux sont les plus forts et de réfléchir à une organisation territoriale la plus pertinente pour mettre en œuvre les actions (identification des maîtrises d'ouvrage, coordination, mutualisation…).

L'année 2016 sera l'année de finalisation des nouveaux Projets de Territoire pour l'Eau, inscrits dans le volet « Transition Écologique et Énergétique » du Contrat de Plan État Région. La Région accompagne cette démarche de la façon suivante :

- Appui à leur **construction,** en participant aux comités techniques locaux, aux côtés de ses partenaires financeurs (Agence de l'eau et Conseil départementaux),

- Financement de leurs actions de **fonctionnement**, via des conventions annuelles. Ainsi, sur un territoire de SAGE, les maîtrises d'ouvrages locales pourront mobiliser tout ou partie d'une enveloppe prédéfinie par la Région en fonction notamment de la taille du territoire et de l'importance des enjeux en présence. Par ailleurs, en lien avec la volonté de transversalité affichée par le Conseil régional, les outils et leviers de financement mobilisés pour soutenir le projet de territoire pourront faire appel aux dispositifs d'autres politiques régionales : agriculture et politique territoriale notamment.

- Financement des projets d'**investissement**, via le Programme Opérationnel d'Investissement qui permet de soutenir des projets répondant aux problématiques « Eau » identifiées sur les territoires : travaux de restauration de la continuité écologique (en lien avec les enjeux biodiversité également), investissements matériels de désherbage mécanique pour les collectivités engagées dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires, projets d'assainissement en lien avec des problématiques bactériologiques sur le littoral pénalisant l'activité conchylicole…

En 2016, des moyens supplémentaires conséquents (3M€), sont affectés sur ce dispositif d'investissements dans le domaine de l'eau pour le financement d'actions en faveur de la continuité écologique sur les Voies Navigables, propriété du Conseil régional, sur lesquelles des enjeux se posent en vue du respect de la Directive Cadre sur l'Eau.

Indicateur 2 : Masses d'eau « cours d'eau » bretonnes en bon état écologique (%)					
	2007 Suivi 2006-07	2009 Suivi 2008-09	2011 Suivi 2010-11	2015 Suivi 2011-2013	2015 Objectif 2021
Masses d'eau « cours d'eau » bretonnes en bon état écologique (%)	32%	29%	32%	38 %	69 %

II.3. Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »

Le Conseil régional est partenaire de l'État dans la mise en œuvre du plan « Algues vertes », selon les termes de sa stratégie régionale votée en février 2011. Ce plan s'est achevé fin 2015 et est en cours d'évaluation. L'année 2016, permettra aux porteurs de projets de recentrer leurs moyens sur les actions les plus efficaces et d'évaluer leur charte de territoire. Le comité de pilotage régional du plan dont fait partie le Conseil régional, s'appuiera sur ces évaluations et le rapport de la mission inter-ministérielle de juin 2015, pour construire un second plan d'action et ses conditions de financement.

Pour financer dans cette année de transition le travail d'évaluation et la finalisation des actions sur les territoires, le Conseil régional mobilise des crédits de la politique de l'eau, mais aussi ses dispositifs agricoles et économiques.

Indicateur 3 : Nombre et % d'agriculteurs engagés dans des chartes individuelles de modifications de pratiques et/ou système sur les baies Algues vertes					
	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation Oct. 2014	Réalisation sept. 2015	Objectif 2016
Nombre d'agriculteurs engagés dans des chartes individuelles de modifications de pratiques et/ou de systèmes	175	1 050	1 600	1 850	2 400
% d'agriculteurs engagés dans des chartes individuelles de modifications de pratiques et/ou de systèmes	6,5%	35%	53 %	60%	80%

III. S'adapter aux risques liés à l'eau

III.1. Permettre de disposer d'une eau potable en quantité suffisante

Sur certains territoires, la gestion quantitative de la ressource et la conciliation des usages, notamment en période estivale, est un enjeu prioritaire inscrit dans les documents du SAGE. Cela donne lieu à des actions de sensibilisation sur les économies d'eau ou à des investissements de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable que le Conseil régional soutient via son Programme Opérationnel d'investissements (POI – Cf. II.2).

III.2. Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine

La prévention des inondations fait partie des compétences exclusives transférées par la Loi GEMAPI, au bloc inter-communal. Ce transfert sera effectif au 1er janvier 2018 au plus tard. Sur cette thématique d'importance, il s'agit donc pour le Conseil régional de se positionner en tant que facilitateur et animateur de la réflexion que devront mener les territoires pour organiser et mettre en œuvre cette compétence à une échelle hydrographique, échelle qui permet de garantir une solidarité entre l'amont et l'aval, indispensable pour traiter cet enjeu de manière efficace.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 501 « Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 7 900 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 5 400 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 5 200 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 370 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

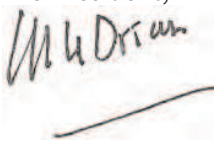

JeanYves LE DRIAN

Programme 502 > Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

	Projet de BP 2016
AP	900 000 €
AE	3 063 000 €
Total	**3 963 000 €**
CPI	900 000 €
CPF	3 063 000 €
Total	**3 963 000 €**

La richesse du patrimoine naturel (biodiversité, géodiversité, paysages) est une caractéristique reconnue de notre région, et contribue largement à son attractivité et à la qualité de vie de ses habitants. Sa diversité s'illustre dans ses espaces remarquables comme dans ses espaces naturels ordinaires, parfois détériorés ou menacés par des modes d'occupation de l'espace non durables.

Pour préserver et pour valoriser ce patrimoine et ses fonctionnalités, la Région soutient les renforcement des connaissances qui demeurent inégales entre les territoires, malgré la mobilisation historique et examplaire de nombreuses structures et associations. La Région intervient aussi pour le développement et la restauration des continuités écologiques, le soutien aux outils et dispositifs de gestion des espaces naturels, notamment les réserves naturelles régionales et les parcs naturels régionaux qui relèvent de la compétence directe de la Région. En partenariat avec le tissu associatif, l'éducation à l'environnement constitue une priorité.

La mise en œuvre des trames verte et bleue dans les territoires bretons, déclinaison opérationnelle du Schéma régional de cohérence écologique approuvé par la Région et l'État fin 2015, constituera un chantier structurant pour l'année 2016 et les suivantes, articulé aux différents domaines de l'action publique (aménagement, eau, agriculture, notamment).

Le vote prochain de la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages courant 2016 rendront possibles de fortes évolutions de l'organisation des outils régionaux en matière de biodiversité.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité

- I.1 Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise
- I.2 Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances

II. Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages

- II.1 Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale
- II.2 Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)
- II.3 Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)
- II.4 Développer le maillage régional des espaces naturels
- II.5 Intégrer les dimensions paysagères

III. Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel

- III.1 Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

> Actions par objectif

I. Développer l'acquisition des connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité

Le développement de la connaissance constitue un enjeu essentiel pour les politiques de gestion et de préservation de la biodiversité. De nombreux organismes, dont certains outils régionaux structurants, contribuent à l'acquisition et la diffusion des données naturalistes en Bretagne.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (attendue courant 2016) prévoit la création de l'Agence Française pour la Biodiversité, dotée de missions en matière de connaissance et d'expertise, d'appui aux continuités écologiques ou de gestion d'aires protégées. Elle serait complétée de déclinaisons régionales partenariales, visant à traduire en région la mise en œuvre de ces missions. Une réflexion sur une structuration Bretonne sera conduite en 2016 à l'initiative de la Région, en lien avec les acteurs concernés, sur un périmètre dépassant les seuls enjeux de connaissance, pour aborder également la gestion des espaces naturels.

I.1. Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise

La Région poursuivra en 2016 son soutien à l'Observatoire régional de la biodiversité porté par le GIP Bretagne Environnement qui anime les démarches de définition d'indicateurs du patrimoine naturel en Bretagne et assure la diffusion de la connaissance naturaliste.

La Région maintiendra, à travers sa participation statutaire au syndicat mixte, les actions d'inventaires,et de structuration des données floristiques conduites par le Conservatoire botanique national de Brest.

Indicateur n°1 : Évolution de la demande d'information en matière de patrimoine naturel		
Nombre de pages consultées sur l'Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel en Bretagne	Réalisation 2015	Cible 2016
	44 999	46 000

I.2. Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissance

La Région soutiendra des initiatives de portée régionale, contribuant notamment aux besoins méthodologiques et théoriques en matière de trames verte et bleue pour la mise en œuvre du SRCE.

Le dispositif des Contrats Nature thématiques soutient des programmes pluriannuels de connaissance à l'échelon régional, intégrant des modalités de diffusion. D'autres formes de conventionnement permettront de soutenir les actions d'acquisition, de structuration et de valorisation des connaissances sur la biodiversité. Ces actions pourront par ailleurs bénéficier du programme opérationnel FEDER.

Ces financements par les fonds régionaux ou européens seront conditionnés au respect du cadre de diffusion des données arrêté en commun et animé par le GIP Bretagne Environnement.

Indicateur n° 2 :Financement des actions d'acquisition et de diffusion de connaissance en matière de biodiversité		
	2015 Réalisation	2016 Cible
Nombre de Contrats nature thématiques intégrant une approche TVB	5	10
Nombre de groupes taxonomiques concernés par les contrats nature	5	10

II. Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages

La mise en œuvre du SRCE se décline dans les territoires.

II.1. Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale

La trame verte et bleue (TVB) constitue une nouvelle approche dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité, dépassant les seuls outils d'inventaires et de protection ciblés sur des milieux et espèces remarquables. Elle considère les espèces animales et végétales y compris ordinaires et leurs besoins de déplacement pour réaliser leur cycle de vie.

L'importante mobilisation des acteurs bretons pour l'élaboration du SCRE a permis l'approbation par le Conseil régional et l'État fin 2015 d'un document présentant la trame verte et bleue régionale ainsi qu'un plan d'actions stratégique décliné territorialement par grands ensembles de perméabilité. Sa mise en œuvre opérationnelle aux échelles régionale et locale s'ouvre désormais à travers :

- L'animation en co-pilotage avec l'État et la poursuite des réunions du Comité régional TVB.
- La mobilisation des territoires, par l'accompagnement méthodologique et l'animation de réseaux.
- Le suivi des chantiers prioritaires et le pilotage direct de certains d'entre eux, en s'appuyant sur différents partenaires régionaux légitimes pour coordonner la mise en œuvre d'actions structurantes.
- L'accompagnement de la prise en compte du SRCE dans les politiques publiques (eau, agriculture, urbanisme, transport, etc.), notamment pour les mesures du programme de développement rural breton (Breizh Bocage, mesures agro-environnementales et climatiques, Breizh-Forêt, LEADER).
- L'accompagnement de projets de territoires portant sur les trames verte et bleue.

La mise en œuvre dans les territoires pourra s'appuyer sur les dispositifs financiers suivants :

- Les "Contrats Nature Territoriaux", prioritairement orientés depuis 2015 vers le soutien aux opérations de reconstitution de la trame verte et bleue (diagnostic, plans d'action et aménagements).
- La mesure dédiée aux continuités écologiques du programme de développement rural (2,3 M€ FEADER), qui vise à soutenir des démarches TVB de territoires.

Indicateur n° 3 : Nombre de démarches TVB soutenues dans les territoires bretons		
	2015 Réalisation	2016 Cible*
Nombre de projets de territoires TVB financés	1	8
Nombre d'ouvrages de restauration des continuités écologiques (hors cours d'eau)	2	4

II.2. Accompagner les réserves naturelles régionales

Depuis 2006, la Région a choisi de renforcer sa politique environnementale en créant des réserves naturelles régionales, en complémentarité avec les autres mesures de protection du patrimoine naturel relevant de politiques départementale, nationale ou européenne.

Le classement par la Région en Réserves Naturelle Régionale – Espace Remarquable de Bretagne, vise à protéger, via des modalités de gestion adaptées, des sites d'intérêt écologique représentatifs des milieux naturels emblématiques de Bretagne, et à en faire des outils d'éducation à la préservation de la biodiversité. Aux 8 réserves naturelles régionales actuelles [1] s'ajoute cette année le classement des landes et tourbières de Plounérin (Côtes d'Armor). L'extension de la réserve des landes du Cragou-Vergam et le renouvellement du classement des réserves de Lan Bern et du Loc'h pour 10 ans, ainsi que du Pont de Fer pour 6 ans, seront également proposés au vote de l'assemblée régionale cette année. L'élaboration des plans de gestion de deux réserves régionales (Monteneuf, Crozon) ou leur renouvellement (Loc'h, Pont de Fer) sont également prévus.

Une réflexion sur les perspectives de développement de cet outil sera engagée. Enfin, un travail sur la communication (charte graphique commune) sera conduit en lien avec le réseau des sites concernés.

1 Landes de Lan Bern et sillon de Talbert (Côtes-d'Armor), marais de Sougeal (Ille-et-Vilaine), landes du Cragou-Vergam et sites géologiques de la presqu'île de Crozon (Finistère), étang du Pont de Fer, étangs du Loc'h lanet des de Monteneuf (Morbihan)

Indicateur n° 4 : Evolution des réserves naturelles régionales			
Chiffres cumulés	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Cible*
Nombre de réserves naturelles régionales	8	8	9
Superficie classée réserve naturelle régionale (ha) (nombre de communes concernées)	1575 (16)	1575 (16)	1735 (17)

II.3. Accompagner les parcs naturels régionaux

Les parcs naturels régionaux relèvent de la compétence directe des Régions et constituent des outils de développement durable des territoires. Ils peuvent servir de relais et de laboratoires des stratégies régionales en matière de biodiversité, de patrimoines, de transition écologique et énergétique ou de lutte contre le changement climatique.

En 2016, la Région poursuivra son soutien au PNR d'Armorique dans le strict respect des statuts. La rationalisation des soutiens accordés sera poursuivie, priorisée sur des programmes d'actions correspondant plus précisément aux attentes des collectivités. La finalisation de l'audit engagé en 2015 sur les équipements du PNRA contribuera à cette démarche. Enfin, les travaux du site d'accueil de Menez Meur, seront soutenus en 2016 et 2017 conformément aux engagements. La Région poursuivra également son soutien au PNR du Golfe du Morbihan et sa participation au syndicat mixte, ainsi que son suivi du projet de création du PNR Rance – Côte d'Emeraude engagé depuis 2008.

En parallèle, une réflexion sera conduite courant 2016 pour préciser, dans un contexte d'évolution des compétences et des moyens des collectivités, la stratégie régionale et les modalités d'intervention en direction des PNR.

II.4. Développer le maillage régional des espaces naturels

La Région soutient l'action du Conservatoire du littoral au travers d'une convention-cadre.

L'implication régionale dans le domaine de la gestion des espaces naturels se développera en lien d'une part avec les perspectives ouvertes par la loi pour la reconquête de la biodiversité évoquée plus haut, et d'autre part avec les précédents travaux de préfiguration d'un éventuel Conservatoire régional des espaces naturels en Bretagne. Ces réflexions seront alimentées par les avancées de la démarche de structuration et d'animation d'un réseau breton de gestionnaires d'espaces naturels via un collectif associatif.

II.5. Intégrer les dimensions paysagères

En matière de paysage, la Région concentrera son action sur deux orientations principales :

- Dans la poursuite de la déclinaison de la convention européenne du paysage, et des actions de sensibilisation qui en découlent : lancement opérationnel de la plate-forme régionale des observatoires photographiques du paysage (« POPP Breizh ») destinée aux territoires.
- Soutien au Grand Site de la pointe du Raz et aux Opérations Grands Sites (OGS) de Gâvres-Quiberon Ploumanac'h et des Caps Erquy et Fréhel. En articulation avec la politique régionale du tourisme, ce soutien portera sur les investissements structurants de préservation et de valorisation des sites, conformément aux engagements pris dans le cadre du volet transition écologique du Contrat de plan État-Région.

III. Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel

III.1. Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

La Région soutient des structures régionales intervenant dans le champ de la sensibilisation et l'éducation à la nature et à l'environnement.

En 2016, la Région soutiendra une démarche d'évaluation des actions d'éducation à l'environnement , au regard des orientations du Plan Régional d'Action pour l'éducation à l'environnement, co-signé par les services de l'État, des agences nationales, les Départements et les réseaux associatifs. Ce travail de diagnostic

et d'analyse permettra de proposer des améliorations dans l'organisation des acteurs et définir une feuille de route régionale adaptée.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 502 « Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 900 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 3 063 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 900 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3 063 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

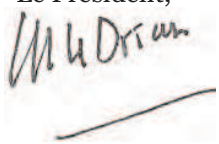

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 503 > Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

	Projet de BP 2016
AP	3 800 000 €
AE	3 055 000 €
Total	**6 855 000 €**
CPI	6 150 000 €
CPF	3 015 000 €
Total	**9 165 000 €**

Le concept d'économie circulaire est au cœur des débats nationaux, européens et internationaux sur la transition énergétique et écologique des territoires, l'optimisation de l'usage des ressources, le changement de perspective des stratégies économiques et territoriales et l'innovation sociale. Il représente une formidable opportunité de passer d'un modèle de réduction des impacts à un modèle de création de valeur, positif sur un plan social, économique et environnemental.

L'accord de Paris permis par la COP 21 donne une nouvelle dimension à ces enjeux majeurs en fixant des objectifs partagés. La Bretagne et ses territoires doivent y apporter leurs contributions effectives, en appui notamment sur le contrat de plan État-Région. Une partie des financements régionaux sur les énergies renouvelables viendront en contre partie des financements FEDER existants.

Le programme s'articule autour de 2 objectifs, déclinés par actions : d'une part l'action régionale en matière de réponse au défi climatique et de transition énergétique ; d'autre part la gestion et la prévention des déchets, et plus généralement de l'approche circulaire de la gestion des ressources et matières premières.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

- I.1 Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat
- I.2 Renforcer l'efficacité énergétique du bâti
- I.3 Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables
- I.4 Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique

II. Développer un usage durable des ressources

- II.1 Connaître les gisements et leurs usages
- II.2 Organiser la prévention et la gestion des déchets
- II.3 Développer une culture bretonne de l'économie circulaire

> Actions par objectif

I. Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

Longtemps exclusivement gérée à l'échelle nationale, la politique en matière d'énergie a vu progressivement les échelons infra-nationaux prendre une place, confortée par un cadre législatif qui a donné notamment à l'échelle régionale un rôle de coordination, de planification et de mise en cohérence des politiques publiques de l'énergie, ce qui a été particulièrement le cas en Bretagne, avec l'exemple du Pacte électrique breton. En désignant les Conseils régionaux comme les « chefs de file » de la politique de l'énergie, la loi MAPTAM a franchi une étape supplémentaire. Enfin, la loi du 27 août 2015 sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) a confirmé la dynamique engagée.

I.1. Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat

I.1.1. Connaître et analyser la situation énergétique et climatique bretonne

L'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES), porté par le GIP Bretagne Environnement, est un outil de grande qualité au service de tous les acteurs de l'énergie, qui permet de suivre l'évolution de la situation énergétique de la Bretagne, et ses missions seront maintenues. La connaissance doit être confortée et élargie sur les thématiques liées à la qualité de l'air et aux adaptations au changement climatique.

I.1.2. Contribuer aux démarches de planification

En matière d'énergie et de climat, comme dans beaucoup d'autres domaines, plusieurs niveaux de planification s'imbriquent : le niveau infra régional dont la transcription la plus immédiate est celle des PCAET (Plan Climat Air Énergie Territoire) qui s'imposent aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants, désormais le périmètre de référence ; le niveau régional, qui se retrouve dans le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie), dont les objectifs devront être réévalués au regard du nouveau cadre fixé par la loi TECV et des ambitions de l'Accord de Paris. Les indicateurs fixés par pays par l'Accord de Paris pourront utilement être déclinés à ces différents échelons géographiques, permettant ainsi à chacun d'appréhender sa « contribution volontaire » dans l'atteinte des objectifs globaux. L'ensemble des acteurs concernés par la thématique de l'énergie (Région, État-ADEME, gestionnaires de réseaux, Etablissements publics de coopération intercommunale, syndicats d'énergie) seront au cœur de ces démarches de planification.

I.2. Renforcer l'efficacité énergétique du bâti

Le secteur du bâtiment (logements, bâtiments tertiaires, agricoles et industriels), principal secteur consommateur d'énergie, représente 23 % des émissions de gaz à effet de serre et 45 % des consommations énergétiques en région. Le secteur résidentiel concentre à lui seul l'essentiel des ces enjeux avec 75 % des consommations d'énergie du bâtiment en Bretagne dont 77 % dus aux consommation de chauffage.

I.2.1. Renforcer l'efficacité et la maîtrise de l'énergie dans l'habitat

Dans ce secteur de l'habitat résidentiel, les actions seront centrées autour du déploiement des plates-formes de rénovation de l'habitat (PLRH), dispositif engagé depuis deux ans en Bretagne en partenariat avec l'État et l'ADEME, et dont il conviendra d'accélérer la couverture totale du territoire breton.

I.2.2. Renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et le secteur industriel

Si l'exercice est plus complexe dans le secteur tertiaire et industriel, la poursuite d'opérations exemplaires et démonstratives, soit sous forme d'appels à projets (Bâtiments performants,...), soit sous forme d'actions collectives, sera menée, avec le souci d'en valoriser et d'en diffuser les résultats auprès du plus grand nombre.

I.3. Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables

Le SRCAE breton adopté en 2013 prévoit un triplement de la production renouvelable entre 2005 et 2020. Cet accroissement de la production d'énergie renouvelable porte à la fois sur la production électrique (éolien, EMR, solaire, cogénération), mais aussi thermique pour les besoins de chauffage et d'eau chaude.

I.3.1. Soutenir les projets de production d'énergie bas carbone

Le développement de la filière bois-énergie et de la production de biogaz sera accompagné en priorité, en veillant à la cohérence de l'usage des ressources, tel que devra le cadrer le schéma régional de la biomasse dont l'élaboration sera engagée dans l'année. Pour ce qui concerne le développement des productions d'énergie électrique bas carbone, les énergies marines renouvelables font l'objet d'un soutien privilégié, à la fois au titre d'une planification de la mobilisation des gisements en adéquation avec les autres usagers des zones concernées, et au titre de la mise en place d'outils financiers adaptés (cf 1.4.2). L'accompagnement à l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables, quelle que soit la filière retenue, reste une nécessité que la Région portera.

I.3.2. Optimiser les usages par les réseaux énergétiques intelligents

Le développement des énergies renouvelables, thermiques comme électriques, ne prend tout son sens que dans une démarche de gestion intégrée où la recherche permanente du meilleur équilibre entre production et consommation est présente aux différents niveaux géographiques concernés. Les solutions de stockage, encore peu développées, et le pilotage au travers des réseaux intelligents sont au cœur de cet équilibre. Le projet SMILE (Smart Ideas to Link Energies), candidature de l'Ouest portée par la Région Bretagne à l'appel d'offre national sur les Réseaux électriques intelligents, illustre les démarches et actions que la Région engagera dans ce domaine.

I.4. Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se trouvent désignés et confortés par la loi dans la mise en œuvre de la transition énergétique à l'échelle de leurs territoires. Certains sont déjà bien engagés dans cette démarche. La Bretagne compte à ce jour onze territoires porteurs de boucles énergétiques locales et sept territoires à énergies positives pour la croissance verte. Mais les objectifs fixés par la loi, et la situation planétaire en matière de réduction des gaz à effet de serre, imposent de redoubler les efforts à tous les niveaux. Cela ne pourra se faire sans un accompagnement technique et financier dimensionné au plus juste et positionné aux points stratégiques, dans un contexte de raréfaction de l'aide publique, qu'elle vienne de l'État ou des collectivités. Il y a donc une nécessité de repenser les modalités d'aide à l'ingénierie territoriale et d'imaginer des outils financiers lisibles dans la durée pour leurs bénéficiaires.

I.4.1. Accompagner la mise en place d'une ingénierie territoriale

La Bretagne dispose d'un nombre important de personnes ressources dans le domaine de l'énergie apportant leurs conseils à différentes cibles de bénéficiaires (particuliers, communes, intercommunalités, entreprises....), constituées en différents réseaux régionaux. L'année 2016 doit permettre de faire aboutir les premières réflexions engagées sur la réorganisation de cette ingénierie, et de déboucher sur une nouvelle cartographie des besoins et des moyens pour y répondre : « placer la compétence technique nécessaire à un besoin d'ingénierie clairement qualifié à l'échelle géographique la plus pertinente », en lien avec l'évolution des périmètres intercommunaux.

I.4.2. Proposer et déployer des outils d'ingénierie financière

De la même manière, le déploiement d'outils financiers les plus efficaces dans la mise en œuvre de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique est à poursuivre, en s'appuyant sur le retour d'expériences tels que le FRME (Fonds régional de maîtrise de l 'énergie) testé dans le cadre du programme Vir'Volt ; les partenariats avec les organismes bancaires se poursuivront (exemple de l'AMI bancaire), ainsi que la mise en place de nouveaux outils (fonds régional pour les énergies marines ; ...). Le Fonds Eilañ continuera à être mobilisé pour le financement des projets de production d'énergies renouvelables, en lien avec les collectivités territoriales dont l'intervention directe en la matière est désormais autorisée par la loi. La mobilisation de l'épargne citoyenne sera un levier à actionner de manière plus active en Bretagne.

II. Développer un usage durable des ressources

Le cadre et la feuille de route pour une politique bretonne de l'économie circulaire et de l'économie des ressources (matières et énergies) restent à construire compte tenu du caractère récent de ces thématiques, qui feront partie des priorité de l'Union Européenne pour l'année 2016. La Région a cependant conduit des actions innovantes qui ont permis de capitaliser de nombreuses expériences portant sur les parcs d'activité, sur l'usage d'écomatériaux, l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux ou encore le lancement en 2015 d'un appel à manifestation d'intérêt sur l'économie circulaire, qui a permis de sélectionner 8 projets pilotes. De l'éco-conception au recyclage en passant par les approvisionnements durables, la consommation responsable ou l'allongement des durées d'usage (réemploi, réparation, réutilisation), l'économie circulaire interroge notre système économique actuel.

II.1. Connaître les gisements et leurs usages

II.1.1. Organiser et gérer les données

La connaissance des gisements, des ressources et de leurs usages est un préalable indispensable à l'élaboration d'une politique cohérente et à son évaluation. Il s'agit d'une part de consolider les outils déjà existants en la matière, avec les observatoires régionaux des déchets ou de l'énergie en Bretagne portés par le GIP Bretagne Environnement. L'observatoire des déchets est particulièrement indispensable pour permettre à la Région d'effectuer son nouvel exercice de planification des déchets. Il s'agit d'autre part de renforcer ces outils dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma régional de la biomasse prévu par la loi TECV.

II.1.2. Planifier et optimiser les usages des ressources

Les Régions se voient confier de nouveaux exercices de planification comme le schéma régional de la biomasse et une stratégie en matière d'économie circulaire. Ces schémas, qui seront parties intégrantes du SRADDET, devront être conduits avec l'ensemble des acteurs concernés.

II.2. Organiser la prévention et la gestion des déchets

L'article 8 de la loi NOTRe qui introduit dans le Code de l'Environnement l'obligation pour les Régions d'élaborer un « plan régional de prévention et de gestion des déchets » constitue une évolution majeure dans la planification et la gestion des déchets, qui se traduit pour la Bretagne à la consolidation en un seul document l'ensemble des 9 plans relatifs aux déchets (le plan régional des déchets dangereux, les 4 plans départementaux des déchets non dangereux et les 4 plans départementaux des déchets du bâtiment et des travaux publics). Les actions conduites dans le cadre de cet exercice vont s'articuler autour de deux sujets essentiels identifiés comme tels dans le budget :

II.2.1. Accompagner et sensibiliser à la prévention

Des actions de prévention seront conduites auprès des particuliers, des collectivités et des entreprises producteurs de déchets, dans l'objectif d'en réduire les quantités et/ou la nocivité, dans l'esprit du dispositif national « Zéro gaspillage / zéro déchet ».

II.2.2. Planifier et développer les outils de gestion adaptés

Seront soutenus des outils de traitement et de valorisation les plus adaptés aux gisements, en quantité et en qualité, dans une approche cette fois-ci régionale et dans une démarche de mutualisation pour en permettre la maîtrise des coûts de fonctionnement, l'acceptabilité et la longévité d'exploitation.

II.3. Développer une culture bretonne de l'économie circulaire

L'économie circulaire est un objectif de la stratégie régionale de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII), la « Glaz Économie ». Il s'agit notamment d'encourager l'émergence de nouveaux modèles économiques et d'aménagement qui s'inspirent des écosystèmes pour produire sans détruire et qui ont cette capacité de se régénérer en permanence. C'est le croisement de l'accompagnement des porteurs de projets innovants et le soutien aux filières de matière première renouvelables qui permettra l'enracinement de cette nouvelle culture.

II.3.1. Accompagner les collectivités et les porteurs de projets

Les expériences des 8 pilotes du premier appel à manifestation d'intérêt sur l'économie circulaire vont permettre d'identifier les meilleurs leviers d'actions et de soutien pour consolider et démultiplier la dynamique engagée à l'échelle régionale. Les expériences nationales et supra nationales seront mises au bénéfice des acteurs bretons, avec notamment l'appui de l'Institut de l'économie Circulaire dont la Région Bretagne est adhérente.

II.3.2. Développer l'usage de matières premières renouvelables

Cette action a trouvé sa place dans le Plan Bâtiment Durable Breton et porte sur le développement de l'usage des écomatériaux en Bretagne dans le bâti. Les travaux et réflexions engagés ont permis d'ouvrir les perspectives et champs de déploiement de ces filières, en intégrant une approche territoriale de la valorisation des ressources en vue d'une optimisation de la retombée locale de la valeur ajoutée produite.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 503 « Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 3 800 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 3 055 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 6 150 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3 015 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

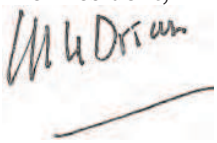

Jean-Yves LE DRIAN

VI
Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

Budget primitif pour 2016

Session de mars 2016

Synthèse de la mission

601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

603 Développer le sport en région

604 Révéler et valoriser le patrimoine

605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

607 Développer les actions européennes et internationales

608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Synthèse de la mission

Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle Bretonne

L'attractivité de la Bretagne est un levier important de son développement. Elle explique son dynamisme démographique, elle détermine sa capacité à maintenir de l'activité sur ses territoires, à attirer les investisseurs, les touristes, les projets, la matière grise... Elle la positionne dans le monde et dans la concurrence que se livrent, de fait, les territoires. L'enjeu est autant pour la Bretagne de permettre à celles et ceux qui veulent y vivre et y travailler de le pouvoir, que de favoriser l'arrivée de nouveaux talents, de multiplier les échanges, de promouvoir les projets.

Cette attractivité résulte d'une multitude de facteurs. Y participent la qualité des services offerts (publics et privés), celle des infrastructures de transport, l'environnement offert aux entreprises et plus largement aux créateurs, la performance du système de formation... Les politiques publiques du Conseil régional, dans ses compétences propres, y contribuent résolument.

L'attractivité résulte aussi de la qualité de vie offerte aux habitants de la Région et à ses visiteurs. Qualité de vie que favorisent la richesse des patrimoines naturel et culturel, la vitalité culturelle, la performance de l'accueil touristique, le dynamisme de l'offre sportive et plus généralement le foisonnement associatif. Son rayonnement résulte aussi de son action internationale, qu'elle soit de solidarité ou de développement, son insertion dans les réseaux européens. Il résulte enfin de l'image qu'elle véhicule, tant auprès de ses habitants que de tous ceux qui s'intéressent à la Bretagne.

Culture, tourisme et sport sont trois domaines consacrés par la loi NOTRe comme des compétences partagées entre les différents niveaux de collectivités. On peut y ajouter les politiques en faveur des patrimoines. Le Conseil régional y est fortement engagé depuis longtemps et entend maintenir son effort. Il le fera dans le mandat qui s'ouvre dans la continuité de ce qu'il a engagé dans les années passées, avec le souci renforcé du partenariat, de la recherche de synergies pour définir une action publique plus cohérente et plus performante à l'échelle régionale.

En matière d'attractivité, notre région dispose d'un atout majeur, reconnu et envié : son image, porteuse de valeurs fortes et positives. Cette image n'est pas une construction artificielle, elle est le reflet d'une réalité, celle d'une identité inscrite dans une histoire, une géographie, une culture, et une manière particulière de vivre ensemble et dans le monde. L'enjeu de la mise en oeuvre d'une stratégie d'attractivité globale est de transformer cet atout, d'en faire un puissant vecteur de dynamique, de confiance, de créativité.

Développement culturel

Soutenir et développer les initiatives culturelles et la création artistique constituent des exigences, parce qu'elles contribuent à l'émancipation des citoyens et à dynamiser leur potentiel créatif, leur capacité à se projeter collectivement et qu'elles renforcent ainsi le lien social, contribuent au rayonnement et à l'attractivité de notre territoire, parce qu'elles sont souvent à la croisée de la recherche artistique, de l'innovation sociale et technique. La culture est par ailleurs un réel levier de développement économique. lAinsi, en 2016, la Région Bretagne amplifiera significativement les moyens qu'elle consacre au développement culturel du territoire et de ses habitants.

En Bretagne, deux constats peuvent caractériser une situation somme toute paradoxale :

- la vitalité artistique est foisonnante dans tous les domaines mais les structures sont fragiles économiquement et peu d'artistes ou de projets fabriqués ici (films, livres, disques...) atteignent un niveau de visibilité national ou international ;

- le maillage territorial est exceptionnel en matières de médiathèques, salles de spectacles, cinémas, festivals, etc, et pourtant trop de bretonnes et de bretons ne s'approprient pas cette offre culturelle et ne sont pas incités à en devenir acteurs ;

Il appartiendra au Conseil régional, aujourd'hui conforté par la délégation de compétences dans le domaine culturel, en lien avec les collectivités réunies au sein du Conseil des collectivités pour la Culture en Bretagne, de faire face à ces enjeux. En premier lieu, en requestionnant son intervention et en soutenant des expérimentations prenant en compte de manière plus attentive, affirmée et volontariste les droits culturels des habitants. Ensuite, en veillant à ce que les conditions de production et de présence des artistes et des acteurs culturels sur l'ensemble du territoire régional soient confortées mais aussi que puissent émerger de nouveaux talents et des projets innovants.

Par ailleurs, plusieurs thématiques feront l'objet d'une attention spécifique dès l'année 2016 :

- une démarche sera engagée avec les représentants de la filière cinématographique afin de conforter la production, notamment de long-métrages, en Bretagne et de développer des partenariats à l'international ;
- la Région s'attachera à mieux faire connaître et à rendre visibles les métiers d'art de Bretagne, à valoriser leurs savoir-faire, notamment en encourageant les passerelles avec les écoles d'art et le secteur de la création artistique en général.
- le Conseil régional sera attentif à soutenir les initiatives qui visent à promouvoir la transmission de la « matière de Bretagne » et l'ouverture à la diversité culturelle, en particulier auprès des plus jeunes.

Développement sportif

Facteur d'épanouissement personnel et de qualité de vie, vecteur puissant de cohésion sociale, secteur économique à part entière, le sport demeure une compétence partagée. Dans ce cadre, la Région s'y investit par une politique sportive suivant trois axes qui se complètent :

- assurer le développement de la pratique sportive et de loisirs pour tous,
- soutenir l'excellence sportive bretonne,
- promouvoir le rayonnement sportif de la Bretagne sur le territoire régional et national, et si possible à l'international.

Par ailleurs, le Conseil régional entend confirmer sa volonté de fédérer les acteurs du sport en Bretagne et de proposer une meilleure coordination des politiques publiques, dans la cadre de la CTAP.

Valorisation du patrimoine

Leg du passé, le patrimoine est un formidable atout d'avenir pour la Bretagne et, compte tenu de la richesse de notre région en ce domaine, un réel avantage comparatif. A mi chemin entre enjeu culturel et enjeu de développement touristique, la politique régionale articule préservation et valorisation. Le patrimoine est ainsi autant un facteur de mémoire, structurant de l'identité bretonne, et outil de développement, facteur de dynamisme et d'activité.

La politique régionale sera poursuivie autour de ses trois axes majeurs que sont connaître et faire connaître, conserver et restaurer, valoriser, sensibiliser et éduquer.

Elle s'appuie pour cela sur sa responsabilité en matière d'inventaire dont elle veut faire un élément contributeur à une politique de développement et de créativité.

Développement touristique

Le tourisme est un facteur majeur de développement économique pour la Bretagne. Son potentiel est grand et, en dépit des efforts réalisés ces dernières années, encore insuffisamment valorisé. L'effort régional sera poursuivi et accentué, en affirmant à l'échelle régionale les rôles fondamentaux et premiers d'observation et de promotion, en étayant des partenariats cohérents avec les collectivités publiques qui se partagent la compétence tourisme, et en développant des initiatives communes avec le secteur privé.

Une dynamique nouvelle a été engagée dans le cadre du schéma régional avec la mise en place des destinations touristiques. Elles sont par excellence un espace de mise en synergie des acteurs et des actions. La recherche de l'efficacité de l'action publique pourra conduire à des repositionnements ou des redéploiements des outils existants, au niveau régional et aux autres niveaux de territoires. Ils résulteront d'une réflexion partagée qui pourra trouver dans la CTAP un cadre favorable.

Valorisation des voies navigables

Cette récente compétence régionale répond à des enjeux d'aménagement du territoire, de gestion de la qualité des eaux, de préservation de la biodiversité. Le Conseil régional entend surtout en faire un atout de développement économique, fortement intégré dans sa stratégie de développement touristique et de l'attractivité, dans le cadre du « schéma de développement touristique des voies navigables ». Cette politique (investissement sur les maisons éclusières, mécanisation des ouvrages hydrauliques, mise aux normes des ouvrages hydrauliques, réparation des dégâts liés aux crues...) se met en œuvre en concertation avec les collectivités traversées par les canaux pour définir le niveau de service offert aux usagers, plaisanciers et randonneurs.

Relations européennes et internationales

L'action européenne et à l'international de la Bretagne est un autre volet complémentaire de sa stratégie de rayonnement. Confortée par la prise de compétence sur la gestion des fonds européens depuis 2015, elle se traduit par :

- une forte présence, à Bruxelles (Maison de la Bretagne), dans les programmes de coopération territoriale européenne et dans les réseaux européens (CRPM...), avec pour enjeu l'anticipation et la présence dans les programmes européens, source de financements importants.

- la confirmation de nos coopérations les plus dynamiques avec les régions dans le monde, Shandong, Burkina-Faso, Wielkopolska et Pays de Galles avec une volonté d'aller vers une relation plus étroite avec cette dernière.

- l'accompagnement au cas par cas de projets structurants permettant de participer à l'attractivité de la Région (projets de développement d'une agriculture et pêche durable en Haïti en lien avec d'autres collectivités bretonnes, de formation maritime au Brésil, de projets culturels et économiques en Inde, etc.)

- le soutien et l'accompagnement aux initiatives solidaires menées par les acteurs bretons.

La répartition des crédits par programme et par chapitre

Autorisations d'engagement

		AE				Total
		930	933	938	939	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		16 150 000			16 150 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 400 000			4 400 000
P.0603	Développer le sport en région		4 200 000			4 200 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		1 180 000			1 180 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				7 785 000	7 785 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			810 000		810 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	1 758 000				1 758 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 500 000				4 500 000
	Total	6 258 000	25 930 000	810 000	7 785 000	40 783 000

Autorisations de programme

		AP				Total
		900	903	908	909	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		1 235 000			1 235 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		3 780 000			3 780 000
P.0603	Développer le sport en région		2 100 000			2 100 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		4 300 000			4 300 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				4 060 000	4 060 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			8 625 000		8 625 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	270 000				270 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
	Total	270 000	11 415 000	8 625 000	4 060 000	24 370 000

Crédits de paiement - Fonctionnement

		CPF				Total
		930	933	938	939	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		16 150 000			16 150 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 650 000			4 650 000
P.0603	Développer le sport en région		4 200 000			4 200 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		1 180 000			1 180 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				7 995 000	7 995 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			810 000		810 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	1 609 500				1 609 500
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 500 000				4 500 000
	Total	6 109 500	26 180 000	810 000	7 995 000	41 094 500

Crédits de paiement - Investissement

		CPI				Total
		900	903	908	909	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		1 235 000			1 235 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		3 780 000			3 780 000
P.0603	Développer le sport en région		3 900 000			3 900 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		4 300 000			4 300 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				3 950 000	3 950 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			8 625 000		8 625 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	629 500				629 500
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
	Total	629 500	13 215 000	8 625 000	3 950 000	26 419 500

Programme 601 > Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Ce programme regroupe les actions visant à développer les démarches artistiques et culturelles sur le territoire breton dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et du patrimoine culturel immatériel.

	Projet de BP 2016
AP	1 235 000 €
AE	16 150 000 €
Total	**17 385 000 €**
CPI	1 235 000 €
CPF	16 150 000 €
Total	**17 385 000 €**

La politique culturelle régionale ne limite pas les démarches artistiques aux œuvres, elle prend également en compte les pratiques artistiques et culturelles ou des temps forts de rencontres entre artistes et habitants. A ce titre, toutes les esthétiques – même celles historiquement pas ou peu soutenues par le système institutionnel – doivent pouvoir être prises en compte, et toutes les pratiques artistiques (professionnelles et amateurs), reconnues.

Les interventions du programme visent principalement trois grands enjeux : favoriser la rencontre entre artistes et habitants sur tout le territoire, structurer le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques à l'échelle régionale et encourager la prise en compte effective des droits culturels des bretonnes et des bretons, notamment à travers la prise en compte du riche patrimoine immatériel régional.

Le programme, qui marque un fort volontarisme régional sur une compétence qui demeure partagée, s'articule autour des objectifs suivants :

I. Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle

- I.1 Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires
- I.2 Soutenir des manifestations artistiques et culturelles
- I.3 Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle

II. Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes

- II.1 Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels
- II.2 Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger
- II.3 Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques
- II.4 Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques

III. Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants

- III.1 Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
- III.2 Soutenir les pratiques artistiques en amateur

I. Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle

I.1. Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires

La Région soutient les équipes artistiques professionnelles (compagnies, ensembles musicaux, bureaux de production, collectifs d'artistes...) implantées en Bretagne, pour l'ensemble de leurs activités, qu'il s'agisse de la création et la diffusion de spectacles ou d'actions culturelles en lien avec leur projet artistique. Ce soutien direct aux artistes a pour finalité première de créer les conditions de la rencontre entre les habitants – au plus près de leurs lieux de vie – et des artistes, en tant que travailleurs des signes, de l'imaginaire et du langage.

La politique culturelle régionale ne se limite pas aux critères de jugement esthétique par l'intermédiaire d'une analyse des projets qui aurait pour unique repère l'histoire des formes artistiques. La Région se positionne différemment en fonction de la situation de chaque équipe artistique, de son parcours, de la prise de risque esthétique et économique liée à ses créations, du soutien des collectivités territoriales, de son lieu d'implantation, de son inscription dans les réseaux professionnels et de sa dynamique de développement.

Les axes prioritaires suivants détermineront l'intervention régionale au cours de cet exercice budgétaire :

- veiller à la diversité des esthétiques et des disciplines et au renouvellement des codes artistiques : il s'agit d'encourager la prise de risque artistique pour les disciplines plus « exigeantes » ou moins facilement relayées par les programmateurs (danse contemporaine, musiques populaires, théâtre de texte...) ; mais aussi de mieux prendre en compte des pratiques artistiques contemporaines historiquement moins soutenues par les collectivités publiques (les cultures urbaines, les projets de création artistique en lien avec le numérique etc.)

- s'agissant des projets de production, il convient de rester attentif au montage de production envisagé et aux perspectives en termes de diffusion et de rayonnement. Si les artistes doivent pouvoir bénéficier d'espaces, de moyens et de temps pour expérimenter et se former, la question de la viabilité et de la pérennité des projets relève également de la responsabilité d'une politique publique.

- La Région porte un grand intérêt aux démarches artistiques de territoire qui induisent de nouvelles modalités de rencontre entre artistes et citoyens, au-delà d'un simple enjeu de production et de diffusion : démarches participatives, dynamiques territoriales autour d'une équipe artistique, créations dont la matière artistique se façonne à partir d'expériences vécues ou de témoignages... Des moyens nouveaux seront mis en œuvre dans le cadre du budget 2016 pour encourager les projets de cette nature dès lors qu'ils font état d'une diversité de partenariats avec des relais locaux (école, associations, collectivités, structures jeunesse...).

En matière de développement des arts plastiques, la Région ne soutient pas directement les artistes plasticiens - l'économie du secteur étant différente de celle du spectacle vivant – mais s'engage auprès des structures de production et de diffusion qui accompagnent les artistes plasticiens par un soutien à la création, organisent la diffusion de leur travail et mettent en œuvre des actions de médiation auprès des publics. La Région est, par ailleurs, attentive aux activités qui favorisent une meilleure inscription de l'art contemporain dans les territoires, non pas en matière de diffusion mais en reliant la création plastique à des enjeux de proximité.

I.2. Soutenir des manifestations artistiques et culturelles

Régulièrement présentée comme une « terre de festivals », la Bretagne bénéficie dans ce domaine d'une richesse que la politique culturelle doit préserver et encourager. Au-delà des enjeux d'animation ou de développement touristique et économique, le soutien aux manifestations au titre de la politique culturelle constitue un levier pour favoriser sur tous les territoires la rencontre entre les artistes et les habitants. Reposant sur des dynamiques de participation citoyennes et bénévoles, elles constituent des projets « tout terrain » dont l'existence n'est pas conditionnée par un investissement important en équipement.

La Région, au titre de sa politique culturelle, assume la sélectivité des manifestations susceptibles de faire l'objet d'un soutien. Dans le cadre d'une politique visant à créer les conditions d'une présence artistique sur tout le territoire et à encourager la participation des habitants à la vie culturelle, les festivals doivent répondre aux conditions suivantes pour bénéficier d'un soutien :

- une programmation laissant une large place à la découverte artistique, à la diversité culturelle et au renouvellement des formes habituelles de « consommation » culturelle.

- des actions culturelles ou des démarches artistiques faisant état d'une diversité de partenariats avec le tissu associatif et éducatif local et encourageant la participation des habitants au projet.

- dans les territoires bénéficiant déjà d'une vie artistique et culturelle dense et structurée, la dimension régionale du projet (étayée par la fréquentation du public, la présence de professionnels régionaux voire nationaux, la mise en œuvre de partenariats avec des opérateurs culturels régionaux etc.) reste un critère d'analyse important.

Ainsi, des manifestations proposant essentiellement la diffusion de spectacles dans des territoires dont le maillage culturel est déjà dense et pour des disciplines déjà bien représentées dans les programmations ne pourront pas prétendre à un soutien de la Région.

Compte-tenu de la centaine de manifestations actuellement soutenues par la Région, une attention particulière doit être prioritairement portée aux festivals qui se développent sur des territoires peu pourvus en offre culturelle ou dont la ligne artistique présente un intérêt régional en termes de diversité culturelle ou de participation des habitants et notamment des jeunes au projet.

I.3. Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle

A l'exception du soutien aux pratiques amateurs et de l'éducation artistique et culturelle (via le dispositf Karta notamment), la politique régionale dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques oriente une très grande part de ses financements vers l'offre artistique proposée par les équipes, les manifestations et les structures de production et de diffusion. Cette politique volontariste – préalable essentiel et raison d'être de toute action culturelle – ne permet toutefois pas de corriger suffisamment les inégalités territoriales et sociales qui compliquent la participation d'une partie de la population à la vie culturelle régionale. Si des actions en direction de publics spécifiques sont actuellement soutenues (Tout atout, l'âge de la Tortue, l'hôpital de Lanmeur etc.), ce mouvement doit être amplifié.

Une partie des moyens supplémentaires qui seront octroyés à ce programme sera ainsi directement affectée aux projets qui ont pour ambition première l'action culturelle, l'implication des habitants ou l'émancipation des personnes dans une logique défendue notamment par l'éducation populaire. La Région soutiendra ainsi dès 2016, après une étape de réflexion partagée avec des acteurs culturels comme avec d'autres collectivités publiques, des initiatives de terrain plaçant les droits culturels et leur exercice au cœur de leur projet. La place faite aux habitants, la conception et la mise en œuvre participative d'actions, l'ouverture à d'autres esthétiques et expressions culturelles, la prise en compte des droits culturels des personnes dans des projets autres que culturels et artistiques (l'habitat, l'urbanisme et l'aménagement territorial, l'insertion professionnelle...), l'interculturalité sont autant d'exemples de champs d'action qui pourront être abordés.

S'agissant spécifiquement des lieux et des espaces de rencontres, la Région reconnaît et soutient les lieux de fabrique ou d'expérimentation investis par des artistes ou des acteurs culturels qui ambitionnent de mener sur leur territoire un projet artistique et culturel visant à renouveler les modalités de la rencontre entre artistes et citoyens.

Dans ce domaine, la Région souhaite également être plus volontariste en portant une attention particulière aux projets qui se développent dans des territoires peu pourvus en offre culturelle. La politique régionale souhaite encourager les initiatives qui naissent à partir d'un lieu de vie et de rencontre: un café culturel, une association socioculturelle ou une MJC, une ferme éco-citoyenne, une amap culturelle etc. Ces porteurs de projets artistiques et culturels doivent pouvoir sous certaines conditions bénéficier d'un soutien régional. En 2016, il s'agira d'expérimenter et de définir les modalités d'un tel soutien.

II. Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes

II.1. Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels

Le travail collectif et la mise en réseau favorise la circulation des personnes et des bonnes pratiques et consolide les projets artistiques et culturels grâce à la mutualisation des compétences et des ressources.

La Région soutient à ce titre des réseaux ou collectifs – constitués en associations – tels que Bretagne en Scènes , Art contemporain en Bretagne , Bretagne World Sounds , le Collectif des festivals engagés pour le

développement durable et solidaire en Bretagne, l'association Documents d'artistes en Bretagne, la Fédération des festivals de musique classique et l'association Aprèsmai.

Après une première phase expérimentale en 2015, la Région va également poursuivre et amplifier son partenariat avec le Centre National de la chanson, des Variétés et du jazz (CNV). Cette nouvelle collaboration avec un établissement public national est l'occasion de mieux soutenir le secteur des musiques actuelles et du monde, mais aussi d'encourager les acteurs de la chaîne de la production musicale (producteurs, festivals, diffuseurs etc.) à collaborer ensemble pour l'accompagnement des musiciens.

II.2. Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger

La politique culturelle régionale s'appuie principalement sur deux outils pour encourager la visibilité et la mobilité des artistes en France et à l'étranger : l'EPCC Spectacle vivant en Bretagne et la convention avec l'Institut Français.

Après trois ans de fonctionnement d'un projet totalement refondé, Spectacle vivant en Bretagne a fait la preuve de sa capacité à soutenir la mobilité et la diffusion des équipes régionales, en s'appuyant notamment sur des instances de co-décision (commission d'attribution des aides et conseil d'orientation) qui permettent d'associer les professionnels du secteur. Sur la base d'un premier bilan quantitatif et qualitatif des aides apportées, l'établissement travaille à optimiser l'efficacité des aides et leur pertinence en proposant des dispositifs sur mesure en fonction des disciplines (musiques actuelles par exemple) et des territoires (coopérations interrégionales ciblées) ou en proposant des outils financiers innovants (avances remboursables etc.).

La convention passée avec l'Institut Français, renouvelée sans discontinuer depuis 2006, arrivera à échéance fin 2016. Destinée à favoriser la mobilité des artistes professionnels à l'international, elle vise prioritairement des projets de recherche, de résidence et de création ou encore d'échanges avec des équipes artistiques et acteurs culturels étrangers.

Indicateur 1 : Soutien à la mobilité des artistes dans le cadre de la convention Région Bretagne / Institut Français

	2011	2012	2013	2014 201	5	2016 (cible)
Nombre de projets aidés	16	18	19	18	15	15

Par ailleurs, la Région se réserve la possibilité de soutenir des projets qui ne sont pas concernés par les dispositifs de Spectacle vivant en Bretagne ou par la convention avec l'Institut Français, mais dont la promotion constitue un intérêt pour le rayonnement artistique de la Bretagne à l'étranger.

II.3. Soutenir les lieux de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques

La vitalité artistique de la Bretagne repose en partie sur la présence de lieux (théâtres, centres culturels, salles de concert) qui apportent un soutien financier et logistique à la création, permettent l'accueil d'artistes en résidence et la mise en œuvre d'actions culturelles à destination de différents publics. Ils constituent des outils du développement artistique et culturel dans les territoires et une condition essentielle au maintien d'espaces de création et de liberté artistique. Considérés comme des services publics indispensables au vivre ensemble et au projet républicain, la politique culturelle régionale a fait le choix – aux côtés de l'État des autres collectivités territoriales – de consolider et de renforcer les lieux de production et de diffusion. La Région accompagne donc l'ensemble des lieux qui accueillent des artistes en résidence et s'engagent dans la production de leurs œuvres et leur accompagnement.

Dans le domaine du spectacle vivant, plusieurs catégories de structures se distinguent : les centres nationaux labellisés par l'Etat (Centre Dramatique National, Centre Chorégraphique National, Pôle National pour les arts du cirque…) ; les scènes nationales, les scènes conventionnées, les scènes de musiques actuelles qu'elles soient ou non labellisées « SMAC » et de nombreux autres lieux dont la Région reconnaît le rôle de structuration et de valorisation d'une discipline artistique.

Les centres culturels pluridisciplinairespeuvent bénéficier d'un dispositif spécifique visant à les encourager à accueillir des artistes en résidence et à leur apporter des moyens en création. Après trois années de mise en œuvre, ce dispositif de « soutien à la production mutualisée » a prouvé son efficacité et son intérêt. Dans le contexte de baisse des crédits pour certains lieux municipaux et de suppression de postes, la Région reste vigilante et si cela s'avère nécessaire pourra proposer des évolutions de ce dispositif. Une réflexion commune

avec l'État qui porte spécifiquement en Bretagne un dispositif de « scènes de territoire » pourrait également être engagée en 2016.

Indicateur 2 : Soutien à la production mutualisée en région				
	2013	2014	2015	2016 (cible)
Nombre de structures de production et de diffusion soutenues	15	16	15	15
Nombre d'équipes artistiques concernées	45	39	38	35

En matière de soutien aux arts plastiques, la Région privilégie les lieux dédiés à l'art contemporain qui mènent un programme d'activités artistiques et culturelles articulé autour de trois axes principaux : diffusion, soutien à la création, action culturelle. Ces lieux peuvent être les Centres d'art labellisés par l'État ou des structures municipales ou associatives qui placent le soutien à la création au cœur de leur projet, tout en mettant en œuvre une médiation culturelle permettant d'offrir au public des clés de compréhension des projets artistiques présentés.

Le FRAC Bretagne (fonds régional d'art contemporain) poursuit sa triple mission de constitution et de conservation d'une collection, de sa diffusion sur le territoire breton et de sensibilisation auprès d'un large public. En 2016, deux temps forts importants pour la Région sont à signaler : une exposition des designers Ronan et Erwan Bouroullec en partenariat avec les Champs libres et le Parlement de Bretagne et l'anniversaire des 30 ans du parc de sculptures de Kerguéhennec.

En matière d'investissement, la politique territoriale de la Région soutient la construction d'équipements culturels nouveaux dans le cadre des contrats de partenariats signés avec les 21 Pays de Bretagne pour la période 2015-2020. Les travaux de rénovation d'équipements culturels existants et visant l'amélioration des conditions d'accueil du public et des projets artistiques et culturels peuvent pour leur part faire l'objet d'un soutien au titre de la politique culturelle.

Les équipements culturels concernés sont les espaces dédiés à la production et la diffusion du spectacle vivant et des arts plastiques, les médiathèques faisant office de têtes de réseau dans les communautés d'agglomération et les communautés urbaines ainsi que les cinémas indépendants classés « art et essai ». Les écoles de musique, bibliothèques et salles polyvalentes ne sont pas éligibles dans le cadre de ce programme d'aide à la rénovation.

Par ailleurs, la Région soutient l'acquisition de matériel. Les dépenses éligibles concernent le matériel scénique ou d'exposition d'œuvres plastiques (éclairage, son, machinerie, équipement vidéo, rideaux de scènes, gradins, cimaises…). La Région accorde également des aides à l'équipement pour les cinémas indépendants classés « art et essai », qui constituent des rouages essentiels en matière de diversité culturelle (programmations), d'échanges (animations et rencontres) et de cohésion sociale des territoires.

II.4. Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques

Dans le cadre de la structuration des cursus de formation supérieure dans les secteurs du spectacle vivant et des arts plastiques, la Région intervient aux côtés de l'État et des autres collectivités partenaires dans le financement de deux établissements publics de coopération culturelle :

Le Pont supérieur - Pôle d'Enseignement Supérieur du spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire, est l'un des quinze établissements d'enseignement supérieur spectacle vivant en France et le seul interrégional. Il propose des formations qui préparent au Diplôme National Supérieur Professionnel de musicien (DNSPM) et aux Diplômes d'Etat (DE) de professeur de danse et de professeur de musique. Quant aux formations d'interprètes dans les domaines de l'art dramatique et de la danse contemporaine, elles sont assurées par les deux partenaires du Pont Supérieur que sont le Théâtre National de Bretagne (TNB) à Rennes et le Centre National de Danse Contemporaine (CNDC) à Angers. Fin 2015, Brest Métropole a rejoint les membres de l'EPCC, confortant la présence de l'Établissement sur l'ensemble de l'inter-région et un meilleur équilibre dans sa gouvernance.

L'Ecole Supérieure Européenne d'Art de Bretagne est un établissement public de coopération culturelle habilité à délivrer des diplômes d'enseignement supérieur de niveau master dans le domaine des arts plastiques. Il réunit les 4 écoles d'art municipales de Brest, Lorient, Quimper et Rennes. L'arrivée d'une nouvelle directrice en 2016 sera l'occasion d'amorcer une deuxième phase de développement pour cette école.

En matière de formation professionnelle continue, la Région poursuivra en 2016 son action de structuration de différents secteurs de la culture par le biais d'actions territoriales expérimentales (ATE) de

formation, unanimement reconnues pour leur adéquation et leur adaptabilité aux besoins identifiés. A titre d'exemple, l'action "Musicien des musiques modales", vient d'obtenir la certification de la Commission Nationale des Certifications Professionnelles, confirmant sa pertinence dans le paysage musical. Le projet "Generator", destiné aux jeunes plasticiens, a été remarqué au niveau national pour la qualité et l'originalité de son accompagnement.

III. Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants

La reconnaissance et la préservation de la diversité culturelle sont des enjeux démocratiques majeurs, qui passent notamment par le soutien apporté aux pratiques culturelles et artistiques des citoyens, qu'elles soient ou non issues d'une tradition locale. Dans le cadre d'une politique culturelle publique, il ne s'agit pas de répondre à tous les besoins culturels exprimés par la population et d'en faire un référentiel exclusif, il convient en revanche d'encourager et de reconnaître cette « demande citoyenne » de culture.

III.1. Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel

Encourager les initiatives en faveur de la diversité culturelle, vise notamment la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel d'un territoire ou d'une population, tel que le définit l'Unesco. Dans ce domaine, la Région œuvre dans le cadre de la délégation de compétences Etat – Région en matière culturelle, pleinement à l'œuvre depuis le 1er janvier 2016.

La politique culturelle régionale soutient ainsi les initiatives et les activités concourant à la conservation, la valorisation et la transmission du patrimoine culturel immatériel, tels que l'association Dastum pour son action régionale en matière de collectage et de sauvegarde du patrimoine oral, qu'il soit de langue bretonne ou gallèse .

La Région soutient plus particulièrement l'association Bretagne Culture Diversité (BCD) qui mène une triple mission : inventaire du patrimoine culturel immatériel en Bretagne, vulgarisation de la matière culturelle de Bretagne et la promotion de la diversité culturelle.

Dans le domaine de la pratique des musiques et danses populaires de Bretagne, la Région accompagne les associations qui permettent de les fédérer, de les former, de les encadrer et de les valoriser à l'échelle départementale ou régionale. A ce titre, la Région contribue au financement des fédérations majeures que sont War'l Leur, Sonerion et Kendalc'h en matière de structuration des cercles celtiques et des bagadoù.

La Région poursuivra en 2016 son soutien aux ensembles traditionnels pour leurs déplacements en France et à l'étranger. Une attention particulière est portée à la qualité des prestations proposées en réservant l'aide aux ensembles classés et en exigeant un nombre minimum de musiciens et/ou danseurs et à l'intérêt des manifestations qui accueillent ces groupes (conditions techniques, caractère international, qualité de la programmation et des échanges…).

Dans la continuité des efforts produits par la Région pour encourager une prise en compte plus structurée à l'échelle régionale du patrimoine culturel immatériel, des soutiens seront accordés à des projets favorisant à la fois la transmission de cette matière culturelle régionale et l'ouverture à la diversité culturelle, en particulier auprès des jeunes. A une échelle locale, dans le cadre de projets conçus et soutenus en partenariat par des acteurs associatifs et des collectivités publiques, il s'agira d'encourager les interventions auprès des jeunes, par exemple dans le cadre des temps périscolaires ou d'activités de loisirs, pour favoriser une meilleure appropriation des expressions culturelles propres au territoire, quel qu'en soit le support, et la découverte conjointe d'autres pratiques, conceptions et manières d'être au monde. En 2016, des projets expérimentant ces missions et structurants à l'échelle de leur territoire, seront accompagnés.

Au carrefour de la création et de l'artisanat, les métiers d'art bénéficient d'une attention publique modeste. Si les professionnels peuvent exprimer leur savoir-faire à l'occasion d'opérations de conservation ou de restauration patrimoniales, l'intérêt culturel et artistique de leurs productions demeure peu valorisé dans le cadre des politiques publiques. Ces professions méritent pourtant une meilleure reconnaissance pour plusieurs raisons : la qualité et la singularité des produits faits main, les procédés de fabrication auxquels ils font appel, transmis et réinventés au cours des siècles, l'adéquation avec nos attentes contemporaines d'activités économiques de proximité, de qualité, de sens, les valeurs éthiques et durables portées par ce secteur, ou encore la relation souvent privilégiée que ces femmes et ces hommes entretiennent avec les habitants des territoires sur lesquels ils exercent. Le succès public rencontré par les ouvertures d'ateliers et autres opérations de valorisation, au niveau local ou européen, le démontre amplement, et contraste avec les difficultés économiques que rencontrent nombre de professionnels concernés. En lien avec les acteurs de la filière, en résonance à la fois avec l'engagement régional en faveur du patrimoine culturel immatériel et de la création artistique, la Région mobilisera en 2016 de nouveaux moyens avec pour objectif de mieux faire

connaître et rendre visibles ces métiers, valoriser ces savoir-faire, notamment en encourageant les passerelles avec les écoles d'art et le secteur de la création artistique en général.

III.2. Soutenir les pratiques artistiques en amateur

La Région accompagne les structures qui organisent les pratiques artistiques en amateur, notamment dans les disciplines du théâtre et des cultures urbaines . Les moyens apportés par la Région dans ce domaine ont notamment pour objectif d'accompagner les structures – dont le rayonnement est départemental ou régional – dans leurs démarches de formation, de centres de ressources, de rencontres et d'échanges entre artistes amateurs ou entre amateurs et professionnels.

Par ailleurs, la Région peut apporter son concours à des initiatives visant à assurer la présence de groupes ou troupes amateurs dans des festivals de rayonnement national ou international.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 601 « Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 1 235 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 16 150 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 1 235 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 16 150 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 602 > Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

	Projet de BP 2016
AP	3 780 000 €
AE	4 400 000 €
Total	**8 180 000 €**
CPI	3 780 000 €
CPF	4 650 000 €
Total	**8 430 000 €**

Le programme 602 regroupe l'ensemble des soutiens mis en œuvre par le Conseil régional au titre de sa politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, du livre, du disque et des radios. Cette politique volontariste est aujourd'hui confortée par la délégation de compétences de l'État à la Région dans certains de ces domaines, acquise pour les 6 années à venir.

Le programme vise à atteindre les trois objectifs principaux suivants :

- Il encourage dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel, de la vie littéraire, et des radios, une création diversifiée tout en veillant au renforcement significatif des conditions de la structuration des industries concernées. Ces domaines sont vecteurs de retombées économiques importantes et participent activement à l'image d'une Bretagne créative, attractive et ouverte.
- La Région favorise les rencontres entre les projets, les artistes, les œuvres et les habitants. Dans le respect des droits culturels, elle soutient des initiatives novatrices garantissant l'accès au plus grand nombre de nos concitoyens, à une culture ouverte et diversifiée. Elle est attentive au libre respect de l'expression individuelle, au droit pour chacun d'accéder et de participer librement à la vie culturelle sur nos territoires, et à la liberté de développer et de partager des connaissances.
- Enfin, le Conseil régional contribue avec détermination à conserver et à transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique. La connaissance de nos cultures et des œuvres dans leurs diversités constitue un patrimoine commun garant de valeurs humanistes et de liberté. Ce socle associé à l'exercice du droit à l'éducation et à l'information, favorise l'épanouissement personnel, constitutif du « vivre ensemble ».

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire

- I.1 Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle
- I.2 Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire
- I.3 Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée
- I.4 Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes

II. Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants

- II.1 Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants

III. Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique

- III.1 Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
- III.2 Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel

I. Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire

I.1. Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle

En Bretagne, de nombreux réalisateurs, producteurs, techniciens et comédiens, ont su s'organiser, faire connaître et reconnaître une singularité bretonne dans le cinéma et l'audiovisuel. Considérablement développé depuis une dizaine d'année, le fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA), a largement participé à développer et structurer une communauté d'entrepreneurs, et l'emploi du secteur en Bretagne. Ce fonds a aussi contribué à faire émerger de nouveaux talents, et à produire des œuvres d'initiatives régionales singulières. La Région a inscrit le fonds dans le cadre d'une convention triennale de coopération avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), l'État (Ministère de la culture et de la communication), les départements des Côtes d'Armor et du Finistère. En 2016, une nouvelle convention d'application sera définie et signée entre les partenaires. Chaque année, le règlement du FACCA est ré-interrogé, précisé et amendé en concertation avec les professionnels de la région, notamment la fédération Films en Bretagne. Il précise le cadre général de l'intervention régionale, les priorités fixées et les modes de sélection des projets.

Indicateur 1 : nombre d'œuvres soutenues

	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 valeur cible
Œuvres cinématographiques	35	33	37	38	41	40
Œuvres audiovisuelles	47	59	61	67	69	60
Nombre total d'œuvres aidées (cumul depuis 2005)	548	640	738	843	953	1053

Afin de favoriser la diversification des projets cinématographiques et télévisuels, et de mieux accompagner des films présentant un intérêt économique, culturel, linguistique, scientifique et/ou historique, certains projets de films peuvent être dirigés par le comité « création » vers un comité consultatif dénommé le fonds audiovisuel régional (FAR).

Dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens conclu entre la Région et les principaux diffuseurs télévisuels conventionnés par le CSA en Bretagne, la collectivité a pour objectifs le renforcement du fait régional sur les écrans et le développement de la création et de la filière audiovisuelle régionale. Elle soutient ainsi la production et la coproduction mutualisée entre éditeurs de services télévisuels de documentaires, courts-métrages de fiction, films d'animation, captations événementielles, magazines culturels et de société, en français comme en langues de Bretagne. Dans le cadre du même projet audiovisuel breton, qui mobilise par ailleurs les politiques régionales en faveur du développement des langues de Bretagne et du sport, la collectivité accompagne le développement sur internet d'une offre complémentaire aux propositions des télévisions, portée en mode participatif par des acteurs culturels de Bretagne : Breizh Créative.

I.2. Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire

Le rôle du bureau d'accueil des tournages est de favoriser le nombre de tournages sur le territoire et mobiliser les ressources professionnelles et techniques du secteur en Bretagne (comédiens, techniciens, décors, prestataires techniques, logistique, hôtellerie…). En dix ans, le nombre de jours de tournage en Bretagne a plus que doublé.Cette intervention en faveur de l'aménagement culturel et du développement économique est initiée et financée par la Région.

Indicateur 2 : Nombre de jours de tournage sur le territoire et par an

	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	Cible 2016
Nombre de jours de tournage de fiction sur le territoire	351	500	341	342	500	448	410

Depuis dix ans, sous l'effet d'une politique régionale très volontariste, le paysage breton en matière de production (fabrication) de films a considérablement évolué. L'activité de certaines sociétés de production bretonnes s'est fortement développée et bénéficie d'une notoriété nationale, voire internationale. Certaines ont aujourd'hui la capacité à développer du long métrage et/ou des projets audiovisuels ambitieux (animation...). De nouvelles structures de production et de post-production se sont implantées en Bretagne, et le nombre d'emplois dans le secteur a fortement progressé. Cette dynamique demande à être consolidée afin de permettre l'émergence d'une véritable production cinématographique bretonne, notamment de longs métrages et d'animation, à l'aune de ce que peuvent produire des régions ou pays européens de taille comparable. En 2016, une réflexion associant les différentes politiques concernées (économie, formation, etc.), en articulation avec les acteurs, sera menée afin de consolider les conditions d'un développement programmé de ce secteur.

I.3. Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée

La Région, consciente de l'importance pour les éditeurs bretons d'assurer une promotion nationale et internationale ambitieuse de leurs catalogues, soutient les déplacements des éditeurs sur des salons nationaux et internationaux. Elle accompagne les éditeurs dans le développement d'une stratégie adaptée à leurs projets économiques et éditoriaux.

La politique de soutien aux éditeurs de Bretagne vise depuis 3 ans à soutenir la diversité de la création, l'exigence des publications, et l'amélioration de la diffusion sur le territoire national. Une centaine d'ouvrages sont ainsi soutenus chaque année dans le cadre de programme éditoriaux cohérents et singuliers. Des livres sur le patrimoine régional, l'histoire de l'art à la poésie contemporaine en passant par le roman graphique et l'essai d'actualité, la Région s'intéresse en priorité au développement d'œuvres à rotation lente qu'elles puisent leur source dans la matière régionale ou appartiennent à des courants artistiques internationaux. En 2016, la Région poursuivra son effort de repérage des maisons d'édition régionales les plus professionnelles et les plus audacieuses.

Le marché du disque souffrant d'un déclin continu, les aides à la production de musique enregistrée de la Région constituent un indispensable soutien pour les producteurs de Bretagne. Cependant les pratiques évoluent : l'autoproduction se développe pour la plupart des artistes et les labels basculent principalement vers l'édition de musique. La Région, consciente du dynamisme florissant de ces acteurs, ouvrira une réflexion pour définir un accompagnement mieux adapté aux évolutions du secteur.

I.4. Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes

Si le secteur du cinéma et de l'audiovisuel en Bretagne s'est fortement développé ces dernières années, c'est aussi parce qu'il a su s'organiser et se fédérer. La Région souhaite soutenir la mise en réseau de ces acteurs culturels et de ces artistes. Afin d'impulser et d'animer la mise en commun des réflexions, de stimuler la créativité, de mutualiser des ressources, de promouvoir une spécificité régionale, la Région soutient l'association *Films en Bretagne – Union des professionnels* qui fédère les professionnels du secteur. *Films en Bretagne* est également l'interlocuteur de la Région en matière de repérage des besoins et de mise en œuvre de la formation professionnelle régionale.

Le réseau des cinémas bretons révèle un maillage dense du territoire (123 cinémas), porteur de programmations et d'animations foisonnantes. Certaines associations mutualisent des actions (pré-visionnements, animations...) et sont attentives à fédérer au niveau local tout en s'inscrivant dans des réseaux nationaux. La Région a pour souhait de consolider ces synergies construites dans le cadre d'objectifs de diversité et de liberté de programmation, d'animation des territoires et d'actions éducatives en lien avec les habitants. Aussi, elle soutient des réseaux régionaux porteurs de ces objectifs comme le réseau *Cinéphare*.

Dans un même esprit de partage, de synergie, et de mutualisation, certains acteurs de la vie littéraire ont su se fédérer comme *la fédération des cafés librairies de Bretagne*. En 2016, la Région encouragera ces initiatives communes et veillera aux actions partagées au bénéfice des habitants les plus éloignés de l'offre culturelle.

L'établissement public de coopération culturelle *Livre et Lecture en Bretagne* a été créé en 2008. Cet établissement public administratif a été fondé de manière conjointe par la Région Bretagne, l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne), les cinq conseils départementaux de la Bretagne historique et Rennes Métropole. Centre de ressources pour les acteurs du livre et de la lecture, il vise à renforcer les coopérations dans ce secteur.

II. Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants

II.1. Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants

En Bretagne, de nombreux festivals de cinéma jouent un rôle très important dans la structuration du secteur, la diversification des publics et la dynamisation des territoires. Ces manifestations sont très différentes de par leur taille, leur notoriété et leurs choix de programmation. La Région les encourage à développer les actions favorisant les rencontres entre artistes, professionnels du secteur et habitants. En fonction des territoires sur lesquels elles s'inscrivent et des thématiques auxquelles elles sont dédiées, ces manifestations seront soutenues selon des priorités variables : rayonnement régional, national ou international, singularité artistique ou culturelle, présence sur des territoires éloignés d'une offre régulière, structuration de la filière, diversification des publics et des partenariats.

La vie littéraire est riche sur le territoire régional et de très nombreuses manifestations d'ampleur diverse, en ville comme en milieu rural, s'adressant à des publics avertis comme aux néophytes, et promouvant des genres littéraires et des thématiques variées, sont soutenues par la Région. Ces dernières années, l'accent a été porté sur l'émergence de nouvelles initiatives visant la structuration de la chaîne du livre, le partage du savoir et du plaisir de lire. En 2016, le dispositif, renforcé par les crédits délégués de l'État, continuera d'accompagner les événements qui témoignent de l'évolution de la création contemporaine en proposant au public une ouverture au monde et la rencontre avec les écrivains d'aujourd'hui.

La convention pour le développement du livre et de la lecture sera signée à nouveau entre la Région et le Conseil national du livre (CNL) pour 2016-2017 dans le but de poursuivre l'action volontariste en faveur des librairies indépendantes de Bretagne. Cette intervention concertée vise à mieux coordonner et à enrichir les dispositifs de soutien, à faciliter les démarches des libraires, à assurer leur pérennité et leur développement et à travers eux, la promotion de la bibliodiversité. En 2015, le succès du dispositif fut incontestable avec la sollicitation d'un tiers des librairies de Bretagne et la multiplication par 6 des dossiers déposés. La Région, en partenariat avec le CNL, souhaite reconduire avec le même volontarisme son soutien aux libraires de Bretagne pour les encourager dans leurs spécificités, leurs ambitions et leur rôle culturel indispensable aux habitants.

Indicateur 3 : Nombre de projets soutenus dans les librairies indépendantes en Bretagne

	2013 Réalisation	2014 Réalisé	2015 Cible	2015réalisé	2016 Cible
Implantées dans une ville de plus de 10 000 habitants	7	9	15	28 librairies, 38 projets	20 librairies, 30 projets
Implantées dans une ville de moins de 10 000 habitants	2	3	6	16 librairies, 26 projets	15 librairies, 25 projets
Projets de fédérations de libraires indépendants	1	2	3	1	2
Total en Bretagne	10	14	23	44 librairies, 64 projets	35 librairies, 55 projets

Depuis 2012, la Région a mis en place une aide destinée aux organisateurs de résidences de création littéraire pour encourager la présence d'auteurs sur le territoire, soutenir financièrement les écrivains et offrir aux habitants la possibilité de les rencontrer de manière prolongée, approfondie et conviviale. De nombreuses associations, festivals, établissements pénitentiaires et de santé, et collectivités locales se sont emparés de cet outil culturel passionnant pour inventer de nouvelles manières de faire connaître la création contemporaine, et répandre le goût de la lecture et de l'expression en général, qu'elle soit écrite ou orale. 2016 sera l'année propice pour consolider le dispositif en renforçant notre soutien aux lieux pérennes de résidences d'auteurs tout en sachant accompagner les nouveaux acteurs de toute nature ayant un projet cohérent de rencontre entre un écrivain et un territoire.

Il existe en Bretagne un grand nombre d'initiatives associatives favorisant les rencontres entre les projets, les artistes, les œuvres et les habitants. Ainsi, la Région encourage les activités des associations travaillant en réseau autour de la *Coordination régionale du Mois du Film documentaire*... En 2016, la Région sera particulièrement attentive aux structures favorisant la participation des habitants a des projets cinématographiques ou littéraires tel le projet porté par l'association Ty Films à Mellionnec.

En Bretagne, l'association *Films en Bretagne* coordonne la formation dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel. La direction de la culture en lien avec la direction de la formation de la Région poursuivra en 2016, sa réflexion afin de consolider ce secteur en développement. Par ailleurs, la Région est attentive au travail associatif de nombreuses structures, dédiées à la transmission de la connaissance, à l'éveil du sens critique, aux rencontres et échanges sur les œuvres entre artistes, professionnels et publics.

La Région soutient pour son activité de résidences d'écriture l'association *Groupe Ouest*, qui mène plus largement un programme d'actions dédié à l'innovation cinématographique, faisant appel à de nombreuses coopérations entre acteurs régionaux du secteur et structures internationales.

« Lycéens et apprentis au cinéma » est pour sa part un dispositif qui propose aux élèves de lycées et aux apprentis de découvrir un cinéma de qualité privilégiant la diversité culturelle et artistique, et de se constituer les bases d'une culture cinématographique. Les projections ont lieu dans les salles de cinéma, sur le temps scolaire. L'ensemble des établissements de la région (lycées et centres de formation des apprentis) est concerné par l'opération. Elle est financée par la Région Bretagne, en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC), le Rectorat de l'Académie de Rennes et la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC). La mise en œuvre et la coordination régionale de cette opération sont confiées jusqu'en 2017 par la Région (marché public) à l'association *Clair Obscur*.

Une trentaine de radios associatives émettent sur les ondes hertziennes en Bretagne. Elles participent à la vie démocratique, culturelle et sociale de la Bretagne. La Région a souhaité leur apporter son soutien et contribuer ainsi au développement de la création et de la diffusion de contenus éditoriaux diversifiés. Le montant de l'aide tient compte du nombre d'heures quotidiennes de programmes produits par la station, des actions culturelles et éducatives qu'elle développe, de la présence de personnels salariés, et des actions de formation qu'elle propose à son personnel salarié ou bénévole.

En 2016, la Région souhaite réexaminer ses dispositifs d'accompagnement aux radios afin de favoriser les structures les plus novatrices en termes de production de programmes, et les plus actives en terme d'actions éducatives développées avec les habitants. Fidèle à sa méthode de travail, la Région souhaite collaborer avec les réseaux radiophoniques bretons pour co-construire une nouvelle politique plus efficiente.

III. Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique

III.1. Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit

La Région Bretagne soutient et favorise la conservation, la valorisation et la transmission de la mémoire et de la connaissance.

La Cinémathèque de Bretagne est un outil majeur en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel et cinématographique régional (27 000 archives films). En 2016, forte d'une gouvernance entièrement renouvelée, d'une dynamique retrouvée, la *Cinémathèque de Bretagne* travaille à la définition d'un nouveau projet pour trois ans (2017/2018/2019). Ce projet réaffirme ses grands axes d'intervention (collectage, sauvegarde et valorisation). Il propose une approche pragmatique des missions, il priorise les actions à mener, prévoit de moderniser les outils et est attentif à rationaliser les moyens existants. Un conseil de surveillance associant les principaux partenaires publics de l'association (Ville de Brest, Conseil départemental du Finistère, Région Bretagne, et CNC) est constitué.

En matière de patrimoine écrit, des collaborations avec l'État sont d'ores et déjà instituées autour de dispositifs communs avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sur la base d'un financement paritaire. Ainsi, le Fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques (FRAB) a pour objectif d'aider les collectivités locales dans leur politique d'enrichissement, de conservation et de mise en valeur des collections patrimoniales détenues par leurs bibliothèques. La politique d'acquisition vise à compléter les collections existantes de documents anciens, rares ou précieux. Elle peut aussi favoriser l'entrée de documents contemporains (livres d'artistes).

III.2. Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel

Afin d'encourager la conservation, la valorisation et la transmission de supports du patrimoine culturel immatériel régional, la Région accordera des aides à certains projets de numérisation. Quel que soit le format d'origine, sons, images fixes ou animées, écrits, etc., les fonds présentant un intérêt culturel et patrimonial avéré, dont les éléments n'ont pas été numérisés par ailleurs, pour lesquels les ayant droits auront signifié leur accord pour une signalisation et une mise à disposition gratuite sur internet, en particulier par l'intermédiaire de Bretania, portail des cultures de Bretagne, pourront être accompagnés par la Région. Cette

signalisation des éléments numérisés sur internet suppose le recours à des logiciels de gestion documentaire dont l'acquisition ou la maintenance ne peuvent être soutenus dans ce cadre. Les aides seront accordées sur la base d'un projet précis, qui inclura une phase de valorisation publique et fera état des partenariats mis en œuvre pour expertiser, numériser, documenter et mettre en valeur les fonds.

Bretania, le portail des cultures de Bretagne, offre aux internautes la possibilité de repérer puis d'accéder à un vaste corpus de documents d'intérêt culturel, linguistique et patrimonial, pour la plupart numérisés en Bretagne par une vingtaine de partenaires « contributeurs ».Ces signalements de données sont complétés sur Bretania par la présentation de contenus éditoriaux assurant la vulgarisation de la matière culturelle de Bretagne, par le biais de vidéos, de cartes, de frises, de dossiers thématiques... La gestion et l'animation du projet est confiée à l'association Bretagne Culture Diversité dans le cadre d'un marché public.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 602 « Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 3 780 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 400 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 3 780 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 650 000 € ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

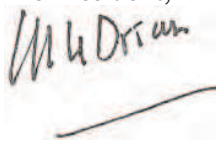

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 603 > Développer le sport en région

	Projet de BP 2016
AP	2 100 000 €
AE	4 200 000 €
Total	**6 300 000 €**
CPI	3 900 000 €
CPF	4 200 000 €
Total	**8 100 000 €**

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe a maintenu le sport comme une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités. Dans ce cadre, la Région confirme sa volonté de fédérer les acteurs du sport en Bretagne et développe une politique sportive suivant trois axes complémentaires :

- assurer le développement de la pratique sportive et de loisirs pour toutes les bretonnes et les bretons,
- soutenir l'excellence sportive bretonne ,
- promouvoir le rayonnement sportif de la Bretagne sur le territoire régional et national, et si possible à l'international.

Une évaluation des dispositifs sera effectuée en 2016 en concertation avec l'ensemble des acteurs du sport en Bretagne et en lien avec les collectivités territoriales et l'Etat. Cette évaluation ouvrira la réflexion sur de nouvelles perspectives.

Dans ce contexte, la politique sportive régionale poursuit en 2016 les actions précédemment mises en œuvre. Elle pourra apporter son soutien à quelques manifestations nouvelles assurant le rayonnement de la Bretagne au niveau international.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Favoriser l'accès au sport pour tous

I.1 Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional

I.2 Favoriser une large pratique sportive et de loisirs

II. Consolider le sport de haut niveau en Bretagne

II.1 Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau

II.2 Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau

III. Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne

II.1 Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter-régional, national ou de très grande capacité

II.2 Contribuer à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs

> Actions par objectif

I. Favoriser l'accès au sport pour tous

I.1. Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional

Dans ce cadre, trois terrains de grands jeux en surface synthétique (Locminé, Quimperlé et Saint-Renan) et la rénovation du siège du comité de Bretagne de rugby ont été aidés en 2015. En 2016, le programme Sport mais également les contrats de partenariat territoriaux ainsi que les politiques relevant des compétences « Lycée » et « Tourisme » pourront contribuer au financement des infrastructures sportives.

I.2. Favoriser une large pratique sportive et de loisirs

Afin d'inciter la population bretonne à pratiquer une discipline sportive encadrée, la Région met en œuvre plusieurs dispositifs dont le chèque sport. Dédiée aux jeunes âgés de 15 à 19 ans qui prennent une licence dans un club breton, cette action concerne près de 29 000 bénéficiaires chaque année. Quelques 2 500 clubs sont partenaires de ce dispositif.

Indicateur 1 : Nombre de jeunes bénéficiaires du chèque sport et nombre de clubs partenaires du dispositif

	2013* réalisation	2014** réalisation	2015 *** réalisation	2016**** cible
Nombre de jeunes	29 178	29 111	28 481	29 000
Nombre de clubs et/ou sections	2 622	2 686	2 594	2 600

*** concerne la saison sportive 2012/2013 (crédits votés sur les exercices 2012 et 2013)
**** concerne la saison sportive 2013/2014 (crédits votés sur les exercices 2013 et 2014)
***** concerne la saison sportive 2014/2015 (crédits votés sur les exercices 2014 et 2015)
***** concerne la saison sportive 2015/2016 (crédits votés sur les exercices 2015 et 2016)

La Région contractualise avec les 85 comités et ligues régionales pour développer le sport pour tous en Bretagne. Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Bretagne est également soutenu pour son rôle d'instance fédératrice du sport en Bretagne et représentant du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Fort de 29 000 contrats de travail, le sport est également un secteur économique à part entière, très attractif auprès des jeunes notamment. La Bretagne est l'une des seules régions dotée d'un observatoire, cofinancé par la Région et l'Etat, qui réalise études et analyses permettant d'éclairer la relation emploi-formation dans ce domaine. Le soutien au fonctionnement annuel de cet observatoire placé auprès du GREF se poursuit en 2016.

II. Consolider le sport de haut niveau en Bretagne

II.1. Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau

La qualité des infrastructures sportives participe à l'attrait d'une discipline auprès des sportifs de haut niveau et permet l'organisation d'événements sportifs de notoriétés nationale et internationale. La Région aide ainsi à la réalisation d'un investissement majeur d'une ligue ou d'un comité. Les sports automobiles, le parachutisme, le vol à voile ou encore le tennis en ont profité en 2015. Ce soutien se poursuivra en 2016 tout comme l'aide à l'acquisition de matériel sportif et/ou médical qui, chaque année, permet de conforter les efforts d'équipements des organes déconcentrés des fédérations.

Les projets de rénovation, d'extension ou de modernisation des stades de football et des centres d'entraînement et de formation des clubs phares breton bénéficient d'un soutien régional. En 2016, le changement de pelouse du stade Alainmat de Lorient, imposé par les instances nationales du football, ainsi que la création du centre de formation du Stade Brestois 29 feront l'objet d'une aide régionale. La Région étudiera les autres projets qui lui seront, le cas échéant, proposés en cours d'année 2016.

Enfin, la Région a apporté, en 2015, sa dernière contribution (700 K€) à la rénovation et l'extension du site historique du GIP Campus de l'Excellence Sportive à Dinard. Par ailleurs, le Campus a poursuivi son projet d'irriguer le territoire breton par l'implantation d'un site à Brest avec, à la rentrée scolaire 2015/2016, deux des trois étages de l'internat de Lanroze occupés par des jeunes sportives et sportifs. En 2016, conformément aux dispositions de la loi NOTRe, la Région devient propriétaire des biens immobiliers du Campus. Une réflexion concernant le projet Campus, son développement, ses agents techniques sera menée.

II.2. Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau

Pour que les sportifs de haut niveau bretons évoluent dans un environnement optimal à la réalisation de leur double projet, la Région continue à consolider le développement du Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne. Les autres structures relevant de l'excellence sportive sont aussi aidées soit 10 Centres d'Entraînement et de Formation des Clubs Phares (CEFCP) et 20 pôles espoirs. L'ensemble de ces structures

a accueilli 457 jeunes sportives et sportifs en 2015 (-2,5%), l'objectif étant d'atteindre ou dépasser les 470 jeunes sportifs inscrits dans ce type d'établissements en 2016.

Indicateur 2 : Nombre de jeunes sportifs inscrits dans les structures de l'excellence sportive en Bretagne					
2010 réalisation	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 cible
453	456	468	469	457	470

Partenaires indispensables des clubs et des sportifs de haut niveau, les trois principaux centres médicaux sportifs régionaux (Brest, Lorient et Rennes) ainsi que celui de Pontivy-Loudéac, pertinent pour les clubs et les sportifs du centre Bretagne, sont de nouveau soutenus par la Région en 2016.

Sous l'impulsion des très bons résultats des clubs et sportifs bretons sur la scène nationale, les aides au transport liés aux déplacements ont été largement plébiscitées en 2015 (200 dossiers pour 2015). Cet accompagnement est reconduit en 2016.

Par ailleurs, la Région apporte son concours à la construction d'une filière bretonne d'accès au haut niveau en cyclisme.

Même si le nombre de sportifs de haut niveau soutenus par la Région diminue en 2015 (- 8%), cette aide individuelle est renouvelée en 2016. Elle sera complétée par un soutien spécifique aux sportifs pour la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016. Comme chaque année, ces mêmes sportives et sportifs sont récompensés au cours des Trophées du Sport de la Région retransmis par les TV locales. Ces dernières bénéficient d'un concours financier de la Région pour réaliser une dizaine de captations sportives au cours de l'année.

Indicateur 3 : Nombre de sportifs de haut niveau soutenus par la Région						
	2011 réalisation	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 cible *
Nombre e portives d s	75	75	77	62	58	*
Nombre de sportifs	103	113	120	96	87	*
Nombre total	178	188	197	158	145	*

* cible 2016 non renseignable compte tenu de la révision annuelle de la liste des Sportifs de Haut Niveau par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

III. Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne

III.1. Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter-régional, national ou de très grande capacité

Ayant finalisé son engagement financier pour les deux grands projets d'équipement spécifiques d'intérêt inter-régional, national ou de très grandes capacités en 2014 pour un total de 10 M€ (5 M€ pour la construction du stade d'athlétisme couvert de Rennes et 5 M€ pour la salle de spectacles sportifs et événementiels de Brest), la Région étudiera en 2016 les nouveaux projets qui pourraient être présentés.

III.2. Contribuer à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs

L'organisation de manifestations sportives de niveaux national et international assure un rayonnement positif du sport et de la Bretagne. Plus de 150 manifestations ont bénéficié de l'appui régional en 2015, nombre stable par rapport à 2014. En 2016, le programme des manifestations s'annonce particulièrement dense avec par exemple la tenue en Bretagne de la 1ère Coupe du Monde militaire de football féminin ou encore du Championnat de France Elite de Tennis de Table.

Enfin, des matchs de promotion d'une discipline adossés aux clubs dont les centres de formation sont labellisés par la Région et aux clubs de football de CFA (Championnat de France Amateur) et CFA2 – non accompagnés par leurs instances nationales - s'étalent sur l'ensemble de la saison sportive.

Indicateur 4 : Nombre de compétitions soutenues par la Région					
2011 / réalisation	2012 / réalisation	2013 / réalisation	2014 / réalisation	2015 / réalisation	2016 / cible
202	198	187	153	152	150

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 603 « Développer le sport en région » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 2 100 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 200 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 3 900 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 200 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

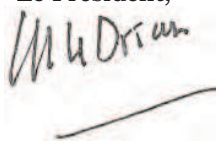

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 604 > Révéler et valoriser le patrimoine

	Projet de BP 2016
AP	4 300 000 €
AE	1 180 000 €
Total	**5 480 000 €**
CPI	4 300 000 €
CPF	1 180 000 €
Total	**5 480 000 €**

En Bretagne, le patrimoine est consubstantiel de l'identité régionale dont il constitue une « partie émergée ». Sa mise en valeur est un formidable levier du développement économique et d'aménagement du territoire.

C'est pourquoi, le Conseil régional s'engage en faveur de la connaissance et de la conservation du patrimoine, mais surtout de sa valorisation.

La démarche d'Inventaire permet un recensement direct ou participatif du patrimoine « in situ » et contribue fortement à l'appropriation des héritages culturels matériels par la population.

En complément à cette recherche de terrain, la Région mène une politique de valorisation volontariste : réactive, afin d'accompagner les porteurs de projet dans leurs initiatives de restauration et de valorisation de biens, et proactive, afin de résoudre des problématiques spécifiques ou de développer -au travers de plans d'actions dédiés - des aspects insuffisamment traités.

Dans chacune de ces approches, domine la volonté constante de faire du patrimoine un outil de développement touristique, culturel, social, et économique de la Bretagne.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton

- I.1 Conduire l'Inventaire du patrimoine dans les territoires
- I.2 Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton
- I.3 Diffuser la connaissance produite

II. Faire du patrimoine un levier de développement durable de la Bretagne

- II.1 Soutenir et encourager les projets de développement des territoires
- II.2 Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés
- II.3 Soutenir les « Musées de France » en Bretagne
- II.4 Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines

III. Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne

- III.1 Soutenir des dynamiques spéficiques
- III.2 Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux

> Actions par objectif

I. Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton

En relayant et suscitant une multiplicité d'initiatives portées par les acteurs locaux en faveur de la protection, de la restauration et de la valorisation du patrimoine, les dynamiques initiées ces dernières années par les opérations d'Inventaire s'installent durablement. En 2016, une programmation renouvelée visera à privilégier des enquêtes sur les territoires labellisés et celles en lien avec les autres compétences de la Région : aménagement du territoire, lycées, voies navigables, transports, ports...

Le partage de la connaissance du patrimoine régional continuera également à s'appuyer sur les compétences et initiatives locales, ainsi que sur les nouvelles possibilités offertes par le nouvel outil d'Inventaire collaboratif créé et mis en œuvre en 2015, afin d'investir de nouveaux territoires, d'accompagner la

formation d'acteurs locaux aux méthodes d'investigation sur le patrimoine, et de renforcer les liens avec la communauté scientifique.

Le nombre croissant et la diversification d'actions de restitution ainsi que la coordination d'actions de communication à l'occasion des *Journées du patrimoine* autour de propositions « coups de cœur » apportent sur le territoire un appui attendu et complémentaire des aides financières portées par la Région.

I.1. Conduire l'Inventaire du patrimoine dans les territoires

Ressource majeure au service des territoires, la compétence d'Inventaire est un outil pertinent de recensement, d'étude et de transmission de la connaissance qui accompagne et nourrit de multiples objectifs de développement et d'aménagement local. La réflexion conduite vise, pour chacune des enquêtes, à mettre le plus possible en lien les données produites avec les stratégies locales.

En plus des enquêtes conduites « en régie directe » par le service, la création et la mise à disposition d'une application de recensement du patrimoine permettra au service de l'Inventaire de renouveler la démarche en accompagnant des opérations collaboratives portées par des associations, collectivités, étudiants…

Les enquêtes « topographiques », comme l'émergence de nouvelles thématiques (patrimoine des sports…), sont autant d'occasions de faire émerger des orientations innovantes pour une politique patrimoniale régionale forte.

I.2. Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton

Animé par ce souci d'élargir le nombre d'acteurs de la connaissance du patrimoine breton, l'appel à projets *« Participer à l'Inventaire du patrimoine de Bretagne »* initié en 2013 et reconduit en 2014 a permis d'accompagner douze lauréats pour des études thématiques et territoriales. La pertinence de cette opération et la qualité des résultats obtenus lors des 1ères éditions invitent à la reconduire à nouveau en 2016.

C'est avec cette même volonté d'impliquer les bretons dans la connaissance de leur patrimoine qu'a été créé l'outil collaboratif de recensement du patrimoine, rendant désormais possible le développement d'enquêtes participatives tout en veillant à la qualité des données produites au travers de l'expertise et du contrôle scientifique du service de l'Inventaire.

Le développement de liens avec les Universités bretonnes participe de cette même dynamique, et sera poursuivi en 2016 au travers de nouveaux projets et partenariats en lien avec les réseaux de recherche.

I.3. Diffuser la connaissance produite

Les données produites par les opérations d'Inventaire en « régie directe » ou en partenariat sont accessibles à tous grâce au site de restitution cartographique ***kartenn*** et au portail ***patrimoine.bzh***. Leur complémentarité vise à répondre tant aux attentes des aménageurs que des amateurs d'histoire et de patrimoine. La consultation de ces sites et les nombreux retours des internautes confirment l'intérêt marqué porté aux données mises ainsi à la disposition de tous. De la même façon, le succès des conférences de restitution et événements organisés à l'occasion des *Journées du patrimoine* (30 000 visiteurs en 2015), invite à reconduire cette opération pour les années à venir.

La dynamique engagée par les enquêtes d'Inventaire participatif se traduit dans l'augmentation du nombre de notices et dossiers mis en ligne, accroissement renforcé par la nécessaire reprise d'enquêtes anciennes, et l'intégration de données concernant les Monuments historiques.

Indicateur 1 : notices et dossiers d'Inventaire mis en ligne				
	2012	2013	2014	2015
Notices mises en ligne sur Kartenn (recensement du patrimoine)	4450	5003	4557	2968 en régie directe 1738 en partenariat
Dossiers mis en ligne sur patrimoine.bzh (dossiers d'étude)	514	354	522	387 en régie directe 115 en partenariat 333 mises à jour

Au delà de ces consultations en ligne, nombreuses sont les demandes à destination du centre de documentation (l'un des plus dotés au niveau national avec plus de 420 000 documents et dont l'offre continue de s'enrichir grâce au programme de numérisation mené depuis plusieurs années). La variété des

sollicitations et l'acuité des remarques adressées confirment l'intérêt porté à l'ensemble des travaux réalisés tout comme les sollicitations pour des colloques et séminaires régionaux ou nationaux.

Indicateur 2 : sollicitations des ressources du centre de documentation de l'Inventaire				
	2012	2013	2014	2015
Consultations in situ	40	100	115	84
e-demandes	630	700	515	429
Commandes iconographiques (photographies, relevés, plans…)	110 700 clichés fournis	130 1 000 clichés fournis	154 1515 clichés proposés	122 1300 clichés fournis

Le succès de l'ouvrage « Architecture rurale en Bretagne » (réédité fin 2014 moins de 6 mois après sa sortie) confirme l'intérêt de construire en 2016 une ligne éditoriale afin de relancer la publication de travaux de synthèse et porter la diffusion des connaissances produites à destination de publics ciblés, tout en éclairant l'action de la Région et en confortant le rayonnement de la compétence d'Inventaire du patrimoine.

II. Faire du patrimoine un levier de développement durable de la Bretagne

II.1. Soutenir et encourager les projets de développement des territoires

L'approche patrimoniale constitue un puissant levier d'action pour les territoires.

Le sens de la politique patrimoniale régionale consiste à stimuler ce potentiel en conditionnant le soutien régional aux travaux de restauration du patrimoine, à la définition d'un projet de développement adapté au territoire, à la thématique et au contexte afférent.

Ces dispositifs d'intervention sont adaptés aux spécificités techniques des domaines concernés : patrimoine immobilier, archéologique, navigant…., et incitent fortement à la définition de projets de valorisation du patrimoine culturel adaptés à un territoire pertinent (un pays, une commune, un EPCI, un parc naturel régional, un pays d'art et d'histoire…). Cette valorisation peut ainsi prendre différentes formes : touristique, économique, environnementale ou encore sociale selon les approches retenues par le maître d'ouvrage.

C'est aussi dans le cadre de cette action que sont accompagnés les trois réseaux des cités labellisées en Bretagne qui œuvrent pour la restauration et la valorisation touristique du patrimoine : Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (35 communes), Petites Cités de Caractère (22 communes) et Villes d'Art et d'Histoire de Bretagne et des Villes Historiques (22 communes).

Une aide régionale est également apportée aux cités labellisées pour les frais d'études liées à la création d'outils de protection du patrimoine : AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), transformation d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) en AVAP, PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) ou PLU patrimonial (selon la nouvelle dénomination proposée dans le projet de loi « Création architecture et patrimoine » qui devrait être adopté courant 2016).

Indicateur 3 : valorisation du patrimoine					
	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Cible / an
% d'opérations de conservation inscrites dans un projet patrimonial de territoire ou une démarche de valorisation	73.6 %	68 %	75 %	75 %	75 %

Enfin, l'octroi d'une prime nommée « Skoaz ouzh skoaz » visant à favoriser les soutiens financiers de la population locale, reconnaît par ce biais la mobilisation populaire et favorise l'engagement citoyen pour la valorisation de son patrimoine.

Indicateur 4 : évolution du dispositif « skoaz ouzh skoaz »					
	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision
Nombre de primes Skoaz ouzh skoaz » accordées.	14	22	23	23	20

II.2. Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés

La Bretagne possède un patrimoine mobilier remarquable. Toutefois, cet héritage matériel spécifique constitué de statues, ex-voto, retables, trésors,... ne peut systématiquement s'inscrire dans une démarche de valorisation. C'est pourquoi, et afin de permettre malgré tout une intervention de sauvegarde en faveur de ces objets protégés (classés ou inscrits), les opérations d'entretien ou de restauration du patrimoine mobilier public sont rendus éligibles à une aide régionale.

Cette approche vise également à soutenir le champ économique des métiers spécifiques des professionnels de la conservation préventive et de la restauration.

II.3. Soutenir les « Musées de France » en Bretagne

La Bretagne compte trente-six musées reconnus « Musées de France » (appellation nationale du Ministère de la Culture). Leurs collections, tailles, statuts et moyens sont très hétérogènes mais ce label leur confère des obligations en termes notamment de conservation et d'enrichissement des collections, d'accessibilité au public, d'action d'éducation et de diffusion.

C'est en raison de ces exigences qualitatives mais également pour leur potentiel de développement patrimonial et touristique, que la Région a retenu les « Musées de France » comme champ d'intervention exclusif et volontariste de sa politique muséale, en l'intégrant à sa politique plus globale de valorisation du patrimoine.

Pour qu'ils demeurent en 2016 des protagonistes actifs du développement culturel et patrimonial de la Bretagne, la Région leur apportera son soutien à travers 3 dispositifs :

- un soutien aux initiatives d'investissement, d'envergure régionale (reconnue au CPER, contrats de partenariats,...), relatives à la construction, à l'extension ou à la modernisation d'un « Musée de France ».

- un soutien aux acquisitions et aux restaurations des collections à travers deux fonds paritaires État-Région : le fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM) et le Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR).

- un soutien aux expositions d'intérêt régional ou national (label) mutualisées entre « Musée de France ».

Enfin, comme l'a constaté le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) dans son rapport d'auto-saisine de juin 2014 sur les musées de France en Bretagne : « De la conservation à la conversation », la Bretagne, malgré un écosystème numérique favorable, accuse un certain retard dans le développement numérique des musées. Ainsi, une réflexion sera engagée sur l'élaboration d'une stratégie numérique régionale des « musées de France » centrée sur les usages des visiteurs in situ ou en ligne.

II.4. Soutenir les projets de sensibilisation et d' information aux patrimoines

La Bretagne est forte de son engagement de la société civile (associations, universités, ...) en faveur du patrimoine. Ces actions (visites et formations de guides conférenciers, promotion des techniques de restauration, animations de sites mégalithiques...) concourent à l'ambition partagée de sensibiliser et d'informer le plus grand nombre au patrimoine pour mieux se l'approprier. La jeunesse est directement concernée par ce dispositif grâce notamment aux chantiers-jeunes, chantiers internationaux et chantiers d'insertion. Pour être recevables, ces initiatives doivent s'inscrire pleinement dans la stratégie de la structure, elle-même bâtie autour d'actions prioritaires au cœur d'un programme précis et d'envergure régionale.

III. Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne

En complément de l'appui aux projets portés par les territoires, la Région revendique une capacité d'initiative qui consiste à identifier des thématiques régionales pluriannuelles (concernant une période ou un sujet patrimonial particulier) afin d'impulser une dynamique triennale de développement spécifique.

C'est pourquoi, des appels à projets sont lancés afin de développer des dynamiques et des plans d'actions sont bâtis pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux.

III.1. Soutenir des dynamiques spécifiques

La spécificité du patrimoine maritime et littoral en Bretagne, et les défis qu'il doit relever en termes de connaissance, de conservation, de valorisation et d'innovation, justifient le choix de ce sujet, en thématique régionale. L'appel à projet « Héritages littoraux » - outil au service d'une stratégie du patrimoine maritime et littoral - sera relancé en 2016.

D'autre part, afin de permettre l'émergence d'actions concrètes et à forte valeur ajoutée, un nouveau thème pluriannuel sera proposé : « patrimoine et tourisme ». Il aura pour ambition de lier les problématiques partagées du patrimoine bâti et du tourisme afin de susciter l'émergence d'actions concrètes de développement local.

III.2. Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux

Afin de développer l'attractivité et de faire rayonner la Bretagne grâce à ses héritages culturels, au delà de nos frontières, le Conseil régional entend soutenir ou accompagner les initiatives qui visent à faire reconnaître ou labelliser internationalement (Itinéraires culturels européens, Liste patrimoine Mondial Unesco, Reconnaissance Europa Nostra de la Commission Européenne, Icomos, Conférences internationales etc...) le patrimoine breton, à condition qu'elles incluent des actions, à vocation touristique et culturelle, de dimension régionale.

De la même façon, l'appel à projet « Archipel du patrimoine breton » qui œuvre en faveur de la reconnaissance du patrimoine breton hors Bretagne sera relancé. Il permet de soutenir un projet par an, visant à valoriser un élément du patrimoine identifié comme breton, en dehors des frontières administratives actuelles de la Bretagne.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 604 « Révéler et valoriser le patrimoine » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 4 300 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 180 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 4 300 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 180 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

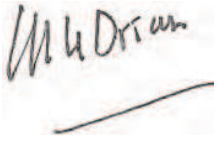

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 605 > Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

	Projet de BP 2016
AP	4 060 000 €
AE	7 785 000 €
Total	**11 845 000 €**
CPI	3 950 000 €
CPF	7 995 000 €
Total	**11 945 000 €**

Le tourisme en Bretagne a été marqué en 2015 par deux éléments majeurs : la confirmation de la belle progression de la fréquentation touristique (9 millions de visiteurs, 100 millions de nuitées) et la reconnaissance par le Ministère des Affaires Étrangères de la stratégie bretonne des *Destinations touristiques*, comme une des 20 marques identifiées par l'État pour la promotion de la France à l'international.

En 2016, le Conseil régional entend faire du tourisme un levier important de l'attractivité et du développement de la Bretagne notamment en proposant une coordination des *Destinations touristiques bretonnes,* en organisant une répartition efficiente des actions et des interventions de la Région et du Comité régional du Tourisme *(C.R.T.)* et en accompagnant les acteurs professionnels du secteur touristique dans une démarche responsable et durable.

En outre - afin de tenir compte de la Loi du 7 août 2015 (NOTRe – Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qui fait du tourisme une compétence partagée entre les acteurs publics - une démarche régionale sera proposée à nos partenaires publics et privés dans le but de bâtir un modèle breton d'organisation touristique. Celui-ci, devra reposer sur une ambition touristique partagée et pourra proposer de nouvelles modalités d'organisation de l'action publique, plus cohérentes, plus lisibles et plus efficaces.

Le programme «Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception », s'articule autour des objectifs suivants :

I. Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne

I.1 Soutenir les actions du Comité régional du tourisme

II. Soutenir le développement de l'offre touristique bretonne

II.1 Accompagner les projets de développement des entreprises touristiques

II.2 Affirmer la place du tourisme social et solidaire dans l'offre bretonne

II.3 Accompagner le développement des activités touristiques par les compétences collectives

III. Favoriser l'aménagement touristique durable des territoires

III.1 Faire des canaux un levier pour le tourisme en Bretagne intérieure

III.2 Développer l'itinérance en soutien à la mise en œuvre du Schéma régional vélo routes, voies vertes

III.3 Faire de la filière nautique une vitrine de l'excellence bretonne

III.4 Participer au projet de mise en tourisme du Mont-Saint-Michel et de sa Baie

IV. Coordonner les stratégies de développement touristique

IV.1 Structurer le tourisme régional autour des « Destinations touristiques »

IV.2 Agir en partenariat avec les réseaux d'acteurs touristiques

I. Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne

I.1. Soutenir les actions du Comité régional du tourisme

En 2016, le Conseil régional poursuivra le financement du Comité régional du tourisme (CRT) et de plan d'actions en faveur de la promotion, de l'observation et de la prospective, de la coordination de l'information touristique et de la structuration de l'offre touristique bretonne.

Une convention de programmation, signée entre la Région et le CRT, identifiera les chantiers majeurs partagés pour 2016 et leur cadre budgétaire (prévoyant une inflexion de la contribution régionale de l'ordre de – 5 %). Cette convention s'inscrira dans la poursuite des réflexions engagées en 2015 autour des objectifs, missions et ressources du Comité régional du tourisme.

Chantier phare de la stratégie marketing partagée en faveur de la relance du tourisme en Bretagne, la campagne nationale « *Viens en Bretagne* », vue à la télévision et sur le web par près de 28 millions de Français[1], a porté ses fruits en 2015. La Bretagne est de plus en plus attractive grâce à la stratégie des acteurs publics et privés, et des Offices de tourisme. En 2016, le Conseil régional soutiendra l'achèvement de cette campagne et y consacrera une enveloppe de 500 000 €. Cette contribution sera abondée par les grandes collectivités. Un partenariat avec les principales entreprises touristiques de Bretagne sera recherché.

L'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) en 2017 est un événement majeur contribuant au renforcement de l'attractivité de la Bretagne. Il s'agira d'organiser et de coordonner en amont les perspectives offertes en matière de promotion touristique ainsi que de sensibiliser les acteurs bretons du tourisme. En ce sens, un travail collectif sera conduit, au sein de la sphère publique mais également privée, en vue de l'émergence d'une vision prospective partagée de l'attractivité de la Bretagne. Des projets spécifiques seront lancés : opérations de communication partagée, définition d'une ambition régionale en matière de rencontres et événements professionnels.

Une enquête de fréquentation touristique sera également menée sur l'ensemble du territoire régional à l'été 2016.

En matière d'open data, la coordination de l'information touristique est un enjeu majeur en Bretagne. En 2016, une mutualisation des outils de production et de diffusion des données touristiques entre les acteurs référents (CRT, agences départementales en charge du tourisme et offices de tourisme) sera recherchée.

En 2015, la fréquentation du site internet www.tourisme-bretagne.com a dépassé les 5 millions de visites. Une adaptation continue de l'outil – afin de répondre aux enjeux et besoins du secteur – sera engagée.

Tableau n° 1 : Evolution de la communication de l'information en matière de tourisme

	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision
Nombre de connexions annuelles du site tourismebretagne.com (CRT)	1 300 000	2 000 000	2 900 000	3 900 000	4 600 000	5 340 000	5 874 000
dont sites « affinitaires » du CRT			475 000	560 000	873 000	1 130 000	1 243 000

II. Soutenir le développement de l'offre touristique bretonne

II.1. Accompagner les projets de développement des entreprises touristiques

Le tourisme est un des secteurs économiques à la croissance la plus rapide. Le tourisme est désormais un des grands acteurs du commerce international et crée des emplois dans de nombreux secteurs qui y sont liés, de l'agriculture aux télécommunications en passant par le bâtiment.

1 *Source : Comité régional du Tourisme, Pôle Communication et Promotion*

Secteur clé de l'économie régionale, activité non délocalisable, le tourisme a généré en 2014 8,1% du PIB régional, 6,1 milliards d'euros en matière de consommation touristique et, en moyenne, 57 600 emplois soit 4,8% de l'emploi régional, tous secteurs confondus. La Bretagne comptabilise chaque année environ 100 millions de nuitées touristiques sur son territoire, pour 9 millions de touristes.

En matière de création d'emplois, les hébergements marchands sont l'un des maillons stratégiques de l'activité touristique en Bretagne. Pour un meilleur positionnement de l'offre touristique bretonne, le Conseil régional de Bretagne accompagnera en 2016 les projets d'investissements en faveur du développement et de l'adaptation des hébergements marchands et des équipements touristiques. Un contrat d'entreprise touristique sera signé avec chaque porteur de projet soutenu. Le Conseil régional maintiendra également son soutien aux dispositifs d'ingénierie et d'expertise préalables aux projets d'investissements ainsi qu'aux audits qualité.

Le secteur touristique, et de l'hébergement en particulier, doit faire face à de nouveaux enjeux. La perception « classique » du tourisme doit prendre en compte de nouvelles dimensions de la consommation touristique : l'économie collaborative et le développement de la notion de chaîne de services couplé au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le Conseil régional définira une nouvelle politique régionale d'accompagnement, intégrant la dimension plurielle du tourisme breton, à travers des projets vecteurs d'attractivité pour les territoires et exemplaires en matière d'investissement matériel et immatériel au sein de l'entreprise touristique. Une attention particulière sera portée à la mise en synergie des investissements publics et privés, matériels et immatériels, pour une mise en tourisme des territoires.

Tableau n° 2 : Aide régionale aux investissements touristiques (hôtellerie, hôtellerie de plein air, équipements de pratiques touristiques)

	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision
Nombre de diagnostics-expertises	49	45	46	43	38	31	35
(Répartition selon communes littorales/non littorales)	(31 / 18)	(31 / 14)	(24 / 22)	(-)	(19/19)	(21/10)	-
Nombre d'établissements aidés	72	72	70	51	41	43	50
(dont mises aux normes)	(25)	(33)	(33)	(8)	(5)	10	Non « dissociées » dans les aides en 2016

Tableau n° 3 : Evolution du nombre d'acteurs s'engageant dans des démarches qualité

	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision
Labellisés « Plan Qualité Tourisme »	400	502	560	590	140	125	120
Labellisés Tourisme et Handicap	132	154	166	172	167	223	235
Labels environnementaux (1)	-	-	12	24	16	4	5
Adhérents aux réseaux régionaux « Marques de Pays »	172	172	174	145	125	122	130

(1) La Bretagne est aujourd'hui la première région française pour les labels environnementaux dans le tourisme.

II.2. Affirmer la place du tourisme social et solidaire dans l'offre bretonne

En 2016, dans le cadre de son partenariat étroit avec l'UNAT Bretagne (Union Nationale des Acteurs du tourisme) et de la démarche de progrès engagée avec les acteurs du réseau, le Conseil régional soutiendra les projets de création et de modernisation des établissements du tourisme social et solidaire, en ingénierie et en investissements.

Malgré l'importance que représente le tourisme social et solidaire au sein du tourisme breton, ces établissements – centres de vacances, auberges, villages vacances – continuent à faire l'objet de fermetures régulières, en raison de diverses contraintes auxquelles ils doivent faire face (en fonction des types de marchés, d'infrastructures et du contexte foncier). Un nouveau modèle économique en faveur de la consolidation de cette offre d'hébergements doit être imaginé.

Le Conseil régional proposera, en conséquence, à ses partenaires du « Tourisme pour tous » – la Caisse des Dépôts, l'Etat, UNAT Bretagne, Atout-France, l'ANCV et Foncier de Bretagne – de s'engager en faveur d'une analyse partagée et à visée opérationnelle des enjeux du tourisme social et solidaire en Bretagne. Les leviers structurants et outils d'accompagnement pertinents pour le maintien, voire le positionnement stratégique, de ce secteur fragilisé en Bretagne, seront analysés. Les réseaux nationaux seront associés à ces réflexions prospectives. La mobilisation possible d'autres partenaires sera étudiée.

Branche de poids dans le secteur global du tourisme, le tourisme social vise à rendre effectif « le droit aux vacances » et témoigne de la volonté des acteurs politiques et sociaux de rendre le tourisme accessible à tous. Au-delà de ce rôle majeur, le tourisme social et solidaire représente également sur certains territoires un flux économique que les acteurs locaux ont tout intérêt à considérer comme un enjeu prioritaire. Les outils et les stratégies devront être adaptés suivant la typologie des sites. Les Destinations touristiques pourront constituer des territoires de projets pertinents pour les gestionnaires de ces sites.

II.3. Accompagner le développement des activités touristiques par les compétences collectives

Le Contrat d'Objectifs régional Emploi-Formation des métiers du tourisme a été renouvelé en 2015, en partenariat avec l'ensemble des filières professionnelles du tourisme, les représentations syndicales et les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA).

En 2016, le programme d'activités de ce Contrat d'Objectifs sera mis en œuvre et contribuera à l'organisation des cartes de formation et au Service public régional de l'orientation (SPRO), chantier prioritaire en 2016.

Dans une approche complémentaire des objectifs et des bénéficiaires ciblés par le Contrat d'Objectifs régional Emploi-Formation, une réflexion portant sur les enjeux liés aux besoins de professionnalisation des acteurs touristiques en activité sera menée, en concertation avec les partenaires et réseaux d'acteurs compétents. Il s'agira d'accompagner les dynamiques de développement économique par les compétences et les actions collectives.

III. Favoriser l'aménagement touristique durable des territoires

III.1. Faire des canaux un levier pour le tourisme en Bretagne intérieure

Les canaux de Bretagne sont un espace régional d'itinérance à la fois sur l'eau et au bord de l'eau et, pour chacun des territoires de Destinations, des lieux de visites, de pratiques de loisirs pour les touristes en séjours, les excursionnistes mais également les habitants.

Avec l'appui du Comité régional du tourisme, le Conseil régional accompagne le développement touristique des canaux de Bretagne à travers différentes actions prioritaires : l'aménagement de l'infrastructure, la reconversion des maisons éclusières non affectées à l'exploitation du domaine fluvial régional, le lancement d'une démarche de progrès des services de base, la diversification des pratiques innovantes d'activités sur l'eau, le renforcement de la notoriété des canaux de Bretagne et l'information aux visiteurs.

En 2015, une évaluation des services de base a été réalisée, coordonnée par l'association Canaux de Bretagne, en collaboration avec les gestionnaires, les collectivités riveraines, les usagers et les professionnels.

Sur la base de cette dynamique partenariale, une démarche de progrès sera engagée avec l'objectif d'offrir un niveau de service de qualité aux clientèles sur lequel il sera possible de communiquer. Un guide de conseils et de préconisations sera adressé à l'ensemble des collectivités pour les accompagner dans leur projet et partager un même objectif de qualité.

En cohérence avec cette démarche de progrès et tenant compte des dynamiques territoriales en place (Destinations touristiques, Contrats de Pays notamment), le Conseil régional pourra accompagner l'implantation des services de base le long des canaux, pour l'aménagement équilibré des territoires.

Le Conseil régional accompagnera également les projets lauréats de l'appel à projets « Maisons éclusières ». Le développement de la navigation touristique sur le canal a été l'enjeu au cœur du récent appel à projets éponyme.

III.2. Développer l'itinérance en soutien à la mise en œuvre du Schéma régional vélo routes, voies vertes

En 2016, le Conseil régional soutiendra l'aménagement des grands itinéraires de randonnées, inscrits au Schéma régional des Vélo routes et Voies Vertes de Bretagne, et représentant un maillage de plus de 2 000 km sur l'ensemble du territoire breton.

Le Comité régional du tourisme est mandaté afin d'assurer la coordination et le développement de l'itinérance à l'échelle régionale. L'objectif est de contribuer au rééquilibrage touristique territorial et saisonnier, en s'appuyant sur l'ensemble des ressources du territoire breton. La modernisation de l'offre et des services des professionnels sera recherchée en adoptant une vision intégrée de développement et de marketing et en soulignant les enjeux de développement social, économique et environnemental pour les collectivités et professionnels du tourisme.

Tableau n° 4 : Evolution du Schéma régional vélo routes voies vertes

	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision
Kilométrage des Vélo routes Voies Vertes réalisé	810	1 071	1 280	1 500	1 570	1 600	1 770

III.3. Faire de la filière nautique une vitrine de l'excellence bretonne

Avec ses 2 700 km de côtes, 600 km de canaux et ses plans d'eau intérieurs, la Bretagne est une région propice aux activités nautiques. Elle attire près de 950 000 pratiquants par an grâce à une offre variée de 1700 activités, soit une évolution de 46% des offres nautiques en 5 ans et un chiffre d'affaires s'élevant à près de 150 millions d'euros. La Bretagne est également la 1ère région en France métropolitaine pour sa capacité d'accueil de bateaux de plaisance.

En 15 ans, le taux de fréquentation des prestataires nautiques par les clientèles touristiques est passé de 9 à 14%. L'ambition est de porter ce taux à 20 % d'ici à 2020. Dans cet objectif, le Conseil régional soutiendra la démarche de progrès mise en œuvre par Nautisme en Bretagne à travers un plan d'actions individualisées centré sur la qualité des prestations et visant à accélérer l'adaptation et la diversité de « l'offre produit ». Le Conseil régional accompagnera également les projets liés à la création ou à la modernisation des centres nautiques.

En 2016, des réflexions seront également engagées quant aux stratégies à définir et aux actions à mettre en œuvre pour la mise en tourisme des ports de plaisance bretons. Seront également étudiées les perspectives de valorisation de l'offre touristique bretonne vis-à-vis des marchés liés à la croisière.

Aux côtés d'une dizaine de partenaires européens – français, anglais, espagnols et portugais – la Région, chef de file, déposera une candidature à l'appel à projets Interreg « Espace Atlantique », dont le lancement est prévu pour le 1er semestre 2016. L'ambition est de mettre en place et d'animer un « cluster européen de la filière nautique » sur la façade atlantique.

III.4. Participer au projet de mise en tourisme du Mont-Saint-Michel et de sa Baie

2015 a vu l'achèvement du chantier de « rétablissement du caractère maritime » du Mont-Saint-Michel, conduit sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel.

L'ensemble des ouvrages prévus a été livré : barrages et ouvrages hydrauliques amont et aval, nouveau parc de stationnement et voies de circulation piétonnes, nouveau dispositif de navettes, centre d'information touristique, nouvelle passerelle permettant l'accès au Mont. Dernière étape du chantier, l'ancienne « digue-route » a été détruite.

L'année 2016 sera consacrée à la mise en œuvre d'un nouveau projet touristique pour la Baie du Mont-Saint-Michel. Fédérateur et partagé, ce projet s'inscrira dans le cadre du Contrat de destination « *Le Mont-Saint-Michel et sa Baie* », signé le 16 décembre 2014 par le Ministère des affaires étrangères et du développement international et par les partenaires normands et bretons du territoire concerné. L'objectif de ce contrat vise une double dynamique : renforcer l'attractivité du Mont et développer la fréquentation de la Baie.

Le Conseil régional, signataire du contrat avec le Comité régional du tourisme, contribuera à cette dynamique territoriale à travers son accompagnement auprès de la Destination touristique bretonne « *Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel* », dont le périmètre s'étend du Cap Fréhel à Granville.

Toutefois, compte tenu de la suppression de la clause générale de compétence, de l'extinction de l'objet initial du Syndicat mixte, c'est-à-dire le rétablissement du caractère maritime du Mont, la question de la participation du Conseil régional à cette structure sera posée.

IV. Coordonner les stratégies de développement touristique

IV.1. Structurer le tourisme régional autour des « Destinations touristiques de Bretagne »

Les Destinations touristiques sont l'un des chantiers fondamentaux que la Région accompagne, en lien étroit avec le Comité régional du tourisme. Organisation proposée par le Conseil régional à partir de l'observation des pratiques touristiques, ces dernières impliquent les acteurs publics et privés dans une recherche de projets partagés, de moyens mutualisés ainsi que de stratégies communes sur des territoires de séjour dessinés par les visiteurs eux-mêmes.

Les 10 Destinations sont désormais toutes installées. Elles sont des territoires de projets pour les stratégies touristiques, y compris sur les îles bretonnes, 11ème univers touristique. Dans chaque Destination, un mode de gouvernance spécifique est mis en place et animé par les acteurs locaux. Des stratégies et plans d'actions à l'échelle de la Destination sont en cours de définition.

En 2016, le Conseil régional accompagnera spécifiquement la stratégie partagée de chaque Destination touristique au travers d'études de positionnement et de mise en œuvre d'un plan d'actions partagé. Le périmètre et les modalités de cet accompagnement régional seront définis après une analyse de l'état d'avancement des Destinations touristiques et de leurs attentes.

La coordination régionale des Destinations touristiques sera renforcée afin de permettre une vision partagée des grands enjeux régionaux en matière de tourisme. Une instance régionale, appuyée sur la mise en place d'ateliers techniques participatifs, permettra de traiter opérationnellement les thèmes communs à l'ensemble des territoires de Destination, tels que ceux de la mobilité touristique et de la stratégie numérique.

En partenariat étroit avec le Comité régional du tourisme, la mutualisation de stratégies et d'outils au service des Destinations touristiques sera recherchée. Les actions collectives engagées en 2015 seront poursuivies (cartes touristiques, internet de séjour notamment).

IV.2. Agir en partenariat avec les réseaux d'acteurs touristiques

Le Conseil régional accompagnera en 2016, les programmes d'actions des grands réseaux touristiques régionaux tels que Nautisme en Bretagne, UNAT Bretagne, Offices de tourisme de Bretagne, Canaux de Bretagne, Sensation Bretagne.

Le Conseil régional soutiendra également le conseil en matière de tourisme sur les territoires. Décliné sur l'ensemble des Destinations touristiques, cet accompagnement régional identifiera un rôle de conseil à l'appui des projets des Destinations touristiques et relais des stratégies régionales.

Le tourisme est un secteur fortement transversal. Les activités touristiques sont réparties entre des filières de promotion/commercialisation, de transports, d'hébergement, de restauration, de commerce, de loisirs et de valorisation du patrimoine.

C'est pourquoi la construction d'une vision partagée et solidaire du tourisme breton sera proposée en 2016. Cette ambition conduira la Région à proposer aux acteurs touristiques de travailler sur la détermination pragmatique et la recherche de synergies claires entre les stratégies publiques et privées de développement de l'attractivité bretonne.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 605 « Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 4 060 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 7 785 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 3 950 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 7 995 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

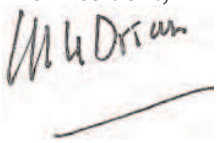

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 606 > Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

	Projet de BP 2016
AP	8 625 000 €
AE	810 000 €
Total	**9 435 000 €**
CPI	8 625 000 €
CPF	810 000 €
Total	**9 435 000 €**

Les canaux de Bretagne constituent un patrimoine d'intérêt régional, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme pour les territoires qu'ils traversent en offrant une variété d'activités sur la voie d'eau et des randonnées sur les chemins de halage.

Le présent programme regroupe les actions destinées à assurer la conservation du domaine public fluvial et à y développer les différents usages, dans le respect du patrimoine hérité et avec l'ambition constante d'une gestion durable de l'espace.

L'essentiel des crédits est destiné aux actions conduites en maîtrise d'ouvrage de la Région sur son domaine public fluvial pour la conservation de l'infrastructure (réfection de berges et de chemin, dévasage, remplacement de portes d'écluse, vannages, etc ...).

En 2016, les actions de la Région sur les canaux bretons viseront notamment :

- la modernisation de la gestion hydraulique (automatisation des vannes de crue) pour en sécuriser la gestion, dans une perspective d'optimisation de l'exploitation des ouvrages ;
- l'amélioration du service rendu aux plaisanciers et randonneurs (pontons d'accostage, équipements de service : points électriques, eau, sanitaires ;..) ;
- l'acquisition des matériels nécessaires aux interventions en régie par voie terrestre et par voie nautique.

Par ailleurs, la Région engagera les démarches auprès de l'Etat et du Conseil départemental du Finistère en vue d'obtenir la propriété de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest.

Les opérations de sécurisation de barrages d'alimentation des canaux seront aussi engagées telles qu'elle sont imposées par la réglementation relative aux digues et barrages (Hédé, Bazouges et Bosméléac).

La mise en conformité des barrages vis à vis des exigences réglementaires relatives à la continuité écologique (libre circulation des poissons) relève quant à elle du programme 501 « Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau ».

L'ensemble des actions sera marqué par la volonté de développer les usages et la fréquentation des voies navigables. Aussi, le programme s'articule-t-il autour des objectifs suivants :

I. Développer les usages nautiques et terrestres

I.1 Développer les usages nautiques

I.2 Développer les usages terrestres

II. Conserver et aménager le patrimoine

II.1 Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques

II.2 Conserver et aménager l'infrastructure

I. Développer les usages nautiques et terrestres

I.1. Développer les usages nautiques (portes d'écluses, dévasage, lutte contre les plantes aquatiques envahissantes)

La navigabilité des voies d'eau bretonnes, indispensable à la pérennisation de la pratique de la plaisance fluviale, nécessite notamment de procéder :

- aux grosses réparations ou au remplacement des ouvrages mobiles, comme les portes d'écluses
- au rétablissement des profondeurs par des opérations de désenvasement
- au dégagement du gabarit de navigation par l'enlèvement des plantes aquatiques invasives (jussie ou élodée essentiellement)

Une fois garantie la navigabilité des canaux, le développement des usages nautiques requiert la poursuite d'aménagements spécifiques pour favoriser la plaisance. En 2016, un accent particulier sera porté sur les pontons d'accostage du Blavet et du canal de Nantes à Brest pour offrir de meilleures conditions de navigation et faire évoluer les pratiques d'exploitation sur les portions peu naviguées. Ces pontons permettront en outre de favoriser la pratique du canoë et du kayak en rendant plus aisées les opérations de débarquement/embarquement pour le franchissement des écluses.

La navigation sur les canaux bretons est appréciée par les plaisanciers qui font cependant remarquer le manque de services dits « de base » tels que les points d'eau, les bornes électriques ou la disponibilité de sanitaires gérés. Le budget 2016 engagera la densification de ces équipements de service par la réalisation d' équipements régionaux pour ceux qui sont liés à des pratiques itinérantes et par le soutien aux actions des territoires traversés, pour ceux qui sont liés à l'accueil local.

I.2. Développer les usages terrestres (voie verte pour randonnée pédestre, équestre, cycliste,...)

Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste, constitue un atout important pour le tourisme breton. Les chemins de halage et voies vertes en bordure des canaux permettent cette pratique, sur plusieurs centaines de kilomètres, sur des emprises réservées, sûres et accessibles. L'aménagement et la sécurisation de nouvelles sections permettront le développement de cet usage, notamment par une signalétique appropriée. En 2016, les aménagements porteront principalement sur le Blavet, dont le halage a été fortement dégradé lors des dernières crues.

Indicateur 1 Aménagement du domaine public fluvial régional pour la randonnée terrestre (Piétons, cycliste)

Voie navigable	Longueur	% praticable	% aménagé
Vilaine	140 km	Sans objet	Sans objet
Ille et Rance	85 km	100%	100%
Nantes à Brest	131 km	100%	80 %
Blavet	60 km	100%	0%
Aff	9 km	Sans objet	Sans objet
Rigole d'Hilvern	62 km	70 %	70 %

II. Conserver et aménager le patrimoine

II.1. Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques

La bonne gestion des niveaux d'eau constitue un enjeu environnemental majeur du fait de son impact sur les habitats offerts aux espèces aquatiques et donc sur l'état écologique des cours d'eau. Le maintien d'une ligne d'eau stable n'est possible que grâce à l'automatisation des ouvrages hydrauliques qui sont désormais presque tous mécanisés. Ce programme d'automatisation débutera en 2016 prioritairement par les ouvrages du Blavet qui sont sous l'influence directe du barrage de Guerlédan.

Le barrage de Bosméléac doit faire l'objet de travaux de mise en conformité réglementaire. Les études seront engagées en 2016 dans la perspective de réaliser, en 2017, la vidange du plan d'eau et les travaux qui porteront notamment sur le remplacement des vannes de fond et l'agrandissement de l'évacuateur de crues.

Indicateur n°2 Taux d'automatisation des vannes de crue

Voie navigable	Nombre de vannages	Nombre de vannages motorisés	% motorisation	Nombre de vannages automatisés	% automatisation
Vilaine	11	11	100 %	10	90 %
Ille et Rance	13	6	46 %	6	46 %
Nantes à Brest	36	36	100 %	2	5 %
Blavet	28	28	100%	1	3 %
Aff	0	0	0 %	0	0 %

II.2. Conserver et aménager l'infrastructure

Cette action concerne les travaux de reconstitution des berges dégradées, les grosses réparations sur les ouvrages maçonnés (écluses, déversoirs, quais...), les travaux sur les maisons éclusières et les interventions lourdes sur le patrimoine arboré.

La Région s'est par ailleurs engagée dans le cadre des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) dans une démarche de préservation et de valorisation de son patrimoine naturel. Les interventions concerneront les bras naturels non navigués et les marais, principalement sur la basse vallée de l'Oust, autour de Redon. Ils permettront le recalibrage des bras naturels du cours d'eau principal, la lutte contre les plantes invasives et la requalification de la ripisylve.

Indicateur n° 3 : État fonctionnel des ouvrages

Voie navigable	Barrages					Ecluses					Berges
	Nbre	S	A	M	I	Nbre	S	A	M	I	
Vilaine	13	85%	0%	8%	8%	13	92%	8%	0%	0%	M
Ille	8	50%	38%	0%	13%	20	40%	40%	20%	0%	M
Rance	5	80%	20%	0%	0%	28	46%	21%	21%	11%	M
Nantes à Brest	36	33%	33%	25%	8%	102	21%	47%	24%	9%	M
Blavet	28	11%	36%	46%	7%	28	11%	21%	68%	0%	M
Aff	0					0					so
Total	90	38%	29%	26%	8%	191	30%	36%	28%	6%	
		67%		33%			66%		34%		

Blavet : De Hennebont à Pontivy (la section Pontivy-Guerlédan est incluse dans le canal de Nantes à Brest)

S : Etat Satisfaisant
A : Etat acceptable
M : Etat moyen
I : Etat insuffisant
So : sans objet
Nc : non complet

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 606 « Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 8 625 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 810 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 8 625 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 810 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

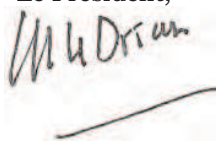

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 607 > Développer les actions européennes et internationales

	Projet de BP 2016
AP	270 000 €
AE	1 758 000 €
Total	**2 028 000 €**
CPI	629 500 €
CPF	1 609 500 €
Total	**2 239 000 €**

Le programme 607 contribue au développement de l'attractivité et du rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen ou international. Ces actions peuvent soit être réalisées sur le territoire breton, avec pour objectif l'ouverture au monde et aux enjeux de la coopération à l'international des bretons, soit à l'étranger avec pour objectif d'aider et de stimuler des projets de coopération avec d'autres régions dans le monde.

La volonté de la Région est aussi de renforcer les actions de coopération internationale au service du développement économique et de les articuler avec les objectifs de la transition écologique.

Le programme s'articule autour de trois axes stratégiques principaux :

I. Assurer et améliorer la visibilité de la présence de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux

- I.1 Renforcer la visibilité de la région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles
- I.2 Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux
- I.3 Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne

II. Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde

- II.1 Renforcer les coopérations avec les régions Européennes
- II.2 Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents
- II.3 Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud
- II.4 Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde

III. Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires

- III.1 Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité
- III.2 Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons
- III.3 Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination

> Actions par objectif

I. Assurer et améliorer la visibilité de la présence de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux

I.1. Renforcer la visibilité de la région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles

2016 marque une nouvelle étape pour la présence de la Bretagne à Bruxelles : en effet, la disparition de l'Espace Interrégional Européen (EIE) et la volonté de la région d'avoir une meilleure visibilité auprès des instances communautaires nécessite de conforter la représentation de la Bretagne à Bruxelles. Un nouveau programme d'action a été décidé afin notamment de permettre une meilleure anticipation des programmes d'action communautaire mais aussi une efficacité accrue auprès des réseaux et instances européennes. La représentation bénéficiera de nouveaux locaux dans une logique de mise en place d'une véritable « Maison de la Bretagne » à Bruxelles.

I.2. Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux

Chargée de défendre les régions périphériques de l'espace européen et de soutenir les problématiques maritimes, la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes) est un réseau particulièrement pertinent pour la Bretagne, notamment au moment où émergent à nouveau les discussions sur la future politique européenne de cohésion. Intégrée dans la Commission « Arc Atlantique », la Région poursuit son soutien en 2016 à la Stratégie Maritime Atlantique et au Plan d'actions qui en découle. Par ailleurs, l'articulation entre les différents groupes thématiques (EMR, Tourisme et Culture, Innovation...) sera renforcée, afin de tirer le meilleur parti de la synergie des acteurs mobilisés.

De plus, un bilan des réseaux européens et internationaux est en cours en ce début d'année 2016, ce qui permettra prioriser notre participation à ceux qui auront la meilleure efficacité.

I.3. Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne

La nouvelle génération de programmes de Coopération Territoriale Européenne (CTE) 2014-2020 se met progressivement en place. Après plusieurs années de négociations autour, notamment, de la définition des thématiques prioritaires, 2016 représente la réelle phase de démarrage des programmes de CTE avec le lancement des 1ers appels à projet et les 1ers dossiers sélectionnés.

L'augmentation des enveloppes financières dédiées à ces programmes combinée à un renforcement des taux de co-financement des projets renforce l'attractivité de ces programmes : La Région se mobilisera particulièrement cette année auprès des acteurs bretons comme interlocuteur et incitateur à émarger sur ces dispositifs.

De surcroît, la Région maintient sa présence dans les instances de gouvernance des programmes de CTE (Manche, Atlantique, Espace du Nord Ouest).

Tableau n° 1 : Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de projets avec des acteurs bretons dans les CTE	-	10	5 0	- 1-	-

II. Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique

II.1. Renforcer les coopérations avec les régions Européennes

Les collaborations européennes se poursuivent avec la Wielkopolska et le Pays de Galles, marquée pour cette dernière, par une forte volonté de proposer une coopération plus intégrée s'appuyant sur un mode de gouvernance conjoint permettant des prises de position communes sur des sujets d'intérêts partagés (énergies marines renouvelables, COP 21 régionale, culture celtique...). Les questions environnementales seront particulièrement centrales.

Pour la Wielkopolska, l'agriculture reste un thème central qui pourrait évoluer vers une meilleure valorisation des producteurs locaux grâce à la promotion de produits régionaux lors de salons internationaux.

Le partenariat avec la Saxe sera suspendu du fait du manquement persistant des relations institutionnelles depuis plusieurs années.

Le soutien à des coopérations structurantes avec d'autres régions sera étudié dès lors qu'elles permettent de continuer à favoriser nos actions de développement économique.

II.2. Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents

Au premier rang de ces coopérations, les relations que la Région entretient depuis trente ans avec la province du Shandong, en Chine. Les aspects culturels et pédagogiques de cette coopération continuent de faire l'objet d'échanges très actifs. Mais l'importance de la dimension économique de ces relations a été récemment réaffirmée, avec une réflexion engagée sur le développement des échanges touristiques, et surtout, désormais, avec un grand secteur prioritaire : l'agriculture et l'agro-alimentaire.

Notre partenariat naissant avec la province de Rio, au Brésil, se heurte actuellement aux grandes difficultés économiques de ce pays. Et nos relations avec le Dong Naï, au Vietnam, ne sont plus entretenues de manière régulière.

L'intérêt économique de nos entreprises, en particulier s'il est couplé avec une présence préexistante de collectivités bretonnes, pourrait justifier au cours de l'exercice 2016 des démarches d'approche pour de nouveaux partenariats (en Iran, en Inde, ou au Québec par exemple).

Tableau n° 2 : Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de missions économique dans les régions de partenariat	-	5	6	-	-

II.3. Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud

La Région est engagée dans des coopérations avec trois territoires au sud : le Burkina Faso, Haïti et Madagascar.

Au Burkina Faso, la Région poursuit l'accord de coopération décentralisée engagé en 2011 avec la Région du Centre ayant pour but la structuration d'une filière coopérative maraîchère bio à Ouagadougou et dans sa périphérie. L'année 2016 doit permettre la réalisation de la totalité des travaux de réhabilitation des entrepôts frigorifiques (cofinancement de l'Agence Française du Développement) et la poursuite des actions d'appui technique et organisationnel à la production avec des moyens humains et financiers renforcés.

A Haïti, le désengagement du Conseil départemental des Côtes d'Armor du pilotage du programme d'action concerté associant la Région, la Ville et l'Agglomération de Nantes, l'agglomération de Saint-Brieuc, Lannion-Trégor Communauté et Cités Unies France (CUF) amène à réinterroger le partenariat avec l'Association des Maires du Département de la Grande Anse. Une mission conjointe permettra de rencontrer les partenaires haïtiens et français, de faire le bilan des réalisations et d'ébaucher les orientations pour l'avenir.

A Madagascar, étant données les difficultés persistantes de gouvernance, d'instabilité institutionnelle et le peu de résultats obtenus, il est proposé de surseoir aux coopérations en cours avec les Régions d'Analanjirofo et d'Anosy.

L'accent qui pourra être mis sur les coopérations avec le Burkina Faso et Haïti permettra d'en réinterroger les enjeux et objectifs. Une réflexion est à mener pour formaliser davantage l'intérêt pour la Région à s'engager dans de telles actions, évoluant ainsi d'une logique de solidarité (aide univoque) à une logique de coopération (échange sur des enjeux communs).

II.4. Soutenir l'organisation de la fête de la Bretagne dans le monde

Cette action permet de faire rayonner au-delà de nos frontières la culture bretonne et de soutenir, tant financièrement qu'en termes d'appui à la communication, l'organisation de manifestations au moment de la fête de la Bretagne. Ces initiatives doivent être portées par des associations de la diaspora bretonne.

III. Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires

III.1. Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité

En 2016, la Région continue à accompagner les projets de solidarité internationale portés par les associations, collectivités locales et établissements d'enseignement. De nouvelles modalités sont à élaborer afin de favoriser les projets pluri-acteurs, notamment dans le domaine du développement économique.

Le dispositif de soutien aux initiatives d'envergure régionale en matière d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) est maintenu en lui donnant une meilleure visibilité.

III.2. Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons

Le soutien aux projets collectifs de jeunes est maintenu ainsi que l'appui aux Volontariats de Solidarité Internationale.

La Région s'implique aux côtés de l'État dans le pilotage du Comité Régional de la Mobilité (COREMOB), instance politique régionale de la mobilité européenne et internationale. Elle suit et accompagne le pendant opérationnel du COREMOB, la plateforme bretonne de mobilité européenne et internationale, dont l'objectif est la diffusion d'une culture de la mobilité dans les territoires et l'équité d'accès des jeunes à la mobilité. Les modalités du soutien de la Région aux projets de mobilité internationale de jeunes pourront être revues en s'appuyant sur les travaux de la plateforme.

III.3. Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination

Après dix années d'existence, la plateforme informelle de concertation ABCIS (Acteurs Bretons de la Coopération Internationale et de la Solidarité) pilotée par la Région montre des signes d'essoufflement. En s'appuyant sur un accompagnement méthodologique du Collège Coopératif en Bretagne (CCB), la Région mène un travail de diagnostic et de réflexion collective avec les parties prenantes d'ABCIS et l'ensemble des acteurs concernés par la coopération et la solidarité internationale en Bretagne, dans une logique d'échange et de co-construction. La démarche doit permettre l'émergence de nouvelles modalités d'organisation collective des acteurs, plus pertinentes et mobilisatrices, renforçant l'interconnaissance ainsi que la coordination et l'efficacité des actions.

Le soutien à la Coordination des Associations de Solidarité Internationale (CASI) est renforcé afin qu'elle puisse développer ses activités vers les territoires bretons où les associations de solidarité internationale sont en demande de dynamique collective .

Tableau n° 3 : Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'initiatives de solidarité internationale soutenues	36	40	-	-	-

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 607 « Développer les actions européennes et internationales » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 270 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 758 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 629 500 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 609 500 € ;

> d'autoriser la prise en charge par la Région des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de délégations étrangères ainsi que des journalistes, animateurs, experts ou personnalités invités à participer à des manifestations ou des missions organisées, co-organisées ou soutenues par le Conseil régional en France ou à l'étranger ;

> d'autoriser la prise en charge par la Région des frais de transport international des délégations haïtiennes et burkinabées dans le cadre des accords de coopération bilatéraux signés par la Région avec l'association des Maires de la Grande Anse en Haïti et avec le Conseil régional du Centre au Burkina-Faso.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

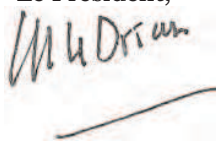

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 608 > Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Le programme 608 est celui par lequel le Conseil régional de Bretagne rend compte de son action, informe les citoyens sur ses politiques et leur permet d'accéder à leurs droits. Il est également l'outil de soutien du Conseil Régional de Bretagne aux actions de promotion de la Bretagne.

Projet de BP 2016	
AP	- €
AE	4 500 000 €
Total	**4 500 000 €**
CPI	- €
CPF	4 500 000 €
Total	**4 500 000 €**

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Informer les citoyens sur les politiques régionales

I.1 Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyens

I.2 Organiser l'information thématique des citoyens sur les politiques régionales

I.3 Optimiser les relations presse et les relations publiques

II Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne

II.1 Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs

II.2 Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité

II.3 Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés

III Renforcer la conscience européenne des citoyens et, notamment, des jeunes

III.1 Développer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes en formation initiale

III.2 Imaginer des outils et des événements d'information européenne

III.3 Soutenir des projets et des activités de dimension européenne

IV Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyens et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques

> Actions par objectif

I. Informer les citoyens sur les politiques publiques régionales.

I.1. Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyens.

La Région dispose de plusieurs outils éditoriaux complémentaires conçus pour informer les citoyens sur son action. Une étude est engagée concernant l'édition du magazine régional *Bretagne ensemble* en cohérence

avec la montée en puissance du dispositif digital, articulé autour du portail *bretagne.bzh* et de la présence forte de la Région sur les réseaux sociaux, notamment sur *Twitter*. Dans cette perspective, une refonte de *bretagne.bzh* est amorcée.

Tableau n° 1 : Personnes ayant consulté les deux portails d'information générale de la Région (bretagne.bzh et jeunes.bretagne.bzh)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (cible)
Nombre de visites annuelles	980 224	1 065 00	1 127 782	1 047 254	1 068 431	1 100 000

Sur les réseaux sociaux, la Région confortera son c*ommunity management* par le renforcement de ses moyens, par une plus grande veille de son e-reputation, par l'exploitation d'un nombre plus important de réseaux (Periscope, Instagram...) lorsque leur utilisation est adaptée.

Tableau n° 2 : Nombre de followers du compte @regionbretagne sur Twitter

	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (cible)
Nombre de followers	4 584	9 700	16 894	25 505	44 461	60 000

Une stratégie éditoriale sera rédigée pour positionner, en complémentarité les uns avec les autres, l'ensemble des canaux d'information et définir les partis pris éditoriaux des supports, ainsi que les grands principes et choix en termes de cible, positionnement, contenus...

Parallèlement, et en articulation, la stratégie digitale qui se compose déjà de plusieurs volets (stratégie de référencement, stratégie de nommage, principes graphiques et techniques) s'enrichira des volets relatifs aux réseaux sociaux, à la dématérialisation, à la participation citoyenne et à l'éditorial.

Enfin, la charte graphique de la Région sera toilettée pour intégrer des situations particulières nées, notamment, de la multiplication des cas où la Région communique en partenariat avec un autre acteur.

I.2. Organiser l'information thématique des citoyens sur les politiques publiques régionales.

L'une des premières et plus fortes actions de ce premier exercice du mandat sera une campagne pédagogique de valorisation et d'explication du projet Bretagne à grande vitesse aux Bretonnes et aux Bretons, à un an de la mise en service de la ligne à grande vitesse.

I.2.1. Un meilleur marketing de nos dispositifs pour une plus grande visibilité et une meilleure lisibilité.

Une démarche est engagée en vue de rendre plus lisible et plus visible l'action de la Région dans le domaine de l'économie et de la formation. Les dispositifs régionaux opérés par la Région ou, pour son compte ou en partenariat, par des tiers, seront rebalayés pour leur donner des intitulés homogènes et constitutifs d'une famille de marques qui seront déposées à l'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle). Cette famille partagera une grammaire graphique et un champ lexical communs. Ce travail devra également permettre de rendre plus simple leur compréhension par les citoyens.

Les conséquences du transfert des compétences départementales à la Région dans le domaine des transports de voyageurs sur la constitution d'un large réseau de mobilité en Bretagne feront l'objet d'un projet en vue de donner à ce réseau un nom et une identité. Cette identité trouvera l'essentiel de ses ingrédients dans le travail de préfiguration conduit lors de précédents projets comme la création de la nouvelle signature TER Bretagne ou la création des livrées des nouveaux TER Regio2N.

I.2.2. Un plan de communication adapté au Projet de développement du Port de Brest et à la stratégie régionale en matière d'EMR.

Le projet de développement du Port de Brest est l'un des plus importants et structurants jamais portés en maîtrise d'ouvrage par le Conseil régional de Bretagne. Notre collectivité se trouve donc dans la situation inédite d'assurer un projet de très grande ampleur en maîtrise d'ouvrage et devoir l'expliquer, sans intermédiaire, aux Bretonnes et aux Bretons.

L'enjeu en matière d'information des publics est à la mesure de l'événement. Elle a donc décidé d'y mettre les moyens adaptés et a adopté un plan de communication pour la première phase du projet. Ce plan s'articule

autour de plusieurs outils complémentaires dont la création d'un Centre d'interprétation du projet qui ouvrira ses portes à l'occasion des Fêtes maritimes de Brest 2016, au cœur de la manifestation. Au delà des Fêtes, le centre sera un lieu de médiation du projet auprès du grand public et des scolaires. Il comprend également la création d'une publication périodique à destination des habitants de Brest métropole et de la rade, la communication sur la zone de compensation créée à Plougastel-Daoulas, la mise à jour du site web du projet, un projet de proximité mené avec la mairie de quartier de Saint-Marc, ainsi que la mise à disposition des données de l'observatoire photographique des paysages (OPP) qui sera constitué pour observer tout au long du projet son influence sur les paysages.

En articulation avec la communication sur le projet de développement du Port de Brest, la Région concevra une grande exposition relative aux EMR (énergies marines renouvelables) qu'elle présentera à compter du printemps 2017 lors d'événements nautiques et maritimes sur le territoire. Cette exposition pédagogique, qui devrait se déplacer pendant trois ans en Bretagne, visera à présenter les EMR aux Bretonnes et aux Bretons, à leur exposer les enjeux pour notre territoire et la manière dont la Bretagne s'y prépare d'une manière innovante.

I.2.3. Un meilleur accompagnement des usagers des voies navigables régionales

Avec ses canaux, la Bretagne dispose d'un patrimoine précieux, attirant de nombreux visiteurs et touristes. Dans son enquête réalisée en 2013 sur les véloroutes, voies vertes et canaux en Bretagne, le Comité régional du tourisme a ainsi démontré que les retombées économiques directes étaient de 15 000 euros par km d'itinéraire étudié.

Pourtant, la prise en charge des usagers des voies navigables mériterait d'être fortement améliorée. Une étude conduite en 2015 met en évidence la disparité, le manque de qualité et les manques de la signalétique proposée aux visiteurs le long des canaux dont la plus grande partie du linéaire relève de l'autorité de la Région.

C'est pourquoi, dans le prolongement de cette étude, et en lien avec les autres gestionnaires des voies navigables bretonnes, la Région a engagé un travail de conception d'une signalétique pour l'ensemble des canaux de Bretagne. Cette signalétique aura vocation a être partagée par tous les gestionnaires pour qu'un accompagnement de qualité soit proposé sur la totalité d'une voie d'eau : Canal de Nantes à Brest, Blavet ou Manche océan. Les études de définition de la charte signalétique partagée des Canaux de Bretagne devraient s'achever cette année pour une pose des premiers équipements en prévision de la saison 2017.

De même, le projet de création d'un site à destination des usagers des voies navigables est actuellement en cours. Ce site internet leur permettra de s'informer et d'avoir accès aux services et démarches qui leur sont dédiés.

II. Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne

II.1. Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs.

II.1.1. Fête de la Bretagne – Gouel Breizh 2016.

La huitième édition de la Fête de la Bretagne – Gouel Breizh se tiendra du 14 au 22 mai 2016 en Bretagne mais aussi dans plusieurs villes de France et du monde. 36 projets ont été retenus par la Commission permanente pour bénéficier d'un soutien financier et plus d'une centaine d'autres sont attendus pour compléter la programmation de cette manifestation festive qui regroupe chaque année plusieurs centaines de milliers de participants et 7000 bénévoles. L'évolution observée entre 2013 et 2015 correspond à la mise en œuvre de nouveaux critères et à une refonte des objectifs de cette fête de la Bretagne.

Tableau n° 3 : Nombre d'événements organisés et de spectateurs lors de la Fête de la Bretagne

	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (cible)
Nombre d'événements	250	328	522	240	150	150
Nombre de participants	95 000	170 000	300 000	200 000	400 000	400 000

II.1.2. Filière d'excellence de course au large Bretagne – Crédit mutuel de Bretagne.

Depuis 2011, la Région et le Crédit mutuel de Bretagne, sous le pilotage sportif et technique du Pôle Finistère course au large (Port-la-Forêt), sont associés pour constituer et soutenir une filière de détection et de formation des jeunes skippers. Cette filière vise à donner leur chance aux jeunes skippers et à les accompagner au plus haut niveau et conforte l'école bretonne de la course au large et de l'accompagner au plus haut niveau au plan international. Elle contribue également à la valorisation des savoir-faire bretons de la filière nautique et au rayonnement de la voile de haut niveau dans notre région.

La filière constituée initialement de trois bateaux Espoir / Performance / Elite se recentrera cette année, à la suite de l'évolution du programme des courses, sur les deux premiers bateaux de la filière : Espoir et Performance . Corentin Horeau, skipper pendant les deux dernières saisons de « Performance » a laissé sa place à Sébastien Simon, jusqu'à présent skipper d '« Espoir » et Aymeric Decroocq arrivé en tête à l'issue des neufs manches de la finale du challenge de sélection le 26 novembre 2015 skippera pendant deux ans « Espoir » et fera son entrée dans le circuit du Championnat de France de course au large en solitaire.

II.2. Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité.

II.2.1. Vers une plus grande visibilité des soutiens régionaux.

La Région poursuivra les démarches engagées auprès des bénéficiaires d'aides régionales pour l'apposition de support de visibilité de ces aides. Le plan initié sous le précédent mandat pour les aides à l'investissement sera poursuivi et la seconde phase concernant les aides au fonctionnement sera engagée.

II.2.2. Un meilleur marquage des Entrées de Bretagne.

Depuis peu les entrées de Bretagne par les accès routiers A84/E3, N176 et N157 sont marquées d'un message de bienvenue à l'attention des automobilistes. Ce dispositif sera complété par l'implantation d'un panneau sur la D94/D775 lors des travaux de passage à 2X2 voies de cette route dans les prochains mois.

Des messages de bienvenue sous marque BRETAGNE sont également en cours d'installation dans les 20 gares TGV, notamment dans les pôles d'échange multimodaux à l'occasion des travaux, dans les aéroports et dans certaines gares maritimes concernées par le trafic de passagers international.

II.2.3. Participation à des événements maritimes et nautiques.

Tous les quatre ans, un événement exceptionnel se produit dans le Finistère avec la parade maritime Brest – Douarnenez et le passage de centaines de navires aux Tas de Pois. Les Fêtes maritimes internationales de Brest 2016 et Temps Fête 2016 à Douarnenez recevront l'important soutien financier et la mise à disposition du port de Brest par la Région.

Cette dernière viendra également en soutien de la Transat AG2R (Concarneau – St Barth) et de la 47ème édition de la Solitaire qui fera escale à Paimpol.

III. Renforcer la conscience européenne des citoyens et, notamment, des jeunes.

Une stratégie de communication « plurifonds » a été adoptée par le Comité de suivi des fonds européens ainsi qu'un plan de communication pour l'année 2016. En application de ce plan, la Région mettra en œuvre une campagne grand public de communication autour des fonds au cours du mois de mai, elle mettra également à disposition des bénéficiaires un outil digital leur permettant de trouver les outils de visibilité de l'aide reçue s'appliquant à leur cas spécifique. Une seconde version du site europe.bzh sera mise en ligne pour renforcer les modalités d'accompagnement des bénéficiaires. Enfin, la Région poursuivra sa production d'outils d'information sur les fonds européens et, notamment, des vidéos de présentation des fonds.

En matière d'information européenne, une contractualisation sur trois ans sera engagée par le biais de contrats d'objectifs et de moyens avec les structures labellisées d'information européenne. Le dispositif de soutien aux projets et aux activités de dimension européenne sera recentré sur ces structures.

Enfin, la Région poursuivra son développement d'outils numériques d'information européenne à destination des jeunes. Ces outils permettant de toucher un large public dans un contexte extrascolaire se substitueront au dispositif des Animateurs Europe dont la suppression est engagée.

IV. Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyens et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques.

L'open data régional est engagé. Le premier jeu de données (aides régionales attribuées) a été livré et sera prochainement mis en ligne. Les licences seront également soumises à la Commission permanente lors de l'une de ses prochaines réunions. La numérisation du patrimoine info-documentaire est également engagée et les actes administratifs, les schémas et stratégies, documents budgétaires, publications et études seront bientôt accessibles en ligne.

La Région s'est dotée d'une ressource pour les démarches de concertation et de citoyenneté en vue d'élaborer des outils types adaptés aux différentes situations et proposera un accompagnement adapté aux élu.e.s régionaux.ales qui engageront ce type de démarches, qu'elles soient prévues par la législation et la réglementation ou qu'il s'agisse d'une démarche volontaire. La démocratie participative sera utilisée autant que nécessaire pour éclairer les décisions sur les grands sujets d'avenir.

A l'occasion des 30 ans de la Région (la première élection au suffrage universel du Conseil régional s'est tenue en mars 1986), un programme de manifestations, colloques, publications... sera proposé. Un partenariat est, notamment, engagé avec la chaire « Territoires et mutations de l'action publique » de l'IEP de Rennes.

Un cahier des charges des accueils pour les sites administratifs de la région sera rédigé pour uniformiser et améliorer les accueils des sites de la Région au bénéfice des citoyens et des partenaires.

Enfin, la Région poursuivra ses démarches de simplification des démarches. Un travail préparatoire au lancement du portail du SPRO (service public régional de l'orientation) est, notamment, lancé. Il permettra aux Bretonnes et aux Bretons de s'informer sur les métiers, de consulter l'offre de formation, de connaître les dispositifs de formation et les données socio-économiques dans le domaine de leur recherche.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 608 « Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne » :

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 500 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 500 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

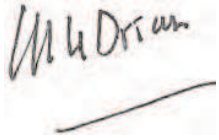

Jean-Yves LE DRIAN

Fonds de gestion des crédits européens

Budget primitif pour 2016

Session de mars 2016

Synthèse de la mission

1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

1130 Programme FEAMP 2014-2020

1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

8000 Subvention globale FEDER 2007-2013

Synthèse de la mission

Avec l'adoption fin 2015 de l'ensemble des Programmes européens mettant en œuvre les différents fonds européens pour la Bretagne sur la période 2014-2020, la Région entre pleinement en 2016 dans le déploiement de ces outils au service des grands enjeux de développement du territoire.

Quatre fonds seront gérés par le Conseil régional pour cette nouvelle génération, pour un montant total de crédits d'environ 800 M€. Tous accompagneront les six ambitions autour desquelles s'articulera le projet régional pour les prochaines années :

- le FEDER, Fonds européens de développement régional, doté de 307 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, accompagnera à la fois le développement numérique du territoire, le renforcement des capacités de recherche, d'innovation et des capacités des PME, ainsi que la transition énergétique, que ce soit en matière de développement des énergies renouvelables, de rénovation énergétique de l'habitat ou de transport ; le FEDER sera aussi mobilisé dans le cadre des quatre programmes de coopération territoriale européenne auxquels les structures bretonnes pourront accéder (cf programme 607).

- le FSE, Fonds Social européen, doté de 62 M€ et également placé sous l'Autorité de gestion du Conseil régional, soutiendra l'effort de formation qualifiante des demandeurs d'emploi, notamment les publics plus sensibles, en lien avec les filières de la Glaz Economie identifiées dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ; 122 M€ de FSE, issus du Programme national et gérés par les services de l'Etat, les Départements et les PLIE seront également dédiés au renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et à l'insertion sur le territoire. L'enveloppe globale du FSE pour la Bretagne restera ainsi similaire à celle de la période 2007-2013.

- le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, doté de 368 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, constituera l'un des outils majeurs d'accompagnement des exploitations et des territoires ruraux ; entièrement articulé avec les grandes ambitions du Pacte d'avenir, il sera particulièrement mobilisé pour soutenir les évolutions que traverse l'agriculture bretonne ; il sera également déployé au service de la mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de biodiversité et de performance écologique et permettra de renforcer, en lien avec les Contrats de pays, la vitalité et l'innovation dans les territoires.

- le FEAMP, Fonds européen pour les Activités maritimes et la Pêche, doté pour la Bretagne de 44 M€ sous gestion déléguée au Conseil régional, sera pleinement mobilisé pour conforter la croissance bleue de l'économie bretonne, en articulation forte avec la future stratégie régionale sur les enjeux de la pêche et de l'aquaculture. Cette enveloppe sera complétée de crédits complémentaires qui pourront être obtenus par les structures bretonnes dans le cadre des mesures maintenues en gestion nationale.

Alors que la période préparatoire s'est achevée, il est indispensable dorénavant de déployer l'ensemble de ces dispositifs dans les meilleurs délais, tout en veillant à sécuriser l'utilisation de ces crédits communautaires, tant pour les bénéficiaires, que pour la collectivité responsable de la bonne gestion de ces fonds.

Les différents programmes de la Mission détaillent pour chaque fonds géré par le Conseil régional les grandes perspectives d'avancement pour l'année qui vient (programmes 1110, 1120 et 1130). Ils sont complétés par un programme transversal (programme 1140) qui soutiendra l'accompagnement des bénéficiaires pour leur accès aux dispositifs, enjeu majeur en ce début de période pour la dynamique de mise en œuvre, ainsi que la collectivité dans l'exercice de ses missions d'Autorité de gestion directe ou déléguée.

Outre l'entrée en plein exercice de ces programmes 2014-2020, la Région devra également maintenir une attention forte jusqu'à la fin de l'année sur les programmes 2007-2013, entrés en phase de clôture avec la Commission européenne. Le respect du calendrier réglementaire devra guider les tous derniers travaux de vérification et de transmission des documents aux différentes Autorités de gestion puis à la Commission pour permettre l'obtention de l'ensemble de la dotation programmée au profit des bénéficiaires du territoire.

Enfin, dès la fin de l'année 2016 sont attendues les premières propositions de la Commission sur l'avenir de ces programmes pour la période 2021-2028. Une attention particulière devra être portée à ces premières orientations qui, comme pour chaque nouvelle génération, pourraient remettre en cause les principes retenus précédemment, notamment en terme de périmètres d'intervention géographique et/ou thématique. La Région s'impliquera également dans les travaux nationaux et communautaires en matière de simplification dans l'obtention et l'utilisation des crédits européens, afin que les recommandations qui en seront issues puissent a minima être pris en compte dans cette prochaine programmation, et se mobilisera pour permettre, autant que faire se peut, l'intégration de certaines d'entre elles dans l'actuelle mise en œuvre. Il s'agit d'un enjeu majeur pour faciliter l'accès des bénéficiaires aux fonds européens, et plus globalement, participer au renforcement de l'image de l'intervention de l'Union européenne dans les territoires.

La répartition des crédits par programme et par chapitre

Autorisations d'engagement et de programme

		AE	Total	AP	Total
		930		900	
P.1140	Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	800 000	800 000		
	Total	800 000	800 000		

Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

		CPF		Total	CPI		Total
		930	936		900	906	
P.1110	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		3 500 000	3 500 000		6 500 000	6 500 000
P.1140	Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	950 000		950 000			
P.8000	Subvention globale FEDER 2007-2013	2 400 000		2 400 000	4 800 000		4 800 000
	Total	3 350 000	3 500 000	6 850 000	4 800 000	6 500 000	11 300 000

Programme 1110 > Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Le Programme 1110 permet de rendre compte de l'avancement physique et financier de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, sous Autorité de gestion du Conseil régional.

Il porte également, pour le FEDER, les autorisations d'engagement et crédits de paiement permettant la programmation des dossiers et, in fine, le versement des aides aux bénéficiaires.

Concernant le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire est le Conseil Régional de Bretagne venant en remboursement de ses propres dépenses.

	Projet de BP 2016
AP	- €
AE	- €
Total	**- €**
CPI	6 500 000 €
CPF	3 500 000 €
Total	**10 000 000 €**

Aucune autorisation d'engagement et de crédits de paiement FSE n'est de fait requise.

Le programme s'articule autour des quatre axes stratégiques du Programme Opérationnel, hors assistance technique

I. Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)

I.1 Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton

I.2 Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne

II. Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)

II.1 Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen

II.2 Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes

II.3 Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes

III. Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)

III.1 Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne

III.2 Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne

III.3 Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne

IV. Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)

IV.1 Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

L'année 2016 constitue une étape cruciale dans la pleine mise en œuvre du programme FEDER.

Les travaux de programmation engagés sur certains dispositifs devront se déployer à l'ensemble des actions du programme opérationnel au cours de l'année 2016. A cette date, 44,69 M€ de FEDER et de FSE correspondants à 50 dossiers ont été sélectionnés soit 12,10% de l'enveloppe attribuée à la Bretagne pour l'ensemble de la période :

- FEDER : 46 dossiers programmés pour un montant FEDER de 18,28 M€ soit 5,95 % de l'enveloppe totale
- FSE : 4 dossiers programmés pour un montant total FSE de 24,40M€ soit 42,46 % de l'enveloppe totale

Pour le FEDER, la programmation devrait connaitre une montée en puissance dès le premier semestre en lien notamment avec la mise en place opérationnelle des investissements territoriaux intégrés. Chaque territoire (Pays et Métropole) procédera, en fonction de leur stratégie territoriale, à la sélection des premiers projets. Parallèlement, les actions d'information et d'accompagnement des bénéficiaires dans la phase de dépôt des projets sont soutenues afin de favoriser un avancement rapide de la programmation.

Dans le prolongement des travaux engagés en 2015, la finalisation de documents et outils supports participent à la sécurisation et à la simplification du processus de gestion favorisant in fine une mise en œuvre optimale du Programme Opérationnel.

Sur le plan des paiements, les premiers projets ayant fait l'objet d'une programmation permettront d'opérer les premiers versements de crédits au titre du programme 2014/2020.

> Actions par objectif

I. Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)

Dotation FEDER : 93,71 M€

I.1. Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton

Dans le cadre de la feuille de route Bretagne Très Haut débit, le FEDER intervient principalement en soutien aux opérations de déploiement de la fibre optique portées par Mégalis en faveur des villes moyennes, des zones aux débits insuffisants ainsi qu'aux entreprises et services publics.

Compte tenu du périmètre financier des travaux, la programmation des opérations au titre du FEDER est suspendue à l'approbation par la Commission de ce Grand Projet « très haut débit » breton. Les démarches engagées dès 2015 dans le cadre de cette procédure spécifique permettront des premiers engagements au cours du second semestre de l'année 2016.

I.2. Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne

Ce dispositif en faveur du développement de la culture numérique et de nouvelles applications TIC connaitra ses premières programmations au cours du premier semestre 2016 tant sur le volet régional que sur le volet des ITI.

II. Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)

Dotation FEDER : 93.81 M€

II.1. Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen

Ce dispositif s'articule autour de trois leviers dans un objectif de développement du potentiel de la recherche bretonne et son inscription dans l'espace européen et international.

Les leviers consacrés aux investissements et projets de recherche ainsi qu'au positionnement de la recherche bretonne dans l'espace européen activés fin 2015 connaitront une montée en puissance dès le premier semestre 2016 en lien avec la mise en œuvre du CPER. A ce stade, 24 projets ont été sélectionnés pour un montant FEDER de 2.74M€. Le lancement d'un appel à projet début 2016 sur la culture scientifique et technique favorisera l'émergence de nouveaux projets sur le territoire et la poursuite de l'engagement de la mesure.

II.2. Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes

En lien avec la stratégie de spécialisation intelligente (S3), les dispositifs mis en œuvre visent à augmenter la diffusion de l'innovation dans l'économie bretonne. Engagés dès le premier semestre 2015 à hauteur de 4.20M€ (16 projets), les actions se poursuivront dans les différents volets que composent l'innovation (maturation, transfert de technologies, projets industriels innovants, projets de recherche collaborative, suivi de la S3).

L'ouverture en mars 2016 d'un appel à projets « pôles de compétitivité » permettra d'engager de nouveaux projets collaboratifs innovants et structurants au cours du second semestre.

II.3. Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes

Dans la continuité des travaux d'évaluation sur la mobilisation des instruments financiers au titre des fonds européens, la Région a étoffé ses outils d'ingénierie financière en créent un fond de co-investissement Breizh Up. Soutenu par le FEDER à hauteur de 8M€, ce fonds permettra d'accompagner les entreprises dans toutes les phases sensibles de développement.

Vecteur complémentaire, l'accompagnement des PME et TPE par des actions à dimension collective sera mis en œuvre au cours du premier semestre 2016.

III. Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne

Dotation FEDER : 109.01M€

III.1. Augmenter la part des énergies renouvelables en Bretagne

Cet objectif s'appuie sur des actions en faveur du développement des capacités de production et de distribution des énergies et en faveur de l'adaptation portuaire pour l'implantation de filières autour des énergies renouvelables. Engagé début 2016 (0.9M€ sur un projet), le dispositif en soutien aux activités de production et de distribution des énergies poursuivra sa dynamique de programmation en lien avec la mise en place des ITI.

Le projet de développement du port de Brest, identifié comme prioritaire pour la mobilisation du FEDER, devrait être engagé au cours du second semestre sous réserve de discussions avec la Commission européenne sur le volet aides d'Etat.

III.2. Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne

Lié pour une part majeure à la mise en œuvre des ITI, l'engagement des premiers projets de réhabilitation thermique des logements sociaux s'opérera au cours du premier semestre 2016.

En parallèle, des actions de sensibilisation des porteurs de projet aux critères de mobilisation du FEDER sur cette thématique seront organisées favorisant in fine l'avancement de la programmation sur ce dispositif.

III.3. Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne

En lien avec la mise en œuvre des ITI, le dispositif de soutien aux projets de PEM (Pôles d'échanges Multimodaux) a été engagé fin 2015 à hauteur de 2.06 M€ sur un projet. La dynamique de programmation se poursuivra tout au long de l'année 2016 après sélection par les instances des Pays et Métropoles.

Le volet TSCP (Transport en Commun en Site Propre) devrait connaître ses premières programmations courant 2016.

IV. Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

Dotation FSE : 59.82 M€

L'enveloppe financière allouée à la gestion des crédits FSE sur le Programme Régional représente 16.83 % de la maquette régionale FEDER-FSE 2014-2020, à raison de 62.192 M€ de crédits FSE. La mobilisation du Fond Social Européen est recherchée, pour favoriser l'augmentation du taux de réussite à la qualification pour les demandeurs d'emploi participants dans les secteurs socles et émergents de l'économie régionale. Aussi, le « Programme Régional Supérieur 2014-2015 » ainsi que le « Programme Bretagne Formation 2015-2017» ont été sélectionnés au regard de leur contribution à cet objectif.

En date du 02/02/2016, la programmation des opérations FSE a permis d'engager le démarrage du programme FSE sur les années 2014 et 2015 à hauteur de 26.408 M€ de crédits FSE (42.46% de la maquette financière). S'agissant des actions de formation programmées, 133 prestations ont été retenues sur 5 filières socles et 2 filières émergentes (Filière alimentaire – agroalimentaire Filière bâtiment/construction ; Filière du tourisme ; Filière numérique ; Filière santé ; Filières industrielles ; Filière bâtiment/ éco construction/éco rénovation ; Filière du tourisme - éco-tourisme). Chaque prestation de formation démarrée en 2014 et 2015, se déroulera jusqu'en 2017.

A l'issue de la procédure d'attribution des marchés éligibles au FSE, le nombre de participants prévisionnels est relevé à la hausse (+ 301). L'objectif cible visé par le Programme Opérationnel devrait être atteint (cible 2018 : 7047 participants demandeur d'emploi inscrits en formation qualifiante au 31/12/2018).

Le cofinancement des prestations de formations qualifiante en direction des demandeurs d'emploi, devrait permettre de faciliter la contribution de la Région dans la mise en œuvre du plan « 500 000 » porté par le Président de la République.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 1110 « Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 » :

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 6 500 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3 500 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

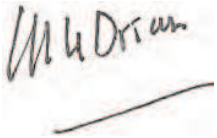

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 1120 > Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

Le programme 1120 rend compte de l'avancement du Programme de Développement Rural Breton (PDRB), stratégie de mise en œuvre du Fonds européen agricole et de Développement Rural pour la région.

Doté d'une enveloppe de 368 M€, placée sous Autorité de gestion du Conseil régional, il accompagne le développement de l'agriculture et de la forêt et la modernisation des exploitations, soutient la biodiversité et la performance écologique et participe au développement des territoires ruraux.

Le programme 1120 ne comporte pas d'éléments budgétaires, les paiements aux bénéficiaires étant réalisés par l'Agence de Services et de Paiement. Conformément à l'instruction comptable nationale relative aux fonds européens, une restitution des données financières sera effectuée une fois par an, au plus tard lors de la dernière session budgétaire.

Le programme s'articule autour des 5 grandes orientations structurantes de la stratégie du PDRB :

I. **Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton**

II. **Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestiers, renforcer l'autonomie des filières de production**

III. **Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes**

IV. **Développer les territoires ruraux**

V. **Renforcer la recherche, formation et diffusion**

> Actions par objectif

Malgré une adoption du Programme de Développement Rural à l'été 2015, un mécanisme de transition puis d'ouverture anticipée des dispositifs a permis de démarrer la programmation des premiers dossiers dès l'année 2014 et de limiter l'interruption des soutiens financiers. Très dynamique depuis son démarrage, c'est aujourd'hui 30 % de l'enveloppe du programme qui est en cours de programmation.

La mise en œuvre du PDRB s'appuie sur une quarantaine de dispositifs (« types d'opérations »), au service des 5 ambitions du Programme. Certains d'entre eux s'intègrent également dans des orientations définies au niveau hexagonal pour l'ensemble des régions métropolitaines, à travers un Cadre national, adopté également par la Commission européenne.

I. Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton (63 M€)

Ce premier objectif stratégique est intégralement soutenu par la mise en œuvre de deux dispositifs au profit de l'installation des jeunes agriculteurs : la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et les Prêts Bonifiés.

Concernés par le mécanisme de transition, ces dispositifs n'ont pas connu d'interruption : plus de 10 M€ sont aujourd'hui engagés concernant près de 2000 dossiers dont 850 pour la DJA ; plus de 4 M€ de paiements ont été effectués. Cet avancement régulier se poursuivra en 2016.

II. Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestiers, renforcer l'autonomie des filières de production (128 M€)

Ce deuxième objectif stratégique regroupe un ensemble de dispositifs majeurs pour l'accompagnement des filières.

C'est notamment le cas de l'ensemble des interventions du Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations qui ont pu être déployées dès le début de l'année 2015 dans leurs nouvelles orientations, après une phase de transition en 2014. Plus de 1700 dossiers ont ainsi été sélectionnés pour un montant total de FEADER de 22,6 M€ et les premiers paiements concernant les dossiers sélectionnés en 2015 pourront démarrer au cours du 1er semestre. L'année 2016 devrait voir se confirmer cette très forte dynamique au travers de deux nouveaux appels à projets, le 1er étant actuellement en cours jusqu'au 3 mars.

Cet objectif est également soutenu par le dispositif d'accompagnement des industries agro-alimentaires, ouvert au 2nd semestre 2015 et connaissant lui aussi une très forte dynamique qui se poursuivra tout au long de l'année 2016 compte-tenu des très forts besoins d'accompagnement dans ce secteur.

En complément de ces dispositifs phares, cet objectif intègre également un accompagnement de la transformation et commercialisation des produits dans l'exploitation, ouvert en 2015 sur la base d'un cahier des charges qui court jusqu'à la fin de l'année 2016 ; la sélection des dossiers se poursuivra au fur et à mesure des dépôts.

III. Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes (124 M€)

Plusieurs groupes de dispositifs permettront d'atteindre ce troisième objectif stratégique.

Certains s'inscrivent dans la continuité des actions menées sur la période 2007-2013. C'est le cas notamment de l'accompagnement des zones Natura 2000 qui connaît un avancement régulier, de même que le dispositif Breizh Bocage qui a lui aussi été relancé dès 2015. Les dispositifs se poursuivront en 2016.

C'est le cas également de l'ensemble des mesures liées aux surfaces agricoles et dont la mise en œuvre suit le calendrier national de campagnes du 1er pilier de la Politique Agricole Commune. Parmi ceux-ci, les Mesures Agri-environnementales et climatiques (MAEC) ont connu une montée en puissance très rapide puisque la première campagne 2015 a permis le dépôt de plus de 2000 dossiers, pour un montant total de 59M€ ; ces dossiers sont cependant engagés pour une période de 5 ans. De même, les dispositifs de maintien et de conversion en agriculture biologique ont eux aussi démarrés de manière très dynamique puisque 11,5 M€ d'aides sont aujourd'hui en cours de programmation. Cette dynamique sera analysée au cours de l'année 2016 afin d'en mesurer l'impact potentiel sur l'architecture financière du Programme.

En complément, cet objectif intègre de nouveaux dispositifs. Il s'agit en premier lieu des dispositifs Breizh Forêt (boisement et transformation) qui ont démarré en 2015 et connaîtront en 2016 une accélération. Il s'agit enfin de l'accompagnement de la biodiversité, en cohérence avec la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique. Deux dispositifs démarreront ainsi au 1er semestre 2016 pour soutenir les actions des réserves naturelles et la structuration des continuités écologiques.

IV. Développer les territoires ruraux (37 M€)

Cet objectif est soutenu en intégralité par la mise en œuvre du programme LEADER, en partenariat avec les 21 pays bretons chargés d'en assurer l'animation au plus près des besoins et structures de leur territoire. Après une année 2015 dédiée à l'élaboration des stratégies de chacun des pays, en cohérence avec les contrats de partenariat avec la Région, la stabilisation des modalités de mise en œuvre est en cours. L'ouverture des premiers engagements est prévu au cours de ce semestre et devrait être très dynamique au vu de la forte attente des porteurs de projets dans l'ensemble des pays.

V. Renforcer la recherche, formation et diffusion (10 M€)

Ce dernier objectif regroupe les actions d'accompagnement et de mise en réseau. Parmi celles-ci, une attention forte est portée au soutien des groupes opérationnels du Partenariat européen pour l'innovation (PEI) qui avait été lancé à la fin de la période précédente par l'Union européenne et a pleinement intégré ce

nouveau Programme. L'objectif est de retenir des projets collectifs contribuant à la production et la diffusion de l'innovation en agriculture et en sylviculture. Ces initiatives doivent être portées par un ensemble de structures d'horizons différents qui mutualisent leurs moyens et leurs approches : exploitants, chercheurs, conseillers, acteurs économiques,... Les premiers groupes opérationnels sont en cours de sélection suite au 1er appel à projets mené en 2015 ; un deuxième appel à projets est ouvert pendant tout le 1er semestre 2016.

Au total, la majorité des dispositifs sont donc aujourd'hui engagés sur le PDR. L'ensemble des conventionnements entre partenaires, co-financeurs et avec l'Agence de Services et de Paiement a été mis en place pour permettre ce bon avancement. Les moyens ont été renforcés, tant au sein du Conseil régional que dans les services de l'Etat, guichets instructeurs d'une partie des mesures pour accompagner ce démarrage. Les travaux concernant les derniers dispositifs sont en cours. A noter que le déploiement des premières campagnes de dispositifs ont permis d'identifier quelques ajustements nécessaires dans le corps du PDR et qu'il sera donc engagé au deuxième trimestre une révision technique du Programme avec la Commission européenne ; elle permettra de lever les quelques blocages rencontrés. L'année 2016 devrait donc confirmer ce démarrage rapide.

Néanmoins, si l'on peut se satisfaire de cette très forte dynamique, il conviendra de rester très vigilant sur la bonne mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositifs et notamment sur l'avancement des paiements, enjeu majeur au vue des difficultés de trésorerie rencontrées aujourd'hui par la filière agricole. La Région est pleinement mobilisée sur ce sujet, tant au niveau régional que national.

La gouvernance Etat-Région de ce programme et la forte articulation des travaux de l'Autorité de gestion avec ceux des différents Ministères en charge des cofinancements nationaux et pilotes du Cadre national pourront également avoir un impact important sur les conditions de mise en œuvre de certaines mesures au niveau régional. Par ailleurs, le processus de mise en œuvre du FEADER intègre également l'intervention d'un organisme payeur et de contrôle, l'Agence de Services et de Paiement, dont les missions sont définies par la réglementation européenne. Là aussi, un dialogue vigilant devra perdurer pour maintenir un équilibre entre les objectifs indispensables de sécurisation du dispositif de gestion, et les exigences et modalités qui peuvent en découler, tant pour l'Autorité de gestion que pour les bénéficiaires.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 1120 « Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020 » :

> de bien vouloir prendre acte de ces éléments d'information.

Le Président,

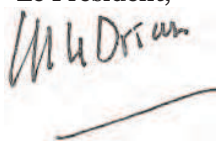

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 1130 > Programme FEAMP 2014-2020

Le programme 1130 rend compte de l'avancement de la mise en œuvre du Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche, et particulièrement de l'enveloppe régionale déléguée en gestion au Conseil régional en tant qu'organisme intermédiaire.

Cette enveloppe régionale d'un montant de 44 M€, hors crédits d'assistance technique, permettra d'accompagner le développement des filières de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que le développement des territoires maritimes.

A l'instar du programme 1120, le programme 1130 ne comporte pas d'éléments budgétaires, les paiements aux bénéficiaires étant réalisés par l'Agence des services et de paiement. De la même manière, une restitution des données financières sera effectuée une fois par an, au plus tard lors de la dernière session budgétaire.

Le programme opérationnel national s'articule autour des six priorités d'intervention du FEAMP telles qu'elles sont définies par le règlement européen. Quatre d'entre elles intègrent des mesures régionalisées, intégrées à la subvention globale du Conseil régional et constituent l'architecture du programme 1130 qui rendra principalement compte de l'avancement de la mise en œuvre de cette enveloppe déléguée :

I. **Priorité 1 - Promotion d'une pêche durable, innovante et compétitive**

II. **Priorité 2 - Encouragement à une aquaculture durable, innovante et compétitive**

III. **Priorité 4 – Amélioration de l'emploi et de la cohésion territoriale**

IV. **Priorité 5 – Encouragement à commercialiser et à transformer les produits de la pêche et de l'aquaculture**

Les deux autres priorités du Programme Opérationnel sont exclusivement mises en œuvre au niveau national :

- priorité 3 : soutien à la mise en œuvre de la politique commune des pêches
- priorité 6 : soutien à la mise en œuvre de la politique maritime intégrée

Les états ultérieurs d'avancement sur la mise en œuvre du FEAMP pourront intégrer également une information synthétique concernant les dispositifs maintenus en gestion nationale, et notamment leur impact pour le territoire breton.

> Actions par objectif

Le programme opérationnel FEAMP ayant été adopté par la Commission européenne fin 2015, aucune programmation de dossiers n'a encore été effectuée. Elle démarrera après l'été, après l'adoption des modalités précises de mise en œuvre des dispositifs, et de leurs critères de sélection par le Comité de suivi national réuni fin février sous la co-présidence de l'État, Autorité de gestion de ce programme national, et des Régions.

Compte-tenu de cette situation, l'ouverture des dispositifs pour les bénéficiaires est l'enjeu majeur du 1er semestre de l'année 2016. Une quinzaine d'entre eux seront mis en œuvre directement par la Région :

- pour ce qui concerne la *Priorité 1 - Encourager une pêche durable sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante et compétitive et fondée sur les connaissances* (17,9 M€), 6 dispositifs seront déployés à l'échelle régionale : l'aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs, l'accompagnement pour l'amélioration des conditions de santé et de sécurité, la li-

mitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et l'adaptation de la pêche à la protection des espèces, l'efficacité énergétique et l'atténuation du changement climatique, l'augmentation de la valeur ajoutée, de la qualité des produits et l'utilisation des captures non désirées, ainsi que l'accompagnement des ports de pêche, des sites de débarquement, des halles de criée et des abris.

- pour ce qui concerne la *Priorité 2 - Favoriser une aquaculture durable, sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante et compétitive et fondée sur les connaissances* (9,8 M€), la Région sera en charge de quatre dispositifs : le soutien aux investissements productifs, la promotion du capital humain et le soutien à la mise en réseau, l'augmentation du potentiel des sites aquacoles.

- pour ce qui con cerne la *Priorité 5 -Favoriser la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture* (7,6 M€), il s'agira ici d'accompagner les mesures de commercialisation (recherche de nouveaux marchés, amélioration des conditions de mise sur le marché, promotion de la qualité et de la valeur ajoutée) et de soutenir la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Pour ces dispositifs, les dossiers seront sélectionnés par un Comité partenarial, la Commission Régionale de Sélection Pêche et Aquaculture (CORSPA), qui sera installée avant l'été, puis programmés par la Commission Permanente du Conseil régional.

Les dossiers relevant de la *Priorité 4* (8,5 M€) *Améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale* s'inscrivent dans le *Développement Local mené par les Acteurs Locaux*, un dispositif similaire à l'initiative Leader pour le FEADER. En Bretagne, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été ouvert par anticipation à l'automne à l'attention des pays littoraux qui devront remettre leur candidature d'ici le mois de mai. Dans ce cadre, la sélection des dossiers sera opérée à l'échelle de chaque pays, en articulation étroite avec les autres dispositifs territorialisés mis en œuvre dans le cadre du FEDER et du FEADER.

La Région est pleinement mobilisée pour finaliser au plus vite l'ensemble du système de gestion et d'information au niveau régional, qui permettra d'accompagner ce déploiement. Le dialogue avec le partenariat mené en amont de l'adoption du programme et relancé dès le début d'année 2016 pour préparer les cadres méthodologiques nationaux pour chaque dispositif participe d'une information importante des futurs bénéficiaires pour les préparer au mieux en amont de l'ouverture des appels à projets. Source de simplification pour le bénéficiaire, la Région a également pour objectif de servir de guichet unique pour l'ensemble des mesures (hors DLAL compte-tenu de ses modalités particulières de mise en œuvre) et l'ensemble des cofinanceurs : un seul dossier, une seule demande de paiement, un seul interlocuteur pour l'intégralité de sa demande.

La réussite de cette phase de lancement sera néanmoins conditionnée par l'avancement de chantiers nationaux pilotés par l'Autorité de gestion de ce programme : système d'information, conventionnement, procédures de gestion, en particulier. Dans la continuité de son rôle pilote au niveau national pendant toute la phase de préparation et de négociation de ce Programme, la Région Bretagne restera pleinement mobilisée pendant les prochains mois pour participer à ces travaux.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 1130 « Programme FEAMP 2014-2020 » :

> de bien vouloir prendre acte de ces éléments d'information.

Le Président,

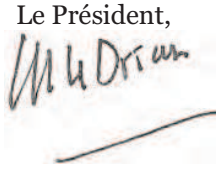

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 1140 > Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Le programme 1140 soutient l'ensemble des activités de la Région Autorité de gestion, directe ou déléguée, au service de la mise en œuvre efficace et sécurisée des programmes dont elle a la charge : accompagnement des bénéficiaires, actions d'information, de communication et d'évaluation, renforcement du partenariat avec l'ensemble des structures impliquées dans la mise en œuvre, soutien à la performance de la gestion et du contrôle. L'ensemble de ces actions doit permettre à la Région de non seulement remplir ses obligations réglementaires, mais également de faciliter et sécuriser, tant pour les bénéficiaires que pour sa propre activité, le déploiement des dispositifs.

	Projet de BP 2016
AP	- €
AE	800 000 €
Total	**800 000 €**
CPI	- €
CPF	950 000 €
Total	**950 000 €**

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

I. Assurer une gestion de qualité

I.1 Répondre aux exigences de la réglementation communautaire

I.2 Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires

II. Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens

II.1 Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs

II.2 Accompagner les bénéficiaires dans la mise en oeuvre de leurs projets

II.3 Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire

III. Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact

III.1 Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme

> Actions par objectif

I. Assurer une gestion de qualité

I.1. Répondre aux exigences de la réglementation communautaire

La gestion des fonds européens s'accompagne d'une exigence de respect de la réglementation communautaire, mesurée par plusieurs niveaux de contrôles. Ces contrôles sont répartis entre différentes autorités internes et externes, à plusieurs étapes de la vie du dossier ou au niveau du programme dans son ensemble.

Excepté pour le FEADER qui, compte-tenu de son lancement anticipé dès 2014 connaît d'ores et déjà les 1ères campagnes de contrôle, l'année 2016 sera marquée par le démarrage des plans de contrôle pour les autres fonds. Un rendu compte des principales difficultés et solutions mises en œuvre pourra donc être réalisé à compter de l'année 2017.

Pour soutenir la fiabilité de la gestion, plusieurs modalités sont mises en place, notamment un plan de formation démarré dès 2015 qui permet l'appropriation des règles et exigences par l'ensemble des entités intervenant dans la gestion. Il sera poursuivi en 2016, en lien avec le CNFPT pour une part, et en articulation avec les formations nationales proposées par les autorités de coordination des différents fonds.

Par ailleurs, la collectivité prévoit également, pour certains projets complexes ou nécessitant une expertise technique très spécifique, de se faire accompagner par des assistances à maîtrise d'ouvrage qui permettront de fiabiliser le montage et/ou l'instruction des dossiers concernés et prévenir les difficultés ultérieures. Ces AMO peuvent également être rendues obligatoires par les règlements européens pour certains sujets. Ce sera notamment le cas sur les dossiers relatifs à la rénovation énergétique de l'habitat, le déploiement d'outils d'ingénierie financière ou le projet relatif au programme Bretagne Très Haut Débit qui, compte-tenu de son montant financier, fera l'objet d'une procédure particulière avec la Commission européenne.

I.2. Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires

La mise en œuvre des programmes européens s'appuie sur le principe du partenariat, ouvert aux acteurs publics et privés du territoire. Dans ce cadre, et conformément aux exigences et recommandations de la réglementation, ont été constitués en 2015 plusieurs Comités qui permettent, tant d'un point de vue stratégique qu'opérationnel, d'associer les parties prenantes des programmes à l'avancement de la mise en œuvre.

Ces instances seront réunies très régulièrement tout au long de l'année 2016. Elles permettront d'assurer premièrement la sélection régulière des dossiers (Commission régionale de programmation européenne, Comités uniques de programmation dans les pays, Comités thématiques spécifiques du FEADER et Commission régionale de sélection Pêche et Aquaculture pour le FEAMP). Elles permettront aussi de rendre compte de l'avancement des programmes, et de recueillir l'avis des partenaires sur l'évolution des dispositifs et, le cas échéant, des orientations des programmes, notamment dans le cadre du Comité de suivi régional des fonds européens.

II. Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens

II.1. Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs

La bonne information des bénéficiaires potentiels est un des leviers important pour permettre un avancement dynamique des programmes au profit du territoire et faciliter l'accès aux fonds européens. Cet objectif de lisibilité et de simplification est un principe fort porté par la Région et plusieurs outils ont d'ores et déjà été développés par le Conseil régional pour répondre très rapidement à cet objectif.

Au cours de l'année 2016, cette action sera amplifiée, dans le cadre du Plan d'action de la stratégie de communication sur les fonds européens, adoptée par le Comité de suivi en juillet 2015. Sera notamment poursuivie la mise à disposition de guides pour les bénéficiaires en amont du dépôt de leurs dossiers (guides de demandeurs, notices d'informations,...). Ces informations sont diffusées par l'intermédiaire du site web sur les fonds européens, portail unique d'information sur l'ensemble des programmes européens intéressant le territoire breton.

Des rencontres d'informations pourront par ailleurs être organisées autant que de besoin sur les programmes, ou des dispositifs particuliers, pour dynamiser si besoin l'accès à des dispositifs en retard d'avancement.

Enfin, pour ce qui concerne le FEDER, le début de l'année 2016 sera marquée par l'ouverture d'un extranet permettant au bénéficiaire de déposer ses demandes d'aide de manière dématérialisée. Il sera raccordé au système APS (Aide Publique Simplifiée) afin de limiter la transmission des pièces justificatives.

II.2. Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leur projets

S'il est nécessaire de faciliter l'accès aux dispositifs, il est tout aussi essentiel d'assurer un accompagnement de qualité auprès des porteurs de projets, une fois leur dossier sélectionné. Il passe là aussi par la mise en place d'outils, guides et temps d'échanges. Cela participe d'une meilleure compréhension par le bénéficiaire des exigences et obligations liées à l'obtention des crédits, et par là-même facilite la mise en œuvre administrative et financière de leur projet. Cela contribue aussi à garantir l'exigence de qualité de gestion.

Confortant l'accompagnement individualisé des bénéficiaires par le gestionnaire de leur dossier, ces guides et/ou rencontres sont déployés au fur et à mesure de l'avancement des dispositifs, et complétées en fonction des difficultés rencontrées. De même, l'extranet ouvert pour le dépôt des demandes d'aides FEDER, permettra également aux bénéficiaires de déposer leurs demandes de paiement en ligne.

II.3. Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire

En tant qu'Autorité gestionnaire de crédits européens, quels que soient les fonds, la Région doit remplir des obligations réglementaires d'information sur l'action de l'Union européenne. En tant que bénéficiaire de crédits européens, chaque porteur de projet est également soumis à ces obligations.

Dans ce cadre, une charte graphique spécifique a été créée, donnant ainsi un univers de visibilité commun à l'ensemble des fonds européens ; cette charte graphique sera présente sur l'ensemble des outils d'informations et de communication réalisés pendant la période, et est mise à disposition de tous les partenaires des programmes pour généraliser sa diffusion et, par ce biais, la visibilité de l'action de l'Union européenne sur le territoire.

Par ailleurs, sur la base de la stratégie de communication sur les fonds européens, plusieurs actions seront menées en 2016 pour compléter les premiers travaux. Est notamment en cours de mise à disposition des bénéficiaires un kit de communication, leur permettant d'être informés très précisément des obligations à remplir en fonction du montant et du type de financement obtenu ; pour faciliter le respect de ces obligations, la Région fournira également aux bénéficiaires des outils soit directement utilisables (plaques, autocollants), soit personnalisables.

A ce stade de la programmation sont aussi progressivement mis à disposition des plaquettes et vidéos d'informations grand public sur les grandes orientations des programmes pour le territoire. Ces outils seront complétés au fur et à mesure de supports et campagnes d'informations sur les projets soutenus.

L'ensemble de ces travaux participent ainsi à l'effort d'information de l'action de l'Union pour la Bretagne, au plus près du citoyen.

III. Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact pour le territoire

III.1. Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme

Chaque Programme européen doit faire l'objet de la définition et du déploiement d'un Plan d'évaluation qui permet, selon les obligations réglementaires, de mesurer d'un point de vue qualitatif et quantitatif (indicateurs) les résultats atteints par la mise en œuvre des programmes et/ou fonds, et leur impact sur le développement du territoire. Ces évaluations doivent également servir à accompagner les réflexions stratégiques sur les besoins d'adaptation éventuels des programmes en cours de période.

A ce stade de l'avancement des programmes, il n'est pas prévu d'engager d'évaluation spécifique en 2016, excepté sur la stratégie de communication pour mesurer l'impact des actions menées sur la première phase qui se clôturera fin 2016.

Des évaluations ad hoc, demandées par la réglementation, pourront toutefois être nécessaires, notamment en cas de révision des Programmes (évaluation environnementale stratégique), ou en cas de mobilisation des fonds sous forme d'instruments financiers (évaluation ex-ante).

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 1140 « Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020 » :

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 800 000 € au titre de l'exercice 2016 ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 950 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

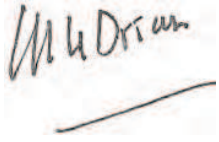

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 8000 > Subvention globale FEDER 2007-2013

Le programme 8000 sert de support à la réalisation financière des opérations cofinancées par le FEDER sur la subvention globale 2007/2013, au bénéfice des structures bretonnes. Pour cette période de programmation, sur un montant total de 301,64M€ de FEDER pour le territoire breton, la Région Bretagne a reçu délégation de gestion de 111,1M€ FEDER fléchés sur des actions relevant des axes 2 (85,5M€) et 3 (23,3M€), ainsi que 2,3M€ pour l'assistance technique. Pour la gestion de ces fonds, la Région est « organisme intermédiaire »au sens de l'article 59 du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds Européen de développement régional.

	Projet de BP 2016
AP	- €
AE	- €
Total	**- €**
CPI	4 800 000 €
CPF	2 400 000 €
Total	**7 200 000 €**

Les critères d'éligibilité des projets et les objectifs associés sont ceux du programme européen 2007-2013, la Région, en qualité d'organisme intermédiaire, devant assurer une gestion performante des fonds.

Aussi, le programme s'articule autour des quatre axes suivants :

I. **Assurer une programmation optimale du FEDER**
II. **Assurer une gestion de qualité**
III. **Limiter le déséquilibre de trésorerie recettes/dépenses**
IV. **Vérifier l'impact du programme au travers des actions**

> Actions par objectif

I. Assurer une programmation optimale du FEDER

I.1. Clôturer les projets dans le calendrier réglementaire

L'année 2016 marque l'entrée du Programme Opérationnel dans sa phase finale de clôture. La période de programmation achevée, en conformité avec les exigences réglementaires, fin 2015, le premier trimestre de l'année sera consacrée aux derniers travaux de vérification et de certification.

Ces exigences ont nécessité de porter une attention particulière au calendrier de réalisation effectif des derniers projets et de transmission des justificatifs dans des délais compatibles avec le calendrier de clôture.

I.2. Affecter les crédits aux opérations

Les travaux prospectifs sur les crédits restants à engager ont conduit courant 2015 à une modification de la maquette financière du Programme permettant ainsi d'optimiser la gestion des crédits.

A la date de clôture du processus de programmation fin 2015, l'intégralité de l'enveloppe FEDER de la subvention globale était programmée soit 108.7M€ de FEDER programmés pour 329 dossiers soit 100.23%.

Sur l'ensemble du programme, le niveau de programmation fin 2015 atteint 302M€ soit 100.23%. Ces « légères » sur programmation s'atténuent au fil des clôtures de dossiers suite à des annulations de reliquats. Cette tendance devrait se poursuivre, un atterrissage financier inférieur à la maquette initiale est probable. Pour autant, les travaux de vérification encore en cours ne permettent pas de préciser à ce stade le niveau de programmation final.

II. Assurer une gestion de qualité

II.1. Payer dans les meilleurs délais

La Région Bretagne a retenu le principe de paiement direct des bénéficiaires sur ses propres crédits, avant remboursement par la Commission européenne. Ce choix permet ainsi au bénéficiaire d'être remboursé plus rapidement des dépenses engagées pour la réalisation de leurs projets.

Sur le plan des paiements, même si l'année 2015 n'est pas soumise à la règle de dégagement d'office des crédits non consommés, l'intégralité de l'enveloppe FEDER devra être justifiée au 31 mars 2016, date de la dernière déclaration de dépenses du Programme.

A cette date, le montant total des paiements pris en compte au titre de la subvention globale atteignait 102M€ pour un objectif de 108M€. Sur l'ensemble du programme, 288 M de FEDER ont été certifiées auprès de la Commission pour un objectif de 301M€.

Les mesures de suivi en interne et auprès des bénéficiaires se sont donc intensifiées et se poursuivront au cours de l'année 2016 pour permettre l'obtention de l'ensemble de la dotation programmée pour les bénéficiaires.

II.2. Intégrer les exigences de la Commission européenne dans les procédures régionales

La région Bretagne, en tant qu'organisme intermédiaire, est garante du respect de la règlementation communautaire et nationale.

A ce titre, elle doit s'assurer que l'ensemble des procédures et documents supports de la gestion intègre ces règles. De nombreuses démarches ont été entreprises au cours de l'année 2015 et poursuivies en 2016 afin d'anticiper et de préparer la clôture du programme. L'année 2016 sera particulièrement marquée par la rédaction du rapport final d'exécution faisant état du bilan qualitatif et quantitatif du programme sur l'ensemble de la période.

Au cours de l'année 2015, 19 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle, ces contrôles n'ont pas soulevé de difficultés. Les derniers contrôles au titre du programme 2007/2013 devraient se clore fin 2016.

III. Limiter le déséquilibre de trésorerie

En tant qu'organisme intermédiaire, la Région est responsable de la vérification des dépenses présentées par les bénéficiaires, avant transmission à l'autorité de certification (Direction Régionale des Finances Publiques) qui sollicite le versement des fonds auprès de la Commission européenne à échéance régulière.

Pour l'année 2016, la dernière déclaration de dépenses au 31 mars permettra d'obtenir le versement maximum de crédits communautaires autorisé, soit 95%. Les 5% restants seront versés après l'analyse du rapport de clôture par la Commission européenne, remis en novembre 2016

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 8000 « Subvention globale FEDER 2007-2013 » :

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 4 800 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 2 400 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

Autres dépenses

Budget primitif pour 2016

Session de mars 2016

SOMMAIRE

9000 Patrimoine et logistique

9002 Développer le système d’information en appui des politiques régionales

9003 Fonds d'intervention régional

9010 Equipement des groupes d'élus

9011 Développement des conditions de travail et des compétences

9012 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

9020 Ressources et expertises

9021 Service de la dette

9023 Mouvements financiers divers

Programme 9000 > Patrimoine et logistique

	Projet de BP 2016
AP	1 700 000 €
AE	6 000 000 €
Total	**7 700 000 €**
CPI	2 000 000 €
CPF	8 804 000 €
Total	**10 804 000 €**

Ce programme est destiné à permettre aux membres des assemblées et aux agents de disposer des moyens immobiliers, mobiliers, de transport et, plus globalement, des moyens généraux nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et à l'accomplissement de ses missions. Les interventions sur le bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services sont effectuées en se conformant aux objectifs de la collectivité "responsable" visant tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques et l'impact environnemental. De même, les choix de la commande publique doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Malgré une modification sensible du périmètre d'intervention de la collectivité depuis plusieurs années, l'objectif est de maîtriser l'évolution du niveau de ces dépenses.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. **Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel**

II. **Apporter les moyens de fonctionnement courant**

III. **Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental**

IV. **Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région**

> Actions par objectif

I. Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel.

Avec cet objectif, il convient d'être en mesure de fournir tous les moyens de fonctionnement attachés aux locaux occupés par les services de la collectivité, en dehors des lycées. A noter que l'évolution de ce patrimoine a été sensible ces dernières années suite aux transferts successifs des services de l'État. Il se situe désormais à environ 64 000 m².

I.1. Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation plus respectueux de l'environnement

Dans cette action sont regroupés les dépenses de travaux et de contrats d'entretien ou de maintenance des locaux ainsi que l'achat des fournitures et petits équipements pour les travaux en régie.

Au titre de l'année 2016, la Région finalisera la mise au norme de ses ascenseurs en intervenant sur les sites de Bon Pasteur et des Voies Navigables quai Saint Martin à Rennes et sur les bâtiments du site de Kerampuilh à Carhaix.

Sur le site de Patton, une intervention d'importance sera réalisée sur les armoires électriques du groupe électrogène eu égard à l'entretien du bâtiment. Une étude et des travaux seront par ailleurs lancés pour l'ouverture d'un accès piétonnier le long de l'avenue des Monts d'Arrée.

Suite à un important sinistre sur le site du CESER rue Guillaudot en 2015, les travaux de rénovation seront réalisés. Il seront toutefois compensés en très grande partie par l'assurance de la collectivité.

La rénovation du parking de l'antenne portuaire de Saint Malo sera réalisée en 2016 et des crédits seront mobilisés pour finaliser les études relatives à la rénovation du site de Kerampuilh, lequel est destiné à accueillir l'Office public de la langue bretonne.

Enfin, la collectivité maintiendra l'affectation en investissement de montants spécifiques destinés à des travaux pour poursuivre la mise aux normes d'accessibilité des locaux à tous les types de handicaps et en particulier pour les locaux classés en ERP (établissements recevant du public) dans les conditions prévues par l'ordonnance du 26 septembre 2014 et conformément à l'agenda d'accessibilité programmée déposé par la collectivité fin 2015.

I.2. Assurer les charges de fonctionnement des bâtiments par une exploitation durable

Dans ces charges sont inclus les loyers, les dépenses de fluides, le gardiennage, et les primes d'assurance en « dommages aux biens ». La diminution des coûts énergétiques et le recours aux énergies renouvelables sont les objectif poursuivis afin de contenir l'évolution conjoncturelle des charges et limiter notre impact environnemental. Conformément aux obligations réglementaires, une première étape a été franchie en 2014 avec la souscription d'un marché de fourniture de gaz engendrant une économie moyenne de 20%, suivie en 2015 par l'ouverture du marché de l'électricité. Sur ce dernier, la collectivité a fait le choix de retenir la solution proposée par la société ENGIE en 100 % énergie renouvelable (garantie d'origine) avec une économie de l'ordre de 10% par rapport au niveau de dépense actuel dans le cadre d'un groupement d'achat mis en place par le syndicat départemental de l'énergie des Côtes d'Armor.

Quelle que soit la destination du patrimoine concerné, l'ensemble des taxes foncières dont la collectivité est redevable est inscrit sur ce programme.

Dans la perspective des transferts de compétence à venir, une réflexion sera engagée sur les implantations territoriales des services de la Région.

II. Apporter les moyens de fonctionnement courant.

L'ensemble des dépenses de logistique nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité concourt à la réalisation de cet objectif. L'optimisation des conditions d'achat à la fois sous l'angle économique, social et environnemental est systématiquement recherchée (qualité des matériaux, meilleur rapport coût/qualité, ...).

II.1. Optimiser l'achat de fournitures de bureaux « durables »

Avec une dotation financière annuelle par agent des services établie à 28 € en 2015, la couverture des besoins de papeterie et de petits matériels de bureau est effectuée en responsabilisant chaque service sur sa consommation, tant en quantité qu'en qualité. L'accent est mis sur l'origine et la composition des produits au vu de leur impact environnemental, l'objectif étant de favoriser la part des achats durables et/ou renouvelables. Avec 96 % de papier recyclé et 36,5 % de fournitures de bureau « vertes », la collectivité maintient ses objectifs d'achats durables.

II.2. Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins

Cette action rassemble les dépenses de location ou d'achat de « gros » matériels, équipements et mobiliers. Le budget est majoritairement consacré au renouvellement d'équipements anciens et plus ponctuellement à l'équipement de nouveaux sites. Parmi les postes d'importance, on notera la location et l'entretien des copieurs.

L'année 2016 sera marquée par une opération de sonorisation de la salle de réunion au RDC du site de Bon Pasteur.

II.3. Garantir la collectivité contre les risques de son action

Des contrats d'assurances sont souscrits à la fois pour les couvertures obligatoires (responsabilité civile) ou nécessaires (bris de machine informatique) au fonctionnement des services. L'assurance du parc des véhicules est imputée sur l'action III.1 " Mettre à disposition un parc roulant plus économe en CO_2 "

Outre les primes des contrats d'assurance, il convient également de prendre en charge, dans ce cadre, les dépenses relevant des réparations de préjudices non couverts dans les contrats, en raison de l'application des règles de franchises.

II.4. Prendre en charge les autres dépenses de logistique

Les autres charges comprennent des dépenses non spécifiques et à caractère transversal telles que des cotisations diverses, des frais d'annonces, etc.

II.5. Permettre la restauration du personnel

La collectivité assure un service de restauration collective et apporte une participation au financement des repas pris par les élus et agents sur les sites disposant de restauration collective (restaurants de Patton, de Beauregard et de Beaulieu à compter de mars 2016).

III. Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental.

III.1. Mettre à disposition un parc roulant plus économe en CO_2

Les transferts de compétences ont entraîné une augmentation importante du parc automobile de la Région qu'il convient d'entretenir. Le parc roulant, principalement destiné aux équipes territorialisées, compte aujourd'hui 327 véhicules légers ou véhicules utilitaires dont 8 véhicules électriques et un véhicule hybride ainsi que 91 vélos électriques ou scooters.

Les moyens sont désormais mobilisés pour réaliser le renouvellement progressif des véhicules et pour permettre la montée en charge des équipes de maintenance informatique mises en place sur les lycées bretons.

Afin de diminuer notre impact environnemental, la politique d'achat des véhicules continue à s'attacher à diminuer le taux moyen de CO^2 émis en diminuant la puissance des véhicules renouvelés, ou en développant le parc de véhicules utilisant des énergies alternatives.

III.2. Organiser les déplacements en transports collectifs

Il s'agit principalement de permettre les déplacements avec les transports collectifs comme moyens complémentaires et/ou alternatifs aux déplacements en véhicules. Concernant les voyages en train, les déplacements en 2ème classe sont la règle pour l'ensemble des prises en charge de déplacements des agents et sont privilégiés pour l'ensemble des autres prises en charge. Aux dépenses de transport proprement dites, il convient d'y inclure les dépenses d'hôtels et les frais d'agence de voyage dont le marché sera renouvelé à l'été 2016. L'ensemble de ces dépenses est stable.

IV. Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région.

IV.1. Répondre aux besoins d'organisation de réceptions

Les invitations de partenaires font partie intégrante des actions de la Région et les dépenses correspondantes sont prises en charge par la collectivité. Un effort particulier est effectué pour privilégier les produits issus de la production biologique et des filières courtes ou du travail des lycées professionnels du secteur hôtelier ou agronomique. Un effort est demandé à chacun pour que ces dépenses, en constante réduction depuis deux exercices, continuent à diminuer. Une grande partie de ces dépenses est liée aux réunions institutionnelles du CESER et de l'assemblée.

IV.2. Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier

Les dépenses d'impression et d'acquisition des équipements professionnels de l'imprimerie de la collectivité sont imputées à cette action ainsi que les frais d'affranchissement. L'objectif est de limiter les coûts par une meilleure appréciation des quantités nécessaires aux actions de communication et diminuer ainsi la consommation de papier. En outre, la dématérialisation des échanges en constante progression confirme la tendance à la décroissance de la consommation de papier.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 9000 « Patrimoine et logistique » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 1 700 000 € au titre de l'exercice 2016 sur le chapitre 900 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 6 000 000 € au titre de l'exercice 2016 sur le chapitre 930 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 2 000 000 € sur le chapitre 900 ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 8 804 000 € sur le chapitre 930.

Le Président,

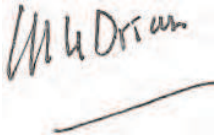

Jean-Yves LE DRIAN

Programme n°9002 > Développer le système d'information en appui des politiques régionales

	Projet de BP 2016
AP	2 000 000 €
AE	2 585 000 €
Total	**4 585 000 €**
CPI	1 780 000 €
CPF	2 400 000 €
Total	**4 180 000 €**

Ce programme, consacré à l'évolution du système d'information de l'administration régionale, détermine le niveau d'appui que le système d'information apporte à la mise en œuvre des politiques régionales.

Par ailleurs le système d'information régionale doit être exemplaire dans ses pratiques numériques, les services rendus aux citoyens et à nos partenaires évoluant vers plus de traçabilité.

Le système d'information est également un outil facilitateur à disposition des directions pour optimiser leur fonctionnement permettant ainsi de fluidifier les processus de gestion interne afin de pouvoir les rendre rapidement adaptables aux évolutions des politiques publiques.

Le système d'information s'appuie également sur une organisation et des processus métiers certifiés Iso 9001 depuis 2003 et renouvelés en 2015 par la Llyods permettant plus de souplesse et une réactivité accrue dans la mise en œuvre des projets de la collectivité.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux

- I.1 Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques
- I.2 Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région

II. Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs

- II.1 Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré
- II.2 Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs

III. Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales

- III.1 Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales
- III.2 Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information

> Actions par objectif

I. Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux

I.1. Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques

Cette action consiste à adapter de manière permanente l'architecture matérielle informatique et téléphonique. Les renouvellements se font de manière récurrente (par exemple : renouvellement par cinquième pour les PC) sur le parc informatique mis à disposition des agents dans le cadre de la stratégie d'équipement en place au sein de l'administration et actualisée annuellement.

Il conviendra en 2016 de renforcer à nouveau l'infrastructure de stockage ainsi que les capacités de calcul du système d'information régional. Par ailleurs la contractualisation avec la société TDF pour la location de m² dans leur nouvelle « salle blanche » permet d'envisager, courant 2016, d'y migrer la salle de production informatique actuellement sur le site de Patton.

Enfin les conditions d'exercice de la décentralisation des fonds européens vers la Région nécessiteront encore un investissement important pour s'adapter aux derniers ajustements des processus retenus vis à vis des exigences de la commission européenne.

I.2. Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région

La migration du logiciel de gestion des horaires qui ne bénéficie plus d'évolutions sera menée en 2016 pour une mise en production attendue au 01/01/2017.

L'ajustement du parc logiciel aujourd'hui composé d'une centaine de produits différents pèsera, comme chaque année, fortement sur le budget pour répondre aux besoins des services (Oracle, Adobe Acrobat, Adobe Photoshop, Autocad, ...). C'est ainsi qu'il convient d'envisager la mise à niveau de la suite bureautique à disposition des agents pour répondre à une interopérabilité accrue avec nos partenaires.

II. Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs

II.1. Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré

Cette action globalise toutes les dépenses de télécommunication à la fois en téléphonie fixe mais aussi mobile ainsi que les raccordements internet de l'ensemble des sites régionaux.

Le raccordement du nouveau site régional de Beaulieu associé à la migration de la salle machines vers le site TDF devra inclure une réorganisation des accès internet pour une sécurité accrue.

II.2. Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs

Il s'agit par cette action de maintenir à niveau le système d'information au travers des contrats de maintenance obligatoires sur nos matériels et logiciels. Nous assistons dans l'écosystème informatique au renchérissement systématique des coûts de maintenance désormais positionnés à 20% annuel du coût d'acquisition.

Cette action permet également de fournir les consommables et petits matériels utiles au fonctionnement de l'institution régionale.

Dans la recherche d'optimisation des coûts d'impression, mais également la prise en compte du développement durable, la rationalisation du parc d'impression menée depuis 2013 a permis une stabilisation sur ce secteur. C'est ainsi qu'il n'y aura, à terme, plus de cumul photocopieur et imprimante multi fonctions.

III. Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales

III.1. Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales

L'adaptation du système d'information aux évolutions des politiques régionales est la première priorité inscrite au schéma directeur technologique informatique pour les années 2015/2018. Cette action permet de maintenir notre capacité d'intervention afin de permettre aux directions opérationnelles et fonctionnelles de réaliser les projets d'informatisation validés par la collectivité.

Elle permet également le recours à des assistances externes pour renforcer ponctuellement les équipes sur les métiers du développement d'applications informatiques, de l'assistance informatique et des démarches d'accompagnement au profit des maîtrises d'ouvrages internes.

En 2016, le système d'information verra, comme les années précédentes, la mise en œuvre des projets d'évolution à l'initiative des directions en charges des politiques publiques ou de la direction générale pour les grands processus métiers.

Enfin le déploiement de la maintenance informatique dans les lycées permettra de prendre en charge 15 établissements par an. Ce projet sollicitera fortement les ressources informatiques de la Région.

III.2. Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information

L'ouverture de notre système d'information devrait permettre d'intégrer les échanges de données en tant qu'autorité de gestion avec le logiciel de gestion des fonds européens (Synergie) en finalisation de développement par l'État.

Toutefois il conviendra de maintenir une sécurité informatique optimale avec le renforcement des conditions d'accès sur notre réseau et de poursuivre notre alignement sur les recommandations émises par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Les enjeux du développement durable sont intégrés de manière pérenne dans la façon de réaliser les projets informatiques eux-mêmes (« Green IT » ou informatique verte). La migration de notre salle de production vers le site TDF permettra de retrouver une sécurité optimale dans la disponibilité de notre système d'information.

Enfin nos matériels réformés sont remis à l'association Défis (réseau « ordi solidaire ») qui travaille sur la réduction de la fracture numérique (@inclusion) dans le cadre d'un conventionnement conclu en 2014 en cohérence avec la mission 1.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 9002 « Développer le système d'information en appui des politiques régionales » :

- > d'ouvrir une autorisation de programme d'investissement de 2 000 000 € au titre de l'exercice 2016 sur le chapitre 900 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de fonctionnement de 2 585 000 € au titre de l'exercice 2016 sur le chapitre 930 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 1 780 000 € sur le chapitre 900 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 2 400 000 € sur le chapitre 930.

Le Président,

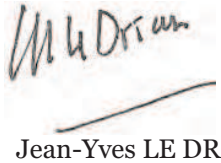

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 9003 > Fonds d'intervention régional

Le Fonds d'intervention régional (F.I.R.) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

	Projet de BP 2016
AP	300 000 €
AE	980 000 €
Total	**1 280 000 €**
CPI	300 000 €
CPF	980 000 €
Total	**1 280 000 €**

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution particulière à certains projets, principalement portés par de petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire.

L'existence du FIR répond ainsi à la préoccupation du Conseil régional de veiller à pouvoir manifester son soutien ponctuel à des projets dont l'ampleur n'est pas toujours régionale, mais qui participent au maillage du territoire par des initiatives locales, génératrice de lien social.

Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsque aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. **Soutien à l'organisation de colloques, congrès**
II. **Intervention d'urgence lors de catastrophes**
III. **Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations**
IV. **Accompagnement social à la formation**
V. **Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement**

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 9003 « Fonds d'intervention régional »

> d'ouvrir une autorisation de programme de 300 000 € au titre de l'exercice 2016 sur le chapitre 900 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 980 000 € au titre de l'exercice 2016 sur le chapitre 930 ;

> d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 300 000 € sur le chapitre 900 ;

> d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 980 000 € sur le chapitre 930.

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 9010 > Equipement des groupes d'élus

L'objectif de ce programme consiste à affecter, aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

Par délibération en date du 8 janvier 2016, le Conseil régional a décidé de participer aux dépenses d'investissement des groupes d'élus. La participation régionale prévisionnelle pour la durée du mandat s'élève à 83 000€.

	Projet de BP 2016
AP	83 000 €
AE	- €
Total	**83 000 €**
CPI	13 800 €
CPF	- €
Total	**13 800 €**

Le programme s'articule autour de l'objectif suivant :

I. **Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus**

> Actions par objectif

I. Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élu

Pour la nouvelle mandature à venir de 2016-2021 afin que les nouveaux groupes d'élus puissent disposer de mobiliers et matériels informatiques, il est proposé l'inscription des crédits d'investissement nécessaires.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 9010 « Equipement des groupes d'élus » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 83 000 € au titre des exercices 2016 à 2021 sur le chapitre 900 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 13 800 € sur le chapitre 900.

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 9011 > Développement des conditions de travail et des compétences

	Projet de BP 2016
AP	165 000 €
AE	6 790 700 €
Total	**6 955 700 €**
CPI	165 000 €
CPF	6 716 000 €
Total	**6 881 000 €**

Au sein de la collectivité, ce sont près de 4000 agents qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions support.

Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité afin de développer leurs compétences et garantir ainsi une action publique efficace.

L'année 2016 verra se déployer le plan d'action d'amélioration des conditions de travail avec une vingtaine d'actions prioritaires identifiées pendant la démarche. Ces actions seront construites à travers des groupes de travail associant agents et représentants du personnel. Elles seront déclinées sur les 3 années à venir pour permettre de répondre aux enjeux autour des thématiques de l'activité, de l'institution, du management, de la professionnalisation, des parcours, de la régulation ou encore de la reconnaissance. Ces actions viendront compléter les dispositifs mis en place ces dernières années pour concourir à l'amélioration des conditions de travail avec, entre autres, le recrutement d'un ergonome et d'une chargée de médiation interne ainsi que la mise en place d'un réseau et de référents encadrement.

La Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences demeure un axe structurant pour la collectivité avec la poursuite des efforts en matière de recrutement d'apprentis et d'emplois d'avenir, la priorité donnée à la mobilité interne sur les procédures de recrutement ou encore une analyse des différents besoins affinée grâce aux outils mis en place (répertoire des métiers, tableaux de bord, etc.).

La politique de formation doit accompagner les agents dans leurs parcours professionnels, former les encadrants, adapter l'offre aux évolutions de compétences et valoriser les acquis. Les axes du plan de formation s'adapteront aux différentes priorités identifiées dans le cadre des principaux projets de la collectivité (maintenance informatique, etc.).

Les conditions de travail demeurent une préoccupation majeure, et outre le plan d'actions d'amélioration qui doit se déployer, la collectivité continue de veiller à proposer des équipements de protection individuelle adaptés aux différents métiers.

Le dialogue social restera permanent à travers les différentes instances, lors des réunions techniques et institutionnelles, et notamment avec l'Agenda Social. Il permettra d'investir l'ensemble des sujets des ressources humaines, en matière de recrutement et mobilité, de formation, de conditions de travail, de gestion des carrières et des rémunérations.

Les deux assemblées (Conseil Régional et CESER) bénéficient des moyens de fonctionnement nécessaires pour l'exercice de leurs responsabilités.

Les moyens prévus dans ce programme doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés dans un souci de maîtrise des dépenses publiques et avec une vision responsable des missions d'employeur que la Région porte.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. **Assurer le pilotage et la diffusion des politiques ressources humaines**

II. **Satisfaire les besoins en compétence dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières**

III. **Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité**

IV. **Optimiser les conditions et l'environnement de travail**

V. **Assurer le bon fonctionnement des assemblées**

I. Assurer le pilotage et la diffusion des politiques de ressources humaines

I.1. Pilotage de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences s'appuie désormais sur un répertoire des métiers tant pour les services que pour les EPLE ainsi que la confirmation des entretiens professionnels. Ces deux éléments structurants permettent notamment de continuer la mise à jour de l'ensemble des fiches de poste ou encore de mieux identifier les problématiques de mobilité ou de trajectoires professionnelles.

Par ailleurs, le système de cotation et de fléchage des postes a été revu et ajusté. Il a permis de définir des postes passerelles et des postes tremplins pour lesquels, à travers la formation et la signature de conventions spécifiques, la collectivité assurera un accompagnement particulier auprès des agents positionnés sur ces postes.

Les évolutions de l'organisation et des différents mouvements au sein de la collectivité revêtent une attention toute particulière avec la poursuite du travail du Comité Postes et Métiers qui examine l'ensemble des demandes des services et effectue une analyse des besoins avant chaque publication de poste pour y apporter la réponse la plus appropriée en matière de profils et compétences attribuées.

Ces travaux sont enrichis par le développement de tableaux de bord ressources humaines qui ont pour vocation de donner une vision prospective sur des thématiques constitutives de la GPEC : absentéisme, départs en retraite, etc.

I.2. Pilotage des dispositifs de responsabilité sociale de l'employeur

La Politique de responsabilité sociale de l'employeur s'articule autour des volets handicap, égalité professionnelle et lutte contre les discriminations. Ces différents volets vont continuer à être appliqués pour permettre le recrutement, le maintien dans l'emploi et l'accompagnement de travailleurs handicapés à travers un dispositif d'aides, d'adaptations, d'actions de communication et de sensibilisation. Ils vont aussi être complétés par la mise en place d'actions en faveur de de l'égalité dans un souci de valorisation des dispositifs existants et de réflexions communes aux thématiques de responsabilité sociale, notamment autour de la notion d'accessibilité avec la mise en place d'un groupe de travail. La Commission Label Égalité poursuivra également son action.

Le déploiement d'un plan d'ergonomie va proposer des actions concrètes à destination des agents et des équipes de travail afin de permettre de prévenir un certain nombre de risques inhérents aux différents métiers. Des actions ressources humaines (formations, etc.) seront menées pour compléter la mise en place et le déploiement d'éléments matériels.

I.3. Organisation du dialogue social

Le dialogue social s'appuie sur les différentes instances que sont le Comité Technique, les Commissions Administratives Paritaires ou encore le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail. La réunion de chacune de ces instances fait l'objet en amont d'échanges et de présentation des différents dossiers lors de réunions techniques. Par ailleurs, le calendrier de travail est rythmé par un « agenda social » qui permet d'aborder des sujets complémentaires aux dossiers évoqués en instances et qui va s'enrichir de nouvelles thématiques. Ainsi, en 2016, parmi les sujets ouverts à la réflexion, les dispositifs de sélection des contractuels seront plus particulièrement examinés ainsi que la politique d'action sociale.

I.4. Développement de la communication interne

Le Plan de Communication Interne, initié en 2015, se poursuit pleinement avec la reconduction d'actions initiées en 2015, la mise en place de nouveaux dispositifs (rencontres DGS/agents, etc.) ou l'évolution d'actions existantes (réunions d'accueil des nouveaux arrivants, rencontres départementales). Ces différentes actions sont organisées tout au long de l'année et s'adressent à l'ensemble des agents.

Le portail interne Kelenn va connaître en 2016 une évolution majeure avec un changement de version qui permet une nouvelle ergonomie, une consolidation de la plate forme technique, de nouvelles fonctionnalités, et une utilisation en mobilité.

Le magazine interne Panoramiques, les différentes manifestations sur le territoire contribuent également à accompagner les agents dans leur vie professionnelle et les projets de l'administration, à renforcer le sentiment d'appartenance et créer une culture commune et renforcer l'appropriation de l'action publique régionale.

I.5. Développement du système d'information des ressources humaines

Les moyens consacrés au système d'information des ressources humaines seront prioritairement mobilisés autour d'une évolution du logiciel de gestion du temps de travail. Ce projet structurant pour l'ensemble de l'année doit permettre un déploiement d'une nouvelle solution en début d'année prochaine. Par ailleurs, des réflexions sont en cours sur les outils de gestion des candidatures, des entretiens professionnels, du suivi médical ou encore de l'action sociale. La finalisation d'un schéma structurant pour le Système d'Information des Ressources Humaines à moyen et long terme permettra de consolider un système déjà robuste et qui contribue à sécuriser les différents processus de gestion.

II. Satisfaire les besoins en compétence dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières

II.1. Suivi et gestion de la paie et des carrières

Les modalités définies ces dernières années continuent à s'appliquer et le système de cotation et de fléchage et les entretiens professionnels constituent le socle sur lequel s'appuient les dispositifs de gestion des carrières et de la rémunération. Le système a évolué et connu des adaptations, il permet de donner de la lisibilité sur les possibilités de déroulement de carrière en fonction des postes occupés.

En 2016, les premières mesures du protocole PPCR (Parcours professionnel, carrières et rémunération) seront mises en place après la parution de décrets d'application et impacteront la Catégorie B. Pour les catégories A et C, le calendrier prévoit pour le moment des effets à partir de 2017.

II.2. Gestion de l'activité des agents

La collectivité continue la prise en charge des frais de déplacement et de mission et veille au respect de la réglementation en la matière. Elle gère dorénavant en direct la prise en charge des soins et autres frais afférents aux accidents de service et maladies professionnelles.

II.3. Organisation de la mobilité et du recrutement

Dans son souci de juste affectation des compétences en fonction des besoins exprimés, la Région continue de veiller à considérer la mobilité interne comme une préoccupation majeure. C'est un axe fort de la politique de ressources humaines tant dans les services que les EPLE. Ainsi, tous les postes vacants sont publiés prioritairement en interne. Les différentes campagnes de mobilité permettent d'identifier les compétences par spécialité et d'affecter les ressources les plus adaptées au regard des différentes fiches de poste. Cette priorité n'écarte pas pour autant les recrutements externes qui peuvent également compléter les compétences existantes et permettre des passerelles entre fonctions publiques.

Afin de permettre aux agents contractuels de se positionner sur des postes vacants, la Région poursuit l'organisation de campagnes de sélection spécifiques dites de « déprécarisation » avec, en 2016, l'organisation d'une campagne dans les lycées.

Le recrutement d'apprentis et d'emplois d'avenir se poursuit et les tuteurs et maîtres d'apprentissage sont accompagnés par les services de la DRH à travers des formations et des entretiens bilans. Les jeunes apprentis et emplois d'avenir sont également accompagnés dans leurs projets par des formations, notamment dans la préparation des concours. Ces jeunes peuvent aussi se positionner sur certains postes ouverts au recrutement afin d'intégrer la fonction publique territoriale.

II.4. Organisation des remplacements et des renforts

Afin de garantir un niveau de service adapté, l'affectation de ressources temporaires se poursuit avec une vigilance accrue dans un contexte budgétaire contraint.

En cas d'absence prolongée, de poste vacant ou pour faire face à besoin de renfort, la collectivité peut affecter du personnel temporaire. Elle veille toutefois à la pertinence de la demande à travers une analyse des besoins pour réguler et maîtriser les dépenses afférentes tant dans les services que dans les lycées.

Au niveau des voies navigables, le projet de service des voies navigables doit permettre de poursuivre le travail d'ajustement des besoins en fonction de l'accompagnement des bateaux et ainsi maîtriser le recours aux vacataires tout en continuant la professionnalisation des équipes titulaires.

II.5. Gestion du reclassement

La Région reste vigilante sur les thématiques de reclassement et d'accompagnement individuel à travers des dispositifs et structures désormais consolidés (Commission de Réadaptation Professionnelle, Service de Médecine, etc.) et des compétences spécifiques d'accompagnement (Conseil en mobilité, Ergonomie, etc.) . La mise en place de ces différentes compétences et de cellules d'accompagnement doit contribuer à anticiper et prévenir les situations pour proposer des aménagements de poste lorsque cela est possible ou encore d'enrichir la réflexion sur l'organisation du travail au sein des équipes en posant la réflexion autour des thématiques suivantes : rotation, polyvalence, professionnalisation.

III. Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité

III.1. Définition de la politique de formation

La politique de formation ambitieuse se poursuit en 2016 avec la consolidation de l'offre consacrée aux fonds européens, la réflexion autour des thématiques de l'encadrement et du management dans le cadre du Plan d'amélioration des conditions de travail ou encore la poursuite de l'accompagnement individuel et la préparation des concours. Dans le cadre de la refonte du système de cotation fléchage, l'offre de formation va aussi s'adapter aux différents besoins, notamment dans le cadre de l'accompagnement des agents positionnés sur les postes passerelles et tremplins.

Pour les lycées, l'accent sera mis sur la compétence maintenance informatique . Les formations autour de la gestion différenciée des espaces verts vont également se développer. Par ailleurs, des modules d'accompagnement au déploiement des chariots ergonomiques (agents de service général) vont également être proposés. Ces différents dispositifs vont s'inscrire en complément de l'offre existante autour des métiers.

L'offre de formation à destination des élus sera également adaptée aux différentes priorités identifiées dans le cadre de la nouvelle mandature.

L'accompagnement des jeunes apprentis et emplois d'avenir se poursuit avec le travail de préparation et des modules de remise à niveau pour permettre aux jeunes qui le souhaitent de passer les concours de la fonction publique territoriale notamment. Les tuteurs et maîtres d'apprentissage peuvent aussi être accompagnés à travers divers modules proposés.

La réflexion autour de l'accompagnement de projets individuels se poursuit et l'accent est mis sur la valorisation d'acquis et d'expériences.

III.2. Mise en œuvre des dispositifs de formation

Pour déployer son offre de formation, la Région s'appuie sur des ressources internes, sur la méthodologie et le savoir faire du CNFPT mais également sur l'expertise d'organismes spécialisés avec un certain nombre de thématiques qui font l'objet de consultations spécifiques dans le cadre de marchés.

IV. Optimiser les conditions et l'environnement de travail

Le Plan d'action d'amélioration des conditions de travail va être déployé autour de 20 actions prioritaires sur 3 ans. En complément de ces actions, la Région poursuit sa réflexion sur l'évolution des dispositifs d'action sociale, continue d'assurer un suivi sanitaire et social et contribue à la définition et la mise en œuvre de dispositifs d'hygiène et de sécurité.

IV.1. Définition et mise en œuvre des dispositifs d'action sociale

Les grands axes de la politique d'action sociale définis depuis plusieurs années maintenant sont maintenus. La réflexion entamée depuis le bilan réalisé fin 2014 se poursuit quant aux possibilités d'évolution des dispositifs et dans un périmètre global constant, les différentes enveloppes consacrées à ces dispositifs pourront être ajustées en fonction des choix qui seront fait suite aux échanges avec les partenaires sociaux. Les échanges initiés en 2015 vont se poursuivre dans le cadre de la nouvelle mandature pour permettre d'adapter la politique d'action sociale.

IV.2. Suivi sanitaire et social des agents

La médecine professionnelle et préventive et les assistantes sociales contribuent à accompagner individuellement les agents qui ont besoin d'une prise en charge plus appuyée dans le cas des situations les plus complexes. Leurs actions permettent de proposer des solutions et de renforcer le niveau d'information sur les dispositifs existants.

Les différentes campagnes de sensibilisation et de prévention sont maintenues, les actions en matière d'ergonomie à travers le plan déployé doivent également permettre de contribuer à diminuer les risques et éventuels dysfonctionnements constatés.

IV.3. Définition et mise en œuvre des dispositifs d'hygiène et de sécurité

Le plan d'actions, élaboré en concertation avec les agents et les organisations syndicales a permis en 2015 de prioriser les actions à conduire pour les années à venir. Ces actions vont maintenant être déclinées selon une méthodologie équivalente dans un souci constant d'association pour permettre à tous les agents de bénéficier de dispositifs adaptés à leurs problématiques, tant dans les services que dans les lycées. Ainsi, des actions vont notamment être menées autour des « espaces agents », des matériels utilisés en complément des actions déjà initiées par la cellule Santé au Travail Ergonomie et Prévention (STEP).

Les travaux autour de l'analyse des risques se poursuivent en lien avec les différents établissements et dans une logique d'adaptation aux problématiques par métiers. Ils doivent permettre d'apporter des réponses matérielles mais également de méthode et d'organisation aux différentes thématiques qui entourent la vie professionnelle de l'agent dans ces champs.

V. Assurer le bon fonctionnement des assemblées

V.1. Assurer la formation et les déplacements des élus du conseil régional

Les crédits affectés à cette action permettent d'assurer la formation des élus du Conseil Régional et les déplacements nécessaires à l'exercice de leur mandat. Avec la nouvelle mandature, l'offre de formation est adaptée à des modules autour de l'environnement des collectivités territoriales et aux différentes thématiques portées par les politiques publiques mises en œuvre.

V.2. Assurer la formation et les déplacements des conseillers du CESER

Les crédits affectés à cette action permettent d'assurer la formation des membres du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional et les déplacements nécessaires à l'exercice de leur mandat.

V.3. Contribuer à l'activité des groupes politiques

Chaque groupe politique représenté à l'assemblée délibérante se voit attribuer, conformément à la délibération adoptée en début de mandat, des crédits leur permettant d'assurer des missions d'accompagnement des élus.

Ces crédits sont utilisés pour la formation des collaborateurs de groupes, leurs déplacements, ou l'achat de petit matériel, l'acquisition de moyens de fonctionnement ou encore des abonnements notamment.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 9011 « Développement des conditions de travail et des compétences » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 165 000 € au titre de l'exercice 2016 sur le chapitre 900 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 6 790 700 € au titre de l'exercice 2016, répartie comme suit :

- 6 246 500 € sur le chapitre 930
- 260 000 € sur le chapitre 932
- 33 000 € sur le chapitre 933
- 54 500 € sur le chapitre 938
- 196 700 € sur le chapitre 944.

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 165 000 € sur le chapitre 900 ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 6 716 000 €, réparti comme suit :

- 6 164 291,21 € sur le chapitre 930
- 260 000 € sur le chapitre 932
- 33 000 € sur le chapitre 933
- 54 500 € sur le chapitre 938
- 204 208, 79 € sur le chapitre 944.

Le Président,

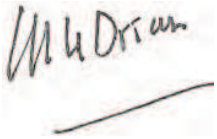

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 9012 > Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

	Projet de BP 2016
AP	- €
AE	- €
Total	**- €**
CPI	- €
CPF	155 734 500 €
Total	**155 734 500 €**

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour près de 4000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil Régional et des 119 conseillers du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses (car soumises à cotisation) ; leur finalité et cohérence étant définies au programme 9011, en lien avec les autres prestations sociales.

L'objectif de pilotage et de maîtrise de la masse salariale est réaffirmé et apparaît comme une priorité afin de s'inscrire pleinement dans la trajectoire budgétaire de la collectivité.

Cette maîtrise est toutefois contrainte avec d'une part l'augmentation au 1er janvier des taux de cotisation retraites, l'augmentation mécanique des salaires (Glissement Vieillesse Technicité) et d'autre part les premières mesures de mise en œuvre de l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Ces dernières seront précisées par décret mais leurs effets pourront démarrer à compter du 1er janvier 2016, par exemple avec la conversion de régime indemnitaire en points d'indice majoré du traitement des fonctionnaires de Catégorie B. Les mesures de revalorisation du SMIC ne concernent quant à elles uniquement les emplois d'avenir et apprentis.

Pour la variation des cotisations, l'impact est estimé à près de 170 000 euros pour la collectivité. Une attention particulière sera portée aux situations de détachement d'agents de l'État dans la mesure où la part de la contribution employeur due par la collectivité demeure plus élevée pour un fonctionnaire d'État que pour un fonctionnaire territorial.

En ce qui concerne l'impact des premières mesures du PPCR pour la catégorie B, le coût de la mise en œuvre est estimé à près de 55 000 euros

S'agissant des variations d'effectifs, l'année 2016 doit voir aboutir un certain nombre de recrutements initiés en 2015 et des postes être pourvus, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du projet de service des voies navigables. Cette nouvelle année sera également une première année pleine suite aux différents transferts dans le cadre de la prise en compétence des fonds européens notamment.

Les autres mesures feront soit l'objet de redéploiement ou reconfiguration des effectifs, soit de mesures spécifiques et adaptées (fonds européens, maintenance informatique...).

La collectivité veillera à articuler l'analyse des différents besoins avec une affectation adaptée des ressources afin d'ajuster les moyens nécessaires à la mise en œuvre des différents objectifs du nouveau mandat.

Le recrutement d'apprentis et d'emplois d'avenir se poursuit dans une logique de mise en œuvre de la politique jeunesse de la collectivité avec des dispositifs spécifiques d'accompagnement de ces jeunes. 55 jeunes peuvent êtres accueillis pour un contrat d'apprentissage et 30 jeunes pour un contrat d'emploi d'avenir.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. **Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale**

II. **Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées.**

> Actions par objectif

I. Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale.

I.1. Rémunération des agents des services.

La rémunération des agents des services est calculée sur la base de près de 1000 agents, 16 apprentis et 15 emplois d'avenir. Elle comprend également les agents contractuels recrutés pour assurer les remplacements ou faire face à un besoin occasionnel.

Le Glissement Vieillesse Technicité est estimé à 2 %. 35 créations de supports budgétaires sont proposées, en partie compensées, destinées à prendre en charge des missions issues des transferts de compétences pour une part, et résultant d'actions volontaristes de la collectivité d'autre part. Dans la première catégorie on retrouve l'exercice de l'autorité de gestion pour les fonds européens (7 supports), une première vague de développement de la maintenance informatique dans les lycées (12 supports), le transfert de la compétence d'animation de la politique de l'eau (1 support), le transfert de la compétence sur le patrimoine culturel immatériel (1 support), le transfert de la compétence en matière de formation des personnes sous main de justice (1 support) et la préfiguration du transfert des ports départementaux ainsi que des liaisons maritimes (1 support). Pour ce qui concerne la culture, l'eau et les fonds européens, des compensations financières partielles ou totales sont prévues. Par ailleurs, l'Etat sollicite la mise à disposition d'un fonctionnaire pour le compte de sa représentation permanente à Bruxelles, poste là aussi compensé (1 support).

Les actions volontaristes de la collectivité concernent la politique des langues de Bretagne (1 poste), la promotion des métiers et de l'égalité professionnelle (1 support) ainsi que la montée en charge de la gestion des aides aux entreprises en matière d'innovation (1 support).

Enfin, une action particulière sera engagée en concertation avec le campus de l'excellence sportive et avec l'Etat concernant le statut des agents techniques du campus (8 supports). Ces derniers relèvent toujours actuellement d'un cadre d'emploi désuet du Ministère de l'Éducation Nationale.

I.2. Rémunération des agents des lycées

La rémunération des agents des lycées est calculée sur la base de près de 2 250 agents permanents et 24 apprentis répartis dans l'ensemble des établissements d'enseignement. Elle comprend également les agents contractuels en remplacement.

Le GVT est estimé à 1 %. Le tableau de répartition des moyens permet d'ajuster les effectifs par établissement en permettant d'identifier les besoins propres à chaque établissement et les compétences et spécialités nécessaires pour y répondre. Le déploiement de la maintenance informatique sera un axe fort pour l'année. La maîtrise des coûts liés aux remplacements demeure une préoccupation majeure.

I.3. Rémunération des agents des ports et voies navigables

La rémunération de ces agents est calculée sur la base de près de 230 agents chargés d'entretenir les canaux et les ports dont la Région a désormais la compétence et 9 emplois d'avenir. Elle comprend également les agents saisonniers.

Le GVT est estimé à 1,3 %. Les effectifs seront ajustés dans le cadre de la mise en œuvre du projet de service des voies navigables dans un souci de professionnalisation des équipes et d'accompagnement adapté des plaisanciers.

II. Assurer la rémunération des collaborateurs de groupes et l'indemnisation des membres des assemblées.

II.1. Rémunération des collaborateurs de groupes

Cette action prévoit les crédits affectés aux groupes politiques qui ont été actualisés suite à l'installation de la nouvelle mandature. Il est prévu d'affecter 812 000 euros.

II.2. Versement des indemnités aux membres des assemblées

Cette action permet de prendre en charge les indemnités des 83 élus régionaux et des 119 conseillers économiques, sociaux et environnementaux de la Région Bretagne. En application de la délibération votée lors de l'installation de la nouvelle mandature, les crédits de paiement sont évalués à 5 771 000 euros.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 9012 « Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées » :

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 155 734 500 € réparti comme suit :

- 54 243 500 € sur le chapitre 930
- 89 094 000 € sur le chapitre 932
- 1 220 000 € sur le chapitre 933
- 10 365 000 € sur le chapitre 938
- 812 000 € sur le chapitre 944.

> d'ajuster le tableau des emplois en conséquence.

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 9020 > Ressources et expertises

Ce programme de moyens regroupe les actions qui permettent de fournir aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et de financer le recours par l'administration à des expertises externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par la nécessité de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales.

A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité.

	Projet de BP 2016
AP	- €
AE	1 425 000 €
Total	**1 425 000 €**
CPI	- €
CPF	1 125 000 €
Total	**1 125 000 €**

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. **Développer la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation du Conseil régional**

II. **Assurer le bon fonctionnement des Assemblées**

III. **Diffuser l'expertise**

> Actions par objectif

I. Développer la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation au Conseil régional

Le contrôle de gestion et l'évaluation des politiques régionales participent de la connaissance de l'action publique et d'une recherche d'efficience rendue toujours plus délicate dans un contexte de tension budgétaire. La Région Bretagne s'est engagée dans une démarche de performance, avec une structuration par action et un suivi d'indicateurs.

Lors de la présentation du budget, comme du compte administratif grâce aux rapports d'activité et de développement durable, la définition d'indicateurs de contexte, de moyens et de résultats s'inscrit dans la volonté d'éclairer la mise en œuvre des politiques régionales et d'en mesurer l'efficacité.

La Région souhaite par ailleurs renforcer sa connaissance et ses outils de suivi des organismes extérieurs dans lesquels elle est membre, détient une part de capital ou plus simplement verse des subventions significatives.

Enfin, pour sécuriser ses pratiques de gestion, la Région développe les actions d'audit interne et externe, pour son propre compte ou pour le compte de l'Union Européenne.

II. Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

Ce programme budgétaire permet d'assurer l'enregistrement et la retranscription des débats du Conseil régional, du Conseil économique, social et environnemental régional et du Conseil culturel de Bretagne. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional et la défense des intérêts de la Région dans les actions précontentieuses et contentieuses. La Région assure directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un avocat) le suivi des dossiers en contentieux.

Ce programme intègre les moyens nécessaires au fonctionnement du pôle veille et accès à l'information, chargé de la veille documentaire et de la diffusion des informations disponibles.

III. Diffuser l'expertise

Enfin, le programme 9020 vise à permettre la mobilisation de moyens d'expertise et d'ingénierie financière complémentaire à celles des services, dans un objectif d'optimisation des ressources de la collectivité .

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 9020 « Ressources et expertises » :

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 425 000 € au titre de l'exercice 2016 sur le chapitre 930 et de l'affecter à la réalisation des objectifs identifiés pour ce programme ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 125 000 sur le chapitre 930.

Le Président,

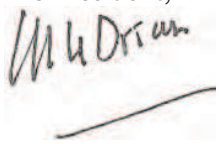

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 9021 > Service de la dette

	Projet de BP 2016
AP	- €
AE	- €
Total	**- €**
CPI	50 400 000 €
CPF	19 000 000 €
Total	**69 400 000 €**

La montée en puissance des investissements depuis 2013, liée au projet BGV, a conduit la Région à contracter d'importantes enveloppes de financement auprès de la Caisse des dépôts et consignations et de la Banque européenne d'investissement pour un montant total de plus de 800 M€. Début 2016, plus de la moitié de ces fonds avaient été mobilisés. Par ailleurs, l'augmentation des marges bancaires a également amené la collectivité à se tourner vers l'emprunt obligataire avec la mise en place d'un programme EMTN d'un montant maximum de 500 M€.

Du côté des marchés financiers, le faible niveau de l'inflation a conduit la BCE à procéder à sa première opération d'assouplissement quantitatif déclenchant des achats massifs d'obligations dites « souveraines » au printemps 2015.

Les indices financiers atteignent ainsi de nouveaux records historiquement bas, puisque les principaux index sont passés en « territoire négatif » durant l'année 2015. Cette situation permet d'atténuer l'augmentation mécanique des frais financiers en cette période d'endettement mais oblige la Région à revoir et à adapter sa gestion de crédit de court terme.

Le programme s'articule autour des axes suivants :

I. Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions.

- I.1 Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette
- I.2 Assurer dans les délais le règlement des échéances

II. Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant.

- II.1 Évaluer le besoin de financement de la Région et mobiliser la ressource
- II.2 Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours

III. Sécuriser l'encours.

- III.1 Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement
- III.2 Limiter le risque de taux

IV. Optimiser la trésorerie.

- IV.1 Limiter la trésorerie excédentaire
- IV.2 Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie

> Actions par objectif

I. Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions

I.1. Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette

L'annuité de la dette à régler en 2016 résulte d'une part de la situation de l'encours au 31 décembre 2015, et d'autre part des mobilisations qui pourraient être réalisées au cours de l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2015, l'encours de dette a progressé de près de 28 % par rapport à 2014 et s'élève à plus de 835 millions d'euros. Les inscriptions budgétaires correspondantes, qui constituent une dépense obligatoire pour la collectivité, sont détaillées par contrat et par catégories de risque dans l'état de la dette figurant en annexe au cadre budgétaire et comptable. Elles sont évaluées en fonction des dernières informations connues sur les taux variables anticipés par les marchés pour 2016. Dans ces conditions, en 2016, le service de la dette devrait connaître une progression sensible tant en investissement, en ce qui concerne les amortissements de capital, qu'en fonctionnement avec les frais financiers et ce malgré des niveaux d'indices financiers toujours très bas.

Index	Décembre 2010	Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2015	Décembre 2016 Prévisions
EONIA	0,817%	0,629%	0,070%	0,277%	0,144%	-0,223%	-0,339%
(Taux au jour le jour du marché interbancaire)							
EURIBOR 3 MOIS	1,006%	1,356%	0,183%	0,234%	0,078%	-0,131%	-0,227%
(Taux préfixé à 3 mois sur le marché interbancaire)							
Taux de swap 15 ans	3,350%	2,550%	1,640%	2,210%	0,960%	1,080%	1,050%
(Taux fixe sur une durée de 15 ans obtenu sur le marché financier)							
Niveau de marge	0,800%	2,500%	2,200%	1,750%	1,000%	0,900%	0,900%
(Marge bancaire moyenne de marché pour les CL)							

I.2. Assurer dans les délais le règlement des échéances

L'inscription des crédits nécessaires au remboursement du capital et au paiement des intérêts des contrats de l'encours doit permettre d'assurer le strict respect des échéances des engagements contractés auprès des établissements financiers, ce qui permet d'éviter le paiement d'indemnités.

II. Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant.

II.1. Évaluer le besoin de financement des investissements de la Région et mobiliser la ressource

Lors des consultations menées auprès des établissements bancaires pour la souscription de nouveaux emprunts, notre collectivité cherche notamment à optimiser la répartition de l'encours entre taux fixes et taux variables, de manière à diversifier les risques et à choisir les contrats qui lui offrent la meilleure souplesse d'utilisation.

Dans ce cadre, l'objectif est d'obtenir les taux fixes les moins élevés possibles et les marges les plus faibles pour les contrats à taux variables monétaires ou obligataires, au regard des conditions offertes par les marchés. Les modalités de gestion des contrats sont également étudiées et les conditions de sortie sans pénalités sont notamment privilégiées.

La baisse et la normalisation des marges bancaires observées depuis le second semestre 2013 se sont prolongées en 2015 permettant d'atteindre des niveaux plus raisonnables et plus compétitifs, mais ils restent toujours plus élevés que lors des années d'avant-crise.

Dans ce contexte, la Région continue de mobiliser en priorité ses financements déjà contractualisés auprès de la BEI et de la CDC ou d'émettre sur le marché obligataire, ce qui lui permet d'obtenir des bonifications de marge très importantes au regard des conditions offertes sur le segment bancaire classique. Sur ses financements 2015, la Région a ainsi obtenu une marge moyenne de 0,34% lorsque le secteur bancaire proposait en moyenne 0,9%.

II.2. Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours

L'optimisation des conditions financières est également recherchée dans le cadre de la gestion active de la dette existante.

En fonction des opportunités du marché, la Région peut ainsi être amenée à rembourser définitivement certains emprunts pour se refinancer à des conditions améliorées, à négocier le réaménagement des conditions financières de contrats anciens ou à mettre en place des opérations dérivées adossées à ces contrats. Les indemnités liées aux éventuelles opérations de réaménagement contractées par la Région sont alors imputées au titre des frais financiers.

III. Sécuriser l'encours.

III.1. Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement

La sécurisation de l'encours est visée d'abord lors de la souscription de nouveaux contrats en diversifiant les instruments de financement (monétaires ou obligataires) ou en veillant à éviter qu'un ou plusieurs établissements bancaires ne représentent une part trop importante dans l'encours. Ceci permet de limiter la dépendance financière de la Région et d'optimiser les offres financières en stimulant la concurrence entre prêteurs.

De ce point de vue, au 1er janvier 2016, la Région Bretagne a réparti son encours de façon équilibrée même si les parts détenues par la CDC et la BEI tendent à progresser et représentent comme en 2015 près des deux tiers de l'encours de dette.

Les emprunts obligataires réalisés fin 2014 et en 2015 permettent de diversifier les modes de financement et représentent déjà plus de 15% de l'encours total de dette.

III.2. Limiter le risque de taux

La diversification des risques est une autre manière de sécuriser l'encours. Elle peut se traduire dans le cadre de la gestion active de la dette, par la mise en place d'opérations d'échanges de taux (fixes contre variables ou inversement), ou par la souscription de contrats de couverture, qui permettent de s'assurer contre le risque de taux.

La stratégie de la Région consiste à répartir son exposition au risque de taux en trois parts égales :

- un tiers du notionnel doit être à taux fixe ;
- un tiers du notionnel doit être à taux variable ;
- un tiers du notionnel peut faire l'objet d'une répartition «libre», selon les opportunités de marché.

Depuis 2014, la Région accroît volontairement la part de la dette à taux fixe (de 40 % fin 2013 à 48 % fin 2015) afin de profiter de la période de taux longs historiquement bas. Dans ce cadre, la Région a réalisé deux opérations d'échange de taux (swap). Le compartiment à taux variables reste majoritaire pour pouvoir bénéficier des avantages qui découlent de cette indexation (indices extrêmement bas voire négatifs, faculté revolving, modalités de gestion plus souples). Au final, cette répartition permet dans le contexte actuel d'index financiers très bas de contenir la hausse des frais financiers malgré l'augmentation significative de l'encours, sans que les perspectives macro économiques ne laissent présager de remontée importante et rapide de ces indices.

Conformément à la réglementation, ces opérations de couverture doivent être adossées sur un notionnel de référence, c'est-à-dire sur un volume d'emprunt maximal, constitué par l'encours effectivement mobilisé pendant toute la durée de la couverture.

Dans le cadre de l'exercice de ces contrats, la Région est amenée à enregistrer une charge ou à constater un produit, qui résulte des conditions de l'échange de taux d'intérêt (dans le cas d'un contrat de swap), ou du niveau d'exercice des taux planchers ou plafonds (dans le cas de contrats de couverture sous forme de «tunnel» ou de «caps»). La charge prévisionnelle correspondante est inscrite au titre des frais financiers. Les produits financiers estimés liés à l'exercice des couvertures souscrites figurent au titre des autres ressources dans le rapport de présentation des recettes pour 2016.

IV. Optimiser la trésorerie

Le solde des mouvements enregistrés sur les comptes des collectivités locales au Trésor Public n'étant pas rémunéré, la Région cherche à maintenir une «trésorerie zéro» depuis de nombreuse années. Pour autant, l'évolution du contexte économique avec des niveaux extrêmement bas d'indices financiers conduit à minimiser sensiblement le gain généré par les remboursements temporaires qui découlent de cette gestion. Le passage d'index en zone négative depuis fin 2014 s'est même traduit par un avantage financier pour la Région à émettre des billets de trésorerie ou à maintenir certaines lignes de crédit dans son encours. Ces éléments ont donc amené la Région à revoir ses pratiques en termes de gestion de la trésorerie, notamment en ne visant plus « la trésorerie zéro » comme objectif prioritaire mais en cherchant à minimiser le coût de la liquidité à court terme.

IV.1. Limiter la trésorerie excédentaire

Les lignes «revolving» sont des contrats d'emprunt à long-terme qui peuvent être remboursés temporairement au cours d'un exercice, et permettent ainsi de réaliser des économies d'intérêts lors d'excédents temporaires, lorsque les encaissements sont supérieurs aux décaissements. Au 31 décembre 2015, le volume de ce type d'encours s'établit à 179,367 millions d'euros dont 150 millions d'euros de tirages CDC renouvelables jusqu'en 2016, date de fin de la phase de mobilisation.

En contrepartie de la faculté de remboursement temporaire offerte par ces contrats, la collectivité peut être amenée à verser une commission de non-utilisation, liée à la durée et au volume des remboursements effectués, dont la charge prévisionnelle est inscrite au titre des "Frais financiers".

IV.2. Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie

Les montants importants d'investissements financés par la Région depuis 2014 engendrent de forts besoins de trésorerie. Pour financer ses besoins infra annuels à moindre coût, la Région a mis en place un programme de billet de trésorerie en 2015. Les billets de trésorerie sont un accès direct aux marchés financiers sur des durées inférieures à 1 an. Leur fonctionnement est sécurisé par des lignes de « back up » garantissant la solvabilité de la collectivité à chaque échéance. Dans ce cadre, la Région a contractualisé en novembre 2015, deux lignes de trésorerie pour un montant total de 70 M€. Il convient donc d'inscrire les crédits permettant d'honorer la charge d'intérêts liée à ces contrats.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 9021 « Service de la dette » :

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 50 400 000 € sur le chapitre 923 ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 19 000 000 € sur le chapitre 943 ;

> de reporter les crédits de paiement composant la provision pour gestion de dette et de trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la première décision modificative.

Le Président,

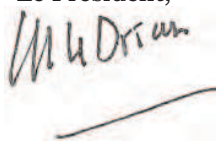

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 9023 > Mouvements financiers divers

	Projet de BP 2016
AP	1 000 000 €
AE	1 000 000 €
Total	**2 000 000 €**
CPI	150 000 €
CPF	1 500 000 €
Total	**1 650 000 €**

Le rapport « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens.

Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, qui résultent de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71 et contribuent à l'image sincère et fidèle des variations qui influent sur le patrimoine de la collectivité tout au long de l'exercice budgétaire.

Enfin, il contient des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. **Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables**

II. **Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité**

II.1 Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances

II.2 Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région

III. **Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution**

Actions par objectifs

I. Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables

Les crédits inscrits vont permettre notamment d'enregistrer les admissions en non valeur, les extinctions de créances et éventuellement d'annuler des titres de recettes émis au cours des exercices antérieurs non suivis de recouvrement ou les dotations aux provisions.

Le cas échéant, ils pourvoient au règlement des intérêts moratoires prévus par le code des marchés publics lorsque les dépenses sur marchés ne sont pas payées dans les délais réglementaires. Le délai légal de paiement de 30 jours est partagé entre l'ordonnateur (20 jours) et le comptable public (10jours). Certains dépassements de délais sont imputables aux services de la Paierie Régionale. A ce titre, une part des intérêts moratoires versés par la Région peut être réclamée à la Direction Générale des Finances Publiques.

Il vous est proposé d'inscrire une enveloppe de crédits de paiement de 1 500 000,00 € en section de fonctionnement et de 150 000,00 € en section d'investissement.

II. Donner une image sincère et fidèle des modifications du patrimoine de la collectivité.

II.1. Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M71, il convient d'inscrire dès le vote du Budget primitif les crédits permettant de comptabiliser la dépréciation des biens et de pourvoir au renouvellement des immobilisations atteintes par l'obsolescence.

II.1.1. Les dotations aux amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises à partir du 1er janvier 2005 sont amorties en fonction des durées d'amortissement par catégorie de biens qui ont été définies par notre assemblée.

A cet égard, pour 2016 un crédit prévisionnel de 215 481 200 € est inscrit en recettes et en dépenses (mouvements d'ordre budgétaire).

II.1.2. La reprise des subventions transférables au résultat

Parallèlement à l'inscription des dotations aux amortissements, les subventions d'investissement reçues par la Région pour financer des biens ou des catégories de biens amortissables, sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles sont destinées à financer, atténuant ainsi la charge de l'amortissement.

La Dotation Régionale d'Equipement Scolaire (D.R.E.S.), qui finance l'ensemble des constructions et équipements scolaires, est reprise globalement l'année suivant son versement (N+1) pour un montant égal à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires réalisés en N.

En conséquence, pour 2016 le montant des subventions d'équipement perçues à transférer au compte de résultat est de 34 035 000 € dont 18 290 000 € concernant la D.R.E.S (mouvements d'ordre budgétaire). Ces inscriptions pourront également être ajustées lors d'une session budgétaire ultérieure.

II.1.3. La neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées.

Une procédure facultative de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées est prévue par l'instruction M71.

Elle permet à la collectivité de déterminer librement son niveau d'épargne, et d'éviter que la généralisation du champ de l'amortissement, par le prélèvement mécanique de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui en résulte, ne conduise à un déséquilibre du budget.

La Région doit décider chaque année de l'option retenue au moment du vote du budget.

Les dotations aux amortissements inscrites en 2016 concernent les immobilisations et subventions d'équipement réalisées depuis 2005. N'ayant pas encore atteint leur niveau maximum, elles ne remettent pas en cause dans l'immédiat, l'équilibre de la section de fonctionnement.

Par conséquent, comme l'an dernier, il vous est proposé de ne pas mettre en œuvre cette procédure de neutralisation pour le budget primitif 2016.

II.2. Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région.

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit l'enregistrement par mouvements d'ordre budgétaire des modifications affectant la situation juridique et comptable de l'actif de la Région.

Ainsi, pour permettre la comptabilisation des avances versées sur travaux à des tiers, notamment aux mandataires de la collectivité, dès qu'elles sont justifiées, il est nécessaire d'inscrire, en recettes et en dépenses au chapitre 925, un crédit d'un montant de 50 000 000 €.

III. Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit que des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de « dépenses imprévues » peuvent être votées par le conseil régional pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section.

Dans ce cas, l'assemblée plénière ou la commission permanente, si elle a reçu délégation, peut affecter ces AP et AE et répondre à une situation d'urgence si des modalités d'un programme existant ne permettaient pas d'intervenir. Dans le cas contraire, l'AP et l'AE sont obligatoirement annulés à la fin de l'exercice.

Aussi, je vous vous propose d'ouvrir une autorisation de programme et une autorisation d'engagement de 1 000 000 €, chacune au titre des dépenses imprévues.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 9023 « Mouvements financiers divers » :

> d'ouvrir, pour répondre à des événements conjoncturels imprévus :

- une autorisation de programme de 1 000 000 €, au titre de l'exercice 2016, au chapitre 950,
- une autorisation d'engagement de 1 000 000 €, au titre de l'exercice 2016, au chapitre 952,

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 000 000 € sur le chapitre 943 «Opérations financières» et un crédit de paiement de 500 000 € sur la chapitre 945 « provisions».

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 150 000 € sur le chapitre 909 «actions économiques»

> d'inscrire les mouvements d'ordre récapitulés dans le tableau suivant :

	Dépenses			Recettes	
Nature de l'opération	**Chapitre**	**Article**	**Montant**	**Chapitre**	**Article**
Amortissement des immobilisations	946	68	215 481 200,00 €	926	28
Reprise des subventions	926	139	34 035 000,00 €	946	777
Avances sur travaux versées à des tiers	925	2317	50 000 000,00 €	925	238

> de m'autoriser à réclamer auprès des la DGFIP la part des intérêts moratoires qui relèverait de sa responsabilité.

> de donner délégation à la commission permanente pour affecter les AP et AE de dépenses imprévues.

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

Budget Primitif pour l'exercice 2016

Cadre Budgétaire et Comptable

REPUBLIQUE FRANCAISE

Région de Bretagne - Budget principal

POSTE COMPTABLE DE RENNES

M 71

BUDGET PRIMITIF
Voté par fonction

ANNEE 2016

- SOMMAIRE -

I – Information générales
Informations statistiques et fiscales :…… 6
Modalités de vote du budget :…… 7

I – bis Présentation consolidée par programme des AP et des AE : …… 10 à 13

II – Présentation générale du budget :
Vue d'ensemble du budget : …… 16

1- Budget – Récapitulation par groupes fonctionnels : …… 18 et 19
2- Equilibre financier du budget : …… 22 et 23
3- Balance générale du budget : …… 26 et 27

III – Vote du budget

A- Section d'investissement
Vue d'ensemble…… 30 et 31
90 – Opérations ventilées : …… 34 à 52
92 – Opérations non ventilées : …… 54 à 60
95 – Opérations sans réalisations : …… 62

B- Section de fonctionnement
Vue d'ensemble : ……..…… 64 et 65
93 – Opérations ventilées : …… 68 à 90
94 – Opérations non ventilées : …… 92 à 99
95 – Opérations sans réalisations : ……..…… 101

IV – Présentation du budget selon la nomenclature stratégique : AP –AE – CP …… 103 à 110
Décision en matière de taux de contribution …..... 111
Arrêté et signatures..... 112

Informations Générales

I - INFORMATIONS GENERALES

I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques			
	Valeurs		**Valeurs**
Population totale	3 237 097	Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments	52 640 m²
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	29

informations fiscales (N-2)		
	Région	**Pour mémoire, la moyenne nationale**
Potentiel fiscal / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)	n.c.	

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	248,68 €	
2	Produit des impositions directes / Population	56,73 €	
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	310,88 €	
4	Dépenses d'équipement brut / Population	137,44 €	
5	Encours de la dette / Population (2)	258,07 €	
6	Dotation globale de fonctionnement / Population	62,95 €	
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	18,79%	
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	-	
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	85,00%	
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement.	44,21%	
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	83,01%	

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dettese calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N

(3) pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner

I – INFORMATIONS GENERALES	I
Modalités de vote du budget	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- sans vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : /

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes : 7,5 % des dépenses réelles de la section.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent

VI – Le présent budget est voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1

Présentation consolidée par programme des AP et des AE

PRESENTATION DES AP

	Libellé de l'AP	Chapitres	AP Votées
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	900	270 000,00
P.9000	Patrimoine et logistique	900	1 700 000,00
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	900	2 000 000,00
P.9003	Fonds d'intervention régional	900	300 000,00
P.9010	Equipement des groupes d'élus	900	83 000,00
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	900	165 000,00
	Sous-total du chapitre	**900**	**4 518 000,00**
P.0312	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	901	7 500 000,00
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	901	51 000,00
	Sous-total du chapitre	**901**	**7 551 000,00**
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	902	150 000,00
P.0303	Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens	902	30 000 000,00
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	902	19 900 000,00
P.0305	Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	902	27 500 000,00
P.0306	Améliorer les équipements dans les lycées publics	902	8 400 000,00
P.0307	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	902	4 100 000,00
P.0308	Développer le numérique éducatif	902	4 750 000,00
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	902	5 943 000,00
	Sous-total du chapitre	**902**	**100 743 000,00**
P.0318	Développer les langues de Bretagne	903	798 000,00
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	903	1 235 000,00
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	903	3 780 000,00
P.0603	Développer le sport en région	903	2 100 000,00
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	903	4 300 000,00
	Sous-total du chapitre	**903**	**12 213 000,00**
P.0102	Observer, accompagner et anticiper les mutations territoriales	905	220 000,00
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	905	270 000,00
	Sous-total du chapitre	**905**	**490 000,00**
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	907	7 900 000,00
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	907	900 000,00
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	907	3 800 000,00
	Sous-total du chapitre	**907**	**12 600 000,00**

PRESENTATION DES AP

Libellé de l'AP		Chapitres	AP Votées
P.0209	Développer le système portuaire	908	14 192 000,00
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	908	64 060 000,00
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	908	57 071 000,00
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	908	8 625 000,00
	Sous-total du chapitre	**908**	**143 948 000,00**
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	909	5 000 000,00
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clé de l'économie bretonne	909	500 000,00
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	909	4 850 000,00
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	909	19 550 000,00
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	909	150 000,00
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaires	909	17 400 000,00
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	909	4 587 000,00
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	909	12 700 000,00
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	909	4 060 000,00
	Sous-total du chapitre	**909**	**68 797 000,00**
TOTAL			**350 860 000,00**
AP de dépenses imprévues		950	1 000 000,00
TOTAL GENERAL			**351 860 000,00**

PRESENTATION DES AE

	Libellé de l'AE	Chapitres	AE Votées
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	930	1 758 000,00
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	930	4 500 000,00
P.1140	Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	930	800 000,00
P.9000	Patrimoine et logistique	930	6 000 000,00
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	930	2 585 000,00
P.9003	Fonds d'intervention régional	930	980 000,00
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	930	6 246 500,00
P.9020	Ressources et expertises	930	1 425 000,00
	Sous-total du chapitre	**930**	**24 294 500,00**
P.0301	Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	931	6 794 300,00
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	931	650 000,00
P.0312	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	931	48 300 000,00
P.0313	Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	931	30 366 000,00
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	931	52 320 000,00
P.0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	931	13 755 000,00
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	931	90 769 000,00
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	931	50 000 000,00
P.0318	Développer les langues de Bretagne	931	1 353 500,00
	Sous-total du chapitre	**931**	**294 307 800,00**
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	932	6 405 000,00
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les lycées privés	932	200 000,00
P.0305	Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	932	8 010 000,00
P.0307	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	932	20 000,00
P.0308	Développer le numérique éducatif	932	480 000,00
P.0309	Assurer le fonctionnement des lycées publics	932	29 900 000,00
P.0310	Participer au fonctionnement des lycées privés	932	30 720 000,00
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	932	1 478 000,00
P.0318	Développer les langues de Bretagne	932	180 000,00
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	932	260 000,00
	Sous-total du chapitre	**932**	**77 653 000,00**
P.0318	Développer les langues de Bretagne	933	5 262 500,00
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	933	16 150 000,00
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	933	4 400 000,00
P.0603	Développer le sport en région	933	4 200 000,00
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	933	1 180 000,00
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	933	33 000,00
	Sous-total du chapitre	**933**	**31 225 500,00**

PRESENTATION DES AE

	Libellé de l'AE	Chapitres	AE Votées
P.0102	Observer, accompagner et anticiper les mutations territoriales	934	706 000,00
	Sous-total du chapitre	**934**	**706 000,00**
P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	935	4 135 000,00
P.0102	Observer, accompagner et anticiper les mutations territoriales	935	1 075 000,00
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	935	1 644 000,00
	Sous-total du chapitre	**935**	**6 854 000,00**
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	937	5 400 000,00
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	937	3 063 000,00
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	937	3 055 000,00
	Sous-total du chapitre	**937**	**11 518 000,00**
P.0209	Développer le système portuaire	938	1 597 000,00
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	938	560 000,00
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	938	120 000,00
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	938	1 230 000,00
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	938	810 000,00
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	938	54 500,00
	Sous-total du chapitre	**938**	**4 371 500,00**
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	939	13 300 000,00
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clé de l'économie bretonne	939	15 000 000,00
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	939	1 570 000,00
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	939	3 135 000,00
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	939	4 369 000,00
P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filière stratégiques	939	7 257 600,00
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaires	939	12 600 000,00
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	939	2 639 000,00
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	939	11 840 000,00
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	939	7 785 000,00
	Sous-total du chapitre	**939**	**79 495 600,00**
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	944	196 700,00
	Sous-total du chapitre	**944**	**196 700,00**
TOTAL			**530 622 600,00**
AE de dépenses imprévues		952	1 000 000,00
TOTAL GENERAL			**531 622 600,00**

Présentation générale du budget

Vue d’ensemble – Exécution du Budget

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

II

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	599 635 500,00	599 635 500,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 040 375 000,00	1 040 375 000,00
TOTAL DU BUDGET	1 640 010 500,00	1 640 010 500,00

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES	ORDRE	REELLES	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	515 600 500,00	84 035 000,00	314 260 000,00	285 375 500,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	804 999 500,00	235 375 500,00	1 006 340 000,00	34 035 000,00
BUDGET	1 320 600 000,00	319 410 500,00	1 320 600 000,00	319 410 500,00

Récapitulation par groupes fonctionnels

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS — B

SECTION	POUR INFORMATION		VOTE DU CONSEIL REGIONAL	DONT DEPENSES IMPREVUES	DONT NON VENTILE	0
	BUDGET PRECEDENT	PROPOSITIONS DU PRESIDENT				SERVICES GENERAUX
AP VOTEES	**374 260 000,00**	**351 860 000,00**	**351 860 000,00**	**1 000 000,00**		**4 518 000,00**
AE VOTEES	**526 120 900,00**	**531 622 600,00**	**531 622 600,00**	**1 000 000,00**	**196 700,00** (1)	**24 294 500,00**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**679 625 909,53**	**599 635 500,00**	**599 635 500,00**		**134 435 000,00**	**9 688 300,00**
90 OPERATIONS VENTILEES	556 835 000,00	465 200 500,00	465 200 500,00			9 688 300,00
- en AP/CP	556 835 000,00	464 050 500,00	464 050 500,00			9 688 300,00
- hors AP/CP	0,00	1 150 000,00	1 150 000,00			
- Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00			
92 OPERATIONS NON VENTILEES	122 790 909,53	134 435 000,00	134 435 000,00		134 435 000,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**679 625 909,53**	**599 635 500,00**	**599 635 500,00**		**555 175 500,00**	**4 800 000,00**
90 OPERATIONS VENTILEES	49 529 800,00	44 460 000,00	44 460 000,00			4 800 000,00
- Recettes affectées	49 529 800,00	44 460 000,00	44 460 000,00			4 800 000,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la Région	0,00	0,00	0,00			
92 OPERATIONS NON VENTILEES	590 638 087,84	535 281 200,00	535 281 200,00		535 281 200,00	
954 Produits de cession des immobilisations	0,00	0,00	0,00			
951 Virement de la section de fonctionnement	39 458 021,69	19 894 300,00	19 894 300,00		19 894 300,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 010 661 109,53**	**1 040 375 000,00**	**1 040 375 000,00**		**256 891 708,79**	**83 176 291,21**
93 OPERATIONS VENTILEES	761 767 000,00	783 483 291,21	783 483 291,21			83 176 291,21
- en AE/CP	610 573 000,00	628 559 791,21	628 559 791,21			28 932 791,21
- hors AE/CP	151 194 000,00	154 923 500,00	154 923 500,00			54 243 500,00
94 OPERATIONS NON VENTILEES	209 436 087,84	236 997 408,79	236 997 408,79		236 997 408,79	
953 Virement à la section d'investissement	39 458 021,69	19 894 300,00	19 894 300,00		19 894 300,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 010 661 109,53**	**1 040 375 000,00**	**1 040 375 000,00**		**946 017 000,00**	**9 577 500,00**
93 OPERATIONS VENTILEES	68 393 650,00	94 358 000,00	94 358 000,00			9 577 500,00
94 OPERATIONS NON VENTILEES	942 267 459,53	946 017 000,00	946 017 000,00		946 017 000,00	

(1) Chapitre 944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus

1 FORMAT° PROF ET APPRENTISSAGE	2 ENSEIGNEMENT	3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	4 SANTE ET ACTION SOCIALE	5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	6 GESTION DES FONDS EUROPENS	7 ENVIRONNEMENT	8 TRANSPORT	9 ACTION ECONOMIQUE
7 551 000,00	**100 743 000,00**	**12 213 000,00**		**490 000,00**		**12 600 000,00**	**143 948 000,00**	**68 797 000,00**
294 307 800,00	**77 653 000,00**	**31 225 500,00**	**706 000,00**	**6 854 000,00**		**11 518 000,00**	**4 371 500,00**	**79 495 600,00**
16 167 800,00	**110 793 500,00**	**14 013 000,00**	**0,00**	**60 511 400,00**	**6 500 000,00**	**12 250 000,00**	**181 273 500,00**	**54 003 000,00**
16 167 800,00	110 793 500,00	14 013 000,00	0,00	60 511 400,00	6 500 000,00	12 250 000,00	181 273 500,00	54 003 000,00
16 167 800,00	110 793 500,00	14 013 000,00		60 511 400,00	6 500 000,00	12 250 000,00	181 273 500,00	52 853 000,00 1 150 000,00
0,00	**23 876 000,00**	**822 000,00**	**0,00**	**77 000,00**	**6 500 000,00**	**0,00**	**150 000,00**	**8 235 000,00**
0,00	23 876 000,00	822 000,00	0,00	77 000,00	6 500 000,00	0,00	150 000,00	8 235 000,00
	23 876 000,00	822 000,00		77 000,00	6 500 000,00		150 000,00	8 235 000,00
288 328 887,50	**167 674 000,00**	**32 561 612,50**	**664 500,00**	**6 954 000,00**	**3 500 000,00**	**10 448 000,00**	**117 006 500,00**	**73 169 500,00**
288 328 887,50	167 674 000,00	32 561 612,50	664 500,00	6 954 000,00	3 500 000,00	10 448 000,00	117 006 500,00	73 169 500,00
288 328 887,50	78 580 000,00 89 094 000,00	31 341 612,50 1 220 000,00	664 500,00	6 954 000,00	3 500 000,00	10 448 000,00	106 641 500,00 10 365 000,00	73 168 500,00 1 000,00
33 280 000,00	**8 290 000,00**	**461 600,00**	**0,00**	**0,00**	**3 500 000,00**	**0,00**	**37 860 900,00**	**1 388 000,00**
33 280 000,00	8 290 000,00	461 600,00		0,00	3 500 000,00		37 860 900,00	1 388 000,00

Equilibre financier du budget

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (A - INVESTISSEMENT) — 2A

SECTION D'INVESTISSEMENT
OPERATIONS REELLES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	465 200 500,00	44 460 000,00
900 SERVICES GENERAUX	9 688 300,00	4 800 000,00
901 FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	16 167 800,00	0,00
902 ENSEIGNEMENT	110 793 500,00	23 876 000,00
903 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	14 013 000,00	822 000,00
904 SANTE ET ACTION SOCIALE	0,00	0,00
905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	60 511 400,00	77 000,00
906 GESTION DES FONDS EUROPEENS	6 500 000,00	6 500 000,00
907 ENVIRONNEMENT	12 250 000,00	0,00
908 TRANSPORTS	181 273 500,00	150 000,00
909 ACTION ECONOMIQUE	54 003 000,00	8 235 000,00
92 Opérations non ventilées	50 400 000,00	269 800 000,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations	0,00	11 500 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	50 400 000,00	258 300 000,00
924 Non utilisée	0,00	0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	515 600 500,00	314 260 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section)	50 000 000,00	50 000 000,00
926 Transferts entre sections	34 035 000,00	215 481 200,00
951 Virements de la section de fonctionnement		19 894 300,00
TOTAL	84 035 000,00	285 375 500,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926+951) - D926	201 340 500,00

TOTAL DE LA SECTION	599 635 500,00	599 635 500,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT
OPERATIONS REELLES ET MIXTES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Opérations ventilées	783 483 291,21	94 358 000,00
930 SERVICES GENERAUX	83 176 291,21	9 577 500,00
931 FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	288 328 887,50	33 280 000,00
932 ENSEIGNEMENT	167 674 000,00	8 290 000,00
933 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	32 561 612,50	461 600,00
934 SANTE ET ACTION SOCIALE	664 500,00	0,00
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	6 954 000,00	0,00
936 GESTION DES FONDS EUROPEENS	3 500 000,00	3 500 000,00
937 ENVIRONNEMENT	10 448 000,00	0,00
938 TRANSPORTS	117 006 500,00	37 860 900,00
939 ACTION ECONOMIQUE	73 169 500,00	1 388 000,00
94 Services communs non ventilés	21 516 208,79	911 982 000,00
940 Impositions directes	0,00	212 988 000,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	435 641 000,00
942 Dotations et participations	0,00	262 053 000,00
943 Opérations financières	20 000 000,00	1 300 000,00
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 016 208,79	0,00
945 Provisions	500 000,00	0,00
947 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement.	0,00	0,00
TOTAL HORS CHARGES TRANSFEREES	804 999 500,00	1 006 340 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre sections	215 481 200,00	34 035 000,00
953 Virements à la section d'investissement	19 894 300,00	
TOTAL	235 375 500,00	34 035 000,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (946+953) - R 946	201 340 500,00

TOTAL DE LA SECTION	1 040 375 000,00	1 040 375 000,00

Balance générale du budget

RECETTES				
Compte	**INVESTISSEMENT**	**Budget Précédent**	**Propositions du Président**	**Crédits votés pour l'exercice**
	Recettes d'investissement - Total	**679 625 909,53**	**599 635 500,00**	**599 635 500,00**
	Sous-total des opérations réelles	**401 929 800,00**	**314 260 000,00**	**314 260 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000 000,00	11 500 000,00	11 500 000,00
13	Subventions d'investissement	42 953 000,00	36 148 000,00	36 148 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	342 400 000,00	259 950 000,00	259 950 000,00
18	Compte de liaison : affectation			0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			0,00
204	Subventions d'équipement versées			0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00
23	Immobilisations en cours			0,00
27	Autres immobilisations financières	6 576 800,00	6 662 000,00	6 662 000,00
45	Opérations pour comptes de tiers			0,00
954	Produits de cession des immo			0,00
	Sous-total des opérations d'ordre	**277 696 109,53**	**285 375 500,00**	**285 375 500,00**
925	Opérations patrimoniales	50 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00
926	Opérations d'ordre de transferts entre sections	188 238 087,84	215 481 200,00	215 481 200,00
951	Virement de la section de fonctionnement	39 458 021,69	19 894 300,00	19 894 300,00

Compte	**FONCTIONNEMENT**	**Budget Précédent**	**Propositions du Président**	**Crédits votés pour l'exercice**
	Recettes de fonctionnement - Total	**1 010 661 109,53**	**1 040 375 000,00**	**1 040 375 000,00**
	Sous-total des opérations réelles et mixtes	**986 370 200,00**	**1 006 340 000,00**	**1 006 340 000,00**
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 596 100,00	1 840 900,00	1 840 900,00
731	Impositions directes	209 633 000,00	212 988 000,00	212 988 000,00
73	Impôts et taxes	457 013 000,00	471 361 000,00	471 361 000,00
74	Dotations, subventions et participations	315 681 350,00	318 053 100,00	318 053 100,00
75	Autres produits de gestion courante	843 000,00	254 000,00	254 000,00
76	Produits financiers	1 600 200,00	1 402 000,00	1 402 000,00
77	Produits exceptionnels		50 000,00	50 000,00
013	Atténuations de charges	3 550,00	391 000,00	391 000,00
945/943	Provisions et autres opérations mixtes			0,00
	Sous-total des opérations d'ordre	**24 290 909,53**	**34 035 000,00**	**34 035 000,00**
946	Opérations d'ordre de transferts entre sections	24 290 909,53	34 035 000,00	34 035 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE (DEPENSES) — D2

DEPENSES				
Compte	**INVESTISSEMENT**	**Budget Précédent**	**Propositions du Président**	**Crédits votés pour l'exercice**
	Dépense d'investissement - Total	**679 625 909,53**	**599 635 500,00**	**599 635 500,00**
	Sous-total des opérations réelles	**605 335 000,00**	**515 600 500,00**	**515 600 500,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00
13	Subventions d'investissement			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 500 000,00	51 400 000,00	51 400 000,00
18	Compte de liaison : affectation			0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 180 074,40	8 763 891,19	8 763 891,19
204	Subventions d'équipement versées	416 100 021,37	314 489 253,10	314 489 253,10
21	Immobilisations corporelles	11 547 262,20	13 006 910,89	13 006 910,89
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00
23	Immobilisations en cours	105 553 297,33	108 644 162,38	108 644 162,38
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées ou M à D			0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		500 000,00	500 000,00
27	Autres immobilisations financières	15 454 344,70	18 796 282,44	18 796 282,44
45	Opérations pour comptes de tiers			0,00
	Sous-total des opérations d'ordre	**74 290 909,53**	**84 035 000,00**	**84 035 000,00**
925	Opérations patrimoniales	50 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00
926	Transferts entre sections	24 290 909,53	34 035 000,00	34 035 000,00

Compte	**FONCTIONNEMENT**	**Budget Précédent**	**Propositions du Président**	**Crédits votés pour l'exercice**
	Dépense de fonctionnement - Total	**1 010 661 109,53**	**1 040 375 000,00**	**1 040 375 000,00**
	Sous-total des opérations réelles et mixtes	**782 965 000,00**	**804 999 500,00**	**804 999 500,00**
011	Charges à caractère général	104 000 941,25	123 039 663,74	123 039 663,74
012	Charges de personnel et frais assimilés	148 044 100,17	151 281 841,41	151 281 841,41
014	Atténuation de produits	2 300 000,00		0,00
65	Autres charges d'activité	510 957 658,58	510 045 304,41	510 045 304,41
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	891 800,00	1 009 008,79	1 009 008,79
66	Charges financières	16 304 000,00	18 338 110,00	18 338 110,00
67	Charges exceptionnelles	466 500,00	785 571,65	785 571,65
945	Provisions et autres opérations mixtes		500 000,00	500 000,00
	Sous-total des opérations d'ordre	**227 696 109,53**	**235 375 500,00**	**235 375 500,00**
946	Transferts entre sections	188 238 087,84	215 481 200,00	215 481 200,00
953	Virement à la section d'investissement	39 458 021,69	19 894 300,00	19 894 300,00

Vote du Budget

Vote du Budget – Vue d’ensemble

Section d’Investissement

III - VOTE DU BUDGET — III

A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES — A

Chap	Libellé	Pr mémoire Budget précédent	Restes à réaliser de N-1 I	Vote assemblée sur les AP lors séance budgétaire	Propositiondu Pdt sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice II	Pr info dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pr info Dépenses gérées hors AP	Total RaR N-1 + vote I+II
90	**Opérations ventilées**	**556 835 000,00**	**0,00**	**350 860 000,00**	**465 200 500,00**	**465 200 500,00**	**464 050 500,00**	**1 150 000,00**	**465 200 500,00**
900	**Services gnx**	22 768 500,00		4 518 000,00	9 688 300,00	9 688 300,00	9 688 300,00		9 688 300,00
901	**F° Pro et apprent.**	17 848 000,00		7 551 000,00	16 167 800,00	16 167 800,00	16 167 800,00		16 167 800,00
902	**Enseignement**	130 210 000,00		100 743 000,00	110 793 500,00	110 793 500,00	110 793 500,00		110 793 500,00
903	**Culture, sports et loisirs**	15 100 000,00		12 213 000,00	14 013 000,00	14 013 000,00	14 013 000,00		14 013 000,00
904	**Santé et act° soc.**					0,00			0,00
905	**Amngt des territoires**	63 230 000,00		490 000,00	60 511 400,00	60 511 400,00	60 511 400,00		60 511 400,00
906	**G° Fonds Européens**				6 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00		6 500 000,00
907	**Environnement**	11 350 000,00		12 600 000,00	12 250 000,00	12 250 000,00	12 250 000,00		12 250 000,00
908	**Transports**	248 495 500,00		143 948 000,00	181 273 500,00	181 273 500,00	181 273 500,00		181 273 500,00
909	**Act° économique**	47 833 000,00		68 797 000,00	54 003 000,00	54 003 000,00	52 853 000,00	1 150 000,00	54 003 000,00
92	**Opérations non ventilées**	**122 790 909,53**	**0,00**		**134 435 000,00**	**134 435 000,00**		**134 435 000,00**	**134 435 000,00**
921	**Taxes non affectées**					0,00			0,00
922	**Dot° et particip°**					0,00			0,00
923	**Dettes et autres opé fi.**	48 500 000,00			50 400 000,00	50 400 000,00		50 400 000,00	50 400 000,00
925	**Opérat° patrimoniales**	50 000 000,00			50 000 000,00	50 000 000,00		50 000 000,00	50 000 000,00
926	**Transfert entre les sect°**	24 290 909,53			34 035 000,00	34 035 000,00		34 035 000,00	34 035 000,00
95	**Chapitre de prév° sans réal°**			**1 000 000,00**					
950	**Dépenses imprévues**			1 000 000,00					
TOTAL des gpes fonctionnels		**679 625 909,53**	**0,00**	**351 860 000,00**	**599 635 500,00**	**599 635 500,00**	**464 050 500,00**	**135 585 000,00**	**599 635 500,00**

III - VOTE DU BUDGET — III

A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES — A

Chap	Libellé	Pr mémoire Budget précédent	Restes à réaliser de N-1 I	Propositiondu Pdt sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice II	Total RaR N-1 + vote I+II
90	**Opérations ventilées**	**49 529 800,00**	**0,00**	**44 460 000,00**	**44 460 000,00**	**44 460 000,00**
900	**Services gnx**	18 000 000,00		4 800 000,00	4 800 000,00	4 800 000,00
901	**F° Pro et apprent.**				0,00	0,00
902	**Enseignement**	23 533 000,00		23 876 000,00	23 876 000,00	23 876 000,00
903	**Culture, sports et loisirs**	420 000,00		822 000,00	822 000,00	822 000,00
904	**Santé et act° soc.**				0,00	0,00
905	**Amngt des territoires**	77 000,00		77 000,00	77 000,00	77 000,00
906	**G° Fonds européens**			6 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00
907	**Environnement**				0,00	0,00
908	**Transports**			150 000,00	150 000,00	150 000,00
909	**Act° économique**	7 499 800,00		8 235 000,00	8 235 000,00	8 235 000,00
92	**Opérations non ventilées**	**590 638 087,84**	**0,00**	**535 281 200,00**	**535 281 200,00**	**535 281 200,00**
921	**Taxes non affectées**				0,00	0,00
922	**Dot° et particip°**	10 000 000,00		11 500 000,00	11 500 000,00	11 500 000,00
923	**Dettes et autres opé fi.**	342 400 000,00		258 300 000,00	258 300 000,00	258 300 000,00
925	**Opérat° patrimoniales**	50 000 000,00		50 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00
926	**Transfert entre les sect°**	188 238 087,84		215 481 200,00	215 481 200,00	215 481 200,00
95	**Chapitre de prév° sans réal°**	**39 458 021,69**	**0,00**	**19 894 300,00**	**19 894 300,00**	**19 894 300,00**
951	**Virt de la sect° de fonc**	39 458 021,69		19 894 300,00	19 894 300,00	19 894 300,00
954	**Pduit de cession des immo**	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des gpes fonctionnels		**679 625 909,53**	**0,00**	**599 635 500,00**	**599 635 500,00**	**599 635 500,00**

Section d’Investissement

Opérations ventilées

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 900 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée

III A 900

CHAPITRE 900 - SERVICES GENERAUX

Vote AP = 4 518 000,00

Article / compte par nature	Libellé	1 Opérations non ventilables	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux	21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement	28 Autres organismes	3 Sécurité	41 Actions interrégionales
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	4 258 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AP-CP		0,00	0,00	4 258 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AP-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRESENTATION CROISEE										
	DEPENSES	0,00	0,00	4 258 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licence, marques, procédés, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	1 183 777,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 625 686,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	542 414,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	30 420,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépots et cautionnements versés	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subventions d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET — III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 900 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée (suite) — A 900

CHAPITRE 900 - SERVICES GENERAUX (suite)

42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	TOTAL DU CHAPITRE
354 500,00	4 800 000,00	275 000,00	0,00	9 688 300,00
354 500,00	4 800 000,00	275 000,00	0,00	9 688 300,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

0,00	4 800 000,00	0,00	0,00	4 800 000,00
0,00	4 800 000,00	0,00	0,00	4 800 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

354 500,00	4 800 000,00	275 000,00	0,00	9 688 300,00
0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00
354 500,00	4 800 000,00	275 000,00	0,00	5 729 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 183 777,53
0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 625 686,91
0,00	0,00	0,00	0,00	542 414,68
0,00	0,00	0,00	0,00	30 420,88
0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
0,00	4 800 000,00	0,00	0,00	4 800 000,00
0,00	4 800 000,00	0,00	0,00	4 800 000,00

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée

III
A 901

CHAPITRE 901 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Vote AP = 7 551 000,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	8 000 000,00	8 167 800,00	16 167 800,00
Dans le cadre d'une AP-CP		0,00	0,00	8 000 000,00	8 167 800,00	16 167 800,00
Hors AP-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRESENTATION CROISEE						
	DEPENSES	0,00	0,00	8 000 000,00	8 167 800,00	16 167 800,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	4 855,32	4 855,32
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	8 000 000,00	360 967,37	8 360 967,37
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	436 379,21	436 379,21
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	7 365 598,10	7 365 598,10
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 900 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée

III A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT

Vote AP = 100 743 000,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes	3 Enseignement supérieur	7 Sécurité enseignement	8 Autres services périscolaires et annexes
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Vote du Conseil Régional		4 750 000,00	0,00	0,00	76 943 203,53	24 056 796,47	0,00	5 043 500,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AP-CP		4 750 000,00	0,00	0,00	76 943 203,53	24 056 796,47	0,00	5 043 500,00	0,00	0,00
Hors AP-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Vote du Conseil Régional		20 958 000,00	0,00	0,00	2 248 000,00	0,00	0,00	670 000,00	0,00	0,00
Recettes affectées		20 958 000,00	0,00	0,00	2 248 000,00	0,00	0,00	670 000,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRESENTATION CROISEE										
	DEPENSES	4 750 000,00	0,00	0,00	76 943 203,53	24 056 796,47	0,00	5 043 500,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	178 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 040 000,00	0,00	0,00	5 838 847,95	23 406 796,47	0,00	5 043 500,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	25 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	669 717,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	2 509 747,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 710 000,00	0,00	0,00	2 083 379,78	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	5 226 283,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
236	Avances et acomptes versés aux E.P.L.E. sur immobilisations régionales	0,00	0,00	0,00	4 031 926,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	56 379 073,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	20 958 000,00	0,00	0,00	2 248 000,00	0,00	0,00	670 000,00	0,00	0,00
131	Subventions d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	2 248 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subventions d'équipement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	670 000,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée (suite)

III
A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT (suite)

TOTAL DU CHAPITRE
110 793 500,00
110 793 500,00
0,00
0,00
23 876 000,00
23 876 000,00
0,00
110 793 500,00
178 728,00
35 329 144,42
25 500,00
669 717,37
2 509 747,80
6 443 379,78
5 226 283,02
4 031 926,48
56 379 073,13
23 876 000,00
2 248 000,00
670 000,00

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée

III
A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT

Vote AP = 100 743 000,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes	3 Enseignement supérieur	7 Sécurité enseignement	8 Autres services périscolaires et annexes
133	Fonds affectés à l'équipement transférables	20 958 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée (suite)	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT (suite)

TOTAL DU CHAPITRE
20 958 000,00

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée

III
A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Vote AP = 12 213 000,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (Bibliothèques, musées, monuments...)	2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité - Culture, sports et loisirs	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	5 813 000,00	4 300 000,00	3 900 000,00	0,00	0,00	14 013 000,00
Dans le cadre d'une AP-CP		0,00	0,00	5 813 000,00	4 300 000,00	3 900 000,00	0,00	0,00	14 013 000,00
Hors AP-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	822 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	822 000,00
Recettes affectées		0,00	0,00	822 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	822 000,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRESENTATION CROISEE									
	DEPENSES	0,00	0,00	5 813 000,00	4 300 000,00	3 900 000,00	0,00	0,00	14 013 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	5 506 000,00	4 300 000,00	3 900 000,00	0,00	0,00	13 706 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	307 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	822 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	822 000,00
131	Subventions d'équipement transférables	0,00	0,00	822 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	822 000,00

III - VOTE DU BUDGET — III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée — A 904

CHAPITRE 904 - SANTE ET ACTION SOCIALE

Vote AP = 0,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AP-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AP-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée

III
A 905

CHAPITRE 905 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Vote AP = 490 000,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural et autres espaces de développement	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies de l'information et de la communication	7 Sécurité aménagement des territoires	8 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	0,00	29 404 900,00	12 700 000,00	0,00	18 406 500,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AP-CP		0,00	0,00	0,00	29 404 900,00	12 700 000,00	0,00	18 406 500,00	0,00	0,00
Hors AP-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00	0,00	0,00
Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRESENTATION CROISEE										
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	29 404 900,00	12 700 000,00	0,00	18 406 500,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	29 374 900,00	12 700 000,00	0,00	18 376 041,65	0,00	0,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licence, marques, procédés, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	458,35	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée (suite)	A 905

CHAPITRE 905 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES (suite)

TOTAL DU CHAPITRE
60 511 400,00
60 511 400,00
0,00
0,00
77 000,00
77 000,00
0,00
60 511 400,00
30 000,00
60 450 941,65
30 000,00
458,35
77 000,00
77 000,00

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée

III
A 906

CHAPITRE 906 - GESTION DES FONDS EUROPEENS

Vote AP = 0,00

Article / compte par nature	Libellé	1 FSE	2 FEDER	30 FEADER	31 FEAMP	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Vote du Conseil Régional		0,00	6 500 000,00	0,00	0,00	6 500 000,00
Dans le cadre d'une AP-CP		0,00	6 500 000,00	0,00	0,00	6 500 000,00
Hors AP-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Vote du Conseil Régional		0,00	6 500 000,00	0,00	0,00	6 500 000,00
Recettes affectées		0,00	6 500 000,00	0,00	0,00	6 500 000,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRESENTATION CROISEE						
	DEPENSES	0,00	6 500 000,00	0,00	0,00	6 500 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	6 500 000,00	0,00	0,00	6 500 000,00
	RECETTES	0,00	6 500 000,00	0,00	0,00	6 500 000,00
132	Subventions d'équipement non transférables	0,00	6 500 000,00	0,00	0,00	6 500 000,00

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée

III
A 907

CHAPITRE 907 - ENVIRONNEMENT

Vote AP = 12 600 000,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement des infrastructures de transport	8 Autres actions en faveur de l'environnement
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Vote du Conseil Régional		0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	5 200 000,00	3 350 000,00	900 000,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AP-CP		0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	5 200 000,00	3 350 000,00	900 000,00	0,00	0,00
Hors AP-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRESENTATION CROISEE										
	DEPENSES	0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	5 200 000,00	3 350 000,00	900 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	431 999,09	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	4 468 000,91	3 350 000,00	900 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée (suite)	A 907

CHAPITRE 907 - ENVIRONNEMENT (suite)

TOTAL DU CHAPITRE
12 250 000,00
12 250 000,00
0,00
0,00
0,00
0,00
0,00
12 250 000,00
431 999,09
11 518 000,91
300 000,00
0,00

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée

III A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS

Vote AP = 143 948 000,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional des voyageurs	12 Gares et autres infrastructures ferroviaires	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	46 240 000,00	76 907 000,00	0,00	4 591 000,00	0,00	4 800 000,00	0,00
Dans le cadre d'une AP-CP		0,00	0,00	46 240 000,00	76 907 000,00	0,00	4 591 000,00	0,00	4 800 000,00	0,00
Hors AP-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées		0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRESENTATION CROISEE										
	DEPENSES	0,00	0,00	46 240 000,00	76 907 000,00	0,00	4 591 000,00	0,00	4 800 000,00	0,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	64 844,38	17 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	45 925 155,62	76 889 600,00	0,00	4 591 000,00	0,00	4 800 000,00	0,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licence, marques, procédés, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subventions d'équipement	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET — III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée (suite) — A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS (suite)

25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	7 Sécurité transport	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transport fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroportuaires	88 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 110 500,00	8 625 000,00	181 273 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 110 500,00	8 625 000,00	181 273 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 110 500,00	8 625 000,00	181 273 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 897 302,03	312 645,84	6 292 192,25
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 003 473,47	443 831,22	139 653 060,31
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 339,00	0,00	42 339,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 063,29	0,00	70 063,29
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 029,00	8 029,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 895,93	425 202,84	594 098,77
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,88	11 228,74	251 229,62
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 301 256,51	6 799 641,20	30 100 897,71
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 637 168,89	624 421,16	4 261 590,05
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00

III - VOTE DU BUDGET — III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée — A 909

CHAPITRE 909 - ACTION ECONOMIQUE

Vote AP = 68 797 000,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres services	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote du Conseil Régional		0,00	25 480 000,00	12 120 000,00	12 453 000,00	0,00	3 950 000,00	54 003 000,00
Dans le cadre d'une AP-CP		0,00	24 450 000,00	12 000 000,00	12 453 000,00	0,00	3 950 000,00	52 853 000,00
Hors AP-CP		0,00	1 030 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00
Op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote du Conseil Régional		0,00	6 250 000,00	1 170 000,00	0,00	0,00	815 000,00	8 235 000,00
Recettes affectées		0,00	6 250 000,00	1 170 000,00	0,00	0,00	815 000,00	8 235 000,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRESENTATION CROISEE								
	DEPENSES	0,00	25 480 000,00	12 120 000,00	12 453 000,00	0,00	3 950 000,00	54 003 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	7 719 863,60	9 866 242,80	12 453 000,00	0,00	3 202 532,04	33 241 638,44
211	Terrains	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
261	Titres de participation	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	3 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 250 000,00
274	Prêts	0,00	11 160 136,40	2 253 757,20	0,00	0,00	747 467,96	14 161 361,56
275	Dépots et cautionnements versés	0,00	1 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350 000,00
	RECETTES	0,00	6 250 000,00	1 170 000,00	0,00	0,00	815 000,00	8 235 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	1 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650 000,00
274	Prêts	0,00	4 600 000,00	1 170 000,00	0,00	0,00	815 000,00	6 585 000,00

Section d’Investissement

Opérations non ventilées

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES - Détail par articles

III
A 921

CHAPITRE 921 - Taxes non affectées

Article / compte par nature	Libellé	Vote du Conseil Régional
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

III - VOTE DU BUDGET III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES - Détail par articles A 922

CHAPITRE 922 - Dotations et participations

Article / compte par nature	Libellé	Vote du Conseil Régional
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	11 500 000,00
10222	F.C.T.V.A.	11 500 000,00

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES - Détail par articles

III
A 923

CHAPITRE 923 - Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature	Libellé	Vote du Conseil Régional
	DEPENSES	50 400 000,00
1641	Emprunts en euro	44 376 233,05
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - Opérations afférentes à l'emprunt	5 891 300,72
16878	Dettes envers d'autres organismes et particuliers	132 466,23
	RECETTES	258 300 000,00
16311	Emprunts obligataires remboursables in fine	80 000 000,00
1641	Emprunts en euro	178 300 000,00

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES - Détail par articles

III
A 925

CHAPITRE 925 - Opérations patrimoniales

Article / compte par nature	Libellé	Vote du Conseil Régional
	DEPENSES	50 000 000,00
21572	matériel technique scolaire	100 000,00
2317	Immobilisations en cours reçues au titre d'une mise à disposition	49 390 000,00
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	510 000,00
	RECETTES	50 000 000,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	50 000 000,00

CHAPITRE 926 - Transferts entre les sections

Article / compte par nature	Libellé	Vote du Conseil Régional
	DEPENSES	34 035 000,00
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat	722 000,00
13913	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Départements	615 000,00
13914	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Communes et structures intercommunales	193 000,00
13916	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Autres établissements publics	83 000,00
139172	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - FEDER	11 040 000,00
139173	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - FEOGA	1 119 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transférées au compte de résultat	1 973 000,00
13932	Dotation régionale d'équipement scolaire	18 290 000,00
	RECETTES	215 481 200,00
28031	Amortissement des frais d'études	1 486 000,00
28033	Amortissement des frais d'insertion	5 000,00
2804111	Amortissement des subventions d'équipement versées à l'Etat - Mobiliers, matériel et études	66 000,00
2804112	Amortissement des subventions d'équipement versées à l'Etat - Bâtiments et installations	7 943 000,00
2804113	Amortissement des subventions d'équipement versées à l'Etat - Infra intérêt national	820 000,00
2804121	Amortissement des subventions d'équipement versées à des Régions - Mobiliers, matériel et études	11 000,00
2804122	Amortissement des subventions d'équipement versées à des Régions - Bâtiments et installations	15 000,00
2804131	Amortissement des subventions d'équipement versées à des Départements - Mobiliers, matériel et études	623 000,00
2804132	Amortissement des subventions d'équipement versées à des Départements - Bâtiments et installations	6 183 000,00
2804133	Amortissement des subventions d'équipement versées à des Départements - Infra intérêt national	693 000,00
2804141	Amortissement des subventions d'équipement versées à des communes et structures interco - Mobiliers, matériel et études	943 000,00
2804142	Amortissement des subventions d'équipement versées à des communes et structures interco - Bâtiments et installations	37 108 000,00
2804143	Amortissement des subventions d'équipement versées à des communes et structures interco - Infra intérêt national	156 000,00
2804151	Amortissement des subventions d'équipement versées autres gpmts de coll et EPL - Mobiliers, matériel et études	172 000,00
2804152	Amortissement des subventions d'équipement versées autres gpmts de coll et EPL - Bâtiments et installations	6 178 000,00

2804153	Amortissement des subventions d'équipement versées autres gpmts de coll et EPL - Infra intérêt national	396 000,00
28041711	Amortissement des subventions d'équipement versées SNCF - Mobiliers, matériel et études	11 450 000,00
28041712	Amortissement des subventions d'équipement versées SNCF - Bâtiments et installations	10 413 000,00
28041713	Amortissement des subventions d'équipement versées SNCF - Infra intérêt national	2 937 000,00
28041721	Amortissement des subventions d'équipement versées RFF - Mobiliers, matériel et études	1 390 000,00
28041722	Amortissement des subventions d'équipement versées RFF - Bâtiments et installations	6 721 000,00
28041723	Amortissement des subventions d'équipement versées RFF - Infra intérêt national	19 041 000,00
2804181	Amortissement des subventions d'équipement versées Ets publics divers - Mobiliers, matériel et études	10 844 000,00
2804182	Amortissement des subventions d'équipement versées Ets publics divers - Bâtiments et installations	19 042 000,00
280421	Amortissement des subventions d'équipement versées pers de dt privé - Mobiliers, matériels, études	22 325 000,00
280422	Amortissement des subventions d'équipement versées pers de dt privé - Bâtiments, installations	10 399 000,00
280431	Amortissement des subventions d'équipement versées Ets scolaires - Mobiliers, matériel et études	6 571 000,00
280432	Amortissement des subventions d'équipement versées Ets scolaires - Bâtiments et installations	3 881 000,00
28051	Amortissement des concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	1 099 000,00
28121	Amortissement des plantations	2 000,00
281311	Amortissement des bâtiments administratifs	69 000,00
281312	Amortissement des bâtiments scolaires	296 000,00
281314	Amortissement des bâtiments culturels et sportifs	623 000,00
281318	Amortissement des autres bâtiments publics	1 732 000,00
281351	Amortissement des installations générales, agencements, aménagement des bâtiments publics	9 400,00
2814	Amortissement des constructions sur sol d'autrui	84 500,00
28151	Amortissement des Réseaux de voirie	3 200,00
28153	Amortissement des Réseaux divers	8 100,00
281571	Amortissement du matériel et outillage techniques ferroviaire	17 000,00
281572	Amortissement du matériel et outillage techniques scolaire	1 016 000,00
281578	Amortissement d'autre matériel et outillage techniques	1 327 000,00
2817312	Amortissement des bâtiments scolaires reçus au titre d'une mise à disposition	12 333 000,00
281754	Amortissement des voies navigables reçus au titre d'une mise à disposition	2 476 000,00
281821	Amortissement du matériel de transport ferroviaire (roulant)	228 000,00
281828	Amortissement des autres matériel de transport	592 000,00

281831	Amortissement du matériel informatique scolaire	3 431 000,00
281838	Amortissement des autres matériels informatiques	619 000,00
281841	Amortissement du matériel de bureau et mobilier scolaire	1 214 000,00
281848	Amortissement des autres matériels de bureau et mobiliers	211 000,00
28185	Amortissement du matériel de téléphonie	74 000,00
28188	Amortissement des autres immobilisations corporelles	205 000,00

Section d’Investissement

Opérations sans réalisations

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 95 OPERATIONS SANS REALISATIONS	951

RECETTES

951 Virement de la section de fonctionnement
Vote du Conseil Régional
19 894 300,00

RECETTES

954 Produit des cessions d'immobilisations
Vote du Conseil Régional
0,00

Vote du Budget – Vue d’ensemble

Section de Fonctionnement

III - VOTE DU BUDGET — III

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES — B

Chap	Libellé	Pr mémoire Budget précédent	Restes à réaliser de N-1 I	Vote assemblée sur les AE lors séance budgétaire	Proposition du Pdt sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice II	Pr info dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pr info Dépenses gérées hors AE	Total RaR N-1 + vote I+II
93	**Services ventilés**	**761 767 000,00**	**0,00**	**530 425 900,00**	**783 483 291,21**	**783 483 291,21**	**628 559 791,21**	**154 923 500,00**	**783 483 291,21**
930	**Services gnx**	90 529 000,00		24 294 500,00	83 176 291,21	83 176 291,21	28 932 791,21	54 243 500,00	83 176 291,21
931	**F° Pro et apprent.**	257 534 500,00		294 307 800,00	288 328 887,50	288 328 887,50	288 328 887,50	0,00	288 328 887,50
932	**Enseignement**	172 254 000,00		77 653 000,00	167 674 000,00	167 674 000,00	78 580 000,00	89 094 000,00	167 674 000,00
933	**Culture, sports et loisirs**	32 229 500,00		31 225 500,00	32 561 612,50	32 561 612,50	31 341 612,50	1 220 000,00	32 561 612,50
934	**Santé et act° soc.**	678 000,00		706 000,00	664 500,00	664 500,00	664 500,00	0,00	664 500,00
935	**Amngt des territoires**	8 466 000,00		6 854 000,00	6 954 000,00	6 954 000,00	6 954 000,00	0,00	6 954 000,00
936	**G° Fonds européens**				3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
937	**Environnement**	9 935 000,00		11 518 000,00	10 448 000,00	10 448 000,00	10 448 000,00	0,00	10 448 000,00
938	**Transports**	115 191 000,00		4 371 500,00	117 006 500,00	117 006 500,00	106 641 500,00	10 365 000,00	117 006 500,00
939	**Act° économique**	74 950 000,00		79 495 600,00	73 169 500,00	73 169 500,00	73 168 500,00	1 000,00	73 169 500,00
94	**Services communs non ventilés**	**209 436 087,84**	**0,00**	**196 700,00**	**236 997 408,79**	**236 997 408,79**		**236 997 408,79**	**236 997 408,79**
940	**Impositions directes**	2 300 000,00				0,00		0,00	0,00
941	**Autres impôts et taxes**					0,00		0,00	0,00
942	**Dot° et particip°**					0,00		0,00	0,00
943	**Opérat° financières**	18 000 000,00			20 000 000,00	20 000 000,00		20 000 000,00	20 000 000,00
944	**Frais fonc gpes d'élus**	898 000,00		196 700,00	1 016 208,79	1 016 208,79		1 016 208,79	1 016 208,79
945	**Prov° et autres opé mixtes**				500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
946	**Transfert entre les sect°**	188 238 087,84			215 481 200,00	215 481 200,00		215 481 200,00	215 481 200,00
95	**Chapitre de prév° sans réal°**	**39 458 021,69**		**1 000 000,00**	**19 894 300,00**	**19 894 300,00**		**19 894 300,00**	**19 894 300,00**
952	**Dépenses imprévues**			1 000 000,00					
953	**Virt à la sect° d'invt**	39 458 021,69			19 894 300,00	19 894 300,00		19 894 300,00	19 894 300,00
TOTAL des gpes fonctionnels		**1 010 661 109,53**	**0,00**	**531 622 600,00**	**1 040 375 000,00**	**1 040 375 000,00**	**628 559 791,21**	**411 815 208,79**	**1 040 375 000,00**

III - VOTE DU BUDGET — III

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES — B

Chap	Libellé	Pr mémoire Budget précédent	Restes à réaliser de N-1 I	Propositiondu Pdt sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice II	Total RaR N-1 + vote I+II
93	**Services ventilés**	**68 393 650,00**	**0,00**	**94 358 000,00**	**94 358 000,00**	**94 358 000,00**
930	**Services gnx**	19 535 750,00		9 577 500,00	9 577 500,00	9 577 500,00
931	**F° Pro et apprent.**	2 006 000,00		33 280 000,00	33 280 000,00	33 280 000,00
932	**Enseignement**	7 850 000,00		8 290 000,00	8 290 000,00	8 290 000,00
933	**Culture, sports et loisirs**	87 600,00		461 600,00	461 600,00	461 600,00
934	**Santé et act° soc.**				0,00	0,00
935	**Amngt des territoires**	46 000,00			0,00	0,00
936	**G° Fonds européens**			3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
937	**Environnement**				0,00	0,00
938	**Transports**	37 748 100,00		37 860 900,00	37 860 900,00	37 860 900,00
939	**Act° économique**	1 120 200,00		1 388 000,00	1 388 000,00	1 388 000,00
94	**Services communs non ventilés**	**942 267 459,53**	**0,00**	**946 017 000,00**	**946 017 000,00**	**946 017 000,00**
940	**Impositions directes**	209 633 000,00		212 988 000,00	212 988 000,00	212 988 000,00
941	**Autres impôts et taxes**	421 449 000,00		435 641 000,00	435 641 000,00	435 641 000,00
942	**Dot° et particip°**	285 291 000,00		262 053 000,00	262 053 000,00	262 053 000,00
943	**Opérat° financières**	1 600 000,00		1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
944	**Frais fonc gpes d'élus**	3 550,00			0,00	0,00
945	**Prov° et autres opé mixtes**				0,00	0,00
946	**Transfert entre les sect°**	24 290 909,53		34 035 000,00	34 035 000,00	34 035 000,00
TOTAL des gpes fonctionnels		**1 010 661 109,53**	**0,00**	**1 040 375 000,00**	**1 040 375 000,00**	**1 040 375 000,00**

Section de Fonctionnement

Opérations ventilées

III - VOTE DU BUDGET — III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée — B 930

CHAPITRE 930 - SERVICES GENERAUX

Vote AE = 24 294 500,00

Article / compte par nature	Libellé	1 Opérations non ventilables	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux	21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil de la culture, de l'Education et de l'Environnement	28 Autres organismes	3 Sécurité	41 Actions interrégionales
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Vote du Conseil Régional		0,00	50 647 249,66	20 005 968,16	5 558 713,39	2 952 360,00	2 500,00	0,00	0,00	1 321 606,99
Dans le cadre d'une AE-CP		0,00	3 106 009,66	19 985 968,16	1 387 713,39	441 100,00	2 500,00	0,00	0,00	1 321 606,99
Hors AE-CP		0,00	47 541 240,00	20 000,00	4 171 000,00	2 511 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Vote du Conseil Régional		0,00	291 000,00	1 084 500,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRESENTATION CROISEE										
	DEPENSES	0,00	50 647 249,66	20 005 968,16	5 558 713,39	2 952 360,00	2 500,00	0,00	0,00	1 321 606,99
606	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	0,00	2 652 895,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 252 271,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	2 971 138,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	123 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	2 434 331,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	169 400,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	307 901,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	1 029 908,91	953 359,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	180 000,00	82 401,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	3 000,00	658 884,53	33 287,80	6 000,00	2 500,00	0,00	0,00	124 927,83
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	0,00	3 086 670,60	287 536,24	157 000,00	0,00	0,00	0,00	43 406,66
624	Transports de biens et transports collectifs	0,00	428 000,00	637 744,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	30 006,00
625	Déplacements et missions	0,00	290 000,00	29 671,12	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais de télécommunication	0,00	0,00	899 001,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Charges diverses sur services	0,00	1 250,00	448 020,00	330 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00

CHAPITRE 930 - SERVICES GENERAUX (suite)

42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvention globale	44 Aides publiques au développement	48 Autres actions internationales	TOTAL DU CHAPITRE
2 893,01	2 400 000,00	285 000,00	0,00	83 176 291,21
2 893,01	2 400 000,00	285 000,00	0,00	28 932 791,21
0,00	0,00	0,00	0,00	54 243 500,00
0,00	8 200 000,00	0,00	0,00	9 577 500,00
2 893,01	2 400 000,00	285 000,00	0,00	83 176 291,21
0,00	0,00	0,00	0,00	2 652 895,24
0,00	0,00	0,00	0,00	1 252 271,94
0,00	0,00	0,00	0,00	2 971 138,98
0,00	0,00	0,00	0,00	123 010,00
0,00	0,00	0,00	0,00	2 434 331,39
0,00	0,00	0,00	0,00	169 550,00
0,00	0,00	0,00	0,00	307 901,00
0,00	0,00	10 000,00	0,00	1 993 268,31
0,00	0,00	0,00	0,00	262 401,10
104,69	0,00	40 049,75	0,00	868 754,60
2 788,32	0,00	9 500,00	0,00	3 586 901,82
0,00	0,00	6 500,00	0,00	1 114 250,00
0,00	0,00	0,00	0,00	328 671,12
0,00	0,00	0,00	0,00	899 001,10
0,00	0,00	0,00	0,00	30,00
0,00	0,00	15 000,00	0,00	845 270,00

III - VOTE DU BUDGET
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 930 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée

III B 930

CHAPITRE 930 - SERVICES GENERAUX

Vote AE = 24 294 500,00

Article / compte par nature	Libellé	1 Opérations non ventilables	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux	21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil de la culture, de l'Education et de l'Environnement	28 Autres organismes	3 Sécurité	41 Actions interrégionales
	extérieurs									
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	0,00	944 400,00	0,00	88 000,00	22 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0,00	0,00	452 293,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	33 829 340,00	0,00	0,00	632 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00	12 314 000,00	0,00	0,00	247 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 627 350,75	615 789,56	0,00	10 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Indemnités de présence	0,00	0,00	0,00	0,00	1 827 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités et frais de formation des élus régionaux	0,00	0,00	0,00	4 819 739,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	2 138 238,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 102 266,50
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	11 916,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	291 000,00	1 084 500,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	261 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	934 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET — III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 930 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée (suite) — B 930

CHAPITRE 930 - SERVICES GENERAUX (suite)

42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvention globale	44 Aides publiques au développement	48 Autres actions internationales	TOTAL DU CHAPITRE
0,00	0,00	0,00	0,00	1 054 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	452 293,30
0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	34 461 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	12 561 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	2 253 240,31
0,00	0,00	4 000,00	0,00	84 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 827 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	4 819 739,35
0,00	2 400 000,00	199 950,25	0,00	5 840 454,89
0,00	0,00	0,00	0,00	11 916,76
0,00	8 200 000,00	0,00	0,00	9 577 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	263 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
0,00	8 200 000,00	0,00	0,00	9 134 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

III - VOTE DU BUDGET — III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée — B 931

CHAPITRE 931 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Vote AE = 294 307 800,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote du Conseil Régional		7 078 000,00	148 046 387,50	81 343 500,00	51 861 000,00	288 328 887,50
Dans le cadre d'une AE-CP		7 078 000,00	148 046 387,50	81 343 500,00	51 861 000,00	288 328 887,50
Hors AE-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote du Conseil Régional		0,00	33 280 000,00	0,00	0,00	33 280 000,00
PRESENTATION CROISEE						
	DEPENSES	7 078 000,00	148 046 387,50	81 343 500,00	51 861 000,00	288 328 887,50
611	Contrats de prestations de services	67 250,00	83 530 420,00	734 770,12	0,00	84 332 440,12
617	Etudes et recherches	19 874,92	0,00	131 532,88	0,00	151 407,80
618	Divers	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	24 209,60	0,00	0,00	0,00	24 209,60
623	Publicité, publications, relations publiques	1 036 957,71	229 000,00	144 000,00	0,00	1 409 957,71
624	Transports de biens et transports collectifs	6 690,00	0,00	0,00	0,00	6 690,00
628	Charges diverses sur services extérieurs	5 450,00	0,00	0,00	0,00	5 450,00
651	Aides à la personne	0,00	54 322 077,01	14 909 000,00	5 044 583,00	74 275 660,01
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	18 132 500,00	46 816 417,00	64 948 917,00
656	Participations	0,00	0,00	42 140 010,00	0,00	42 140 010,00
657	Subventions	5 905 567,77	9 964 890,49	5 151 687,00	0,00	21 022 145,26
	RECETTES	0,00	33 280 000,00	0,00	0,00	33 280 000,00
747	Participations	0,00	33 280 000,00	0,00	0,00	33 280 000,00

III - VOTE DU BUDGET
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée

III B 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

Vote AE = 77 653 000,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes	3 Enseignement supérieur	7 Sécurité enseignement	8 Autres services périscolaires et annexes
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Vote du Conseil Régional		5 500 080,05	0,00	0,00	128 455 183,58	32 248 736,37	0,00	1 470 000,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP		5 500 080,05	0,00	0,00	39 361 183,58	32 248 736,37	0,00	1 470 000,00	0,00	0,00
Hors AE-CP		0,00	0,00	0,00	89 094 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	0,00	8 290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRESENTATION CROISEE										
DEPENSES		5 500 080,05	0,00	0,00	128 455 183,58	32 248 736,37	0,00	1 470 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	5 000,00	0,00	0,00	662 824,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	100,00	0,00	0,00	703 756,20	0,00	0,00	68 754,29	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	2 208 049,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	10 218,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	1 466 705,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	510 371,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	350 000,00	0,00	0,00	54 113,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	14 430,40	0,00	0,00	95 000,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	233 641,60	0,00	0,00	23 849,59	144 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publications, relations publiques	108 980,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports de biens et transports collectifs	10 032,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	1 370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	61 422 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00	0,00	0,00	25 441 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	860 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	4 355 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée (suite)	B 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT (suite)

TOTAL DU CHAPITRE
167 674 000,00
78 580 000,00
89 094 000,00
8 290 000,00
167 674 000,00
667 824,33
772 610,49
2 208 049,29
10 218,44
1 466 705,67
510 371,79
404 113,59
164 430,40
402 255,19
109 980,00
10 032,05
260 000,00
1 370 000,00
61 422 000,00
25 441 000,00
860 000,00
4 355 236,00

III - VOTE DU BUDGET
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée

III
B 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

Vote AE = 77 653 000,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes	3 Enseignement supérieur	7 Sécurité enseignement	8 Autres services périscolaires et annexes
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	29 452 000,00	30 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	189 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	422 660,00	0,00	0,00	3 696 964,29	1 448 972,37	0,00	1 401 245,71	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	28 330,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	8 290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Compensations, attributions et autres participations	0,00	0,00	0,00	8 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée (suite)	B 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT (suite)

TOTAL DU CHAPITRE
60 052 000,00
189 000,00
6 969 842,37
28 330,39
8 290 000,00
40 000,00
8 200 000,00
50 000,00

III - VOTE DU BUDGET — III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée — B 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Vote AE = 31 225 500,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (Bibliothèques, musées, monuments...)	2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité Culture, sport et loisirs	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	25 929 689,50	2 431 923,00	4 200 000,00	0,00	0,00	32 561 612,50
Dans le cadre d'une AE-CP		0,00	0,00	25 929 689,50	1 211 923,00	4 200 000,00	0,00	0,00	31 341 612,50
Hors AE-CP		0,00	0,00	0,00	1 220 000,00	0,00	0,00	0,00	1 220 000,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	461 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461 600,00

PRESENTATION CROISEE

	DEPENSES	0,00	0,00	25 929 689,50	2 431 923,00	4 200 000,00	0,00	0,00	32 561 612,50
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	385 920,00	13 000,00	102 000,00	0,00	0,00	500 920,00
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	0,00	13 397,60	40 600,00	0,00	0,00	0,00	53 997,60
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	809 100,00	0,00	0,00	0,00	809 100,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00	0,00	0,00	372 000,00	0,00	0,00	0,00	372 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	12 900,00	0,00	0,00	0,00	12 900,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	635 000,00	0,00	0,00	635 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	25 530 371,90	1 125 323,00	3 463 000,00	0,00	0,00	30 118 694,90
	RECETTES	0,00	0,00	461 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461 600,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
747	Participations	0,00	0,00	458 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	458 600,00

III - VOTE DU BUDGET — III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée — B 934

CHAPITRE 934 - SANTE ET ACTION SOCIALE

Vote AE = 706 000,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote du Conseil Régional		0,00	664 500,00	0,00	0,00	664 500,00
Dans le cadre d'une AE-CP		0,00	664 500,00	0,00	0,00	664 500,00
Hors AE-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES		0,00	664 500,00	0,00	0,00	664 500,00
657	Subventions	0,00	664 500,00	0,00	0,00	664 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET — III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée — B 935

CHAPITRE 935 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Vote AE = 6 854 000,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural et autres espaces de développement	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies de l'information et de la communication	7 Sécurité aménagement des territoires	8 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	0,00	4 561 143,33	100 000,00	0,00	2 292 856,67	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP		0,00	0,00	0,00	4 561 143,33	100 000,00	0,00	2 292 856,67	0,00	0,00
Hors AE-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRESENTATION CROISEE										
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	4 561 143,33	100 000,00	0,00	2 292 856,67	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	119 600,00	0,00	0,00	91 340,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	87 075,00	89 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	192 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	0,00	0,00	31 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	2 784,00	0,00	0,00	11 531,97	0,00	0,00
624	Transports de biens et transports collectifs	0,00	0,00	0,00	99,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Charges diverses sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	19 200,00	0,00	0,00	46 221,67	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	4 108 563,87	10 240,00	0,00	1 143 763,03	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 930 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée (suite)	B 935

CHAPITRE 935 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES (suite)

TOTAL DU CHAPITRE
6 954 000,00
6 954 000,00
0,00
0,00
6 954 000,00
210 940,00
176 835,00
192 776,00
31 045,00
14 315,97
99,46
65 421,67
1 000 000,00
5 262 566,90
0,00

III - VOTE DU BUDGET
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée

III
B 936

CHAPITRE 936 - GESTION DES FONDS EUROPEENS

Vote AE = 0,00

Article / compte par nature	Libellé	1 FSE	2 FEDER	30 FEADER	31 FEAMP	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote du Conseil Régional		0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP		0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00
Hors AE-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote du Conseil Régional		0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00
PRESENTATION CROISEE						
	DEPENSES	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00
657	Subventions	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00
	RECETTES	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00
747	Participations	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00

III - VOTE DU BUDGET
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée

III
B 937

CHAPITRE 937 - ENVIRONNEMENT

Vote AE = 11 518 000,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement des infrastructures de transport	8 Autres actions en faveur de l'environnement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Vote du Conseil Régional		0,00	400 000,00	0,00	0,00	4 370 000,00	2 615 000,00	3 063 000,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP		0,00	400 000,00	0,00	0,00	4 370 000,00	2 615 000,00	3 063 000,00	0,00	0,00
Hors AE-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRESENTATION CROISEE										
	DEPENSES	0,00	400 000,00	0,00	0,00	4 370 000,00	2 615 000,00	3 063 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	24 110,84	0,00	0,00	508 387,50	141 363,25	60 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 710,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	143 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	76 358,94	14 000,00	0,00	0,00
624	Transports de biens et transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	10 335,51	0,00	0,00	0,00
628	Charges diverses sur services extérieurs	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	22 000,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	1 297 843,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	360 889,16	0,00	0,00	3 311 612,50	2 195 232,30	1 669 157,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée (suite)	B 937

CHAPITRE 937 - ENVIRONNEMENT (suite)

TOTAL DU CHAPITRE
10 448 000,00
10 448 000,00
0,00
0,00
10 448 000,00
733 861,59
171 710,00
143 000,00
145 358,94
12 335,51
57 000,00
1 647 843,00
7 536 890,96
0,00

III - VOTE DU BUDGET
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée

III B 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS

Vote AE = 4 371 500,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional des voyageurs	12 Gares et autres infrastructures ferroviaires	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	102 806 000,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP		0,00	0,00	102 806 000,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Vote du Conseil Régional		0,00	0,00	36 462 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRESENTATION CROISEE										
	DEPENSES	0,00	0,00	102 806 000,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 763 291,69	155 632,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	20 000,00	117 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	0,00	208 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	0,00	212 631,35	648,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Charges diverses sur services extérieurs	0,00	0,00	23 000,00	4 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET — III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée (suite) — B 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS (suite)

25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	7 Sécurité transport	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroportuaires	88 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 050 500,00	0,00	0,00	5 060 000,00	810 000,00	117 006 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00	0,00	0,00	2 714 000,00	810 000,00	106 641 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 019 000,00	0,00	0,00	2 346 000,00	0,00	10 365 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	1 136 900,00	222 000,00	37 860 900,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 050 500,00	0,00	0,00	5 060 000,00	810 000,00	117 006 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 617,72	231 651,51	390 269,23
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 226,85	84 836,09	2 247 986,63
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	55 797,10	95 797,10
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 224,28	231 607,67	272 831,95
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 500,00	0,00	259 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	553 661,60	135 197,00	825 958,60
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 351,58	11 207,99	357 559,57
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 765,62	0,00	226 044,97
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	54 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 520,00	0,00	86 870,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	57 000,00	0,00	227 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	2 202,64	3 202,64
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 304 000,00	0,00	0,00	1 622 500,00	0,00	6 926 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 495 000,00	0,00	0,00	646 500,00	0,00	3 141 500,00

III - VOTE DU BUDGET — III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée — B 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS

Vote AE = 4 371 500,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional des voyageurs	12 Gares et autres infrastructures ferroviaires	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	100 541 056,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	26 820,64	2 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	36 462 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et de produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	601 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres taxes	0,00	0,00	35 720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	141 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET — III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée (suite) — B 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS (suite)

25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	7 Sécurité transport	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroportuaires	88 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	70 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 860,35	0,00	100 674 916,67
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	664 092,00	57 500,00	750 682,64
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	384 180,00	0,00	384 180,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	1 136 900,00	222 000,00	37 860 900,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	55 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	922 400,00	120 000,00	1 042 400,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	90 000,00	786 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 720 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 000,00	0,00	104 000,00

III - VOTE DU BUDGET — III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES - Détail par articles - Présentation croisée — B 939

CHAPITRE 939 - ACTION ECONOMIQUE

Vote AE = 79 495 600,00

Article / compte par nature	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres services	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote du Conseil Régional		0,00	16 657 500,00	36 835 000,00	11 682 000,00	0,00	7 995 000,00	73 169 500,00
Dans le cadre d'une AE-CP		0,00	16 656 500,00	36 835 000,00	11 682 000,00	0,00	7 995 000,00	73 168 500,00
Hors AE-CP		0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote du Conseil Régional		0,00	102 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00	186 000,00	1 388 000,00
PRESENTATION CROISEE								
	DEPENSES	0,00	16 657 500,00	36 835 000,00	11 682 000,00	0,00	7 995 000,00	73 169 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	958 681,96	77 295,00	412 699,26	0,00	5 000,00	1 453 676,22
617	Etudes et recherches	0,00	15 000,00	831,56	0,00	0,00	327 325,04	343 156,60
618	Divers	0,00	0,00	27 181,26	10 000,00	0,00	0,00	37 181,26
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	50 729,96	9 770,00	124 500,00	0,00	0,00	184 999,96
624	Transports de biens et transports collectifs	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
628	Charges diverses sur services extérieurs	0,00	8 667,00	21 460,00	15 000,00	0,00	10 000,00	55 127,00
651	Aides à la personne	0,00	130 014,55	50 000,00	0,00	0,00	0,00	180 014,55
656	Participations	0,00	0,00	0,00	295 665,64	0,00	300 000,00	595 665,64
657	Subventions	0,00	15 493 406,53	36 607 507,68	10 822 135,10	0,00	7 352 674,96	70 275 724,27
661	Charges d'intérêts	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	40 944,50	0,00	0,00	0,00	40 944,50
	RECETTES	0,00	102 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00	186 000,00	1 388 000,00
747	Participations	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	186 000,00	1 286 000,00
762	Produits des autres immobilisations financières	0,00	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00

Section de Fonctionnement

Opérations non ventilées

III - VOTE DU BUDGET III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES - Détail par articles B 940

CHAPITRE 940 - Impositions directes

Article / compte par nature	Libellé	Vote du Conseil Régional
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	212 988 000,00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	154 630 000,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	29 018 000,00
73121	Fonds national de garantie individuelle des ressources régionales	27 608 000,00
73122	Fonds de péréquation des ressources perçues par les régions	1 732 000,00

III - VOTE DU BUDGET
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES - Détail par articles

III
B 941

CHAPITRE 941 - Autres impôts et taxes

Article / compte par nature	Libellé	Vote du Conseil Régional
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	435 641 000,00
732	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	199 720 000,00
7344	Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	113 000 000,00
73821	Taxe d'apprentissage	67 200 000,00
73822	TICPE Ressources régionales d'apprentissage	6 597 000,00
73841	Frais de gestion FPA	22 456 000,00
73842	TICPE FPA	10 953 000,00
7385	TICPE Primes aux employeurs d'apprentis	15 715 000,00

III - VOTE DU BUDGET
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES - Détail par articles

III
B 942

CHAPITRE 942 - Dotations et participations

Article / compte par nature	Libellé	Vote du Conseil Régional
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	262 053 000,00
7411	DGF - Dotation forfaitaire	188 082 000,00
7412	DGF - Dotation de péréquation	15 686 000,00
7461	DGD	21 880 000,00
74832	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	27 575 000,00
74833	Etat - Compensation au titre de la contribution économique territoriale	505 000,00
74835	Dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale	8 325 000,00

III - VOTE DU BUDGET
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES - Détail par articles
III
B 943

CHAPITRE 943 - Opérations financières

Article / compte par nature	Libellé	Vote du Conseil Régional
	DEPENSES	20 000 000,00
6226	Honoraires	38 450,00
627	Services bancaires et assimilés	625 440,00
6541	Créances admises en non valeur	78 800,00
6542	Créances éteintes	600 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 194 853,32
6615	Intérêts des comptes courants et de dépots créditeurs	133 333,33
6688	Autres charges financières - autres	8 008 923,35
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marché	120 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200 000,00
	RECETTES	1 300 000,00
761	Produits de participations	1 300 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES - Détail par articles	B 944

CHAPITRE 944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature	Libellé	Vote du Conseil Régional
	DEPENSES	1 016 208,79
611	Contrats de prestations de services	7 200,00
65861	Frais de personnel des groupes d'élus	894 000,00
65862	Matériel, équipement et fournitures des groupes d'élus	115 008,79
	RECETTES	0,00

III - VOTE DU BUDGET
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES - Détail par articles

III
B 945

CHAPITRE 945 - Provisions

Article / compte par nature	Libellé	Vote du Conseil Régional
	DEPENSES	500 000,00
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	500 000,00
	RECETTES	0,00

CHAPITRE 946 - Transferts entre les sections

Article / compte par nature	Libellé	Vote du Conseil Régional
	DEPENSES	215 481 200,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	215 481 200,00
	RECETTES	34 035 000,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte résultat	34 035 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES - Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement.

Article / compte par nature	Libellé	Vote du Conseil Régional
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

Section de Fonctionnement

Opérations sans réalisations

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 95 DEPENSES SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

953 Virement à la section d'investissement
Vote du Conseil Régional
19 894 300,00

Présentation du budget selon la nomenclature stratégique

Autorisations de programme et d'engagement

Budget primitif pour 2016

> Autorisations de programme et d'engagement

en euros

		AP 2016	AE 2016	Total
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale		**490 000**	**7 560 000**	**8 050 000**
P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés		4 135 000	4 135 000
P.0102	Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	220 000	1 781 000	2 001 000
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	270 000	1 644 000	1 914 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable		**66 229 000**	**61 467 600**	**127 696 600**
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation		***5 500 000***	***28 300 000***	***33 800 000***
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	5 000 000	13 300 000	18 300 000
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	500 000	15 000 000	15 500 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi		***24 550 000***	***16 331 600***	***40 881 600***
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	4 850 000	1 570 000	6 420 000
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	19 550 000	3 135 000	22 685 000
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	150 000	4 369 000	4 519 000
P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		7 257 600	7 257 600
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire		***17 400 000***	***12 600 000***	***30 000 000***
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	17 400 000	12 600 000	30 000 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer		***18 779 000***	***4 236 000***	***23 015 000***
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	4 587 000	2 639 000	7 226 000
P.0209	Développer le système portuaire	14 192 000	1 597 000	15 789 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi		**121 792 000**	**388 803 300**	**510 595 300**
Assurer la relation formation emploi			***6 794 300***	***6 794 300***
P.0301	Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation		6 794 300	6 794 300
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne		***150 000***	***7 055 000***	***7 205 000***
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	150 000	7 055 000	7 205 000
Améliorer le cadre bâti des lycées		***77 400 000***	***8 210 000***	***85 610 000***
P.0303	Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens	30 000 000		30 000 000
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	19 900 000	200 000	20 100 000
P.0305	Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	27 500 000	8 010 000	35 510 000

en euros

		AP 2016	AE 2016	Total
Améliorer les équipements des lycées		***17 250 000***	***500 000***	***17 750 000***
P.0306	Améliorer les équipements dans les lycées publics	8 400 000		8 400 000
P.0307	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 100 000	20 000	4 120 000
P.0308	Développer le numérique éducatif	4 750 000	480 000	5 230 000
Améliorer le fonctionnement des lycées			***60 620 000***	***60 620 000***
P.0309	Assurer le fonctionnement des lycées publics		29 900 000	29 900 000
P.0310	Participer au fonctionnement des établissements privés		30 720 000	30 720 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		***18 643 000***	***13 318 000***	***31 961 000***
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	18 643 000	13 318 000	31 961 000
Favoriser l'apprentissage		***7 500 000***	***78 666 000***	***86 166 000***
P.0312	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	7 500 000	48 300 000	55 800 000
P.0313	Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement		30 366 000	30 366 000
Assurer les formations sanitaires et sociales		***51 000***	***52 320 000***	***52 371 000***
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	51 000	52 320 000	52 371 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux			***154 524 000***	***154 524 000***
P.0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification		13 755 000	13 755 000
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales		90 769 000	90 769 000
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable		50 000 000	50 000 000
Développer les langues de Bretagne		***798 000***	***6 796 000***	***7 594 000***
P.0318	Développer les langues de Bretagne	798 000	6 796 000	7 594 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités		**121 131 000**	**1 910 000**	**123 041 000**
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	64 060 000	560 000	64 620 000
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	57 071 000	120 000	57 191 000
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale		1 230 000	1 230 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique		**12 600 000**	**11 518 000**	**24 118 000**
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	7 900 000	5 400 000	13 300 000
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	900 000	3 063 000	3 963 000
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 800 000	3 055 000	6 855 000

en euros

		AP 2016	AE 2016	Total
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne		**24 370 000**	**40 783 000**	**65 153 000**
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	1 235 000	16 150 000	17 385 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	3 780 000	4 400 000	8 180 000
P.0603	Développer le sport en région	2 100 000	4 200 000	6 300 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	4 300 000	1 180 000	5 480 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	4 060 000	7 785 000	11 845 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	8 625 000	810 000	9 435 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	270 000	1 758 000	2 028 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne		4 500 000	4 500 000
Fonds de gestion des crédits européens			**800 000**	**800 000**
P.1110	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020			
P.1120	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020			
P.1130	Programme FEAMP 2014-2020			
P.1140	Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020		800 000	800 000
P.8000	Subvention globale FEDER 2007-2013			
Autres dépenses		**5 248 000**	**18 780 700**	**24 028 700**
P.9000	Patrimoine et logistique	1 700 000	6 000 000	7 700 000
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	2 000 000	2 585 000	4 585 000
P.9003	Fonds d'intervention régional	300 000	980 000	1 280 000
P.9010	Equipement des groupes d'élus	83 000		83 000
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	165 000	6 790 700	6 955 700
P.9012	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées			
P.9020	Ressources et expertises		1 425 000	1 425 000
P.9020	Évaluation		*430 000*	*430 000*
P.9020	Finances		*150 000*	*150 000*
P.9020	Cotisations		*360 000*	*360 000*
P.9020	Contentieux - Assemblées		*265 000*	*265 000*
P.9020	Documentation		*220 000*	*220 000*
P.9021	Service de la dette			
P.9023	Mouvements financiers divers	1 000 000	1 000 000	2 000 000
	Total	**351 860 000**	**531 622 600**	**883 482 600**

Crédits de paiement investissement et fonctionnement

Budget primitif pour 2016

> Crédits de paiement - Investissement et fonctionnement

en euros

		CPI 2016	CPF 2016	Total
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale		**60 511 400**	**7 618 500**	**68 129 900**
P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	42 054 900	3 779 000	45 833 900
P.0102	Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	50 000	1 583 500	1 633 500
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	18 406 500	2 256 000	20 662 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable		**80 783 000**	**55 136 500**	**135 919 500**
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation		***3 100 000***	***25 400 000***	***28 500 000***
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	2 800 000	12 100 000	14 900 000
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	300 000	13 300 000	13 600 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi		***25 450 000***	***16 657 500***	***42 107 500***
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	4 950 000	1 645 000	6 595 000
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	19 850 000	2 855 000	22 705 000
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	150 000	4 886 500	5 036 500
P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques	500 000	7 271 000	7 771 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire		***9 600 000***	***9 100 000***	***18 700 000***
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	9 600 000	9 100 000	18 700 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer		***42 633 000***	***3 979 000***	***46 612 000***
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	2 853 000	2 582 000	5 435 000
P.0209	Développer le système portuaire	39 780 000	1 397 000	41 177 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi		**136 659 300**	**383 212 500**	**519 871 800**
Assurer la relation formation emploi			***6 428 000***	***6 428 000***
P.0301	Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation		6 428 000	6 428 000
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne		***100 000***	***7 800 000***	***7 900 000***
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	100 000	7 800 000	7 900 000
Améliorer le cadre bâti des lycées		***88 700 000***	***8 400 000***	***97 100 000***
P.0303	Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens	43 500 000		43 500 000
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	19 900 000	200 000	20 100 000
P.0305	Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	25 300 000	8 200 000	33 500 000

en euros

		CPI 2016	CPF 2016	Total
Améliorer les équipements des lycées		***16 950 000***	***500 000***	***17 450 000***
P.0306	Améliorer les équipements dans les lycées publics	8 100 000		8 100 000
P.0307	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 100 000	20 000	4 120 000
P.0308	Développer le numérique éducatif	4 750 000	480 000	5 230 000
Améliorer le fonctionnement des lycées			***60 620 000***	***60 620 000***
P.0309	Assurer le fonctionnement des lycées publics		29 900 000	29 900 000
P.0310	Participer au fonctionnement des établissements privés		30 720 000	30 720 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		***13 943 500***	***12 905 000***	***26 848 500***
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	13 943 500	12 905 000	26 848 500
Favoriser l'apprentissage		***8 000 000***	***81 343 500***	***89 343 500***
P.0312	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	8 000 000	48 300 000	56 300 000
P.0313	Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement		33 043 500	33 043 500
Assurer les formations sanitaires et sociales		***8 167 800***	***51 861 000***	***60 028 800***
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	8 167 800	51 861 000	60 028 800
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux			***146 559 000***	***146 559 000***
P.0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification		11 452 000	11 452 000
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales		88 507 000	88 507 000
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable		46 600 000	46 600 000
Développer les langues de Bretagne		***798 000***	***6 796 000***	***7 594 000***
P.0318	Développer les langues de Bretagne	798 000	6 796 000	7 594 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités		**132 868 500**	**104 380 000**	**237 248 500**
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	46 240 000	102 806 000	149 046 000
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	86 298 000	280 000	86 578 000
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	330 500	1 294 000	1 624 500
V - Pour une région engagée dans la transition écologique		**12 250 000**	**10 448 000**	**22 698 000**
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	5 200 000	4 370 000	9 570 000
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	900 000	3 063 000	3 963 000
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	6 150 000	3 015 000	9 165 000

Budget primitif pour 2016

> Crédits de paiement - Investissement et fonctionnement

en euros

		CPI 2016	CPF 2016	Total
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne		**26 419 500**	**41 094 500**	**67 514 000**
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	1 235 000	16 150 000	17 385 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	3 780 000	4 650 000	8 430 000
P.0603	Développer le sport en région	3 900 000	4 200 000	8 100 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	4 300 000	1 180 000	5 480 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	3 950 000	7 995 000	11 945 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	8 625 000	810 000	9 435 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	629 500	1 609 500	2 239 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne		4 500 000	4 500 000
Fonds de gestion des crédits européens		**11 300 000**	**6 850 000**	**18 150 000**
P.1110	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	6 500 000	3 500 000	10 000 000
P.1120	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020			
P.1130	Programme FEAMP 2014-2020			
P.1140	Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020		950 000	950 000
P.8000	Subvention globale FEDER 2007-2013	4 800 000	2 400 000	7 200 000
Autres dépenses		**54 808 800**	**196 259 500**	**251 068 300**
P.9000	Patrimoine et logistique	2 000 000	8 804 000	10 804 000
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	1 780 000	2 400 000	4 180 000
P.9003	Fonds d'intervention régional	300 000	980 000	1 280 000
P.9010	Equipement des groupes d'élus	13 800		13 800
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	165 000	6 716 000	6 881 000
P.9012	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées		155 734 500	155 734 500
P.9020	Ressources et expertises		1 125 000	1 125 000
P.9020	Évaluation		*130 000*	*130 000*
P.9020	Finances		*150 000*	*150 000*
P.9020	Cotisations		*360 000*	*360 000*
P.9020	Contentieux - Assemblées		*265 000*	*265 000*
P.9020	Documentation		*220 000*	*220 000*
P.9021	Service de la dette	50 400 000	19 000 000	69 400 000
P.9023	Mouvements financiers divers	150 000	1 500 000	1 650 000
	Total	**515 600 500**	**804 999 500**	**1 320 600 000**

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases /(N - 1)	Taux appliqués par décision du conseil régional	Variation de taux/N - 1	Produit voté par le conseil régional	Variation du produit /N - 1
Taxe intérieure sur les produits pétroliers - Modulation			GO : 1,15 €/hl - SP : 1,77 €/hl	0%	36 020 000	0,58%
Taxe intérieure sur les produits pétroliers - Majoration Grenelle			GO : 1,35 €/hl - SP : 0,73 €/hl	0%	35 720 000	0,44%
Taxe sur les permis de conduire			0,00 €	0%	0	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules			51,00 €/CV	11%	113 000 000	6%
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)						
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1) (2)						
Taxe relative à l'octroi de mer (1)						
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)						
Droit de francisation et de navigation corse (2)						
Droit de passeport en Corse (2)						
Droit de consommation sur les tabacs en Corse (2)						
[…] (3)						
TOTAL					**184 740 000**	

(1) Taxe perçue par les régions d'outre-mer.

(2) Taxe perçue par la collectivité territoriale de Corse.

(3) Détailler les taxes pour lesquelles la région à un pouvoir de modulation ou de fixation du taux

IV-ANNEXE

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 83

Nombre de membres présents : 80

Nombre de suffrages exprimés : 80

VOTES :

Pour : 55

Contre: 25

Abstentions : 0

Date de convocation : 1/03/2016

Présenté par Le Président du Conseil régional, à RENNES, les 24 et 25 mars 2016.

Délibéré par le Conseil Régional, réunie en session à RENNES, les 24 et 25 mars 2016.

Le Président,

Jean-Yves Le DRIAN

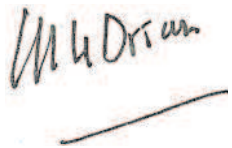

Certifié exécutoire par le Président du Conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le

et de la publication le

A RENNES, le

Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2016

ETATS ANNEXES

SOMMAIRE

IV – Annexes

A – Présentation croisée Voir cadre comptable

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette – Détail des crédits de trésorerie 5
B1.2 - Etat de la dette – Répartition par nature de dette 6 à 11
B1.3 - Etat de la dette – Répartition par structure de taux 12
B1.4 - Etat de la dette – Typologie de la répartition de l'encours 13
B1.5 - Etat de la dette – Détail des opérations de couverture 14 à 15
B1.6 - Etat de la dette – Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 16
B1.7 - Etat de la dette – Emprunts renégociés au cours de l'année N 17
B2 - Méthodes utilisées 18 à 19
B3 - Etat des provisions constituées 20
B4 - Etat des charges transférées 21
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 22
B6 - Prêts 23 à 37
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 38 à 39
B7.2 - Equilibre des opérations financières – Recettes 40 à 43

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis 45 à 46
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement 47
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 48
C3 - Etat des contrats de crédit-bail 49
C4 - Etat des contrats de PPP 50
C5 - Etat des autres engagements donnés 51
C6 - Etat des engagements reçus 52
C7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 53

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat du personnel 55 à 59
D2 - Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier 60 à 70
D3.1 - Liste des organismes de regroupement 71
D3.2 - Liste des établissements publics créés 72
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 73
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 74
D3.5.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 75
D3.5.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation 76
D3.5.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine 77 à 79

B – ELEMENTS DU BILAN

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

B1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2016	Montant des tirages 2015	Montant des remboursements 2015		Encours restant dû au 01/01/2016
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
	18/12/2015	100 000 000,00	320 555 320,00	58 159,79	320 555 320,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
Total		179 366 992,57	306 219 961,13	911 573,06	306 219 961,13	179 366 992,57
CNCE 20 ME 2002 2003 15 ans		3 240 000,00	56 230 000,00	865,29	56 230 000,00	3 240 000,00
CE CFF 7,6 ME 2000 15 ans		740 000,00	0,00	204,22	0,00	740 000,00
BFT 12 ME 2010 15 ans		8 582 150,00	0,00	41 364,40	0,00	8 582 150,00
BFT 9 ME 2011 15 ans		6 899 300,00	0,00	33 200,60	0,00	6 899 300,00
CDC 150 ME 2011		150 000 000,00	200 000 000,00	741 536,66	200 000 000,00	150 000 000,00
CRCA 10 ME 2011 16 ans		8 255 542,57	0,00	63 760,82	0,00	8 255 542,57
SG 20 ME 2001 15 ans		1 650 000,00	42 024 500,00	620,87	42 024 500,00	1 650 000,00
SG 7,6 ME 2000 15 ans		0,00	7 965 461,13	153,75	7 965 461,13	0,00
CAI 15,2 ME 2000 15 ans		0,00	0,00	29 866,45	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
		240 000 000,00	300 200 000,00	0,72	300 200 000,00	0,00
				** - 11 992,96*		
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.
** Pour information, les produits liés aux billets de trésorerie sont comptabilisés au compte 7688.*

B1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**150 000 000,00**									
ARKEA 10 ME 2014 10 ans	CREDIT MUTUEL ARKEA	19/11/2014	12/12/2014	12/12/2024	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.49 %	1,49	1,49	EUR	X	F	N	A-1
ARKEA 10 ME 2014 14 ans	CREDIT MUTUEL ARKEA	19/11/2014	12/12/2014	12/12/2028	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.87 %	1,87	1,87	EUR	X	F	N	A-1
COMMERZBANK 20 ME 2014 22 ans	COMMERZBANK	19/11/2014	12/12/2014	12/12/2036	20 000 000,00	F	Taux fixe à 2.314 %	2,314	2,314	EUR	X	F	N	A-1
HELABA 20 ME 2014 18 ans	HELABA	18/11/2014	10/12/2014	10/12/2032	20 000 000,00	F	Taux fixe à 2.12 %	2,12	2,12	EUR	X	F	N	A-1
HSBC 10 ME 2014 22 ans	HSBC	19/11/2014	02/12/2014	02/12/2036	10 000 000,00	F	Taux fixe à 2.34 %	2,34	2,34	EUR	X	F	N	A-1
ARKEA 20 ME 2015 6 ans	ARKEA	05/03/2015	20/03/2015	20/03/2021	20 000 000,00	F	Taux fixe à 0.51 %	0,51	0,51	EUR	X	F	N	A-1
BIL 20 ME 2015 10 ans	BIL	28/09/2015	01/10/2015	01/10/2025	20 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.5	0,46	0,47	EUR	X	F	N	A-1
HSBC 20 ME 2015 14 ans	HSBC	05/03/2015	16/03/2015	16/03/2029	20 000 000,00	F	Taux fixe à 1.142 %	1,142	1,142	EUR	X	F	N	A-1
HELABA 20 ME 2015 18 ans	HELABA	15/09/2015	04/10/2015	04/10/2033	20 000 000,00	F	Taux fixe à 1.948 %	1,948	1,948	EUR	X	F	N	A-1
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**1 191 067 209,27**									
1641 Emprunts en euros (total)					962 444 758,41									
ARKEA 1,25 ME 2015 15 ans	ARKEA	19/11/2015	15/12/2015	30/11/2016	1 250 000,00	F	Taux fixe à 1.45 %	1,45	1,45	EUR	A	C	O	A-1
ARKEA 8,75 ME 2015 15 ans	ARKEA	19/11/2015	15/12/2015	30/11/2016	8 750 000,00	F	Taux fixe à 1.42 %	1,42	1,42	EUR	A	C	O	A-1
BCME 20 ME 2002 20 ans	ARKEA	09/12/2002	16/12/2002	16/12/2003	20 000 000,00	F	Taux fixe à 4.76 %	4,76	4,76	EUR	A	P	O	A-1
BEI 10 ME 2002 20 ans	BEI Banque Europeenne d'Investissement	15/11/2002	16/12/2002	15/12/2003	10 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.12	2,87	2,94	EUR	A	C	O	A-1
BEI 30 ME 2003 20 ans	BEI Banque Europeenne d'Investissement	15/11/2002	19/12/2003	15/12/2004	30 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.12	2,16	2,21	EUR	A	C	O	A-1
BEI 45 ME 2004 20 ans	BEI Banque Europeenne d'Investissement	15/11/2002	15/12/2004	15/12/2005	45 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.12	2,15	2,20	EUR	A	C	O	A-1
BEI 25 ME 2007 20 ans	BEI Banque Europeenne d'Investissement	15/11/2002	17/12/2007	17/12/2008	25 000 000,00	V	(Euribor 03 M + (-0.019))-Floor 0.019 sur Euribor 03 M	4,93	5,10	EUR	A	C	O	A-1
BEI 30 ME 2012 30 ANS	BEI Banque Europeenne d'Investissement	28/09/2012	14/12/2012	16/12/2013	30 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.845	1,03	1,05	EUR	A	C	O	A-1
BEI 50 ME 2013 30 ans	BEI Banque Europeenne d'Investissement	28/09/2012	27/06/2013	27/06/2014	50 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.625	0,85	0,87	EUR	A	C	O	A-1
BEI 40 ME 2014 30 ans	BEI Banque Europeenne d'Investissement	24/04/2013	06/10/2014	06/10/2015	40 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.484	0,56	0,57	EUR	A	C	O	A-1
BEI 20 M€ 2014 30 ans	BEI Banque Europeenne d'Investissement	28/09/2012	17/03/2014	17/03/2015	20 000 000,00	F	Taux fixe à 2.82 %	2,82	2,85	EUR	A	C	O	A-1
BEI 50 ME 2014 30 ANS	BEI Banque Europeenne d'Investissement	24/04/2013	13/06/2014	15/06/2015	50 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.606	0,86	0,88	EUR	A	C	O	A-1
BEI 50 ME 2015 30 ans	BEI Banque Europeenne d'Investissement	24/04/2013	10/04/2015	11/04/2016	50 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.198	0,21	0,22	EUR	A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
BEI 60 ME 2015 30 ans	BEI Banque Europeenne d'Investissement	24/04/2013	20/05/2015	20/05/2016	60 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.192	0,18	0,18	EUR	A	C	O	A-1
BNP 6,9 ME 2001 15 ans	BNP PARIBAS	26/10/2001	30/10/2001	30/10/2002	6 936 430,28	F	Taux fixe à 2.72 %	2,72	2,72	EUR	A	P	O	A-1
CDC 5 ME 2008 15 ans	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/12/2008	30/12/2008	01/04/2009	5 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.38	3,58	3,69	EUR	T	P	O	A-1
CDC 15 ME 2009 15 ans	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/01/2009	15/06/2009	01/02/2010	15 000 000,00	F	Taux fixe à 4.42 %	4,42	4,42	EUR	A	P	O	A-1
CDC 70 ME 2014 2015 26 30 ans	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/12/2011	12/12/2012	09/04/2014	70 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.6	2,02	2,06	EUR	X	X	O	A-1
CDC 30 ME 2016 26 ans	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/12/2011	15/12/2016	15/12/2017	30 000 000,00	V	Eurib3m + 0.76 %	0,53	0,54	EUR	T	C	O	A-1
CDC 80 ME 2016 27 ans	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/12/2011	15/12/2016	15/12/2017	80 000 000,00	V	Eurib3m + 0.77 %	0,54	0,55	EUR	T	C	O	A-1
CRCAM 6,9 ME 2002 15 ans	CREDIT AGRICOLE	11/10/2002	14/10/2002	11/10/2002	6 936 430,00	C	Euribor 12 M-Floor 2.39 sur Euribor 12 M	3,04	3,04	EUR	A	P	O	A-1
CRCA 14 ME 2003 15 ans (1)	CREDIT AGRICOLE	28/10/2003	03/11/2003	03/11/2004	14 000 000,00	F	Taux fixe à 4.1 %	4,10	4,10	EUR	A	P	O	A-1
CRCA 14 ME 2003 15 ans (2)	CREDIT AGRICOLE	28/10/2003	20/11/2003	20/11/2004	14 000 000,00	F	Taux fixe à 4.1 %	4,10	4,10	EUR	A	P	O	A-1
CRCA 20 ME 2004 15 ans	CREDIT AGRICOLE	08/11/2004	15/11/2004	15/11/2005	20 000 000,00	F	Taux fixe à 3.92 %	3,92	3,92	EUR	A	P	O	A-1
DEXIA CLF 6,9 ME 2000 15 ans	DEXIA CL	14/12/2000	19/12/2000	01/01/2002	6 936 430,28	V	Fixe 3,03 %	4,93	5,10	FRF	T	C	O	A-1
DEXIA CL 5 ME 2003 15 ans	DEXIA CL	15/07/2003	29/08/2003	01/09/2004	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,75	3,75	EUR	A	P	O	A-1
DEXIA CL 7,2 ME 2005 17 ans	DEXIA CL	21/12/2006	29/12/2006	31/12/2008	7 184 454,00	V	Euribor 03 M	4,76	4,92	EUR	A	P	O	A-1
DEXIA 19,4 ME 2005 12 ans	DEXIA CL	23/12/2005	30/12/2005	01/01/2007	19 360 930,00	V	Eonia + 0.025	0,14	0,19	EUR	A	C	O	A-1
DEXIA CL 22,8 ME 2009 8 ans	DEXIA CL	27/11/2009	01/12/2009	01/12/2010	22 821 161,47	F	Taux fixe à 3.66 %	3,66	3,66	EUR	A	P	O	A-1
DEXIA CL 9.269 ME 2010 18 ans	DEXIA CL	29/06/2010	01/07/2010	01/10/2010	9 268 922,38	F	Taux fixe à 3 %	3,00	3,08	EUR	A	P	O	A-1
GROUPE CE CFF 10 ME 2001 15 ans	NATIXIS	14/12/2001	21/12/2001	02/12/2002	10 000 000,00	V	Euribor 06 M + 0.06	3,36	3,43	EUR	A	P	O	A-1
GROUPE CE CFF 10 ME 2002 15 ans	CREDIT FONCIER DE FRANCE	14/12/2001	25/07/2002	01/07/2003	10 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.06	3,46	3,56	EUR	A	P	O	A-1
GROUPE EULIA 10 ME 2004 15 ans	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2003	30/06/2004	01/07/2005	10 000 000,00	V	TAM + 0.0695	2,40	2,42	EUR	A	P	O	A-1
RBS 20 ME 2008 20 ans	The Royal Bank of Scotland	28/12/2007	30/06/2009	30/09/2009	20 000 000,00	F	Taux fixe à 3.32 %	3,32	3,41	EUR	T	C	O	A-1
SG 25 ME 2002 15 ans	SOCIETE GENERALE	21/10/2002	23/10/2002	23/10/2003	25 000 000,00	F	Taux fixe à 4.58 %	4,58	4,58	EUR	A	P	O	A-1
SG 15 ME 2003 15 ans	SOCIETE GENERALE	07/07/2003	11/07/2003	11/07/2004	15 000 000,00	F	Taux fixe à 3.76 %	3,76	3,76	EUR	A	P	O	A-1
Prévisions		*15/04/2016*	*15/04/2016*	*15/04/2017*	*100 000 000,00*	*F*	*Taux fixe à 1.42 %*							
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					228 622 450,86									
BFT 12 ME 2010 15 ans	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	21/12/2010	23/12/2010	15/03/2011	12 000 000,00	V	Eurib3m + 0.45 %	1,17	0,95	EUR	A	P	O	A-1
BFT 9 ME 2011 15 ans	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	21/12/2010	11/04/2011	15/03/2012	9 000 000,00	V	Eurib3m + 0.45 %	1,17	1,19	EUR	A	P	O	A-1
CRCA 10 ME 2011 16 ans	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	17/10/2011	17/04/2012	31/12/2013	10 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.7	2,27	2,33	EUR	A	P	O	A-1
CDC 150 ME 2011	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/12/2011	12/12/2012	15/12/2017	150 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.6	2,02	2,06	EUR	X	X	O	A-1
CE CFF 7,6 ME 2000 15 ans	CE CFF	21/12/2000	27/12/2000	01/01/2002	7 622 450,86	V	Eonia + 0.12	5,28	5,49	EUR	A	P	O	A-1
CNCE 20 ME 2002 2003 15 ans	CE CFF	16/12/2002	16/12/2002	01/12/2003	20 000 000,00	V	Eonia + 0.11 %	3,26	3,22	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
SG 20 ME 2001 15 ans	SOCIETE GENERALE	11/12/2001	17/12/2001	17/12/2002	20 000 000,00	V	Eonia + 0.115	4,02	3,71	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					**1 364 000,00**									
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)					**1 364 000,00**									
BCME 0,911 KE 2006 12 ans	ARKEA	26/05/2010	26/05/2010	30/09/2010	911 000,00	F	Taux fixe à 4 %	4,00	4,00	EUR	A	P	O	A-1
SG 453 KE 2010 10 ans	SOCIETE GENERALE	01/02/2010	01/02/2010	01/05/2010	453 000,00	V	Euribor 03 M + 0.5	1,16	1,19	EUR	T	C	O	A-1
Total général					**1 342 431 209,27**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

B1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		**20 000 000,00**		**150 000 000,00**					**0,00**	**2 572 570,17**	**62 290,11**	**478 823,24**
ARKEA 10 ME 2014 10 ans	N		A-1	10 000 000,00	8,94	F	Taux fixe à 1.49 %	1,49	0,00	149 000,00		7 756,16
ARKEA 10 ME 2014 14ANS	N		A-1	10 000 000,00	12,94	F	Taux fixe à 1.87 %	1,87	0,00	187 000,00		9 734,25
ARKEA 20 ME 2015 6 ans	N		A-1	20 000 000,00	5,22	F	Taux fixe à 0.51 %	0,51	0,00	102 000,00		79 923,29
BIL 20 ME 2015 10 ans	O	20 000 000,00	A-1	20 000 000,00	9,75	F	Taux fixe à 1.343 %	1,37	0,00	395 770,17	62 290,11	38 932,83
COMMERZBANK 20 ME 2014 22 ans	N		A-1	20 000 000,00	20,94	F	Taux fixe à 2.314 %	2,314	0,00	462 800,00		24 090,96
HELABA 20 ME 2014 18 ans	N		A-1	20 000 000,00	16,94	F	Taux fixe à 2.12 %	2,12	0,00	424 000,00		24 394,52
HELABA 20 ME 2015 18 ans	N		A-1	20 000 000,00	17,76	F	Taux fixe à 1.948 %	1,948	0,00	389 600,00		93 930,96
HSBC 10 ME 2014 22 ans	N		A-1	10 000 000,00	10,92	F	Taux fixe à 2.34 %	2,34	0,00	234 000,00		18 591,78
HSBC 20 ME 2015 14 ans	N		A-1	20 000 000,00	13,21	F	Taux fixe à 1.142 %	1,14	0,00	228 400,00		181 468,49
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**181 440 551,69**		**685 018 009,48**					**50 267 533,77**	**12 248 762,87**	**1 101 859,19**	**1 007 468,02**
1641 Emprunts en euros (total)		181 440 551,69		505 651 016,91					44 376 233,05	11 025 129,24	1 101 859,19	890 272,98
ARKEA 1,25 ME 2015 15 ans	N		A-1	1 250 000,00	14,91	F	Taux fixe à 1.45 %	1,45	83 333,33	18 125,00		1 456,71
ARKEA 8,75 ME 2015 15 ans	N		A-1	8 750 000,00	14,91	F	Taux fixe à 1.42 %	1,42	583 333,33	124 250,00		9 986,02
BCME 20 ME 2002 20 ans	O	4 592 124,28	D-3 ; E-1	9 177 905,68	6,96	C, C	((2*Euribor 12 M(Postfixé))-TEC 10(Postfixé)) + 1.441 4.55-(5*Cap 6.5 sur CMS EUR 10A (Postfixé))	4,70	1 135 487,92	670 297,10	228 993,68	16 781,11
BEI 10 ME 2002 20 ans	N		A-1	3 500 000,00	6,96	V	Euribor 03 M + 0.12	0,01	500 000,00	9 822,31		525,87
BEI 30 ME 2003 20 ans	O	12 000 000,00	A-1	12 000 000,00	7,96	V	Euribor 03 M + (-0.375)	-0,51	1 500 000,00	490 167,33	502 111,64	1 840,53
BEI 45 ME 2004 20 ans	O	20 250 000,00	A-1	20 250 000,00	8,96	F	Taux fixe à 2.76 %	2,83	2 250 000,00	659 232,45	0,00	3 155,20
BEI 25 ME 2007 20 ans	O	15 000 000,00	A-1	15 000 000,00	11,96	F	Taux fixe à 2.615 %	2,68	1 250 000,00	454 926,67	0,00	1 366,75
BEI 30ME 2012 30 ans	N		A-1	16 199 916,91	26,96	V	Euribor 03 M + 0.845	0,73	7 933 330,29	118 089,30		2 417,15
BEI 50 ME 2013 20 ans	N		A-1	46 666 666,66	27,49	V	Euribor 03 M + 0.625	0,50	1 666 666,67	375 626,76		4 505,00
BEI 40 ME 2014 30 ans	N		A-1	38 666 666,67	28,76	V	Euribor 03 M + 0.484	0,45	1 333 333,33	230 307,37		67 254,55
BEI 20 M€ 2014 30 ans	N		A-1	19 333 333,33	28,21	F	Taux fixe à 2.82 %	2,85	666 666,67	539 925,56		20 471,11
BEI 50 ME 2014 30 ANS	O	48 333 333,33	A-1	48 333 333,33	28,45	F	Taux fixe à 2.405 %	2,46	1 666 666,67	1 543 263,29	189 405,48	20 535,67
BEI 50 ME 2015 30 ans	O	50 000 000,00	A-1	50 000 000,00	29,28	F	Taux fixe à 0.868 %	0,88	1 666 666,67	585 852,24	7 383,06	51 534,34
BEI 60 ME 2015 30 ANS	N		A-1	60 000 000,00	29,39	V	Euribor 03 M + 0.192	0,10	2 000 000,00	233 025,67		29 902,22
BNP 6,9 ME 2001 15 ans	N		A-1	554 261,21	0,83	F	Taux fixe à 2.72 %	2,72	554 261,21	15 117,21		
CDC 5 ME 2008 15 ans	O	3 076 286,47	A-1	3 076 286,47	8	F	Taux fixe à 1.655 %	1,69	326 480,12	64 081,42	7 085,70	4 518,78
CDC 15 ME 2009 15 ans	N		A-1	10 133 096,39	8,08	F	Taux fixe à 4.42 %	4,42	941 153,19	447 882,86		371 777,59
CDC 70 ME 2014 2015 26 30 ans	N		A-1	70 000 000,00	0,97	V	Euribor 03 M + 0.6	0,48	0,00	563 485,42		43 645,00
CDC 30 ME 2016 26 ans	N		A-1	0,00	26	V	Euribor 3 M + 0,76 %	0,00	0,00	0,00		13 794,67
CDC 80 ME 2016 27 ans	N		A-1	0,00	27	V	Euribor 3 M + 0,77 %	0,00	0,00	0,00		37 141,33
CRCAM 6,9 ME 2002 15 ans	O	1 072 803,61	A-1	1 072 803,61	1,78	F	Cap 2.39 sur Euribor 12 M	0,00	530 067,50	25 710,25	0,00	68,65
CRCA 14 ME 2003 15 ans (1)	O	3 512 136,00	A-1	3 512 136,20	2,84	F	Taux fixe à 3.2425 %	3,33	1 123 998,32	275 504,27	162 028,40	15 558,88
CRCA 14 ME 2003 15 ans (2)	N		A-1	3 512 136,20	2,89	F	Taux fixe à 4.1 %	4,10	1 123 998,33	144 392,10		10 998,52
CRCA 20 ME 2004 15 ans	N		A-1	6 505 323,04	3,87	F	Taux fixe à 3.92 %	3,92	1 533 765,41	255 707,32		24 560,86
DEXIA CLF 6,9 ME 2000 15 ans	N		A-1	115 607,25	0	F	Taux fixe à 3.03 %	3,06	115 607,25	3 541,82		
DEXIA CL 5 ME 2003 15 ans	N		A-1	1 232 098,05	2,67	F	Taux fixe à 3.75 %	3,75	395 676,05	46 330,26		10 397,99
DEXIA CL 7,2 ME 2005 17 ans	O	4 159 489,98	A-1	4 159 489,99	6	F	Taux fixe à 1.99 %	2,04	516 256,49	90 285,52	0,00	0,00
DEXIA 19,4 ME 2005 12 ans	O	14 000 000,00	A-1	14 000 000,00	6	F	Taux fixe à 0.94 %	0,96	2 333 333,00	255 208,00	3 236,31	0,00
DEXIA CL 22,8 ME 2009 8 ans	N		A-1	6 565 450,87	1,92	F	Taux fixe à 3.66 %	3,66	3 202 658,94	240 295,50		10 116,02
DEXIA CL 9.269 ME 2010 18 ans	N		A-1	7 230 298,29	12,75	F	Taux fixe à 3 %	3,08	416 610,01	220 524,10		51 670,47

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
GROUPE CE CFF 10 ME 2001 15 ans	O	831 460,16	A-1	831 460,16	0,92	F	Taux fixe à 0.625 %	0,64	831 460,16	7 664,07	0,00	
GROUPE CE CFF 10 ME 2002 15 ans	O	1 638 297,82	B-1	1 638 297,82	1,51	V	Cap à 3.5 désactivant à 6 sur Euribor 03 M	0,00	805 531,17	2 043,57	0,00	694,88
GROUPE EULIA 10 ME 2004 15 ans	O	2 974 620,04	A-1	2 974 620,04	3,5	F	Taux fixe à 1.97 %	1,97	720 904,84	61 191,60	1 614,92	-1 446,94
RBS 20 ME 2008 20 ans	N		A-1	11 333 333,30	8,49	F	Taux fixe à 3.32 %	3,41	1 333 333,34	365 691,85		922,22
SG 25ME 2002 15 ans	N		A-1	4 378 298,24	1,81	F	Taux fixe à 4.58 %	4,58	2 140 139,97	201 075,45		19 378,16
SG 15 ME 2003 15 ans	N		A-1	3 698 197,20	2,53	F	Taux fixe à 3.76 %	3,76	1 187 521,96	139 433,18		44 743,67
Prévisions					*1,42*	*F*	*Taux fixe à 1.50 %*	*1,50*	*7 990,91*	*1 547 052,42*		
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)				179 366 992,57					5 891 300,72	1 223 633,63		117 195,04
BFT 12 ME 2010 15 ans	N		A-1	8 582 150,00	9,21	V	Euribor 03 M + 0.45	0,33	747 190,00	61 643,88		2 521,81
BFT 9 ME 2011 15 ans	N		A-1	6 899 300,00	10,21	V	Euribor 03 M + 0.45	0,33	556 500,00	49 723,85		2 042,38
CRCA 10 ME 2011 16 ans	N		A-1	8 255 542,57	12	V	Euribor 03 M + 0.7	0,58	607 610,72	73 677,90		3 518,35
CDC 150 ME 2011	N		A-1	150 000 000,00	0,97	V	Euribor 03 M + 0.6	0,50	0,00	1 024 316,66		109 112,50
CE CFF 7,6 ME 2000 15 ans	N		A-1	740 000,00	0	V	Eonia + 0.12	0,00	740 000,00	1 043,12		
CNCE 20 ME 2002 2003 15 ans	N		A-1	3 240 000,00	1,92	V	Eonia + 0.11	0,00	1 590 000,00	8 710,96		0,00
SG 20 ME 2001 15 ans	N		A-1	1 650 000,00	0,96	V	Eonia + 0.115	0,00	1 650 000,00	4 517,26		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				**370 344,13**					**132 466,23**	**8 388,03**		**1 106,27**
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)				**370 344,13**					**132 466,23**	**8 388,03**		**1 106,27**
BCME 0,911 KE 2006 12 ans	N		A-1	177 819,13	1,75	F	Taux fixe à 4 %	4,00	87 166,23	7 132,25		913,98
SG 453KE 2010 10ans - Tirage 1	N		A-1	192 525,00	4,08	V	Euribor 03 M + 0.5	0,44	45 300,00	1 255,78		192,29
Total général		**201 440 551,69**		**835 388 353,61**					**50 400 000,00**	**14 829 721,07**	**1 164 149,30**	**1 487 397,53**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	**Organisme prêteur ou chef de file**	**Nominal (2)**	**Capital restant dû au 01/01/2016 (3)**	**Type d'indices (4)**	**Durée du contrat**	**Dates des périodes bonifiées**	**Taux minimal (5)**	**Taux maximal (6)**	**Coût de sortie (7)**	**Taux maximal après couverture éventuelle (8)**	**Niveau du taux à la date de vote du budget (9)**	**Intérêts payés au cours de l'exercice (10)**	**Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)**	**% par type de taux selon le capital restant dû**
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**1 102 154 965,73**	**829 157 931,51**									**14 376 261,63**	**935 155,62**	**99,25**
Barrière simple (B)														
GROUPE CE CFF 10 ME 2002 15 ans	CREDIT FONCIER DE FRANCE	10 000 000,00	1 638 297,82	1	15		Euribor 03 M + 0.06	Euribor 03 M + 0.06		Cap à 3.5 désactivant à 6 sur Euribor 03 M	0,00	2 043,57	0,00	0,20
TOTAL (B)		**10 000 000,00**	**1 638 297,82**									**2 043,57**	**0,00**	**0,20**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
BCME 20 ME 2002 20 ans	ARKEA	10 000 000,00	4 592 124,28 €	3	20		Taux fixe à 4.76 %	Taux fixe à 4.76 %		((2*Euribor 12 M(Postfixé))-TEC 10(Postfixé)) + 1.441	0,49	131 721,44	222 228,20	0,55
TOTAL (D)		**10 000 000,00**	**4 592 124,28**									**131 721,44**	**222 228,20**	**0,55**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
BCME 20 ME 2002 20 ans	ARKEA	10 000 000,00	4 592 124,28 €	1	20	15/12/2007 - 15/12/2011	Taux fixe à 4.76 %	Taux fixe à 4.76 %		4.55-(5*Cap 6.5 sur CMS EUR 10A (Postfixé))	4,70	319 694,43	6 765,47	0,55
TOTAL (E)		**10 000 000,00**	**4 592 124,28**									**319 694,43**	**6 765,47**	**0,55**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		**1 122 154 965,73**	**835 388 353,61**									**14 829 721,07**	**1 164 149,30**	**100,00**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	52					
	% de l'encours	99,25%					
	Montant en euros	829 157 931,51 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	0,20%					
	Montant en euros	1 638 297,82 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	0,55%					
	Montant en euros	4 592 124,28 €					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2016	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		**12 690 041,68**					**8 104 260,28**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
SWAP CAI 14 ME 2003 15 ans	CRCA 14 ME 2003 15 ans (1)	3 512 136,00	20/11/2018	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	swap	taux	3 512 136,00	20/11/2003	20/11/2018	T			
SWAP IXIS 14 ME 2004 13,8 ans	CRCA 14 ME 2003 15 ans (1)	3 512 136,00	20/11/2018	NATIXIS	swap	taux	3 512 136,00	20/02/2005	20/11/2018	T			
SWAP structuré CALYON 18 ME 2005 16 ans	BCME 20 ME 2002 20 ans	9 177 905,68	15/12/2022	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	swap	taux	4 592 124,28	15/12/2005	15/12/2022	A			
SWAP structuré RBS 8,3 ME 2008 15 ans	BCME 20 ME 2002 20 ans	9 177 905,68	15/12/2022	The Royal Bank of Scotland	swap	taux	4 592 124,28	15/12/2007	15/12/2022	T			
Taux variable simple (total)		**192 263 487,81**					**192 263 487,81**				**0,00**	**144 500,00**	**0,00**
CAP à barrière CALYON 7,2 ME 2006 9 ans	GROUPE CE CFF 10 ME 2002 15 ans	1 638 297,82	03/07/2017	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	option	taux	1 638 297,82	01/10/2007	03/07/2017	T		144 500,00	
SWAP SG 25,5 ME 2005 16,8 ans	BEI 30 ME 2003 20 ans	12 000 000,00	15/12/2023	SOCIETE GENERALE	swap	taux	12 000 000,00	15/12/2006	15/12/2023	T			
SWAP NATEXIS BP 25,5 ME 2006 16,8 ans	BEI 30 ME 2003 20 ans	12 000 000,00	15/12/2023	NATIXIS	swap	taux	12 000 000,00	15/12/2006	15/12/2023	T			
SWAP BCME 5,57 ME 2011 10 ans	DEXIA CL 7,2 ME 2005 17 ans	4 159 489,99	01/01/2022	CREDIT MUTUEL ARKEA	swap	taux	4 159 489,99	01/01/2012	01/01/2022	M			
SWAP BCME 5,05 ME 2011 7 ans	GROUPE EULIA 10 ME 2004 15 ans	2 974 620,04	01/07/2019	ARKEA	swap	taux	2 974 620,04	02/07/2012	01/07/2019	A			
SWAP CA CIB 3,695 ME 2013 11 ans	CDC 5 ME 2008 15 ans	3 076 286,47	01/01/2024	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	swap	taux	3 076 286,47	01/10/2013	01/01/2024	T			
SWAP NATIXIS 19,360 ME 2013 8 ans	DEXIA 19,4 ME 2005 12 ans	14 000 000,00	01/01/2022	NATIXIS	swap	taux	14 000 000,00	01/12/2013	01/01/2022	M			
SWAP ARKEA 2,414 ME 2013 3 ans	GROUPE CE CFF 10 ME 2001 15 ans	831 460,16	01/12/2016	CREDIT MUTUEL ARKEA	swap	taux	831 460,16	02/12/2013	01/12/2016	S			
SWAP NATIXIS 24,750 ME 2013 11 ans	BEI 45 ME 2004 20 ans	20 250 000,00	15/12/2024	NATIXIS	swap	taux	20 250 000,00	15/12/2013	15/12/2024	T			
SWAP SG 17,5 ME 2013 14 ans	BEI 25 ME 2007 20 ans	15 000 000,00	17/12/2027	SOCIETE GENERALE	swap	taux	15 000 000,00	17/12/2013	17/12/2027	T			
SWAP NATIXIS 50 ME 2014 30 ANS	BEI 50 ME 2014 30 ANS	48 333 333,33	13/06/2044	NATIXIS	swap	taux	48 333 333,33	13/06/2014	13/06/2044	T			
SWAP NATIXIS 50 ME 2015 30 ans	BEI 50 ME 2015 30 ans	50 000 000,00	11/04/2045	NATIXIS	swap	taux	50 000 000,00	10/04/2015	11/04/2045	T			
SWAP NATIXIS 20 ME 2015 10 ans	BIL 20 ME 2015 10 ans	20 000 000,00	01/10/2025	NATIXIS	swap	taux	20 000 000,00	01/10/2015	01/10/2025	T			
Taux complexe (total) (2)		**1 072 803,61**					**1 072 803,61**				**0,00**	**1 021 409,00**	**0,00**
CAP CAI 6,9 ME 2002 14 ans	CRCAM 6,9 ME 2002 15 ans	1 072 803,61	11/10/2017	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	option	taux	1 072 803,61	11/10/2002	11/10/2017	A		1 021 409,00	
Total		**206 026 333,10**					**201 440 551,70**				**0,00**	**1 165 909,00**	**0,00**

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						**5 488 268,01**	**6 347 877,58**		
SWAP structuré CALYON 18 ME 2005 16 ans	BCME 20 ME 2002 20 ans	((2*Euribor 12 M(Postfixé))-TEC 10(Postfixé)) + 1.441	0,49	Taux fixe à 4.76 %	4,76	580 046,64	1 790 647,39	A-1	D-3
SWAP structuré RBS 8,3 ME 2008 15 ans	BCME 20 ME 2002 20 ans	4.55-(5*Cap 6.5 sur CMS EUR 10A (Postfixé))	4,7	((2*Euribor 12 M(Postfixé))-TEC 10(Postfixé)) + 1.441	0,49	1 679 057,80	146 797,08	A-1	E-1
SWAP CAI 14 ME 2003 15 ans	CRCA 14 ME 2003 15 ans (1)	Euribor 03 M + (-0.275)	-0,37	Taux fixe à 4.1 %	4,10	1 591 884,75	4 201 775,89	A-1	A-1
SWAP IXIS 14 ME 2004 13,8 ans	CRCA 14 ME 2003 15 ans (1)	Taux fixe à 3.2425 %	3,33	Euribor 03 M + (-0.275)	-0,37	1 637 278,82	208 657,22	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						**15 136 754,49**	**7 078 293,78**		
SWAP SG 25,5 ME 2005 16,8 ans	BEI 30 ME 2003 20 ans	Taux fixe à 3.562 %	3,66	Euribor 03 M	-0,13	3 523 919,64	463 856,00	A-1	A-1
SWAP NATEXIS BP 25,5 ME 2006 16,8 ans	BEI 30 ME 2003 20 ans	Euribor 03 M + (-0.375)	-0,51	Taux fixe à 3.562 %	3,61	2 056 353,38	5 783 901,80	A-1	A-1
SWAP BCME 5,05 ME 2011 7 ans	GROUPE EULIA 10 ME 2004 15 ans	Taux fixe à 1.97 %	1,97	TAM + 0.0695	-0,13	239 044,56	1 961,90	A-1	A-1
SWAP NATIXIS 24,750 ME 2013 11 ans	BEI 45 ME 2004 20 ans	Taux fixe à 2.76 %	2,83	Euribor 03 M	-0,13	4 254 292,76	327 776,71	A-1	A-1
CAP à barrière CALYON 7,2 ME 2006 9 ans	GROUPE CE CFF 10 ME 2002 15 ans	Cap à 3.5 désactivant à 6 sur Euribor 03 M	0	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	121 677,49	A-1	B-1
SWAP ARKEA 2,414 ME 2013 3 ans	GROUPE CE CFF 10 ME 2001 15 ans	Taux fixe à 0.625 %	0,64	Euribor 06 M + 0.06	0,02	15 297,56	2 899,63	A-1	A-1
SWAP BCME 5,57 ME 2011 10 ans	DEXIA CL 7,2 ME 2005 17 ans	Taux fixe à 1.99 %	2,04	Euribor 01 M	-0,21	354 345,68	135,40	A-1	A-1
SWAP SG 17,5 ME 2013 14 ans	BEI 25 ME 2007 20 ans	Taux fixe à 2.615 %	2,68	Euribor 03 M + (-0.019)	-0,15	2 444 353,92	2 808,54	A-1	A-1
SWAP CA CIB 3,695 ME 2013 11 ans	CDC 5 ME 2008 15 ans	Taux fixe à 1.655 %	1,69	Euribor 03 M + 0.38	0,25	91 880,38	14 021,77	A-1	A-1
SWAP NATIXIS 19,360 ME 2013 8 ans	DEXIA 19,4 ME 2005 12 ans	Taux fixe à 0.94 %	0,96	Eonia + 0.025	-0,21	320 699,02	0,00	A-1	A-1
SWAP NATIXIS 50 M€ 2014 30 ans	BEI 2014 50 ME 30 ANS	Taux fixe à 2.405 %	2,46	Euribor 03 M + 0.606	0,49	1 613 539,81	308 960,10	A-1	A-1
SWAP NATIXIS 50 ME 2015 30 ans	BEI 50 ME 2015 30 ans	Taux fixe à 0.868 %	0,88	Euribor 03 M + 0.198	0,15	223 027,78	50 294,44	A-1	A-1
SWAP NATIXIS 20 ME 2015 10 ans	BIL 20 ME 2015 10 ans	Taux fixe à 1.343 %	1,37	Euribor 03 M + 0.5	0,47	0,00	0,00	A-1	A-1
Taux complexe (total) (2)						**0,00**	**375 269,79**		
CAP CAI 6,9 ME 2002 14 ans	CRCAM 6,9 ME 2002 15 ans	Cap 2.39 sur Euribor 12 M	0	0 %	0,00	0,00	375 269,79	A-1	A-1
Total						**20 625 022,50**	**13 801 441,15**		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

B1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 01/01/2015	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des rembourse-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine* , X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

B1.7- EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/2015	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
TOTAL																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour les autres

-Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle; S: semestrielle ; X : autre.

B2 - METHODES UTILISEES

PROCEDURE

AMORTISSEMENT
Calculé à partir de 2006 pour biens acquis à compter du 1er janvier 2005, sur la base d'un amortissement linéaire.

CHOIX DU CONSEIL REGIONAL

Biens de faible valeur : 1 500 euros
Seuil d'amortissement sur un an : 1 500 euros

Types d'immobilisations		Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Subventions d'équipement versées	Mobilier, matériel, études	5 ans
	Bâti	15 ans
	Infrastructures d'intérêt national	30 ans
	Matériel ferroviaire roulant	30 ans
Autres immobilisations incorporelles	Frais d'études, d'insertion et de recherche-développement	1 à 5 ans
Infrastructures et patrimoine bâti		
Bâtiments (Lycées, bâtiments administratifs, portuaires, culturels et autres bâtiments dont maisons éclusières)	Construction	30 ans
	Aménagements et grosses réparations	20 ans
	Réparations	15 ans
	Autres	5 à 10 ans
Infrastructures portuaires,	Quais et digues	15 à 60 ans
	Ecluses	20 ans
	Voies ferroviaires et routières	40 ans
	Ponts mobiles	30 ans
	Réseaux (pour fluides)	7 ans
Aménagement voies navigables, rivières et canaux	Voies navigables	15 à 20 ans
	Autres voies et aménagements	15 à 20 ans

DELIBERATION

25 – 26 février 2016

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL REGIONAL	DELIBERATION

Matériel et mobilier		
Matériel	Matériel scolaire	5 à 10 ans
	Equipements légers ferroviaires, portuaires et voies navigables	5 à 10 ans
	Matériel ferroviaire roulant neuf	30 ans
	Matériel ferroviaire roulant occasion	15 ans
	Autres matériels et équipements	5 ans
Informatique et téléphonie	Matériel informatique	3 à 5 ans
	Logiciels	2 à 5 ans
	Terminaux téléphoniques	2 ans
	Réseau téléphonique	5 ans
Mobilier	Mobilier scolaire	10 ans
	Mobilier moyens de l'A°	10 ans
Véhicules	Véhicules roulants	5 ans
Autres immobilisations		
Autres immobilisations portuaires	Equipements portuaires lourds	10 à 30 ans

Conformément à l'instruction comptable, la Région peut amortir sur une durée d'un an les subventions d'équipement versées dans le cadre de la gestion des fonds européens. Dans ce cas, les subventions perçues de l'Union Européenne dans le même cadre seront également transférées au résultat en un an.

IV – ANNEXES	IV
B - ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

B3 –PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/2016

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2016 B	Montant total des provisions constituées C=A+B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E=C-D
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges Provisions pour pertes de change Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions Autre provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations - des stocks et encours - des comptes de tiers Entreprises faisant l'objet de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire - des comptes financiers			5 324 227,01			**5 324 227,01**
TOTAL PROVISIONS						

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement

PROVISIONS NOUVELLES

Nature	Objet	Montant
	NEANT	

IV – ANNEXES	IV
B - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	**B4**

B4 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense Transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (I) - (II+III)
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
B - ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

B5 - DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'opération : Intitulé de l'opération : Date de la délibération :

DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	Pour mémoire RAR N-1 (3)	Dépenses nouvelles votées	Total (4)	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	Pour mémoire RAR N-1 (3)	Recettes nouvelles votées	Total (4)
				NEANT	Financement par le tiers et d'autres tiers				NEANT
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)					040 Financement par le service (contrepartie 6742)				NEANT
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					041 Financement par emprunt à la charge du tiers (2763)				NEANT
TOTAL					**TOTAL**				NEANT

(1) Ouvrir un cadre d'opération pour compte de tiers
(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats
(4) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + dépenses nouvelles votées
Total des recettes = Restes à réaliser N-1 + recettes nouvelles votées

B6 - PRETS (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 01/01/16	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
PROGRAMME P.0204					
non assortis d'intérêts		**20 445 748,78**	**4 736 789,47**		
A.S.M. SARL	05/07/2012	27 393,85	9 961,40		
A.S.M. SARL	05/07/2012	27 394,40	9 961,60		
ABC TEXTURE SAS	24/09/2009	3 271,77	3 271,77		
ABERA SAS	25/04/2013	112 500,00	30 000,00		
ABRATECH SARL	03/10/2013	48 048,00	12 812,80		
ABRATECH SARL	03/10/2013	46 548,00	12 412,80		
ACTUAPLAST SAS	07/06/2012	165 000,00	60 000,00		
ADEX SARL	31/03/2011	12 778,00	10 222,40		
AGGLOMAT SA	20/03/2014	62 031,00	12 406,20		
AIMB SAS	22/09/2011	90 000,00	40 000,00		
AIMB SAS	16/04/2009	38 090,25	38 090,25		
AIMB SAS	22/09/2011	67 500,00	30 000,00		
ALGOPACK	05/03/2015	120 860,00	18 129,00		
ALTHO SAS	16/04/2009	105 000,00	60 000,00		
ALUVAIR SAS	20/03/2014	21 369,00	5 028,00		
ALUVAIR SAS	20/03/2014	21 369,00	5 028,00		
AMI SARL	28/03/2013	156 879,00	23 531,85		
ANTHEA PHOTOGRAVURE SARL	28/10/2010	3 771,80	3 771,80		
APAC 29 SARL	17/12/2010	26 192,50	20 954,00		
APAC 29 SARL	17/12/2010	26 192,50	20 954,00		
APAC 29 SARL	25/09/2014	33 820,00	1 691,00		
APROBOIS SA	27/09/2012	82 500,00	30 000,00		
APROBOIS SA	27/09/2012	82 500,00	30 000,00		

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 01/01/16	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
ARENIUS SARL	28/03/2013	25 914,85	7 973,80		
ARMORIC SAS	03/12/2009	150 000,00	60 000,00		
AUG UNIT SARL	16/04/2015	410 000,00	20 500,00		
AZ METAL	03/07/2014	25 447,50	5 655,00		
AZ METAL	03/07/2014	25 446,60	5 654,80		
AZIMUT 56 SAS	07/07/2011	20 000,00	10 000,00		
B.F.L. SARL	27/11/2014	95 250,00	4 762,50		
BIANIC SA	03/06/2010	10 991,00	10 991,00		
BIANIC SA	03/06/2010	8 792,90	8 792,90		
BISCUITERIE DE LIGNOL	26/04/2012	22 463,00	6 738,90		
BISCUITERIE DE LIGNOL	26/04/2012	22 463,00	6 738,90		
BREIZH PUNISHER S	29/10/2009	2 346,90	2 346,90		
BRETAGNE CHIMIE FINE SAS	09/06/2011	52 500,00	30 000,00		
BRETAGNE CHIMIE FINE SAS	09/06/2011	52 500,00	30 000,00		
BRETAGNE CHROME SAS	03/07/2014	114 344,00	5 717,20		
BRETAGNE PELLETS	05/06/2014	250 000,00	52 631,56		
BRETAGNE PELLETS	05/06/2014	237 500,00	50 000,00		
BRETAGNE TELECOM SAS	05/07/2012	100 000,00	40 000,00		
BRETAGNE TELECOM SAS	05/07/2012	100 000,00	40 000,00		
BRIGANT POLYESTER SARL	03/12/2008	12 963,14	5 185,24		
BRIGHTLOOP INDUSTRIES SAS	21/05/2015	150 000,00	15 000,00		
C.2.J. SAS	03/10/2013	120 000,00	30 000,00		
C.2.J. SAS	03/10/2013	120 000,00	30 000,00		
CADIOU INDUSTRIE SAS	28/10/2010	7 920,00	7 920,00		
CAPITAINE COOK SAS	28/10/2010	90 000,00	60 000,00		
CARROSSERIE DE BRETAGNE	06/11/2008	51 584,24	17 194,72		
CARROSSERIE DE BRETAGNE	06/11/2008	30 950,53	10 316,84		
CDK TECHNOLOGIES SAS	30/05/2013	80 500,00	23 000,00		
CELLAOUATE SAS	25/02/2010	22 500,00	22 500,00		
CELTYS SAS	25/10/2012	90 000,00	30 000,00		
CELTYS SAS	25/10/2012	120 000,00	40 000,00		
CENTRE DE TRI HTE PERFORMANCE	17/12/2010	75 000,00	30 000,00		
CENTRE DE TRI HTE PERFORMANCE	17/12/2010	75 000,00	30 000,00		
CHANTIER BRETAGNE SUD SARL	24/04/2014	50 602,70	10 653,20		
CHANTIER BRETAGNE SUD SARL	24/04/2014	53 267,00	11 214,12		
CIDRES BIGOUD	11/02/2009	12 145,35	12 145,35		

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 01/01/16	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
CIDRES BIGOUD	09/07/2009	12 145,35	12 145,35		
CIMAPREM SARL	29/11/2012	30 632,40	10 210,80		
CIMAPREM SARL	29/11/2012	30 632,40	10 210,80		
COBRECO SAS	25/02/2010	10 500,00	10 500,00		
CONSERVERIE CHANCERELLE SAS	31/10/2013	75 000,00	11 250,00		
COOP BREIZH	27/11/2014	90 000,00	18 000,00		
COOP BREIZH	27/11/2014	150 000,00	30 000,00		
COOPEDOM SCA	24/04/2014	166 781,70	37 062,60		
CORDON ELECTRONICS SARL	31/10/2013	38 265,00	1 913,25		
CORIOLIS COMPOSITES TECHNOLOGI	22/09/2011	87 500,00	50 000,00		
CORIOLIS COMPOSITES TECHNOLOGI	22/09/2011	87 500,00	50 000,00		
CREABOIS SCOP	08/07/2010	4 663,00	4 663,00		
CUISINES MOREL BRETAGNE SARL	29/11/2013	28 867,20	9 622,40		
DANISCO LANDERNEAU SAS	30/05/2013	120 000,00	30 000,00		
DANISCO LANDERNEAU SAS	30/05/2013	120 000,00	30 000,00		
EDIXIA AUTOMATION SAS	27/09/2012	94 736,82	31 578,96		
EDIXIA AUTOMATION SAS	27/09/2012	90 000,00	30 000,00		
ENERGIE TRANSFERTS THERMIQUES	31/03/2011	75 000,00	60 000,00		
EPI BRETAGNE OEUFS SAS	29/03/2012	68 985,00	30 660,00		
EVEN LAIT INDUSTRIE SAS	25/10/2012	250 000,00	12 500,00		
FAMIP SAS	13/02/2014	158 650,00	33 400,00		
FERTIKER SAS	28/10/2010	47 278,80	21 012,80		
FILEUSE D ARVOR SAS	29/03/2012	60 588,00	10 098,00		
FILEUSE D ARVOR SAS	22/09/2011	60 588,00	10 098,00		
FOURNIER SAS	13/02/2014	191 250,00	45 000,00		
FOURNIER SAS	13/02/2014	191 250,00	45 000,00		
G2H29 SARL	29/03/2012	42 121,50	16 848,60		
GATINE VIANDES SA	03/12/2009	70 000,00	70 000,00		
GATINE VIANDES SA	26/04/2012	93 333,37	93 333,37		
GERMAY PLASTIC SAS	25/02/2010	8 333,39	8 333,39		
GERMAY PLASTIC SAS	25/02/2010	7 500,00	7 500,00		
GORAGUER SARL	03/10/2013	18 613,50	4 963,60		
GRANIT DE GUERLESQUIN SARL	01/12/2011	20 350,00	7 400,00		
GUELT SAS	24/09/2009	31 566,30	31 566,30		
HALIEUTIS SA	25/09/2014	50 000,00	40 000,00		
HALIEUTIS SA	07/10/2010	25 000,00	20 000,00		

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 01/01/16	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
IN VIVO ENVIRONNEMENT SARL	13/02/2014	48 343,00	2 417,15		
IN VIVO ENVIRONNEMENT SARL	25/02/2010	1 696,10	1 696,10		
ISLA MONDIAL SAS	31/03/2011	25 151,20	12 575,60		
J.B.BOIS SA	25/02/2010	1 200,00	1 200,00		
J.B.BOIS SA	25/02/2010	1 333,39	1 333,39		
JB SOLAR SAS	07/07/2011	20 000,00	10 000,00		
JOSSO SA	07/10/2010	75 000,00	30 000,00		
JOSSO SA	07/10/2010	75 000,00	30 000,00		
KEOPSYS SA	08/10/2010	15 728,70	15 728,70		
KRAMPOUZ SAS	25/09/2014	285 000,00	60 000,00		
LACTALIS INVESTISSEMENTS	24/09/2009	210 000,00	210 000,00		
LAITERIE DE KERGUILLET	07/10/2010	9 484,20	9 484,20		
LAVAGE INDUSTRIEL PLASTIQUES	05/03/2015	52 942,00	7 941,30		
LE BARON SARL	03/12/2009	3 034,50	3 034,50		
LE MONDE DES CREPES SAS	04/07/2013	111 633,05	26 266,60		
LEA PHOTONICS SAS	21/05/2015	150 000,00	7 500,00		
LEGULICE SAS	27/11/2014	150 000,00	15 000,00		
LESSONIA SAS	03/07/2014	29 599,15	6 231,40		
LESSONIA SAS	03/07/2014	29 598,20	6 231,20		
LORCO SCA	27/09/2012	71 131,67	18 968,44		
LORCO SCA	27/09/2012	64 018,50	17 071,60		
MAISONS OSSATURE BOIS SAS	07/11/2011	54 280,80	31 017,60		
MARCADE ETS	26/04/2012	14 055,00	4 685,00		
MARION METALLERIE SAS	20/03/2014	23 669,00	2 366,90		
MELIOPAK SAS	01/12/2011	35 178,00	12 792,00		
MELIOPAK SAS	01/12/2011	35 178,00	12 792,00		
MENUISERIES NICOLAS SA	05/03/2015	150 000,00	15 000,00		
MMO SAS	29/11/2012	90 000,00	30 000,00		
MMO SAS	29/11/2012	90 000,00	30 000,00		
NASS&WIND OFFSHORE SAS	05/12/2013	113 617,00	28 404,24		
NASS&WIND OFFSHORE SAS	21/05/2015	47 708,60	11 927,16		
NG BIOTECH SAS	28/03/2013	28 447,90	8 753,20		
NUMALLIANCE SAS	04/07/2013	21 425,25	5 713,40		
OUEST SABLAGE SARL	27/11/2014	50 816,00	7 622,40		
OUEST SABLAGE SARL	27/11/2014	50 816,00	7 622,40		
PANAGET SAS	22/09/2011	142 187,50	81 250,00		

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 01/01/16	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
PEBSCO BRETAGNE	25/09/2014	97 501,00	14 625,15		
PLASTOBREIZ	28/10/2010	90 900,00	30 300,00		
POGO STRUCTURES	24/02/2011	79 139,00	63 311,20		
POLARIS SA	08/07/2010	22 500,00	22 500,00		
POLARIS SA	08/07/2010	22 500,00	22 500,00		
R2H PARTICIPATIONS SAS (CITY ROUL SAS)	29/03/2012	28 250,24	8 071,52		
REMORQUES CHEVANCE SARL	25/09/2014	52 321,00	10 464,20		
REMORQUES CHEVANCE SARL	25/09/2014	52 322,00	10 464,40		
RIAUX ESCALIERS SAS	29/11/2012	102 631,56	31 578,96		
RIAUX ESCALIERS SAS	29/11/2012	97 500,00	30 000,00		
ROTO ARMOR SARL	29/11/2012	90 000,00	30 000,00		
ROTO ARMOR SARL	29/11/2012	90 000,00	30 000,00		
ROTOTEC SA	24/02/2011	30 257,75	24 206,20		
ROTOTEC SA	24/02/2011	30 257,75	24 206,20		
S.F.P.I. PEINTURE INDUS. SARL	26/04/2012	75 000,00	30 000,00		
S.F.P.I. PEINTURE INDUS. SARL	26/04/2012	75 000,00	30 000,00		
SABELLA SAS	21/02/2013	195 000,00	97 500,00		
SABELLA SAS	21/02/2013	130 000,00	78 000,00		
SABELLA SAS	21/02/2013	195 000,00	97 500,00		
SAVEURS CRISTAL SAS	20/03/2014	127 500,00	30 000,00		
SAVEURS CRISTAL SAS	20/03/2014	127 500,00	30 000,00		
SCOP EBS LE RELAIS DE BRETAGNE	25/02/2010	20 781,50	16 625,20		
SCOP EUROP 3D SARL	31/03/2011	7 505,00	6 004,00		
SCOP LOY CIE MENUISERIE	29/11/2012	30 000,00	10 000,00		
SCOP LOY CIE MENUISERIE	29/11/2012	30 000,00	10 000,00		
SCOP MCA	07/10/2010	40 016,00	32 012,80		
SECURE IC SAS	07/10/2010	15 152,12	12 121,68		
SECURE IC SAS	07/10/2010	14 394,50	11 515,60		
SOBREDIM SAS	17/12/2010	58 266,00	46 612,80		
SODICOME SAS	17/12/2010	49 693,70	28 396,40		
SODICOME SAS	17/12/2010	52 309,12	29 890,96		
START ATELIER SERVICES	02/07/2015	15 031,00	751,55		
STE DE CONFECTION DU COGLAIS	26/04/2012	17 021,50	6 808,60		
STE METALLURGIQUE DE BRETAGNE	27/10/2011	60 000,00	30 000,00		
STE METALLURGIQUE DE BRETAGNE	27/10/2011	60 000,00	30 000,00		
STE NOUVELLE ARMOR MECA SA	05/07/2012	75 000,00	30 000,00		

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 01/01/16	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
STE NOUVELLE ARMOR MECA SA	02/07/2015	150 000,00	7 500,00		
STE NOUVELLE ARMOR MECA SA	05/07/2012	75 000,00	30 000,00		
SULKY BUREL SAS	28/03/2013	92 307,00	92 307,00		
SULKY BUREL SAS	08/07/2010	60 000,00	60 000,00		
SUN WEST SAS	07/07/2011	35 000,00	17 500,00		
SYRLINKS SAS	27/10/2011	52 500,00	30 000,00		
SYRLINKS SAS	27/10/2011	52 500,00	30 000,00		
T.M.C.E. SA	25/09/2014	300 000,00	30 000,00		
TALLEC JEAN PIERRE SAS	03/12/2009	146 000,00	73 000,00		
TALLEC JEAN PIERRE SAS	03/12/2009	153 684,17	76 842,12		
THERMO COLOR BOIS SARL	07/07/2011	82 500,00	47 142,84		
TIB SAS	08/07/2010	3 380,00	3 380,00		
VECTRAWAVE SA	03/10/2013	67 500,00	18 000,00		
VECTRAWAVE SA	03/10/2013	67 500,00	18 000,00		
WORLD DAIRY INGREDIENTS	20/03/2014	152 592,85	152 592,85		
YFFIPLAST COMPOSITES SAS	30/10/2014	31 198,40	2 599,87		
YFFIPLAST COMPOSITES SAS	03/10/2013	31 198,40	2 599,87		
Créances avec remboursement différé					
B3 ECODESIGN SAS	05/12/2013	44 654,00	0,00		
B3 ECODESIGN SAS	05/12/2013	104 192,00	0,00		
BRETAGNE CHIMIE FINE SAS	31/10/2013	250 000,00	0,00		
BRETAGNE CHIMIE FINE SAS	29/01/2015	250 000,00	0,00		
HEMARINA SA	05/12/2013	118 047,00	0,00		
LEMEE SARL	21/05/2015	125 000,00	0,00		
LEMEE SARL	21/05/2015	125 000,00	0,00		
LES VERRERIES DE BREHAT SARL	01/10/2015	25 000,00	0,00		
SOCIETE LAITIERE DE VITRE SNC	29/01/2015	1 400 000,00	0,00		
STE FINANCIERE LES ROSAIRES	16/05/2015	600 000,00	0,00		
TERRE D EMBRUNS SAS	27/11/2014	40 438,00	0,00		

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 01/01/16	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
assortis d'intérêts				**102 000,00**	**9 140,15**
BRETAGNE ATELIERS ASSOCIATION	21/05/2015	100 000,00	0,00	2 000,00	333,33
SOMABRET SAS	27/11/2014	2 000 000,00	0,00	50 000,00	4 403,41
SOMABRET SAS	27/11/2014	2 000 000,00	0,00	50 000,00	4 403,41
PROGRAMME P.0201					
non assortis d'intérêts		**7 018 658,08**	**1 172 655,06**		
3EI	05/06/2014	50 609,16	9 201,68		
AD BREIZH SAS	04/07/2013	61 285,98	12 257,20		
AD BREIZH SAS	04/07/2013	60 000,02	13 333,32		
AD BREIZH SAS	23/02/2012	32 499,97	8 666,68		
ADVALO	30/10/2014	30 000,00	5 000,00		
ADVALO	30/10/2014	30 000,00	5 000,00		
ADWAVE SARL	03/07/2014	95 832,00	17 424,00		
AFFINITY ENGINE SARL	24/04/2014	57 500,00	10 000,00		
AFFINITY ENGINE SARL	25/09/2014	37 614,00	1 880,70		
AFFINITY ENGINE SARL	25/09/2014	25 076,00	1 253,80		
AJIMI SARL	11/02/2009	2 079,45	2 079,45		
AJIMI SARL	11/02/2009	1 906,25	1 906,25		
ALADOM SARL	17/12/2010	17 500,00	7 000,00		
ALTERVOICE SAS	31/10/2013	55 000,00	8 684,22		
ALYACOM SARL	09/06/2011	13 750,00	5 000,00		
ALYACOM SARL	09/06/2011	15 714,30	5 714,28		
AMAROK BIOTECHNOLOGIES SARL	24/04/2014	35 750,00	6 500,00		
AMEUBLEMENT TURRINI SARL	27/10/2011	13 900,29	5 054,68		
AMEUBLEMENT TURRINI SARL	27/10/2011	6 808,00	2 475,60		
APIZEE SAS	13/02/2014	25 375,01	4 833,32		
APIZEE SAS	13/02/2014	25 375,01	4 833,32		
ARBORESCENCE SYSTEMS	25/09/2014	41 687,50	7 250,00		
ASKORN MEDICAL SARL	23/02/2012	52 150,50	13 906,80		

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 01/01/16	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
ATHEMIUM SAS	05/12/2013	23 426,46	4 764,72		
ATHEMIUM SAS	05/12/2013	22 500,00	4 500,00		
AVIWEST SAS	22/09/2011	27 500,00	10 000,00		
BELAIR SARL	21/02/2013	94 010,00	22 120,00		
BIO CHENE VERT SARL	04/07/2013	33 390,00	7 420,00		
BREIZHBUZZ SAS	27/11/2014	21 653,00	3 608,84		
BROADPEAK SAS	17/12/2010	30 000,00	15 000,00		
BUSINESS OFFICE OXYGEN SARL	01/12/2011	12 595,55	4 580,20		
BUSINESS OFFICE OXYGEN SARL	01/12/2011	23 377,88	13 358,72		
BUSINESS OFFICE OXYGEN SARL	29/11/2012	47 500,00	10 000,00		
CELTIPHARM	05/03/2015	65 667,50	8 208,45		
CINATIS SAS	29/11/2012	20 000,00	5 000,00		
CINATIS SAS	29/11/2012	20 000,00	5 000,00		
COPEX SA	01/12/2011	30 984,80	17 705,60		
COPEX SA	01/12/2011	13 279,00	7 588,00		
D ENEOUR EARL	25/09/2014	32 660,00	5 680,00		
D ENEOUR EARL	25/09/2014	76 207,62	13 253,52		
D-CARTE HOLDING SAS	29/10/2009	11 538,50	11 538,50		
D-CARTE HOLDING SAS	29/10/2009	10 961,50	10 961,50		
DES IMAGES ET DES MOTS SARL	13/02/2014	28 481,25	5 425,00		
DIABOLO SARL	30/10/2015	31 800,00	1 987,50		
DIABOLO SARL	03/10/2013	70 490,00	14 840,00		
DIAFIR SAS	25/09/2014	60 000,00	10 000,00		
DIGITALEO SAS	03/10/2013	104 166,68	20 833,32		
DIGITALEO SAS	03/10/2013	98 958,35	20 833,32		
DIGIVOC SAS	03/10/2013	25 000,00	5 000,00		
DIGIVOC SAS	03/10/2013	25 000,00	5 000,00		
DISTRIPLIS SAS	20/03/2008	9 375,00	3 750,00		
DISTRIPLIS SAS	24/09/2009	9 375,00	3 750,00		
DIWEL SAS	27/09/2012	42 500,00	10 000,00		

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 01/01/16	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
DYNAMIXYZ SAS	17/10/2010	8 166,72	4 083,32		
DYNAMIXYZ SAS	17/12/2010	8 166,72	4 083,32		
EFFINOV NUTRITION	22/09/2011	32 500,00	5 000,00		
ELLIPTIKA SARL	24/09/2009	16 750,89	16 750,89		
ELLIPTIKA SARL	24/09/2009	11 800,81	11 800,81		
EMULBITUME	25/09/2014	42 615,00	2 130,75		
EMULBITUME	25/09/2014	8 898,36	444,92		
ENERGIENCY SAS	01/10/2015	30 000,00	1 250,00		
ESTAR SAS	29/11/2012	57 000,00	9 000,00		
ESTAR SAS	29/11/2012	228 000,00	36 000,00		
EYEBUY SAS	03/10/2013	60 000,00	5 000,00		
FCI SYSTEM	26/04/2012	37 500,00	10 000,00		
FIRST WAN DELIVERY NETWORK SER	05/03/2015	19 077,50	2 384,70		
FROGI SECURE SARL	20/03/2014	51 791,66	9 416,68		
GEIM	25/09/2014	28 750,00	5 000,00		
GEIM	25/09/2014	28 750,00	5 000,00		
GOLAEM SA	09/06/2011	12 500,00	5 000,00		
GOLAEM SA	09/06/2011	12 500,00	5 000,00		
IMEX CGI	04/07/2013	37 706,30	7 938,16		
IMEX CGI	04/07/2013	31 685,25	6 670,60		
ISOCYCLE SAS	23/02/2012	24 543,90	7 012,52		
ISOCYCLE SAS	23/02/2012	24 543,90	7 012,52		
KELBILLET SAS	17/12/2010	29 624,95	13 166,68		
KERAWEN	27/11/2014	30 000,00	3 750,00		
KERDRY SARL	30/05/2013	53 888,50	11 975,20		
KERDRY SARL	30/05/2013	134 082,00	29 796,00		
KERLINK SA	29/11/2012	13 750,00	2 500,00		
KERLINK SA	29/11/2012	32 083,34	5 833,32		
LANDATA-COBIPORC SARL	07/10/2010	5 475,60	5 475,60		
LANDATA-COBIPORC SARL	07/10/2010	10 725,00	10 725,00		
MEDIEGO	02/07/2015	30 000,00	2 500,00		
MESURE SYSTEMES 3D SAS	30/10/2014	100 000,00	5 000,00		
MESURE SYSTEMES 3D SAS	30/10/2014	150 000,00	7 500,00		
MOBIZEL SAS	25/09/2014	57 500,00	10 000,00		
MOVE N SEE	05/06/2014	55 000,00	10 000,00		
MOVIE UP	30/10/2014	172 725,00	8 636,25		
MYALIS SAS	30/10/2014	28 750,00	4 791,68		
MYALIS SAS	30/10/2014	28 750,00	4 791,68		

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 01/01/16	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
NASS&WIND OFFSHORE SAS	05/12/2013	74 434,50	14 886,92		
NASS&WIND OFFSHORE SAS	05/12/2013	74 434,50	14 886,92		
NET HELIUM	05/06/2014	42 166,66	7 666,68		
NEWWIND SAS	04/07/2013	62 918,50	13 246,00		
NEWWIND SAS	03/10/2013	50 000,00	10 000,00		
NEWWIND SAS	04/07/2013	46 561,40	9 802,40		
OLNICA SAS	08/07/2010	27 805,56	15 888,88		
ORTHOPTICA SARL	31/10/2013	26 250,00	5 526,32		
ORTHOPTICA SARL	31/10/2013	26 250,00	5 526,32		
OSYTOS SAS	27/10/2011	21 000,00	7 000,00		
OYA LIGHT SAS	02/07/2015	60 000,00	5 000,00		
PERCEPTIVA LABS	26/04/2012	48 421,07	12 105,24		
POD PROGRAMMING SAS	29/11/2012	20 000,00	5 000,00		
POD PROGRAMMING SAS	29/11/2012	20 000,00	5 000,00		
PREDICSIS	05/12/2013	25 000,00	5 000,00		
PREDICSIS	05/12/2013	25 000,00	5 000,00		
PRESCOM	05/03/2015	40 507,00	5 063,37		
PROLARGE SARL	17/12/2010	24 294,17	12 147,04		
RID SOLUTION SAS	07/06/2012	35 000,00	10 000,00		
SALIPOUSS SARL	30/05/2013	22 500,00	5 000,00		
SALIPOUSS SARL	30/05/2013	22 500,00	5 000,00		
SAOOTI SAS	03/12/2009	13 343,75	7 625,00		
SAOOTI SAS	03/12/2009	13 923,92	7 956,52		
SCRIPT AND CO SAS	29/11/2012	81 200,00	20 300,00		
SCRIPT AND CO SAS	29/11/2012	34 800,00	8 700,00		
SECURE IC SAS	08/07/2010	30 000,00	15 000,00		
SEEMECAB SARL	29/01/2015	34 000,00	5 666,68		
SEEMECAB SARL	29/01/2015	34 000,00	5 666,68		
SENSEYOU SARL	29/11/2012	33 940,48	8 485,12		
SENSEYOU SARL	29/11/2012	14 545,92	3 636,48		
SILLAGE SAS	05/12/2013	52 500,00	10 000,00		
SMART TAG SOFTWARE SAS	29/10/2009	30 000,00	15 000,00		
SOLIA CONCEPT SARL	26/04/2012	15 872,80	4 535,08		
SOLIA CONCEPT SARL	26/04/2012	15 872,80	4 535,08		
SOLSIN SARL	21/02/2013	54 675,53	12 864,84		

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 01/01/16	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SOLSIN SARL	21/02/2013	23 432,34	5 513,52		
SYNEIKA SAS	07/07/2011	20 000,00	6 666,68		
SYNEIKA SAS	07/07/2011	20 000,00	6 666,68		
TELECOM SANTE SAS	29/11/2012	20 000,00	5 000,00		
TELECOM SANTE SAS	29/11/2012	20 000,00	5 000,00		
TELECOM SANTE SAS	07/06/2012	46 362,40	13 246,40		
TEVALIS SARL	05/03/2015	23 700,00	2 962,50		
TEVALIS SARL	05/03/2015	23 700,00	2 962,50		
TICATAG	01/10/2015	60 000,00	2 500,00		
TIWAL SAS	01/10/2015	43 850,00	1 827,08		
TOCEA SAS	07/06/2012	37 500,00	10 000,00		
TRIBORD SAS	28/10/2010	6 743,78	6 743,78		
TRIBORD SAS	28/10/2010	6 743,78	6 743,78		
VALOREX SAS	26/04/2012	29 321,49	8 377,56		
VALOREX SAS	26/04/2012	28 099,70	8 028,52		
VOXYGEN	27/09/2012	42 500,00	10 000,00		
WIPI GROUP SA	25/02/2010	15 225,00	3 045,00		
WIPI GROUP SA	25/02/2010	43 680,00	6 720,00		
WIPI GROUP SA	25/02/2010	17 911,60	3 582,40		
XERIS SA	03/07/2014	49 680,00	4 968,00		
Créances avec remboursement différé					
3EI	29/01/2015	51 544,00	0,00		
3EI	29/01/2015	21 741,00	0,00		
ARSN SARL	30/10/2014	150 000,00	0,00		
BBRIGHT SAS	02/07/2015	106 775,00	0,00		
CRISTEC INDUSTRIES SA	01/10/2015	90 226,00	0,00		
E.SENSORY	02/07/2015	68 229,00	0,00		
E.SENSORY	02/07/2015	68 229,00	0,00		
GOLAEM SA	01/10/2015	99 587,50	0,00		
GUELT SA	27/11/2014	350 000,00	0,00		
LE 222 BUSINESS POOL	02/07/2015	100 000,00	0,00		
LORIMA SAS	21/05/2015	100 000,00	0,00		
OPTINVENT SARL	02/07/2015	121 650,00	0,00		
SABELLA SAS	19/11/2015	74 645,00	0,00		
SALIPOUSS SARL	02/07/2015	48 200,00	0,00		
VITY SAS	19/11/2015	80 250,00	0,00		

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 01/01/16	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
PROGRAMME P.0605					
non assortis d'intérêts		**3 187 754,18**	**815 218,84**		
ADCC SCI	26/04/2012	29 400,00	8 400,00		
ALEXANDRA SARL	27/09/2012	19 553,10	5 214,16		
ALEXANDRA SARL	26/04/2012	36 000,00	8 000,00		
ALEXANDRA SARL	27/09/2012	29 329,65	7 821,24		
AUBERGE TALABARDON	03/07/2014	92 000,00	9 200,00		
CAMPING AR KLEGUER SARL	29/11/2012	20 377,92	5 094,48		
CAMPING AR KLEGUER SARL	29/11/2012	30 566,88	7 641,72		
CAMPING DE L ATLANTIQUE SAS	20/03/2014	48 000,00	7 200,00		
CAMPING DE L ATLANTIQUE SAS	20/03/2014	72 000,00	10 800,00		
CAMPING DE L ILE VERTE SARL	24/02/2011	2 070,00	920,00		
CAMPING DE LA PLAGE SARL	29/11/2012	64 000,00	16 000,00		
CAMPING DE LA RECRE SARL	07/11/2011	36 653,50	14 661,40		
CAMPING DIBEN SARL	23/02/2012	18 697,38	5 753,04		
CAMPING DIBEN SARL	23/02/2012	30 203,46	8 629,56		
CAMPING LONGCHAMP	27/09/2012	36 000,00	9 600,00		
CAMPING LONGCHAMP	27/09/2012	54 000,00	14 400,00		
CHIC FAMILLE SARL	28/03/2013	78 200,00	18 400,00		
COCU PHILIPPE	24/09/2009	6 300,00	6 300,00		
COEUR DE BREIZH SARL	03/12/2009	9 000,00	9 000,00		
CORFCO SARL	29/10/2010	20 454,60	16 363,60		
CORLOUER SCI	27/10/2011	120 000,00	18 000,00		

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 01/01/16	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
DU DORLETT SCI	24/04/2014	48 000,00	2 400,00		
DUBOURG PARTICIPATIONS SARL	23/02/2012	59 800,00	18 400,00		
ELZE SCI	26/04/2012	60 100,00	6 010,00		
FINANCIERE EUROPE SARL	29/11/2012	73 600,00	18 400,00		
FORT ESPAGNOL PLEIN AIR SARL	29/03/2012	20 800,00	6 400,00		
FORT ESPAGNOL PLEIN AIR SARL	29/03/2012	33 600,00	9 600,00		
GARREC SCI	28/04/2011	5 400,00	2 400,00		
GERMELINE SCI	26/04/2012	26 650,00	8 200,00		
GERMELINE SCI	27/09/2012	90 000,00	24 000,00		
HOTEL DE BRETAGNE SARL	07/10/2010	15 400,00	8 800,00		
HOTEL DE LA BAIE DE MORLAIX	29/10/2009	3 000,00	3 000,00		
HOTEL DU GOLFE	03/10/2013	87 400,00	18 400,00		
HOTEL DU LOCH SAS	31/10/2013	70 000,00	14 000,00		
HOTEL LE BELLEVUE SAS	26/04/2012	15 600,00	4 800,00		
HOTELLERIE DES ENCLOS SARL	03/10/2013	21 527,00	4 532,00		
JEAN ONE SCI	20/03/2014	66 293,40	9 944,01		
JEAN ONE SCI	05/12/2013	62 000,00	12 400,00		
JEAN ONE SCI	20/03/2014	44 195,60	6 629,34		
KALU SARL	05/12/2013	36 000,00	7 200,00		
KERALLORET SCI	09/06/2011	28 600,00	10 400,00		
KERAVEL VACANCES ASSOCIATION	27/10/2011	43 200,00	14 400,00		
KERAVEL VACANCES ASSOCIATION	27/10/2011	28 800,00	9 600,00		
KERVIANE SCI	29/10/2009	8 222,25	8 222,25		
L AUBERGE DE KERALLORET SARL	09/06/2011	22 000,00	8 000,00		
L'ABBATIALE DU TRONCHET SARL	20/03/2014	72 000,00	3 600,00		
L'ABBATIALE DU TRONCHET SARL	20/03/2014	108 000,00	5 400,00		
LA CROIX DU SUD SCI	03/12/2009	6 400,00	6 400,00		
LA GAIETE SARL	31/10/2013	87 400,00	18 400,00		
LA PARCAISE SARL	03/12/2009	12 000,00	12 000,00		
LA POTINIERE SARL	17/12/2010	16 000,00	8 000,00		
LA SIRENE SARL	27/09/2012	37 500,00	10 000,00		
LAMOUR SARL	09/06/2011	20 000,00	8 000,00		
LANN ROZ SARL	27/09/2012	21 124,80	5 281,20		
LANN ROZ SARL	27/09/2012	31 687,20	7 921,80		
LE CLOS DE L ELORN SARL	24/06/2009	7 500,00	7 500,00		
LE GERMINAL SA	21/02/2013	23 988,70	5 644,40		
LE MOULIN DU 9 EURL	26/04/2012	26 000,00	8 000,00		
LE PETIT DELIRE SARL	26/04/2012	32 601,24	9 314,64		

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 01/01/16	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
LE TEMPS DE VIVRE SARL	28/04/2011	36 000,00	16 000,00		
LEGAUD SEBASTIEN	01/12/2011	45 600,00	9 600,00		
LEGAUD SEBASTIEN	01/12/2011	68 400,00	14 400,00		
LMC SARL	24/09/2009	32 200,00	18 400,00		
LOJE SARL	05/07/2012	33 600,00	9 600,00		
LORMAT 29 SARL	12/03/2009	3 100,00	3 100,00		
MAGIC MANOR SARL	01/12/2011	36 000,00	12 000,00		
MANSON HOUSE EURL	22/09/2011	22 800,00	7 600,00		
MCD SCI	26/04/2012	46 800,00	10 400,00		
MEGA 2 SARL	05/12/2013	33 000,00	6 600,00		
MOELLIEN SARL	25/10/2012	45 000,00	12 000,00		
NOBLANCE SARL	28/04/2011	84 000,00	12 600,00		
OCEMALO SARL	29/03/2012	59 800,00	18 400,00		
PIDOVEDI SCI	03/12/2009	9 400,00	9 400,00		
PORTZIC SARL	26/04/2012	31 900,00	3 190,00		
RIOU SARL	03/06/2010	11 100,00	7 400,00		
RUNGOAT SARL	21/02/2013	38 403,00	9 036,00		
RUNGOAT SARL	21/02/2013	57 604,50	13 554,00		
SCI DES ACACIAS	17/12/2010	20 800,00	10 400,00		
SCI LOCH HOTEL	31/10/2013	22 000,00	4 400,00		
SOCIETE BREHONNET MARC SARL	03/12/2009	18 400,00	18 400,00		
TY BREUDER CARO SARL	25/10/2012	34 650,00	9 240,00		
TY IN EURL	12/03/2009	4 500,00	4 500,00		
VITALIC SARL	05/12/2014	30 000,00	6 000,00		
YA BATZ A A SARL	26/04/2013	37 500,00	10 000,00		
Créances avec remboursement différé					
3.C. SAS	01/10/2015	48 000,00	0,00		
ACA SCI	16/04/2015	71 100,00	0,00		
DOMAINE DU THEVEN SAS	02/07/2015	54 000,00	0,00		
DOMAINE DU THEVEN SAS	02/07/2015	36 000,00	0,00		
HOLDING DES CAPS	02/07/2015	92 000,00	0,00		
HOLDING GUIBER	27/11/2014	80 000,00	0,00		
HOTEL DE NEMOURS SARL	27/11/2014	48 000,00	0,00		
HOTEL DE NEMOURS SARL	27/11/2014	32 000,00	0,00		
HOTEL RESTAURANT DU PORT	16/04/2015	20 900,00	0,00		
LE CONGUEL SAS	16/04/2015	72 000,00	0,00		
LE CONGUEL SAS	16/04/2015	48 000,00	0,00		

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 01/01/16	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
LE RELAIS DU FAOU SARL	01/10/2015	10 000,00	0,00		
MAPE SARL	29/01/2015	66 000,00	0,00		
MONTAUZIER-GABORIAU SCI	19/11/2015	60 000,00	0,00		
PENHOUET LE REUN SCI	29/01/2015	26 000,00	0,00		
SOCIETE DU BORDENEO	27/11/2014	67 902,00	0,00		
VINTAGE SCI	01/10/2015	46 000,00	0,00		
PROGRAMME P.0103					
non assortis d'intérêts		**176 076,92**	**76 923,08**		
ASSOCIATION WWW BZH	25/04/13	176 076,92	76 923,08		
PROGRAMME P. 09012					
non assortis d'intérêts Compte 2744		**20 040,89**	**16 023,35**		
Prêts d'installation	25/11/2004	3 189,30	2 507,71		
Prêts solidarité	25/11/2004	16 851,59	13 515,64		

B7.1 - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions du Président	Vote du Conseil Régional
DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D		**88 245 254,23**	**104 731 100,44**	**104 731 100,44**
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C		**88 245 254,23**	**104 731 100,44**	**104 731 100,44**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**48 500 000,00**	**51 400 000,00**	**51 400 000,00**
1641	Emprunts en euro	40 192 674,42	44 376 233,05	44 376 233,05
1643	Emprunts en devises			0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	8 086 211,89	5 891 300,72	5 891 300,72
1671	Avances consolidées du Trésor			0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			0,00
1678	Autes emprunts et dettes			0,00
1681	Autres emprunts			0,00
1682	Bons à moyen terme négociables			0,00
16873	Dettes envers les départements		500 000,00	500 000,00
16874	Dettes envers les communes et structures interco		500 000,00	500 000,00
16878	Dettes envers d'autres organismes et particuliers	221 113,69	132 466,23	132 466,23
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		**15 454 344,70**	**19 296 100,44**	**19 296 100,44**
10	**Reversement de dotations et fonds divers**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
139	**Remboursement de subventions**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**	**500 000,00**	**500 000,00**
261	Titres de participation	0,00	500 000,00	500 000,00
27	**Autres immobilisations financières**	**15 454 344,70**	**18 796 100,44**	**18 796 100,44**
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)	1 400 000,00	3 250 000,00	3 250 000,00
2744	Prêts d'honneur	55 000,00	30 420,88	30 420,88
2745	Avances remboursables	10 244 844,70	14 165 679,56	14 165 679,56
275	Dépôts et cautionnements versés	3 754 500,00	1 350 000,00	1 350 000,00
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Transferts entre sections =C+D		**24 290 909,53**	**34 035 000,00**	**34 035 000,00**
Reprises sur autofinancement antérieur (C) (1)		**24 290 909,53**	**34 035 000,00**	**34 035 000,00**
13911	Subv° d'invt transférées au compte de résultat - Etat	471 995,84	722 000,00	722 000,00
13913	Subv° d'invt transférées au compte de résultat - Dptmts	383 309,82	615 000,00	615 000,00
13914	Subv° d'invt transférées au compte de résultat - Communes et structures interco	185 344,92	193 000,00	193 000,00

13916	Subv° d'invt transférées au compte de résultat - Autres Ets publics	46 154,17	83 000,00	83 000,00
139172	Subv° d'invt transférées au compte de résultat - FEDER	8 452 173,52	11 040 000,00	11 040 000,00
139173	Subv° d'invt transférées au compte de résultat – FEADER	0,00	1 119 000,00	1 119 000,00
13918	Autres subv° d'invt transférées au compte de résultat	1 972 606,31	1 973 000,00	1 973 000,00
13932	Dotations Régionale d'equipement Scolaire	12 779 324,95	18 290 000,00	18 290 000,00
Charges transférées (D)=E+F+G		**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Travaux en régie (E)	0,00	0,00	0,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)	0,00	0,00	0,00
	Stocks et en-cours (G)	0,00	0,00	0,00

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions du Président	Vote du Conseil Régional
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**

B7.2 - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions du Président	Vote du Conseil Régional
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = a+b+c+d		**244 272 909,53**	**254 309 353,60**	**253 537 500,00**
Ressources propres externes (a)		**10 000 000,00**	**11 500 000,00**	**11 500 000,00**
10222	FCTVA	10 000 000,00	11 500 000,00	11 500 000,00
Autres recettes financières (b)		**6 576 800,00**	**6 662 000,00**	**6 662 000,00**
2745	Avances remboursables	6 576 800,00	6 662 000,00	6 662 000,00
Transferts entre sections (c)		**188 238 087,84**	**216 253 053,60**	**215 481 200,00**
28031	Amortissement des frais d'études	81 544,30	1 486 000,00	1 486 000,00
28033	Amortissement des frais d'insertion	3 516,80	5 000,00	5 000,00
2804111	Amortissement des subventions d'équipement versées à l'Etat – mat, mob	0,00	66 000,00	66 000,00
2804112	Amortissement des subventions d'équipement versées à l'Etat - bâti, install	7 390 012,00	7 943 000,00	7 943 000,00
2804113	Amortissement des subventions d'équipement versées à l'Etat - infra int nat	638 460,67	820 000,00	820 000,00
2804121	Amortissement des subventions d'équipement versées aux Régions - mat, mob	11 000,00	11 000,00	11 000,00
2804122	Amortissement des subventions d'équipement versées aux Régions - bâti, install	15 000,00	15 000,00	15 000,00
2804131	Amortissement des subventions d'équipement versées aux Départements - mat, mob	433 041,34	623 000,00	623 000,00
2804132	Amortissement des subventions d'équipement versées aux Départements - bâti, install	6 000 535,21	6 183 000,00	6 183 000,00
2804133	Amortissement des subventions d'équipement versées aux Départements - infra int nat	411 931,34	693 000,00	693 000,00
2804141	Amortissement des subventions d'équipement versées aux Communes et structures interco - mat, mob	623 820,65	943 000,00	943 000,00
2804142	Amortissement des subventions d'équipement versées aux Communes et structures interco - bâti, install	33 327 018,86	37 108 000,00	37 108 000,00
2804143	Amortissement des subventions d'équipement versées aux Communes et structures interco - infra int nat	11 720,88	156 000,00	156 000,00

2804151	Amortissement des subventions d'équipement versées aux autres groupements de coll et EPL - mat, mob	105 542,73	172 000,00	172 000,00
2804152	Amortissement des subventions d'équipement versées aux autres groupements de coll et EPL - bâti, install	5 861 873,27	6 178 000,00	6 178 000,00
2804153	Amortissement des subventions d'équipement versées aux autres groupements de coll et EPL - infra int nat	233 484,00	396 000,00	396 000,00
28041711	Amortissement des subventions d'équipement versées SNCF - mat, mob	10 452 119,82	11 450 000,00	11 450 000,00
28041712	Amortissement des subventions d'équipement versées SNCF - bâti, install	10 234 759,00	10 413 000,00	10 413 000,00
28041713	Amortissement des subventions d'équipement versées SNCF - infra int nat	876 955,98	2 937 000,00	2 937 000,00
28041721	Amortissement des subventions d'équipement versées RFF - mat, mob	992 810,87	1 390 000,00	1 390 000,00
28041722	Amortissement des subventions d'équipement versées RFF - bâti, install	6 720 684,00	6 721 000,00	6 721 000,00
28041723	Amortissement des subventions d'équipement versées RFF - infra int nat	14 005 650,03	19 041 000,00	19 041 000,00
2804181	Amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics divers - mat, mob	8 461 692,36	10 844 000,00	10 844 000,00
2804182	Amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics divers - bâti, install	16 831 221,58	19 042 000,00	19 042 000,00
280421	Amortissement des subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - mat, mob	29 086 887,82	22 325 000,00	22 325 000,00
280422	Amortissement des subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - bâti, install	6 197 522,29	10 399 000,00	10 399 000,00
280431	Amortissement des subventions d'équipement versées aux établissements scolaires pour leurs dépenses d'équipement - mat, mob	4 518 468,89	6 571 000,00	6 571 000,00
280432	Amortissement des subventions d'équipement versées aux établissements scolaires pour leurs dépenses d'équipement - bâti, install	3 864 079,50	3 881 000,00	3 881 000,00
28051	Amortissement des concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	789 981,28	1 099 000,00	1 099 000,00
28121	Amortissement des plantations	0,00	2 000,00	2 000,00
28128	Amortissement des autres aménagements et agencements de terrain	94 973,00	0,00	0,00
281311	Amortissement des bâtiments administratifs	69 800,33	69 000,00	69 000,00
281312	Amortissement des bâtiments scolaires	244 836,68	296 000,00	296 000,00

281314	Amortissement des bâtiments culturels et sportifs	2 466,00	623 000,00	623 000,00
281318	Amortissement des autres bâtiments publics	1 856 671,00	1 732 000,00	1 732 000,00
281351	Amortissement des installations générales, agencements, aménagement des bâtiments publics	10 363,76	9 400,00	9 400,00
2814	Amortissement des construction sur sol d'autrui	0,00	84 500,00	84 500,00
28151	Amortissement des Réseaux de voirie	3 160,00	3 200,00	3 200,00
28153	Amortissement des réseaux divers	8 088,00	8 100,00	8 100,00
281571	Amortissement du matériel et outillage techniques ferroviaire	16 578,80	17 000,00	17 000,00
281572	Amortissement du matériel et outillage techniques scolaire	1 058 057,64	1 016 000,00	1 016 000,00
281578	Amortissement d'autre matériel et outillage techniques	1 098 486,09	1 327 000,00	1 327 000,00
2817312	Amortissement des bâtiments scolaires reçus au titre d'une mise à disposition	5 885 050,47	12 333 000,00	12 333 000,00
281754	Amortissement des voies navigables reçus au titre d'une mise à disposition	2 590 367,00	2 476 000,00	2 476 000,00
211821	Amortissement d'autre matériel de transport ferroviaire (roulant)	0,00	228 000,00	228 000,00
281828	Amortissement des autres matériel de transport	494 713,44	494 713,44	592 000,00
281831	Amortissement du matériel informatique scolaire	4 152 503,61	4 152 503,61	3 431 000,00
281838	Amortissement des autres matériels informatiques	521 964,23	521 964,23	619 000,00
281841	Amortissement du matériel de bureau et mobilier scolaire	1 438 876,55	1 438 876,55	1 214 000,00
281848	Amortissement des autres matériels de bureau et mobiliers	217 844,24	217 844,24	211 000,00
28185	Amortissement du matériel de téléphonie	99 630,34	99 630,34	74 000,00
28188	Amortissement des autres immobilisations corporelles	192 321,19	192 321,19	205 000,00
021	**Virement de la section de fonctionnement (d)**	**39 458 021,69**	**19 894 300,00**	**19 894 300,00**

SOLDE DES OPERATIONS FINANCIERES	MONTANT
Dépenses financières (I)	104 731 100,44
Recettes financières (III)	253 537 500,00
Solde (recettes - dépenses) (IV = III - I)	**148 806 399,56**
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (2763) et charges transférées	148 806 399,56
Résultat hors charges transférées (III - II)	148 806 399,56

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions du Président	Vote du Conseil Régional
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**

C – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV - ANNEXES	IV
C - ENGAGEMENTS HORS BILAN - EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Mobilisation et Profil		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Part garantie (en%)	Capital restant dû de l'emprunt initial au 01/01/2016	Durée résiduelle (en mois)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Année de mobilisation	Profil d'amortissement									Taux (3)	Index (4)	Tx actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			Intérêts (8)	Capital
Totaux généraux					**28 662 925,86 €**		**25 505 552,29 €**											**196 985,34 €**	**1 139 924,87 €**
Totaux pour les emprunts contractés par les collectivités ou des EP (hors logement sociaux)																			
Totaux pour les emprunts autres					**22 236 904,00 €**		**22 236 904,00 €**											**163 800,00 €**	**628 000,00 €**
		SEM LIGER	Création d'un centre d'énergie renouvelable	Crédit agricole et Banque Populaire	1 600 000,00€	50,00%	1 600 000,00€	60 mois	T	R	Euribor 3 m	2,64%	R	Euribor 3 m	1,960%	I		/	160 000,00€
		Syndicat Mixte E-Mégalis Bretagne	Réseau régional d'infrastructures numériques très haut débit	Caisse des Dépôts et Consignations	20 000 000,00€	46,80%	20 000 000,00€	240 mois	T	R	Livret A	2,00%	R	Livret A	1,750%	I		163 800,00€	468 000,00€
		SCIC Habitats solidaires	Réalisation de 4 logements en PSLA à St Nolff	Crédit coopératif	636 904,00€	40,00%	636 904,00€	48 mois											

IV - ANNEXES	IV
C - ENGAGEMENTS HORS BILAN - EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Mobilisation et Profil		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Part garantie (en%)	Capital restant dû de l'emprunt initial au 01/01/2016	Durée résiduelle (en mois)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Année de mobilisation	Profil d'amortissement									Taux (3)	Index (4)	Tx actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			Intérêts (8)	Capital
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat					**6 426 021,86 €**		**3 268 648,29 €**											**33 185,34 €**	**511 924,87 €**
1993	P	HLM Guingamp	Résidence pour étudiants	Caisse des Dépôts et Consignations	1 827 325,87€	100%	916 837,67€	132 mois	A	V	Livret A	5,80%	V	Livret A	1,00%	I		18 795,17€	82 882,46€
1993	P	HLM Guingamp	Résidence pour étudiants	Caisse des Dépôts et Consignations	598 695,99€	100%	300 388,15€	132 mois	A	V	Livret A	5,80%	V	Livret A	1,00%	I		6 157,96€	27 155,20€
2010	P	Etablissement Public Foncier de Bretagne	Acquisitions Foncières	Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bretagne	4 000 000,00€	100%	2 051 422,47€	60 mois	T	R	Euribor 3 m	1,07%	R	Euribor 3 m	0,130%	I		8 232,21€	401 887,21€
Totaux pour les autres emprunts																			

(1) C : amortissement constant, P : progressif, F : in fine, S : semestriel, M : mensuel, X : autres.
(2) annuelle, trimestrielle ou mensuelle.
(3) F : fixe, R : préfixé, V : post-fixé.
(4) ex euribor 3 mois
(5) taux annuel tout frais compris.
(6) Taux après opération d'échange éventuelles.
(7) F: fixe, I : indexé, T : tranches, O : options.
(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 66111 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

C1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L.4253-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	1 336 910,21€
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	- €
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	60 594 853,32€
Provisions pour garanties d'emprunts	- €
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	61 931 763,53€
Recettes réelles de fonctionnement	979 340 000,00€

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	6,32

(1) Hors opérations viées par l'article L. 4253-2. du CGCT
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
C – ENGAGEMENTS HORS BILAN	C2

C2 - SUBVENTIONS VERSEES PAR LA REGION DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
NEANT					
FONCTIONNEMENT					
NEANT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
C - ENGAGEMENTS HORS BILAN	C3

C3 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total
Crédits-bails mobiliers				NEANT						
Crédits-bails immobili				NEANT						

IV - ANNEXES	IV
C – ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	C4

C4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE (prévus à l'article L. 1414-1)

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
NEANT									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV - ANNEXES	IV
C - ENGAGEMENTS HORS BILAN	C5

C5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/14	Annuité à verser au cours de l'exercice 2014
TOTAL……					**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
8017 Subvention à verser en annuités……							
8018 Autres engagements donnés……							
Au profit d'organismes publics……							
Au profit d'organismes publics……							

IV - ANNEXES	IV
C – ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	C6

C6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					NEANT		
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions reçues en annuités							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							

C7 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

Chap	Article	Libellé de l'article	Taxe complémentaire à la TLE en IDF	Redevance pour création de bureaux en IDF	Dons et legs grevés d'une affectation	Dotation régionale d'équipement scolaire *	Interreg *	FEADER *	FSE *	FEDER *
		Recettes								
900	**43 13172**	**Subventions d'équipement transférables - FEDER**								**4 800 000**
906	**62 13172**	**Subventions d'équipement transférables - FEDER**								**6 500 000**
936	**62 74772**	**Fonds européens FEDER**								**3 500 000**
902	**20 1332**	**Dotation Régionale d'équipement scolaire**				**20 958 000**				
930	**43 74772**	**Fonds européens FEDER**								**2 400 000**
930	**0202 74772**	**Autres moyens généraux - FEDER**								**475 000**
930	**43 74771**	**Fonds Social Européen –**							**5 800 000**	

(1) Afin d'isoler les recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou les recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée

* Montant budgétisé au titre de l'exercice 2016

D - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) - Fléchage			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**5**		**5**	**3**	**1**	**4**
Directeur général des services	A	1		1	1		1,0
Directeur général adjoint des services	A	4		4	2	1	3,0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53	A			0			0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**820**		**820**	**558,7**	**75,7**	**634,4**
Administrateur hors classe	A	26		26	2,0	3,0	5,0
Administrateur	A	17		17	4,0	1,0	5,0
Directeur	A	80		80	25,7	4,9	30,6
Attaché principal	A	31		31	40,2	9,8	50,0
Attaché	A	246		246	136,6	28,2	164,8
Rédacteur principal de 1ère classe	B	184		184	41,9		41,9
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3		3	35,5		35,5
Rédacteur	B			0	67,3	4,0	71,3
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	233		233	33,9		33,9
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C			0	76,5		76,5
Adjoint administratif 1ère classe	C			0	81,3	24,8	106,1
Adjoint administratif 2ème classe	C			0	13,8		13,8
FILIERE TECHNIQUE (c)		**2873**		**2873**	**2615,1**	**364,2**	**2979,3**
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A			0	2		2,0
Ingénieur en chef de classe normale	A	3		3	8	1	9,0
Ingénieur principal	A	3		3	38,6	3	41,6
Ingénieur	A	6		6	48,1	14,9	63,0
Technicien principal de 1ère classe	B	83		83	24,6		24,6
Technicien principal de 2ème classe	B	0		0	21,2		21,2
Technicien	B	204		204	49,8	1,8	51,6
Agent de maîtrise principal	C			0	31,0		31,0
Agent de maîtrise	C			0	74,2		74,2
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	285		285	15,8	1,0	16,8
Adjoint technique principal de 2ème classe	C			0	69,8		69,8
Adjoint technique 1ère classe	C			0	32,8	4,0	36,8
Adjoint technique 2ème classe	C			0	37,0		37,0
Adjoint technique principal des étbs d'enseignement de 1ère cl.	C	740		740	204,0	2,0	206,0
Adjoint technique principal des étbs d'enseignement de 2ème cl.	C			0	394,2	2,0	396,2
Adjoint technique des étbs d'enseignement de 1ère cl.	C	1549		1549	779,3	1,0	780,3
Adjoint technique des étbs d'enseignement de 2ème cl.	C			0	784,7	333,5	1118,2
FILIERE SOCIALE (d)		**2**		**2**	**1,8**	**0**	**1,8**
Assistant socio-éducatif principal	B	2		2	1		1,0
Assistant socio-éducatif	B			0	0,8		0,8
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**3**		**3**	**1**	**2**	**3**
Médecin hors classe	A	3		3	1	1	2
Médecin 1ère classe	A			0		1	1
Médecin 2ème classe	A			0			0

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	D1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) - Fléchage			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)				**0**			
[...]				0			0
FILIERE SPORTIVE (g)		**0**		**0**	**0**	**0**	**0**
Conseillers des activités physiques et sportives				0			0,0
FILIERE CULTURELLE (h)		**16**		**16**	**14,1**	**0,5**	**14,6**
Conservateur en chef du patrimoine	A	3		3	4,8		4,8
Conservateur du patrimoine	A	1		1	1,0		1,0
Attaché de conservation du patrimoine	A	10		10	4,6		4,6
Bibliothécaire	A	2		2	2,7		2,7
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B			0	1,0		1,0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B			0			0,0
Assistant de conservation	B			0		0,5	0,5
FILIERE ANIMATION (i)				**0**			
[...]				0			0
FILIERE POLICE (j)				**0**			
[...]				0			0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**5**		**5**		**0**	
Ouvriers des parcs et ateliers		5		5			0
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**3724**		**3724**	**3193,7**	**443,4**	**3637,1**
EMPLOIS NON PERMANENTS (L)		**241**		**241**	**0**	**89,6**	**89,6**
Emplois créés pour besoins saisonniers		190		190		42,9	42,9
Emplois créés pour besoins exceptionnels		20		20		23,5	23,5
Collaborateurs de cabinet		11		11		8,8	8,8
Collaborateurs de groupes		20		20		14,4	14,4
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k+l)		**3965**		**3965**	**3193,7**	**533,0**	**3726,7**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR : INTB9500102C du 23 mars 1 995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
			INDICE BRUT	EUROS	FONDEMENT DU CONTRAT (4)	NATURE DU CONTRAT (5)	AGENTS NON TITULAIRES-ETPT
Agents occupant un emploi permanent (6)					Loi n°84-53-Art.		**443,4**
D.G.A. région + 2 M hab.	Catégorie A	OTR	HEB		47	CDD	1
Secteur administratif							**75,7**
Administrateur hors classe	Catégorie A	Administratif	HEB		3-4	CDI	3
Administrateur	Catégorie A	Administratif	966		3-4	CDI	1
Directeur	Catégorie A	Administratif	HEB		3-4	CDI	1
			985		3-4	CDI	3
			935		3-4	CDI	0,9
Attaché principal	Catégorie A	Administratif	966		3-4	CDI	2
			916		3-4	CDI	1
			864		3-4	CDI	3
			821		3-4	CDI	2,8
			759		3-4	CDI	1
Attaché	Catégorie A	Administratif	801		3-4	CDI	5,8
			759		3-4	CDI	1,8
			653		3-4	CDI	1
			588		3-4	CDI	1,7
			500		3-3-2	CDD	2
					3-4	CDI	1
			466		3-3-2	CDD	1
			442		3-3-2	CDD	1
			423		3-3-2	CDD	1
			379		3-1	CDD	7,9
					3-2	CDD	3
					3-3-2	CDD	1
Rédacteur	Catégorie B	Administratif	418		3-4	CDI	1
			348		3-1	CDD	2
					3-2	CDD	1
Adjoint administratif territorial de 1ère classe	Catégorie C	Administratif	347		38	CDD	0,8
			342		38	CDD	1
					3-1	CDD	11
					3-2	CDD	12
Secteur technique							**364,2**
Ingénieur en chef de classe normale	Catégorie A	Technique	966		3-4	CDI	1,0
Ingénieur principal	Catégorie A	Technique	966		3-4	CDI	1,0
			864		3-4	CDI	1,0
			759		3-4	CDI	1,0
Ingénieur	Catégorie A	Technique	750		3-3-2	CDD	2,0
					3-4	CDI	1,0
			668		3-3-2	CDD	1,0
					3-4	CDI	2,0
			621		3-4	CDI	1,0
			588		3-3-2	CDD	1,0
					3-4	CDI	2,0
			540		3-3-2	CDI	0,9
			458		3-3-2	CDD	2,0
			379		3-1	CDD	1,0
					3-3-2	CDD	1,0
Technicien	Catégorie B	Technique	360		3-3-1	CDD	0,8
			348		3-2	CDD	1,0
Contractuel AGEMA grille n°10	Catégorie B	Technique	589		Transfert-Lyc. Mar.	CDI	1,0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Catégorie C	Technique	364		3-2	CDD	1,0
Adjoint technique territorial de 1ère classe			342		3-1	CDD	1,0
					3-2	CDD	3,0

IV – ANNEXES							IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016							D1
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	**CATEGORIES (1)**	**SECTEUR (2)**	**REMUNERATION (3)**		**CONTRAT**		
			INDICE BRUT	**EUROS**	**FONDEMENT DU CONTRAT (4)**	**NATURE DU CONTRAT (5)**	**AGENTS NON TITULAIRES-ETPT**
Adjoint tech principal 2e cl etbs ens.	Catégorie C	Technique	348		38	CDD	2,0
Adjoint tech 1e cl etbs ens.			356		3-4	CDI	1,0
Adjoint tech 2e cl etbs ens.			356		3-4	CDI	1,0
			351		Transfert-Lyc. Agri.	CDI	1,5
			348		3-4	CDI	1,0
			347		3-4	CDI	1,0
			340		38	CDD	5,5
					3-1	CDD	132,5
					3-2	CDD	190,5
			330		3-1	CDD	0,5
Contractuel AGEMA grille n°9	Catégorie C	Technique	578		Transfert-Lyc. Mar.	CDI	1,0
Secteur médico-social							**2**
médecin hors classe	Catégorie A	Médico-social	HEA		3-4	CDI	2
Secteur culturel							**0,5**
Agent contractuel inventaire pat		Culturel	494		Transfert-Inv	CDI	0,5
[...]							
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	**CATEGORIES (1)**	**SECTEUR (2)**	**INDICE BRUT**	**EUROS**	**FONDEMENT DU CONTRAT (4)**	**NATURE DU CONTRAT (5)**	**AGENTS NON TITULAIRES-ETPT**
Agents occupant un emploi non permanent (7)							**89,6**
Secteur administratif							**13**
Attaché	Catégorie A	Administratif	379		3-a	CDD	7
Adjoint Adm 1ère classe	Catégorie C	Administratif	347		38	CDD	1
			342		3-a	CDD	2
Adjoint Adm 2èmee classe	Catégorie C	Administratif	340		3-a	CDD	3
Secteur technique							**53,4**
Ingénieur	Catégorie A	Technique	379		3-a	CDD	1
Technicien	Catégorie B	Technique	348		3-a	CDD	2
			352		3-a	CDD	1
Adjoint technique de 2 cl	Catégorie C	Technique	340		3-a	CDD	6,5
					3-b	CDD	42,9
Collaborateurs de cabinet							**8,8**
Collaborateur de cabinet		OTR		531 905	110	CDD	8,8
Collaborateurs de groupes							**14,4**
Collaborateur de groupe		OTR		108 656	110-1	CDI	2,9
Collaborateur de groupe		OTR		336 239	110-1	CDD	11,5
TOTAL GENERAL (6+7)							**533,0**
AUTRES EMPLOIS AU 01/01/2016	**CATEGORIES (1)**	**SECTEUR (2)**	**INDICE BRUT**	**EUROS**	**FONDEMENT DU CONTRAT (4)**	**NATURE DU CONTRAT (5)**	**AUTRES-ETPT**
Contrats (8)							**63,5**
Apprentissage		OTR		228 940		A	39,5
Emplois d'avenir		OTR		366 357		A	24
TOTAL GENERAL (6+7+8)							**596,5**

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnair et susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsqu e les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des commun es de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes d e moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 hab itants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à d urée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés de catégorie A, B ou C
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").
(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-3 47.
(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV – ANNEXES	IV
D- AUTRES ELEMENTS DINFORMATION	D2

D2- LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

(Article L. 2313-1 applicable à la région par renvoi de l'article L. 4312-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région, 283 avenue du Général Patton 35 RENNES Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC AU 01/01/2016

Raison sociale du délégataire	Nature juridique du délégataire	Nom de la délégation de service public	Montant de l'engagement 2016
Keolis Armor, filiale du groupe Keolis	Société par actions simplifiée	Délégation de service public pour l'exploitation de la ligne routière Rennes/Dol – Le Mont St Michel	- 241 079
Keolis Armor, filiale du groupe Keolis	Société par actions simplifiée	Délégation de service public pour l'exploitation de la ligne routière Pontivy – Rennes	301 025
Compagnie Armoricaine de Transports (CAT)	Société par actions simplifiée	Délégation de service public pour l'exploitation de la ligne routière Saint-Brieuc-Vannes/Lorient	1 164 684
CCI du Morbihan	Etablissement public administratif de l'Etat	Délégation de service public de l'activité commerce du port de Lorient	
Société d'Economie Mixte Lorient-Keroman	Société Anonyme	Concession accordant l'exploitation du port de pêche de Lorient	
Communauté d'agglomération du Pays de Lorient (CAP l'Orient)	Etablissement public de coopération intercommunale	Concession de l'établissement et de l'exploitation d'installations portuaires de plaisance Lorient Kernevel	
CCIT Saint-Malo Fougères	Etablissement public administratif de l'Etat	- Concession de l'établissement et l'exploitation d'un port de plaisance Vauban à St Malo - Concession de l'outillage public et de l'exploitation de la forme de radoub	

Raison sociale du délégataire	Nature juridique du délégataire	Nom de la délégation de service public	Montant de l'engagement 2016
Ville de Saint-Malo	Collectivité territoriale	Concession de l'établissement et de l'exploitation du Port de Plaisance des Sablons	
CCI de Brest	Etablissement public administratif de l'Etat	- Délégation de service public de l'activité commerce du port de Brest - Concession pour la pêche (port de pêche - Brest) - Concession de l'exploitation de trois formes de radoub et de leurs accessoires ainsi que de l'établissement et de l'exploitation des outillages nécessaires à l'utilisation de ces ouvrages (Réparation Navale - Brest) - Concession pour la gestion de l'aérodrome de Brest-Guipavas	
Syndicat Mixte Brest-Iroise (SMBI)	Etablissement public territorial	Concession pour le développement de Brest-Iroise de l'établissement et de l'exploitation d'une zone de terre-plein maritime en rade de Brest	
Sica-Silo Brest	Société Anonyme	Concession de l'établissement et de l'exploitation d'un outillage public de manutention de produits du sol, en vrac ou en sacs, au port de Brest	
Brest métropole Océane	Etablissement public de coopération intercommunale	Concession pour l'établissement et l'exploitation d'installation de plaisance au port du Château	
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Quimper Cornouaille (SEAQC)	Société par action simplifiée	Délégation de service public relative à l'aéroport de Quimper-Pluguffan	435 000
Société d'Exploitation des aéroports de Rennes et Dinard (SEARD)	Société par action simplifiée	Délégation de service public relative aux aéroports de Rennes Saint-Jacques et de Dinard-Pleurtuit	

IV – ANNEXES	IV
D- AUTRES ELEMENTS DINFORMATION	D2

D2. 1 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(Article L. 2313-1 applicable à la région par renvoi de l'article L. 4312-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région, 283 avenue du Général Patton 35 RENNES
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

Nature de l'engagement	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement au 01/01/2016
Détention d'une part du capital au 01/01/2016	SA BPIFRANCE FINANCEMENT (ex OSEO) – MAISONS–ALFORT (94)	SA BPIFRANCE FINANCEMENT	Société Anonyme	0,09% du capital
	Société Bretagne Participations – RENNES	SA Bretagne Participations	Société Anonyme	20,60% du capital
	Société Bretagne Jeunes Entreprises – RENNES	SA Bretagne Jeunes Entreprises	Société Anonyme	26,81% du capital
	Société Bretagne Capital Solidaire – RENNES	Bretagne Capital Solidaire (BCS)	Société Anonyme coopérative à capital variable	47,27% du capital
	Société d'Economie mixte pour l'Aménagement et l'Equipement de la Bretagne (S.E.M.A.E.B) – RENNES	SEMAEB	Société d'économie Mixte	71,44% du capital
	Société Anonyme Bretonne d'Economie Mixte d'Equipement Naval (S.A.B.E.M.E.N.) – RENNES	SA.B.E.M.E.N.	Société d'économie Mixte	34,02 % du capital
	Société Locale d'Epargne Rennes Croix Carrée	Société locale d'Epargne	Organisme privé	0,62% du capital
	Ouest Ventures 1	FPCI (ex-FCPR) Ouest Ventures	Fonds professionnel de capital investissement (FPCI)	11,76% des parts
	SAFER	Société	Société Anonyme	5,90% du capital
	Ouest Ventures 2	FPCI (ex-FCPR) Ouest Ventures 2	Fonds professionnel de capital investissement (FPCI)	18,75% des parts
	CEVA	Centre d'études et de valorisation des Algue	Société d'économie mixte	5,71% du capital
	GO Capital Amorçage	FPCI (ex-FCPR) GO Capital Amorçage	Fonds professionnel de capital investissement (FPCI)	5,28% des parts
	Ouest Ventures 3	FPCI (ex-FCPR) Ouest Ventures 3	Fonds professionnel de capital investissement (FPCI)	10,84% des parts
	Enercoop Bretagne	Enercoop Bretagne SCIC SA à capital variable	Société Coopérative d'Intérêt collectif Anonyme à capital variable	10% du capital
	BREIZH UP - RENNES	SAS Breizh Up	Société par actions simplifiée	100% du capital

IV – ANNEXES	IV
C- AUTRES ELEMENTS DINFORMATION	C2

C2.3 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

(Article L. 2313-1 applicable à la région par renvoi de l'article L. 4312-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région, 283 avenue du Général Patton 35 RENNES Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Garantie ou cautionnement d'un emprunt	SEM LIGER	LIGER	Société anonyme d'économie mixte à conseil d'administration	Au 01/01/2016 : 160 000,00 €
	Syndicat mixte E-Megalis Bretagne		Syndicat mixte de coopération territoriale	Au 01/01/2016 : 631 800,00 €
	SCIC Habitats solidaires	Habitats Solidaires	Société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme à capital variable	Au 01/01/2016 : 0,00 €
	HLM Guingamp	Guingamp Habitats - Office Publicde l'habitat	Etablissement public à caractère industriel et commercial	Au 01/01/2016 : 134 990,79 €
	Etablissement public foncier de Bretagne		Etablissement public national	Au 01/01/2016 : 410 119,42
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme	Voir pages suivantes : Liste des subventions supérieures à 75 000 € …mandatées en 2014			
Autres	NEANT			

D2.4 - LISTE DES SUBVENTIONS SUPERIEURES A 75 000,00€ MANDATEES EN 2014 POUR DES ORGANISMES PRIVES ET DES ASSOCIATIONS

Nom des bénéficiaires			Nature juridique de l'organisme	Montant mandaté en fonctionnement	Montant mandaté en investissement	Montant total du mandatement
31 JUIN FILMS	75020	PARIS	ENTREPRISE		88 000,00	88 000,00
3DMAT	35170	BRUZ	ASSOCIATION	22 781,50	117 726,67	140 508,17
ABIBOIS	35000	RENNES	ASSOCIATION	159 636,00		159 636,00
ADALEA	22000	SAINT BRIEUC	ASSOCIATION	99 789,00		99 789,00
ADIE	44300	NANTES	ASSOCIATION	159 780,00		159 780,00
ADRIA DEVELOPPEMENT	29196	QUIMPER CEDEX	ASSOCIATION	704 584,09	203 450,59	908 034,68
AEROCLUB DE RENNES	35136	SAINT JACQUES DE LA LANDE	ASSOCIATION		175 000,00	175 000,00
AFPA DE RENNES	35069	RENNES	ASSOCIATION	2 052 768,00		2 052 768,00
AFPA DIRECTION REGIONALE BRETAGNE	35208	RENNES	ASSOCIATION	159 431,03		159 431,03
AGENCE DEVELOPPEMENT ECO ET URBA QUIMPER COMMUNAUTE ET	29018	QUIMPER CEDEX	ASSOCIATION	296 518,36		296 518,36
AGENCE LOCALE A L'ENERGIE	35200	RENNES	ASSOCIATION	146 453,00		146 453,00
AGENCE LOCALE DE L ENERGIE DU PAYS DE SAINT BRIEUC EX PROGENER	22000	SAINT BRIEUC	ASSOCIATION	116 799,00		116 799,00
AGORA	56100	LORIENT	ASSOCIATION	83 970,78		83 970,78
AGRIVAL SAS	29250	ST POL DE LEON	ENTREPRISE		75 000,00	75 000,00
AILE ASS D INITIATIVES LOCALES POUR L ENERGIE ET L ENV	35000	RENNES	ASSOCIATION	102 296,86		102 296,86
AIR BREIZH	35200	RENNES	ASSOCIATION	61 864,50	35 000,00	96 864,50
AIVS	35200	RENNES	ENTREPRISE	136 000,00		136 000,00
ALPHAVER SARL	29720	PLONEOUR LANVERN	ENTREPRISE	77 976,00		77 976,00
AMISEP	56300	PONTIVY	ASSOCIATION	43 671,60	72 000,00	115 671,60
AMZER NEVEZ	56270	PLOEMEUR	ASSOCIATION	160 000,00	6 014,21	166 014,21
ANAHO	29200	BREST	ENTREPRISE	76 520,97		76 520,97
ANDELEC	22400	ANDEL	ENTREPRISE		75 000,00	75 000,00
ANTICIPA ADIT	22303	LANNION CEDEX	ASSOCIATION	199 500,00		199 500,00
ARACT BRETAGNE	35000	RENNES	ASSOCIATION	154 800,00		154 800,00
ARIARCA	22600	LOUDEAC	ASSOCIATION	249 796,82		249 796,82
ARMORSCIENCE	22560	PLEUMEUR-BODOU	ASSOCIATION	86 000,00		86 000,00
ASKORIA	35000	RENNES	ASSOCIATION	173 493,35		173 493,35
ASKORIA	35170	BRUZ	ASSOCIATION	83 665,99		83 665,99
ASPECT BRETAGNE	35706	RENNES CEDEX 7	ASSOCIATION	197 666,00	16 985,27	214 651,27
ASS AR FALZ SKOL VREIZH	29600	MORLAIX	ASSOCIATION	100 750,00		100 750,00
ASS AR SKINOU ARVORIG FM	29800	LANDERNEAU	ASSOCIATION	76 000,00		76 000,00
ASS BRUDAN HA SKIGNAN	29710	PLONEIS	ASSOCIATION	139 500,00		139 500,00
ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE	29200	BREST	ASSOCIATION	280 000,00		280 000,00
ASS DE DEVELOPPEMENT DE LA MAISON DE LA MER CCSTI	56100	LORIENT	ASSOCIATION	87 500,00		87 500,00
ASS DEFIS	56600	LANESTER	ASSOCIATION	89 650,77		89 650,77
ASS DEP PUPILLES ENSEIG PUBLIC	56000	VANNES	ASSOCIATION	2 500,00	103 614,02	106 114,02
ASS DES STATIONS LITTORALES TOURISTIQUES DE BRETAGNE	56640	ARZON	ASSOCIATION	92 000,00	5 856,00	97 856,00
ASS DEVELOP RECHERC ARCHEOLOGIE MARITI	35400	SAINT MALO	ASSOCIATION	145 000,00		145 000,00
ASS DU CENTRE CULTUREL SKOL AN EMSAV	35000	RENNES	ASSOCIATION	249 750,00		249 750,00
ASS ETONNANTS VOYAGEURS	35000	RENNES	ASSOCIATION	125 654,65		125 654,65
ASS FETES MARITIMES DE DOUARNENEZ	29174	DOUARNENEZ CEDEX	ASSOCIATION	87 500,00		87 500,00
ASS KEIT VIMP BEV	29520	LAZ	ASSOCIATION	75 000,00	470,00	75 470,00
ASS MISSION LOCALE DE LORIENT	56100	LORIENT	ASSOCIATION	270 212,00		270 212,00
ASS PRODUITS EN BRETAGNE	29200	BREST	ASSOCIATION	140 000,00		140 000,00
ASS RADIO BRO GWENED	56305	PONTIVY CEDEX	ASSOCIATION	76 000,00	1 351,52	77 351,52
ASS RADIO KREIZ BREIZH	22160	SAINT NICODEME	ASSOCIATION	76 000,00		76 000,00

Nom des bénéficiaires			Nature juridique de l'organisme	Montant mandaté en fonctionnement	Montant mandaté en investissement	Montant total du mandatement
ASS RENNES ATALANTE	35510	CESSON SEVIGNE	ASSOCIATION	314 554,47		314 554,47
ASS STUMDI	29800	LANDERNEAU	ASSOCIATION	405 600,00		405 600,00
ASS TRES TOT THEATRE	29000	QUIMPER	ASSOCIATION	140 000,00	2 510,00	142 510,00
ASSO POLE IMAGES ET RESEAUX	22300	LANNION	ASSOCIATION	278 916,38		278 916,38
ASSOCIATION AGLIA	17314	ROCHEFORT CEDEX	ASSOCIATION	76 757,14		76 757,14
ASSOCIATION BRETAGNE POLE NAVAL	56855	CAUDAN CEDEX	ASSOCIATION	168 489,51		168 489,51
ASSOCIATION COEUR EMERAUDE	22490	PLESLIN TRIGAVOU	ASSOCIATION	153 961,93		153 961,93
ASSOCIATION COMMUNAUTE EMMAUS ST BRIEUC	22000	SAINT BRIEUC	ASSOCIATION		77 031,52	77 031,52
ASSOCIATION CREATIV CEEI	35042	RENNES CEDEX	ASSOCIATION	120 000,00		120 000,00
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET	22440	PLOUFRAGAN	ASSOCIATION	968 125,00		968 125,00
ASSOCIATION DIHUN BREIZH	56000	VANNES	ASSOCIATION	105 000,00		105 000,00
ASSOCIATION DIWAN	29800	LANDERNEAU	ASSOCIATION	1 083 245,00		1 083 245,00
ASSOCIATION DU CFA TP BRETAGNE	56800	PLOERMEL	ASSOCIATION	60 050,85	98 235,83	158 286,68
ASSOCIATION EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE	22200	GUINGAMP	ASSOCIATION	115 127,00		115 127,00
ASSOCIATION GESTIONNAIRE CFAI BRETAGNE	22192	PLERIN CEDEX	ASSOCIATION	439 181,57	278 230,93	717 412,50
ASSOCIATION L AILE	29200	BREST	ASSOCIATION	274 428,60		274 428,60
ASSOCIATION MERVENT	29720	PLONEOUR-LANVERN	ASSOCIATION	213 000,00		213 000,00
ASSOCIATION POLE CRISTAL	22106	DINAN	ASSOCIATION	150 121,26	94 720,00	244 841,26
ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES	35043	RENNES CEDEX	ASSOCIATION	83 210,00		83 210,00
ASSOCIATION TRANS MUSICALES	35039	RENNES	ASSOCIATION	200 000,00		200 000,00
ASSOCIATION TY AL LEVENEZ	35407	SAINT MALO CEDEX	ASSOCIATION	67 000,00	41 460,00	108 460,00
ASSOCIATION VACANCES ACCUEIL LOISIRS	22230	MERDRIGNAC	ASSOCIATION		81 200,00	81 200,00
AUDELOR AGENCE URBANISME DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAYS LORIENT	56328	LORIENT Cedex	ASSOCIATION	184 702,69		184 702,69
AZIMUT	29279	BREST CEDEX	ASSOCIATION	107 360,49		107 360,49
BATIMENT CFA BRETAGNE	35000	RENNES	ASSOCIATION	869 631,46	1 305 942,48	2 175 573,94
BERTEGN GALEZZ	35700	RENNES	ASSOCIATION	78 844,28		78 844,28
BGE MORBIHAN	56100	LORIENT	ASSOCIATION	95 000,00		95 000,00
BODADEG AR SONERION	56270	PLOEMEUR	ASSOCIATION	400 000,00		400 000,00
BOUTIQUE DE GESTION 35	35000	RENNES	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	94 500,00		94 500,00
BOUTIQUE DE GESTION COTES D'ARMOR	22200	GUINGAMP	ASSOCIATION	84 500,00		84 500,00
BOUTIQUE DE GESTION DU FINISTERE	29229	BREST CEDEX 2	ENTREPRISE	95 000,00		95 000,00
BPIFRANCE FINANCEMENT	94700	MAISONS ALFORT	ENTREPRISE	171 067,11		171 067,11
BPIFRANCE REGIONS	94170	MAISONS ALFORT	ENTREPRISE	1 100 000,00		1 100 000,00
BREST AIM	29210	BREST	ENTREPRISE	450 000,00		450 000,00
BRETAGNE ACTIVE	35000	RENNES	ASSOCIATION	375 600,00		375 600,00
BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL	35012	RENNES	ASSOCIATION	3 927 586,46		3 927 586,46
BRETAGNE CULTURE DIVERSITE	56100	LORIENT	ASSOCIATION	450 000,00		450 000,00
BRETAGNE DEVELOPPEMENT INNOVATION	35510	CESSON SEVIGNE	ASSOCIATION	5 202 695,02		5 202 695,02
BRETAGNE EUROPE DELEGATION PERMANENTE	35711	RENNES CEDEX 7	ENTREPRISE	280 000,00		280 000,00
BRETAGNE JEUNES ENTREPRISES	35000	RENNES	ENTREPRISE	95 000,00		95 000,00
BRETAGNE VIVANTE SEPNB	29200	BREST	ASSOCIATION	282 042,15	2 616,29	284 658,44
BRUDED	35630	LANGOUET	ASSOCIATION	150 000,00		150 000,00
BUROSCOPE SAS	35510	CESSON SEVIGNE	ENTREPRISE	218 458,30		218 458,30
CDDB THEATRE DE LORIENT CENTRE DRAMATIQUE DE BRETAGNE	56100	LORIENT	ENTREPRISE	230 000,00		230 000,00
CDPMEM 29	29500	ERGUE GABERIC	ASSOCIATION	233 877,93		233 877,93
CELLULE ECONOMIQUE DE BRETAGNE BTP	35000	RENNES	ASSOCIATION	214 648,75		214 648,75
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL RENNES ET BRETAGNE MUSEE DE LA	35108	RENNES	ASSOCIATION	215 000,00	4 361,00	219 361,00
CENTRE DE PRODUCTION DES PAROLES CONTEMPORAINES	35000	RENNES	ASSOCIATION	90 000,00		90 000,00
CENTRE INFORMATION JEUNESSE BRETAGNE	35043	RENNES	ASSOCIATION	264 250,00		264 250,00
CERAFEL DE BRETAGNE	29600	ST MARTIN DES CHAMPS	ASSOCIATION	448 852,20		448 852,20
CESSON RENNES METROPOLE HANDBALL	35510	CESSON SEVIGNE	ASSOCIATION	85 000,00		85 000,00
CFDT BRETAGNE	35101	RENNES	ASSOCIATION	103 491,75		103 491,75
CHAMBRE REGIONALE DE L ECONOMIE SOCIALE	35043	RENNES CEDEX	ASSOCIATION	480 977,20		480 977,20

Nom des bénéficiaires			Nature juridique de l'organisme	Montant mandaté en fonctionnement	Montant mandaté en investissement	Montant total du mandatement
CINEPHARE	29480	LE RELECQ KERHUON	ASSOCIATION	104 000,00		104 000,00
CLPS L ENJEU COMPETENCES	35651	LE RHEU CEDEX	ASSOCIATION	171 667,10		171 667,10
COCEB	35000	RENNES	ASSOCIATION	164 578,50		164 578,50
CODIF INTERNATIONAL SARL	35400	SAINT-MALO	ENTREPRISE	266 197,20		266 197,20
COFELY AXIMA	44201	NANTES CEDEX 2	ENTREPRISE		153 899,85	153 899,85
COMITE ACADEMIQUE ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE	22003	SAINT-BRIEUC	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	311 385,94		311 385,94
COMITE DES FETES DE LA SAINT LOUP	22200	GUINGAMP	ASSOCIATION	91 000,00		91 000,00
COMITE DES FETES DE PLOUAY	56240	PLOUAY	ASSOCIATION	75 000,00		75 000,00
COMITE REG PECHES MARITIMES ET ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE	35700	RENNES	ASSOCIATION	198 303,01		198 303,01
COMITE REGIONAL CONCHYLICULTURE BRETAGNE NORD	29204	MORLAIX CEDEX	ENTREPRISE	35 263,40	60 070,79	95 334,19
COMITE REGIONAL DU TOURISME DE BRETAGNE	35069	RENNES CEDEX	ASSOCIATION	5 355 765,00		5 355 765,00
COMPAGNONS BATISSEURS ASSOCIATION REGION BRETAGNE	35000	RENNES	ASSOCIATION	163 760,00		163 760,00
CONFEDERATION WAR L LEUR	56270	PLOEMEUR	ASSOCIATION	200 000,00		200 000,00
COOP DOMI OUEST	56100	LORIENT	ENTREPRISE	76 000,00		76 000,00
COOPERL ARC ATLANTIQUE	22403	LAMBALLE	ENTREPRISE	118 149,94		118 149,94
CORIOLIS COMPOSITES TECHNOLOGIES SAS	56530	QUEVEN	ENTREPRISE	96 970,50		96 970,50
COTE OUEST	29212	BREST CEDEX 01	ASSOCIATION	83 000,00		83 000,00
CPCA BRETAGNE	35000	RENNES	ASSOCIATION	116 250,00		116 250,00
CRITT CBB DEVELOPPEMENT	35700	RENNES	ASSOCIATION	624 162,50		624 162,50
CROS BRETAGNE COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF	35065	RENNES CEDEX	ASSOCIATION	76 203,34	952,17	77 155,51
DASTUM	35000	RENNES	ASSOCIATION	252 000,00		252 000,00
DCNS SA	75015	PARIS	ENTREPRISE	11 530,13	306 772,00	318 302,13
DIANA NATURALS	35560	ANTRAIN	ENTREPRISE	124 765,70		124 765,70
DIV YEZH APEEB	22110	ROSTRENEN	ASSOCIATION	105 000,00		105 000,00
DIZALE	29000	QUIMPER	ASSOCIATION	75 000,00	310 048,00	385 048,00
DROM	22480	LANRIVAIN	ASSOCIATION	85 117,40		85 117,40
EDF SA	93282	SAINT DENIS CEDEX	ENTREPRISE		775 000,00	775 000,00
EKINOPS SAS	22300	LANNION	ENTREPRISE	191 504,80		191 504,80
ENENSYS TECHNOLOGIES	35577	CESSON SEVIGNE CEDEX	ENTREPRISE	87 862,20		87 862,20
ENTREPRENDRE AU FEMININ BRETAGNE	29460	DAOULAS	ASSOCIATION	78 880,80		78 880,80
ENVIE DE TEMPETE PRODUCTIONS	92600	ASNIERES SUR SEINE	ENTREPRISE		84 200,00	84 200,00
ENVIVIO FRANCE EURL	35136	SAINT JACQUES DE LA LANDE	ENTREPRISE	327 704,80		327 704,80
EQUIPE BRETAGNE CYCLISME	35000	RENNES	ASSOCIATION	900 000,00		900 000,00
ESPACE DES SCIENCES LES CHAMPS LIBRES	35000	RENNES	ASSOCIATION	637 550,00	122 450,00	760 000,00
ESPACE INTER BRETAGNE PDLL POITOU CHARENTES		BRUXELLES	ENTREPRISE	373 000,00		373 000,00
ESPACIL HABITAT SA HLM	35000	RENNES	ENTREPRISE		929 745,36	929 745,36
FC LORIENT BRETAGNE SUD	56104	LORIENT CEDEX	ENTREPRISE		148 973,89	148 973,89
FEDERATION REGIONALE DES CUMA OUEST	35065	RENNES CEDEX	ASSOCIATION	90 304,11		90 304,11
FEDERATION REGIONALE DES PAYS TOURISTIQUES DE BRETAGNE	56300	PONTIVY	ASSOCIATION	223 200,00		223 200,00
FESTIVAL DE CORNOUAILLE	29000	QUIMPER	ASSOCIATION	230 000,00		230 000,00
FESTIVAL INTERCELTIQUE DE LORIENT	56100	LORIENT	ASSOCIATION	420 000,00		420 000,00
FILMS EN BRETAGNE UNION PROFESSIONNELS	56100	LORIENT	ASSOCIATION	306 226,70		306 226,70
FIT PRODUCTION	75001	PARIS	ENTREPRISE		80 000,00	80 000,00
FONDATION B COM	35510	CESSON SEVIGNE	ASSOCIATION	1 680 000,00		1 680 000,00
FONDERIE DE BRETAGNE SAS	56850	CAUDAN	ENTREPRISE		840 000,00	840 000,00
FONGECIF BRETAGNE	35044	RENNES CEDEX	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	328 000,00		328 000,00
FOUGERES PAYS EN MARCHE	35303	FOUGERES CEDEX	ASSOCIATION	159 726,33		159 726,33
FR CIVAM	35577	CESSON SEVIGNE	ASSOCIATION	309 207,88		309 207,88
FRAB FED REG AGROBIOLOGISTES DE BRETAGNE	35577	CESSON SEVIGNE CEDEX	ASSOCIATION	219 099,63		219 099,63
FRANCE ENERGIES MARINES	29280	PLOUZANE	ASSOCIATION	244 380,00		244 380,00
FRMFREO FED REGION DES FRMFREO	35768	SAINT-GREGOIRE CEDEX	ASSOCIATION	80 962,00	2 764,06	83 726,06
GAEC LA VILLE BLANCHET	22550	HENANBIHEN	ENTREPRISE		150 000,00	150 000,00
GIE ELEVAGES DE BRETAGNE	35042	RENNES CEDEX	ENTREPRISE	284 359,53		284 359,53

Nom des bénéficiaires			Nature juridique de l'organisme	Montant mandaté en fonctionnement	Montant mandaté en investissement	Montant total du mandatement
GROUPE MAMMALOGIQUE BRETON	29450	SIZUN	ASSOCIATION	76 000,00		76 000,00
GROUPE SCOLAIRE ST SEBASTIEN	29419	LANDERNEAU CEDEX	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	4 756,00	70 575,32	75 331,32
HELVETAS ASS SUISSE POUR LA COOP INTERNATIONALE		BAMAKO	ASSOCIATION	100 000,00		100 000,00
HLM AIGUILLON CONSTRUCTION SA	35100	RENNES	ENTREPRISE		452 006,23	452 006,23
HLM LA RANCE SA	35401	SAINT-MALO CEDEX	ENTREPRISE		99 337,94	99 337,94
IBEP DIRECTION REGIONALE	35000	RENNES	ASSOCIATION	334 565,90		334 565,90
IDFORCAR ASSOCIATION	44340	BOUGUENAIS	ASSOCIATION	322 500,00		322 500,00
IDMER INSTITUT DE DEVELOP PRODUITS MER	56100	LORIENT	ASSOCIATION	217 607,50		217 607,50
IFIP INSTITUT DU PORC	75000	PARIS	ASSOCIATION	396 030,15		396 030,15
IFRIA INSTITUT FORM REG INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES	29000	QUIMPER	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	97 538,00		97 538,00
IMMOBILIERE 3 F	75013	PARIS	ENTREPRISE		80 800,00	80 800,00
INDIVISION DE BAGNEUX	22800	QUINTIN	ENTREPRISE		78 947,54	78 947,54
INHNI	94800	VILLEJUIF	ASSOCIATION	61 808,50	44 221,22	106 029,72
INITIATIVE BIO BRETAGNE	35016	RENNES CEDEX	ASSOCIATION	205 986,91		205 986,91
INITIATIVE BRETAGNE	22950	TREGUEUX	ASSOCIATION	185 000,00		185 000,00
INITIATIVES FORMATION	29590	PONT DE BUIS	ASSOCIATION	197 465,42		197 465,42
INNOVATION ET DEVELOPPEMENT DE LA SANTE EN BRETAGNE	35000	RENNES	ASSOCIATION	546 269,75		546 269,75
INSTITUT MARITIME DE PREVENTION	56100	LORIENT	ASSOCIATION	139 700,00		139 700,00
INSTITUT MAUPERTUIS	35170	BRUZ	ASSOCIATION	312 079,17	66 975,37	379 054,54
INSTITUT REGIONAL DU PATRIMOINE - IRPA	35044	RENNES	ASSOCIATION	185 390,64		185 390,64
ITS BRETAGNE	22023	SAINT BRIEUC	ASSOCIATION	100 000,00		100 000,00
JPL FILMS SARL	35000	RENNES	ENTREPRISE		238 527,02	238 527,02
KELIA SAS	35400	SAINT MALO	ENTREPRISE	120 000,00		120 000,00
KENDALC H	56250	ELVEN	ASSOCIATION	244 500,00		244 500,00
L ART DANS LES CHAPELLES	56930	PLUMELIAU	ASSOCIATION	75 000,00		75 000,00
LA CITROUILLE	22000	ST BRIEUC	ASSOCIATION	64 565,62	15 507,54	80 073,16
LA GRANDE BOUTIQUE	56630	LANGONNET	ASSOCIATION	110 000,00		110 000,00
LA LIGUE DE L ENSEIGNEMENT DE BRETAGNE	35000	RENNES	ASSOCIATION	151 996,00		151 996,00
LA VIE EST BELLE FILMS ASSOCIES	75020	PARIS	ENTREPRISE		84 000,00	84 000,00
LE CARRE MAGIQUE	22300	LANNION	ASSOCIATION	95 000,00		95 000,00
LE FOURNEAU	29200	BREST	ASSOCIATION	235 000,00		235 000,00
LE GROUPE OUEST	29890	PLOUNEOUR TREZ	ASSOCIATION	100 000,00		100 000,00
LE JARDIN MODERNE	35000	RENNES	ASSOCIATION	96 958,00	3 687,36	100 645,36
LE TOUR DE BRETAGNE CYCLISTE	22100	LE HINGLE	ASSOCIATION	85 000,00		85 000,00
LEAP KER ANNA	56700	KERVIGNAC	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	15 608,82	239 536,21	255 145,03
LEGTP DES PAYS DE VILAINE	56220	SAINT-JACUT-LES-PINS	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	19 729,95	128 002,43	147 732,38
LEPA PRIVE STE MARIE	29610	PLOUIGNEAU	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	7 975,72	74 594,05	82 569,77
LES FILMS DE FRANCOISE	75002	PARIS 2E ARRONDISSEMENT	ENTREPRISE		140 000,00	140 000,00
LES PETITS DEBROUILLARDS GRAND OUEST	35200	RENNES	ASSOCIATION	169 921,90		169 921,90
LES PRODUCTIONS VIVEMENT LUNDI	35000	RENNES	ENTREPRISE		349 300,00	349 300,00
LES TOMBEES DE LA NUIT	35000	RENNES	ASSOCIATION	250 000,00		250 000,00
LP PRIVE JEANNE D ARC	35700	RENNES	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	1 931,13	220 136,18	222 067,31
LP PRIVE LA SALLE	35700	RENNES	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	5 550,00	136 524,76	142 074,76
LP PRIVE LE LIKES	29196	QUIMPER	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	9 084,50	269 776,45	278 860,95
LP PRIVE LE PARACLET	29018	QUIMPER CEDEX	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	6 991,00	369 728,64	376 719,64
LP PRIVE LE PORSMEUR	29678	MORLAIX CEDEX	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	6 428,00	173 386,27	179 814,27
LP PRIVE MARCEL CALLO	35603	REDON	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	14 932,70	509 856,60	524 789,30
LP PRIVE ND LE MENIMUR	56000	VANNES	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	13 681,60	324 222,52	337 904,12
LP PRIVE NOTRE DAME	35600	REDON	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	5 406,00	749 940,59	755 346,59
LP PRIVE ST ETIENNE	35512	CESSON SEVIGNE CEDEX	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	2 519,03	397 918,74	400 437,77
LP PRIVE ST GABRIEL	29125	PONT L'ABBE	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE		226 263,81	226 263,81
LP PRIVE ST JOSEPH	29413	LANDERNEAU CEDEX	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	11 912,28	215 773,97	227 686,25
LP PRIVE ST MICHEL	56320	LE FAOUET	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE		714 979,05	714 979,05

Nom des bénéficiaires			Nature juridique de l'organisme	Montant mandaté en fonctionnement	Montant mandaté en investissement	Montant total du mandatement
LP PRIVE STE JEANNE D ARC	35503	VITRE	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	7 261,45	172 087,09	179 348,54
LYCEE AGRICOLE ET HORTICOLE KERPLOUZ	56404	AURAY	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	705,00	185 666,46	186 371,46
LYCEE AGRICOLE LES ST ANGES KERLEBOST	56306	PONTIVY CEDEX	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	10 055,71	99 842,82	109 898,53
LYCEE AGRICOLE PRIVE ANNE DE BRETAGNE	56500	LOCMINE	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	11 529,00	105 464,85	116 993,85
LYCEE AGRICOLE PRIVE ST YVES	56110	GOURIN	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	13 736,72	112 919,08	126 655,80
LYCEE BREST RIVE DROITE JAVOUHEY	29604	BREST	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	9 333,96	97 705,54	107 039,50
LYCEE ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE POMMERIT	22450	POMMERIT JAUDY	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	29 030,07	360 775,37	389 805,44
LYCEE HORTICOLE PRIVE	22360	LANGUEUX	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	4 024,65	239 104,79	243 129,44
LYCEE INST ST MALO PROVIDENCE	35400	SAINT MALO	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	7 719,52	459 581,55	467 301,07
LYCEE JEAN BAPTISTE LE TAILLANDIER SITE EDMOND MICHELET	35300	FOUGERES	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	8 635,10	165 684,17	174 319,27
LYCEE JEAN BAPTISTE LE TAILLANDIER SITE NOTRE DAME DES MARAIS	35304	FOUGERES CEDEX	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	177,00	147 830,18	148 007,18
LYCEE LES CORDELIERS NOTRE DAME DE LA VICTOIRE	22102	DINAN CEDEX	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	3 190,00	112 964,97	116 154,97
LYCEE LES VERGERS	35120	DOL DE BRETAGNE	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	10 734,88	1 206 350,37	1 217 085,25
LYCEE PRIVE ASSOMPTION	35702	RENNES CEDEX 7	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	15 468,17	147 344,44	162 812,61
LYCEE PRIVE DIWAN	29270	CARHAIX	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	13 333,00	91 926,19	105 259,19
LYCEE PRIVE ESTRAN CHARLES DE FOUCAULD	29287	BREST	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	4 606,00	72 545,29	77 151,29
LYCEE PRIVE ESTRAN FENELON	29287	BREST	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	4 358,60	536 801,00	541 159,60
LYCEE PRIVE LA CROIX ROUGE	29229	BREST CEDEX	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	22 306,67	719 542,58	741 849,25
LYCEE PRIVE LE SACRE COEUR	22003	SAINT-BRIEUC	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	3 712,00	911 434,52	915 146,52
LYCEE PRIVE MARIE BALAVENNE	22000	SAINT BRIEUC	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	1 337,00	97 634,50	98 971,50
LYCEE PRIVE ND DU KREISKER ST JEAN BAPTISTE	29250	SAINT-POL-DE-LEON	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	19 140,20	261 328,83	280 469,03
LYCEE PRIVE NOTRE DAME	22205	GUINGAMP CEDEX	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	7 240,38	171 857,33	179 097,71
LYCEE PRIVE POLYVALENT LA MENNAIS ST ARMEL	56801	PLOERMEL	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	25 620,44	1 532 349,13	1 557 969,57
LYCEE PRIVE POLYVALENT STE ANNE ST LOUIS	56411	SAINTE-ANNE D'AURAY	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	15 591,98	104 332,61	119 924,59
LYCEE PRIVE ST FRANCOIS XAVIER	56000	VANNES	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	6 887,00	131 246,13	138 133,13
LYCEE PRIVE ST JOSEPH	29184	CONCARNEAU	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	3 906,63	375 136,32	379 042,95
LYCEE PRIVE ST JOSEPH LA SALLE LORIENT LANESTER	56100	LORIENT	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	25 650,89	769 205,59	794 856,48
LYCEE PRIVE ST LOUIS	29150	CHATEAULIN	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	8 028,00	392 192,46	400 220,46
LYCEE PRIVE ST LOUIS	56102	LORIENT	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	10 934,86	196 613,81	207 548,67
LYCEE PRIVE ST PAUL	56017	VANNES CEDEX	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	6 208,04	887 359,02	893 567,06
LYCEE PRIVE ST SAUVEUR	35603	REDON	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	10 356,00	423 289,70	433 645,70
LYCEE PRIVE STE ANNE	29220	BREST CEDEX 2	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	17 995,01	187 699,76	205 694,77
LYCEE PROFESSIONNEL ABBE PIERRE	35190	TINTENIAC	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	6 458,00	118 375,28	124 833,28
LYCEE PROFESSIONNEL SAINTE ELISABETH KERSA	22620	PLOUBAZLANEC	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	1 061,00	108 564,21	109 625,21
LYCEE RURAL ENSEIGN PROFES LE RESTMEUR	22200	PABU	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	13 304,00	202 082,73	215 386,73
LYCEE SAINT JOSEPH	56010	VANNES	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	5 728,80	403 498,43	409 227,23
LYCEE SAINT JOSEPH BOSSUET	22303	LANNION	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	4 659,00	450 477,56	455 136,56
LYCEE ST IVY SAINTE JEANNE D ARC	56306	PONTIVY	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	17 989,36	111 899,96	129 889,32
MAISON FAMILIALE RURALE	22190	PLERIN	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	3 983,00	268 938,02	272 921,02
MAISON FAMILIALE RURALE EDUCA ORIENT	22600	LOUDÉAC	ASSOCIATION	5 123,85	595 515,52	600 639,37
MANROS THERAPEUTICS SAS	29680	ROSCOFF	ENTREPRISE	359 079,70		359 079,70
MEITO	35000	RENNES	ASSOCIATION	530 000,00		530 000,00
MFREO	29430	PLOUNÉVEZ-LOCHRIST	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	1 443,71	187 929,70	189 373,41
MILLE ET UNE FILMS	35000	RENNES	ENTREPRISE		245 300,00	245 300,00
MIS LOC INSERT SOC PROF JEUNES	35600	REDON	ASSOCIATION	133 374,50		133 374,50
MISSION LOCALE CENTRE OUEST BRETAGNE	22110	ROSTRENEN	ASSOCIATION	122 987,00		122 987,00
MISSION LOCALE DE CENTRE BRETAGNE	56305	PONTIVY	ASSOCIATION	167 392,00		167 392,00
MISSION LOCALE DU BASSIN D EMPLOI DE RENNES	35102	RENNES CEDEX 3	ASSOCIATION	436 599,00		436 599,00
MISSION LOCALE DU PAYS D'AURAY	56400	AURAY	ASSOCIATION	108 064,33	5 489,94	113 554,27
MISSION LOCALE DU PAYS DE BREST	29210	BREST CEDEX 1	ASSOCIATION	373 962,25		373 962,25
MISSION LOCALE DU PAYS DE CORNOUAILLE	29000	QUIMPER	ASSOCIATION	317 551,00		317 551,00
MISSION LOCALE DU PAYS DE DINAN	22100	DINAN	ASSOCIATION	128 117,00		128 117,00
MISSION LOCALE DU PAYS DE FOUGERES	35303	FOUGERES CEDEX	ASSOCIATION	138 190,00		138 190,00

Nom des bénéficiaires			Nature juridique de l'organisme	Montant mandaté en fonctionnement	Montant mandaté en investissement	Montant total du mandatement
MISSION LOCALE DU PAYS DE MORLAIX	29600	MORLAIX	ASSOCIATION	152 577,00		152 577,00
MISSION LOCALE DU PAYS DE SAINT MALO	35400	SAINT MALO	ASSOCIATION	163 320,00		163 320,00
MISSION LOCALE DU PAYS DE VANNES	56000	VANNES	ASSOCIATION	182 019,00		182 019,00
MISSION LOCALE DU PAYS DE VITRE	35500	VITRE	ASSOCIATION	123 264,00		123 264,00
MISSION LOCALE INSERTION JEUNE	22000	SAINT BRIEUC	ASSOCIATION	216 672,82		216 672,82
MISSION LOCALE OUEST COTES D'ARMOR	22300	LANNION	ASSOCIATION	214 089,65		214 089,65
MISSION LOCALE PAYS DE PLOERMEL COEUR DE BRETAGNE	56804	PLOERMEL cedex	ASSOCIATION	94 837,00		94 837,00
MJC ANTIPODE CLEUNAY	35066	RENNES CEDEX	ASSOCIATION	85 647,00	8 987,18	94 634,18
MUSICUS	29210	BREST	ASSOCIATION	400 000,00		400 000,00
NAUTISME EN BRETAGNE	29200	BREST	ASSOCIATION	540 087,71		540 087,71
NEXCOM SYSTEMS	22300	LANNION	ENTREPRISE	153 956,60		153 956,60
OBSERVATOIRE REGIONAL DE SANTE BRETAGNE	35042	RENNEX CEDEX	ASSOCIATION	140 000,00		140 000,00
OLMIX	56580	BREHAN	ENTREPRISE	114 474,46		114 474,46
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE BRETAGNE	35108	RENNES	ASSOCIATION	1 644 000,00		1 644 000,00
OTB OFFICE DE TOURISME DE BRETAGNE	35069	RENNES CEDEX	ASSOCIATION	165 088,71		165 088,71
PARIS BREST PRODUCTIONS	29200	BREST	ASSOCIATION	1 000,00	80 900,00	81 900,00
PASSIONFILMS	75009	PARIS	ENTREPRISE		90 000,00	90 000,00
PAYS DES VALLONS DE VILAINE	35580	GUICHEN	ASSOCIATION	181 873,10		181 873,10
PAYS TOURISTIQUE DE L OUST A BROCELIANDE	56800	PLOERMEL	ASSOCIATION	52 091,81	24 000,00	76 091,81
PHOTONICS BRETAGNE	22300	LANNION	ASSOCIATION	190 000,00	16 484,00	206 484,00
PLURIELLE COMMUNICATION SARL	56100	LORIENT	ENTREPRISE		137 920,00	137 920,00
POLE AGRONOMIQUE DE L'OUEST	35000	RENNES	ASSOCIATION	265 500,00		265 500,00
POLE DE FORMATION LA VILLE DAVY	22120	QUESSOY	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	20 332,56	121 822,79	142 155,35
POLE MER BRETAGNE ASSO	29200	BREST	ASSOCIATION	275 000,00		275 000,00
POLYMARIS BIOTECHNOLOGY SAS	29600	MORLAIX	ENTREPRISE	90 307,80		90 307,80
PRISME	35200	RENNES	ASSOCIATION	331 981,98		331 981,98
RADIO KERNE	29710	PLONEIS	ASSOCIATION	76 000,00	700,00	76 700,00
RENNES CITE MEDIA SA	35000	RENNES	ENTREPRISE	637 909,70		637 909,70
RESEAU D EDUCATION A L ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE	22200	PLOUISY	ASSOCIATION	77 100,00		77 100,00
RESEAU ENTREPRENDRE BRETAGNE	35016	RENNES CEDEX	ASSOCIATION	99 776,00		99 776,00
RESO SOLIDAIRE POLE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE RENNES	35000	RENNES	ASSOCIATION	191 525,00		191 525,00
ROCK TYMPANS	35000	RENNES	ASSOCIATION	95 000,00		95 000,00
ROUDOUR	29270	CARHAIX PLOUGUER	ASSOCIATION	106 166,00		106 166,00
RUN AR PUNS ASSOCIATION	29150	CHATEAULIN	ASSOCIATION	52 000,00	25 551,60	77 551,60
SA BATIMENTS STYLES BRETAGNE	22000	SAINT-BRIEUC	ENTREPRISE		179 918,00	179 918,00
SA BROCELIANDE ALH	14310	VILLERS-BOCAGE	ENTREPRISE	35 211,00	130 000,00	165 211,00
SA D'HLM D'ARMORIQUE	29419	LANDERNEAU CEDEX	ENTREPRISE		442 500,97	442 500,97
SA D'HLM LES FOYERS	35706	RENNES CEDEX	ENTREPRISE		279 418,00	279 418,00
SAOOTI SAS	22302	LANNION	ENTREPRISE	125 522,80		125 522,80
SARL AGRI BRETAGNE	29440	PLOUGAR	ENTREPRISE		81 445,28	81 445,28
SARL LIONEL BUANNIC KROUIN	56410	ERDEVEN	ENTREPRISE	85 000,00	84 596,00	169 596,00
SARL MCI MATERIAUX COMPOSITES INDUSTRIELS	22950	TREGUEUX	ENTREPRISE	76 033,20		76 033,20
SARL TOMWEST	35520	CHAPELLE DES FOUGERETZ	ENTREPRISE		100 000,00	100 000,00
SAS ACTUAPLAST	29170	SAINT EVARZEC	ENTREPRISE	78 619,50		78 619,50
SAS LAFARGE GRANULATS OUEST	44800	SAINT HERBLAIN	ENTREPRISE		3 040 000,00	3 040 000,00
SAS NOVOSTREA BRETAGNE	56370	SARZEAU	ENTREPRISE		84 641,90	84 641,90
SAS PARK ENERGIE	29190	LENNON	ENTREPRISE		111 750,00	111 750,00
SAS TETRASEM	35640	MARTIGNE FERCHAUD	ENTREPRISE		94 144,00	94 144,00
SAS THOMSON VIDEO NETWORKS	35517	CESSON SEVIGNE	ENTREPRISE	77 827,20		77 827,20
SATT OUEST VALORISATION SAS	35000	RENNES	ENTREPRISE	225 000,00		225 000,00
SAVEOL PLOUGASTEL DAOULAS	29470	PLOUGASTEL DAOULAS	ENTREPRISE		100 000,00	100 000,00
SCI BOIS ORCAN TRAVAUX	75004	PARIS	ENTREPRISE		140 008,00	140 008,00
SCI KER ZEPH	22190	PLERIN	ENTREPRISE		114 000,00	114 000,00

Nom des bénéficiaires			Nature juridique de l'organisme	Montant mandaté en fonctionnement	Montant mandaté en investissement	Montant total du mandatement
SCI MANON	29730	TREFFIAGAT	ENTREPRISE		80 000,00	80 000,00
SCI METAL BREIZH APPRENTISSAGE	35000	RENNES	ENTREPRISE		1 888 936,65	1 888 936,65
SENSITO FILMS	75011	PARIS	ENTREPRISE		90 000,00	90 000,00
SESAM BRETAGNE	56100	LORIENT	ASSOCIATION	80 000,00		80 000,00
SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER SNSM	75009	PARIS	ASSOCIATION	10 786,25	167 146,84	177 933,09
SUPELEC	35510	CESSON SEVIGNE	ASSOCIATION	164 082,80		164 082,80
SYRLINKS	35170	BRUZ	ENTREPRISE	134 685,00		134 685,00
TEAMCAST TECHNOLOGY	35760	SAINT GREGOIRE	ENTREPRISE	235 294,50		235 294,50
TECHNOPOLE DE BREST IROISE ASS	29238	BREST CEDEX 3	ASSOCIATION	278 900,00		278 900,00
TECHNOPOLE QUIMPER CORNOUAILLE	29000	QUIMPER	ASSOCIATION	149 767,74		149 767,74
TELEVISION BRETAGNE OUEST	29600	MORLAIX	ENTREPRISE	448 771,30		448 771,30
THEATRE AR VRO BAGAN	29880	PLOUGUERNEAU	ASSOCIATION	109 112,50		109 112,50
THEATRE DE CORNOUAILLE QUIMPER	29337	QUIMPER CEDEX	ASSOCIATION	92 500,00		92 500,00
THEATRE DE FOLLE PENSEE	22043	SAINT-BRIEUC	ASSOCIATION	100 000,00		100 000,00
THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE	35000	RENNES	ASSOCIATION	450 000,00	25 454,00	475 454,00
UNIFORMATION	75560	PARIS	ETAB ENSEIGNEMENT PRIVE	299 204,77		299 204,77
UNION DE COOP AGRICOLES OBS	29250	PLOUGOULM	ASSOCIATION		100 000,00	100 000,00
UNION DES ENTREPRISES-MEDEF BRETAGNE	35000	RENNES	ASSOCIATION	108 053,29		108 053,29
UNION REGIONALE DES SCOP	35039	RENNES CÉDEX	ASSOCIATION	78 090,00		78 090,00
URCPIE BRETAGNE	29620	PLOUEGAT GUERAND	ASSOCIATION	87 500,00		87 500,00
VALORIAL	35042	RENNES CEDEX	ASSOCIATION	437 500,00		437 500,00
VEGENOV BBV	29250	SAINT POL DE LEON	ASSOCIATION	533 719,13	24 960,00	558 679,13
VIPE VANNES	56038	VANNES CEDEX	ASSOCIATION	113 750,00		113 750,00
VIRTUALYS SARL	29200	BREST	ENTREPRISE	93 548,70		93 548,70
VVF VILLAGES	63038	CLERMONT FERRAND	ASSOCIATION		102 000,00	102 000,00
WILD ROSE	22000	SAINT BRIEUC	ASSOCIATION	100 000,00		100 000,00
ZOOPOLE DEVELOPPEMENT	22440	PLOUFRAGAN	ASSOCIATION	372 653,97		372 653,97

D3.1 LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES			
Syndicats mixtes (article L.5721-2 du CGCT)	**DATE D'ADHESION**	**MODE DE PARTICIPATION**	**MONTANT DU FINANCEMENT (1)**
Syndicat mixte pour le développement de Brest Iroise BREST (Comité syndical)	1977	Participation	
Syndicat mixte de développement de services de technologie, d'information et de télécommunications (e MEGALIS Bretagne)	20/10/1999	Participation fonctionnement	1 000 000,00
Syndicat mixte aéroportuaire - Nantes	juin-11	Participation	162 115,00
Parc naturel régional d'Armorique DAOULAS	oct-04	Participation fonctionnement	715 864,00
		Participation Investissement	156 039,00
Syndicat mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel	15/06/2006	Participation	700 000,00
Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement du port de pêche de Lorient Keroman	30/06/2006	Participation fonctionnement	10 080,00
		Participation Investissement	382 770,00
Syndicat mixte du haras de Lamballe	21-22/12/2006	Participation	120 000,00
Syndicat mixte du haras d'Hennebont	13-14/12/2007	Participation	125 000,00
Syndicat mixte VIGIPOL	13-14/12/2007	Participation	30 500 ,00
Syndicat mixte du bassin versant du Blavet	26/10/2007	Participation	31 878,00
Syndicat mixte pour le SAGE RANCE FREMUR – BAIE DE LA BEAUSSAIS	29/05/2008	Participation	18 162,50
Syndicat mixte de la Maison de la Bretagne - Paris	22/09/2009	Participation	
Syndicat mixte Ellé – Isole – Laïta	25-26/06/2009	Participation	16 521,00
Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Odet (SIVALODET)	22-23/10/2009	Participation	28 702,00
Syndicat mixte du Conservatoire National botanique de Brest	22-23/10/2009	Participation	142 843, 00
Syndicat mixte du bassin de l'Elorn	3-4-5/02/2011	Participation	12 533,00
Syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du golfe du Morbihan	22/12/14	Participation	222 701,00

Autres organismes de regroupement	**DATE D'ADHESION**	**MODE DE PARTICIPATION**	**MONTANT DU FINANCEMENT (1)**
GROUPEMENTS D'INTERET PUBLIC :			
GIP BRETAGNE ENVIRONNEMENT	21/12/2006	Participation et subvention	70 000,00
GIP Relation Emploi-Formation de Bretagne GREF Bretagne	19-20/11/2001	Participation	736 600,00
GIP CEFCM	05/02/1998	Mise à disposition de locaux et participation	9 266,00
GIP Campus de l'excellence sportive	29/10/2010	Participation	750 000,00
GIP Campus ESPRIT Industries	17/04/2014	Participation	
GROUPEMENTS D'INTERET SCIENTIFIQUE :			
Centre de ressources et d'expertise Scientifique sur l'eau en BRETAGNE	23/24/06/2011	Participation	

D3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EPCC dédié à la gestion d'un centre de ressources régionales pour le spectacle vivant	01/01/2008	07-EPCC/1 - 26/10/2007	EPCC	
EPCC dédié à la gestion d'un centre de ressources régionales pour le livre et la lecture publique	01/01/2008	07-EPCC/2 - 26/10/2007	EPCC	
EPCC Ofis publik ar Brezhoneg – Office public de la Langue bretonne	03/06/2010	09-EPCC/1 -27/03/2009	EPCC	
EPCC « pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne / Pays de Loire »	04/11/2011	11-DC-DC/2 - 23-24/06/2011	EPCC	
EPCC » Ecole supérieure européenne d'art de Bretagne »	27/12/2010	10-CULT/EPCC/3 -16-17/12/2010 11-DC-SADT/1 - 15-16/12/2012	EPCC	
EPPC « Fonds Régional d'Art Contemporains Bretagne	02-03-04/02/2012 arrêté préfectoral en date du 27 /12/12	12-DC-DC/1	EPIC	

IV – ANNEXES	IV
D- AUTRES ELEMENTS DINFORMATION LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	D3.3

D3.3 LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV – ANNEXES	IV
D- AUTRES ELEMENTS DINFORMATION LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D3.4

D3.4 LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Une partie des opérations portuaires, les voies navigables et les locations de salles sont assujetties à la TVA.

IV – ANNEXES

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS — D3.5

D3.5.1 - VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES

FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC *(1)*	*938*	100 200 000
Autres	*938*	881 000
Sous-total Fonctionnement		**101 081 000**
INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**
Matériel	*908*	55 380 000
Autres	*908*	860 000
Sous-total Investissement		**56 240 000**
TOTAL DEPENSES		**157 321 000**

RECETTES

FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation (2)	*970*	57 177 546
Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat (2)	*970*	5 486 635
Compensation financière au titre du matériel (2)	*970*	9 433 258
Compensation financière au titre de la redevance quai (2)	*970*	2 239 192
Sous-total Fonctionnement		**74 336 631**
TOTAL RECETTES		**74 336 631**
Effort propre de la Région		**82 984 369**

(1) Compte de facturation prévisionnel 2016 (hypothèse janvier 2016)
(2) Stabilité des dotations

D3.5.2 - VOLET 2 – COMPTE TER SNCF (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF Il est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

CRD en M€	2014	2013	évolution	%
Recettes directes du trafic	38,31	39,49	-1,18	-3%
Compensations tarifaires	5,18	4,53	0,65	14%
Autres produits	1,34	0,78	0,56	72%
Contribution	95,13	86,10	9,03	10%
Chiffre d'affaires	**139,96**	**130,90**	**9,06**	**7%**
TOTAL PRODUITS	139,96	130,90	9,06	7%
Energie électrique	-4,07	-4,05	-0,02	1%
Energie diesel	-1,64	-1,97	0,32	-16%
Peages d'infrastructure	-25,12	-22,47	-2,65	12%
Conduite	-17,35	-17,84	0,49	-3%
Accompagnement	-13,59	-13,12	-0,46	4%
Interpenétrations - affermage	-1,59	-1,52	-0,08	5%
Transport routier régulier	-1,02	-1,02	0,01	-1%
Transport routier de substitution	-0,83	-1,18	0,35	-30%
Charges de circulation	**-65,22**	**-63,18**	**-2,05**	**3%**
Maintenance, nettoyage et charges de capital des matériels roulants	**-25,50**	**-26,53**	**1,03**	**-4%**
dont Total charges de capital	-5,05	-5,26	0,21	-4%
Dotation aux amortissements	-11,18	-10,88	-0,29	3%
Subventions	10,38	9,83	0,55	6%
Frais financiers	-0,19	-0,20	0,01	-3%
IFER	-4,06	-4,01	-0,05	1%
Locations de matériels roulants	**-0,50**	**-0,52**	**0,02**	**-3%**
Total prêts de matériels roulants	3,94	3,96	-0,05	-1%
Total emprunts de matériels roulants	-4,44	-4,50	0,06	-1%
Charges de matériels roulants	**-26,00**	**-27,05**	**1,05**	**-4%**
Produit train	**-6,06**	**-3,96**	**-2,10**	**53%**
Produit train Matériel	-3,40	-3,09	-0,31	10%
Produit train Traction et Fret	0,00	0,11	-0,11	-101%
Produit train escale	-2,66	-0,98	-1,68	173%
Escale	**-9,26**	**-10,04**	**0,77**	**-8%**
Prestations communes	7,64	-9,48	1,83	-19%
Prestations spécifiques	**-1,62**	**-0,56**	**-1,06**	**189%**
Forfait	-0,30	-0,21	-0,09	45%
Service en gare	-1,32	-0,35	-0,96	274%
Distribution	**-9,17**	**-9,53**	**0,37**	**-4%**
Commissions versées	-3,39	-3,73	0,17	-5%
Dispositif de distribution	8,31	-9,01	0,70	-8%
Commissions reçues	2,70	3,21	-0,50	-16%
Charges au sol	**-24,49**	**-23,53**	**-0,96**	**4%**
Redevance SNCF	-3,33	-3,23	-0,10	3%
Gestion du TER	-4,30	-5,05	0,75	-15%
SI & Télécom	-1,29	-1,16	-0,13	11%
Fonctions support	**-8,92**	**-9,45**	**0,52**	**-6%**
Impôts et taxes	-2,25	-2,25	-0,00	0%
Charges diverses	-2,19	-2,34	0,15	-6%
TOTAL CHARGES	-129,07	-127,79	-1,28	1%
RESULTAT NET avant IS	**10,88**	**3,11**	**7,78**	**250%**
Impôts sur les sociétés	-3,56	-0,77	-2,78	361%
RESULTAT NET	**7,33**	**2,33**	**4,99**	**214%**

CRN en M€	2 014	2 013	évolution	%
Recettes directes du trafic	38,31	39,49	-1,18	-3%
Compensations tarifaires	5,18	4,53	0,65	14%
Autres produits	1,34	0,78	0,56	72%
Contribution	95,13	86,10	9,03	10%
Chiffre d'affaires	**139,96**	**130,90**	**9,06**	**7%**
Prestations de services de gares	4,30	5,75	-1,45	-25%
Prestations spécifiques Forfait et Service en gares (Produits)	1,53	1,66	-0,13	-8%
Prestations Produit train (Produits)	1,53	1,32	0,21	16%
Prestations infrastructure	0,11	0,11	-0,00	-3%
Commissions reçues	2,70	3,21	-0,50	-16%
PRESTATIONS FACTUREES	**10,17**	**12,05**	**-1,88**	**-16%**
Total Produits	150,13	142,94	7,18	5%
Achats de matières	-6,78	-5,96	-0,82	14%
Energie	**-5,72**	**-6,02**	**0,30**	**-5%**
Energie diesel	-1,64	-1,97	0,32	-16%
Energie électrique	-4,07	-4,05	-0,02	1%
Peages d'infrastructure	-25,12	-22,47	-2,65	12%
Conduite	0,85	3,03	-2,18	-72%
Accompagnement	-2,72	-2,80	0,08	-3%
Maintenance et nettoyage matériels roulants	1,57	-2,53	4,10	-162%
Produit train	-0,52	-0,47	-0,05	10%
Locations de matériels roulants	-0,50	-0,52	0,02	-3%
Prestations communes gares	-5,64	-9,48	3,83	-40%
Prestations spécifiques gares (Charges)	-0,37	-0,32	-0,05	16%
Commissions versées	-3,56	-3,73	0,17	-5%
Transport routier régulier	-1,02	-1,02	0,01	-1%
Transport routier de substitution	-0,83	-1,18	0,35	-30%
Impôts et taxes	-6,32	-6,31	-0,01	0%
Charges de personnel	-53,65	-55,77	2,12	-4%
Autres charges	**-26,31**	**-21,28**	**-5,03**	**24%**
Autres charges	-17,56	-13,14	-4,43	34%
Redevances SNCF	-3,33	-3,23	-0,10	3%
Interpénétrations/Affermage	-1,59	-1,52	-0,08	5%
SI & Télécom	-3,82	-3,39	-0,43	13%
Marge opérationnelle	13,51	6,12	7,39	121%
Résultat financier	-0,57	-0,30	-0,27	88%
Résultat exceptionnel	0,00	0,00	0,00	
Dotations aux amortissements	-1,77	-2,21	0,45	-20%
Provisions, dépréciations, résultats de cession	-0,29	-0,50	0,21	-42%
Total Charges	-139,24	-139,84	0,59	0%
RESULTAT NET avant IS	**10,88**	**3,11**	**7,78**	**250%**
Impôts sur les sociétés	-3,56	-0,77	-2,78	361%
RESULTAT NET	**7,33**	**2,33**	**4,99**	**214%**

Série parc au 31/12/2014	Numéro d'engin	Année de construction	VNC 2015	Rénovation / Modernisation	Opération lourde de maintenance	Vitesse	Capacité 1ère classe	Capacité 2ème classe	Climatisation	Fermeture automatique des portes	Secteur de marché
	BB25590	1973	0 €		Révisée en 1994						
	BB25594	1973		Radiée le 23/06/2015	Révisée en 1995						
	BB25595	1973	0 €		Révisée en 1996						
	BB25597	1973		Radiée le 22/06/2015	Révisée en 2004						
	BB25599	1973		Radiée le 22/06/2015	Révisée en 2004						
LOCOMOTIVES	BB25600	1973	20 301 €	Suspensions assouplies en 2009	Révisée en 2004						
	BB25637	1974	133 539 €	Mutée de pays de loire le 07/04/2015							
BB 25500	BB25643	1975	188 839 €	ATP 600000 en 2012	Révisée en 2002						
PARC : 10	BB25650	1975	0 €	-	Révisée en 2008	140 km/h	-	-	non	-	périurbain
	BB25655	1975	68 614 €	-	Révisée en 2009						
	BB25681	1975	0 €		Révisée en 1994						
	BB25689	1975	212 559 €	ATP 600000 en 2012	Révisée en 2002						
	BB25690	1975	168 958 €	ATP 600000 en 2011	Révisée en 2002						
	BB25691	1975		radiée le 26/01/2015	Révisée en 2002						
	BB25692	1975		radiée le 14/10/2015	Révisée en 2002						
	X2111	1981		Radiée le 11/09/2015	-						
	X2115	1981	133 782 €	Modernisation en 2009							
AUTOMOTEUR	X2116	1981	146 837 €	Modernisation en 2010	-						
X2100	X2117	1981		Radiée le 11/09/2015	-						
PARC : 16	X2123	1981		Radiée le 11/12/2015	-						
	X2124	1981	136 031 €	Modernisation en 2009	-						
	X2134	1982	138 069 €	Modernisation en 2009	-						périurbain
	X2135	1982	131 158 €	Modernisation en 2009	-	140 km/h	-	59 avec strapontins	non	oui	maillage régional
	X2136	1982	140 398 €	Modernisation en 2009	-						
	X2137	1982	141 853 €	Modernisation en 2009	-						
	X2139	1982	139 775 €	Modernisation en 2009	-						
	X2140	1982	185 968 €	Modernisation en 2010	-						
	X2141	1982	190 946 €	Modernisation en 2010	-						
	X2142	1982	144 720 €	Modernisation en 2009	-						
	X2144	1982	183 186 €	Modernisation en 2010	-						
	X2145	1982	188 948 €	Modernisation en 2010	-						
	X2146	1982	147 418 €	Modernisation en 2010	-						
	X2147	1982	147 418 €	Modernisation en 2010	-						
	X2148	1982	145176,48	Modernisation en 2010	-						
AUTOMOTEUR	X73522	2000	483 558 €								
	X73538	2000	486 798 €								
	X73574	2001	573 613 €								
X73500	X73575	2001	574 023 €	-	-						
PARC : 15	X73583	2001	578 730 €	-	-						
	X73588	2001	580 784 €	-	-						
	X73590	2001	581 606 €	-	-						interville

	X73596	2001	591 224 €	-	-	140 km/h	82 classe unique		oui	oui	de proximité périurbain
	X73597	2001	592 519 €	-	-						
	X73598	2001	591 908 €	-	-						
	X73599	2001	589 547 €	-	-						
	X73601	2001	593 829 €	-	-						
	X73603	2001	592 158 €	-	-						
	X73604	2001	596 169 €	-	-						
	X73605	2001	592 433 €	-	-						
VOITURE REMORQUEE XR6000 PARC : 8	XR6108	1985	174 395 €	Modernisation en 2009	-	140 km/h		76 avec strapontins	non	oui	périurbain maillage régional
	XR6164	1987	151 079 €	Modernisation en 2009	-						
	XR6165	1987	148 099 €	Modernisation en 2009	-						
	XR6166	1987	155 430 €	Modernisation en 2009	-						
	XR6167	1987	157 032 €	Modernisation en 2009	-						
	XR6168	1987	160 052 €	Modernisation en 2009	-						
	XR6169	1987	160 601 €	Modernisation en 2009	-						
	XR6170	1987	149 337 €	Modernisation en 2009	-						
AUTOMOTRICE Z 9600 PARC : 4	Z9603+ZRX19603	1985		Radiée le 04/05/2015	-	160 km/h	24	135 avec strapontins	non	oui	unterville
	Z9604+ZRX19604	1985	0 €	2007	-						
	Z9605+ZRX19605	1985	15 214 €	2007	-						
	Z9606+ZRX19606	1985	15 214 €	2007	-						
	Z9628+ZRX19628	1985	0 €	2004	-						
VOITURE REMORQUEE RRR PARC : 9	R50	1989		radiée le 17/07/2015	Révision en 2007	140 km/h	20	248 avec strapontins	non	oui	périurbain unterville
	R51	1987	17 121 €	Modernisée en 2000	Révision en 2006						
	R52	1987	17 121 €	Modernisée en 2001	Révision en 2008						
	R53	1987	17 121 €	Modernisée en 2000	Révision en 2009						
	R54	1987	17 121 €	Modernisée en 2000	Révision en 2007						
	R55	1987	17 121 €	Modernisée en 2000	Révision en 2007						
	R56	1989	63 221 €	Modernisée en 2000	Révision en 2007						
	R57	1989	63 221 €	Modernisée en 2001	Révision en 2007						
	R58	1989		radiée le 14/10/2015	Révision en 2009						
	R59	1989	63 221 €	Modernisée en 2001	Révision en 2009						
	R510	1989	63 221 €	Modernisée en 2000	Révision en 2008						
AUTOMOTRICE Z 21500 PARC : 19	Z21535/536	2003	2 692 387 €	-	-	200 km/h	36 MoovITER	181	oui	oui	unterville
	Z21537/538	2003	2 865 661 €	-	-						
	Z21541/542	2003	2 885 948 €	-	-						
	Z21545/546	2003	2 887 597 €	-	-						
	Z21549/550	2003	2 898 228 €	-	-						
	Z21551/552	2003	2 548 073 €	-	-						
	Z21557/558	2003	2 933 980 €	-	-						
	Z21563/564	2004	2 971 476 €	-	-						
	Z21569/570	2004	3 878 437 €	MoovITER en 2008	-						
	Z21571/572	2004	3 037 250 €	-	-						
	Z21575/576	2004	3 010 282 €	-	-						

	Z21581/582	2004	3 061 814 €	-	-		*18*	*197*			
	Z21583/584	2004	3 060 084 €	-	-						
	Z21587/588	2004	3 038 412 €	-	-						
	Z21589/590	2004	3 081 824 €	-	-						
	Z21593/594	2004	3 063 048 €	-	-						
	Z21599/600	2004	3 081 592 €								
	Z21607/608	2004	3 109 017 €	aquisition NOV2014 (ex Aquitaine)	ajout reservoir WC en 2015						
	Z21609/610	2004	3 150 831 €	aquisition NOV2014 (ex Aquitaine)	ajout reservoir WC en 2015						
AUTOMOTRICE Z 27500 PARC : 6 tricaisses 8 quadricaisses	Z27645/646tri	2007	2 486 304 €	-	-		176 classe unique				
	Z27647/648tri	2007	2 464 260 €	-	-						
	Z27665/666tri	2007	2 501 980 €	-	-						
	Z27679/680tri	2007	2 521 609 €	-	-						
	Z27695/696tri	2007	2 561 310 €	-	-						
	Z27705/706tri	2007	2 596 614 €	-	-						
	Z27713/714quadri	2007	3 063 694 €	-	-	160 km/h			oui	oui	interville périurbain
	Z27715/716quadri	2007	3 098 059 €	-	-						
	Z27721/722quadri	2007	3 207 237 €	-	-						
	Z27795/796quadri	2008	3 396 297 €	-	-						
	Z27801/802quadri	2008	3 136 273 €	-	-		236 classe unique				
	Z27803/804quadri	2008	3 136 273 €	-	-						
	Z27805/806quadri	2008	3 138 116 €	-	-						
	Z27815/816quadri	2009	3 157 723 €	-	-						
AUTOMOTRICE B82500 PARC : 9	B82571/572	2009	3 795 084 €	-	-						
	B82577/578	2009	3 812 513 €	-	-						
	B82589/590	2009	3 823 838 €	-	-						
	B82595/596	2009	3 864 936 €	-	-						
	B82601/602	2009	3 875 399 €	-	-	160 km/h	225 classe unique		oui	oui	interville périurbain
	B82603/604	2009	3 885 488 €	-	-						
	B82611/612	2009	3 891 094 €	-	-						
	B82641/642	2009	3 808 274 €	GPD attente exhaustion(St Médard)	-						
	B82643/644	2009	3 824 874 €	-	-						
AUTOMOTRICE REGIO 2N PARC :2	Z55531/16L	2014	10 690 987 €			160km/h	42	451	oui	oui	interville périurbain
	Z55553/27L	2014	10 552 877 €								
	Z55557/29L	2015	10 744 545 €								
	Z55569/35L	2015	10 720 430 €								
	Z55571/36L	2015	10 728 116 €								
	Z55743/122L	2015	11 200 942 €								

Désignation de représentants dans des organismes extérieurs

REGION BRETAGNE

Délibération n° 16_DAJCP_SA_10

CONSEIL REGIONAL

24 et 25 mars 2016

DELIBERATION

Désignation de représentants dans des organismes extérieurs

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 1er mars 2016, s'est réuni en séance plénière le vendredi 25 mars 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (départ à 17 heures 30), Madame ARGAT-BOURIOT Sylvie, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 19 heures 30), Monsieur Philippe HERCOUET (départ à 18 heures 10), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER , Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC , Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (départ à 15 heures 15), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN , Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 17 heures 30), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 20 heures 15), Madame Renée THOMAIDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Georgette BREARD à partir de 17 heures 30), Madame Mona BRAS (pouvoir donné à Paul MOLAC), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Sylvaine VULPIANI), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir à Richard FERRAND), Monsieur Philippe HERCOUET (pouvoir à Dominique RAMARD à partir de 18 heures 10), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Gaël LE MEUR), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Maxime PICARD), Madame Lena LOUARN (pouvoir donné à Jean-Michel LE BOULANGER), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Christine LE STRAT à partir de 17 heures 30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Hind SAOUD à partir de 20 heures 15)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n°16_DAJCP_SA_06 du 8 janvier 2016 et n° 16_DAJCP_SA_08 du 26 février 2016 ;

Au vu du rapport présenté par M. le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré,

A DÉSIGNÉ

A l'unanimité
(80 votants)

- Les conseillers régionaux dans les organismes récapitulés dans la liste annexée à la présente délibération.

Le Président du Conseil régional

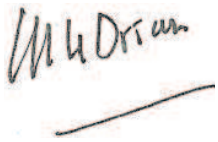

Jean-Yves Le Drian

NOUVEAU MODIF.	NOM DE L'ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
NOUVEAU	SYNDICAT MIXTE AEROPORTUAIRE DU GRAND OUEST (BUREAU)	G. LAHELLEC A. PATAULT	
NOUVEAU	COMMISSION DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE DOMAINE DES PRISES EN CHARGE ET DES ACCOMPAGENEMNTS MEDICO-SOCIAUX	L. FORTIN L. JOUNEAUX-PEDRONO	L. DUFFAUD P. HERCOUET
NOUVEAU	Bpi FRANCE (conseil d'administration)	L.CHESNAIS GIRARD	

Rendu compte de la délégation du Président d'ester en justice

Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Session du Conseil Régional
mars 2016

RENDU COMPTE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT D'ESTER EN JUSTICE

Par délibération en date des 6, 7 et 8 février 2014, le Conseil régional avait confié à mon prédécesseur, conformément aux dispositions de l'article L. 4231-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir d'intenter au nom de la Région, les actions en justice ou défendre la Région dans les actions intentées contre elle à tout stade de la procédure, et ce, pour tout litige et devant toute juridiction. Le Président pouvait se faire assister, le cas échéant, par l'avocat de son choix.
Par délibération en date du 18 décembre 2015, vous m'avez confié une délégation identique.
En application de ces délégations, pour lesquelles le Président doit rendre compte à la plus proche réunion, vous trouverez dans le tableau ci-joint, les éléments d'information relatifs aux contentieux visés par ces délégations.

Je vous serai obligé de bien vouloir prendre acte de ces éléments de procédure.

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Direction des affaires juridiques et de la commande publique
Service études et conseil juridiques
Service commande publique et politique d'achat

Conseil régional de mars 2016

RENDU COMPTE DE LA DÉLÉGATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE

DOSSIER	JURIDICTION SAISIE / OBJET	AVOCAT	ETAT DE LA PROCÉDURE	SUITE
Ancien agent régional	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Jugement du TA du 18 février 2016 rejetant la demande d'annulation de la décision de la Région portant refus de titularisation à la fin du stage de l'agent	Délai d'appel de 2 mois à compter de la notification du jugement
Société ACXIO	Tribunal administratif de Rennes Recours en annulation contre un titre de recettes, émis par la Région, pour obtenir le reversement d'une subvention, dont les conditions d'octroi n'ont pas été respectées par la Société ACXIO.	Pas d'avocat	Jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 4 février 2016 rejetant la requête de la société ACXIO tendant à l'annulation du titre de recettes émis par la Région	Délai d'appel de 2 mois à compter de la notification du jugement
Désordres sur le lycée LESVEN de Brest REGION BRETAGNE c/ Société BRETAGNE TOITURES	Tribunal administratif de Rennes	Maître COLLET Cabinet ARES	Requête en référé-constat enregistrée le 10 février 2016. Ordonnance de Mme la Présidente du TA du 11 février 2016 nommant Monsieur SERS en qualité d'expert Opérations de constat réalisées le 22 février 2016 Conclusions à remettre pour le 15 avril 2016	En cours

Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics

Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Session du Conseil régional
Mars 2016

Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics

Par délibération du Conseil régional n°15_DAJCP_SA_08 en date du 18 décembre 2015, vous m'avez confié la délégation suivante :

Pour les marchés de fournitures courantes et de services: prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour tous les achats fonctionnels de fournitures courantes et de services.

Cette délégation inclut également toutes les décisions à prendre concernant les avenants à ces marchés, sous réserve de l'avis porté sur les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5% des marchés initiaux d'un montant supérieur ou égal au seuil mentionné à l'article 26 II du Code des marchés publics, qui relève de la CAO, conformément à la loi n°95-127 du 8 février 1995.

Pour les marchés de travaux: prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pour toutes opérations de travaux.

Cette délégation inclut également toutes les décisions à prendre concernant les avenants à ces marchés, sous réserve de l'avis de la CAO porté sur les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5% des marchés initiaux d'un montant supérieur ou égal au seuil mentionné à l'article 26 II du Code des marchés publics.

Le président du conseil régional rend compte à la plus proche réunion utile du conseil régional de l'exercice de cette compétence et en informe la commission permanente.

En application de cette délégation, pour laquelle le Président doit rendre compte à la plus proche réunion, vous trouverez dans le tableau ci-joint, les éléments d'information relatifs aux marchés conclus par la Région pour la période du 1er au 31 janvier 2016.

Toutefois, le présent rendu-compte porte aussi sur les marchés publics conclus sur la période du 16 août 2015 au 31 janvier 2016. Ces marchés sont passés par notre mandataire, la SEMAEB (société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne) pour la réalisation des travaux dans les lycées bretons.

Le rendu-compte pour la session de février dernier prenait en compte les marchés de la Région pour la période du 16 août au 31 décembre 2015.

Je vous serai obligé de bien vouloir prendre acte de ces éléments.

Le Président

Jean-Yves Le Drian

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS PAR :

LA RÉGION BRETAGNE DU 01/01/2016 AU 31/01/2016

LA SEMAEB (Société d'économie Mixte d'Aménagement et l'équipement de la Bretagne) POUR LE COMPTE DE LA REGION

(Mandataire pour les opérations de travaux dans les lycées bretons) DU 16/08/2015 AU 31/01/2016

Région Bretagne/ Mandataire	n° de marché	Etablissement	Nature de l'opération	n° d'op.	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché	Entreprise (Ville - département)	Code postal	Ville	Conclu le
TRAVAUX													
SEMAEB	15 315	Lycée Kerneuzec à Quimperlé	Travaux Isolation des façades	OP105072	Ossature Bois - Bardage - Isolation			666 890,55	30 mois	PCB	22400	LAMBALLE	21/10/2015
SEMAEB	15-358	Lycée Lesven à Brest	Réfection des toitures	OP145027	Couverture			446 332,32	9 mois	SARL JEZEQUEL FRERES	29200	BREST	22/12/2015
SEMAEB	15-357	Lycée Iroise à Brest	Réfection des toitures	OP145027	Couverture			405 260,10	5 mois	SARL GUYOMARC'H	29590	PONT DE BUIS	22/12/2015
SEMAEB	15 316	Lycée Iroise à Brest	Réfection des toitures	OP105072	Menuiseries extérieures aluminium			389 635,94	30 mois	REALU	56700	HENNEBONT	21/10/2015
SEMAEB	15-359	Lycée Vauban à Brest	Réfection des toitures	OP145027	Couverture			348 244,27	6 mois	SARL JEZEQUEL FRERES	29200	BREST	22/12/2015
SEMAEB	15-300	Lycée Vauban à Brest	Réfection des toitures	OP105072	Désamiantage			323 709,85	30 mois	ARTS GREEMENTS	29200	BREST	29/09/2015
SEMAEB	15/207	Lycée Joseph Loth à Pontivy	Service de restauration	OP115064	Menuiserie			320 000,00	10 mois	RENOUARD	22600	LOUDEAC	17/12/2015
SEMAEB	14-290	Lycée Jean Brito à Bain de Bretagne	Restructuration - extension	OP125044	Test Etanchéité à l'air			314 447,70	36 mois	SAUVAGER	44410	CHATEAUBRIANT	23/09/2015
SEMAEB	15-301	Lycée Jean Brito à Bain de Bretagne	Restructuration - extension	OP105072	Démolition			263 000,00	30 mois	SAR Construction	29100	LE JUCH	29/09/2015

Région Bretagne/ Mandataire	n° de marché	Etablissement	Nature de l'opération	n° d'op.	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché	Entreprise (Ville - département)	Code postal	Ville	Conclu le
SEMAEB	15 314	Lycée Jean Brito à Bain de Bretagne	Restructuration - extension	OP105072	Etanchéité			215 082,50	30 mois	SEO	29500	ERGUE GABERIC	21/10/2015
SEMAEB	15 317	Lycée Jean Brito à Bain de Bretagne	Restructuration - extension	OP105072	Serrurerie Métallerie			199 077,00	30 mois	REALU	56700	HENNEBONT	21/10/2015
SEMAEB	15-299	Lycée Kerneuzec à Quimperlé	Travaux Isolation des façades	OP105072	Voirie et Réseaux Divers (VRD) / Travaux de gros-œuvre			168 000,00	30 mois	SAR Construction	29100	LE JUCH	29/09/2015
SEMAEB	15-230	Lycée de l'Elorn à Landerneau	Travaux de sécurité divers (internat-mise en conformité externats)	OP130054	Gros œuvre - Cloisonnement - Faux Plafonds			158 588,09	6 mois	LARVOR	29200	BREST	02/07/2015
SEMAEB	15-232	Lycée de l'Elorn à Landerneau	Travaux de sécurité divers (internat-mise en conformité externats)	OP130054	Menuiseries intérieures et extérieures			117 404,42	6 mois	LALOUER BOUCHER	29850	GOUESNOU	02/07/2015
SEMAEB	15 322	Lycée de l'Elorn à Landerneau	Travaux de sécurité divers (internat-mise en conformité externats)	OP105072	Chauffage ventilation Plomberie			104 024,88	30 mois	SANITHERM	29000	QUIMPER	21/10/2015
SEMAEB	15 319	Lycée de l'Elorn à Landerneau	Travaux de sécurité divers (internat-mise en conformité externats)	OP105072	Cloisons doublages plafonds			101 309,89	30 mois	SOPLAC	56100	LORIENT	21/10/2015
SEMAEB	15-234	Lycée de l'Elorn à Landerneau	Travaux de sécurité divers (internat-mise en conformité externats)	OP130054	Electricité			99 500,87	6 mois	LAUTECH	29490	GUIPAVAS	02/07/2015
SEMAEB	15-231	Lycée de l'Elorn à Landerneau	Travaux de sécurité divers (internat-mise en conformité externats)	OP130054	Revêtements de sols et muraux			99 494,71	6 mois	SALAUN	29490	GUIPAVAS	02/07/2015
SEMAEB	15-279	Lycée Vauban à Brest	Locaux enseignement	OP105104	Étanchéité Bâtiment A site de Lanroze			96 308,83	4 mois	ABERS ETANCHEITE	29290	ST RENAN	06/10/2015
SEMAEB	15-235	Lycée de l'Elorn à Landerneau	Travaux de sécurité divers (internat-mise en conformité externats)	OP130054	Climatisation Ventilation Chauffage (CVC) - Plomberie			90 500,00	6 mois	CSO	29860	PLABENNEC	02/07/2015
SEMAEB	15 320	Lycée de l'Elorn à Landerneau	Travaux de sécurité divers (internat-mise en conformité externats)	OP105072	Revêtements de sols			90 139,63	30 mois	SOLS DE CORNOUAILLE	29000	QUIMPER	21/10/2015

Région Bretagne/ Mandataire	n° de marché	Etablissement	Nature de l'opération	n° d'op.	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché	Entreprise (Ville - département)	Code postal	Ville	Conclu le
SEMAEB	15-361	Lycées Iroise, Lesven et Vauban à Brest	Réfection des toitures	OP145027	Désamiantage des combles			89 039,71	10 mois	ARTS GREEMENTS	29200	BREST	22/12/2015
SEMAEB	15 318	Lycées Iroise, Lesven et Vauban à Brest	Réfection des toitures	OP105072	Menuiseries Bois Intérieures Rideaux			83 299,40	30 mois	AUDIC	56410	ERDEVEN	21/10/2015
SEMAEB	15-279	Lycée Vauban à Brest	Locaux enseignement	OP105104	Gros-œuvre/Maçonnerie - Sécurisation des façades des bâtiments L et N			83 000,00	4 mois	LARVOR	29200	BREST	06/10/2015
SEMAEB	15-293	Lycée Laënnec à Pont L'Abbé	Ravalement extérieur (bâtiment externat) et réfection de voirie	OP130005	Voirie et Réseaux Divers (VRD)			77 911,50	8 mois	COLAS	29000	QUIMPER	05/10/2015
SEMAEB	15-181	Lycée Jean Moulin à Châteaulin	Chauffage, réseaux divers intérieurs, équipements	OP125043	Gros œuvre			73 449,70	17 semaines	MARC SA	29200	BREST	29/05/2015
SEMAEB	15-360	Lycée Dupuy de Lôme à Brest	Réfection des toitures	OP145027	Couverture			72 857,91	4 mois	BRIERO EURL	56430	MAURON	22/12/2015
SEMAEB	15-291	Lycée Laënnec à Pont L'Abbé	Ravalement extérieur (bâtiment externat) et réfection de voirie	OP130005	Ravalement			70 436,79	8 mois	RAUB	56100	LORIENT	05/10/2015
SEMAEB	15-184	Lycée Jean Moulin à Châteaulin	Chauffage, réseaux divers intérieurs, équipements	OP125043	Ventilation			62 715,87	17 semaines	LE BOHEC	29420	PLOUUVORN	29/05/2015
SEMAEB	15-365	Lycée Kerneuzec à Quimperlé	Isolation des façades et remplacement des menuiseries	OP105072	Electricité - courants forts et faibles			62 688,70	30 mois	ANDRE	56530	QUEVEN	04/01/2016
SEMAEB	15-279	Lycée Vauban à Brest	Locaux enseignement	OP105104	Zinguerie des bâtiments K et L			59 900,00	4 mois	GUYOMARC'H	29590	PONT DE BUIS	06/10/2015
SEMAEB	15-292	Lycée Laënnec à Pont L'Abbé	Ravalement extérieur (bâtiment externat) et réfection de voirie	OP130005	Menuiseries extérieures			59 644,70	8 mois	ARNOLD MENUISERIES	29120	COMBRIT	05/10/2015
SEMAEB	15-264	Lycée Tristan Corbière à Morlaix	Espaces scientifiques (transformation des locaux)	OP145046	Revêtement de sols			50 995,00	2 mois	ETANDEX	35760	MONTGERMONT	15/07/2015

Région Bretagne/ Mandataire	n° de marché	Etablissement	Nature de l'opération	n° d'op.	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché	Entreprise (Ville - département)	Code postal	Ville	Conclu le
Région Bretagne	2016-90032	Locaux administratifs de la Région - Site Patton	–	–	Remplacement disjoncteurs/interrupteurs dans les locaux administratifs de la Région (Patton)			45 677,00	3 mois	BRETAGNE MAINTENANCE SERVICE	35511	CESSON-SEVIGNE	13/01/2016
SEMAEB	15-294	Lycée Laënnec à Pont L'Abbé	Ravalement extérieur (bâtiment externat) et réfection de voirie	OP130005	Aménagements paysagers			43 355,40	8 mois	BELLOCQ	29000	QUIMPER	05/10/2015
SEMAEB	15-233	Lycée de L'Elorn à Landerneau	Travaux de sécurité divers (internat-mise en conformité externats)	OP130054	Peinture			43 169,10	6 mois	LARVOR	29200	BREST	30/07/2015
SEMAEB	15 321	Lycée de L'Elorn à Landerneau	Travaux de sécurité divers (internat-mise en conformité externats)	OP105072	Peinture			36 255,39	30 mois	ARMOR PEINTURE PLATRERIE	56700	HENNEBONT	21/10/2015
SEMAEB	15-227	Lycée Tristan Corbière à Morlaix	ESPACES SCIENTIFIQUES (transformation des locaux)	OP145046	Cloisons flocage coupe feu			25 347,33	2 mois	LAPOUS	29610	PLOUIGNEAU	26/06/2015
SEMAEB	15-228	Lycée Tristan Corbière à Morlaix	ESPACES SCIENTIFIQUES (transformation des locaux)	OP145046	Electricité			24 117,34	2 mois	SIMELEC	29200	BREST	26/06/2015
SEMAEB	15-183	Lycée Jean Moulin à Châteaulin	Chauffage, réseaux divers intérieurs, équipements	OP125043	Serrurerie			23 912,96	17 semaines	LE BARON	29000	QUIMPER	29/05/2015
SEMAEB	15-279	Lycée Vauban à Brest	Locaux enseignement	OP105104	Charpente - Traitement des bois des bâtiments K et L			21 450,00	4 mois	SANTE BOIS	29801	BREST	06/10/2015
SEMAEB	15-348	Lycée Laënnec à Pont L'Abbé	Ravalement extérieur (bâtiment externat) et réfection de voirie	OP130005	Couverture			13 074,17	8 mois	OUVRANS	29700	PLUGUFFAN	07/12/2015
Région Bretagne	2016-90002	Port de Lorient	–	–	Port de Lorient - Biens de Kergroise - Travaux de rénovation du local 7, rue Marcesche			12 209,00	1 mois	Société B.T.N.R.	56700	BRANDERION	06/01/2016
SEMAEB	15 347	Lycée Laënnec à Pont L'Abbé	Ravalement extérieur (bâtiment externat) et réfection de voirie	OP130005	Electricité			9 157,30	8 mois	LE BOHEC	29404	LANDIVISIAU	25/11/2015
SEMAEB	15-229	Lycée Tristan Corbière à Morlaix	Espaces Scientifiques (transformation des locaux)	OP145046	Plomberie			8 500,00	2 mois	EQUIPAGE	29200	BREST	26/06/2015

Région Bretagne/ Mandataire	n° de marché	Etablissement	Nature de l'opération	n° d'op.	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché	Entreprise (Ville - département)	Code postal	Ville	Conclu le
SEMAEB	16-001	Lycée Laënnec à Pont L'Abbé	Ravalement extérieur (bâtiment externat) et réfection de voirie	OP130005	Protection minérale au pied de la façade Est du bâtiment internat			7 150,00	8 mois	BELLOCQ	29000	QUIMPER	18/01/2016
SEMAEB	15/272	Lycée Victor Hugo à Hennebont	Mise en conformité électrique	OP065090	Remplacement installation téléphonique			7 107,38	2 mois	ANDRE	56530	QUEVEN	04/08/2015
SEMAEB	15-182	Lycée Jean Moulin à Châteaulin	Chauffage, réseaux divers intérieurs, équipements	OP125043	Etanchéité			5 554,00	17 semaines	ETEC	29000	QUIMPER	29/05/2015
Région Bretagne	2016-90009	Locaux administratifs de la Région - Site du CESER	–	–	Travaux de menuiserie dans les locaux administratifs du CESER (Conseil Économique, social et environnemental régional)	X		4 171,00	3 mois	MENUISERIE ATOUTS SERVICES	35850	GEVEZE	12/01/2016
SEMAEB	16-004	Institut de Formation aux soins infirmiers (IFSI) Javène à Fougères	Restructuration générale – Construction d'un nouveau bâtiment C+C1	OP125031	Test Etanchéité à l'air			2 265,00	30 mois	EMERAUDE THERMOGRAPHIE	35400	SAINT MALO	21/01/2016
SOUS TOTAL - TRAVAUX								**6 195 363,20**					
SERVICES													
Région Bretagne	2016-90004	Lycée Marcelin Berthelot de Questembert (56)	–	–	Fourniture, livraison, installation et mise en service de 2 presses à injecter électriques pour les formations de la filière plasturgie dispensées au lycée Marcelin Berthelot de Questembert			155 800,00	12 mois	FANUC France	91027	EVRY	08/01/2016
Région Bretagne	2016-90030	–	–	–	Prestations d'accompagnement pour des agents en difficulté sur leur poste ou en transition professionnelle et en situation de handicap ou de difficultés fonctionnelles au travail		X	100 000,00	24 mois	L'ADAPT	35830	BETTON	19/01/2016
SEMAEB	15-351	Lycée Amiral Ronarc'h à Brest	Rénovation des façades, fenêtres et bardage	OP125059	Maitrise d'œuvre (marché complémentaire)			80 300,00	14 semaines	AUA BT	29390	LEUHAN	02/12/2015
SEMAEB	15-012	Lycée de l'Elorn à Landerneau	Travaux de sécurité divers (internat-mise en conformité externats	OP130054	Maitrise d'œuvre			80 000,00	24 mois	IPH	35510	CESSON CEVIGNE	16/01/2015
Région Bretagne	2016-90020	–	–	–	Abonnement à une solution informatique d'évaluation des compétences comportementales en aide à la décision dans le processus de recrutement et d'orientation professionnelle (DRH)			80 000,00	48 mois	Société Performance	44000	NANTES	04/01/2016

Région Bretagne/ Mandataire	n° de marché	Etablissement	Nature de l'opération	n° d'op.	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché	Entreprise (Ville - département)	Code postal	Ville	Conclu le
Région Bretagne	2016-90013	–	–	–	Port de Brest - Cession pour déconstruction du navire "Captain Tsarev" - Mission de courtage maritime pour l 'organisation et le suivi de la vente du navire			50 000,00	12 mois	BARRY ROGLIANO SALLES	92200	NEUILLY SUR SEINE	20/01/2016
Région Bretagne	2016-90015	–	–	–	Mission de maîtrise d'œuvre pour la modernisation des vannages d'Ille (voies navigables)			49 925,00	48 mois	ARTELIA	56303	PONTIVY	21/01/2016
Région Bretagne	2016-90012	Communes de Saint Malo de Phily en Rive droite et Pléchâtel en rive gauche.	Remplacement du clapet du barrage de Macaire	–	Maîtrise d'œuvre pour le remplacement du clapet du barrage de Macaire (voies navigables)			44 900,00	27 mois	ARTELIA	56303	NOYAL PONTIVY	19/01/2016
SEMAEB	15-136	Lycée Tristan Cobière à Morlaix	Espaces scientifiques (transformation des locaux)	OP145046	Maitrise d'œuvre			42 000,00	28 mois	AUA BT	29390	LEUHAN	31/05/2015
Région Bretagne	2016-90019	–	–	–	Suivi administratif et financier des dossiers et versement des aides régionales aux bénéficiaires finaux des dispositifs du programme d'accompagnement des projets d'installation, de soutien à la réalisation du Pass'bio et de soutien aux investissements d'économie d'énergie dans les exploitations agricoles.			40 319,00	63 mois	Agence de Services et de Paiement	35574	CHANTEPIE	21/01/2016
SEMAEB	15-296	Lycée Professionnel Maritime à Etel	Locaux enseignement (restructuration partielle)	OP145042	Maîtrise d'œuvre			38 750,00	60 mois	ARMOR INGENIIERIE	22360	LANGUEUX	14/09/2015
Région Bretagne	2016-90024	–	–	–	Déménagement de services administratifs vers le site de Beaulieu à Rennes	X		33 355,00	1 mois	EVRAS	35000	RENNES	20/01/2016
SEMAEB	15337	Lycée Victor Hugo à Hennebont	Mise en sécurité (électrique et incendie)	OP145018	Maîtrise d'œuvre			30 780,00	60 mois	NOX INGENIERIE	35063	RENNES	28/10/2015
Région Bretagne	2016-90014	Saint Grégoire	Reconstruction du quai Saint Grégoire	–	Mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du quai de Saint Grégoire (voies navigables)			24 750,00	24 mois	ARTELIA	56303	PONTIVY	21/01/2016
Région Bretagne	2016-90003	Port de Saint Malo	Aménagement de l'avant port pour la pêche	–	Port de Saint Malo - Aménagement pour la pêche - Audit de pollution pyrotechnique			23 978,00	1 mois	G-tec SAS	76600	LE HAVRE	06/01/2016
Région Bretagne	2016-90011	Port de Brest	Projet de Développement du Port de Brest	–	Préparation de la procédure de pré-notification auprès de la commission européenne des financements publics qui seront accordés pour la réalisation des opérations de développement des infrastructures du port de Brest			21 800,00	12 mois	Latournerie Wolfrom Avocats (LWA)	75008	PARIS	19/01/2016

Région Bretagne/ Mandataire	n° de marché	Etablissement	Nature de l'opération	n° d'op.	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché	Entreprise (Ville - département)	Code postal	Ville	Conclu le
SEMAEB	15-344	Lycée Coëtlogon à Rennes	Restructuration du service laverie	OP15WX31	Maitrise d'œuvre			20 000,00	24 mois	IPH	35510	CESSON CEVIGNE	25/11/2015
SEMAEB	15-339	Lycée Vauban à Brest - Site de Lanroze	Travaux de façades et étanchéité	OP130031	Maitrise d'œuvre			17 360,00	39 mois	Atelier CORRE	29200	BREST	12/11/2015
Région Bretagne	2016-90018	–	–	–	Instruction et suivi technique des dossiers relatifs au dispositif régional de soutien aux investissements d'économies d'énergie dans les exploitations agricoles			16 200,00	15 mois	GIE ELEVAGES DE BRETAGNE	35042	RENNES	21/01/2016
SEMAEB	15-345	Lycée Cornouaille à Quimper	Mise en sécurité (bâtiment internat et chaufferie)	OP155027	Maitrise d'œuvre			16 100,00	24 mois	IPH	35510	CESSON CEVIGNE	08/12/2015
SEMAEB	15-354	Lycée de L'Elorn à Landerneau	Espaces agents (service restauration-lave batterie)	OP155001	Maitrise d'œuvre			15 975,00	39 mois	ATIS	29200	BREST	15/12/2015
SEMAEB	15302	Lycée d'enseignement général et technologique agricole - Le Gros Chêne à Pontivy	Travaux de Sécurité - remplacement de la Passerelle	OP145014	Maîtrise d'œuvre			15 000,00	36 mois	ATELIER DAVID, mandataire ASI ARMOR ECONOMIE	56300	PONTIVY	01/10/2015
Région Bretagne	2016-90028	–	–	–	Analyse, conseils juridiques, représentation en justice et négociation dans le cadre de l'affaire opposant la Région à la société "Faith Maritime Ltd" et autres			15 000,00	24 mois	CABINET ARES	35043	RENNES	25/01/2016
Région Bretagne	2016-90023	–	–	–	Prestations de conseil, d'assistance, et de représentation de la Région Bretagne dans un contentieux ressources humaines		X	15 000,00	24 mois	Cabinet Cornet Vincent Segurel	44186	NANTES	19/01/2016
Région Bretagne	2016-90005	–	–	–	Assistance à maitrise d'ouvrage pour la restructuration d'ABCIS (réseau des acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité) : Phase 1 : Diagnostic d'immersion	X		14 625,00	5 mois	COLLEGE COOPERATIF EN BRETAGNE	35044	RENNES	05/01/2016
SEMAEB	15-027	Lycée Jean Moulin à Châteaulin	Chauffage, réseaux divers intérieurs, équipements	OP125043	Maitrise d'œuvre			14 000,00	11 mois	BECOME	29200	BREST	31/05/2015
SEMAEB	15342	Lycée Marcellin Berthelot à Questembert	Courants Faibles	OP145001	Diagnostic Amiante et Plomb			12 860,00	36 mois	EX'IM - ELIBAT	56000	VANNES	16/11/2015
Région Bretagne	2016-90021	–	–	–	Accompagnement des jeunes du Conseil Régional des Jeunes (CRJ) au projet de création et l'enregistrement d'une chanson			12 290,00	6 mois	Antipode	35000	Rennes	21/01/2016

Région Bretagne/ Mandataire	n° de marché	Etablissement	Nature de l'opération	n° d'op.	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché	Entreprise (Ville - département)	Code postal	Ville	Conclu le
SEMAEB	15-298	Lycée Brizeux à Quimper	Construction d'un espace scientifique et restructuration du bâtiment historique	OP115046	Diagnostic amiante avant travaux			12 277,20	10 semaines	EQUANTEC	29200	BREST	21/09/2015
SEMAEB	15-268	Lycée Tristan Corbière à Morlaix	Espaces scientifiques (transformation des locaux)	OP145046	Maitrise d'œuvre (marché complémentaire)			11 347,00	28 mois	AUA BT	29390	LEUHAN	15/07/2015
Région Bretagne	2016-90016	–	–	–	Instruction et suivi technique des dossiers relatifs au dispositif régional du programme d'accompagnement des projets d'installation en agriculture.			10 332,00	15 mois	Groupement des Chambres Bretonnes d'Agriculture	29332	QUIMPER	21/01/2016
Région Bretagne	2016-90033	Port de Brest	Projet de Développement du Port de Brest	–	Projet de Développement du Port de Brest - Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs (CSPS) de Niveau 1 pour la phase Etudes et Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	X		10 000,00	3 mois	Bureau VERITAS	29200	BREST	12/01/2016
SEMAEB	15328	Lycée Marcellin Berthelot à Questembert	Courants Faibles	OP145001	Coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS)			9 880,00	36 mois	VERITAS	56400	AURAY	16/10/2015
Région Bretagne	2016-90031	–	–	–	Aménagement technique de 6 véhicules neufs pour les services de Région	X		9 624,00	4 mois	PLUSIEURS K	35000	Rennes	26/01/2016
Région Bretagne	15-295	Lycée Jean Moulin à Châteaulin	Locaux enseignement (restructuration partielle)	OP125043	Diagnostic amiante			9 350,00	2 mois	EQUANTEC	29200	BREST	26/01/2016
Région Bretagne	2016-90008	–	Semaine de l'apprentissage	–	Impression de documents d'information dans le cadre de la semaine de l'apprentissage	X		9 100,00	3 mois	MEDIA GRAPHIC	35063	RENNES	05/01/2016
SEMAEB	15-162	Lycée de l'Elorn à Landerneau	Travaux de sécurité divers (internat-mise en conformité externats	OP130054	Contrôle technique			8 790,00	24 mois	DEKRA	29200	BREST	12/05/2015
SEMAEB	15363	Lycée Victor Hugo à Hennebont	Mise en sécurité (électrique et incendie)	OP145018	Contrôle Technique			8 500,00	60 mois	CETE APAVE	56000	VANNES	14/12/2015
SEMAEB	15-341	Etablissement régional d'enseignement adapté (EREA) Louise Michel à Quimper	Remplacement de systèmes de sécurité incendie	OP115006	Maitrise d'œuvre (marché complémentaire)			7 980,00	4 semaines	BATIMENTS ET TECHNIQUES	29000	QUIMPER	17/11/2015
SEMAEB	15-163	Lycée de l'Elorn à Landerneau	Travaux de sécurité divers (internat-mise en conformité externats	OP130054	Coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS)			6 862,00	24 mois	DEKRA	29200	BREST	12/05/2015

Région Bretagne/ Mandataire	n° de marché	Etablissement	Nature de l'opération	n° d'op.	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché	Entreprise (Ville - département)	Code postal	Ville	Conclu le
SEMAEB	15/223	Lycée Emile Zola à Hennebont	Réfection des étanchéités de l'internat - remplacement du Système de Sécurité Incendie - Travaux divers	OP105105	Contrôle technique pour réfection 5 blocs douches			6 700,00	10 mois	CETE APAVE DE L'OUEST	56600	LANESTER	09/06/2015
SEMAEB	15327	Lycée Marcellin Berthelot à Questembert	Courants Faibles	OP145001	Contrôle Technique			6 600,00	36 mois	APAVE	56000	VANNES	16/10/2015
SEMAEB	15364	Lycée Victor Hugo à Hennebont	Mise en sécurité (électrique et incendie)	OP145018	Coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS)			6 000,00	60 mois	CETE APAVE	56000	VANNES	14/12/2015
SEMAEB	15-191	Lycée Tristan Corbière à Morlaix	Espaces Scientifiques (transformation des locaux)	OP145046	Contrôle technique			5 580,00	28 mois	VERITAS	29200	BREST	16/06/2015
SEMAEB	15-349	Lycée Jean Marie Le Bris à Douarnenez	Ravalement (Façade et menuiseries bâtiment A) et création d'une cage d'ascenseur	OP145049	Diagnostic amiante avant travaux			5 360,00	4 mois	EQUANTEC	29200	BREST	08/12/2015
SEMAEB	15-028	Lycée Jean Moulin à Châteaulin	Chauffage, réseaux divers intérieurs, équipements	OP125043	Maitrise d'œuvre (marché complémentaire)			5 000,00	11 mois	BECOME	29200	BREST	31/05/2015
SEMAEB	12-297	Lycée Jean Moulin à Châteaulin	Locaux enseignement (restructuration partielle)	OP125043	Coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS)			3 799,00	60 mois	BECS	44000	NANTES	14/09/2015
SEMAEB	15-190	Lycée Tristan Corbière à Morlaix	Espaces Scientifiques (transformation des locaux)	OP145046	Coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS)			3 360,00	28 mois	TPFI	29850	GOUESNOU	16/06/2015
Région Bretagne	2016-90017	–	–	–	Instruction et suivi technique des dossiers relatifs au dispositif régional de soutien à la réalisation du Pass'bio (agriculture).			3 101,00	15 mois	Initiative Bio Bretagne	35000	RENNES	21/01/2016
SEMAEB	15-350	Lycée Jean Marie Le Bris à Douarnenez	Ravalement (Façade et menuiseries bâtiment A) et création d'une cage d'ascenseur	OP145049	Etude de sols (Mission G1 et G2 phase AVP)			2 751,00	1 mois	KORNOG	29590	LE FAOU	07/12/2015
Région Bretagne	2016-90010	–	–	–	Impression de la lettre aux Élus et partenaires de la Région Bretagne : Bretagne Info Partenaires (BIP) n°56	X		1 772,00	3 mois	VAL PRODUCTION GRAPHIQUE	44860	SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU	12/01/2016
Région Bretagne	2016-90025	Lycée Rabelais à Saint Brieuc	–	–	Recherche de fuites sur toiture au Lycée Rabelais à Saint Brieuc			1 200,00	3 mois	BRETAGNE ASSECHEMENT	35190	ST DOMINEUC	26/01/2016

Région Bretagne/ Mandataire	n° de marché	Etablissement	Nature de l'opération	n° d'op.	Objet du marché	Marché subséquent	Marché à bons de commande	Montant initial du marché HT	Durée du marché	Entreprise (Ville - département)	Code postal	Ville	Conclu le
Région Bretagne	2016-90027	–	–	–	Impression façonnage de 2 chemises pour les services régionaux (transmission de documents internes)			1 147,00	1 mois	LE COLIBRI	35510	CESSON SEVIGNE	14/01/2016
Région Bretagne	2016-90026	Lycée d'enseignement général et technologiques Agricole Aulne à Châteaulin	–	–	Recherche fuites sur toiture au Lycée agricole et horticole Lycée d'enseignement général et technologiques Agricole Aulne à Châteaulin			600,00	3 mois	BRETAGNE ASSECHEMENT	35190	ST DOMINEUC	26/01/2016
Région Bretagne	2016-90007	Lycée Louis Armand à Locminé	–	–	Recherche de fuites sur toit terrasse au lycée Louis Armand à Locminé			600,00	3 mois	BRETAGNE ASSECHEMENT	35190	ST DOMINEUC	12/01/2016
Région Bretagne	2016-90006	Lycée Ampère à Josselin	–	–	Recherche de fuites sur toit terrasse au lycée Ampère à Josselin			600,00	3 mois	BRETAGNE ASSECHEMENT	35190	ST DOMINEUC	12/01/2016
SOUS TOTAL - SERVICES								**1 249 279,20**					
TOTAL								7 444 642,40					

Classement de la réserve naturelle régionale landes, étangs et prairies de Plounérin

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE

CONSEIL REGIONAL

24 et 25 mars 2016

DELIBERATION

CLASSEMENT DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE LANDES, PRAIRIES ET ETANGS DE PLOUNERIN

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 1er mars 2016, s'est réuni en séance plénière le vendredi 25 mars 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (départ à 17 heures 30) , Madame ARGAT-BOURIOT Sylvie, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 19 heures 30), Monsieur Philippe HERCOUET (départ à 18 heures 10), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER , Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC , Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (départ à 15 heures 15), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN , Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 17 heures 30), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 20 heures 15), Madame Renée THOMAIDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Georgette BREARD à partir de 17 heures 30), Madame Mona BRAS (pouvoir donné à Paul MOLAC), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Sylvaine VULPIANI), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir à Richard FERRAND), Monsieur Philippe HERCOUET (pouvoir à Dominique RAMARD à partir de 18 heures 10), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Gaël LE MEUR), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Maxime PICARD), Madame Lena LOUARN (pouvoir donné à Jean-Michel LE BOULANGER), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Christine LE STRAT à partir de 17 heures 30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Hind SAOUD à partir de 20 heures 15)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et ses articles L.332-1 à L. 332-27, R. 332-30 à R. 332-48 et R. 332-68 à R. 332-81 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n°2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles ;

Vu l'ordonnance n°2012-9 du 5 janvier 2012 relative aux réserves naturelles ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE

Vu l'ordonnance n° 2012-34 du 11 janvier 2012 portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et judiciaire du code de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil régional n° 13-DCEEB-SPANAB/2 relative à l'adoption des nouvelles modalités de mise en œuvre des Réserves naturelles régionales labellisées « Espace remarquable de Bretagne » ;

Vu le Contrat de Plan Etat–Région Bretagne 2015-2020, Volet 4 « Transition écologique et énergétique », Objectif stratégique n°5 « Biodiversité et Paysages » ;

Vu les demandes de classement en réserve naturelle régionale présentées par l'ensemble des propriétaires, le 28 janvier 2015 par la Commune de Plounérin domiciliée rue de l'Eglise 22780 Plounérin, le 17 mars 2015 par la Lannion-Trégor Communauté domiciliée 1, rue Monge - CS 10761 - 22307 Lannion cedex et les 37 propriétaires privés référencés en annexe de cette délibération

Vu l'avis favorable du Conseil départemental des Côtes d'Armor sur le classement des landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale en date du 25 janvier 2016 ;

Vu l'avis favorable de Lannion-Trégor Communauté sur le classement des landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale en date du 17 mars 2015 ;

Vu l'avis favorable de la Commune de Plounérin sur le classement des landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale en date du 28 janvier 2015 ;

Vu la consultation publique organisée du 6 juillet au 5 octobre 2015 ;

Vu l'avis favorable du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel sur le classement des landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale en date du 10 septembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la Préfecture de Région en date du 12 janvier 2016 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 14 mars 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par la Commission Développement Durable ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

A l'unanimité – (80 votants)

- de CLASSER les landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale selon les dispositions annexées à la présente délibération. Cette réserve naturelle se voit reconnaître le label « Espace remarquable de Bretagne ».

- d'AUTORISER le Président du Conseil régional à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président

JEAN-YVES LE DRIAN

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE

ANNEXE :
CARACTERISTIQUES DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DES LANDES, PRAIRIES ET ETANGS DE PLOUNERIN

1. Dénomination et délimitation (cartes annexées)

Sont classées en réserve naturelle régionale, sous la dénomination de « Espace remarquable de Bretagne -Réserve naturelle régionale des landes, prairies et étangs de Plounérin », les parcelles et parties de parcelles cadastrales suivantes et situées sur la commune de **Plounérin** :

PROPRIETAIRES PUBLICS	NOMBRE DE PARCELLES	SURFACE	
		en ha	en m²
LANNION-TREGOR COMMUNAUTE	5	45,3	452 991
COMMUNE DE PLOUNERIN	6	13,3	132 790
TOTAL	11	58,6	585 781

PROPRIETAIRES PRIVES	NOMBRE DE PARCELLES	SURFACE	
		en ha	en m²
37	87	102,1	1 021 396

TOTAL PROPRIETAIRES de la RNR	NOMBRE DE PARCELLES	SURFACE TOTALE	
		en ha	en m²
39	**98**	**160,7**	**1 607 177**

Références des PARCELLES soumises au classement				PROPRIETAIRES PUBLICS
Références cadastrales		Surface totale de la parcelle (en m²)	Surface classée en Réserve naturelle régionale (en m²) *Cf. cartes annexées*	
Section	Numéro de parcelle			
ZM	13	164 903	*En totalité*	LANNION-TREGOR COMMUNAUTE (ex-COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BEG AR C'HRA)
ZM	14	215	*En totalité*	
ZM	15	248	*En totalité*	
ZM	24	2 476	*En totalité*	
ZM	29	285 149	*En totalité*	
AC	139	6 700	*En totalité*	COMMUNE DE PLOUNERIN
ZC	18	5 040	*En totalité*	
ZC	28	45 600	*En totalité*	
ZC	106	18 790	*En totalité*	
ZD	21	4 810	*En totalité*	
ZL	48	51 850	*En totalité*	

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_3PANAB-DE

Références des PARCELLES soumises au classement				PROPIRETAIRES PRIVES
Références cadastrales		Surface totale de la parcelle (en m²)	Surface classée en Réserve naturelle régionale (en m²) *Cf. cartes annexées*	
Section	Numéro de parcelle			
AC	154	16 985	14 106	M. BEUVELOT MICHEL Mme BEUVELOT Née LE FILOUX KATHY
	TOTAL	***16 985***	***14 106***	
ZL	72	181 740	46 775	M. JACOB CHRISTIAN
	TOTAL	***181 740***	***46 775***	
ZB	21	16 880	*En totalité*	M. CORBOLIOU GERARD Mme CORBOLIOU ANNE Née NIO
	TOTAL	***16 880***	***16 880***	
0A	62	7 731	*En totalité*	M. KERNEC MICHEL
0A	63	40 389	*En totalité*	
ZD	24	28 470	*En totalité*	
	TOTAL	***76 590***	***76 590***	
ZB	14	9 180	*En totalité*	M. LE NORMAND JEAN-MICHEL
ZC	24	1 740	*En totalité*	
ZD	19	9 620	*En totalité*	
	TOTAL	***20 540***	***20540***	
0A	26	800	*En totalité*	M. MEURIC PIERRE
0A	27	340	*En totalité*	
0A	28	840	*En totalité*	
0A	29	442	*En totalité*	
0A	30	250	*En totalité*	
0A	31	1 431	*En totalité*	
0A	32	5 497	*En totalité*	
0A	33	5 150	*En totalité*	
0A	35	22 000	*En totalité*	
	TOTAL	***36 750***	***36 750***	
0A	472	7 252	*En totalité*	M. PERROT HERVE
0A	474	10 300	*En totalité*	
ZB	17	9 120	*En totalité*	
ZB	54	32 085	12 404	
ZB	55	4 755	*En totalité*	
ZC	1	64 730	28 074	
ZC	6	69 310	21 485	
	TOTAL	***197 552***	***93 390***	
B	757	3 961	*En totalité*	Mme PRIGENT Née LE NORMAND CHANTAL
B	880	2 020	*En totalité*	
	TOTAL	***5 981***	***5 981***	
AC	132	249	*En totalité*	M. ROBERTSON-MACKAY ALAIN

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE

AC	134	3 981	*En totalité*	
	TOTAL	***4 230***	***4 230***	
ZD	20	8 960	*En totalité*	Mme COAIL Née DISEZ GISELE
	TOTAL	***8 960***	***8 960***	
ZD	2	19 130	*En totalité*	Mme CZERWIN Née WEJNCYJER DIT Mme VANSIER MAUD M. CZERWIN JOHN KAROL
	TOTAL	***19 130***	***19 130***	
0A	15	20 440	*En totalité*	Mme DUVAL CATHERINE M. DUVAL JEAN-JACQUES M. DUVAL YVAN
0A	17	17 078	*En totalité*	
0A	19	7 947	*En totalité*	
0A	20	12 005	*En totalité*	
	TOTAL	***57 470***	***57 470***	
ZD	6	6 470	*En totalité*	Mme FERCOQ Née DANIEL MONIQUE M. FERCOQ PAUL
	TOTAL	***6 470***	***6 470***	
0B	85	2 139	*En totalité*	Mme GRISON Née SOYER NADINE
0B	97	2 551	*En totalité*	
	TOTAL	***4 690***	***4 690***	
0A	896	4 578	*En totalité*	Mme KERVOT Née JAOUANNET FRANCOISE M. JAOUANNET ERIC ROBERT
ZD	3	10 230	*En totalité*	
ZD	5	2 560	*En totalité*	
	TOTAL	***17 368***	***17 368***	
0B	226	3 050	*En totalité*	Mme LE BRAS Née GUYOMARD EVELYNE M. LE BRAS MICHEL
0B	227	1 715	*En totalité*	
	TOTAL	***4 765***	***4 765***	
0A	4	12 991	*En totalité*	Mme LE CAM CINDY Mme LE CAM OLIVIA Mme LE CAM NEE NEUDER JOELLE
0A	7	3 773	*En totalité*	
0A	40	12 178	*En totalité*	
0A	45	5 870	*En totalité*	
0B	1200	4 474	*En totalité*	
ZD	4	9 680	*En totalité*	
ZD	7	11 080	*En totalité*	
ZD	16	3 360	*En totalité*	
ZD	17	5 870	*En totalité*	
ZD	18	11 300	*En totalité*	
	TOTAL	***80 576***	***80 576***	
0A	473	26 780	*En totalité*	Mme MINEC Née LE CUN JEANNE M. MINEC YVON
0B	205	1 323	*En totalité*	
0B	212	2 720	*En totalité*	
0B	232	6 100	*En totalité*	
	TOTAL	***36 923***	***36 923***	
ZB	86	167 200	*En totalité*	Mme NIO ANNE
	TOTAL	***167 200***	***167 200***	
0B	1198	5 864	*En totalité*	Mme PERROT Née DUVAL SYLVIANE
ZD	1	510	*En totalité*	
	TOTAL	***6 374***	***6 374***	
0B	207	4 917	*En totalité*	Mme RICHARD MURIELLE Mme LE GUEVEL Née RICHARD COLETTE
0B	208	3 246	*En totalité*	

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE

0B	230	13 070	*En totalité*	Mme MININGER Née RICHARD NICOLE Mme RICHARD Née LESTIC YVETTE
	TOTAL	***21 233***	***21 233***	
0B	229	3 778	*En totalité*	Mme RICHARD Née LESTIC YVETTE
0B	1197	8 092	*En totalité*	
	TOTAL	***11 870***	***11 870***	
0B	68	3 055	*En totalité*	Mme TICHIT Née BOUCHER GENEVIEVE Mme GRISON Née SOYER NADINE
0B	69	3 434	*En totalité*	
0B	70	1 200	*En totalité*	
0B	71	756	*En totalité*	
0B	72	3 380	*En totalité*	
0B	73	970	*En totalité*	
0B	79	2 120	*En totalité*	
0B	80	1 200	*En totalité*	
0B	83	5 220	*En totalité*	
0B	84	4 600	*En totalité*	
0B	86	3 419	*En totalité*	
0B	96	6 602	*En totalité*	
0B	98	2 339	*En totalité*	
0B	101	2 310	*En totalité*	
0B	108	1 174	*En totalité*	
	TOTAL	***41 779***	***41 779***	
0A	60	3 418	*En totalité*	SOCIETE DE CHASSE DE PLOUNERIN DITE ST HUBERT
0A	61	15 762	*En totalité*	
0A	5	8 528	*En totalité*	
0A	1	13 030	*En totalité*	
0A	2	7 120	*En totalité*	
0A	3	5 040	*En totalité*	
0A	8	15 110	*En totalité*	
0A	9	17 220	*En totalité*	
0A	475	42 400	*En totalité*	
0A	476	78 000	*En totalité*	
0B	63	12 626	*En totalité*	
0B	67	932	*En totalité*	
ZE	13	2 160	*En totalité*	
	TOTAL	***221 346***	***221 346***	

Soit une superficie totale de 160 ha 71 a et 77 ca.

Les propriétaires de l'ensemble de ces parcelles sont la Commune de Plounérin pour 13 ha 27 a 90 ca, Lannion-Trégor Communauté pour 45 ha 29 a 91 ca et 37 propriétaires privés pour un total de 102 ha 13 a et 96 ca.

2. **Durée du classement**

Ce classement est valable pour une durée de **10 ans**, à compter de l'entrée en vigueur de la délibération correspondante, renouvelable par tacite reconduction sauf demande expresse présentée par le propriétaire dans un délai compris entre 3 et 6 mois avant l'échéance.

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE

3. Modalités de gestion

Il est institué un Comité consultatif de gestion dont la composition, les missions et les modalités de fonctionnement seront fixées par le Président du Conseil régional. Les catégories de personnes mentionnées à l'article R.332-15 du Code de l'environnement doivent y être représentées. Ce comité a pour rôle d'examiner tout sujet relatif au fonctionnement de la réserve, à sa gestion et aux conditions d'application des mesures de protection prévues aux paragraphes suivants.

Le Président du Conseil régional de Bretagne désignera parmi les personnes citées mentionnées à l'article L.332-8 du Code de l'environnement, le gestionnaire de la réserve avec lequel il passera une convention définissant ses missions. La mission prioritaire du gestionnaire est d'assurer la conservation du patrimoine naturel de la réserve, qui a motivé son classement et, si besoin est, la restauration de ce patrimoine.

Le gestionnaire élaborera le plan de gestion de la réserve dans un délai de deux ans suivant sa désignation, dans les formes prévues par l'article R.332-43 du Code de l'environnement. Ce plan de gestion sera fondé sur un diagnostic écologique et socio-économique et définira les objectifs et les actions nécessaires à la bonne conservation du site. Le plan de gestion de la réserve sera approuvé par délibération du Conseil régional de Bretagne, après avis du Comité consultatif de la réserve et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Un Conseil scientifique pourra être créé par arrêté du président du Conseil régional.

4. Mesures de protections

Compte tenu de l'extrême sensibilité du site et de la présence d'espèces animales et végétales fragiles, nécessitant une protection stricte, le cadre réglementaire a pour objectif de contrôler les usages susceptibles de porter atteinte à ces espèces et à leurs milieux.

Le cadre réglementaire est composé des dispositions de protection suivantes :

PROTECTION DU PATRIMOINE

Article 1. Protection de la faune

En dehors des prélèvements à des fins scientifiques ou des travaux et activités de gestion de la réserve, il est interdit :

- d'introduire dans la réserve des espèces d'animaux sous quelque stade de développement que ce soit,
- de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux animaux ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées ou nids, et/ou de les emporter en dehors de la réserve
- de pratiquer toute activité susceptible de troubler ou déranger les animaux

Cet article s'applique dans le respect des pratiques des activités définies aux articles 7, 8, 9 10 et 11.

Article 2. Protection de la flore

En dehors des prélèvements à des fins scientifiques, sécuritaires, sanitaires ou des travaux et activités de gestion de la réserve, il est interdit :

- d'introduire dans la réserve des espèces de végétaux sous quelque forme que ce soit,
- de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux et/ou de les emporter en dehors de la réserve

Cet article s'applique dans le respect des pratiques des activités définies aux articles 7, 8, 9, 10 et 11.

Article 3. Protection des éléments géologiques et archéologiques

Le prélèvement et le déplacement des roches, minéraux ou matériaux archéologiques sont restreints aux autorisations délivrées par le Conseil régional après avis du comité consultatif à des fins scientifiques et de gestion de la réserve.

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE

Article 4. Accès, circulation et stationnement des véhicules terrestres, des personnes et des animaux domestiques

En renforcement des usages en vigueur, l'accès, la circulation et le stationnement de tout type de véhicule à moteur à l'intérieur de la réserve sont restreints à la pratique :

- des activités de chasse et de pêche pendant les périodes officielles et sur les zones prévues à cet effet,
- des opérations d'entretien, de gestion écologique, de pédagogie et de surveillance de la réserve par le gestionnaire et leurs mandataires,
- des opérations d'entretien, de gestion et de veille par les propriétaires, ayants droits et leurs mandataires sur leur(s) parcelle(s) respective(s),
- des opérations de police, de secours et de sauvetage,
- des activités autorisées par le Conseil régional après avis du comité consultatif de gestion.

L'accès, la circulation et le stationnement des animaux domestiques, des personnes à pied, à cheval, en vélo ou par tout autre moyen non motorisé à l'intérieur de la réserve sont restreints aux chemins et sentiers existants ainsi qu'aux aires aménagées à cet effet. Toutefois, ces restrictions ne sont pas applicables aux opérations de gestion de la réserve, aux inventaires naturalistes, à la pratique des activités précisées dans le plan de gestion et aux opérations de police, de secours et de sauvetage.

Article 5. Exécution de travaux, de construction et d'installations diverses

Conformément aux dispositions de l'article L 332-9 du Code de l'environnement, l'exécution de travaux, de construction et d'installations diverses, susceptibles de porter atteinte à l'état ou l'aspect de la réserve sont autorisés sous réserve que ceux-ci :

- soient définis dans le cadre du plan de gestion,
- ou se rapportent à l''entretien de la voirie,
- ou relèvent du caractère d'urgence, sanitaire ou de sécurité
- ou soient définis dans le cadre d'un programme d'actions lié à l'environnement porté par le gestionnaire de la réserve (Contrat territorial milieu aquatique par exemple) et sous réserve d'une validation préalable du Conseil régional après avis du comité consultatif,

Article 6. Atteintes aux milieux naturels et nuisances

Sur l'ensemble de la réserve, sont interdits :

- tout abandon, dépôt, déversement ou rejet de tout produit de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore,
- tout abandon, dépôt, déversement ou rejet, en dehors des lieux prévus à cet effet, des déchets de quelque nature que ce soit,
- tout signe, inscription ou dessin sur les roches ou tout autre support autre que ceux nécessaires à l'information du public ou aux délimitations foncières
- toute dégradation par quelque nature que ce soit des bâtiments, installations et matériels de la réserve.

REGIME DES ACTIVITES

Article 7. Activités forestières, agricoles et pastorales

La sylviculture et l'agriculture sont autorisées sous réserve du respect du plan de gestion qui précisera, en concertation avec les acteurs intéressés, la pratique de ces activités. Elles permettront une exploitation durable des ressources naturelles.

Les pratiques agricoles de type pâturage extensif et fauche constituent des activités jugées globalement positives pour la réserve.

La coupe de bois annuelle destinée à la consommation personnelle (bois de chauffage, piquets…) pourra être pratiquée hors planification du plan de gestion sous réserve d'information du gestionnaire. L'exploitation du bois d'oeuvre, accompagnée par le gestionnaire, tendra vers la certification PEFC ou FSC et la réalisation d'un document de gestion durable.

Article 8. Activités de chasse et de pêche

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE

La chasse et la pêche sont autorisées aux périodes réglementées et sous réserve du respect du plan de gestion qui précisera, en concertation avec les acteurs intéressés, la pratique de ces activités.

Article 9. Activités de cueillette
Sous réserve des droits des propriétaires, la cueillette des fruits sauvages et champignons non protégés est autorisée à des fins de consommation familiale. Un arrêté municipal ou un permis de cueillette pourra préciser la pratique de cette activité.

Article 10. Activités et manifestations de loisirs, sportives, touristiques et festives
La pratique d'activités de loisirs, sportives, touristiques et festives, individuelles et/ou collectives, est restreinte aux chemins et sentiers ainsi qu'aux zones aménagées à cet effet

L'organisation de manifestation ou événement peut être autorisée au cas par cas, par le propriétaire en accord avec le gestionnaire sous réserve qu'elle soit compatible avec les mesures de protection, après échange avec les organisateurs. L'accord préalable du comité consultatif de gestion puis du Conseil régional pourra être sollicité au regard du caractère et de la dimension de la manifestation ou de l'événement.

Article 11. Education à l'environnement
Les actions d'éducation à l'environnement sont autorisées sous réserve du respect d'un plan d'activités qui précisera, en concertation avec les acteurs intéressés, la pratique de ces activités.

Article 12. Activités publicitaires et commerciales
Conformément aux dispositions de l'article L 332-14 du Code de l'environnement, toute publicité quelle qu'en soit la nature, est interdite à l'intérieur de la réserve. L'utilisation, à des fins publicitaires et/ou commerciales, sous quelque forme que ce soit, de la dénomination de la réserve ou de l'appellation « Réserve Naturelle régionale des landes, prairies et étangs de Plounérin » ou « Espace Remarquable de Bretagne », à l'intérieur ou en dehors de la réserve, est soumise à l'autorisation du Président du Conseil régional de Bretagne qui prendra l'avis du comité consultatif de gestion.

Article 13. Modification de l'état d'une réserve naturelle
Conformément à l'article L.332-9 du code de l'environnement, le territoire classé en réserve naturelle ne peut être ni détruit ni modifié dans son état ou dans son aspect, sauf autorisation spéciale du conseil régional dans les modalités prévues aux articles R.332-44 et R332-45 du code de l'environnement, après avis du comité consultatif.

5. Contrôle des prescriptions et sanctions

L'organisme gestionnaire, en accord avec les propriétaires, est également chargé de contrôler l'application des mesures de protections prévues au paragraphe précédent en s'appuyant sur des agents commissionnés et assermentés au titre 2° de l'article L.332-20 du Code de l'environnement. Les infractions aux mesures de protection définies dans le présent document sont punies des peines prévues aux articles L.332-22-1, L.332-25 et L.332-25-1 et R.332-69 à R.332-81 du code de l'environnement.

6. Modifications des limites ou déclassement

Conformément au VI de l'article L.332-2-1 et à l'article R. 332-40, toute modification des limites ou de la réglementation de la réserve naturelle interviennent dans les mêmes formes que celles mises en œuvre pour son classement. Il en est de même pour son déclassement partiel ou total.

7. Publication et recours

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Rennes.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la publication de la présente décision pour les tiers et deux mois à compter de la notification pour les propriétaires.
La décision de classement est publiée au recueil des actes administratifs du Conseil régional de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE

Périmètre de la Réserve naturelle régionale des Landes, prairies et étangs de Plounérin

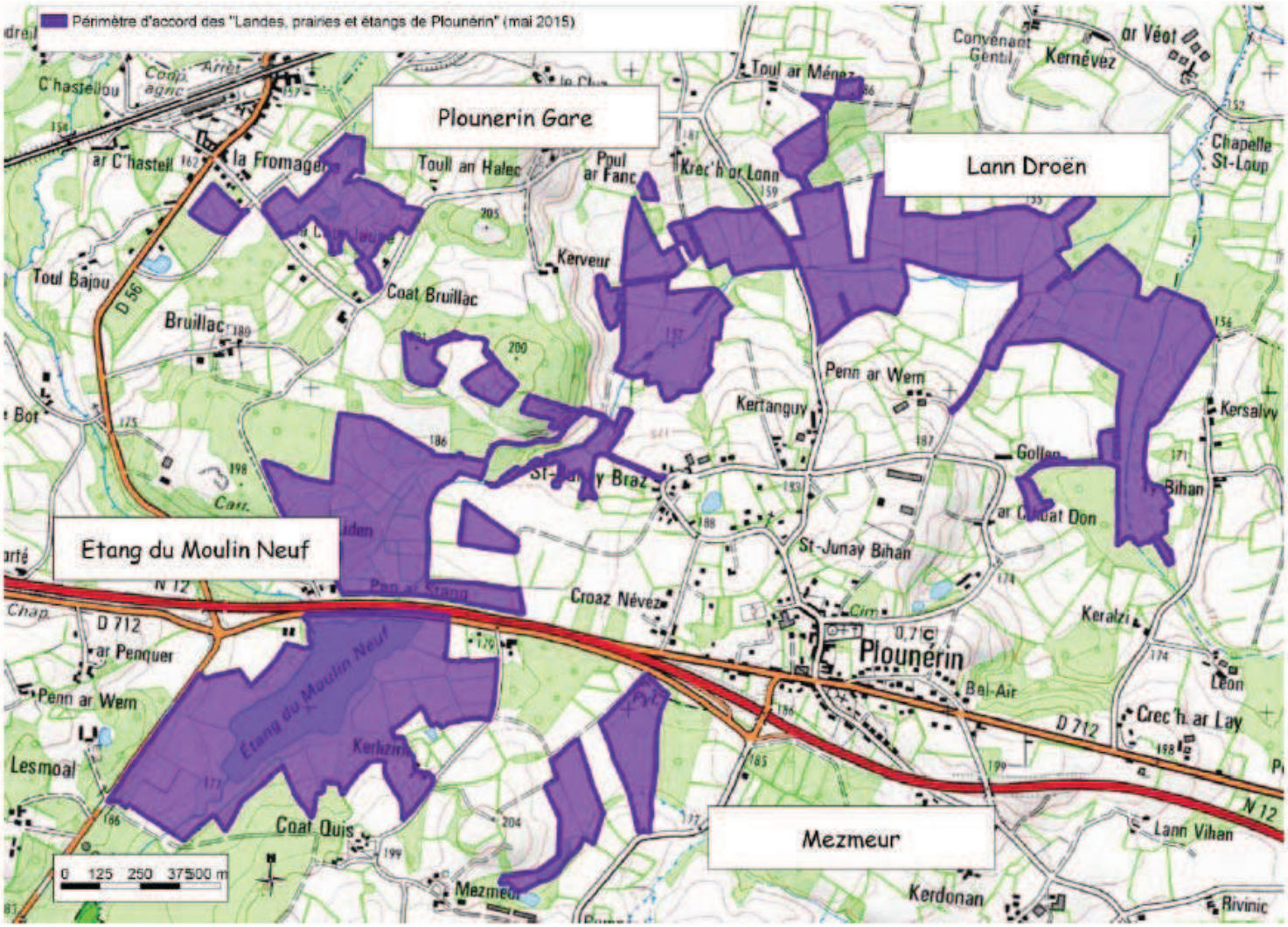

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035233500016-20160404-DAN_16_SPANAB-DE

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE

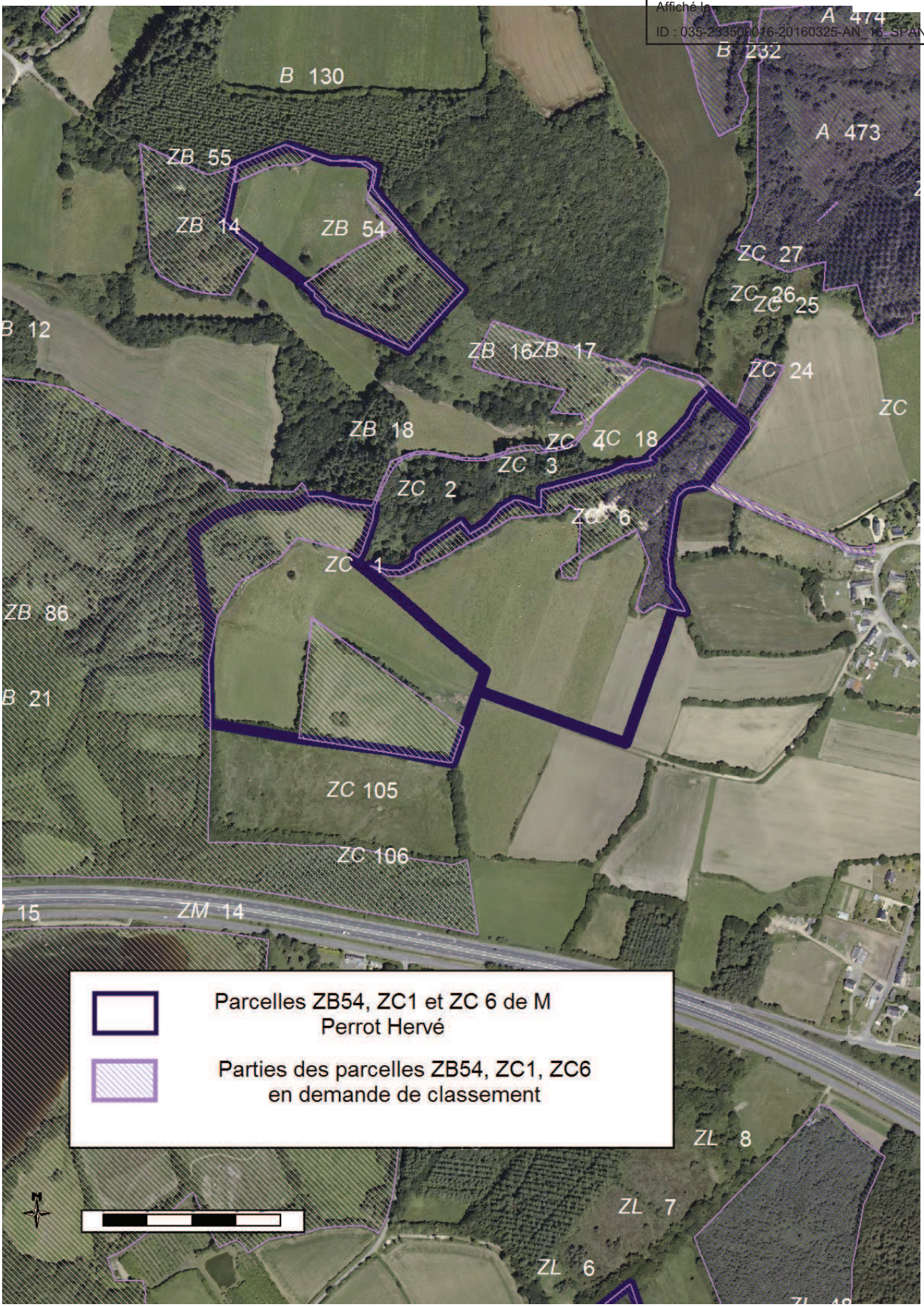

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE

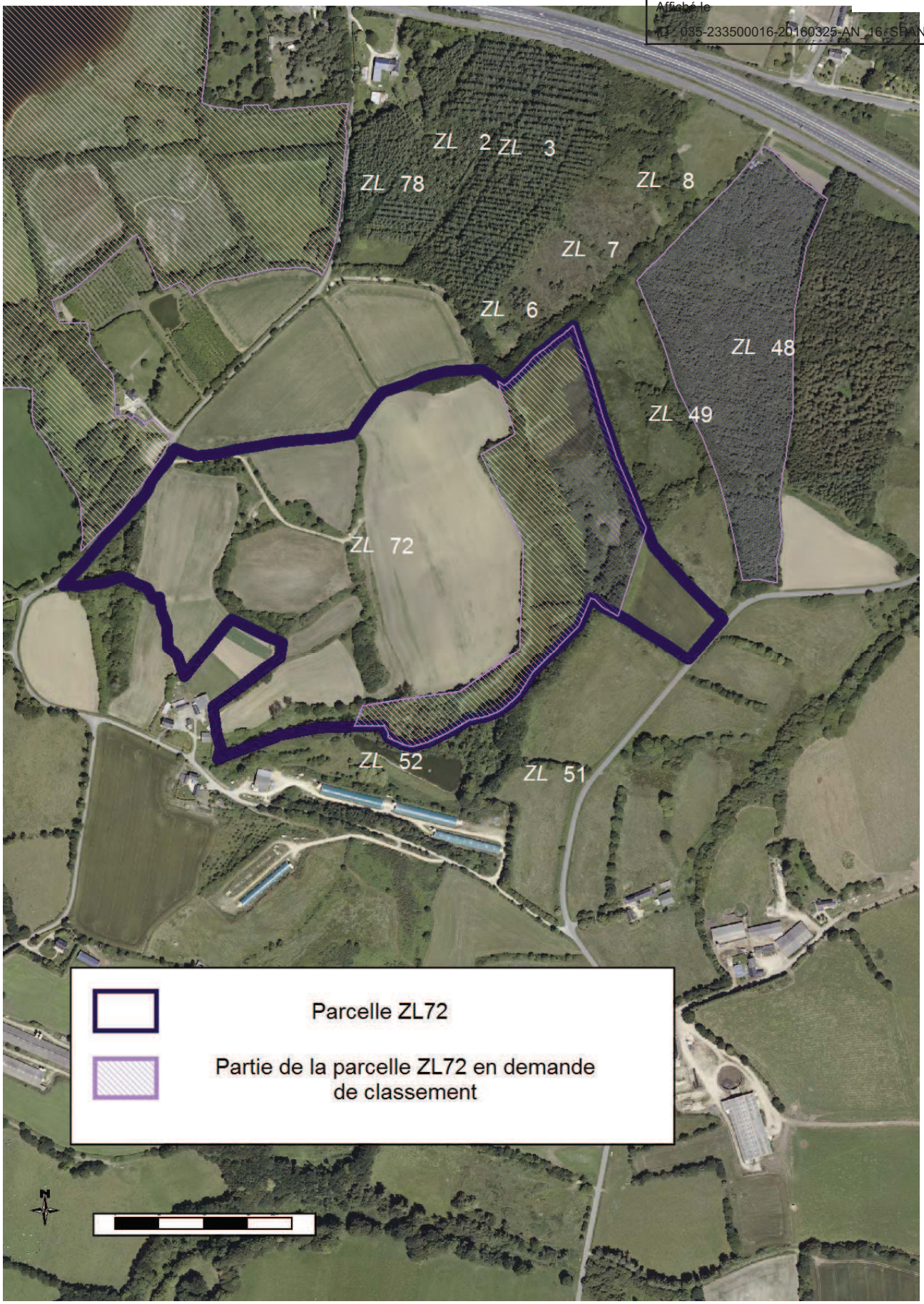

Extension et renouvellement de classement de la réserve naturelle régionale des landes intérieures et tourbières du Cragou et du Vergam

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_SPANAB_02-DE

CONSEIL REGIONAL

24 et 25 mars 2016

EXTENSION ET RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT DE LA RESERVE NATURELLE RÉGIONALE DES LANDES INTERIEURES ET TOURBIERES DU CRAGOU ET DU VERGAM

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 1er mars 2016, s'est réuni en séance plénière le vendredi 25 mars 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (départ à 17 heures 30), Madame ARGAT-BOURIOT Sylvie, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 19 heures 30), Monsieur Philippe HERCOUET (départ à 18 heures 10), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER , Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC , Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (départ à 15 heures 15), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN , Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 17 heures 30), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 20 heures 15), Madame Renée THOMAIDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Georgette BREARD à partir de 17 heures 30), Madame Mona BRAS (pouvoir donné à Paul MOLAC), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Sylvaine VULPIANI), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir à Richard FERRAND), Monsieur Philippe HERCOUET (pouvoir à Dominique RAMARD à partir de 18 heures 10), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Gaël LE MEUR), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Maxime PICARD), Madame Lena LOUARN (pouvoir donné à Jean-Michel LE BOULANGER), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Christine LE STRAT à partir de 17 heures 30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Hind SAOUD à partir de 20 heures 15)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.332-1 à L. 332-27, R. 332-30 à R. 332-48 et R. 332-68 à R. 332-81 ;

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16-SPANAB_02-DE

Vu la délibération du Conseil régional n° 13-DCEEB-SPANAB/2 relative à l'adoption des nouvelles modalités de mise en œuvre des Réserves naturelles régionales labellisées « Espace remarquable de Bretagne » ;

Vu le Contrat de Plan Etat–Région Bretagne 2015-2020, Volet 4 « Transition écologique et énergétique », Objectif stratégique n°5 « Biodiversité et Paysages » ;

Vu la délibération n°08-CRNR/2 des 18,19 et 20 décembre 2008 approuvant le classement des landes intérieures et tourbières du Cragou et du Vergam en réserve naturelle régionale ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil régional du 25 mai 2009 désignant l'association Bretagne Vivante-SEPNB, gestionnaire de la réserve naturelle régionale des landes intérieures et tourbières du Cragou et du Vergam ;

Vu la demande d'extension de classement en réserve naturelle régionale présentée le 1er septembre 2014 par le Département du Finistère en tant que propriétaire des parcelles soumises à extension,

Vu les demandes de renouvellement de classement en réserve naturelle régionale des propriétaires du périmètre initial, le 12 septembre 2014 par le Parc naturel régional d'Armorique, le 1er septembre 2014 par le Département du Finistère et le 20 septembre 2014 par Bretagne Vivante-SEPNB ;

Vu l'avis favorable du Comité consultatif de la réserve naturelle régionale des landes intérieures et tourbières du Cragou et du Vergam en date du 25 février 2015 ;

Vu l'avis favorable de Morlaix Communauté sur l'extension de classement des landes intérieures et tourbières du Cragou et du Vergam en date du 5 octobre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes des Monts d'Arrée sur l'extension de classement des landes intérieures et tourbières du Cragou et du Vergam en date du 11 décembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la Commune de Scrignac sur l'extension de classement des landes intérieures et tourbières du Cragou et du Vergam en date du 16 décembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la Commune de Plougonven sur l'extension de classement des landes intérieures et tourbières du Cragou et du Vergam en date du 1er octobre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la Commune de Le Cloître Saint-Thégonnec sur l'extension de classement des landes intérieures et tourbières du Cragou et du Vergam en date du 10 septembre 2015 ;

Vu la consultation publique organisée du 6 juillet au 5 octobre 2015 ;

Vu l'avis favorable du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel sur le classement des landes intérieures et tourbières en réserve naturelle régionale en date du 10 septembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la Préfecture de Région en date du 5 janvier 2016 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 14 mars 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par la Commission Développement Durable ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

A l'unanimité (80 votants)

- d'ETENDRE LE CLASSEMENT de la réserve naturelle régionale des landes intérieures et tourbières du Cragou et du Vergam, pour une surface supplémentaire de 124,6 hectares et de **RENOUVELLER** son classement pour 10 ans et par tacite reconduction selon les dispositions annexées à la présente délibération. Cette réserve naturelle régionale se voit reconduire le label « Espace remarquable de Bretagne » ;

- d'AUTORISER le Président du Conseil régional à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président

JEAN-YVES LE DRIAN

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_SPANAB_02-DE

ANNEXE :
EXTENSION ET RENOUVELLEMENT DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DES LANDES INTERIEURES ET TOURBIERES DU CRAGOU ET DU VERGAM

1. Dénomination et délimitation (cartes annexées)

La Réserve naturelle régionale des landes intérieures et tourbières du Cragou et du Vergam a été classée par délibération du Conseil régional des 18, 19 et 20 décembre 2008 pour une surface initiale de 343,39 hectares.

En complément du périmètre initial de 2008, sont également classées en réserve naturelle régionale, sous la dénomination de « Espace remarquable de Bretagne -Réserve naturelle régionale des landes intérieures et tourbières du Cragou et du Vergam», les parcelles et parties de parcelles cadastrales suivantes et qui sont situées sur les communes de **Scrignac, Plougonven et Le Cloître Saint-Thégonnec**:

Extension proposée sur le CRAGOU			
PROPRIETAIRES	NOMBRE DE PARCELLES	SURFACE	
		en ha	en m²
Département du Finistère	46	124,6	1 245 938
TOTAL	**46**	**124,6**	**1 245 938**

Les nouvelles parcelles soumises à l'extension sont les suivantes :

Parcelle	Commune	Site	Surface (m²)	Date acquisition	Propriétaire
C0841	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	1 900	17 oct. 2008	
C0842	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	2 480	17 oct. 2008	
C0969	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	8 590	17 oct. 2008	
C0985	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	5 160	17 oct. 2008	
C0989	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	3 300	17 oct. 2008	
C0991	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	1 693	17 oct. 2008	
C0994	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	6 047	17 oct. 2008	
C0995	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	18 440	17 oct. 2008	
C0997	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	1 804	17 oct. 2008	
C1005	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	7 063	17 oct. 2008	
C1033	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	4 180	17 oct. 2008	
C1034	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	4 680	17 oct. 2008	
C1035	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	1 560	17 oct. 2008	
C1036	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	2 142	17 oct. 2008	
C1037	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	1 040	17 oct. 2008	
C1039	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	520	17 oct. 2008	
C1050	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	8 220	17 oct. 2008	
C1288	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	4 416	17 oct. 2008	
C1290	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	3 768	17 oct. 2008	
C1292	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	27 477	17 oct. 2008	
C1294	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	4 710	17 oct. 2008	
D0194	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	2 330	20 févr. 2007	
C0774	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	12 043	4 avr. 1995	
C0771	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	12 003	28 févr. 1995	
C1066	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	6 930	9 nov. 2001	
C1102	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	2 228	15 déc. 1994	
C1023	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	14 660	15 déc. 1994	
C1088	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	18 554	15 déc. 1994	
D0203	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	2 040	17 avr. 2001	
C1084 pour partie	Le Cloître Saint-Thégonnec	Cragou	11 500	15 déc. 1994	Département du Finistère
Total Le Cloître St-Thégonnec			**201 478**		

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_SPANAB_02-DE

YS0001	Plougonven	Cragou	1 120	30 mars 2012	
YT0006	Plougonven	Cragou	39 650	18 mars 2010	
YT0027	Plougonven	Cragou	55 080	20 févr. 2007	
YV0004	Plougonven	Cragou	166 400	18 mars 2010	
YV0007	Plougonven	Cragou	617 180	18 mars 2010	
YV0008	Plougonven	Cragou	25 980	17 oct. 2008	
YV0019	Plougonven	Cragou	57 530	1 déc. 2008	
YV0021	Plougonven	Cragou	2 650	20 févr. 2007	
YW0041	Plougonven	Cragou	2 760	17 oct. 2008	
YW0045	Plougonven	Cragou	6 340	1 déc. 2008	
YW0046	Plougonven	Cragou	17 810	17 oct. 2008	
YW0049	Plougonven	Cragou	1 370	17 oct. 2008	
YW0052	Plougonven	Cragou	35 070	18 mars 2010	
YW0058	Plougonven	Cragou	3 820	17 oct. 2008	
YW0064	Plougonven	Cragou	3 840	17 oct. 2008	
Total Plougonven			**1 036 600**		
A0692	Scrignac	Cragou	7 860	6 juil. 1999	
Total Scrignac			**7 860**		

Le nouveau périmètre de la parcelle après extension est le suivant :

	Surfaces classées en 2008 (en hectares)	Surfaces classées en 2016 après extension (en hectares)	Total surfaces classées après extension (en hectares)
Site du Cragou	214,61	124,6	339,21
Site du Vergam	128,78	0	128,78
Propriétaires fonciers	*Bretagne Vivante, Département du Finistère, Parc naturel régional d'Armorique*	*Département du Finistère*	
Total	**343,39**	**124,6**	**467,99**
TOTAL (en m²)	**3 433 949**	**1 245 938**	**4 679 887**

Soit une superficie totale après extension de 467 ha 98 a et 87 ca.

Les propriétaires de l'ensemble de ces parcelles sont le Département du Finistère pour 336 ha 03 a 68 ca, le Parc naturel régional d'Armorique pour 6 ha 59 a 33 ca et Bretagne Vivante-SEPNB pour un total de 125 ha 35 a et 86 ca.

2. Durée du classement

Ce renouvellement de classement est valable pour une durée de **10 ans**, à compter de la date de fin de classement initiale fixée au 20 décembre 2014, renouvelable par tacite reconduction sauf demande expresse présentée par le propriétaire dans un délai compris entre 3 et 6 mois avant l'échéance.

3. Modalités de gestion

Les modalités de gestion et les mesures de protection sont identiques à celles inscrites dans la délibération de classement des 18, 19 et 20 décembre 2008.

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_SPANAB_02-DE

4. Contrôle des prescriptions et sanctions

L'organisme gestionnaire, en accord avec les propriétaires, est également chargé de contrôler l'application des mesures de protections prévues au paragraphe précédent en s'appuyant sur des agents commissionnés et assermentés au titre 2° de l'article L.332-20 du Code de l'environnement. Les infractions aux mesures de protection définies dans le présent document sont punies des peines prévues aux articles L.332-22-1, L.332-25 et L.332-25-1 et R.332-69 à R.332-81 du code de l'environnement.

5. Modifications des limites ou déclassement

Conformément à l'article L.332-2-1 et à l'article R. 332-40, toute modification des limites ou de la réglementation de la réserve naturelle interviennent dans les mêmes formes que celles mises en œuvre pour son classement. Il en est de même pour son déclassement partiel ou total.

6. Publication et recours

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Rennes.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la publication de la présente décision pour les tiers et deux mois à compter de la notification pour les propriétaires.
La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs du Conseil régional de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_SPANAB_02-DE

Périmètre de l'extension de classement de la Réserve naturelle régionale

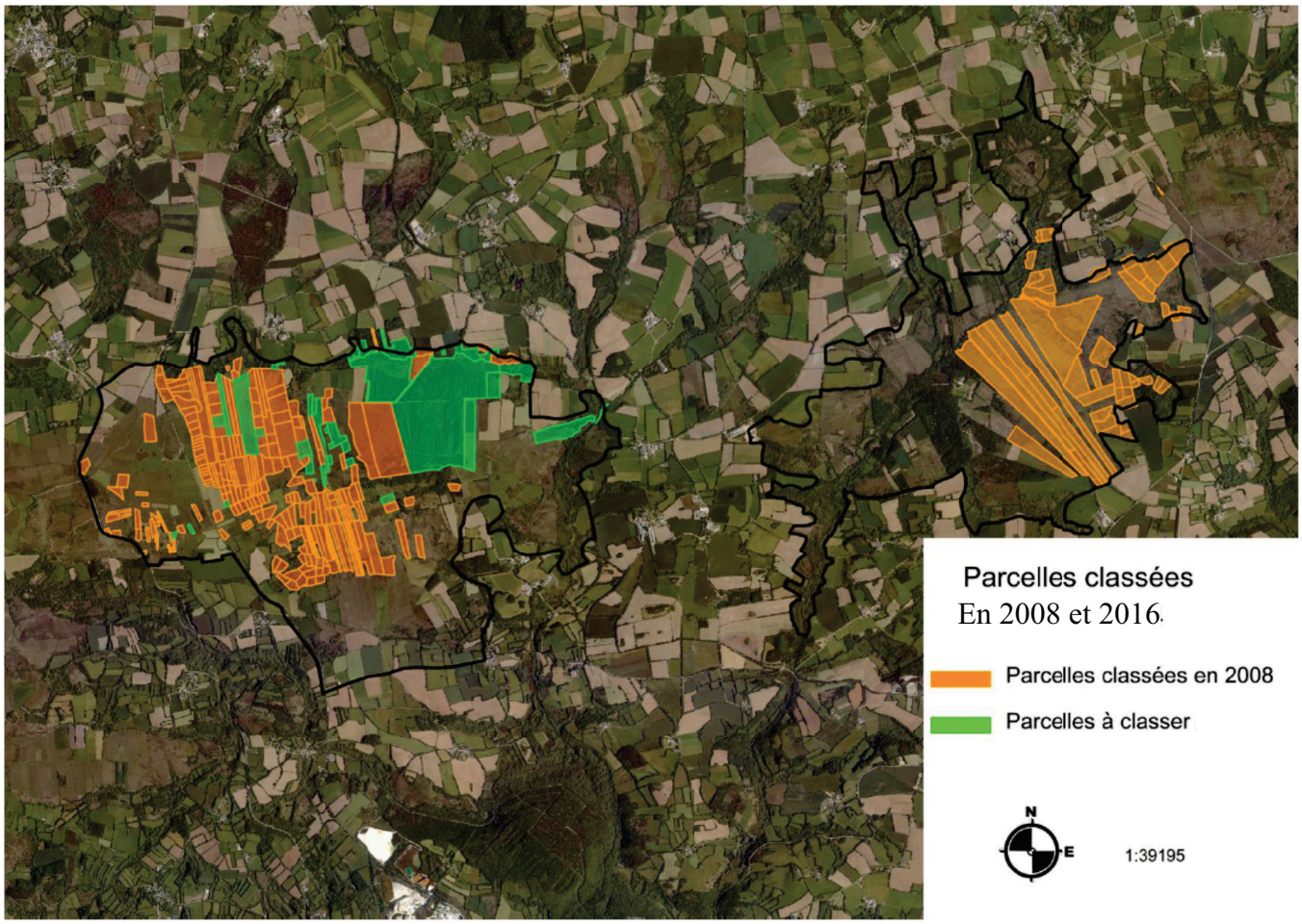

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_ST_ANAB_02-DE

Localisation des nouvelles parcelles à classer en 2014

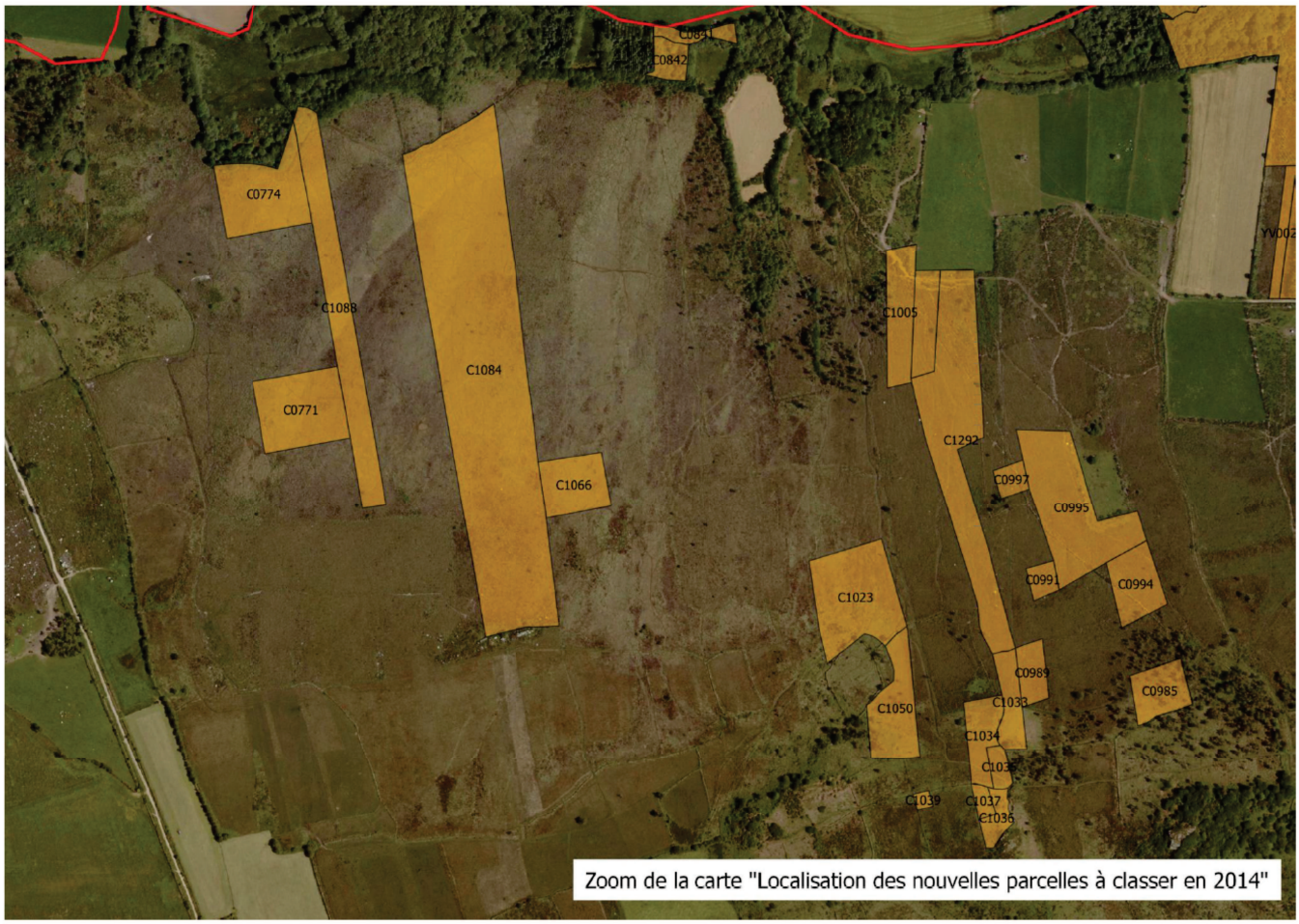

Zoom de la carte "Localisation des nouvelles parcelles à classer en 2014"

Renouvellement de classement des réserves naturelles régionales des étangs du Petit et du Grand Loc'h, des landes, tourbières et bas-marais de Lan Bern et Magoar-Penvern, de l'étang du Pont du Fer

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_SPANAB_03-DE

REGION BRETAGNE **Délibération 16_DCEEB_ SPANAB_03**

CONSEIL REGIONAL

24 et 25 mars 2016

RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT DES RESERVES NATURELLES RÉGIONALES 1/ DES ETANGS DU PETIT ET DU GRAND LOC'H, 2/ DES LANDES, TOURBIÈRES ET BAS-MARAIS DE LAN BERN ET MAGOAR-PENVERN 3/ DE L'ETANG DU PONT DE FER

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 1er mars 2016, s'est réuni en séance plénière le vendredi 25 mars 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (départ à 17 heures 30), Madame ARGAT-BOURIOT Sylvie, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 19 heures 30), Monsieur Philippe HERCOUET (départ à 18 heures 10), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER , Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC , Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (départ à 15 heures 15), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN **,** Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 17 heures 30), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 20 heures 15), Madame Renée THOMAIDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Georgette BREARD à partir de 17 heures 30), Madame Mona BRAS (pouvoir donné à Paul MOLAC), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Sylvaine VULPIANI), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir à Richard FERRAND), Monsieur Philippe HERCOUET (pouvoir à Dominique RAMARD à partir de 18 heures 10), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Gaël LE MEUR), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Maxime PICARD), Madame Lena LOUARN (pouvoir donné à Jean-Michel LE BOULANGER), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Christine LE STRAT à partir de 17 heures 30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Hind SAOUD à partir de 20 heures 15)

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_SPANAB_03-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.332-1 à L. 332-27, R. 332-30 à R. 332-48 et R. 332-68 à R. 332-81 ;

Vu la délibération du Conseil régional n° 08-CRNR/1 des 26 et 27 juin 2008 relative au classement de la Réserve naturelle interrégionale de l'Etang du Pont de fer ;

Vu la délibération du Conseil régional n° 08-CRNR/2 des 18,19 et 20 décembre 2008 relative au classement de la Réserve naturelle régionale des landes, tourbières et bas-marais de Lan Bern et Magoar-Penvern ;

Vu la délibération du Conseil régional n° 08-CRNR/4 des 18,19 et 20 décembre 2008 relative au classement de la Réserve naturelle régionale des Etangs du petit et du grand Loc'h ;

Vu la délibération du Conseil régional n° 13-DCEEB-SPANAB/2 relative à l'adoption des modalités de mise en œuvre des Réserves naturelles régionales labellisées « Espace remarquable de Bretagne » ;

Vu le Contrat de Plan Etat–Région Bretagne 2015-2020, Volet 4 « Transition écologique et énergétique », Objectif stratégique n°5 « Biodiversité et Paysages » ;

Vu les demandes de renouvellement de classement en réserve naturelle régionale présentées par l'ensemble des propriétaires, le 4 septembre 2015 par le Conservatoire du littoral pour la réserve naturelle interrégionale de l'Etang du Pont de fer ; le 3 septembre 2015 par la Fondation pour la protection des habitats et de la Faune Sauvage pour la réserve naturelle régionale des landes, tourbières et bas-marais de Lan Bern et Magoar-Penvern ; le 4 février 2016 par la Commune de Guidel, le 3 septembre 2015 par la Fondation pour la protection des habitats de la Faune Sauvage, le 6 juillet 2015 par le Conservatoire du Littoral et le 16 décembre 2014 par le Département du Morbihan pour la Réserve naturelle régionale des Etangs du petit et du grand Loc'h ;

Vu les avis favorables des comités consultatifs de gestion des réserves naturelles régionales du 9 janvier 2014 pour l'Etang du Pont de Fer, du 12 février 2015 pour les landes, tourbières et bas-marais de Lan Bern et Magoar-Penvern et du 19 mars 2015 pour les Etangs du Loc'h ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 14 mars 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par la Commission Développement Durable ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

A l'unanimité

(80 votants)

- de RENOUVELER le classement de l'Etang du Pont de Fer en réserve naturelle interrégionale pour une durée de 6 ans et 3 mois puis par tacite reconduction selon les dispositions annexées à la présente délibération. Cette réserve naturelle se voit reconduire le label « Espace remarquable de Bretagne » ;

- de RENOUVELER le classement des Etangs du petit et du grand Loc'h en réserve naturelle régionale pour une durée de 10 ans puis par tacite reconduction selon les dispositions annexées à la présente délibération. Cette réserve naturelle se voit reconduire le label « Espace remarquable de Bretagne » ;

- de RENOUVELER le classement des landes, tourbières et bas-marais de Lan Bern et Magoar-Penvern en réserve naturelle régionale pour une durée de 10 ans puis par tacite reconduction selon les dispositions annexées à la présente délibération. Cette réserve naturelle se voit reconduire le label « Espace remarquable de Bretagne » ;

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_SPANAB_03-DE

- d'AUTORISER le Président du Conseil régional à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président

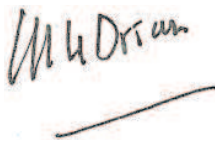

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_SPANAB_03-DE

ANNEXE :
MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT DES RNR 1/ DE L'ETANG DU PONT DE FER, 2/ DES LANDES, TOURBIÈRES ET BAS MARAIS DE LAN BERN ET MAGOAR-PENVERN, 3/ DES ETANGS DU PETIT ET DU GRAND LOC'H

1. Dénomination et délimitation (cartes annexées)

Ces réserves naturelles régionales sont renouvelées sous la dénomination de :

- « Espace remarquable de Bretagne - Réserve naturelle interrégionale de l'Etang du Pont de Fer » sur la base du périmètre inscrit dans la délibération de classement en date des 26 et 27 juin 2008 ;

- « Espace remarquable de Bretagne - Réserve naturelle régionale des landes, tourbières et bas marais de Lan Bern et Magoar-Penvern » sur la base du périmètre inscrit dans la délibération de classement en date des 18,19 et 20 décembre 2008 ;

- « Espace remarquable de Bretagne - Réserve naturelle régionale des Etangs du petit et du grand Loc'h» sur la base du périmètre inscrit dans la délibération de classement en date des 18,19 et 20 décembre 2008 ;

La dénomination des réserves naturelles régionales pourra être modifiée par décision de la Commission permanente du Conseil régional conformément aux délégations qui lui sont attribuées.

2. Durée du classement

Ce renouvellement de classement est valable :

- pour une durée de **10 ans**, à compter de la fin de classement initiale arrêtée au 20 décembre 2014 pour les réserves naturelles régionales des Etangs du petit et du grand Loc'h et des Landes, tourbières et bas marais de Lan Bern et Magoar-Penvern ;

- pour une durée de **6 ans et 3 mois**, à compter de la fin de classement initiale arrêtée au 27 juin 2014 pour la réserve naturelle interrégionale de l'Etang du Pont de Fer ; Les renouvellements ultérieurs se feront sur la base d'une durée identique à celle proposée par le Conseil régional des Pays de la Loire soit 6 ans ;

Ces durées sont renouvelables par tacite reconduction sauf demande expresse présentée par le propriétaire dans un délai compris entre 3 et 6 mois avant l'échéance.

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_SPANAB_03-DE

3. Modalités de gestion et mesures de protection

Les modalités de gestion et les mesures de protection sont identiques à celles inscrites dans les délibérations de classement des 18,19 et 20 décembre 2008 pour les réserves des Etangs du petit et du grand Loc'h et des Landes, tourbières et bas marais de Lan Bern et Magoar-Penvern et des 26 et 27 juin 2008 pour la réserve interrégionale de l'Etang du Pont de Fer.

4. Contrôle des prescriptions et sanctions

L'organisme gestionnaire, en accord avec les propriétaires, est également chargé de contrôler l'application des mesures de protections prévues au paragraphe précédent en s'appuyant sur des agents commissionnés et assermentés au titre 2° de l'article L.332-20 du Code de l'environnement. Les infractions aux mesures de protection définies dans le présent document sont punies des peines prévues aux articles L.332-22-1, L.332-25 et L.332-25-1 et R.332-69 à R.332-81 du code de l'environnement.

5. Modifications des limites ou déclassement

Conformément au VI de l'article L.332-2-1 et à l'article R. 332-40, toute modification des limites ou de la réglementation de la réserve naturelle interviennent dans les mêmes formes que celles mises en œuvre pour son classement. Il en est de même pour son déclassement partiel ou total.

6. Publication et recours

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Rennes.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la publication de la présente décision pour les tiers et deux mois à compter de la notification pour les propriétaires.

La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs du Conseil régional de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_SPANAB_03-DE

Périmètre de l’ERB-Réserve naturelle interrégionale de l'Etang du Pont de Fer

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_SPANAB_03-DE

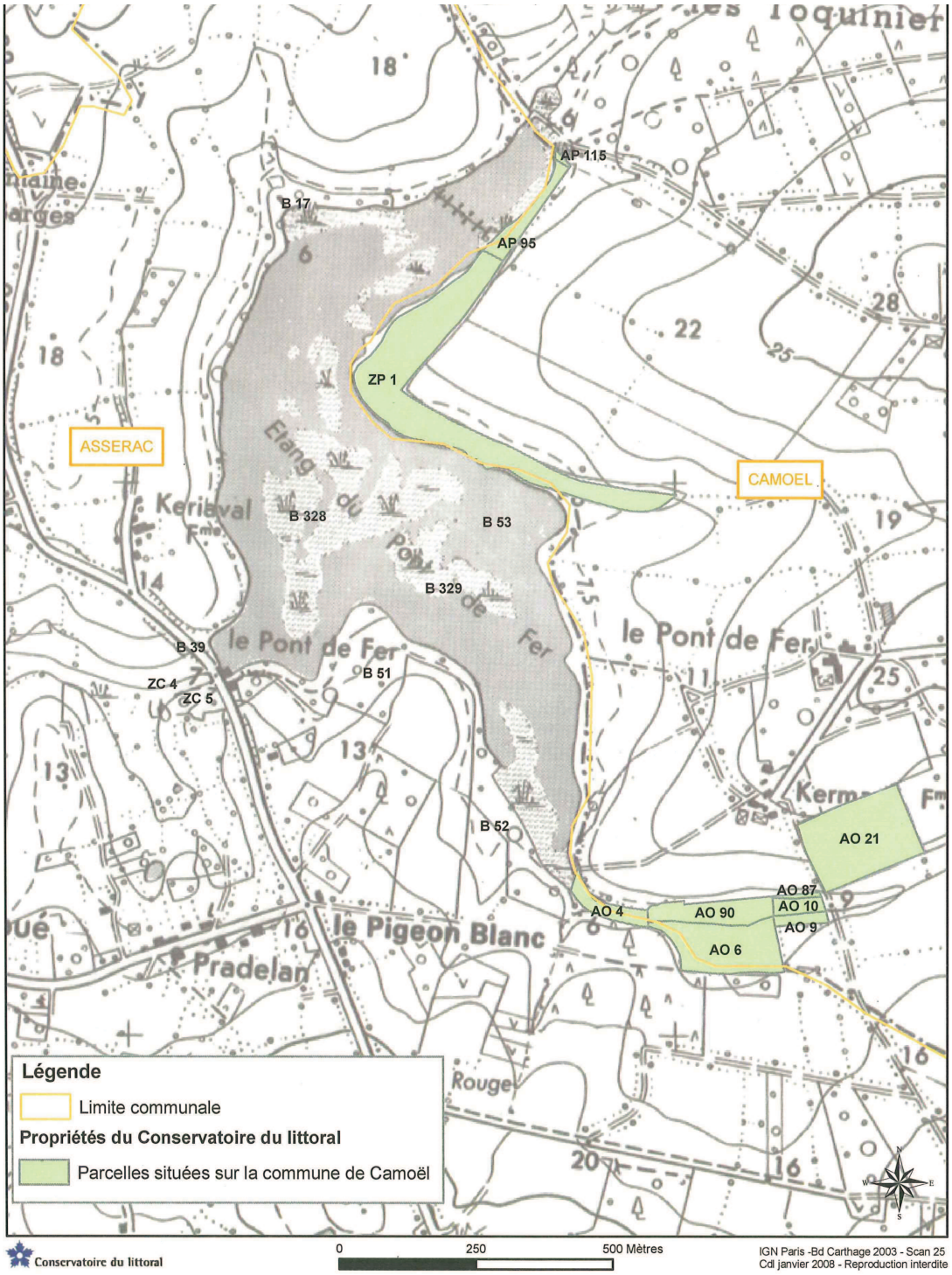

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_SPANAB_03-DE

Périmètre de l'ERB-Réserve naturelle régionale des Landes, tourbières et bas marais de Lan Bern et Magoar-Penvern

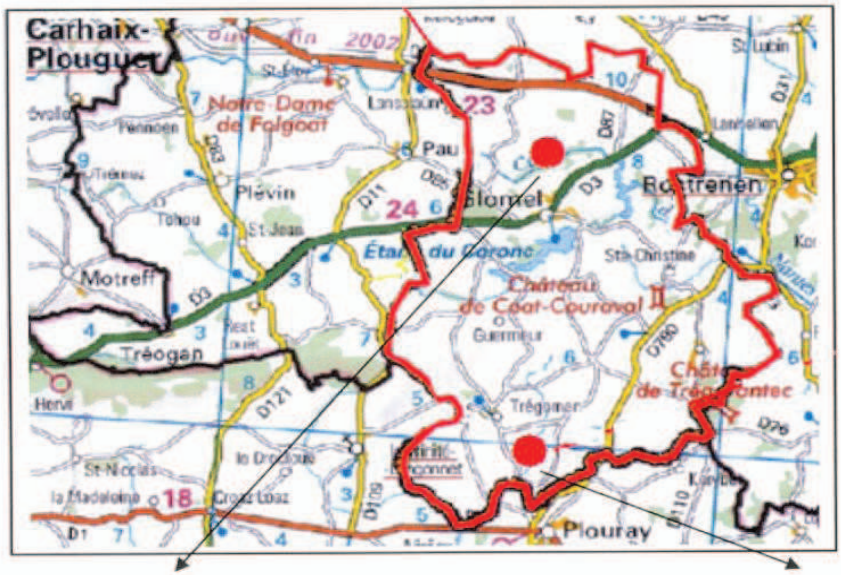

Zone naturelle de Lan Bern (87 ha)

Zones naturelles de Magoar et Penvern (34h ha)

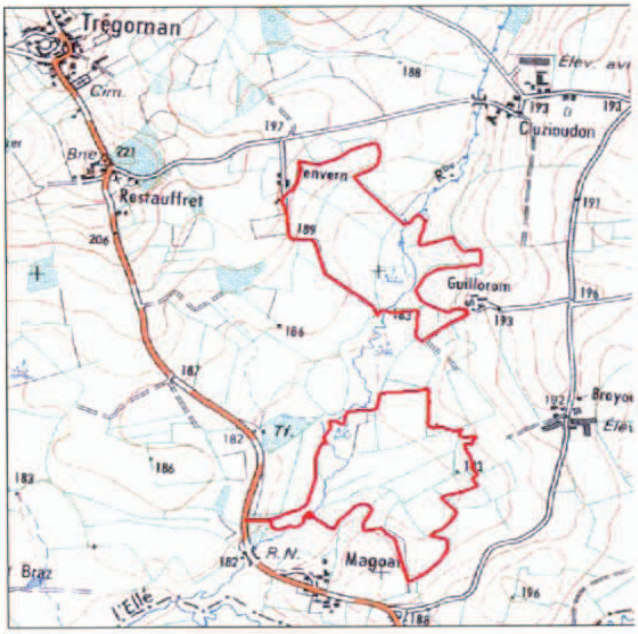

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_SPANAB_03-DE

Périmètre de l'ERB-Réserve naturelle régionale des Etangs du petit et du grand Loc'h

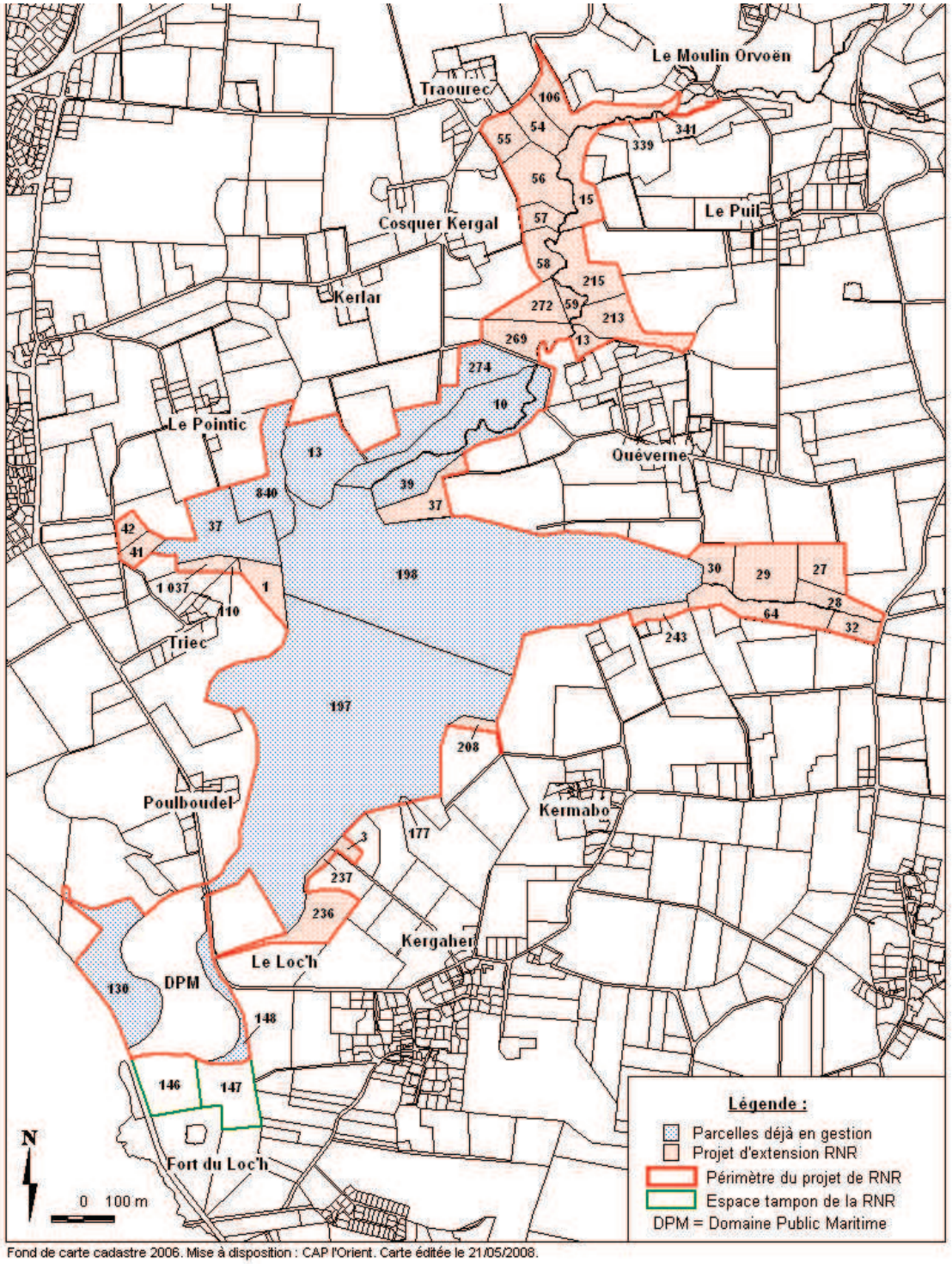

Fond de carte cadastre 2006. Mise à disposition : CAP l'Orient. Carte éditée le 21/05/2008.

Fiscalité indirecte
Taux pour 2016

Envoyé en préfecture le 30/03/2016
Reçu en préfecture le 30/03/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160324-16_DFB_SBUD_05-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n°16_DFB_SBUD_05

CONSEIL REGIONAL

24, 25 et 26 mars 2016

DELIBERATION

Fiscalité indirecte
Taux pour 2016

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 1er mars 2016, s'est réuni en séance plénière le jeudi 24 mars 2016 à 16h00 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN , Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame ARGAT-BOURIOT Sylvie, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS (départ à 20 heures 45) Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Thierry BURLOT(départ à 20 heures 30) , Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE(départ 19 heures), Madame Delphine DAVID (départ à 20 heures 45), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD (départ à 16heures 48 retour à 17 heures 40), Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 19 heures 30), Monsieur Philippe HERCOUET (départ à 21 heures 05), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER (départ à 19 heures 45 retour à 20 heures 15) , Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS , Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN **,** Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (départ à 19 heures), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAIDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Sylvaine VULPIANI à partir de 16 heures), Madame Virginie D'ORSANNE (pouvoir donné à Emeric SALMON à partir de 19 heures) Madame Laurence DUFFAUD (pouvoir donné à André CROCQ de 16 heures 48 à

Envoyé en préfecture le 30/03/2016
Reçu en préfecture le 30/03/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160324-16_DFB_SBUD_05-DE

17 heures40) , Monsieur Philippe HERCOUET (pouvoir à Dominique RAMARD à partir de 21 heures 05), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Gaël LE MEUR à partir de 16 heures), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC(pouvoir donné à Nicole LE PEIH à partir de 16 heures), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Maxime PICARD à partir de 16 heures), Madame Lena LOUARN (pouvoir donné à Jean-Michel LE BOULANGER à partir de 16 heures 30, puis à Gérard LAHELLEC à partir de 19heures 45), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Bernard MARBOEUF à partir de 19 heures) ,Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Martin MEYRIER à partir de 16 heures)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 14 mars 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission des finances du 21 mars 2016 ;

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(Les groupes Front National, et Droite, Centre et Régionalistes votent contre)

-DE FIXER le taux unitaire de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules à moteur (cartes grises) à 51€ par cheval-vapeur à partir du 1er mai 2016 ;

-DE RECONDUIRE l'exonération de 50 % de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules en faveur des véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen des énergies « propres » (énergie électrique, gaz naturel véhicules ou gaz de pétrole liquéfié ou superéthanol E85), visés à l'article 1599 *novodecies* A du code général des impôts ;

-DE MAINTENIR le taux de la taxe sur les permis de conduire à 0€ ;

Conformément à l'article 1599 *sexdecies* du code général des impôts, ces taux ainsi que leurs exonérations resteront applicables tant qu'ils ne seront pas modifiés.

Envoyé en préfecture le 30/03/2016
Reçu en préfecture le 30/03/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160324-16_DFB_SBUD_05-DE

REGION BRETAGNE

Le Président du Conseil régional

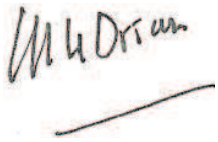

Jean-Yves Le Drian

Candidature du Conseil Régional pour le transfert des ports départementaux,en application de la loi NOTRe du 7 août 2015

Envoyé en préfecture le 31/03/2016
Reçu en préfecture le 31/03/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_DGS_01-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n°16_DGS_01

CONSEIL REGIONAL

24 et 25 mars 2016

DELIBERATION

Candidature du Conseil Régional pour le transfert des ports départementaux, en application de la loi NOTRe du 7 août 2015

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 1er mars 2016, s'est réuni en séance plénière le vendredi 25 mars 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (départ à 17 heures 30) , Madame ARGAT-BOURIOT Sylvie, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 19 heures 30), Monsieur Philippe HERCOUET (départ à 18 heures 10), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER , Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC , Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (départ à 15 heures 15), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN , Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 17 heures 30), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 20 heures 15), Madame Renée THOMAIDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Georgette BREARD à partir de 17 heures 30), Madame Mona BRAS (pouvoir donné à Paul MOLAC), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Sylvaine VULPIANI), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir à Richard FERRAND), Monsieur Philippe HERCOUET (pouvoir à Dominique RAMARD à partir de 18 heures 10), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Gaël LE MEUR à partir de 8 heures 30), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à

Envoyé en préfecture le 31/03/2016
Reçu en préfecture le 31/03/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_DGS_01-DE

Maxime PICARD), Madame Lena LOUARN (pouvoir donné à Jean-Michel LE BOULANGER), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Christine LE STRAT à partir de 17 heures 30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Hind SAOUD à partir de 20 heures 15)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.4231-7-1 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable formulé par le Conseil économique, social lors de sa réunion du 14 Mars 2016 ;

Après avoir pris connaissance des avis émis :

. le 18 mars 2016, par la Commission " Économie, Agriculture et Mer, Europe", par la Commission "Aménagement du territoire" et par la Commission " Culture et vie associative ";

. le 21 mars 2016 par la Commission " Finances et affaires générales ";

Et après avoir délibéré

DECIDE

- par 52 votes POUR (groupe socialistes et apparentés, groupe communiste et progressistes, groupe radicaux de gauche et apparentés, groupe régionalistes) ;
- 12 votes contre (groupe Front national)
- 16 abstentions (groupe Droite, Centre et Régionalistes)

- **DE PRESENTER** la candidature de la Région Bretagne pour le transfert de l'ensemble des ports départementaux de son territoire,

- **D'AUTORISER le Président à mener toutes les négociations utiles** aux fins du transfert de compétence conformément aux conditions fixées par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe.

Le Président du Conseil régional

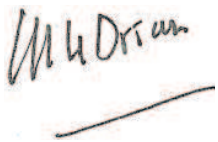

Jean-Yves Le Drian

Rémunération du personnel Taux de promotion pour les avancements de grade de 2016

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_DRH_SGRH_01-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n°16_DRH_SGRH_01

CONSEIL REGIONAL

24, et 25 mars 2016

DELIBERATION

REMUNERATION PERSONNEL
TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE 2016

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 1er mars 2016, s'est réuni en séance plénière le vendredi 25 mars 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (départ à 17 heures 30) , Madame ARGAT-BOURIOT Sylvie, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 19 heures 30), Monsieur Philippe HERCOUET (départ à 18 heures 10), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER , Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC , Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (départ à 15 heures 15), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN , Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 17 heures 30), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 20 heures 15), Madame Renée THOMAIDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Georgette BREARD à partir de 17 heures 30), Madame Mona BRAS (pouvoir donné à Paul MOLAC), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Sylvaine VULPIANI), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir à Richard FERRAND), Monsieur Philippe HERCOUET (pouvoir à Dominique RAMARD à partir de 18 heures 10), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Gaël LE MEUR), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Maxime PICARD), Madame Lena LOUARN (pouvoir donné à Jean-Michel LE BOULANGER), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_DRH_SGRH_01-DE

Christine LE STRAT à partir de 17 heures 30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Hind SAOUD à partir de 20 heures 15)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonciton publique territoriale

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale

Vu la circulaire ministérielle du 16 avril 2007 prise en application de la loi 2007-209

Après avoir pris connaissance des avis du comité technique lors de ses réunions des 26 juin et 25 septembre 2015

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 14 mars 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission « Finances et affaires générales » ;

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

par 67 voix pour

(Le groupe Droite, Centre et Régionalistes s'abstient)

-D'ADOPTER les taux de promotion suivants pour les avancements de grade de l'année 2016 :

Avancement au grade de	Taux de promotion pour l'année 2016
Filière administrative	
Administrateur général	20%
Avancement à l'échelon spécial d'Administrateur général	20%
Administrateur hors classe	20%
Avancement à l'échelon spécial d'Administrateur hors classe	20%
Directeur	30%
Attaché principal	30%
Attaché principal (après examen professionnel)	100%
Rédacteur principal de 1ère classe	30%

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_DRH_SGRH_01-DE

REGION BRETAGNE

Rédacteur principal de 1ère classe (après examen professionnel)	100%
Rédacteur principal de 2ème classe	30%
Rédacteur principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100%
Adjoint administratif principal 1ère classe	100%
Adjoint administratif principal 2ème classe	100%
Adjoint administratif 1ère classe (après examen professionnel)	100%
Adjoint administratif 1ère classe	100%
Filière technique	
Ingénieur en chef classe exceptionnelle	25%
Ingénieur en chef classe normale	25%
Ingénieur en chef classe normale (après examen professionnel)	100%
Ingénieur principal	25%
Technicien principal de 1ère classe	30%
Technicien principal de 1ère classe (après examen professionnel)	100%
Technicien principal de 2ème classe	30%
Technicien principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100%
Agent de maîtrise principal	100%
Adjoint technique principal 1ère classe	100%
Adjoint technique principal 2ème classe	100%
Adjoint technique 1ère classe (après examen professionnel)	100%
Adjoint technique 1ère classe	100%
Filière technique des établissements d'enseignement	
Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	100%
Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement	100 %
Adjoint technique 1ère classe des établissements d'enseignement	30%
Filière culturelle	
Conservateur du patrimoine en chef	30 %
Assistant de conservation principal de 1ère classe (après examen)	100%
Assistant de conservation principal de 1ère classe	30%
Assistant de conservation principal de 2ème classe (après examen)	100%
Assistant de conservation principal de 2ème classe	30%
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	100%
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	100%
Adjoint du patrimoine de 1ère classe (après examen professionnel)	100%
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	100%
Filière sportive	
Conseiller principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100%

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_DRH_SGRH_01-DE

REGION BRETAGNE

Conseiller principal de 2ème classe	30%
Conseiller principal de 1ère classe	30%
Filière médico-sociale	
Avancement à l'échelon spécial de médecin hors classe	20 %
Médecin hors classe	30%
Médecin 1ère classe	30%
Filière sociale	
Assistant socio-éducatif principal	30%

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Création de postes
Emplois permanents

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_DRH_DRH_04-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n° 16_DRH_DRH_04

CONSEIL REGIONAL

24 et 25 mars

DELIBERATION

PERSONNEL

Créations de postes – emplois permanents

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 1er mars 2016, s'est réuni en séance plénière le vendredi 25 mars 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (départ à 17 heures 30) , Madame ARGAT-BOURIOT Sylvie, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 19 heures 30), Monsieur Philippe HERCOUET (départ à 18 heures 10), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER , Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC , Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (départ à 15 heures 15), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN , Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 17 heures 30), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 20 heures 15), Madame Renée THOMAIDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Georgette BREARD à partir de 17 heures 30), Madame Mona BRAS (pouvoir donné à Paul MOLAC), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Sylvaine VULPIANI), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir à Richard FERRAND), Monsieur Philippe HERCOUET (pouvoir à Dominique RAMARD à partir de 18 heures 10), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Gaël LE MEUR), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Maxime PICARD), Madame Lena LOUARN (pouvoir donné à Jean-Michel LE BOULANGER), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_DRH_DRH_04-DE

Christine LE STRAT à partir de 17 heures 30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Hind SAOUD à partir de 20 heures 15)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Budget Primitif 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 14 mars 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission « Finances et affaires générales » ;

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

A l'unanimité

(80 votants)

-DE CREER trente-cinq emplois permanents dont :

- 13 emplois de catégorie A
- 12 emplois de catégorie B
- 10 emplois de catégorie C

-DE MODIFIER en conséquence le tableau des emplois ci-annexé

Le Président du Conseil régional

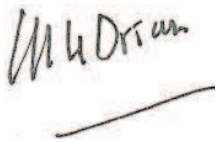

Jean-Yves Le Drian

Tableau des emplois au 1er avril 2016

Grade de fléchage	TOTAL	Création de poste DM 2015	Mouvement 2015	Total BP 01/01/2016	Création de poste BP 2016	TOTAL BP 01/04/2016
Emplois fonctionnels						
Directeur général des services	**1**		0	1		**1**
Directeur général adjoint	**4**		0	4		**4**
Catégorie A			0			
Cadres des filières administrative et technique			0			
Administrateur hors classe Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	**7**		18	25	1	**26**
Administrateur Ingénieur en chef de classe normale	**40**		-20	20		**20**
Directeur Ingénieur principal	**74**		8	82		**82**
Attaché principal	**66**	8	-35	39		**39**
Attaché Ingénieur	**213**		31	244	12	**256**
Filière culturelle			0			
Cadre d'emploi des conservateurs territoriaux du patrimoine			0			
Conservateur en chef	**3**		0	3		**3**
Conservateur du patrimone	**6**		-5	1		**1**
Cadre d'emploi des bibliothécaires			0			
Bibliothécaire	**2**		0	2		**2**
Cadre d'emploi des attachés territoriaux de consevation du patrimoine			0			
Attaché de conservation du patrimoine	**4**		6	10		**10**
Filière médico-sociale			0			
Cadre d'emploi des médecins territoriaux			0			
Médecin hors classe	**3**		0	3		**3**
Catégorie B			0			
Filière administrative			0			
Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux			0			
Rédacteur principal de 1ère classe	**65**		116	181	3	**184**
Rédacteur principal de 2ème classe	**116**		-113	3		**3**
Filière culturelle			0			
Cadre d'emploi des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine			0			
Assistant de conservation principal de 1ère classe	**1**		-1			
Assistant de conservation principal de 2ème classe			0			
Filière médico-sociale			0			
Cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux			0			
Assistant socio-éducatif principal	**2**		0	2		**2**
Filière technique			0			
Cadre d'emploi des techniciens supérieurs territoriaux			0			
Technicien principal de 1ère classe	**48**		35	83	9	**92**
Technicien principal de 2ème classe	**14**		-14			
Technicien	**40**		164	204		**204**

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_DRH_DRH_04-DE

]

Tableau des emplois au 1er avril 2016

Grade de fléchage			TOTAL	Création de poste DM 2015	Mouvement 2015	Total BP 01/01/2016	Création de poste BP 2016	TOTAL BP 01/04/2016
Catégorie C					0			
Filière administrative					0			
	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux				0			
		Adjoint administratif principal de 1ère classe	**238**	2	-2	238	2	**240**
Filière technique					0			
	Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux				0			
		Agent de maîtrise principal			0			
	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux				0			
		Adjoint technique principal de 1ère classe ou agent de maîtrise principal	**296**		-11	285		**285**
	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignem				0			
		Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	**807**		-67	740	8	**748**
		Adjoint technique des établissements d'enseignement de 1ère classe	**1658**		-109	1549		**1549**
Hors filière					0			
	Emplois de Cabinet				0			
		Emploi de Cabinet	**11**		0	11		**11**
	Emplois de groupes d'élus				0			
		Emploi de groupes d'élus	**20**		-1	19		**19**
	Ouvriers de parcs et ateliers				0			
		Ouvrier de parcs et ateliers	**6**		-1	5		**5**
	Emplois non permanents recrutés pour faire face à un besoins saisonnier ou à un ren				0			
		Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2èr	**10**		0	10		**10**
		Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème	**180**		0	180		**180**
		Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	**20**		0	20		**20**
Sous Total			**3955**	**10**	**-1**	**3964**	35	**3999**
	Autres				0			
		Contrats d'apprentissage	**55**		0	55		**55**
		Emplois d'avenir	**30**		0	30		**30**
Total			**4040**	**10**	**-1**	**4049**	35	**4084**

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-16_DRH_DRH_04-DE

]